

La mise en ordre écologique des parcs urbains. Savoirs, pratiques et paysages

Marine Legrand

▶ **To cite this version:**

Marine Legrand. La mise en ordre écologique des parcs urbains. Savoirs, pratiques et paysages . Anthropologie sociale et ethnologie. Muséum national d'Histoire Naturelle (Paris, France), 2015. Français. ⟨NNT : ⟩. ⟨tel-01310791⟩

HAL Id: tel-01310791

https://hal.science/tel-01310791v1

Submitted on 17 Jun 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Ecole Doctorale Sciences de la Nature et de l'Homme – ED 227

Année : 2015 **N°attribué par la bibliothèque**
|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

THESE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DU MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Spécialité : Anthropologie de l'environnement

Présentée et soutenue publiquement par

Marine Legrand

Soutenue le 14 septembre 2015

La mise en ordre écologique des parcs urbains : Savoirs, pratiques et paysages

(Exemple d'un grand parc francilien)

Sous la direction de **: Mme Prévot, Anne-Caroline, Directrice de Recherche, et Mme Sourdril, Anne, Chargée de recherche**

JURY :

Mme Anne-Caroline Prévot	**Directrice de Recherche, CNRS, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris (075)**	**Directrice de Thèse**
Mme Anne Sourdril	**Chargée de Recherche, CNRS, Université Paris 10 (092)**	**Directrice de Thèse**
Mme Catherine Larrère	**Professeur, Université Paris 1 (075)**	**Rapporteur**
Mme Véronique Servais	**Professeur, Université de Liège (Belgique)**	**Rapporteur**
Mme Frédérique Chlous	**Professeur, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris (075)**	**Examinateur**
M. Raphaël Mathevet	**Directeur de recherche, CNRS, CEFE Montpellier (034)**	**Examinateur**

A Erwan et Lylwen

Remerciements

Je remercie tout d'abord Anne-Caroline Prévot et Anne Sourdril, mes deux directrices de thèse, pour m'avoir accompagné tout au long de ce travail, pour leurs enseignements, leur soutien et leur générosité à chaque étape. Je remercie également les membres de mon comité de thèse, Elise Demeulenaere, Nathalie Frascaria et Vanessa Manceron pour leurs utiles conseils.

Je remercie les membres du jury d'avoir bien voulu prendre connaissance de ce travail et l'évaluer.

C'est le Réseau de recherche pour le développement soutenable de la Région Ile-de-France qui a financé ce travail de recherche, avec le concours de la Direction de la Nature, des Paysages, et de la Biodiversité du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis pour avoir financé.

Leu Ploux-Chilles m'a apporté une aide précieuse lors de son stage de M1 pour le dépouillement des différentes sources d'archives Séquano-Dyonisiennes. L'aventure solitaire de la thèse est un fort moment d'entraide, j'ai eu la chance de bénéficier de relecteurs attentifs, ravitailleurs et chasseurs de coquilles, merci à Anne, Camila, Fabien, Fanny, Florence, Germain, Hélène, Hélène, Joanne, Noélie, Patrick, Vanessa.

Rien n'aurait été possible sans l'aide apportée par toutes les personnes rencontrées au cours de mon enquête. Je remercie en particulier l'équipe du parc de La Courneuve pour avoir accepté ma présence et m'avoir aidé, ainsi que les gardes environnement de La Plaine, et tous ceux qui ont bien voulu partager des moments et des paroles avec moi et me faire confiance. Merci à l'équipe du Centre International Joseph Wresinski, en particulier James Jaboureck pour le partage et l'accès aux archives de l'association ATD Quart Monde. Merci à Emmanuel Paris et les étudiantes du « Master 2 Dynamiques Culturelles. Politiques, Espaces, Pratiques parcours « Conception d'événements et circulation des savoirs » pour leur investissement dans l'exposition « D'une Nature l'autre : nature vécue et ressentie au bidonville de la Campa ». Enfin de grandes pensées chaleureuses pour Yannick et Choukri, merci pour l'amitié.

Remerciements

Je salue ceux dont les enseignements ont jalonné mon parcours universitaire et professionnel, d'abord mes professeurs et camarades de classe préparatoire pour m'avoir préparée à affronter le tout et le n'importe quoi, sur le plan conceptuel aussi bien que relationnel, puis Christian Boch pour la découverte sensible de la botanique Francilienne. Ensuite, tous ceux qui ont permis l'existence miraculeuse du Master Environnement : Milieux, Techniques, Sociétés du MNHN, Serge Bahuchet, Marie Roué, Jeanne Le Duchat, Richard Dumez. Enfin Bernadette Lizet, pour l'initiation à l'ethnoécologie urbaine. Sans oublier Romain Julliard, pour les responsabilités confiées.

Je remercie ma famille pour les joies partagées, mes parents que j'aime et respecte profondément. Yann, Natacha, Erwan, Lylwen, un million et plus de sourires en coin et de rires joyeux dans un jardin. La carte du « playmobil le plus fort » protège à présent mon disque dur de tous les dangers ! Mes grands-parents qui sont mes racines, mon oncle André, premier docteur que j'ai connu, mon parrain et ma marraine Patrick et Jocelyne, seconds parents.

La musique me porte depuis mes premiers pas, merci à la voix et à la joie de Clinton Fearon pour *Mi an my guitar* et à Tycho pour *Awake* et ses vagues électro-acoustiques propices à l'auto-hypnose. Un petit mot pour *Dirty Old town* des Dubliners, et un autre pour John Cage, dont j'hésite à saluer plutôt le *Discours sur rien* ou le *Discours sur quelque chose.*

J'ai utilisé énormément de papier et des stylos innombrables pour achever ce manuscrit, un dictaphone, un casque ainsi que plusieurs ordinateurs, je me dois donc de mentionner ces matériaux, ces choses avec lesquelles les idées s'agencent.

Les lieux comptent, trois bâtiments numérotés et un jardin ont donc leur place ici.

Le 135 et quelques leçons de choses. Une collection de ruches, des insectes épinglés et pourtant comestibles, sous la garde des terribles gueules des animaux au formol, chauve-souris et rongeurs aux yeux blancs, fermentations clémentes ou Mescal implacable. Sous le ciel de diamant de la déesse créole. Musette Reggaeton et valse punk.

Le 55. Vinyles de chants d'oiseaux, plumages empaillés, élastiques lancés en l'air sur un air de Claude François.

Le 61. Crabes en bocaux, rivières de cartes archivées, cafetières archaïques et chaises bancales, table monument et vitrines immenses, plantes de droite et légumes de gauche.

Un jardin qui se noie sous le jasmin et les fougères après avoir longtemps abrité une collection de plantes aquatiques, aujourd'hui évaporée avec son gardien. Le merle blanc fouille

dans les feuilles, les prêles se dressent entre les chélidoines, les anciennes pancartes jaunies indiquent tout autre chose, les jours se superposent. Temps de pause.

Et tous ces repères sur le chemin caillouteux. Quel temps fera-t-il demain ? Tout classement étant inconcevable pour une fois et donc jeté aux orties, je vous adresse dans un désordre total mes pensées les plus affectueuses, en espérant vous retrouver quelque part sur l'itinéraire :

Avec une fidélité sans borne envers le temps qui passe **Anne**
Nous marchons pieds nus dans l'eau, passant outre quelques siècles de canalisation **Fabien**
Avec la persévérance du lynx **Ariadna**
La vive allure du paresseux **Edouard**
Le calme du hêtre **Emeric**
Mentor méthodique, écriture en dentelles **Florence**
De la ligne de vie **Pauline**
Délicates tensions musculaires **Vanessa**
Déposées derrière un buisson de lilas. **Adèle**

Différentes plumes ont poussé au bout de mes doigts **Thomas H**
Le temps d'une pause dans la jungle-pépinière **Fanny**
D'un voyage en vocalises, à écouter les conseils avisés des rêveries **Hélène D**
Le temps de trente-deux comptines sonores et trébuchées, vivants récits de vies révoltes **Noëlie**
Peuplées de petites bêtes vaillantes au milieu des décombres et autres joies simples **Colin**
De Jardinage, de brame du cerf, et d'humour noir **Antoine, Ivain, Théo**

Les idées se dispersent et ça tombe bien, elles n'attendent que ça pour germer **Pierre-Yves**
La théorie des cordes fait rebondir les âmes flottantes **Anaïs**.
Et fait pousser des plantes grimpantes entre les orteils de la déesse probabiliste **Joanne**
Ce qui fait qu'il vaut mieux d'un continent à l'autre se déplacer en sandales. **Cat**
Sans perdre les premiers accents **Lisa**

Du réconfort sautillant, quand se présente l'envie soudaine de grimper aux arbres **Anne Do**
De monter haut, comme l'écureuil poursuivi **Christie**
Remonter à toutes jambes la rouge cordillère de l'Humanité **Camila**
Pour rejoindre une chauve-souris qui chante, trop aigu pour qu'on puisse l'entendre **Julie**
Et sur la branche se régaler ensemble de produits du terroir. **Anne Mi et Vincent**

Envie d'ailleurs, toujours envie, d'ailleurs, d'aller voir là-bas si on y est aussi bien **Camila**
Traverser le pont de la porte dorée **Julien R**
Prendre à gauche avant le canal **Thibaut**

Remerciements

Et passer d'un hémisphère à l'autre **Jordi**
Pour retrouver la prise de terre **Baptiste**
La douceur de l'air **Aurélie**
Semer au vent des équations, cueillir le basilic en libre-service **Hélène C**
Nous méritons au moins ça. **Zina**

Fatigués d'avoir couru en tous sens, nous attendons la nuit pour repenser au voyage **Jonathan**
Dans les brumes neigeuses, au fond d'une chaumière **Anne-Claire et Nico**
Entre cratères et feux d'artifices. Nous sommes là bien vivants ! **Xavier**

Le nez au vent au petit matin **Romain P.**
A nouveau nous tendons nos filets pour chasser le bourdon **Pierre F.**
Pour jouir de la légèreté générale **Loïc**
Et de la sagesse particulière de l'ipomée **Thomas S.**

Au virage, nous repartons en arrière :
Une uchronie pour reprendre en bas à gauche avant le grand partage **Germain**
Car tout a commencé avec l'histoire d'un escargot… **Stéphane**
Toujours en chemin vers l'étoile la plus brillante de la galaxie **Aliénor**
Qui déroule sa tranquille frénésie, à la découverte du vaste monde **Alan**
De ses murs couverts de scènes de vies animalières **Caro**
De visages, de figures, de photos au rayon laser **Cécile E, Olivier G**
Fantaisies hélicoïdales **Benoit F**

En chemin enroulé autour de l'axe du temps le liseron raconte :
Hier j'ai vu une palombe, amoureuse d'un champ de blé, qui lui chantait sa flamme : **Hélène B.**
« J'aime, jeune poète vos mots éparpillés en toutes les langues **Matthias**
« J'aime mon ami les germes de votre érudition généreuse » **Florent**
« Mon coeur flanche pour vos offrandes heureuses, ces graines à picorer ». **Guillaume**
Et d'autres choses encore.

Une fois que nous aurons fait le tour de ce qui peut ne pas être fini nous nous reposerons **Etienne**
Sur les bases rythmiques les plus saines. **Julien V**
Des chansons endiablées au banjo **Reto**
Pour recommencer la journée du bon pied **Louise**
Et nous nourrirons la jeune génération **Marie**
De jeux matriciels, de conversations sonores, de légers airs de saxophone. **Mathieu T**

NOTE au lecteur

A propos des conventions d'écriture

Citations et références

Les citations d'ouvrages académiques figurent entre guillemets. Les citations issues des entretiens ou de sources documentaires locales figurent entre guillemets et en italique. Les références sont incluses dans le texte, la date inscrite correspond à l'édition utilisée et non à la date de première publication.

A propos du respect de l'anonymat

Le contexte de cette recherche rend quasiment impossible l'anonymat des personnes interrogées. La plupart occupent en effet un rôle unique dans le jeu d'acteur considéré, qui doit être précisé pour saisir le sens de leurs discours et de leurs pratiques. Il peut s'agir d'une fonction professionnelle ou d'une intervention menée à un certain moment de l'histoire du territoire. J'associe néanmoins à toutes les personnes citées ou mentionnées un prénom fictif. Les exceptions concernent les responsables politiques s'exprimant dans les médias, les architectes-paysagistes aux noms desquels le paysage du parc est associé, enfin les chercheurs interrogés au cours de l'enquête dont je cite les travaux.

A propos des termes employés

Les noms des institutions citées ont pour certains changés au cours du temps, et en particulier celui du lieu principal de l'enquête : le parc de La Courneuve est devenu le parc Georges Valbon en 2011. J'ai choisi de n'utiliser que le nom de « parc de La Courneuve » pour faciliter la lecture. En effet les évènements rapportés se situent aussi bien avant qu'après ce changement de nom. En outre l'ancien nom du parc est encore présent dans les mémoires, dans les paroles et sur les

panneaux de signalisation. Le Conseil général de Seine-Saint-Denis est devenu Conseil départemental en 2015. J'ai choisi de ne pas utiliser cette nouvelle appellation postérieure à la fin de l'enquête. Enfin la structure administrative responsable du parc a changé de nom deux fois : le Service des Espaces Verts du Conseil général de Seine-Saint-Denis est devenu la Direction des Espaces Verts, puis la Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité en 2011. Dans le manuscrit le nom utilisé correspond à l'époque à laquelle je fais référence.

A propos de repérage

Il est d'usage de se perdre lorsqu'on se rend au parc de La Courneuve pour la première fois. **Pour aider le lecteur à se repérer**, une photo aérienne annotée est jointe en annexe (annexe 1).

Acronymes

AEV : Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France

ANCA : Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron

ATD : Aide à Toute Détresse (association ATD Quart monde)

CBNBP : Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien

CERSP : Conservation des Espèces, Restauration et Suivi des Populations (UMR 7204)

CESCO : Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation

CG 93 : Conseil général de Seine-Saint-Denis

CORIF : Centre Ornithologique de la Région Ile-de-France

CPN : Connaitre et Protéger la Nature

CRBPO : Centre de Recherche par le Baguage des Populations d'Oiseaux

DEV : Direction des Espaces Verts (du Conseil général de Seine-Saint-Denis)

DNPB : Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité (du Conseil général de Seine-Saint-Denis)

DRIEE : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France

FLORILEGES : protocole de suivi floristique des prairies urbaines

HLM : Habitation à Loyer Modéré

LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux

MEDD : Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

MNHN : Muséum national d'Histoire naturelle

Natureparif : Agence régionale de la Biodiversité en Ile-de-France

ODBU : Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine

ONF : Office national des Forêts

OPIE : Office pour les Insectes et leur Environnement

PCF : Parti Communiste Français

PROPAGE : Protocole Papillons Gestionnaires

SHOC : Suivi Hivernal des Oiseaux Communs

SPIPOLL : Suivi Photographique des Insectes POLLinisateurs

STELI : Suivi TEmporel des LIbellules

STERF : Suivi temporel des rhopalocères de France

Acronymes

STOC : Suivi Temporel des Oiseaux Communs

ZNIEFF : Zone Naturelle d’Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Sommaire

Introduction

1. Aménager au nom de la nature ? Biodiversité et savoirs impliqués 18

2. L'écologie urbaine et la réinvention de la nature au jardin 21

3. Une étude des relations entre savoirs et construction du paysage : le cas de la gestion écologique des parcs urbains 26

4. Etudier la mise en ordre de l'espace autour de la biodiversité à l'échelle d'un parc urbain : une approche ethnographique 33

5. Plan de la thèse : une progression en quatre temps 48

Première Partie. La prise en charge publique des espaces libres dans la banlieue nord de Paris

Introduction 52

Chapitre 1. De la salubrité…

1..... « Tout est artificiel ici ». La Seine-Saint-Denis : un Département qui convertit les décharges en parcs ?

..... 55

2. Un territoire agricole qui accueille ce que Paris renvoie hors de ses murs 57

3. L'aménagement de la banlieue nord sous influence hygiéniste : 71

Chapitre 2… A la qualité de vie

1. Une pénurie d' « espaces libres » 84

2. Un grand bois pour les habitants des grands ensembles 87

3. L'occupation par le bidonville de la Campa : les pieds dans la boue 91

4. La deuxième phase de construction du parc : qualité de vie et paysages rêvés sur remblais 99

Conclusion de la Première partie 110

Deuxième Partie. La construction du patrimoine naturel, une intégration de la biodiversité dans la mise en ordre de l'espace public

Introduction 114

Chapitre 3. L'émergence de la gestion harmonique : face à l'aménagement paysager, le spontané

1. Le conflit de l'autoroute A16 : le patrimoine écologique rendu visible 116

2. La prise en compte des revendications associatives 122

3. L'introduction de la gestion harmonique : l' « écologisation » de l'aménagement paysager 126

Chapitre 4 : Une institutionnalisation de la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des parcs

1. L'implication des acteurs associatifs et universitaires, différents visages de la biodiversité 137

2. La création de l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine : donner un corps à la biodiversité 148

3. Zonages 155

Chapitre 5. Une valorisation des suivis standardisés

1. Vigie-Nature : vers un Météo-France de la nature ordinaire ? 165

2. Le baguage des oiseaux : une pratique fondatrice 171

3. La standardisation comme support de distinction 179

Conclusion de la Deuxième Partie 186

Troisième partie. Une redéfinition des métiers à l'aune de l'approche écologique du paysage

Introduction 190

Chapitre 6. Entre contractualisation et concertation

1. Adapter les pratiques de gestion planifiée des espaces naturels à un parc paysager 194

2. Changements de pratiques dans un contexte de marchés publics 199

Chapitre 7. Jardiner la biodiversité .....

1. La fin des « mauvaises herbes » ? 208

2. L'impossibilité de contenir le vivant : l'exemple du lapin de garenne 213

3. Créer des « habitats naturels » : jusqu'à l'injonction contradictoire 218

Chapitre 8. Eco-gardes : élargissement et renouvellement d'un métier de surveillance

1. La redéfinition du métier : une éducation du regard ? 234

2. Intégrer la biodiversité dans la définition subjective du métier 238

3. Les tensions liées au contexte socio-professionnel 249

Chapitre 9. Des sciences participatives pour l'évaluation des pratiques

1. Des projets inclusifs 259

2. Les gestes et les noms : un apprentissage d'abord pratique 264

3. Evaluer la qualité des habitats 269

Conclusion de la Troisième Partie 275

Quatrième partie. Les citadins, le parc et l'espace naturel protégé

Sommaire

Introduction 278

Chapitre 10. Quelle place pour les loisirs dans un espace naturel protégé ?

1. Déplacements et canalisations 281

2. Dans la ville et pourtant loin d'elle 301

Chapitre 11. Tous collecteurs de données ?

1.Impliquer le public dans les suivis standardisés : les 24h de la biodiversité 326

2.Capter l'observation informelle : Les observ'acteurs. 340

Conclusion de la Quatrième Partie 361

Conclusion

1. Du vert au naturel : différentes étapes d'une mise en ordre de l'espace public 355

2. Participer : conservation de la biodiversité et fabrique de la nature entre ville 359

3. Une nouvelle frontière à franchir pour la ville dense ? Biodiversité urbaine et droit à la ville 362

4. Un autre regard sur la restauration: de l'esthétique naturaliste à l'art écologique 365

Bibliographie 367

Liste des figures 400

Liste des tableaux 404

Liste des Photos 405

Liste des encadrés 407

Annexes 409

Avant-propos

« *Vous vous êtes trompée de siècle* », m'a dit un jour de 2014 un sociologue auquel j'expliquais ce qui m'avait amené à l'anthropologie de l'environnement. Il faisait référence à l'histoire naturelle, à la manière dont elle se pratiquait avant que la scission profonde entre sciences de la nature et sciences humaines et sociales n'ait empêché pour un moment de s'intéresser à la fois à la diversité du monde vivant et aux diverses manières de l'appréhender, de le raconter, de le mettre en récit – hors des carreaux de faïence du laboratoire. Après un début de parcours universitaire en biologie et écologie, c'est finalement en entrant au Muséum national d'Histoire naturelle, institution fort ancienne, et pourtant en prise avec l'actualité criante de la crise écologique, que j'ai pu commencer à franchir l'écart entre ces deux mondes. Suivre les enseignements du Master « Environnement : Milieux, Techniques, Sociétés » m'a permis de renouer avec l'histoire naturelle en affirmant que celle-ci est aussi et tout autant sociale. C'était aussi choisir mes outils pour construire un savoir. Préférer, pour moi-même, l'interprétation à l'expérimentation.

Le point de départ de cette thèse, débutée en décembre 2011, était d'interroger la diversité des pratiques d'observation de la nature prenant place dans les jardins publics affichant des ambitions écologiques. Une manifestation particulière attirait surtout mon attention, les programmes de sciences participatives[1] qui sollicitaient les agents des collectivités locales pour participer à la récolte de données en vue de produire des analyses à grande échelle. Ce point de départ découlait de mon expérience professionnelle précédente, en tant que chargée de mission pour Vigie-Nature, un programme de sciences participatives sur la biodiversité coordonné par un laboratoire du Muséum, sur quel je souhaitais poser un regard distancié. Je partais donc de ma propre pratique. Mon objectif était de procéder à une prise de recul, de me servir de cette insertion professionnelle initiale comme point d'appui cognitif (Elias, 1993).

Je projetais de mener une enquête ethnographique auprès de plusieurs collectivités urbaines d'Ile-de-France, pour voir de quelle manière, sur le terrain, les outils d'observation créés par un

[1] Les sciences participatives désignent ici les projets de recherche qui font appel à des bénévoles pour récolter des données, ensuite analysées par une équipe de chercheurs professionnels.

laboratoire de recherche s'articulaient à d'autres façons d'appréhender la nature au jardin, d'un point de vue professionnel. L'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine de Seine-Saint-Denis s'est montré intéressé par ma démarche du fait d'un partenariat ancien avec le Muséum.

Après quelques mois, confrontée à la réalité locale et selon les conseils de mon comité de thèse j'ai rapidement changé de cap, réalisant que la voie empruntée pour arriver sur le terrain de l'enquête s'arrêtait à l'entrée. Face à la densité et à la complexité des jeux d'acteurs intervenant autour de la gestion des parcs et jardins publics de Seine-Saint-Denis, j'ai donc lâché sur le seuil mon premier fil conducteur pour retrouver un ancrage, cette fois-ci spatial, en décidant de centrer ma recherche sur un lieu, le plus ancien des parcs gérés par le Conseil général, le parc de La Courneuve : celui où s'était d'abord inscrite, matériellement et socialement, l'histoire locale de l'émergence d'une attention publique de la biodiversité dans les parcs et jardins, en général désignée en France par le terme de gestion différenciée. Cela me semblait d'autant plus pertinent que l'appellation locale employée, la « gestion harmonique », indiquait une appropriation spécifique par la collectivité de la question de la biodiversité, qui méritait une investigation approfondie. Le sujet de cette thèse émane donc d'un double changement de focale, entre élargissement de l'angle d'approche et resserrement sur un lieu, du projet d'enquête multi-située à l'étude de cas.

Introduction

En France, l'intérêt des collectivités locales pour une approche écologique des parcs et jardins publics s'est structuré dans les années 1980. Cette approche implique des acteurs, des savoirs et des pratiques nouveaux. L'objectif de cette recherche en anthropologie de l'environnement est d'analyser les rapports entre relations sociales, construction des savoirs et production du paysage autour de la tentative d'une collectivité locale francilienne de faire cohabiter, dans un même espace, loisirs urbains et conservation de la biodiversité.

Au cours de cette introduction je reprendrai d'abord pied dans l'histoire de la protection de la nature et des travaux scientifiques associés, pour retracer les transformations amenées par l'introduction de la notion de biodiversité et voir dans quel contexte les territoires urbains ont pu se trouver concernés par cette question. Puis je replacerai l'aménagement des parcs et jardins dans le contexte plus large d'une nouvelle figure urbanistique, l'écologie urbaine (Micoud, 2000).

J'aborderai ensuite l'objet de cette thèse. Le tournant écologique dans les parcs et jardins publics signe un renouveau du regard porté sur le paysage comme production sociale, mais aussi comme création architecturale, dans le cadre de l'introduction d'un nouveau modèle paysager (Lenclud, 1995). Celui-ci traduit l'introduction de préoccupations publiques pour la biodiversité dans les territoires urbains. La question se trouve alors posée de la rencontre entre différents types de savoirs autour d'un lieu qui acquiert une identité nouvelle.

Cette réflexion s'appuie sur une étude de cas en Seine-Saint-Denis, où c'est sous le terme de « gestion harmonique » (Dubreuil, 2006) que le Conseil général a affiché son intérêt pour la biodiversité urbaine. Ce modèle a formé le point focal d'une enquête ethnographique centrée sur le parc de La Courneuve, construit dans les années 1960, formant aujourd'hui un ensemble de prairies, pelouses, boisements et plans d'eau de plus de 400 ha, qui accueille 2 millions de visiteurs par an et dont la faune lui vaut d'avoir été désigné en 2006 comme site Natura 2000.

Après avoir replacé l'histoire de la construction du parc dans le contexte de l'aménagement de la banlieue nord de Paris sous influence hygiéniste, j'étudierai successivement les transformations qui touchent la définition d'une politique publique, et les pratiques professionnelles impliquées dans la gestion du parc de La Courneuve. Je m'intéresserai enfin aux confrontations entre l'attention publique pour la biodiversité et la diversité des appropriations des lieux par les usagers.

1. Aménager au nom de la nature ? Biodiversité et savoirs impliqués

Si la protection de la nature émerge dans le monde occidental à la fin du XVII^{ème} siècle, la mise à l'agenda international de la notion de biodiversité fait de la diversité biologique un « objet politique » à l'échelle globale lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992 (Raffin, 2005, p. 109). Au-delà de la réalité matérielle à laquelle cette notion renvoie, l'emploi même du terme « biodiversité » [2] a mis à l'honneur un nouveau discours sur les relations entre nature et société qui rassemble autour de lui chercheurs et acteurs institutionnels (Micoud, 2005). Des prémices de l'écologie scientifique à ses évolutions épistémologiques successives, différentes conceptions ont guidé les politiques de protection de la nature, jusqu'aux réflexions actuelles qui plébiscitent l'interdisciplinarité et les approches localisées, où les sciences sociales ont un rôle de plus en plus reconnu. C'est dans ce contexte que s'inscrit cette recherche.

1.1. De la protection de la nature à l'ingénierie écologique : de nouveaux savoirs à l'œuvre

L'idée d'équilibre de la nature a longtemps structuré les réflexions et actions visant sa protection (Kricher, 2009). Néanmoins cette conception a été remise en question au profit d'une approche plus dynamique qui facilite les échanges entre disciplines, entre écologie, ingénierie et sciences sociales.

[2] La biodiversité renvoie ici, de manière large, à l'ensemble des espèces vivantes et aux interactions entre elles et avec les composantes biogéophysiques de leur habitat (Barbault, 1997).

Au-delà de l'influence de l'idéologie américaine de la *wilderness*, qui érigeait en idéal la préservation d'une nature vierge et non exploitée (Nash, 1982 ; Oelsehlaeger, 1991), les premières réserves ont ainsi été organisées suivant les principes de l'écologie odumienne (Odum, 1953) dont les objets de préoccupation sont les écosystèmes, considérés comme des entités homogènes et uniformes. Les connaissances ainsi acquises doivent permettre en retour de mieux protéger la nature (Blandin, 2009, p. 31). La centralité de la question de l'équilibre de la nature en écologie a vacillé à la fin des années 1970 avec les premiers travaux sur le rôle des perturbations dans la structuration des systèmes écologiques (Pickett et White, 1985). Ils contribuent à l'émergence d'une écologie du paysage, qui prend en compte l'hétérogénéité spatiale et temporelle (Blandin et Lamotte, 1988 ; Blondel, 1986 ; Lefeuvre et Barnaud, 1988). Dans le même temps ce sont les anthropologues qui définissent le champ de l'« écologie historique » (Balée, 1994 ; Crumley, 1987) montrant l'influence humaine de longue date sur des milieux, y compris ceux auparavant considérés comme intouchés par l'homme.

Par ailleurs, une nouvelle discipline émerge dans les années 1980 : la biologie de la conservation. Explicitement engagée pour la conservation de la biodiversité (Soulé, 1986), elle opère selon quatre différents cadres conceptuels (Prévot-Julliard et al., 2011). Le premier est celui de la mise en « réserve » d' espaces qui font en général l'objet de mesures de gestion (Trombulak et al., 2004). S'y ajoute la restauration écologique, présentée comme tentative de réparation des écosystèmes endommagés (Morrison, 2002 ; Palmer, Ambrose et Leroy Poff, 1997). Vient ensuite la « réconciliation » qui correspond à la recherche d'une coexistence gagnant-gagnant entre activités humaines et biodiversité (Rosenzweig, 2003). Enfin la « reconnexion » puise dans la psychologie environnementale pour étudier les mécanismes individuels favorisant la prise de conscience vis-à-vis de la crise écologique (Pyle, 2003).

Différentes propositions émergent par la suite pour éclairer les processus de coévolution et d'auto-organisation incluant les sociétés humaines et la nature. Les recherches se dirigent vers des objets d'étude hybrides tels que le « socio-écosystème » (Ostrom, 2009). Développements théoriques et outils de modélisation s'orientent vers la compréhension des moteurs de stabilisation et de déstabilisation (Gunderson et Holling, 2002), et vers la production de scénarios de durabilité ou de résilience vis-à-vis, par exemple, du changement climatique (Chaplin III, 2009). C'est le cadre des services écosystémiques qui structure aujourd'hui largement les réflexions sur les relations entre aménagement et conservation

(Millenium Ecosystem Assessment, 2005)[3]. Dans ce cadre, l'attention se focalise sur le vivant comme système dynamique, qui fournit des services aux sociétés humaines. Ce cadre conceptuel favorise les travaux interdisciplinaires entre écologues et économistes pour mettre en place des systèmes d'évaluation quantitative, et le secteur privé intervient de plus en plus autour du développement de mécanismes de mise en marché (Daccache, 2011).

L'idée de « pilotage » de la biodiversité a pris corps dans le contexte du développement du génie écologique au cours des années 1980 (Larrère, 2005). L'ingénierie écologique rassemble aujourd'hui les pratiques d'aménagement qui s'appuient sur l'utilisation de compétences en écologie afin d'orienter le devenir d'un milieu, que ce soit à des fins de conservation, ou d'exploitation forestière ou agronomique durable (Cozic, 2004). En France, le mouvement a été initié par l'Association française des ingénieurs écologues (AFIE) créée en 1979[4]. Ce mouvement à la fois scientifique, technique et éthique accompagne la remise en cause de la notion d'équilibre des écosystèmes, au profit d'une vision plus dynamique du fonctionnement du vivant permettant d'intégrer plus facilement dans une même réflexion processus physico-chimiques, biologiques et sociaux sur des territoires localisés (Folke et Gunderson, 2006 ; Hughes, Bellwood et Folke, 2005).

1.2. Approche localisée et interdisciplinarité

Puisque « la science ne peut plus imposer un état de la nature allant de soi » (Blandin, 2009, p. 71), sa prise en charge doit s'inscrire au niveau local sur des procédures de délibération, pour décider de la place à laisser à l'expression spontanée du vivant et au pilotage de trajectoires choisies. Les démarches de co-gestion qui prennent aujourd'hui de

[3] L'Evaluation des Ecosystèmes pour le Millénaire, commandée par le président de l'Organisation des Nations Unies, a regroupé un millier d'experts pendant quatre ans. Quatre grands types de services ont été distingués (de production, de régulation, de support et culturels) qui forment une typologie largement en vigueur depuis.

[4] Après avoir participé à une mission commandée par le ministère de l'Environnement sur la « maîtrise écologique du territoire », l'AFIE organise en 1987 un colloque national intitulé « La gestion des systèmes écologiques : des progrès de la recherche au développement des techniques ». Les années 1990 donnent lieu à de premières réflexions éthiques, menées avec le ministère de l'Environnement et le Cemagref (Blandin, 2009, p. 70).

l'importance, s'y inscrivent notamment, comme démarches pragmatiques et attentives à la diversité culturelle (Borrini-Feyerabend et al., 2004 ; Welch-Devine, 2012).

Que ce soit au niveau local ou pour des réflexions plus générales, les projets de recherche interdisciplinaires portant sur la mise en place de politiques de conservation de la biodiversité sont actuellement plébiscités (Balmford et Cowling, 2006) ; le rôle que peuvent y jouer les chercheurs en sciences sociales est maintenant largement reconnu (Jollivet, 1992, Bradshaw et Bekoff, 2000 ; Eigenbrode et al., 2007). Dans ce contexte, l'ethnologue peut favoriser le dialogue entre différents acteurs participant à la co-construction de projets cherchant à concilier conservation et attentes locales, dans des contextes qui mettent en jeu une articulation entre différentes formes de savoirs (Berkes, 2008 ; Gragson, 2012 ; Sourdril et Welch-Devine, 2013) et une confrontation entre différentes valeurs accordées aux éléments naturels et aux paysages (Selmi, 2006).

Pour resituer cette thèse dans le paysage scientifique qui vient d'être décrit, celle-ci fait suite à plusieurs travaux de recherche en écologie menés sur le même territoire. L'un des objectifs de ce travail est de participer à encourager un retour réflexif sur les choix de gestion mis en place depuis les années 1990 dans les parcs de Seine-Saint-Denis. Cette thèse vise donc à interroger les implications de différents types de savoirs dans la gestion d'un parc urbain, au travers d'une étude de cas en relation avec un territoire où le Muséum est impliqué depuis plus de dix ans. C'est la raison pour laquelle cette étude associe, comme je l'aborderai plus loin en détail, un volet ethnographique contemporain à une approche ethno-historique, pour remonter le fil des savoirs qui ont laissé leur empreinte dans ce lieu, par leur implication dans la définition d'une politique publique locale.

2. L'écologie urbaine et la réinvention de la nature au jardin

Le passage de la protection d'une nature remarquable cantonnée à des espaces sanctuarisés, à une attention pour la biodiversité concernant l'ensemble des territoires, entérine le fait « qu'il n'y a pas de frontière entre milieux naturels et espaces de mise en valeur » (Larrère et Larrère, 2009, p. 281). Cela conduit à la production de politiques publiques à différentes échelles, et notamment en territoire urbain. Il s'agit d'abord d'un nouvel horizon politique qui renouvelle l'idée de réconciliation entre l'homme et la nature.

Dans ce contexte, les modes de gestion des parcs et jardins publics se sont largement transformés, du fait d'une attention plus forte des collectivités locales aux questions environnementales, en particulier à la biodiversité, selon des cadres largement construits par les sciences de la vie.

2.1. L'écologie urbaine, nouvelle utopie pour l'aménagement des villes ?

L'attention récente pour la biodiversité au sein des territoires urbains s'inscrit dans un nouvel horizon politique, celui de l'« écologie urbaine ». L'« écologie urbaine », au sens où l'entendent actuellement les acteurs de l'aménagement, n'a pas de lien direct avec le courant sociologique du même nom, lié à l'Ecole de Chicago, qui date des années 1920 (Vining, Tyler et Kweon, 2000 ; Zitouni, 2004). Cette option politique ne se confond pas non plus avec le chapitre de l'écologie scientifique qui s'est ouvert dans les années 1980, lorsque les chercheurs ont commencé à considérer le milieu urbain comme un milieu de vie à part entière (Clergeau, 2007), ni avec les recherches interdisciplinaires qui se mettent en œuvre de plus en plus souvent sur ce sujet (McIntyre, Knowles-Yanez et Hope, 2000 ; Yli-Pelkonen et Niemelä, 2005). André Micoud décrit l'utopie politique de l'écologie urbaine comme un discours visant à inclure dans la ville ce qui lui est extérieur, à savoir la nature, en convoquant l'écologie comme science des relations des êtres vivants avec leurs milieux, de façon à réorganiser la vie des urbains. Du point de vue politique, cette opération d'inclusion conduit la ville et ses habitants à devenir dépositaires du sort de quelque chose d'autre qu'eux (Micoud, 1996, 2000).

Cette proposition, d'abord portée par des associations avant que la puissance publique s'en fasse le relai à partir des années 1990, prolonge des mouvements urbanistiques du début du XX^{ème} siècle, comme celui des « cités jardins »[5]. Elle marque une nouvelle tentative de rompre avec l'ancienne opposition entre la ville – artificielle, ou morte – et ce qui lui serait extérieur – la nature, ce qui est vivant (Micoud, 2000). Elle rend imaginable l'idée « que la

[5] Le modèle urbain des « cités jardins » apparaît en 1898 sous la plume de l'urbaniste anglais Ebenezer Howard dans son livre intitulé *Tomorrow. A peaceful path to real reform*, puis *Gardens cities of tomorrow* dans sa deuxième édition. En France, le succès des « cités jardins » perdure jusque dans les années 1930 (Choay, 1965, p. 21).

vie des hommes en tant qu'animaux politiques pourrait avoir quelque chose en commun avec la nature (…) Contrairement à ce que l'ordre "moderne" a toujours dit, à savoir que c'est par son arrachement à la nature que l'homme est proprement humain – et donc que l'urbain est le représentant de l'humain par excellence – l'"écologie urbaine" vient prétendre que l'humain urbain est naturel » (Micoud, 2000, p. 106‑107), et renouvelle ainsi l'espoir de dépasser la rupture entre l'humain – vu comme urbain, et la nature. Cet arrachement fondateur de la modernité est continuellement renforcé, d'un point de vue matériel, par la concentration des populations dans les villes et, plus largement, par la généralisation des modes de vie urbains (Choay, 1994).

Le rôle des éléments naturels dans les politiques urbanistiques et sociales se renouvelle avec le passage de l'idéologie hygiéniste au développement durable (Dubost et Lizet, 2003). Ce dernier est en effet devenu dans les années 1990 le référentiel central pour le développement des villes européennes (Wachter, 2003). Dans ce nouveau cadre, le thème récurrent de l'hygiénisme, à savoir la compensation des méfaits de la ville par les bienfaits de la nature, persiste mais change de visage (Dubost et Lizet, 2003). Depuis l'époque haussmannienne, le végétal a d'abord trouvé une place en ville par le zonage et la cartographie (Blanc, 2008, p. 96). L'intérêt pour le végétal s'est en outre doublé d'un rejet de l'animal, facteur d'insalubrité, à l'exception notable des oiseaux, qui ont conservé une fonction décorative (Barles, 1999 ; Corbin, 2008). Depuis les années 1970, l'expression d' « espace vert »[6] a réduit la présence du végétal à une couleur bienfaitrice.

Par ailleurs la présence de l'animal est peu pensée du fait de la difficulté de le représenter sur les cartes, vu son caractère mouvant (Blanc, 2008, p. 117). Si la place de la nature en ville a longtemps été considérée sous un angle essentiellement quantitatif, l'eau, l'air et la verdure agissant comme autant de *pharmakon* destinés à remédier aux maux urbains (Berque, 2010), ce n'est plus le cas aujourd'hui. Sous l'égide d'une attention nouvelle pour la

[6] Le terme d' « espace vert » a plusieurs définitions plus ou moins génériques. Ici je prends la définition d'espaces non bâtis et végétalisés, privés ou publics, situés en zone urbaine ou périurbaine (Choay et Merlin, 2010). Les parcs et jardins mais aussi les cimetières et les stades sont concernés. Pour ce qui est des parcs et des jardins, ils diffèrent par leur taille et éventuellement par leur mode de gestion : les jardins font rarement plus de 100 ha. Les parcs peuvent être plus grands, jusqu'à plusieurs centaines d'hectares. Ils sont souvent gérés de manière moins horticole (CERTU, 2009).

« nature ordinaire » (Mougenot, 2003), c'est à présent la diversité biologique dans son ensemble qui se trouve embarquée dans l'entreprise paysagère et urbanistique.

S'il n'est pas nouveau, l'espoir de réconciliation entre l'homme et la nature par l'aménagement des villes se dit aujourd'hui « sous une nouvelle forme, avec un nouveau mot, scientifique. Celui d'écologie » (Micoud, 2000, p. 109). Ainsi, avec la biodiversité, la nature se trouve-t-elle investie d'une nouvelle manière par certaines pratiques paysagères, qui, si elles ne sont pas majoritaires, conduisent là où elles s'expriment à de nouveaux partages du territoire urbain, dessinés sous un prisme où l'écologie scientifique a un rôle à jouer (Aggeri et Donadieu, 2003).

2.2. La « gestion différenciée » et la biodiversité mise en scène

L'introduction de préoccupations pour la diversité biologique dans l'aménagement urbain prend différents chemins en fonction du contexte territorial. A Berlin l'accueil de la végétation spontanée est notamment passé par un aménagement des « zones résultant de dommages de guerre ou de démolitions, où des animaux et des végétaux se sont installés » pour les rendre accessibles mais sans modifier leur composition (Sukopp, 1997, p. 278 et suiv.). A Stockholm, la réflexion se construit à l'échelle régionale du fait de l'existence d'un parc national urbain (Barthel et al., 2009). Aux Etats-Unis, du fait de la morphologie très étalée des villes, les « forêts urbaines » et « canopées urbaines » deviennent un sujet de réflexion écologique et social au travers de projets de gestion communautaire[7] (McDonough et Vatcha, 2005).

En France, la « gestion différenciée des espaces verts » a d'abord rassemblé, dans les années 1980, des collectivités aux motivations diverses, partagées entre une volonté de gérer les surfaces grandissantes d'espaces verts sans faire grimper les coûts et une attention croissante pour la biodiversité. Elles prenaient la suite de villes pionnières comme Orléans, Rennes, Strasbourg, Nantes et Montpellier, inspirées par les pratiques développées dans les années 1970 en Allemagne, en Belgique et en Suisse (Frileux, 2007, p. 310). A partir des années 1990, la notion de respect de l'environnement a pris une place plus importante,

[7] Qui rassemblent les arbres plantés le long des rues, ceux des jardins et les boisements englobés par l'étalement urbain.

installant la gestion différenciée comme mot d'ordre pour une approche écologique du jardin public. Les années 2000 voient son intégration à la thématique plus large du développement durable (Aggeri, 2004). Dans ce contexte, la végétalisation accrue est notamment utilisée pour faire accepter la densification urbaine, remède à l'étalement consommateur de terres (Emelianoff, 2007).

La gestion différenciée rompt avec l'approche uniquement quantitative des espaces verts, dans laquelle la question de la surface était centrale, en allant vers une approche qualitative. En termes de pratiques de jardinage, cette approche peut se résumer à quelques gestes : économies d'eau, recyclage, abandon des produits chimiques, valorisation des formes de vie sauvage par un travail sur la palette végétale (Dubost, 2010, p. 637). Cela consiste selon les cas à diversifier les espèces présentes, à privilégier leur appartenance locale, c'est-à-dire à faire la part belle aux espèces indigènes au sens écologique du terme (Fridley, Stachowicz et Naeem, 2007). Les essences exotiques largement utilisées en horticulture perdent de leurs attraits et la flore spontanée devient la source d'une « esthétique sauvage » (Aggeri, 2010, p. 38). Ce mode de gestion s'apparente également aux pratiques de « restauration écologique » (Morrison, 2002). De même, il s'agit de construire ou reconstruire localement des réseaux de relations impliquant coopération, compétition et prédation entre organismes, en s'appuyant sur les connaissances développées en écologie des communautés (Young, Petersen et Clary, 2005) et en utilisant des méthodes issues de l'ingénierie écologique traduites en termes paysagers (Aggeri, 2010, p. 37).

Cela concerne aussi l'organisation spatiale des lieux. Pour ce qui est des parcs et jardins publics, les paysagistes proposent des mises en scène, suivant la commande publique. Dans le sillage de pionniers tels que Gilles Clément, ils inventent, chacun à leur manière, des lieux où le sauvage se trouve réhabilité. Ces lieux – toujours artificiels – visant à faire se rencontrer citadins et nature sauvage au cœur des villes, sont soit des créations ex-nihilo (Dubost et Lizet, 2010), soit des friches « valorisées » (Lizet, 2010). Les équipes gestionnaires, régies publiques ou entreprises privées, prennent le relai pour entretenir ces parcs et jardins publics d'un nouveau genre.

Il faut préciser qu'aujourd'hui le principe de la gestion différenciée ne fait pas l'unanimité chez les acteurs du secteur du paysagisme et des collectivités locales. Pour prendre l'exemple de l'usage des pesticides, ceux-ci sont encore largement utilisés par les

communes d'Ile-de-France[8]. Du côté des paysagistes, la tendance est encore minoritaire et surtout pratiquée par de jeunes paysagistes qui travaillent au sein d'associations (Emeline Brossard, comm. pers.). Enfin, toutes les formations au paysagisme n'intègrent pas, loin s'en faut, de notions issues de l'écologie scientifique. En outre, les nouvelles initiatives paysagères doivent naviguer entre la volonté de mettre en scène un ensemble vivant et mouvant, et l'idéal d'urbanité policée qui prévaut dans la gestion des espaces publics français (Skandrani et Prévot, 2015). Ce paradoxe est souvent résolu en redéfinissant les possibilités de circuler (Dubost, 2010 ; Skandrani et Prévot, 2015). D'une théorie paysagère de la libre circulation du « jardin en mouvement » (Clément, 2007) à sa mise en œuvre dans les jardins publics, s'opèrent parfois des glissements vers de nouvelles formes de compartimentation. Ainsi dans le « jardin naturel » créé à Paris[9], la mairie a installé des clôtures, absentes du projet initial, autour des espaces où prospèrent flores « spontanée » et « indigène d'Ile-de-France » (Dubost, 2010, p. 632).

3. Une étude des relations entre savoirs et construction du paysage : le cas de la gestion écologique des parcs urbains

L'objectif de ce travail de recherche est de s'intéresser d'un point de vue anthropologique à l'organisation sociale qui sous-tend l'existence d'un grand parc urbain aux ambitions écologiques affichées. Elle s'inscrit donc dans le champ des travaux sur la nature en ville, de plus en plus nombreux en sciences sociales.

3.1. La « nature en ville », un sujet de recherche en expansion

Un nombre croissant de travaux sur le thème de la « nature en ville » ont été menés depuis les années 1990, en écologie, sociologie, géographie et anthropologie, avec une

[8] Selon une enquête publiée par l'Agence régionale de la biodiversité, si 60 % des communes interrogées se sont engagées dans une démarche de réduction, seules 5 % déclarent ne plus utiliser de produits phytosanitaires (Natureparif, 2014). L'utilisation des pesticides par les organismes publics sera interdite en 2020 en France (Loi n° 2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national).

[9] Jardin ouvert en 1997, situé près du cimetière du Père Lachaise à Paris dans le 20ème arrondissement.

optique de plus en plus interdisciplinaire (Grimm, Faeth et Golubieswski, 2008 ; Pickett, Cadenasso et Grove, 2008). Du côté biophysique, ces travaux se sont majoritairement intéressés au fonctionnement des écosystèmes urbains (Clergeau, 2007 ; Muratet et al., 2007) et à l'empreinte écologique (Kim et Barles, 2012). Par ailleurs, faisant suite aux réflexions menées sur l'aménagement urbain durable (Mathieu et Guermond, 2005), la dimension esthétique de l'urbanisme écologique et sa prise en compte de « l'habiter »[10] a ouvert un nouveau champ de recherche (Blanc, 2008). Des projets interdisciplinaires ont porté sur des lieux spécifiques comme les jardins (Menozzi, 2014) ou sur des outils d'aménagement à plus grande échelle comme les Trames Vertes et Bleues (Clergeau et Blanc, 2013).

Enfin, l'orientation des politiques publiques « vertes » a été discutée et remise en perspective (Arnould, 2006 ; Calenge, 2003 ; De Vilmorin, 1976) et plusieurs tentatives de caractérisation de la « demande sociale » de nature en ville (Boutefeu, 2005), ou encore de l'« attente » ou du « désir de nature » des citadins (Bourdeau-Lepage et Vidal, 2014), ont vu le jour. Une enquête d'Emmanuel Boutefeu (Boutefeu, 2005) met en avant une demande d'espaces verts proches du domicile[11] considérés comme des refuges vis-à-vis des nuisances urbaines. Au-delà de ces considérations générales, le sujet est riche en controverses. Les travaux rassemblés dans l'ouvrage de Lise Bourdeau-Lepage et Roland Vidal (2014) mettent en avant la polysémie de l'idée de « nature en ville », reflétant la diversité des usages associés. Du point de vue psychologique, l'effet positif de la diversité biologique présente dans les espaces verts sur le bien-être individuel a été démontré (Fuller, Irvine et Devine-Wright, 2007). La diversité des pratiques jardinières a été questionnée, du point de vue des formes de sociabilité dont elles sont le support, qu'elles se situent dans les jardins privés (Dubost, 1997 ; Frileux, 2010) ou qu'elles mettent en jeu la figure récente des jardins partagés (Demailly, 2014). Le jardinage retient également l'attention pour sa capacité à redéfinir les frontières entre espace public et espace privé (Terrain, 2013). En effet, si les collectivités locales mobilisent les jardins privés comme éléments des Trames Vertes et Bleues (Riboulot-Chetrit, 2015), en retour, les citadins jardinent aussi l'espace public, ce qui crée une tension entre la figure de l'usager et celle du jardinier, mettant en lumière des questionnements

[10] Expression reprise au géographe marxiste Henri Lefebvre et relancée dans le contexte de la ville durable, « l'habiter » désigne la relation entre les habitants et leurs lieux de vie (Hucy et al., 2005).

[11] Moins de 15 minutes de trajet tous moyens de transport confondus.

concernant les capacités d'intervention des citadins vis-à-vis de leur lieu de vie (Ernwein, 2015).

3.2. Vers un nouveau modèle paysager

L'approche écologique des jardins signe un renouveau du regard porté sur le paysage comme création architecturale, et entraîne donc une réflexion sur le renouvellement des modalités de leur fabrication. Il importe, pour ce faire, de considérer le lien permanent entre, d'une part, les modes de cadrage, c'est-à-dire les références des modèles paysagers, et, d'autre part, la production du paysage, renvoyant à l'intervention dans l'espace des collectifs qui y vivent (Cadiou et Luginbühl, 1995).

L'acception ordinaire du terme de paysage renvoie à un regard culturellement informé : une étendue spatiale saisie par un œil, cette perception étant structurée en amont par des représentations préalables de ce que *doit* être un paysage. Selon Gérard Lenclud, il s'agit nécessairement du produit d'un regard extérieur au lieu, un point de vue guidé par un jugement de conformité. Toutes les scènes paysagères susceptibles d'être ainsi jugées seront comparées à des « propriétés prototypiques » prêtes à leur être affectées et enfin considérées comme « dépositaires (ou non) du statut de paysage, pourvu[e]s d'une valeur et accroché[e]s à une cimaise mentale » (Lenclud, 1995, p. 10). Plusieurs modèles paysagers ont émergé au cours de l'histoire européenne, sur lesquels s'appuie l'appréciation esthétique. Différents modèles ont été plébiscités, allant du « pittoresque » qui renvoie à un monde rural policé par l'agriculture et le « sublime » cher aux Romantiques, propre aux espaces valorisés car indomptés. Les « espaces verts » s'inscrivent dans un modèle à part, du point de vue des formes comme des modes d'organisation qui président à leur fabrication :

> « On assiste ainsi aujourd'hui à l'émergence d'un nouveau modèle paysager que l'on pourrait dire "institutionnel" : autoroutes, ronds-points, bases de loisirs, espaces verts qui font aujourd'hui l'objet de traitements paysagers et commencent à fonctionner comme système de référence. Et le modèle génère ici, non seulement un nouveau mode de lecture de l'espace, mais aussi un nouveau mode d'intervention et de gestion du territoire. » (Cadiou et Luginbühl, 1995, p. 34)

Le modèle institutionnel serait donc celui des infrastructures de transport, mais aussi de loisirs, parmi lesquelles les espaces verts. Pour les architectes paysagistes qui en assurent

la conception, le paysage renvoie à un projet : la manipulation de la structure d'un lieu par un regard expert en vue de produire une œuvre paysagère qui corresponde aux canons de beauté de ceux qui seront amenés à le parcourir, de manière à leur faire vivre une expérience plaisante pour les sens et l'imagination. Cela passe par une « artialisation » selon Alain Roger (Roger, 1997), qui considère que c'est l'art qui donne du sens à la nature, au départ indéterminée, ou plus largement par une « transfiguration » (Descola, 2012), terme utilisé pour désigner le processus par lequel un paysage existe du fait d'une transformation, quand un site devient un signe d'autre chose que lui-même. Ainsi, pour parler de paysage, il faut que le site fonctionne comme une représentation iconique d'une autre réalité que celle liée à sa finalité utilitaire, à sa dimension matérielle. En ce qui concerne plus spécifiquement les jardins, Michel Foucault décrit les fonctions de totalisation du monde qui s'y accomplissent en les ramenant à la notion d'« hétérotopie », qu'il définit comme la localisation physique d'une utopie, un lieu concret dans lequel la société place ce qui lui est extérieur (Foucault, 2001). Malgré leur existence matérielle, les hétérotopies forment pourtant « une espèce de contestation à la fois mythique et réelle de l'espace où nous vivons » (Foucault, 2001, p. 1575). Différents principes régissent ces formes, parmi lesquels l'existence d'un découpage spécifique du temps, un système d'ouverture et de fermeture qui à la fois les isolent et les rendent pénétrables. Si les hétérotopies ont différentes fonctions, celle du jardin serait de produire une « compensation », en faisant exister un espace « aussi parfait et méticuleux que le nôtre est désordonné, mal agencé, brouillon » (Foucault, 2001, p. 1580). En tant que microcosme où le monde vient accomplir sa perfection symbolique, le jardin, par sa composition minutieuse, compense l'imperfection du monde extérieur.

Au-delà de la question des modèles, le paysage renvoie plus largement aux traces laissées par les groupes humains sur les espaces qu'ils occupent, autrement dit à un espace structuré par des activités sociales à partir des caractéristiques géomorphologiques et écologiques des lieux. C'est un espace matériel organisé au fil du temps, qui traduit et symbolise les formes sociales en présence et les systèmes de valeurs associés (Luginbühl, 1995). Il s'agit alors d'analyser la diversité des représentations socio-culturelles portant sur un même espace, donc de mener une enquête permettant de produire une typologie de points de vue socialement institués.

En l'occurrence, la construction d'un parc urbain, décidée par une autorité publique locale, traduit une intention politique. L'emploi du terme politique renvoie ici à la relation

politique comme une forme particulière de lien social. L'action politique se définit ainsi sur une base relationnelle, il s'agit d'une relation de pouvoir qui comporte des finalités sociales. Dans la mesure où elle implique que certains assument des responsabilités collectives et décident au nom des autres, l'action politique peut être décrite comme la relation qui s'instaure entre détenteurs et non-détenteurs du pouvoir, c'est-à-dire entre gouvernants et gouvernés. En effet, l'ordre politique est un ordre normatif qui entretient une relation étroite avec les codes sociaux et les systèmes de représentation qui régulent les relations entre les personnes et les groupes (Géraud, Leservoisier et Potier, 2007, p. 242). L'existence de l'Etat et des structures de gouvernement plus locales qui lui sont liées ne constituent ni une rationalisation du politique, comme le laisse penser le mythe fondateur du contrat social, ni son autonomisation (Abélès, 1990). L'exercice du pouvoir repose donc sur divers processus sociaux, selon une dialectique entre ordres de relations : des relations de subordination où le pouvoir est imposé par des moyens coercitifs (Lévi-Strauss, 1958, p. 342‑343), et des relations où le pouvoir est consenti, fondées sur la réciprocité malgré l'asymétrie (Lévi-Strauss, 1944).

En France, le déploiement de politiques de protection de la nature s'est déroulée de manière concomitante au déclin des modes d'appropriation de l'espace spécifiques au monde paysan, au profit d'une exploitation touristique des espaces qui mettent en scène la nature comme patrimoine, investie par les classes moyennes (Chamboredon, 1985). Dans le même temps se trouve remise en question la légitimité de pratiques traditionnelles très codifiées comme la chasse (Dalla Bernardina, 1989) ou de pratiques plus informelles comme la cueillette des escargots (Fortier, 1999). Par ailleurs, la création d'espaces protégés à différentes échelles, des parcs nationaux aux réserves naturelles, conduit à des régulations plus drastiques des accès et des usages qui ne sont pas sans provoquer des oppositions (Selmi, 2006). De manière analogue, bien qu'à beaucoup plus petite échelle, le changement de visage des parcs urbains se traduit par une reconfiguration des formes d'utilisation des lieux et des modes de régulation dont elles font l'objet, et je m'interrogerai sur la manière dont une collectivité locale tâche d'organiser conjointement l'encadrement des loisirs et la conservation de la biodiversité sur un même espace, dont elle s'est rendue responsable.

3.3. La gestion écologique des parcs urbains, entre savoirs, pratiques et paysages

L'évolution du modèle paysager qui prévaut à la conception des parcs urbains entraîne la rencontre éventuellement conflictuelle entre approche institutionnelle et usages locaux. Elle met en relation des rapports différenciés à la nature, impliquant des savoirs et savoir-faire propres, qui se rencontrent en situation et en retour participent à donner forme au paysage.

André Georges Haudricourt (1962, 1964) a formulé la logique commune qui relie, au sein d'une société donnée, savoirs sur l'environnement, modes d'intervention sur les animaux et les plantes, et structure des relations sociales. Il orientait ainsi la démarche ethnobiologique vers des travaux qui cherchent à comprendre comment les rapports sociaux sont médiatisés par les animaux et les plantes, et réciproquement, comment les rapports aux autres vivants sont liés aux rapports sociaux (Delaporte, 1984). L'ethnobiologie s'est d'abord intéressée aux populations autochtones et aux pratiques agricoles traditionnelles avant d'élargir son champ, et ce jusqu'aux botanistes urbains (Lizet, 1997). L'essor de l'anthropologie de la nature dans les années 1990 a installé une formalisation conceptuelle générale focalisant l'attention sur des savoirs écologiques incarnés, dans lesquels le corps prend une place importante, des savoirs également situés dans un engagement mutuel avec d'autres vivants, s'inscrivant dans des environnements spécifiques (Descola et Palsson, 1996 ; Ellen et Fukui, 1996). En regard, les travaux de Dominique Pestre (1985), Michel Callon (1986) et Bruno Latour (2006), en étudiant les sciences en train de se faire au sein des laboratoires de recherche, donnent à voir la fabrique de l'objectivité scientifique, dévoilent l'importance des tours de main et savoirs incorporés dans ces pratiques. Enfin, l'importance des naturalistes amateurs dans la production scientifique a été mise en évidence. En effet, au cours de l'histoire des sciences naturelles, un lien fort s'est toujours maintenu entre les chercheurs professionnels et des acteurs extérieurs à l'institution de la recherche publique (Charvolin, Micoud et Nyhart, 2007). Si les naturalistes amateurs s'étaient vus écartés du champ des sciences naturelles lors de sa professionnalisation au début du XX^{ème} siècle (Matagne, 2007), leurs savoirs se trouvent maintenant convoqués au chevet de la biodiversité pour appuyer les chercheurs en biologie de la conservation et les pouvoirs publics. Dès lors, différentes manières d'envisager le savoir se confrontent, entre mise à distance et standardisation d'une part, et savoir localisé et incarné dans des collectifs d'autre part (Alphandéry et Fortier, 2005, 2011).

Ces éléments engagent à considérer ensemble et sans faire de distinction *a priori* les savoirs qui s'inscrivent dans des rapports différenciés à la nature, aux prises avec un même lieu dont l'identité change au cours du temps. L'objectif de cette thèse est ainsi de produire une réflexion sur la mise en relation de la production des savoirs et celle du paysage dans le contexte des parcs urbains où s'installe un mode de gestion écologique. Il s'agit plus précisément de comprendre comment s'articulent la construction des savoirs sur la nature et leur mobilisation dans le cadre de politiques publiques à l'échelle locale, autour de la gestion d'espaces où se combinent la question de la conservation de la biodiversité et celle de l'encadrement des loisirs. A l'heure de la gestion différenciée, ces espaces deviennent en effet tout à la fois des équipements publics, dotés d'une règlementation, mis à la disposition des populations urbaines, et des espaces où prospère une diversité de formes de vie publiquement prises en charge.

Cette problématique sera abordée en prenant appui sur l'étude des paysages comme productions sociales, et en considérant les savoirs non comme un champ à part mais plutôt comme un « sillon » intellectuel (Adell, 2011, p. 4) qu'il apparait ici pertinent d'emprunter dans la mesure où les discours scientifiques prennent une place importante dans le contexte considéré tout en rencontrant d'autres manières de voir, d'autres manières de faire.

Les questions auxquelles je chercherai à répondre sont les suivantes : De quelles manières la fabrication d'un patrimoine naturel dans un parc paysager initialement dédié aux loisirs urbains modifie-t-elle la légitimité des rapports à la nature des acteurs concernés par le devenir des lieux ? Comment se confrontent et se construisent, se transmettent et s'hybrident en situation différents savoirs, savoir-faire et pratiques ?

Ces questions seront explorées à partir d'une étude de cas centrée autour d'un grand parc urbain de la région parisienne, en articulant trois dimensions : la définition des politiques publiques, la gestion quotidienne d'un parc et son appropriation par les citadins. L'hypothèse générale de ce travail est que la mise en œuvre de la gestion harmonique place la collectivité locale gestionnaire devant un paradoxe : celui de laisser une plus grande part à l'expression d'un ensemble de phénomènes dont la dimension « naturelle » est mise en valeur, tout en gardant une maitrise la plus complète possible sur le devenir des lieux, dans l'optique de mettre en scène une cohabitation pacifiée entre citadins, faune et flore sauvages.

4. Etudier la mise en ordre de l'espace autour de la biodiversité à l'échelle d'un parc urbain : une approche ethnographique

En Ile-de-France, la prise en compte de la nature dans l'aménagement à l'échelle régionale a d'abord concerné les Parcs Naturels Régionaux, remparts contre l'étalement urbain. Puis, dans les années 1990, de nouvelles thématiques ont émergé comme les corridors écologiques, la recherche de cohérence à l'échelle du « grand paysage » et les éco-quartiers (Dufay, 2011). Les collectivités locales ont aussi commencé à revoir leurs manières de gérer les parcs et jardins publics. A titre d'exemple, si l'augmentation de la surface d'espaces verts à gérer au cours de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle a d'abord entraîné une augmentation de l'usage des pesticides, certaines collectivités mettent en place des pratiques alternatives (Natureparif, 2012). En Seine-Saint-Denis, c'est sous le terme de « gestion harmonique » (Dubreuil, 2006) que le Conseil général a opéré son virage vers une approche écologique du paysage, à la fin des années 1980. Ce modèle a formé le point focal de cette recherche. Conçue au départ comme une enquête multi-située, elle s'est rapidement centrée sur un lieu unique, le Parc de La Courneuve, pour prendre la forme d'une étude de cas.

4.1. La « gestion harmonique », un modèle spécifique à la Seine-Saint-Denis

Les parcs départementaux de Seine-Saint-Denis affichent aujourd'hui une double vocation, entre accueil du public et conservation de la biodiversité. L'expression « gestion harmonique », proposée par le paysagiste Gilbert Samel lors de l'aménagement du parc de La Courneuve, et reprise par la suite à son compte par le Conseil général, traduit l'idée que la conservation des écosystèmes ne doit pas se faire au détriment des possibilités de loisir des citadins. Pour le Conseil général, le loisir doit rester la vocation première des parcs qu'il s'est attaché à créer depuis les années 1970. L'objectif affiché dès la création du département en 1968 était en effet de pallier un déficit de lieux de détente pour la population. Aujourd'hui celle-ci se caractérise par sa jeunesse et son métissage, mais aussi par d'importantes difficultés économiques et sociales (Encadré 1).

Portrait démographique, économique, social et environnemental de la Seine-Saint-Denis

Le département de Seine-Saint-Denis, créé en 1968, compte 40 communes et 1,5 millions d'habitants, c'est l'un des départements les plus petits et les plus densément peuplés de France. Par rapport au reste de la région, il accueille une population plus jeune et plus métissée (29 % de la population a moins de 20 ans contre 25,5% en Ile-de-France, et 21 % sont des étrangers contre 12% au niveau régional). Elle est aussi moins diplômée, plus touchée par la précarité sociale et la pauvreté. En effet, un tiers des jeunes est sans diplôme (1 sur 5 en Ile-de-France). Le taux de chômage est de 17% contre 11% au niveau régional, et 24,5% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, soit quasiment le double du chiffre régional (13,5%). Enfin le département accueille une proportion plus importante d'ouvriers et d'employés (40%) que le reste de la région (27%) (Conseil général de Seine-Saint-Denis, Observatoire départemental et APUR, 2010).

Du point de vue environnemental, le territoire de Seine-Saint-Denis est traversé par cinq voies d'eau : la Seine, la Marne les canaux de Saint-Denis, de l'Ourq et de Chelles. La Seine-Saint-Denis comporte un site Natura 2000 qui s'étend sur 1157 hectares et compte 15 entités, dont 8 sont gérées par le Conseil général. Le risque de pollution des sols et de l'eau est accru par l'importante histoire industrielle du territoire. Celui-ci compte plus de 4000 sites industriels anciens ou actuels répartis sur l'ensemble des communes (BRGM, 2004). Les sources de pollution actuelles sont essentiellement atmosphériques du fait de la densité des axes de transport routiers (AIRPARIF, 2014).

Encadré 1 : La Seine-Saint-Denis est un territoire jeune et métissé, dont les habitants ont plus de difficultés économiques que les départements voisins. Du point de vue environnemental le site Natura 2000 contraste avec l'importante pollution héritée de l'ère industrielle.

Concilier préservation des écosystèmes et fréquentation des lieux apparait d'emblée comme un projet difficilement réalisable dans des régions aussi densément peuplées. La petite couronne de l'Ile-de-France est urbanisée à 85% et présente une densité de population de 6700 habitants/km². La ville de Paris est l'une des plus densément peuplées au monde avec plus de 20 000 habitants/km². La région n'atteint pas les 10m² d'espaces verts par habitant, objectif fixé pour les zones urbaines par la circulaire ministérielle du 8 février 1973 et qui sert

depuis d'étalon aux aménageurs (IAURIF, 2009, p. 6)[12]. En outre, ce n'est pas seulement de nature ordinaire dont il est question, mais d'espèces caractérisées par leur rareté, notamment des amphibiens et des oiseaux qui affectionnent les zones marécageuses. C'est d'abord autour d'eux que s'organise, dans les parcs départementaux de Seine-Saint-Denis, la mise en scène des retrouvailles entre l'homme et la nature.

Les parcs départementaux de Seine-Saint-Denis sont des constructions relativement récentes. Accompagnant l'urbanisation rapide du territoire au cours de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, leur construction vise d'abord à offrir des espaces verts en quantité aux populations qui s'installent dans les grands ensembles à proximité. Le parc de La Courneuve, le plus ancien, est le troisième plus grand espace planté de la petite couronne, après les deux bois parisiens (Figure 1). Ces espaces verts se construisent à la place d'anciennes carrières, de friches industrielles et de terres maraîchères. La collectivité construit ainsi des équipements publics de loisir de plein air qu'elle met au service de sa population. Ce faisant, elle poursuit en bordure de la capitale l'entreprise haussmannienne de reprise en main par les pouvoirs publics d'espaces restés parfois longtemps sans vocation précise. Ces espaces ont été entretemps le siège d'autres usages, en marge du projet urbain : terrains de motocross, courses de voitures, mais aussi installation de grands bidonvilles. Sur les terrains les plus humides, les plus difficiles à bâtir, se retrouvent par ailleurs une faune et une flore qui ne subsistent que là, dans ces espaces épargnés par l'urbanisation de la banlieue nord. C'est d'abord autour de la préservation de ces marais qu'évoluera la manière de concevoir des projets paysagers pour les parcs de Seine-Saint-Denis.

[12] Cet objectif est largement arbitraire, à ma connaissance, mais il constitue néanmoins une référence au niveau international et il semble donc pertinent d'y faire référence ici.

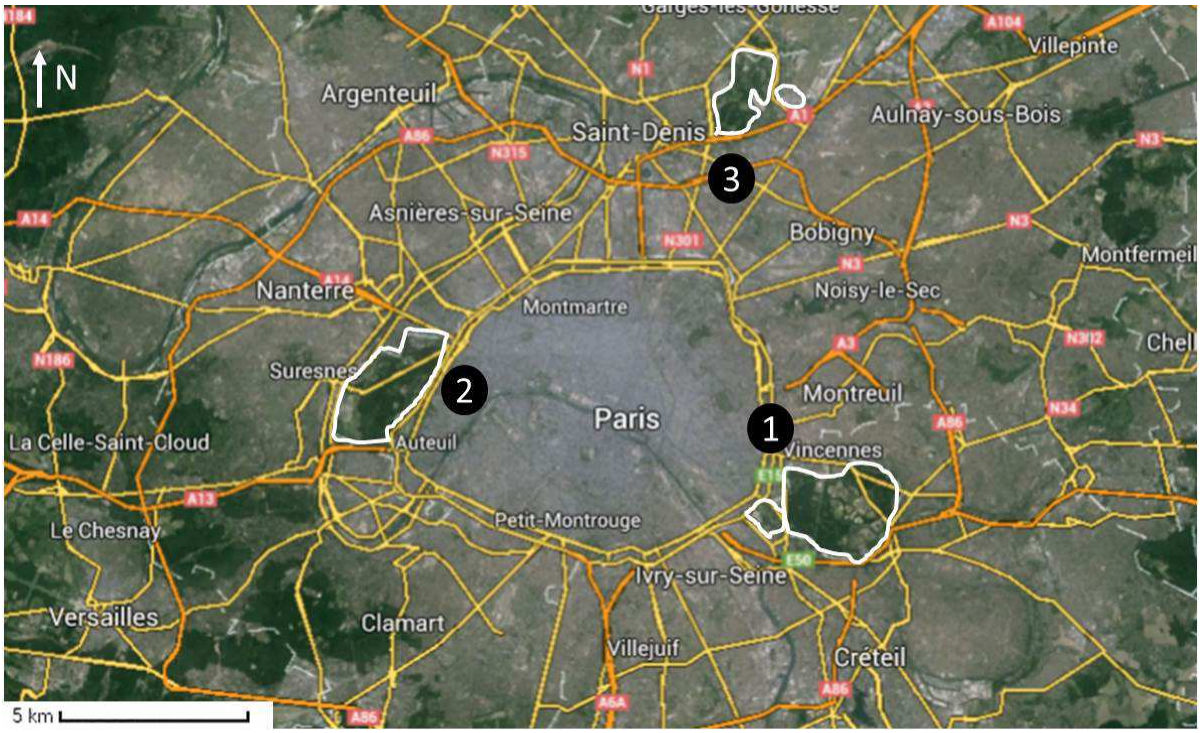


Figure 1 : le parc de La Courneuve (3) est le troisième plus grand espace planté de la petite couronne de la Région Ile-de-France, après le bois de Vincennes (1) et le bois de Boulogne (2) et le plus grand qui ne soit pas accessible aux voitures (source : Google map)

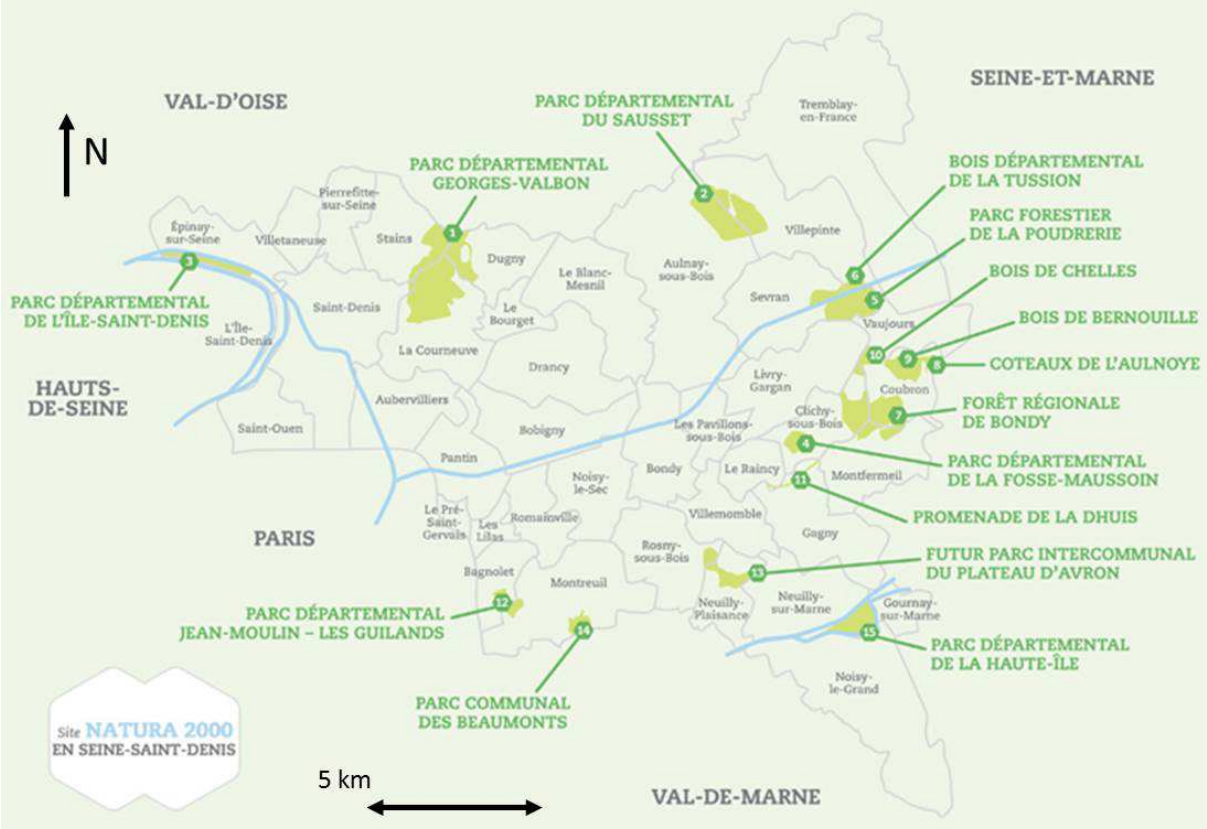


Figure 2 : Le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis (figuré en vert clair sur cette carte départementale) comprend 15 entités (le parc Georges Valbon est le nouveau nom du parc de La Courneuve).

D'abord considérés comme des décors végétaux pour les loisirs au grand air, les parcs départementaux n'ont plus le même statut aujourd'hui. Ils affichent, suite à la mise en œuvre de la « gestion harmonique » au début des années 1990, une double vocation d'accueil du public et de conservation de la biodiversité. Ainsi, accueillant autour de 2 millions de visiteurs par an sur 417 hectares, le parc de La Courneuve est un lieu densément fréquenté par les citadins pour leurs loisirs. Il est entouré par cinq communes, et enserré dans les infrastructures de transport régionales (Figure 3). Mais il est aussi publiquement reconnu pour ses attraits faunistiques, classé ZNIEFF et intégré, depuis 2006, à un site Natura 2000 en relation avec la Directive Oiseaux de l'Union européenne, qui regroupe plusieurs parcs du département (Figure 2). Ce classement s'appuie sur la présence d'espèces patrimoniales d'oiseaux de milieux humides comme le Martin pêcheur (*Alcedo atthis*), le Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) et le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*), mais aussi d'espèces habituées des prairies et des boisements. Le Conseil général revendique aujourd'hui le fait d'abriter ce site Natura 2000, qu'il annonce comme « *le seul en Europe à être intégralement situé en ville !* »[13]. Cette affirmation peut être nuancée en fonction de la méthode de calcul choisie : une étude recense en Europe 97 sites Natura 2000 « dans le périmètre d'une grande ville », définie sur des critères de taille de population en considérant des sites au moins en partie situés dans des unités urbaines[14] de plus de 500 000 habitants (Sundseth et Raeymaekers, 2006, p. 11).

C'est la Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité (DNPB) du Conseil général, qui est responsable de l'ensemble des parcs gérés par la collectivité départementale. Elle s'occupe aussi des terrains de sports, des cours des collèges, des crèches, et des arbres d'alignements. La gestion du parc de La Courneuve est assurée par une équipe d'une quarantaine de personnes. Celle-ci comprend différents métiers : le chef de service, paysagiste épaulé par une adjointe et deux secrétaires-comptables, supervise une équipe d'une quarantaine de personnes. Au sein de cette équipe, les techniciens, chacun responsable d'un secteur du parc, orientent les interventions des entreprises, lors de visites de chantier régulières ; ces sous-traitants embauchent les jardiniers qui travaillent sur place de manière permanente ou saisonnière. Les gardes – qui forment la plus grande part de l'effectif – ouvrent et ferment les lieux, et assurent lors de rondes régulières la sécurité et l'accueil du public. Une brigade de la police montée, basée au centre équestre situé sur le parc, les appuie

[13] http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr/.

[14] L'unité urbaine désigne une zone de bâti continu qui compte au moins 2 000 habitants.

dans leur tâche. Trois animateurs accueillent scolaires, centres de loisirs et familles lors de diverses activités d'éducation à l'environnement. Si le Conseil général conserve une petite régie, les travaux manuels de jardinage et d'entretien des bâtiments et autres ouvrages techniques sont largement externalisés. Enfin, une hôtesse, également embauchée par un sous-traitant, assure des permanences à la Maison du parc, pour informer les visiteurs et recevoir leurs doléances. D'autres acteurs interviennent de manière moins quotidienne : plusieurs associations naturalistes assurent des suivis de la faune et de la flore. Certains agents du parc intéressés par ces questions leur prêtent main forte. Un bureau d'étude accompagne actuellement la rédaction du plan de gestion du parc, qui fait suite à la désignation Natura 2000.

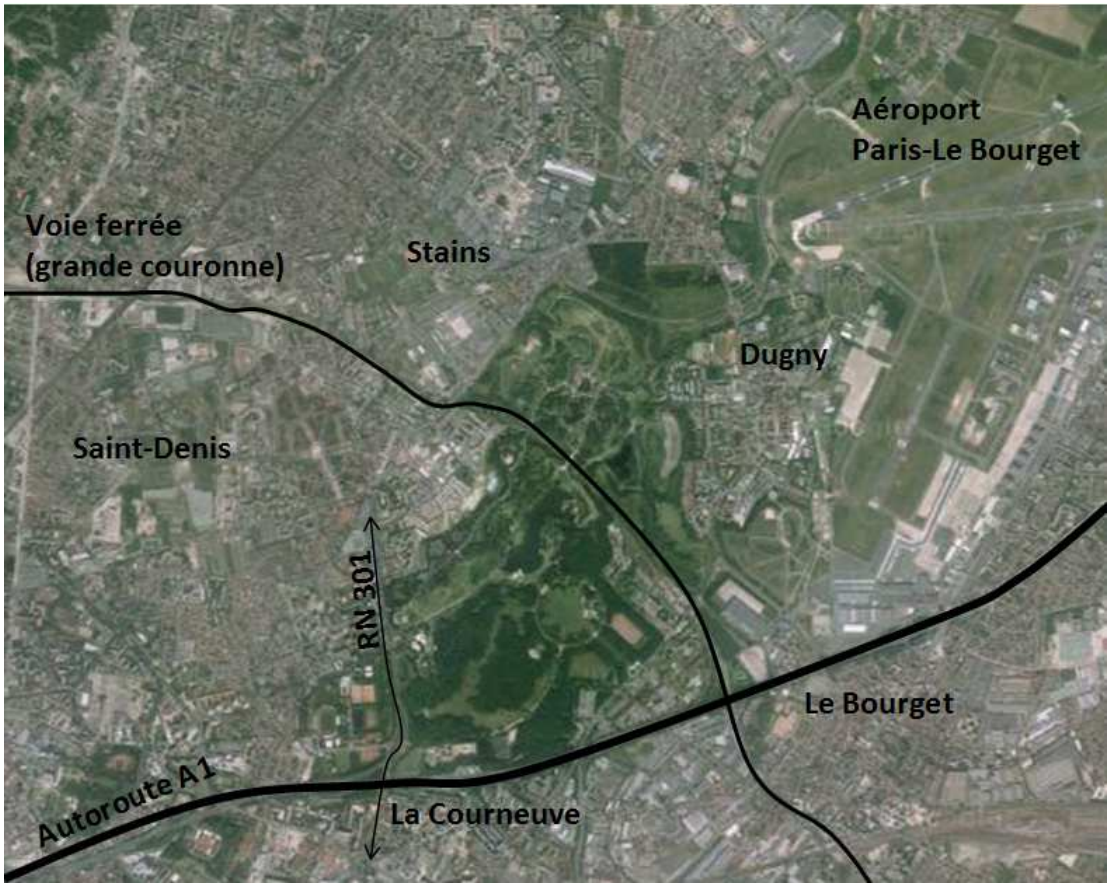


Figure 3 : Le parc de La Courneuve est en partie coupé des villes voisines par des infrastructures de transport (seules les principales sont représentées sur la carte) (source : Google map).

4.2. Déroulement de l’enquête

La thèse s’appuie d’abord sur une enquête ethnographique par observation participante et entretiens semi-directifs avec des agents de terrain et des usagers, centrée sur le parc de La Courneuve. Elle s’accompagne d’une enquête ethno-historique appuyée sur le dépouillement des archives communales et départementales, des journaux régionaux et locaux et des documents de communication du Département et de la Région. Le terrain s’est échelonné de mars 2012 à juillet 2014, dans l’objectif de suivre les acteurs au fil des saisons et des événements jalonnant le calendrier, en restant domiciliée à Paris. Si mes missions de terrain s’échelonnent jusqu’à l’été 2014, les périodes principales d’enquête se situent de mi-février à juillet, et octobre à décembre des années 2012 et 2013.

Les premiers mois de l’enquête, exploratoires, ont été consacrés à rencontrer les cadres de la DNPB et à mener des observations dans l’ensemble des parcs. C’est en septembre 2012 que j’ai complètement recentré mon attention sur le Parc de La Courneuve, orientant mon travail vers une étude de cas. Il s’agissait d’examiner une configuration sociale singulière « accessible à l’observation » (Passeron et Revel, 2005, p. 9) en prêtant attention à la manière dont elle s’insère dans des dynamiques structurées à plus grande échelle, en considérant un double mouvement, d’une part la traduction à l’échelle d’un parc, considéré comme un microcosme, de logiques plus macroscopiques, et d’autre part la capacité de cette situation particulière à alimenter et à orienter des phénomènes de plus grande ampleur. Cela semblait d’autant plus pertinent du fait de la dimension pionnière du lieu considéré vis-à-vis du renouveau de la conception des parcs urbains. En outre, il ne s’agit pas de considérer ce cas d’étude comme un exemple de mise en place d’une politique de gestion différenciée. La description approfondie de la situation spécifique au parc de La Courneuve vise à alimenter, à partir d’une situation concrète, des réflexions plus théoriques à propos des relations entre dynamiques sociales et dynamiques écologiques dans les territoires urbains.

L’étude ethnographique en contexte urbain a gagné en légitimité depuis ses prémices dans les années 1980, avec les travaux de Colette Pétonnet et Jacques Gutwirth. Reste la question de la nécessaire distance socio-culturelle, qui se pose de manière spécifique dans les villes, du fait de la forte hétérogénéité qui les caractérise (Gutwirth, 1982):

> « Le problème de la distance socio-culturelle me paraît peu pertinent en anthropologie urbaine. La ville est si diverse qu'il suffit d'habiter un autre quartier,

> d'appartenir à un autre milieu pour établir une distance socio-culturelle, parfois au prix d'un bref trajet en métro ou en autobus. » (Gutwirth, 1982, p. 8)

En fin de compte, la forte diversité socio-culturelle urbaine, à même de faire exister cette distance nécessaire pour apporter des éclairages sur une réalité sociale à partir de méthodes qualitatives, est toujours là, en quelque sorte difractée. Selon Colette Pétonnet la ville est un « mouvement perpétuel » où coexistent l'anonymat de la foule et de multiples réseaux d'alliances locaux plus ou moins reliés entre eux (Pétonnet, 1985, p. 135). L'expression de « mouvement perpétuel » s'applique bien à la méthode adoptée lors de l'enquête, à la recherche de cette nécessaire distance. Le déplacement dans l'espace et le changement de position dans le jeu d'acteurs ont été deux leviers par lesquels j'ai tenté de pratiquer la distanciation, décrite par Yves Delaporte comme un « regard décalé, similaire à l'effet par lequel un acteur se dissocie de son personnage dans le théâtre de Brecht » (Delaporte, 1987, p. 243).

J'ai pris le parti, du fait de la proximité du terrain d'enquête, de continuer à habiter à Paris. Cela m'a semblé plus pragmatique de conserver mon logement et de me rendre chaque jour d'enquête en Seine-Saint-Denis en transports en commun. Le RER et le transit quotidien par la station Gare du nord, la plus fréquentée d'Europe, aide aussi à percevoir la forte frontière entre Paris et sa banlieue, l'invisibilité de ce parc pourtant situé à 5km de la capitale, mais à une demi-heure de marche de la gare la plus proche. Je fais matin et soir le même trajet que de nombreux travailleurs, à la différence près que je n'ai pas toujours rendez-vous. J'ai rendez-vous avec un lieu, et avec les rencontres que je pourrais y faire, qui souvent ne sont pas décidées à l'avance. Tel que pour l'étude d'un terrain géographiquement éloigné, je me suis installée dans une posture d'immersion, nécessaire pour développer une observation active des dynamiques qui se jouent dans ce lieu. Si je n'y travaille pas, au même sens que les personnes qui en assurent l'entretien, je participe à sa vie quotidienne. J'y passe des journées entières à marcher, m'asseoir, partager les pauses cafés des uns, accompagner un garde sur sa tournée, discuter avec un jardinier pendant qu'il trace des bordures, observer les usagers, partager leurs activités. A tel point qu'un animateur du parc de La Courneuve m'a demandé un jour si je comptais m' « *installer dans le parc* ».

Le premier mouvement qui structure l'enquête correspond donc à ces retrouvailles quasi quotidiennes avec un lieu. Selon Colette Pétonnet, le lieu forme l'un des deux points de départ possibles, avec le groupe, pour saisir des fragments en relation avec la société globale

(Pétonnet, 1985). Dans son travail sur le Père Lachaise, elle donne à voir ce dernier comme le lieu de multiples rencontres qui révèle plusieurs facettes de la vie de la ville dans laquelle il se trouve : entre les gens du quartier qui l'utilisent comme jardin public, les homosexuels, les rockeurs, les retraités qui entretiennent les chats, qui s'improvisent guides du cimetière… Elle s'adonne, pour saisir cette diversité, à une technique d'observation particulière, qualifiée d'« observation flottante » :

> « Elle consiste à rester en toute circonstance vacant et disponible, à ne pas mobiliser l'attention sur un objet précis, mais à la laisser "flotter" afin que les informations la pénètrent sans filtre, sans *a priori*, jusqu'à ce que des points de repères, des convergences apparaissent et que l'on parvienne alors à découvrir des règles sous-jacentes. » (Pétonnet, 1982)

J'ai repris à mon compte cette approche pour saisir les temporalités multiples et les rapports différenciés à la nature au sein du lieu sur lequel s'est centrée l'enquête. L'observation flottante désigne aussi pour moi la recherche volontaire d'une navigation régulière entre les points de vue des personnes rencontrées, prises dans des jeux de pouvoir, entre hiérarchies formelles et informelles. Ce flottement trouve son reflet dans une forme de scission intérieure, d'attention permanente relative à ma position changeante, qui m'a servie d'aiguillon analytique. La nécessité de ne pas m'installer s'est notamment fait sentir au sein du service du parc. En effet, s'il m'a été proposé de mettre à ma disposition un bureau dans les locaux administratifs du centre technique, j'ai choisi de ne pas le faire, notamment pour pouvoir garder une position externe au service, et ne pas me voir assigner une position identifiable dans l'organigramme, qui aurait pu compliquer les échanges avec certains membres du service. C'est en particulier dû au fait que les locaux sont séparés en deux, avec d'un côté l'équipe technique et pédagogique, au centre technique, et de l'autre les gardes, à la Maison du parc. Cette nécessité se faisait également sentir vis-à-vis des intervenants extérieurs, partenaires et prestataires du Conseil général. L'immersion a dès lors consisté à varier les positions et changer de point de vue au cours de l'enquête, dans le va-et-vient entre empathie et prise de distance (Olivier de Sardan, 2008, p. 62), avec comme objectif de travailler diplomatiquement entre ces points de vue (Stengers, 1997).

Je n'étais pas familière du lieu étudié avant l'enquête. Je ne m'y étais jamais rendue auparavant. Pour autant, l'enquête a nécessité un effort de distanciation (Beaud et Weber, 2003, p. 40), lié au fait qu'une partie des personnes impliquées m'étaient par avance connues,

d'une part par le biais de mon emploi précédent au sein de Vigie-Nature, d'autre part à travers les liens amicaux entre agents du Conseil général, naturalistes professionnels, chercheurs du laboratoire où j'effectue ma thèse. Il a ainsi fallu marquer une distance avec mon statut précédent, démarche facilitée par un évènement contingent, à savoir le départ successif, la première année de l'enquête, de l'ensemble des agents de l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine avec lesquels j'avais auparavant été en relation. Le rôle que j'avais joué dans Vigie-Nature a, par la suite, été largement inconnu des personnes rencontrées. L'autre travail de distanciation a concerné mes propres préconceptions par rapport à ce programme de recherche, et j'ai cherché à me défaire des interprétations menées préalablement au début de la thèse sur les rouages de ce projet collectif. La rédaction d'un retour d'expérience, qui m'a été demandé au printemps 2012 suite à une table ronde à laquelle j'ai participé (Legrand, 2013) à propos des modalités de participation et de restitution propres à Vigie-Nature, m'a permis d'objectiver ma position précédente et de repartir sur de nouvelles bases.

4.3. Diversité méthodologique au service d'une étude de cas

L'enquête ethnographique s'est appuyée sur des méthodes classiques, entre observation participante, entretiens répétés, semi-directifs ou informels, dans différentes situations. L'objectif était de mener une étude de cas approfondie et complète qui permette, en rapport avec l'approche holiste mise en œuvre, de saisir le plus entièrement possible cet espace, et qui implique tous les acteurs pour en faire un portrait détaillé. Il s'agissait de « restituer la richesse mouvante des choses » (Pestre, 2013, p. 9) tout en gardant comme pivot de l'enquête la question du changement de mode de gestion dont le parc a été le siège à partir des années 1990. La dimension diachronique a donc eu son importance et j'ai accordé une place conséquente à l'approche ethno-historique dans ce travail.

L'observation participante et l'insertion sur le terrain d'enquête

J'ai d'abord eu recours à l'observation participante dans une optique d' « imprégnation » (Olivier de Sardan, 2008, p. 49). J'ai en effet participé à la vie sociale du parc à ma manière et au fil du temps acquis une familiarité avec celui-ci au même titre que n'importe quel usager très régulier. Par ailleurs, l'observation a été pour moi une source de

données importante, en rapport avec des objectifs spécifiques que je détaille ci-dessous. Elle a concerné des évènements organisés ainsi que diverses situations de la vie quotidienne du parc.

En tant qu'observatrice, j'ai assisté à différents évènements publics organisés par la DNPB : conférences et séminaires internes, réunions d'information, journées de formation. Ces événements m'ont permis d'observer la mise en scène des discours officiels, différentes figures d'autorité, les relations des agents entre eux, les confrontations de différents types de savoirs. Moments où le discours institutionnel se donne à voir, ils laissent aussi apparaitre à leur marge les réactions de ceux auxquels il se destine.

Par ailleurs j'ai observé, parfois en servant d'assistante, différentes situations de travail, entre tournées de surveillance ou d'inspection, visites de chantier, animations destinées aux scolaires et au grand public, campagnes de relevés de terrain ou de piégeage. J'ai ainsi pu comprendre les méthodes de travail, les savoirs et savoir-faire mobilisés en fonction des métiers, les objectifs normatifs associés à chaque pratique. Les moments informels ont eu beaucoup d'importance pour saisir les affinités et les conflits, tout comme ils ont été à l'origine d'entretiens collectifs.

Enfin j'ai régulièrement participé à des événements festifs, dans le parc mais aussi en dehors, à La Courneuve et à Saint-Denis, lors desquels j'ai rencontré des usagers du parc, que j'ai pu ensuite retrouver sur place. J'ai également accompagné les usagers lors de diverses activités sportives ou culturelles organisées par des associations de quartier. Cela m'a permis de mieux saisir la diversité des appropriations du parc de la part des usagers et de découvrir les pratiques éventuellement contraires au règlement du parc, lorsque l'on me mettait dans le secret.

Enfin le temps passé dans le parc sans accompagner personne m'a permis, d'une part en marchant, d'autre part en stationnant longtemps sur place dans différentes parties du parc, de faire preuve d'une attention soutenue et de noter de manière systématique les allées et venues et les activités observées. Je n'ai pas produit à partir de ces dernières données un corpus analysable de manière systématique. Néanmoins elles m'ont permis de mieux saisir l'ambiance de chaque lieu dans le parc et les différentes appropriations dont ils font l'objet.

Des méthodes d'entretien différenciées pour couvrir le spectre de la vie sociale du parc

J'ai utilisé différentes méthodes au cours de l'enquête, de manière à trouver pour chaque situation la méthode qui permette aux entretiens de s'insérer dans le contexte quotidien de mes interlocuteurs (Tableau 1). Les premiers entretiens ont concerné les cadres de la DNPB, les agents de l'ODBU et les chefs de service des parcs. Je me suis ensuite entretenue avec différentes personnes de ces services et ai été conviée à de multiples réunions. Les entretiens ont porté sur les projets des différents services et l'organisation du travail, le parcours personnel et professionnel de chacun a également été abordé. J'ai par la suite recentré l'enquête auprès des agents du parc de La Courneuve, les employés des structures prestataires et partenaires, et les usagers.

La rencontre avec les agents du parc s'est faite progressivement suite à une réunion hebdomadaire de service à laquelle j'ai été invitée au printemps 2012. Les gardes n'assistant pas à ces réunions, j'ai également présenté l'objet de mon travail lors de l'un de leurs « *briefings* » journaliers. La prise de contact avec les acteurs associatifs s'est faite d'une part lors de sorties naturalistes, d'autre part lors de réunions ou conférences, lors desquelles j'ai pu demander à les accompagner sur le terrain. Enfin, les employés des entreprises prestataires ont été rencontrés lors de réunions de chantier ou bien en les abordant directement dans le parc.

Les thèmes principaux abordés dans les entretiens ont en premier lieu concerné l'histoire et l'organisation sociale de la gestion du parc. Plus précisément, j'ai cherché à comprendre au travers des discours de mes interlocuteurs les évènements principaux de l'histoire du parc et de sa construction, ainsi que les différents métiers et les rôles attribués à chacun, les relations professionnelles et personnelles, formelles et informelles entre agents, partenaires et prestataires.

En second lieu, les entretiens ont porté sur les représentations, savoirs et usages de la nature dans le parc et dans d'autres lieux, ainsi que sur le parcours personnel de chacun. J'ai ainsi pu mettre en relation ces éléments avec les métiers exercés par chacun, le rôle joué et la relation entretenue avec la mise en place de la gestion harmonique.

Les rencontres avec les usagers se sont produites soit par interconnaissance, soit en abordant directement les personnes dans le parc. Les entretiens ont alors également porté sur les représentations, savoirs et usages de la nature dans le parc et dans d'autres lieux, le

parcours personnel de chacun, et le regard porté sur la transformation de la gestion du parc au cours du temps. L'objectif était de comprendre comment se confrontaient l'objectif institutionnel assigné au lieu et les formes d'appropriations diverses dont font preuve les personnes qui le fréquentent.

L'enquête a débuté par des entretiens formalisés en salle, en face à face, dans les locaux de la DNPB ou au domicile des personnes – pour les usagers. J'ai continué à avoir recours à cette méthode par la suite, néanmoins j'ai laissé une large place aux entretiens *in situ* lors de parcours commentés, qui permettaient de partir des perceptions subjectives de l'espace pour orienter les entretiens, en ayant recours à un « canevas » d'entretien relativement lâche (Olivier de Sardan, 2008, p. 35) pour laisser le plus de liberté possible à la parole de mes interlocuteurs. Les conversations auxquelles j'ai pris part, autant que les entretiens que j'ai sollicités, ont été utiles pour affiner les interprétations, dans la mesure où une question centrale concernait les confrontations entre logiques d'action différentes et engagées dans des conflits de légitimité.

Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité	**59**
Parc Georges Valbon	33
Autres parcs	13
Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine	6
Autres	7
Entreprises prestataires	**11**
Entretien espaces verts	8
Bureau d'étude	2
Paysagiste	1
Partenaires	**25**
Associations	20
Laboratoire de recherche	4
Agence publique	1
Usagers*	**28**
Visite en famille	7
Activité sportive	7
Promener son chien	6
Autres	8
Employés Plaine Commune	**5**
Total	**128**

Tableau 1 : Bilan des personnes rencontrées lors de l'enquête (* pour les usagers, la raison principale de leurs visites au parc est indiquée).

Différentes sources d'archives et de littérature grise pour compléter l'enquête

J'ai eu accès à différentes sources documentaires, certaines en accès public, d'autres dont l'accès a dû être négocié. Cette étude poursuivait deux objectifs. Le premier était d'approfondir la dimension diachronique en remettant en perspective les discours institutionnels sur l'histoire du département de Seine-Saint-Denis. Le second était de m'intéresser aux discours contemporains du Conseil général de Seine-Saint-Denis à propos des espaces dont il a la responsabilité, considérés comme le visage public de la norme à l'œuvre dans les parcs en « gestion harmonique », au premier rang desquels, le parc de La Courneuve. Ces éléments discursifs étaient d'autant plus importants à prendre en compte qu'ils font partie intégrante du dispositif appuyant la mise en œuvre de la norme en question.

Différentes sources archivistiques m'ont fourni des éléments essentiels pour retracer les périodes les plus anciennes de l'histoire du territoire étudié. Aux Archives départementales de Seine-Saint-Denis, j'ai pu obtenir des éléments de cadastre, ainsi que des rapports et documents de travail sur le premier projet paysager concernant le parc de La Courneuve. J'ai aussi consulté les archives des services municipaux des villes voisines du parc, les archives nationales, pour la période historique concernant le département de la Seine[15]. L'association ATD Quart monde m'a donné accès à ses archives sur le bidonville de la Campa, comprenant photographies, rapports annuels et enquêtes. L'objectif était de chercher à cerner les relations entre les habitants du bidonville et leur milieu de vie et les liens entre la destruction du bidonville et l'ouverture du parc. Le service du parc de La Courneuve m'a ouvert ses archives et j'ai pu ainsi consulter des plans d'architectes et notes d'intention accompagnant les différentes « *tranches d'aménagement* », des dossiers thématiques sur des sujets conflictuels rassemblant rapports annuels, notes d'information, lettres et comptes rendus de réunions, et rapports de service des gardes.

Du point de vue de l'analyse des discours contemporains sur le parc, j'ai consulté la presse locale tels que le journal régional *Le Parisien*, le magazine du Conseil général, et les journaux municipaux pour avoir accès aux différentes représentations médiatiques de la politique de gestion de la nature du département, du parc de La Courneuve en particulier, et des événements marquants ou insolites dont il a pu être la scène. Enfin, j'ai collecté un nombre considérable de documents produits par la DNPB, qui m'ont été fournis spontanément lors d'entretiens ou que j'ai pu récolter lors d'événements : documents de communication internes comme les organigrammes, les supports de présentations lors de conférences, les projets de service ; et documents de communication externes comme les ouvrages illustrés sur les parcs départementaux, les atlas botaniques et zoologiques locaux ainsi que de multiples brochures, affiches, cartes postales, auxquels s'ajoute un site internet d'information régulièrement mis à jour. Cette pléthore de documentation écrite peut conduire à donner une place trop importante au discours institutionnel, et j'ai donc tâché de mettre en regard autant que possible les sources écrites émanant du Conseil général avec des témoignages oraux. Cette mise en regard est très opérante pour déceler l'explicite et l'implicite, ce qui est mis en scène et ce qui est passé sous silence.

[15] Avant 1968, le département de la Seine regroupait Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne.

5. Plan de la thèse : une progression en quatre temps

Les résultats issus de cette approche ethnographique de la construction d'un patrimoine naturel au sein d'un parc urbain conduisant à sa mise en ordre écologique, seront présentés en quatre temps successifs. **La première partie** retrace le contexte historique dans lequel s'inscrit la construction du parc de La Courneuve comme espace vert et lieu d'encadrement des loisirs populaires. Elle vise à resituer l'irruption de la thématique environnementale à la fois dans le contexte biogéographique local radicalement modifié par l'urbanisation du territoire, et dans le contexte politique de la création du département de Seine-Saint-Denis. Ce parcours permettra de voir comment un même espace a pu faire l'objet au fil des époques de différents projets visant à offrir aux populations laborieuses un espace idéalement aménagé. Les idéaux se sont ainsi succédé et leur mise en pratique s'est heurtée au contexte de la salubrité qui oppose l'urbanisation planifiée au lotissement sauvage, à l'époque où la banlieue nord apparaît comme le déversoir de la capitale qui s'agrandit **(chapitre 1)**, jusqu'à la qualité de vie, construite sur un mode compensatoire par la préservation d'espaces libres de l'emprise de la ville dont l'extension finit par être considérée comme nocive **(chapitre 2)**.

La deuxième partie s'intéresse aux circonstances de la construction du patrimoine naturel et de l'institutionnalisation de la gestion de la biodiversité à l'échelle de l'administration départementale. L'aménagement paysager devient le garant d'une volonté publique de cultiver un patrimoine naturel face à la pression foncière. La manière dont la nature y est mise en scène s'en trouve modifiée : le parc de La Courneuve joue un rôle fondateur dans ce changement de perspective, comme siège de la formalisation d'un modèle de « gestion harmonique », qui concerne par la suite l'ensemble du territoire, et traduit la rencontre utopique entre paix sociale et santé des écosystèmes **(chapitre 3)**. L'institutionnalisation de la prise en charge du patrimoine naturel par la construction de partenariats avec des acteurs associatifs et académiques, la création d'un observatoire dédié et la désignation d'un site Natura 2000 **(chapitre 4)** s'accompagne d'une valorisation des méthodes standardisées d'observation et d'une planification accrue de la gestion **(Chapitre 5)**.

La troisième partie cherche à comprendre, en retour, comment ce changement de norme de gestion se traduit dans la pratique à l'échelle du parc de La Courneuve. Avec la formalisation du modèle de « gestion harmonique », les lieux acquièrent en effet une double

identité, entre équipement public de loisir et espace naturel protégé. Cela s'accompagne de conflits de légitimité et de reconfiguration des hiérarchies professionnelles. Le contexte est marqué par différentes formes de contractualisation avec des acteurs privés qui structurent autant qu'elles fragmentent prises de décision et interventions sur le terrain **(chapitre 6)**. L'horizon de gérer les lieux au service de la biodiversité génère par ailleurs une tension entre différentes manières de produire le paysage, entre approche horticole conventionnelle et méthodes issues de la restauration écologique **(chapitre 7)**. La mission des gardes subit également une transformation qui vient se confronter à une culture professionnelle préalable, avec l'élargissement de la mission de surveillance à l'ensemble du patrimoine naturel **(chapitre 8)**. Le rôle des sciences participatives comme outil de gestion est enfin interrogé, du point de vue des hiérarchies impliquées et des catégories mobilisées **(chapitre 9)**.

Enfin, la **quatrième partie** s'attache à mettre en évidence les tensions induites par la rencontre entre la diversité des appropriations du parc par les usagers et la volonté de la collectivité locale de préserver son patrimoine naturel, conduisant à renouveler les techniques de régulation des usages. Les deux derniers chapitres analyseront les éléments matériels et discursifs du dispositif mis en œuvre dans l'optique de rendre compatibles les loisirs citadins et la conservation du patrimoine naturel, d'une part en exerçant un contrôle sur les pratiques des usagers **(chapitre 10)** et d'autre part au travers d'une tentative de mettre l'observation de la nature par les usagers du parc au service de la conservation **(chapitre 11)**.

Première Partie

La prise en charge publique des espaces libres dans la banlieue nord de Paris

Introduction

Le rôle particulier de la Seine-Saint-Denis dans la création d'espaces verts m'est présenté au tout début de l'enquête au printemps 2012. Lors d'une sortie qu'il accompagne, Will, garde du Parc Jean Moulin les Guilands, me pose à brule pourpoint une devinette : « *Quelle est la particularité des parcs du 93 et du 94 ?* » Devant mon silence, il répond pour moi : la particularité des parcs de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne est d'avoir remplacé « *des friches et des décharges* ». Pour lui ces départements, qui étaient des « *bastions communistes* » ont voulu faire des parcs pour que les ouvriers aient un espace pour se détendre. Néanmoins j'ai rapidement appris par la suite de la part des agents du parc de La Courneuve, sur lequel j'avais décidé de centrer mon étude, que celui-ci avait pris la place de terrains cultivés et d'un grand bidonville. Enfin, l'une des premières ornithologues que j'ai rencontrée sur place m'a déclaré que selon elle, le parc avait pris la place d'un marais. Friche, décharge, bidonville, exploitation agricole et marais, était-il possible que le même endroit ait été tout cela à la fois ? Il m'a donc semblé nécessaire de replacer l'histoire de la construction du parc de La Courneuve au sein de celle de l'urbanisation de la banlieue[16] nord de Paris, pour comprendre dans quel contexte celui-ci est devenu un équipement de loisir. Cela permettra de replacer le statut des milieux humides dans l'histoire de ce lieu, où ils font aujourd'hui l'objet d'une attention spécifique pour des raisons environnementales.

L'histoire des milieux humides a largement été abordée sous l'angle de leur assèchement, continuellement renforcée depuis le XVII^{ème} siècle (Derex, 2001a). Celui-ci est à mettre au compte de l'application de conceptions médicales liées à l'essor de l'hygiénisme, mais aussi de transformations économiques et sociales. La première question est celle les maladies transmises par l'eau stagnante, telles que les fièvres paludéennes, endémiques dans les régions marécageuses (Poitou, 1978). L'hygiénisme est une doctrine à la fois médicale et politique qui prend racine dans la révolution industrielle. Les conceptions de de la propreté des corps et du milieu changent alors. Les pouvoirs publics prônent la mise à distance des déchets corporels et ménagers vis-à-vis des corps et des espaces de vie. Cette mise à distance organisée se fait d'abord sous l'égide de la théorie des « miasmes » qui considère les matières

[16] La racine du mot banlieue, médiévale, provient de « ban » qui désigne le territoire sous la juridiction d'un seigneur (Bochaca, 1997, p. 170). Le mot renvoie aujourd'hui habituellement à la périphérie d'une ville aux contours délimités. La banlieue est cette zone à l'extérieur des limites d'un bourg mais qui subit son influence directe.

et fluides stagnants, les phénomènes de putréfaction ou de fermentation comme source de maladie. Puis la découverte des micro-organismes pathogènes lors de la révolution Pastorienne prend le relai à la fin du XIX^{ème} siècle, donnant une nouvelle justification à une même pratique tournée vers l'évacuation, la séparation et la circulation (Corbin, 2008 ; Vigarello, 1985). En outre du point de vue symbolique, les marais acquièrent un statut négatif du fait de l'incertitude qui les caractérise, du fait plus précisément des limites incertaines entre le sol, l'eau et l'air dont ils sont le siège (Corbin, 1988).

La destruction des marais tient également au développement de l'agriculture moderne sous l'influence de la pensée libérale, qui considère comme inefficace la propriété collective dont ces espaces faisaient en général l'objet (Derex, 2001b). La condamnation des étangs, elle, reflète également l'ignorance dont font preuve les élites influencées par l'hygiénisme à propos du caractère cultivé et volontairement maintenu en eau des étangs, comme le montre Vanessa Manceron à propos des Dombes, au nord de Lyon (Manceron, 2005, 2006). En outre en France, l'assèchement des étangs a aussi une autre source idéologique, liée à la révolution française pour ceux qui appartenaient à la noblesse et aux ordres monastiques (Derex, 2001b). Dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, la dynamique d'assèchement s'est poursuivie, couplée à l'enfrichement des prairies inondables touchées par la déprise agricole. Elles acquièrent aujourd'hui néanmoins une vocation conservatoire et touristique (Bergues, 1992 ; Dupré, 2005).

L'objectif de cette première partie est de retracer les transformations qui touchent la place des éléments naturels dans l'aménagement urbain et en particulier les milieux humides, au fur et à mesure de l'agrandissement de l'agglomération parisienne. Il s'agit de mettre ces transformations en rapport avec le statut des banlieues de Paris vis-à-vis de la capitale et avec la succession des modèles urbanistiques et paysagers. Entre pollution et bienfait, comment ces éléments se trouvent-ils intégrés ou non aux politiques publiques d'aménagement urbain ? Quelle place trouvent-ils dans la création d'un grand parc dédié aux loisirs, au nord de la capitale ? S'il y avait bien un marais en lieu et place du parc actuel, quel contexte a poussé les aménageurs du parc de La Courneuve à construire une série de lacs artificiels dont l'eau est puisée dans la nappe phréatique ?

Les deux chapitres qui vont suivre abordent le territoire étudié en s'intéressant aux transformations qui suivent la révolution industrielle et touchent conjointement la planification de l'aménagement, le statut des milieux humides et celui de la végétation dans la

banlieue nord de Paris. Le premier chapitre, partant de l'idée de conversion d'une décharge en parc, reprend ensuite appui sur un passé plus lointain, en replaçant dans un contexte historique le projet ancien de construire une cité-jardin à La Courneuve. L'objectif est de voir dans quelle mesure celui-ci fait partie d'une dynamique plus générale d'inclusion dans l'agglomération d'espaces qui étaient auparavant synonymes de relégation. Le deuxième chapitre aborde le basculement de ce projet vers celui d'un grand parc, qui apparait comme un partie prenante d'une politique publique dédiée à l'amélioration de la qualité de vie de la population, *via* la préservation d'un espace « libre » par le biais de son aménagement en équipement de loisirs.

Chapitre 1.
De la salubrité…

La construction du parc de La Courneuve s'inscrit dans une histoire complexe. En effet, l'agrandissement de l'agglomération parisienne aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècle, concomitant de la révolution industrielle, est allé de pair avec une transformation profonde des paysages franciliens, sur fond d'explosion démographique. Or la banlieue nord de Paris a longtemps été occupée par un large espace marécageux, avant d'accueillir des cultures maraichères et légumières, des industries et des logements. La présence des milieux humides donne lieu en général à un traitement spécifique de la part des pouvoirs publics en territoire urbain, allant de pair avec la planification de leur aménagement et le maintien de l'ordre social. Emilie Guitard (2014) souligne que le contrôle et le refoulement du déchet ont une portée politique, *via* une analogie récurrente entre propreté et ordre public, dans les discours et les politiques publiques d'assainissement des villes occidentales (Clavel, 1991 ; Jeudy, 1985). L'objectif de ce chapitre est de comprendre, dans le cas de l'actuelle Seine-Saint-Denis, dans quel contexte s'est jouée la disparition des marécages du paysage urbain.

1. « *Tout est artificiel ici* ». La Seine-Saint-Denis : un Département qui convertit les décharges en parcs ?

Le chantier du parc de La Courneuve s'est étalé sur quarante ans. Les usagers qui ont vu le parc se construire se souviennent d'époques où les terres étaient occupées différemment. Yves, garde environnement à Saint-Denis, la cinquantaine, qui habitait dans les années 1970 à Garges-lès-Gonesse, allait pêcher avec ses amis sur un étang d'une vingtaine de mètres de long : « *Il y avait un étang mais c'était privé, ça appartenait pas au parc encore, on allait à la pêche à l'époque (…) C'était en accès libre, il n'y avait pas carte de pêche ni rien.* » Vincent, la cinquantaine, qui a vécu toute sa vie près du parc, m'explique : *« tout est artificiel ici* ». Il évoque des histoires du passé qui lui ont été rapportées par d'autres, de baignade dans les ruisseaux et de jardins ouvriers, du côté de Saint-Denis comme du côté de Dugny :

> « Devant l'île aux oiseaux là-bas, j'ai côtoyé une dame, une algérienne, elle devait avoir 55 ans, elle me dit « c'est marrant » parce qu'en fait tout est artificiel ici, elle me dit « je me suis baignée là-bas quand j'étais petite ». Elle me racontait, vers l'île aux oiseaux là-bas, il y avait un petit ruisseau qui passait, un tout petit ruisseau, et il y avait des jardins ouvriers. C'était pas des jardins organisés, mais il y a des gens qui venaient. Il y en avait ici des jardins, et il y avait des jardins aux chapeaux chinois là bas-côté Dugny. Marcel là-bas qui a la buvette, quand il était jeune : « mon pote avait un jardin aux chapeaux chinois, on allait regarder les avions du Bourget » (entretien avec Vincent, mai 2013)

Germaine, aide-soignante retraitée qui a passé sa jeunesse à Stains puis toute sa vie adulte à La Courneuve, me raconte encore autre chose : *« Il n'y avait rien. Il y avait eu, quand j'habitais Stains [avant 1965], un camp de Manouches (…) il y avait l'usine Duco*[17] *(...) et puis là, il n'y avait rien du tout, hein, c'était que des champs, des maraichers* ». Elle explique ensuite qu'il y avait aussi une ferme à La Courneuve, au quartier des Quatre routes, au sud, et les moutons traversaient ce qui est maintenant le parc pour venir passer l'été là où il y a maintenant le stade, du côté de Saint-Denis, à l'ouest. Elle l'appelle « *le stade des moutons* ». Elle conclut : « *C'était la transhumance !* ».

Ces différents récits rapportent des faits qui se déroulent entre les années 1960 et les années 1980. Ils rapportent la coexistence entre élevage, exploitations maraichères, usines, installations de populations nomades, et terrains plus ou moins en friche, utilisés par les habitants pour aller se baigner, pêcher, installer des jardins potagers. L'histoire du territoire depuis la révolution industrielle se trouve ainsi évoquée dans ces témoignages, au travers d'une succession d'occupations, dont la dernière seulement consiste en une prise en charge des lieux par les autorités publiques locales pour y construire un parc paysager.

Tous les parcs départementaux de Seine-Saint-Denis ont ainsi une histoire singulière. Tous ont été créés après les années 1960. Cependant, pour revenir sur le discours du garde cité en introduction, les friches et décharges n'étaient dans la plupart des cas que des étapes transitoires de l'histoire des lieux. Un seul parc a pris la place d'une authentique décharge, celui de L'Île-Saint-Denis, qui a remplacé une casse automobile. Si plusieurs parcs remplacent des friches, c'est qu'elles succédaient elles-mêmes à d'anciens sites d'exploitation

[17] Une usine de peinture.

minière ou industrielle abandonnés. Ainsi, le Parc Jean Moulin-les Guilands et celui de la Fosse Maussoin ont pris la place d'anciennes carrières abandonnées. Le parc de la Poudrerie, dont la gestion a été confiée au Conseil général récemment, est un ancien site industriel dédié à la fabrication de poudre et construit au sein d'une partie du massif forestier de Sevran, conservé pendant l'exploitation. D'autres parcs prennent directement la place de terres agricoles qui auraient probablement été converties en logements sinon. Ainsi, le parc du Sausset et celui de la Haute-Ile ont été installés sur des terres agricoles au moment de l'urbanisation de leurs alentours. Enfin, l'histoire du parc de La Bergère est peu claire, le terrain correspond à d'anciens pâturages complètement enclavés entre le canal de l'Ourcq, une voie de chemin de fer et une bretelle de l'autoroute A86.

Le premier chef de service du Parc de La Courneuve, qui a participé à l'initiation de l'agrandissement du parc et au lancement des autres chantiers, décrit ceux-ci comme le comblement d'un déficit ou d'un vide :

> « C'est à dire qu'à l'époque [dans les années 1970] on était vraiment dans une logique qui était de dire nous sommes dans un département qui est très pauvre en espaces verts, avec 0,7 m² d'espaces verts par habitant, donc le projet a été de créer de l'espace vert. Donc on a créé La Courneuve, le Sausset, enfin tous les parcs les uns derrière les autres » (entretien avec le directeur de la DNPB, janvier 2013)

2. Un territoire agricole qui accueille ce que Paris renvoie hors de ses murs

Avant que l'agrandissement de l'agglomération Parisienne ne déferle vers la plaine de France à la fin du XIX^{ème} siècle, les marais et les cours d'eau qui occupent le nord-ouest de l'actuelle Seine-Saint-Denis structurent et sont façonnés par les activités agricoles. Progressivement, avec l'agrandissement de l'agglomération Parisienne, le paysage se trouve bouleversé d'abord par l'arrivée des cultures maraichères et légumières intensives qui n'ont plus leur place dans les murs de Paris, puis par celle des industries, activités polluantes rejetées par la capitale. Avec elles viennent enfin les populations dites à l'époque « mal loties » et victimes de la spéculation foncière.

2.1. Prairies, champs et moulins : Un paysage façonné par les usages agricoles

La plaine des Vertus est située au sud de la région dénommée pays de France (Figure 4), qui s'étend actuellement du sud de l'Oise jusqu'à l'ouest de la Seine-Saint-Denis. Elle tire son nom d'Aubervilliers les Vertus, commune dont provient la plus grande partie de ceux qui travaillent cette terre. Les vertus en question sont celles d'une source réputée miraculeuse pour ses capacités à soigner les malades[18] (Roy, Cliquet et Fournet, s. d.). Cette plaine sédimentaire au sous-sol marneux a été cultivée de manière de plus en plus importante à partir du XII^{ème} siècle avant de devenir la plus grande plaine légumière de France aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles[19]. Le territoire situé entre les communes de La Courneuve, Dugny, Stains et Saint-Denis – qui accueillera par la suite le parc de La Courneuve, forme un nœud dans le réseau hydrologique local. Quatre cours d'eau s'y rencontrent (Figure 5): La Vielle mer et le Croult qui coulent vers le sud-ouest pour rejoindre la Seine à Saint-Denis ; La Molette, qui vient des collines de Montreuil et le Rouillon, un canal « *fait de main d'homme* » par dérivation des eaux du Croult (Duflos, 2009, p. 199). Leur cours est véritablement entrelacé. En effet « *le ru de la Vieille mer prend sa source à Dugny, au lieu-dit "le bois des brouillards " passe sous le Croult et sous la Molette et se jette dans le Croult à Saint-Denis.* » (l'Etat des communes de 1896 – commune de Dugny (Duflos, 2009, p. 199)).

Ce rassemblement d'eaux s'explique par la topographie et la géologie locales (Figure 6). A une trentaine de mètres au-dessus du niveau de la Seine, ces quatre bras d'eau, plus ruisseaux que rivières dessinent une vallée vers la Seine dans la plaine alluviale. Cette plaine repose sur une couche de gypse, sables et marnes. Le sol est donc particulièrement imperméable à cet endroit, retenant l'eau en surface (Soyer, 1955). Les lieux dits entourant les rivières attestent de la basse altitude de l'endroit et de son caractère inondable : « *Bas prés de*

[18] A cette source est associée à un lieu de pèlerinage, Notre-Dame des Vertus, qui donne toujours son nom à l'une des deux églises catholiques de la commune d'Aubervilliers.

[19] Pour remonter aux premières traces d'occupation humaine sur la plaine, les premiers défrichements et cultures interviennent au Néolithique ancien. Ces activités n'ont un impact conséquent sur le bassin hydrographique, avec comblement des chenaux secondaires des cours d'eau par les limons, qu'au Subboréal (soit environ 5000 ans BP). Cette empreinte marque « le passage d'un contrôle climatique à un contrôle anthropique » des dépôts alluviaux dans le bassin Parisien (Le Jeune, Leroyer et Pastre, 2012, p. 459)

la Vieille Mer », « *Fonds de Dugny* », « *Le bas de la Molette* », « *Le bas de Fontenelle* » [20]. Les « *Basses noëlles* » ou basses noues, désignent des terres grasses et humides servant de pâturage, ou le bras d'une rivière qui s'en sépare puis la rejoint en aval[21].

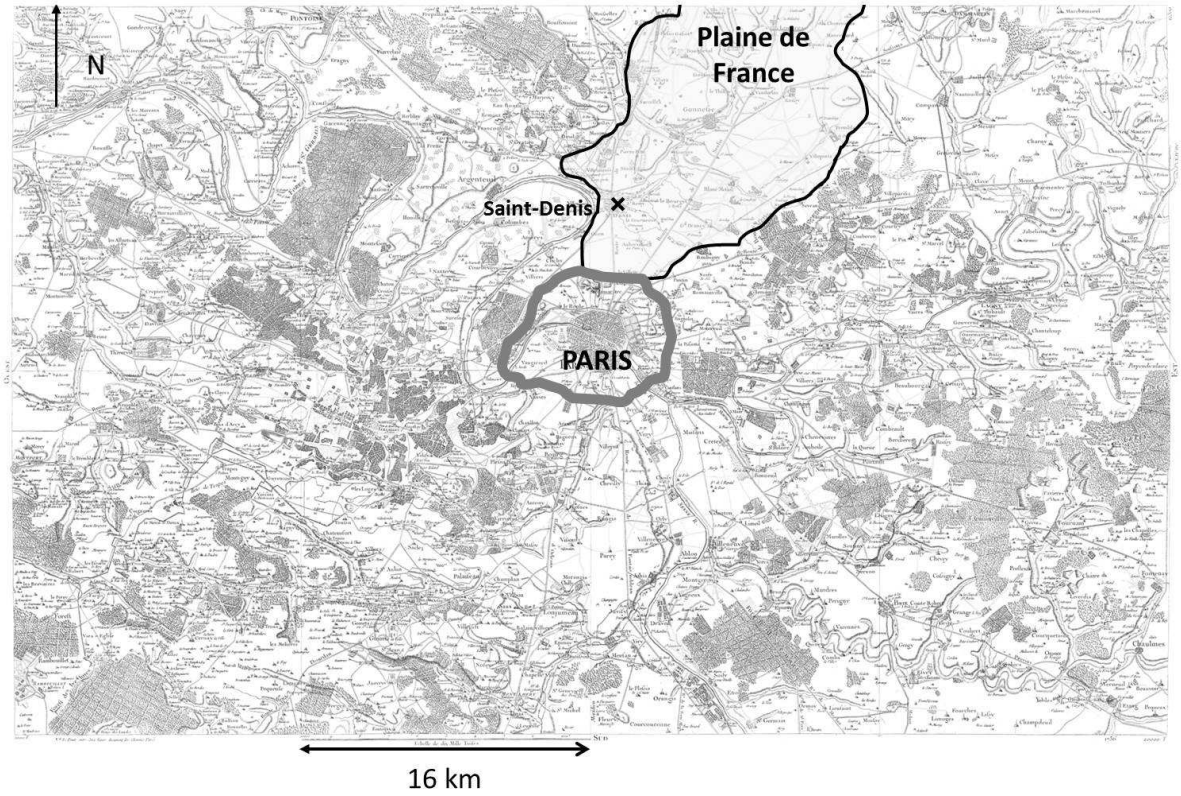


Figure 4 : Localisation de la plaine de France par rapport à Paris, à partir de la carte de Cassini de 1756. Les limites actuelles de la capitale sont ajoutées en gris.

[20] Les lieux dits ont été relevés sur la carte de l'état des communes, Stains, 1854 (Atlas du Patrimoine de Seine-Saint-Denis).

[21] Dictionnaire du Trésor de la langue française informatisé, http:// atilf.atilf.fr

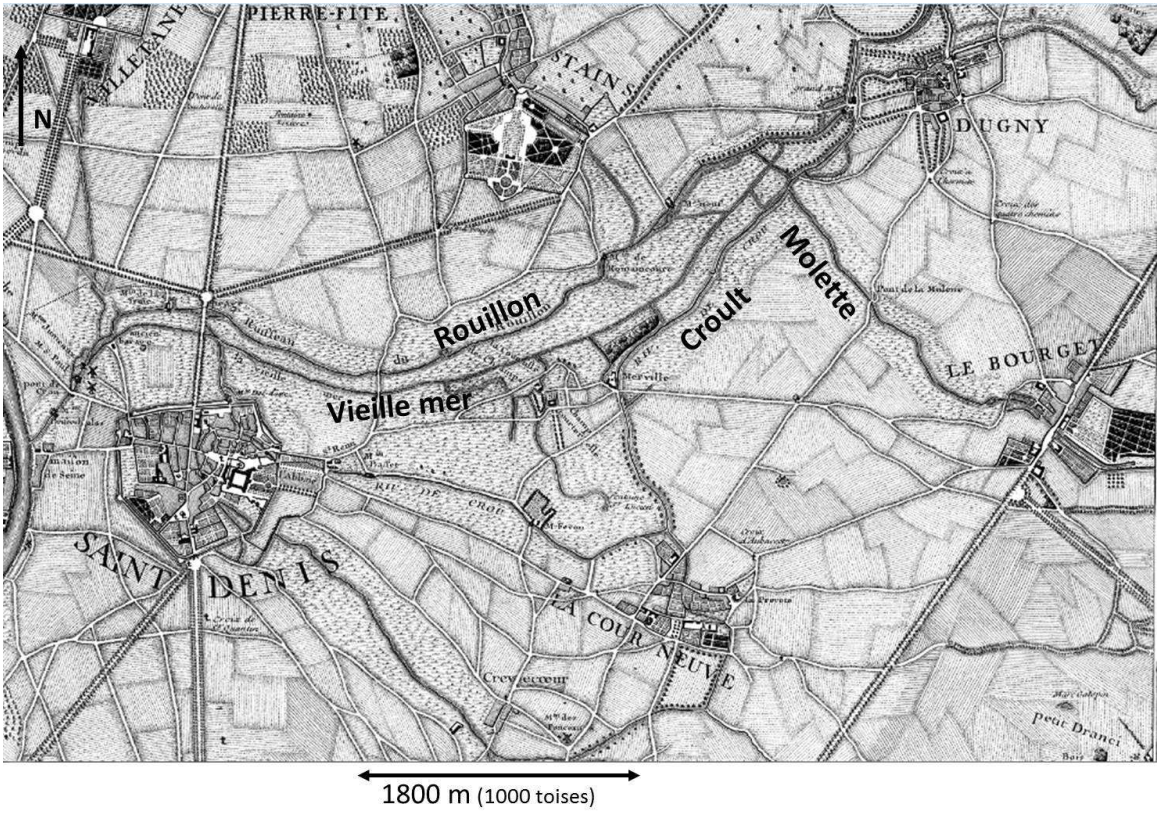


Figure 5 : Extrait de la carte Delagrive (1730). Atlas du Patrimoine de Seine-Saint-Denis. Les cours d'eau sont entourés de prairies humides figurées en pointillés.

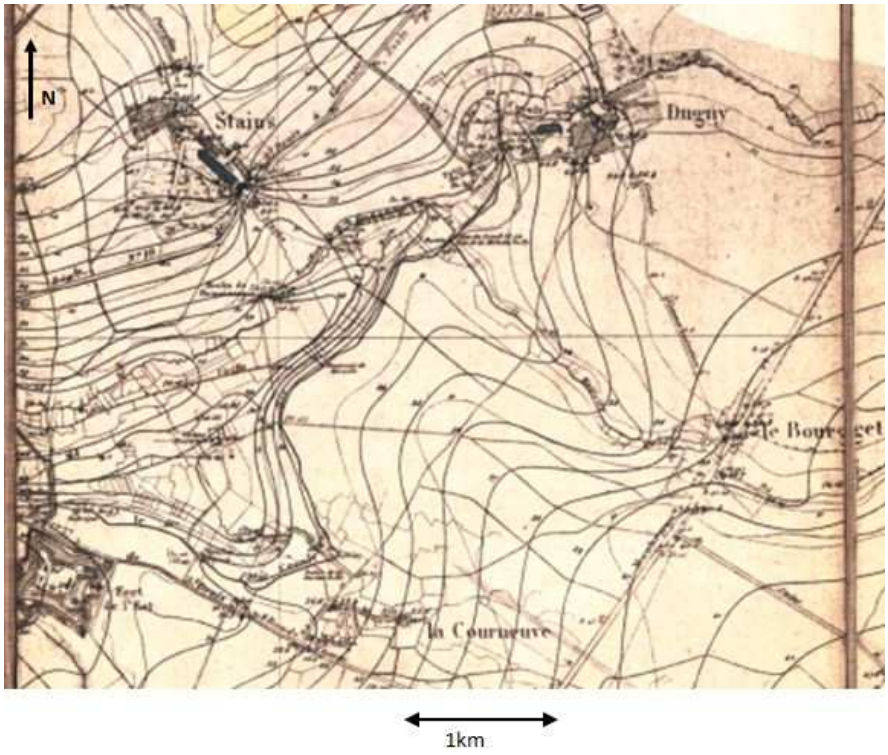


Figure 6 : Extrait de la carte hydrologique de 1862, Atlas du patrimoine de Seine-Saint-Denis. La pente s'accentue en arrivant près du fond de la vallée entre Dugny et Stains (rapprochement des courbes de niveau).

S'il existait déjà un petit centre agricole depuis le VII^{ème} siècle, la plaine est surtout mise en culture au XII^{ème} siècle sous l'impulsion de l'abbé de Saint-Denis, un personnage important, édificateur de la basilique gothique et premier ministre de Louis VI. Des vignerons s'installent autour d'un nouveau centre agricole, « *curia nova* » qui donnera son nom à La Courneuve. Des exploitations céréalières s'implantent par la suite. L'abbé intervient aussi en termes de génie hydraulique, en prolongeant le travail entrepris déjà plusieurs siècles auparavant pour protéger Saint-Denis : le site était entouré de douves alimentées par le Croult dès 869 et les premiers moulins datent de la même époque (Ansar et Wyss, 2008, p. 9). L'abbé fait détourner certains cours d'eau et construire de nouveaux moulins. Jusqu'au début du XIX^{ème} siècle, l'énergie des moulins à eau sert à moudre les céréales, mais aussi à battre la laine et la dégraisser avant tissage, ainsi qu'à broyer l'écorce de chêne en vue du tannage des peaux et des cuirs.

Ces marais, noues et bas prés seraient aujourd'hui rangés dans la catégorie des « zones humides » définie dans le code de l'environnement comme : « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année » (article L211-1 du code de l'environnement).

L'exploration des lieux-dits donne également une idée de l'allure des milieux, de la faune et de la flore qu'on pouvait y trouver. Les rivières sont entourées de pâtures grasses et humides et de bois de saules, désignés comme « *saulaie* » ou « *saussaie* ». Pierre Lieutaghi (Lieutaghi, 1969, p. 1160) offre une description de cette formation végétale dans le *Livre des Arbres* :

> « Sur les alluvions récentes, les langues sableuses des fleuves capricieux, les îles inondables, les Saules croissent fréquemment en peuplement purs ou presque purs, parfois monospécifiques, plus souvent formés d'espèces diverses (…). C'est la saussaie des phytosociologues (*saus*, du latin *salix*, désignait le Saule en ancien français), fourreau léger des ruisselets, garde d'honneur des grands fleuves, modeste forêt galerie de nos climats, sans anacondas ni crocodiles, aimée du petit peuple des bouscarles, des martins-pêcheurs, des rats musqués, où le seul fauve est la longue, soyeuse loutre, où l'hiver effiloche ses brumes, où l'été rafraichit ses lumières. » (Lieutaghi, 1969, p. 1160)

A La Courneuve, on trouve également des lieux-dits désignés selon des arbres particuliers (lieux-dits « *le gros saule* » et « *le saule Ruxon* »), ou encore selon l'autre nom du

saule, l'osier, désignant les sujets de petite taille dont on tresse les rameaux[22] (lieu-dit « *l'osier Picard* »).

Une flore particulière se manifeste dans les inventaires botaniques anciens (CBNPB, comm. pers.)[23]: la lentille d'eau bossue (*Lemna gibba)*, la laiche des renards (*Carex vulpina*), la grande naïade (*Najas marina*), le potamot luisant (*Potamogeton lucens*), le jonc des crapauds (*Juncus bufonius*)… Autant de plantes dont la présence s'associe à celle de l'eau et dont les noms évoquent et tissent les liens analogiques et écologiques entre présences aquatiques végétales, animales.

Si elles ont été déconsidérées à partir du XVIII^{ème} siècle, les terres partiellement inondées offrent pourtant des ressources certaines en pâture, fourrage, gibier et poisson (Derex, 2001a). En outre à proximité des villes, les prairies humides présentent un intérêt spécifique pour l'approvisionnement des bouchers (Fournier, 2007, p. 33):

> « La viande consommée en ville doit être abattue à l'intérieur de l'enceinte : c'est une obligation pour garantir sa qualité. Les bouchers louent fréquemment des prés à` proximité des villes pour y faire paître le bétail destiné à l'abattage. Les prairies humides peuvent aussi servir de communal ou être ouvertes à la vaine pâture à une date déterminée après une ou plusieurs coupes. » (Fournier, 2007, p. 33)

D'un point de vue cynégétique, l'endroit ne présente pas de grands bois, et donc seulement de la « sauvagine » : Gibiers d'eau, oiseaux des champs tels que faisans, perdrix, bécasses … l'atlas des oiseaux nicheurs de Seine-Saint-Denis, publié récemment par un ornithologue amateur, signale par exemple la présence des deux perdrix, la rouge et la grise, jusqu'au XIX^{ème} siècle (Brisechant, 2014a, p. 36). Les cours d'eau, les étangs et les mares étaient abondamment utilisés pour la pêche. Ansar et Wyss évoquent la diversité des espèces pêchées au Moyen-âge, ainsi que la diversité des techniques employées :

---

[22] Le terme « osier » est lui-même associé à l'humidité des milieux où ces plantes poussent : dérivé du latin *ossarium*, il provient indirectement du francique awi, signifiant « terrain marécageux » (Dictionnaire *Robert des noms communs*, 1978)

[23] Les espèces citées sont retrouvées dans des inventaires effectués au XVIII^{ème} et première moitié du XIX^{ème} siècle.

> « Diverses espèces d'eau douce étaient consommées à Saint Denis : truite, brochet, perche, carpe, chevaine, vandoise, brème, ainsi que des poissons migrateurs, comme l'anguille. Ces derniers étaient très recherchés et les pêcheurs avaient le devoir de les apporter à l'abbé. La loutre, alors considérée comme un poisson, y était également chassée, aussi bien pour sa chair que pour sa fourrure. » (Ansar et Wyss, 2008, p. 6)

Enfin paysans et conducteurs d'attelages venaient puiser de l'eau dans les nombreuses fontaines aménagées à proximité des sources (Galicier, 2005, cité par Duflos, 2009, p. 144).

Au XIX^{ème} siècle on pêche toujours les poissons les grenouilles. Au Bourget, un étang de taille importante accueillait les pêcheurs à la ligne jusqu'à ce qu'il soit comblé dans les années 1920. Au Blanc Mesnil, c'est au « *marais-du-bas* » qu'on venait pêcher la grenouille entre les saules et les ajoncs :

> « Le marécage ici, était très typiquement palustre avec de l'eau toute l'année. Il y avait des trous d'eau bordés d'ajoncs et de saulaies, d'osiers. Comme il n'existait pas encore de chemin de fer, ce marécage englobait l'actuelle Cité Jardin (…) et cette partie était baptisée : les « trous-à-grenouille ». (…) Ces trous étaient des mollerets de bonne dimension. Des mares où l'on venait même de Paris pêcher la grenouille. » (Galicier, 2005 cité par Duflos, 2009, p. 144)

Ce portrait montre un territoire où l'eau prend une place importante, utilisée depuis l'époque médiévale pour répondre aux besoins agricoles et pour alimenter les moulins. Ces terres abritent une faune et une flore particulières et sont le siège d'usages diversifiés, autour du centre économique de Saint-Denis.

2.2. L'arrivée des cultures légumières et maraichères : nourrir Paris qui s'agrandit

La plaine des Vertus change de visage avec l'arrivée des cultures légumières et maraichères, jusqu'à devenir un des plus grands centres de production du pays au XIX^{ème} siècle. Ces cultures profitent de la nature du sol et de l'eau abondante.

Les productions légumières étaient d'abord plutôt un fait urbain, logées dans les « courtilles » ou jardins de ville. Mais pour nourrir le centre de Paris qui grandit, apparaissent

dès le XVII^{ème} siècle des « courtilles des champs ». La première d'entre elle, au nord de Paris, se trouve à La Courneuve. Les cultures légumières trouvent dans la plaine des Vertus une terre adéquate, riche et humide, qui comprend plusieurs terroirs favorables à différentes productions. Ainsi, les terres « *fraiches* » du nord du territoire conviennent aux choux et aux artichauts ; les « *sables fins et frais* » d'Aubervilliers ou à Saint-Ouen, eux, conviennent aux asperges. Le melon pousse à Stains et le poireau à La Courneuve. La culture des légumes s'intensifie sur la Plaine au XIX^{ème} siècle, suite à la pénurie de blé et de bœuf lors de la révolution française (Roy, Cliquet et Fournet, s. d.). Le marché des Halles à Paris, qui se développe rapidement, sert également de moteur à l'accroissement des cultures sur la plaine pendant la première moitié du XIX^{ème} siècle. Au-delà de ces changements alimentaires, il faut aussi évoquer l'arrivée de maraichers exclus des faubourgs parisiens à mesure du lotissement de ceux-ci en habitats individuels et collectifs (Roy, Cliquet et Fournet, s. d.). Un ouvrage pédagogique consacré à la culture maraichère dresse un portrait de l'intensité de l'occupation du territoire par ces cultures au milieu du XIX^{ème} siècle (Courtois-Gérard, 1863, p. 75) :

> *« Presque tous les terrains dépendant des communes d'Aubervilliers-les-Vertus, la Chapelle, la Villette, La Courneuve, Baubigny, le Bourget, Drancy, Saint-Denis, Saint-Ouen et Pantin, sont consacrés à la culture des légumes. (…) Presque tous ces terrains sont affermés à raison de 350 francs l'hectare. La contenance moyenne des terrains occupés par chaque cultivateur est d'environ 5 hectares, divisés en plusieurs parcelles de terre souvent très éloignées les unes des autres et de natures diverses. »* (Courtois-Gérard, 1863, p. 75)

Le territoire avoisinant Saint-Denis est présenté comme un lieu d'innovation (Cure, 1900 ; Gibault, 1912). Les sociétés d'horticulture jouent ici un rôle important, au travers de publications qui prodiguent des conseils et établissent des modèles à suivre, ainsi que d'un travail de développement variétal et d'expositions horticoles. La première a lieu à Paris en 1831 (Cueille, 2003, p. 135).

Il faut préciser que la culture de légumes primeurs est une pratique intensive et gourmande en engrais et en énergie. Ceux-ci sont fournis par la poudrette[24] et le fumier animal qui réchauffe la terre et permet des cultures sans cela impossibles sous ce climat, comme par exemple les melons, dont la commune de Stains s'est faite une spécialité :

[24] La poudrette désigne la matière fécale humaine séchée et réduite en poudre. Plusieurs fabriques recyclent ainsi jusqu'à l'installation du tout-à-l'égout les produits solides des fosses d'aisance de la capitale.

> *« Sous le climat de Paris il n'est pas possible de semer les Melons en pleine terre; mais on peut, comme nous l'avons vu faire pendant plusieurs années à Stains, sur le bord de la Crould, planter, dans la première quinzaine de mai, des Melons tout venus dans des trous remplis de 25 à 30 centimètres de fumier. »* (Courtois-Gérard, 1863, p. 249)

A côté des cultures, l'élevage bovin et ovin font aussi preuve d''innovation technique, comme en atteste un ouvrage consacré aux conserves qui évoque les expérimentations fromagères d'un éleveur de La Courneuve (Payen, 1865, p. 197):

> *« Une intéressante démonstration expérimentale durant douze années consécutives a prouvé que les célèbres caves n'étaient pas absolument indispensables pour obtenir avec du lait de brebis des fromages comparables à ceux de Roquefort. En 1834 M. Vinson entretenant sur les parcours de la commune de La Courneuve, aux environs de Paris, un petit troupeau comptant 25 brebis, tirait un profit suffisant pour vivre, de la confection des jonchées vendues directement aux consommateurs ou dans les restaurants de la capitale. »* (Payen, 1865, p. 197)

La concurrence n'est pas absente, notamment avec Croissy-sur-Seine, autre centre important d'approvisionnement pour Paris. Mais le déclin de la Plaine commence surtout avec l'accès aux Halles de Paris d'autres régions de production, disposant d'espaces plus vastes et de climats plus favorables du fait de l'installation des chemins de fer. En outre la proximité de la ville, qui renchérit la terre, rend le fumier plus rare et amène des « *émanations nocives* ». Ce phénomène touche toute la région parisienne : entre 1900 et 1929, le nombre d'exploitations agricoles et maraichères a été divisé par deux, passant de 1300 à un peu moins de 700 (Moulinot, 1929, p. 71).

Malgré toutes ces difficultés, les centres maraichers principaux se situent toujours au nord de Paris en 1929. Les exploitations du Département de la Seine, en « *culture intensive* » ou « *forcée* » recouvrent alors 1200 ha et produisent encore 100 000 tonnes de fruits et légumes par an, à l'aide d'une grande quantité de châssis, de cloches et d'engrais organiques (Figure 7). La production alimente encore Paris mais également d'autres marchés Européens, surtout en hiver et au début du printemps (Moulinot, 1929, p. 70).



Figure 7 : Cette image montre un champ couvert de cloches de verre, qui permettent d'accumuler la chaleur à la manière des serres. A droite, les châssis, parois de verre soutenues par des piquets juste au-dessus des cultures, jouent le même rôle. Carte postale 1917, Bobigny, vue générale, www.tourisme93.fr

La création des plaines d'épandages, nouvelle solution de traitement des eaux usées instaurée en même temps que la systématisation du tout-à-l'égout dans les années 1870 : l'utilisation de terres agricoles pour filtrer les eaux usées entraine une forte augmentation des rendements, sur les 2000 ha ainsi irrigués à Gennevilliers. En 1930 c'est 6000 ha qui sont ainsi utilisés. Cette pratique entraine une surproduction et un effondrement du cours des légumes, participant paradoxalement au déclin des cultures en petite couronne (Roy, Cliquet et Fournet, s. d.).

2.3. Industries et logements ouvriers : la banlieue nord comme lieu de relégation

L'essor industriel fait apparaitre la banlieue de Paris comme un espace de rejet vis-à-vis de la capitale. L'accroissement démographique de la capitale conduit en effet au XX^{ème}

siècle à une urbanisation rapide du département de la Seine. Celui-ci revient à un débordement vers la périphérie des industries et des logements ouvriers, qui s'accélère depuis l'époque haussmannienne. Sans s'attarder ici sur les connotations négatives que recèle le terme de banlieue, comme envers des villes et espace informe et dangereux – discours souvent teintés d'un populisme condescendant (Frey, 2013), le fait est que dans le cas de Paris, les classes ouvrières s'y trouvent reléguées suite au réaménagement haussmannien de Paris (Lefebvre, 1965). L'arrivée des industries polluantes est en outre liée à la volonté publique d'assainissement du centre-ville (Fourcaut, 2000, 2007). Ces industries s'emploient d'ailleurs principalement au recyclage des déchets organiques tels que les excréments et les produits d'équarrissage. Les *« espaces libres »*[25] de la banlieue de Paris et en particulier de la banlieue nord accueillent alors pêle-mêle ce que la capitale rejette, les déchets organiques et les activités industrielles polluantes mais aussi les malades, les pauvres et les morts :

> « La banlieue est livrée à elle-même, ignorée par la puissance publique. Ses espaces libres accueillent les entrepôts, la grande industrie et les fonctions que la ville transformée rejette : cimetières, hôpitaux, champs d'épandage, logements sociaux. Les décrets sur les établissements classés, datant du Premier Empire et repris sous la Restauration, sont à l'origine des zones d'industries polluantes en proche banlieue, notamment autour de la chimie organique. » (Fourcaut, 2007, p. 2)

Les industriels qui s'installent en Seine-Saint-Denis bénéficient aussi de l'eau du sous-sol, pour le traitement des matériaux puis pour le fonctionnement des machines à vapeur. L'approvisionnement en matières premières est assuré par le canal de l'Ourq puis la voie de chemin de fer Paris-Soisson. L'industrie chimique, puis l'industrie métallurgique dominent le paysage. A La Courneuve, ce sont d'abord des fonderies de graisses, fabriques d'engrais et boyauderie qui s'installent, utilisant les résidus des abattoirs de la Villette et d'Aubervilliers. La destruction de plusieurs usines chimiques lors du conflit de 1870, l'ouverture de la gare Aubervilliers-La Courneuve en 1885 et la demande liée à la première guerre mondiale donnent de l'élan à l'industrie métallurgique qui prend progressivement le dessus, entre fonderie, chaudronnerie, et fabrications de machines-outils (Furio, 2004). A Stains, une grande papeterie s'installe à la fin du XIX^{ème} siècle, suivie de peu par plusieurs sites de fabrication de peintures, solvants, plastiques et colorants (Bordes, 1975). A Saint-Denis, plusieurs industries s'installent également, dont la pharmacie centrale de France et l'usine

[25] Tels que les édiles de l'époque qualifient les espaces non bâtis.

d'orfèvrerie de l'entreprise Christofle. La commune de Dugny accueille, elle, l'aéroport du Bourget.

Dans le sillage de son industrialisation, la « banlieue noire »[26] (Fourcaut, 2007) vit une explosion démographique. La population de l'actuelle Seine-Saint-Denis est multipliée par cinq entre les années 1870 et les années 1930, passant de 140 000 à plus de 770 000 habitants[27]. Les cartes reflètent bien l'emprise croissante du bâti industriel et résidentiel au cours du temps (Figure 8). L'urbanisation est plus précoce à Saint-Denis, centre économique au territoire plus étendu que celui des communes voisines (Figure 9). En outre construction de logements, industrialisation et déprise agricole s'entremêlent. Pour Annie Fourcaut, les faubourgs nouveaux industriels du nord de Paris des années 1920 s'installent sur des « friches dues à la déprise agricole et maraîchère, que lotissent de petits spéculateurs. » (Fourcaut, 2007, p. 4). Or cet abandon de terres précédemment cultivées, en plus des facteurs précédemment cités, provient lui-même d'une accumulation de phénomènes liés à l'urbanisation qui s'alimentent les uns les autres, entre afflux successifs et massifs de population, installations d'industries polluantes et spéculation foncière.

En un siècle, l'agriculture – même si quelques exploitations se maintiennent par la suite - tend donc à disparaitre du territoire de l'actuelle Seine-Saint-Denis, remplacée par les industries et les logements. Ce qui disparait avec cette transformation du territoire, ce sont non seulement des paysages, des métiers et des formes de sociabilités, qui incluaient les marais, mais aussi des liens métaboliques[28] entre la ville et sa périphérie immédiate (Barles, 2008). Les milieux qui composaient le paysage agricole, notamment les plus humides, perdent leurs fonctions nourricières. La prochaine section s'attachera à montrer dans quel contexte ils apparaissent de plus en plus comme des sources de nuisance, au profit d'un réinvestissement prophylactique de l'eau et des végétaux, dans le cadre de la planification de l'aménagement de la périphérie de Paris.

[26] En référence aux fumées des usines.

[27] Données mises à disposition par l'EHESS, projet Cassini (http://cassini.ehess.fr/)

[28] Ce terme fait référence au concept de métabolisme urbain, qui sous-tend l'étude des échanges de matière et d'énergie entre différents points d'un territoire.

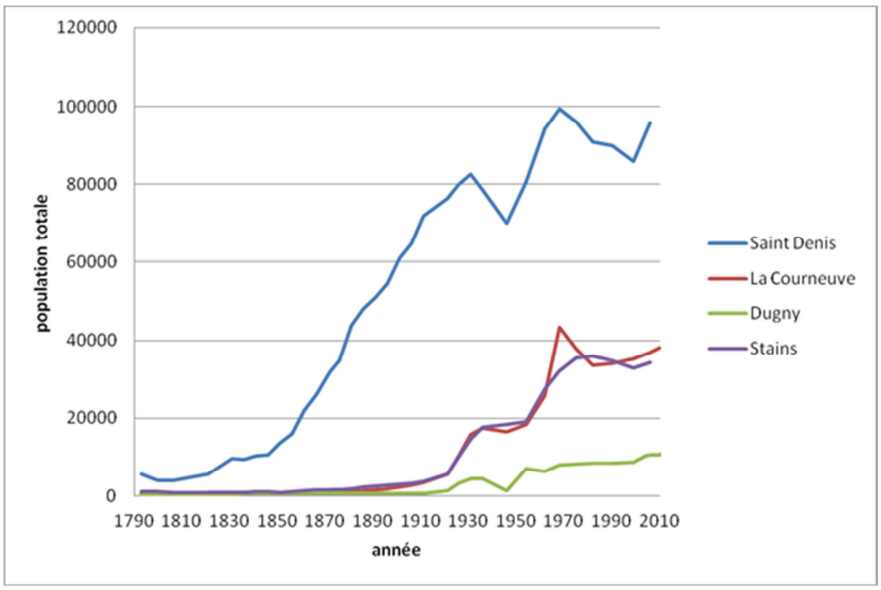


Figure 8 : Evolution démographique des communes de Saint-Denis, La Courneuve, Dugny et Stains au cours du temps (1793 – 2010). La population de Saint-Denis augmente plus tôt du fait de son urbanisation plus précoce. (Source des données : EHESS/CNRS/INED, www.cassini.ehess.fr)

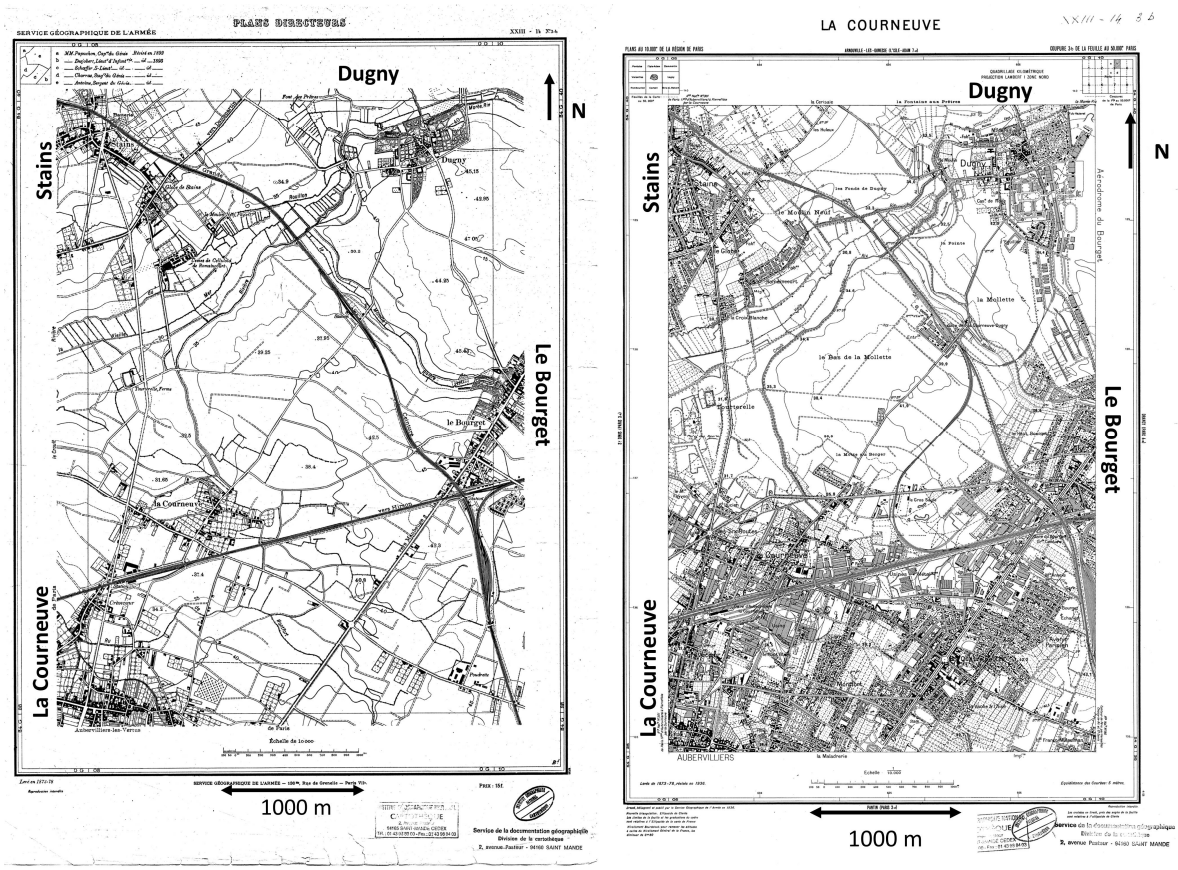


Figure 9 : Plan directeur de Paris, extrait. Atlas du patrimoine de Seine-Saint-Denis (à gauche : 1873, à droite : 1933). Sur la période logements et usines augmentent fortement leur emprise sur l'espace.

3. L'aménagement de la banlieue nord sous influence hygiéniste

La transformation du rôle des éléments naturels dans un territoire qui s'urbanise s'inscrit dans l'histoire des relations entre hygiénisme et aménagement urbain. Les pouvoirs publics commencent à s'impliquer dans l'aménagement de la périphérie de Paris à partir des années 1910, sous l'impulsion de la profession urbanistique naissante. L'urbanisme, compris comme action volontaire sur la ville, est issu d'une critique de la ville industrielle née en Angleterre (Choay, 1965). Il s'institutionnalise en France entre les années 1910 et 1930 en s'organisant comme « discipline, profession et pratiques » (Fourcaut, 2003, p. 180) et se définit comme «champ d'action, pluridisciplinaire par essence, qui vise à créer dans le temps une disposition ordonnée de l'espace en recherchant harmonie et efficacité, c'est-à-dire concilier commodité et économie »(Choay et Merlin, 2010, p. XVI). Ces auteurs définissent par ailleurs l'aménagement comme « ensemble d'actions concertées visant à disposer avec ordre dans l'espace les habitants, les activités, les équipements et les moyens de communication ». Ce dernier terme n'apparait vraiment en France qu'après la première guerre mondiale avec la loi de 1919 qui rend obligatoires les « plans d'aménagement, d'embellissement et d'extension » (Choay et Merlin, 2010, p. XVI).

La banlieue nord a servi d'espace de rejet permettant à Paris de s'assainir. Néanmoins l'agrandissement de l'agglomération inclue bientôt les territoires périphériques. La planification de l'urbanisation des banlieues de Paris, notamment au nord, est prise en charge par le Département de la Seine à partir des années 1920, pour répondre à la crise du logement de la capitale[29]. La prise en charge de l'aménagement des banlieues par les autorités publiques, au travers d'une entreprise de planification à l'échelle départementale, s'accompagne d'une transformation du statut de l'eau et du végétal.

3.1. La disparition programmée des eaux stagnantes

Les liens entre les réflexions menées en santé et médecine d'une part, et sur la ville et l'urbanisme d'autre part, se nouent dès le XIX^{ème} siècle avec l'essor du « néo-hippocratisme »

[29] Cela fait suite à la création d'une commission de l'extension par le Conseil municipal de Paris en 1911. A l'échelle départementale, plusieurs structures sont créées : la Commission administrative d'aménagement de la banlieue, la Commission des habitations ouvrières et de l'extension et l'Office des habitations à bon marché.

(Leonard, 1981). Ainsi en référence au Traité des airs, des eaux et des lieux d'Hippocrate, les médecins voient dans les conditions locales du milieu urbain, tels que le climat et la topographie, des facteurs influençant fortement la santé des populations. Le sol est en particulier visé, considéré comme source des « miasmes » (Barles, 2011). En effet les sols des villes alors souvent encore en terre battue sont comparés aux marécages. Ils héritent les qualités mauvaises de ce milieu « boueux, organique, en putréfaction » (Barles, 2011, p.32) lié à la présence de déchets corporels d'origine domestique et industrielle, issus d'activités telles que l'équarrissage et la boucherie, sans parler des cimetières, encore souvent en centre-ville. Les odeurs émanant des eaux stagnantes deviennent synonyme de maladie, au fil d'une identification croissante entre saleté, odeurs corporelles, et pauvreté (Corbin, 2008). A l'époque où on commence à comprendre les mécanismes de la respiration, la concentration des populations humaines et de leurs animaux dans des espaces confinés est aussi pointée du doigt.

La réponse viendra des ingénieurs. Envisageant la ville comme un ensemble de flux à faire circuler, ils font en sorte de séparer les différents éléments, le sol, l'eau, et l'air, et d'en améliorer la circulation par la construction des égouts, des rues à chaussée bombée, et par la destruction des fortifications (Barles, 2005). Les sources de nuisance sont extraites des villes au détriment de leurs banlieues. Ainsi, le système d'évacuation des eaux usées de Paris se transforme, les fosses d'aisances disparaissent, de même que les « voiries » de Montfaucon et Bondy où les matières fécales étaient transformées en engrais secs revendus aux agriculteurs. Le tout-à-l'égout et l'épandage agricole se généralisent (Barles, 2005).

Les aménageurs s'inquiètent par ailleurs des conditions sociales sous l'influence de Louis René Villermé, tandis que la médecine se replie sur le milieu intérieur sous l'influence de Claude Bernard : les médecins prennent en charge les corps, et les ingénieurs, l'environnement (Barles, 2005). La dissociation entre les éléments qui signe l'emprise des ingénieurs sur l'environnement a donc une origine médicale. Pourtant, il serait faux de dire que les villes rejettent nécessairement l'humidité. En effet, nombre d'entre elles se construisent jusqu'au XVIII^{ème} siècle en relation intime avec des fleuves, mais aussi avec des marais périurbains, totalement partie prenante de l'économie locale (Fournier, 2007). Ainsi, c'est bien d'un changement de conception de l'aménagement urbain que provient leur élimination. En l'occurrence, cette approche de l'urbanisation planifiée se trouve face à la

construction massive de lotissements sans aucune coopération par des spéculateurs privés (David, 2010).

Ainsi au-delà de l'emprise spatiale croissante de l'industrie et des zones résidentielles c'est à cause de la pollution de l'eau que les marais du nord de Paris disparaissent. L'évacuation directe des eaux usées domestiques et industrielles dans les cours d'eau qui parcourent le territoire a rapidement conduit les rus et fossés à saturation. C'est notamment dû à l'absence de système d'assainissement des lotissements privés. Les déchets qui encombrent les cours d'eau provoquent des odeurs et font craindre les maladies (Duflos, 2009). Les délibérations du Conseil municipal de La Courneuve offrent des informations sur l'administration progressive des effluents, qui se met en place semble-t-il sur un mode plus urbain seulement à partir des années 1940. La commune a été moins touchée par les lotissements privés que ses voisines, avec la création dès 1919 d'un office des HBM et l'adoption en 1925 d'un plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension. Tandis que les cantonniers prennent en charge le nettoyage des rues et le curage des ruisseaux encore existants, la collecte des déchets ménagers s'organise seulement dans les années 1940[30].

Les rus sont progressivement comblés ou canalisés et transformés en égouts, tandis que les étangs et mares sont pour la plupart comblés pour raisons d'insalubrité et d'insécurité. Une enquête particulère du Service technique d'Hygiène départemental détaille les raisonnements de l'époque pour expliquer le comblement des mares. D'abord déclenchée par la mort de quelques jeunes enfants par gastro-entérite, cette enquête conclut à la nécessité de combler deux mares présentes sur le site :

> « Le service technique d'hygiène avait signalé les inconvénients qui pouvaient résulter de la présence de deux mares d'eau stagnante dans la cité-jardins. (…)Son attention fut tout spécialement attirée sur la nécessité d'isoler les mares en question par une barrière, afin de prévenir tout accident d'enfant, et d'y déverser des huiles de pétrole pour détruire les moustiques, en attendant qu'elles puissent être comblées. (Conseil Général du département de la Seine, Procès verbal du 27 décembre 1924 Sujet n°45, p. 800 : Habitations ouvrières. – Cité-jardin de Dugny. – travaux d'assainissement)

[30] Celles-ci sont encore partiellement utilisées par les agriculteurs, qui paient une redevance pour recevoir chez eux ce qui constitue pour eux une ressource. Procès-verbal du 14 janvier 1946 *Sujet n°85, p. 40 : Propreté. Convention pour dépôt d'ordures ménagères.*

Les mares, décrites comme « *eaux stagnantes* », sont ici associées à un danger sécuritaire mais aussi et surtout sanitaire, avec la présence des moustiques vecteurs de maladies tropicales. La persistance de ces milieux n'est donc pas possible dans une cité-jardin qui se veut un remède à « *l'insalubrité* » des quartiers ouvriers. L'utilisation d'huile de pétrole pour les purifier répond à une représentation de la propreté dans l'aménagement urbain par la stérilisation. Enfin, le fait qu'elles soient désignées comme servant de « *dépotoir* » aux habitants renforce l'identification des mares à la saleté et à la maladie. Cet exemple reflète bien la tombée en disgrâce des mares, auxquelles ne sont associées que des valeurs négatives.

La disparition des marais, petites rivières et étangs du territoire est donc à mettre au compte de son urbanisation rapide, au départ sans assainissement organisé. Si les plans d'eau accueillent encore des activités telles que la pêche et la baignade, la solution du comblement et de la canalisation est décrétée pour raisons sanitaires. C'est une conception de l'assainissement par la circulation des flux qui est mise en œuvre.

3.2. Soigner les maux de la ville, organiser les loisirs : le rôle du végétal

La création de jardins publics a d'abord des visées prophylactiques. A Paris le lotissement de nombreux terrains comme les marais du temple ou la chaussée d'Antin, qui avait poussé les maraichers hors des murs de la ville, est dénoncé dès les années 1780. La création de « squares » est réclamée pour des raisons hygiénistes et prophylactiques, sur le modèle londonien (Langlois, 2000, p. 21). Un peu plus tard, les grands parcs privés confisqués lors de la révolution sont convertis en « jardins-spectacles » (Langlois, 1991). Dans le même temps, les fortifications détruites sont remplacées par des boulevards plantés d'arbres. Les arbres, vus auparavant comme source d'humidité et donc exclus des villes, y trouvent alors une nouvelle place comme source de purification de l'air, tandis que l'eau, une fois isolée, se change en principe purificateur universel (Barles, 2005). La mode se tassant rapidement, la plupart des jardins-spectacles furent lotis à leur tour dans les années 1820 et 1830 sauf quelques-uns d'entre eux, parmi lesquels Monceau et Bagatelle (Langlois, 2000). A la fin du siècle enfin, les parcs construits sous l'autorité d'Hausmann, notamment Montsouris et les Buttes-Chaumont, associés à de nouvelles plantations d'alignement, instaurent un véritable « système de verdure » pensé par les ingénieurs en parallèle des systèmes de circulation de l'eau, du gaz, des personnes et des marchandises (Choay, 2002).

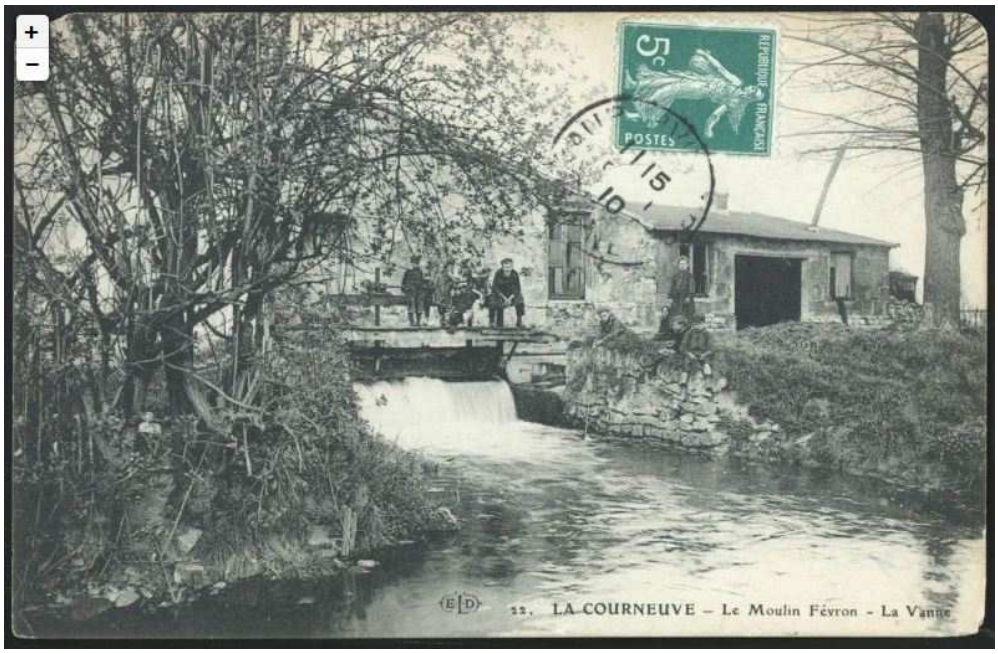
A l'échelle de la banlieue nord, le basculement dans l'urbain se signale par l'iconographie postale : des villages rustiques aux quartiers neufs, les paysages mis en avant sur les cartes postales coexistent durant la première moitié du XX^{ème} siècle. D'autres images s'ajoutent aux vues champêtres et villageoises qui mettent particulièrement en valeur les rivières, étangs et les édifices qu'ils accueillent tels qu'abreuvoirs, étangs et passerelles. Les bâtiments publics, les usines et les gares font leur apparition, ainsi que les perspectives des avenues, des quartiers neufs et des réalisations horticoles attenantes. Mais ces dernières ne remplacent pas encore totalement les anciennes représentations : le « Vieux moulin » de Dugny est encore en carte postale dans les années 1930 (Figure 10). La disparition des anciens quartiers de l'iconographie postale date seulement des années 1960. Parallèlement, suivre les délibérations du Conseil municipal des communes de La Courneuve et Dugny, montre l'importance progressive des décorations végétales dans l'espace public qui s'urbanise : arbres, pelouses et parterres fleuris s'installent en parallèle des travaux d'équipement et de voirie ; la construction des égouts et des trottoirs est complétée par celle des squares ; aux cantonniers, s'ajoutent les jardiniers[31], envoyés à partir des années 1950 en formation à l'Ecole d'horticulture Dubreuil (Procès-verbal du 10 juillet 1953). Les « parterres, pelouses et plantations » apparaissent dans les espaces publics urbains, alimentés par des serres municipales à partir de 1953 (Procès-verbal du 19 octobre 1953, p. 429*)*. Dès 1933 pourtant, les procès-verbaux des conseils municipaux font état d'une *Approbation d'une soumission pour fourniture et pose de bordures de pelouses des squares et jardins*, qui ont pour objectif d'éviter *« que les enfants détériorent les gazons et les fleurs* » de ces espaces. (Procès-verbal du 21 novembre 1933, p. 100*)*. La surveillance complète les mesures de protection. La retranscription intégrale des conversations (qui cesse par la suite dans les comptes rendus) permet de donner une idée des sensibilités des conseillers d'alors. La dégradation des arbres est abordée en parallèle de celles de la voirie et des dépôts d'ordure, dans une discussion entre le maire de La Courneuve (M. Terrible) et plusieurs conseillers municipaux :

> Monsieur AURIAT :- En ce qui concerne la destruction des jeunes arbres, il n'est pas possible de mettre un garde, mais les Directeurs et Directrices d'Ecoles, pourraient faire la leçon aux enfants (…) Monsieur TERRIBLE :- En ce qui concerne la détérioration des arbustes, ce n'est pas fait par les gosses, mais par des

[31] A titre d'exemple, en 1946 le personnel municipal de La Courneuve compte 17 cantonniers (1 chef cantonnier et 16 cantonnier) et 6 jardiniers (1 chef jardinier et 5 jardiniers/aide-jardiniers) (Procès-verbal du 27 juin 1946)

> vandales et des idiots. Je propose de faire une petite affiche pour demander à la population de nous aider à monter la garde et à conserver ces biens communaux. (Procès-verbal du 3 mars 1945)

Un gardien de square est finalement embauché et on lui construit un logement sur place (Archives du Conseil municipal de La Courneuve, Procès-verbal du 27 juin 1955, p. 567). Ainsi l'exemple de La Courneuve montre qu'au niveau municipal, une culture du fleurissement s'installe, portée par une nouvelle profession, celle des jardiniers municipaux (Bergues, 2010). Les espaces où le végétal est ordonné deviennent des mobiliers urbains susceptibles de dégradation et qui nécessitent donc une surveillance.



(a)



(b)

Figure 10 : Cartes postales des années 1900. Les paysages rustiques voisinent avec les scènes urbaines, les moulins avec les usines (a) La Courneuve, Le moulin Févron, la vanne (1900 – 1910). Editeur : E.L.D. (Archives Départementales 93) La rivière est bordée d'herbes et de saules. (b) La Courneuve, Avenue Victor Hugo, 1905. Editeur : Roeb (Delcampe.fr). Les arbres alignés ont encore leurs tuteurs.

3.3. L'opération La Courneuve : le projet avorté de cité-jardin

Les évolutions touchant le rôle des éléments végétal dans l'aménagement urbain sont indissociables de sa planification par la puissance publique. L'achat de terrains sur la commune de La Courneuve par le Département de la Seine dans les années 1920 vise d'abord à mener à bien un projet urbanistique exemplaire sur le modèle des cités-jardins. L'intervention publique dans la construction de logements en est alors à ses débuts.

3.3.1. Les cités jardins et l'aménagement rationnel

Le modèle des cités-jardins inspire de nombreux projets urbains en France des années 1900 aux années 1950. Ce modèle urbain est apparu en 1898 sous la plume de l'urbaniste anglais Ebenezer Howard dans son livre intitulé *Tomorrow. A peaceful path to real reform*, puis *Gardens cities of tomorrow* dans sa deuxième edition (Choay, 1965, p. 21). Il s'inscrit dans la continuité de l'une des deux grandes tendances intellectuelles qui ont donné naissance à l'urbanisme, le courant culturaliste. Selon ses partisans[32], qui se réfèrent abondamment à l'époque médiévale, la « belle totalité culturelle » des villes disloquée par la civilisation industrielle, pourra être restaurée en suivant un aménagement « inspiré par la puissance créatrice de la vie, dont l'expression la plus élevée est donnée par l'intelligence humaine » En l'occurrence, c'est par des villes de tailles modestes où règne l'asymétrie d'un « ordre organique » et la diversité des formes que cet idéal doit se réaliser (Choay, 1965, p. 22‑24).

C'est le modèle des cités-jardins qui inspirera largement l'opération urbanistique souhaitée par le Département de la Seine sur le territoire de La Courneuve. Henri Sellier[33] décrit dans un ouvrage publié en 1920 (Sellier, 1920) la crise du logement comme une rencontre entre deux marées humaines provoquées par le développement urbain : le trop plein de population rejeté par le centre-ville et les afflux nouveaux depuis les régions rurales. A la confluence entre « le mouvement de ressac, qui forme les faubourgs et le mouvement centripète qui forme les banlieues », existe une importante mortalité dans la population du fait

[32] Les deux plus importants représentants sont John Ruskin (1819 – 1900) et William Morris (1834 – 1896)

[33] Alors Conseiller Général et Administrateur-Délégué de l'Office Publique des Habitations à Bon Marché du Département de la Seine. Il deviendra ensuite sénateur de la Seine en 1935 et occupera le ministère de la santé publique sous le gouvernement du Front Populaire.

des « maladies sociales » liées au surpeuplement des logements comme la « tuberculose ». (Guilleminault, 1924, p. 138). La science est alors appelée au secours de l'aménagement, à la fois pour déterminer les causes de mortalité et pour proposer des solutions à la crise. Elle réside selon l'auteur dans «l'aménagement rationnel des agglomérations », qui permet de réinventer la *« vie »* urbaine dans son ensemble :

> « L'orientation de l'ensemble et des éléments, la viabilité, les plantations, les espaces libres, vides ou plantés, en terrain de jeux, les groupes d'habitations, tout cela en fonction de la topographie, de la constitution du sol, du régime des eaux, des vents, etc. Enfin les services sociaux, domestiques, hygiéniques, éducatifs et la relation de tous les éléments entre eux et avec les organismes voisins. Il faut englober toute la vie et la recréer. » (Guilleminault, 1924, p. 140)

Selon l'historien Alain Corbin les liens entre médecine et aménagement s'estompent au début du XX^{ème} siècle. Avec l'isolation des flux dans des circuits séparés, l'attention va « aux réseaux, aux mécanismes, à la maîtrise des flux » (Corbin, 2004, p 85). Néanmoins dans les projets mis en avant par Henri Sellier la référence à la topographie et aux conditions du milieu est prégnante, la construction devant selon lui se baser sur le « diagnostic socio-économique et géomorphologique » en réaction aux « créations purement imaginaires » de certains architectes (Sellier, 1920, p. 259 cité par Guelton, 2013, p.90). Henri Sellier fait ainsi la part belle au modèle urbanistique des cités-jardins. Néanmoins, il faut préciser que son utilisation de l'expression d'origine anglaise ne désigne pas seulement une forme architecturale mais plus largement, une forme de maitrise d'ouvrage, à savoir la construction de logements sociaux planifiés par la puissance publique (Voldman, 2013). Enfin, la dimension rationnelle de l'aménagement va de pair avec un rapport abstrait à l'espace, par le biais d'une « mise à distance par l'œil (…) qui permet de concevoir la ville dans sa totalité et de saisir les relations entre les différents éléments du tissu urbain » (Kalaora, 1995, p. 111).

Les cités-jardins, modèle qui imbrique véritablement le végétal dans la planification urbaine, combine trois figures du jardin, les squares, les jardins ouvriers et les jardins privés, censés améliorer la santé des corps et la morale des loisirs ouvriers. Ces créations de jardins répondent donc à plusieurs nécessités : l'une, prophylactique, pour compenser le manque d'air et le confinement urbain. L'autre, sociale, touche à l'occupation du temps libre. Les jardins ouvriers ont en particulier un statut ambigu dans ce modèle. S'ils sont au départ considérés

comme source d'autonomie alimentaire[34], les discours à propos des jardins ouvriers sont également moralisateurs et hygiénistes. Du point de vue de leurs promoteurs (patrons industriels et responsables politiques), ces jardins en effet sont un rempart à l'entassement dans les taudis où circulent les miasmes, ainsi qu'aux rassemblements des hommes dans les bistrots, où prospèrent l'alcoolisme et les idées socialistes et anarchistes (Weber 1989). Rétrospectivement, ces jardins apparaissent aussi aux sociologues comme les lieux d'une sociabilité ouvrière où s'exprime une certaine autonomie, une capacité à créer son « chez soi **»** (Weber, 1998)[35]**.**

3.3.2. Une grande « cité-satellite » à La Courneuve

En décembre 1922, le Département autorise le préfet de la Seine à acquérir des terrains morcelés d'une superficie de 300 hectares environ sur les communes de La Courneuve, Aubervilliers, Le Bourget, Saint-Denis, Dugny et Stains. La majeure partie se situe sur la commune de La Courneuve, atteinte plus tardivement que ses voisines par les lotissements et probablement moins chère à cause du peu d'infrastructures à cet endroit. L'opération de La Courneuve est lancée. (Procès-verbal du 23 décembre 1922, *Sujet n°62, p. 544)*. Le projet se forme de lancer un concours pour construire une « grande cité satellite », incluant des terrains industriels et des habitations ouvrières :

> « [l'opération de La Courneuve] permettra à Paris de constituer dans sa grande banlieue nord une cité modèle, la première qui groupera dans un ensemble rationnel, suivant les règles modernes de l'urbanisme, les quartiers industriels liés à la voie ferrée et à la voie d'eau, et comprendra autour d'eux des cités ensoleillées et salubres, où l'industrie, d'une part, trouvera la main d'œuvre qui lui permettra de se développer et où les travailleurs pourront habiter à portée de leur travail. […]

[34] Notamment par l'abbé Lemire, partisan du catholicisme social, également député-maire dans le nord qui fonde en 1896 la « Ligue du coin de terre et du foyer » (Dubost, 1997).

[35] Après une apogée au début des années 1950 suivie d'un fort déclin, les jardins ouvriers connaitront un nouvel essor dans les années 1990. Les jardins ouvriers ont été officiellement renommés jardins familiaux en 1952 (Loi n°52-895 du 26 juillet 1952 portant sur la «codification de la législation des jardins familiaux »). Aujourd'hui, différentes formes de jardinage collectif se réclament de cette histoire (Baudelet, Basset et Le Roy, 2008). Si les motivations sont diverses, incluant souvent des aspects environnementaux, la question de la convivialité et de l'autonomie, alimentaire mais pas seulement, sont également revenues sur le devant de la scène.

> Toutes les classes et catégories sociales ont à apprendre les unes des autres, et la ville rationnelle est celle qui réunit tous les éléments sociaux dans un ensemble harmonieusement aménagé, pour pourvoir à leurs besoins et faciliter leurs activités économiques ». François Latour, Procès verbal du 27 décembre 1924, Sujet n°69, p. 830)

Le « Concours pour l'urbanisation de la région de La Courneuve » est lancé début 1924. Parmi les différents projets primés par le Département de la Seine (9 juillet 1924 – p. 552, sujet 218), le projet de « Cité-Jardin de Dugny-La Courneuve » de deux architectes, Messieurs Auburtin et Dautry retient l'intérêt de l'assemblée du Musée social[36] même si l'on s'inquiète du sort réservé aux maraichers expropriés qui nourrissaient jusque-là les Halles de Paris (Le Musée Social 1925, p. 41). Le financement des travaux s'élève alors à 200 millions de francs qui doivent d'abord servir à l'achat des terrains dont la surface totale est estimée à 700 ha. Viennent ensuite l'assèchement des terres, la viabilité des égouts, l'installation de l'eau, du gaz et de l'électricité, et le remboursement des intérêts des capitaux investis. 2 millions de francs sont réservés à la construction de parcs et jardins. Les terrains doivent être ensuite revendus avec plus-value, assurant le remboursement de l'investissement.

En 1928, le Département demande à l'Etat des autorisations d'expropriation de manière à mener à bien son projet (Procès-verbal du 30 décembre 1928, *Sujet n°6, p. 1343).* Pourtant, malgré l'avancement des réflexions et le lancement d'un concours, cette grande cité satellite, modèle d'urbanisme moderne soucieux de préserver la santé du territoire en luttant contre le surpeuplement, ne verra jamais le jour. En effet, pendant plusieurs années, le projet reste en suspens par manque de moyens, du fait de la crise de 1929 et probablement des élections municipales de de la même année. Il sera finalement abandonné pour des raisons techniques et économiques. Le territoire périphérique se trouvant rapidement en voie de saturation, les pouvoirs publics locaux s'orientent vers l'idée relativement inédite à cette échelle de construire un grand parc au nord de Paris.

[36] Fondation qui a joué un rôle important dans l'institutionnalisation de l'urbanisme (Chambelland, 1998).

Chapitre 2.
… A la qualité de vie

S'il existe aujourd'hui un parc de 400 ha au nord de La Courneuve au lieu de pavillons entourés de squares et de jardins ouvriers, c'est que le projet de cité satellite modèle rêvé dans les années 1920 par le Département de la Seine a été finalement abandonné au profit d'un aménagement en espaces libres, dédié aux loisirs des habitants de la banlieue nord.

La question des loisirs et de l'intervention publique à leur propos a une profondeur historique. La notion de loisir est inséparable de l'époque moderne. Avec une racine latine *licere* signifiant « permis » (*licere)* le mot renvoie d'abord dès le XVI^{ème} siècle aux moments en dehors des occupations habituelles, où il est permis de faire ce que l'on désire. Au siècle suivant la notion pascalienne de divertissement, ce qui amuse et détourne des choses importantes, acquiert une connotation positive en passant du singulier au pluriel. Les divertissements deviennent les activités qui occupent les loisirs (Chassaigne, 2005). Ces notions acquièrent une réalité sociale plus tardivement, du moins en dehors des élites. Pour Alain Corbin (Corbin, 2000) l'émergence progressive des notions de temps libre et de loisir au XIX^{ème} siècle accompagnent la segmentation du temps, qui devient linéaire et uniforme avec la généralisation de la montre et l'« intériorisation des normes horaires ». Pour d'autres auteurs, le milieu du XIX^{ème} siècle marque plutôt le début d'une économie des loisirs et l'émergence de la notion serait plutôt à dater du siècle précédent (Dautresme, 2005 ; Walton, 2005). Par ailleurs le loisir est un marqueur social. Du côté des classes populaires, la recherche d'un temps pour soi en dehors du travail se traduit par le développement d'activités comme la pêche à la ligne, la balade à vélo, et le jardinage (Corbin, 1998). Néanmoins les loisirs deviennent rapidement un domaine d'intervention publique, en particulier vis-à-vis des loisirs collectifs et des débordements qui les accompagnent (Chassaigne, 2005).

Ce chapitre aborde les premières étapes de la construction du parc de La Courneuve, en les replaçant, de même que pour le chapitre précédent, dans le contexte de l'aménagement

de la région parisienne. Il s'agira ainsi de s'intéresser de concert au contexte socio-économique, aux tractations foncières et financières, et au rôle joué par les éléments naturels. Trois moments seront abordés : les premières esquisses et le démarrage du chantier, l'occupation des lieux par un des plus grand bidonvilles de la région dans les années 1960, et la dernière phase de construction sur remblais, déjà évoquée au début du premier chapitre.

1. Une pénurie d' « espaces libres »

La pénurie d'espaces libres devient un sujet de préoccupation publique dès les années 1930. En 1933, au Musée social, le directeur du Service de l'Extension de Paris s'inquiète en effet du morcellement des grandes propriétés de la région parisienne. La réserve foncière de La Courneuve fait figure d'exception, à côté du Parc de Sceaux préservé à grand peine. Ce morcellement participe à la pénurie d'espaces libres, qu'il considère comme « un *des plus graves »* problèmes de l'aménagement de la banlieue (Doumerc, 1928, p. 177). Ainsi les débats du Conseil général à propos d'aménagement quittent la question du surpeuplement pour s'orienter vers la carence en espaces libres du nord de Paris. Par soucis d'équité vis-à-vis des banlieues ouest, est et sud, qui disposent respectivement des bois de Boulogne, de Vincennes et du domaine de Sceaux, le Conseil général discute de *« mettre à la disposition des populations laborieuses des communes du nord du Département les espaces libres, harmonieusement aménagés dont elles sont privées»*. Il s'agit de créer un nouveau « *réservoir d'air pur* » pour une région densément peuplée et qui accueille de nombreuses activités industrielles. Cela rejoint une proposition de l'Etat, en la présence du préfet de la Seine, qui recommande *« la création de vastes promenades au nord de Paris pour le plus grand agrément et la meilleure hygiène des habitants de la région »*[37].

En plus de l'intérêt qu'il suscite du point de vue de l'agrément et de l'hygiène, ce projet a aussi des attraits économiques pour le Conseil général : il voit en effet le jour alors que d'importants efforts économiques sont mis dans l'agrandissement de l'aéroport du Bourget. Cette année-là le Conseil général cède d'ailleurs gratuitement à l'Etat une partie des

[37] Séance du 27 mars 1935 (*Sujet n°61, p. 112 et suivantes. Renvoi à l'Administration d'une proposition de M. Herson et de plusieurs de ses collègues relative à l'aménagement en espaces libres des terrains départementaux du nord-est.)*

terrains acquis dans la zone pour l'agrandissement de l'aéroport[38]. Ces espaces encore cultivés aux portes de la capitale sont présentés comme une aberration économique. En outre, la construction de logements nécessiterait un assèchement trop coûteux. L'humidité des terres fait partie des raisons qui ont empêché jusqu'alors la réalisation de la cité satellite projetée. Dans l'optique de construire un parc, les conditions du milieu sont vues à l'inverse de manière avantageuse au Conseil général de la Seine. Ainsi, le « sous-sol naturellement humide » est présenté comme économiquement intéressant et les rivières doivent s'intégrer au projet :

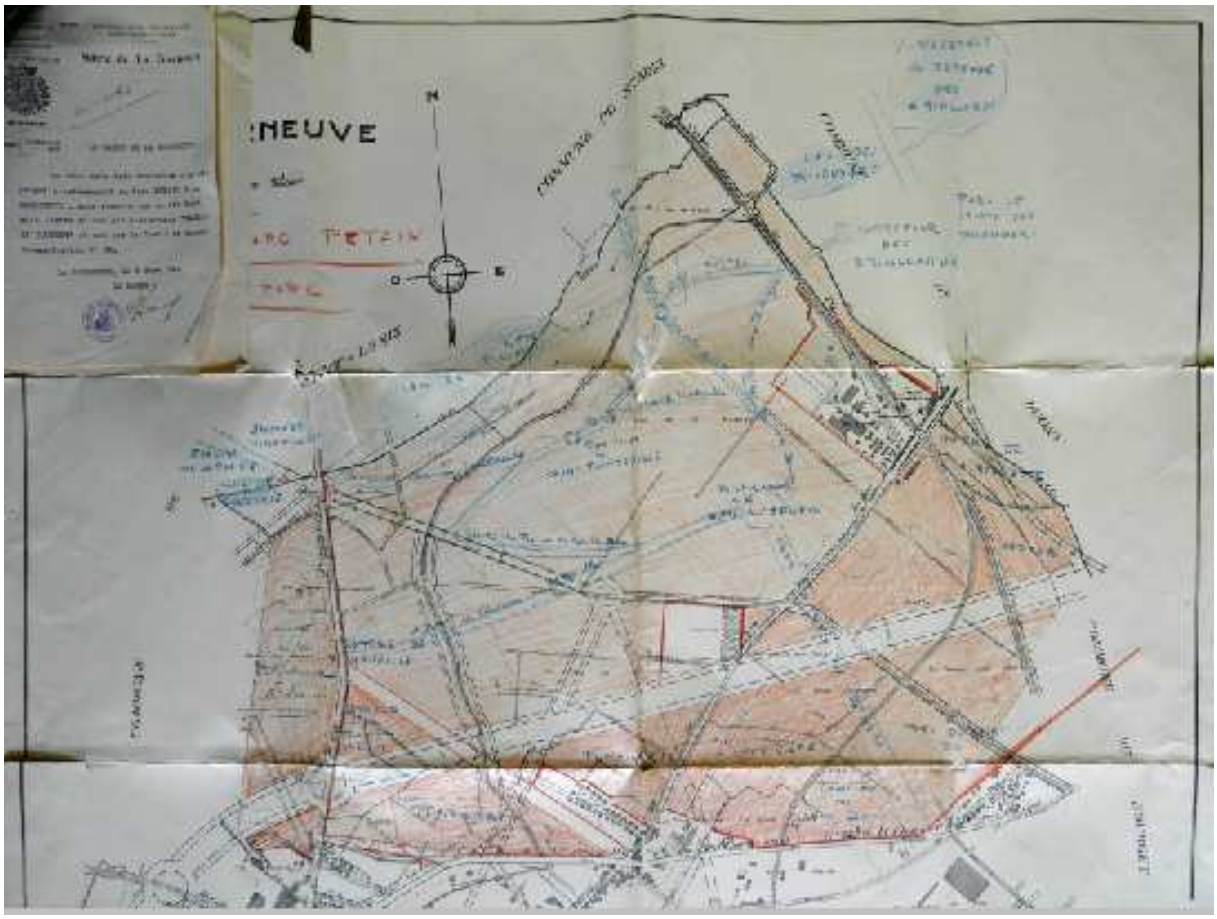
> « Nous estimons qu'il est possible d'aménager, à peu de frais, ces terrains, qui se prêtent bien à la culture, leur sous-sol étant naturellement humide. Compte-tenu de ces conditions, les plantations à créer devront être nettement rustiques et comporter des essences à croissance rapide. Les rivières qui, actuellement, parcourent ces différents terrains ne sont pas un obstacle à la réalisation de notre projet. Au contraire, elles permettront de réserver les surfaces d'eau dans un but esthétique. Il sera, en effet, facile et peu couteux de régulariser leur débit en créant en un endroit déterminé un bassin de retenue. D'autre part, une partie des terrains pourra être aménagée en pelouses, en terrains de jeux, comme ceux qui existent à Bagatelle. » (Conseil général de la Seine, 27 Mars 1935, p. 113)

Les transports en commun devraient rendre facilement accessible cet aménagement, réfléchi en parallèle des plans d'urbanisme des communes concernées et du développement des voiries. Un premier dessin voit le jour pendant la seconde guerre mondiale. En effet, malgré La suppression du Conseil général en 1940 sous l'occupation Allemande, une enquête d'utilité publique voit le jour en 1942 à la demande du préfet de la Seine, pour la réalisation d'un « *parc Pétain* » en référence au maréchal qui gouverne alors le pays occupé (Encadré 2).

[38] Le « premier aéroport civil de Paris », situé entre les communes de Dugny et du Bourget, ouvre ses portes en 1919, puis est rénové et agrandi en 1937 pour l'Exposition internationale de Paris. Le trafic aérien est par la suite redirigé vers les nouveaux aéroports franciliens, Orly en 1961 et Roissy en 1977. L'aéroport sert aujourd'hui pour les vols d'affaire, et abrite l'un des plus grands musées de l'air au monde. (http://structurae.info/, base de donnée internationale du patrimoine du génie civil)

Le parc Pétain

Les limites du « *Parc Pétain* » ne sont pas celles du parc actuel, mais s'étendent plus loin au sud et s'arrêtent au niveau de la Vieille mer au nord. Les circulations sont redessinées pour créer de grandes promenades avec points de vue tels que « *La motte aux bergers* » et plusieurs zones de « *garage* » sont prévues : « *garage de la Molette* » à l'est, « *garage de la Fontaine Sant-Lucien* » à l'ouest. Trois lacs en plus du réservoir de retenue des Brouillards entourent le parc : le lac des Provendiers sur Dugny, le lac de Romaincourt, avec une île, au nord sur Saint-Denis et Stains et le lac de la Courtille au nord-ouest sur Saint-Denis, entouré de jardins. Au sud sont prévues une pépinière et une aire de camping, le parc de camping du Long Bois.



Encadré 2 : le projet de Parc Pétain, en 1942, prévoit déjà plusieurs plans d'eau, de grands parkings et un point de vue, comme le montre une carte du jointe à l'enquête publique en 1942 (Archives municipales de La Courneuve).

2. Un grand bois pour les habitants des grands ensembles

A la fin de la deuxième guerre mondiale, il faut attendre dix ans pour que le projet de parc à La Courneuve redevienne un sujet d'intérêt pour le Conseil général de la Seine. En 1954, l'ingénieur des services paysagers de la ville de Paris dessine un avant-projet, qui prévoit des massifs forestiers et des prairies « *selon les méthodes agricoles* », sans mouvement de terrain. L'endroit est alors toujours une plaine en partie maraichère et traversée par une dépression où coulent plusieurs cours d'eau (Provost, 2004a, p. 7). En 1956, Albert Audias, paysagiste travaillant pour le Département de la Seine, est mandaté pour proposer un projet à réaliser sur une centaine d'hectares. En plus des bois et des prairies rustiques traversés d'allées carrossables et de sentiers de promenade, il propose des animations autour de deux centres : le premier, au sud, doit accueillir un lac avec un embarcadère pour canots, un restaurant, un club de tennis, un bassin de plein air avec sa plage, un golf réduit, une clairière de 400 m de diamètre avec guinguette restaurant, des jeux de boule et des pelouses, un théâtre de verdure, une ferme laiterie avec des animaux domestiques. Le deuxième centre au nord (puis ensuite du côté de Dugny), proposera un village artisanal avec potiers, tisserands, menuisiers, un terrain pour campeurs, une pépinière, une plaine de jeu qui pourrait recevoir plus tard un musée de l'automobile et de l'aviation (Figure 11).

2.1. Des tractations foncières

La mise en route du projet est difficile, les blocages se succèdent. En 1955, le Conseil général planifie un crédit de 4 milliards d'anciens francs pour la réalisation du parc. Cependant, en 1957, le ministre de l'intérieur refuse de participer au financement du projet qu'il n'estime pas prioritaire et le Conseil général lui-même réoriente ses crédits, notamment vers la construction du parc de Villetaneuse, pour ne conserver que quelques centaines de millions de francs pour le parc (Provost, 2004a, p. 7). Les travaux démarrent alors en 1961 sur de petites portions de terrain avec de premières plantations d'arbres, mais ils sont rendus difficiles par l'enclavement des parcelles (Duval, s.d., p. 12).

Des tractations foncières ont lieu entre le Département de la Seine, l'Etat et les communes concernées par le projet. A Saint-Denis par exemple, la Caisse des dépôts et des consignations (SCIC) a acquis en 1957 50 ha de terrains pour bâtir 3500 logements, transaction dénoncée par la commissaire à la construction du fait du projet de parc (Provost,

2004, p.8) ; sur le territoire de La Courneuve, certains terrains dévolus au parc Pétain sont plutôt utilisés pour construire un grand cimetière intercommunal suite à la saturation immobilière d'autres communes (Conseil municipal de La Courneuve, Procès-verbaux du 21 janvier 1955, 28 juin 1957, 26 mars 1959) ; l'autoroute A1 a également consommé de l'espace. La Courneuve cède tout de même des terrains au Département (Conseil municipal de La Courneuve, Procès-verbal du 3 novembre 1966).

Les échanges de terrains avec Dugny s'avèrent plus complexes. Le territoire de Dugny est en effet très petit et a failli disparaître pendant la Seconde guerre mondiale suite à des bombardements intensifs liés à la proximité de l'aéroport du Bourget. Dans un contexte marqué par la reconstruction quasi-totale des équipements et des logements de la ville, la construction du parc apparaît alternativement comme un projet à soutenir et favoriser ou comme une contrariété vis-à-vis du développement industriel et des logements. Par conséquent, si la commune accepte de céder certains terrains au Département au profit du parc, elle en réclame d'autres pour développer une zone industrielle (dite La Comète) et des zones pavillonnaires. De nombreuses mentions de ces négociations émaillent les procès-verbaux du conseil municipal de Dugny dans les années 1960 et 1970. La commune cherche en particulier à céder au Conseil général les terrains pollués par d'anciennes activités militaires pour y installer des boisements et à conserver les autres terrains pour les lotir. La déclaration d'utilité publique du projet de Parc en 1964 permet d'engager des procédures d'expropriation. Au milieu des années 1960, les surfaces soustraites au projet initial comptent 254 ha[39]. La première partie du parc couvre donc finalement 136 ha (Provost, 2004a, p. 9).

La presse locale est témoin du début des travaux du parc. Le journal municipal de la commune d'Aubervilliers[40] évoque ainsi l'arrivée des engins et des ouvriers, trente ans après l'émergence de l'idée de parc (Figure 12):

> « Depuis quelques semaines on peut voir dans la plaine séparant La Courneuve et Dugny de gros engins occupés à tracer et effectuer des routes, tels bulldozers, cylindres, tracteurs et camions, ceci de part et d'autre du nouveau cimetière et de l'enclos des Essences aux Armées »

[39] 85 ha sur Stains, 60 ha sur Dugny, le Bourget, la Seine et Oise, 7 ha de voiries, 80 ha pour l'Autoroute du nord (A1) et ses emprises, 12 ha SCIC et 10ha pour la construction d'un bassin de rétention des eaux d'orage, le bassin des brouillards.

[40] Article du 21 avril 1961 dans le Journal d'Aubervilliers, archives municipales de La Courneuve

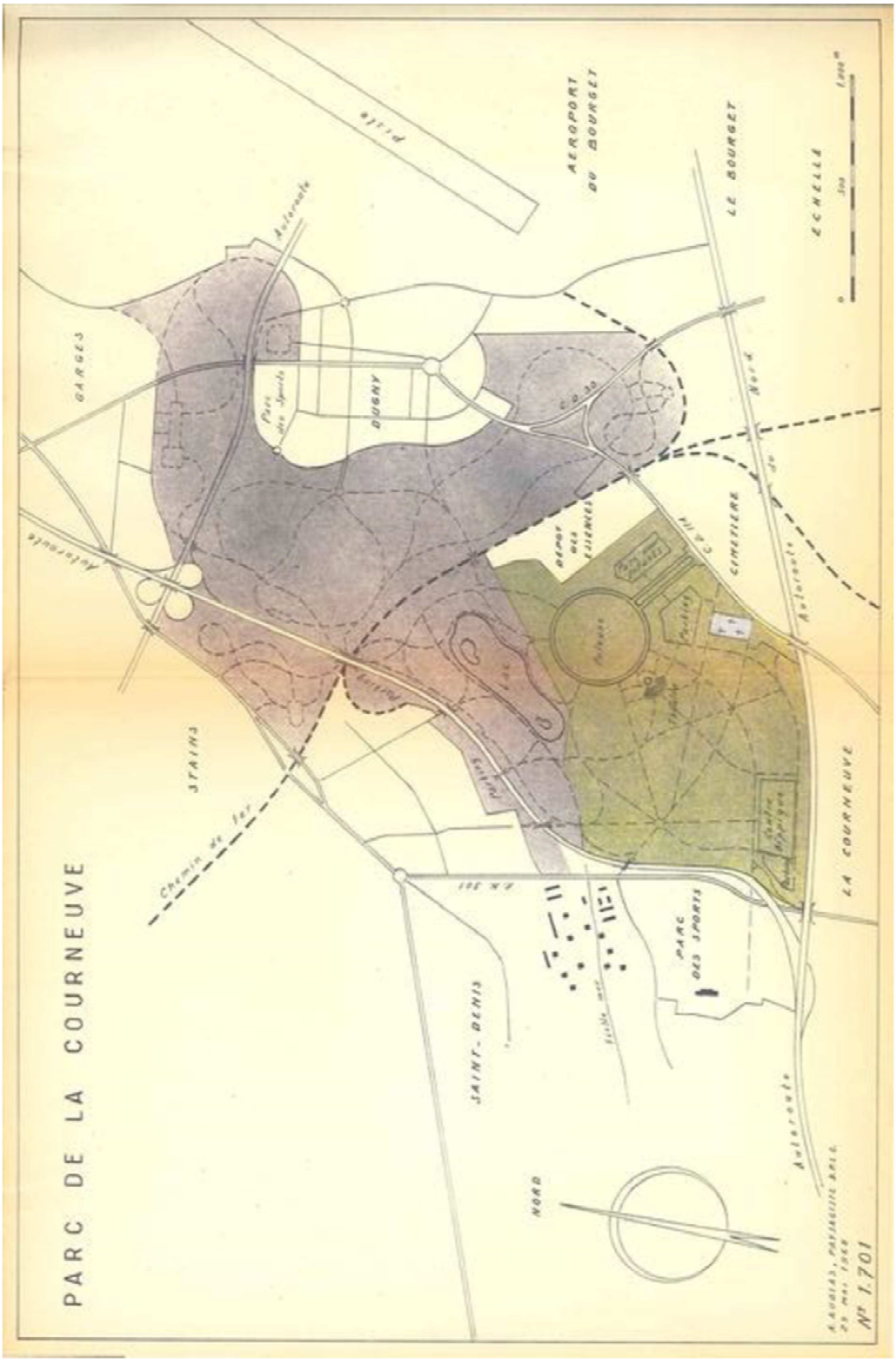


Figure 11 : Plan du parc de La Courneuve, Albert Audias, 1968 (CG93, 2008) La première phase d'aménagement est indiquée en vert. Sur ce plan on repère le « canal de la Vieille mer » encore à découvert, l'aire de jeux pour enfants prévue qui deviendra un boulodrome. Il est prévu de relier le parc des Sports et le Parc de La Courneuve par une passerelle au-dessus de l'avenue Roger Salengro (ou RN301) qui ne sera jamais réalisée.


Les travaux du Parc de La Courneuve débutent !

Figure 12 : Article du 21 avril 1961 dans le Journal d'Aubervilliers, archives municipales de La Courneuve

2.2. Un sous-financement chronique

Louis Bordes, maire de Stains et conseiller cantonal appartenant au groupe communiste, cherche à convaincre le Conseil général de financer plus généreusement le projet [41]. Il déplore le retard pris par du démarrage du chantier, ralenti par divers débats concernant l'organisation des travaux et de nouveaux projets de route en périphérie. Il voudrait « *avancer le moment où la population de cette banlieue pourrait profiter de ce parc* (…) *dont le département a particulièrement besoin* ». Selon le conseiller cantonal communiste, faire pousser les arbres et réaliser un espace boisé attrayant à partir de rien en un temps raisonnable s'avère long et difficile, car la nature agit lentement. L'absence d'efforts fournis par le Département de la Seine est présentée comme une injustice vis-à-vis de la population de banlieue. L'accent est mis à ce propos sur les arbres de piètre qualité qui sont utilisés pour fournir les boisements, par comparaison avec les arbres d'alignement plantés à Paris. Le conseiller est allé juger sur pied et a pu constater que diverses essences ont été plantées :

[41] Discours du 27 juin 1962 retranscrit dans un article du 14 septembre 1962 dans le Journal d'Aubervilliers.

marronniers, érables, acacias, frênes, pins noirs, pins douglas. Des sujets de 2 ans, qui font pour la plupart moins de 1m, payés 20 anciens franc pièce ce qui est selon lui très peu. Il milite donc pour la plantation de sujets déjà grands, malgré leur coût plus important.

> « L'ensemble de la plantation groupe, parait-il, 100 000 sujets, mais une grande partie sont morts tués par la chaleur ou enfouis sous les herbes (…) il est certain que des arbres comme ceux qui sont replantés dans certaines avenues de Paris et qui doivent faire dans les 15 à 20 cm de diamètre coutent cher, mais si tous ne peuvent être de cette taille, il pourrait en être planté quelques centaines autour d'eux plus jeunes, mais surtout pas de baliveaux. Les arbres de haute tige de 2m20 de hauteur coutent 8000 à 10 000 anciens francs. Nous pouvons faire confiance aux spécialistes. Ils pourraient nous proposer de belles choses et avancer le moment où la population de cette banlieue pourrait profiter de ce parc, tout au moins en partie. »

Le manque de financement touche aussi la construction d'un lac. En effet, la construction d'un bassin de rétention des eaux d'orage, le « bassin des brouillards » situé à l'Est du côté de Dugny, a transformé le réseau hydrographique et complique les projets prévus autour de l'eau, qui devaient s'appuyer au départ sur le réseau existant : les cours d'eau ont été réduits, la Vieille Mer et le Rouillon sont devenus « *égouts à ciel ouvert* » et il est prévu de les recouvrir à partir de 1965 (Provost, 2004a, p. 9).

3. L'occupation par le bidonville de la Campa : les pieds dans la boue

Les archives de l'association ATD Quart Monde[42] donnent à voir une autre histoire qui se joue à l'ombre des discussions foncières et financières, sur les lieux qui s'apprêtent à

[42] L'association Aide à Toute Détresse a été en 1957 par un prêtre, le père Joseph Wresinsky, avec plusieurs familles du bidonville de Noisy-le-Grand. La Campa est le deuxième lieu où l'association s'implante, en 1961. Le mouvement s'internationalise au milieu des années 1960 en s'implantant aux Etats-Unis. Il est aujourd'hui présent dans 29 pays, avec comme objectif la lutte contre la misère et pour la dignité des populations les plus pauvres. L'association travaille auprès des personnes en situation de grande pauvreté, des institutions publiques et des médias. Elle anime en outre des groupes de « croisement des savoirs » pour valoriser l'expertise des personnes concernées par son action. (https://www.atd-quartmonde.fr/)

accueillir les premiers travaux du parc. Il s'agit de l'installation de l'un des plus grands bidonvilles d'Ile-de-France, qui perdure de 1954 à 1970 : le bidonville de la « Campa »[43].

Au début des années 1960, la région parisienne connait une nouvelle vague d'urbanisation massive, plus importante que celle du début du siècle, accueillant notamment les immigrés d'Europe du sud et d'Afrique du nord ainsi que les rapatriés d'Algérie. Au milieu des années 1960, 9 millions de personnes habitent l'agglomération parisienne et les projections font état de 15 millions en l'an 2000. La planification doit permettre – comme à l'époque de la commission de l'extension – de lutter contre la spéculation, avec la définition de Zones d'Aménagement Différé, la création des villes-nouvelles et celle des grands ensembles[44]. La « cité des 4000 logements » de La Courneuve fait partie des plus ambitieux. En tout, plus de 1,2 millions de logements nouveaux sont construits entre 1962 et 1975 (Cottour, 2008). Cette planification apparait comme un écho, en bien plus grand, des tentatives de maitriser le développement de la métropole qui avaient notamment donné corps, au début du siècle, à l'opération de La Courneuve. A la même période, les bidonvilles s'étendent, habitat « marginal » installé dans les interstices, les espaces en situation de blocage foncier, au devenir incertain. Ils deviennent le signe du « mal-logement » qui touche alors les populations les plus fragiles économiquement (David, 2011).

3.1. Un bidonville emblématique de la crise du logement

En 1954, quelques familles sont autorisées à s'installer le long du chemin de Marville à Saint-Denis sur un terrain privé. En 1961, pour laisser la place à la construction de la cité Floréal, le regroupement de caravanes et de baraques est contraint de déménager de l'autre côté de la route, sur le territoire de La Courneuve. Le camp[45] élit domicile sur les terrains appartenant alors à la SCIC le long du vieux chemin de Stains, au nord de la Vieille Mer

[43] Le lieu est à d'abord un campement de gitans andalous, qui lui donnent son nom.

[44] Les villes nouvelles sont des centres urbains construits de toute pièce en périphérie de l'agglomération qui visent à créer de nouvelles polarités pour éviter un étalement concentrique. D'un point de vue politique, l'Etat tend à prendre directement en charge l'aménagement de la région avec la création en 1961 du District de la région de Paris et de la préfecture d'Ile-de-France, dirigées par la même personne (Cottour, 2008a, p. 76).

[45] « *Le camp* », « *le terrain* », « *le bidonville* » ou « *la campa* » l'association ATD emploie des termes divers pour désigner les lieux.

canalisée, quand les premières plantations commencent au sud du canal. Une volontaire de l'association ATD s'y installe à la demande d'habitants. L'association et son « *club science et service* » assure ainsi une permanence sur place, intervenant sur les plans médical, administratif et éducatif. Elle alerte aussi l'opinion publique par des campagnes de presse et d'affichage. La Campa deviendra ainsi l'un des lieux emblématiques de la crise du logement ouvrier des années 1960. Après les grands bidonvilles de Noisy-le-Grand (Château de France), Saint-Denis (les Francs-Moisins) et Nanterre (La Folie).

Familles et travailleurs célibataires, Français, Algériens, Marocains, Tunisiens, Espagnols, Portugais, Yougoslaves, ils seront jusqu'à plus de 2000 personnes à vivre sur ces lieux. Selon le directeur du centre de recherche historique d'ATD quart monde, les médias et les responsables politiques omettent souvent de préciser que des familles françaises, qui se trouvaient déjà en situation de grande pauvreté avant la crise des années 1960, ont occupé les bidonvilles, que le mal-logement n'est pas un problème seulement lié à l'immigration. Le fait de définir les bidonvilles comme des lieux occupés par des étrangers qui viennent de l'extérieur et s'installent là, permet de considérer la pauvreté comme un phénomène exogène. Si on intègre les familles françaises dans la description, cela devient endogène : c'est la société française qui « *produit* » la misère, elle ne fait pas que « *l'accueillir* ». A la Campa, différentes situations sociales coexistent, selon la classification proposée à l'époque par l'association ATD : extrême misère pour les uns ; méconnaissance de la langue et des ressorts de l'administration pour les immigrés de fraiche date. Enfin, modes de socialisation en décalage avec les normes de la vie urbaine pour les derniers, essentiellement des familles nomades (« Equipe science et service de La Campa ». Rapport d'activité 1969).

Avec les Habitations à Loyer Modérés (HLM), les bidonvilles forment l'un des phénomènes saillants de la « révolution urbaine » (Lefebvre, 1970) qui suit la deuxième guerre mondiale. Pourquoi parler de révolution ? En effet, la ville industrielle n'est pas un fait nouveau : « Depuis plus d'un siècle la ville industrielle obéit au même mouvement, régulier comme une respiration. Elle gagne par ondes successives et recouvre ses confins où des populations pauvres avaient afflué » (Pétonnet, 1970, p. 151). Selon Colette Pétonnet, cette période se différencie cependant des précédentes par l'apparition de ces deux formes d'habitat, qui entretiennent des relations particulières avec l' « habiter » (Lefebvre, 2009). Cette expression largement reprise par la discipline, désigne l'envers de l'habitat, c'est-à-dire la manière dont les habitants d'un lieu le vivent au quotidien, se l'approprient, ce qu'ils en

font. A l'extrême normalisation des HLM qui rend difficile toute appropriation personnelle, le bidonville répond par la négation même, par les pouvoirs publics, de sa présence – et de celle de ses habitants - dans la ville, à la vie de laquelle ils participent pourtant (Pétonnet, 1970, p. 157‑158).

Ainsi le terme de « bidonville », à partir de sa définition littérale qui désignait les habitats fabriqués à l'aide de fonds de bidons de métal, évolue pour désigner tout habitat précaire non normalisé et se dote d'une connotation morale négative, en prenant la place d'autres mots comme taudis ou faubourg. Les bidonvilles succèdent aux lotissements insalubres du début du siècle. Sur les terrains prévus pour le parc de La Courneuve, se répète sous une autre forme qu'au début du siècle, la rencontre entre populations pauvres qui cherchent à se loger, et la volonté publique d'organiser et d'assainir le territoire par l'aménagement planifié, entre logements et espaces verts. En effet l'anachronisme apparent que constituent les bidonvilles dans une agglomération en pleine modernisation apparait comme un problème politique mais aussi moral. L'expression de « résorption », employée dans les lois successives votées en 1964 et 1970, emprunte à la logique hygiéniste (David, 2011, p.122). Elle interdit que ces installations se pérennisent.

3.2. Une « *résorption* » nécessaire pour laisser place au parc

Le bidonville de la Campa laisse la place au parc de La Courneuve en 1970. En attendant, la population se renouvelle partiellement d'une année sur l'autre, les différentes communautés voisinent, des hiérarchies s'installent, la vie s'organise dans le bidonville. Il faut construire et entretenir les habitations, s'approvisionner en eau. La mairie de La Courneuve a installé une fontaine, mais une source située non loin du camp, dont l'utilisation a été interdite, sert aussi pour l'approvisionnement. Le terrain humide et en pente est sujet aux inondations, il faut donc marcher dans la boue, lutter contre le froid et les incendies. Les adultes travaillent à l'extérieur dans une grande diversité de métiers : si la majorité travaille dans l'industrie et le bâtiment, on trouve aussi d'autres activités, entre métiers forains, métiers de service, agricoles et forestiers. Des habitants fondent aussi des commerces sur place.

Le 1er février 1954, l'appel de détresse sur Radio-Luxembourg de l'abbé Pierre (fondateur de l'association Emmaüs) avait déjà alerté les pouvoirs publics. Le journal IGLOO publié par l'association ATD fait souvent référence à La Campa. Suite à la destruction

partielle du bidonville en 1965 par exemple, un article en forme de plaidoyer présente l'événement comme une opération de nettoyage de la ville dérangée, salie par la misère. Les personnes qui occupent les lieux sont assimilées à la terre, elle-même victime d'un manque d'attention (IGLOOS n°26 janvier-février 1966) :

> « Alors les pauvres quittèrent les cités provisoires (…) ils aboutirent ici, et creusèrent leur âtre, construisirent leur abri en dressant quelques planches sur une terre jusqu'alors condamnée, dont personne ne s'occupait plus : terre des décharges publiques, terre de réserve… » (IGLOOS n°26 janvier-février 1966)

Pour les habitants de La Campa, notamment les enfants, le lieu restait un terrain de jeu malgré les difficultés matérielles. Ali, qui aujourd'hui travaille à la mairie de La Courneuve et témoigne souvent de son expérience du bidonville, dans lequel il a habité enfant de 1966 à 1970, me fait part de son expérience lors d'une visite du parc[46]. Il avait moins de 10 ans et ses souvenirs sont ceux d'un petit garçon. Au-delà des difficultés matérielles, il parle aussi du paysage, des cueillettes dans les champs et de ses jeux, dans un sentiment général de liberté :

> « C'était que des champs, de là jusqu'à Garges-les-Gonnesses. [Il compare avec l'immensité actuelle du parc]. C'était que des champs de légumes, des petits pois, il y avait de tout, des salades, des fraises, etc., il y avait une partie des gens du bidonville qui travaillait à la cueillette, mais aussi on pouvait se servir sans détruire, ''fais attention à ne pas détruire'', on pouvait se servir sans en prendre beaucoup. » (Ali, entretien en octobre 2012)

En dehors des champs cultivés, les « *terrains vagues* » offraient des terrains de jeu de choix. Il évoque la chasse des petits oiseaux au lance-pierre et les autres activités auxquels les enfants s'adonnaient :

> « Et puis il y avait beaucoup de terrains vagues où on pouvait aller gambader. Et c'est vrai que maintenant on retrouve plus, c'est très structuré, on retrouve plus des choses où...on pouvait se faire des arcs, je me rappelle aussi on découpait les toits des voitures pour faire des petites barques. (...) il y avait une rivière mais on la voyait, elle était visible, des fois elle faisait un petit peu, elle débordait, et elle faisait des petits lacs, enfin pour nous c'était des lacs, on pouvait déjà s'amuser avec ça, il y a des endroits où on mettait des cordes on faisait des cordes à Tarzan,

[46] Avec des étudiantes de Paris 13 qui préparaient une exposition sur l'histoire de La Campa

(…) on avait une sensation de liberté aussi qu'on n'a pas là. » (Ali, entretien en octobre 2012)

Au début des travaux du parc, quelques frictions semblent avoir eu lieu entre les habitants du bidonville et le chantier du parc (Provost, 2004, p.8). En effet, suite à la vente des terrains de la Caisse des dépôts à la préfecture du Département de la Seine, le relogement s'organise de manière plus importante à partir de 1966, orchestré par la préfecture et la SONACOTRA (Société nationale de construction de logements pour les travailleurs[47]). Plusieurs logiques s'affrontent alors : l'association ATD plaide pour une amélioration des conditions de vie en attendant le relogement et la mairie de La Courneuve, favorable à un aménagement provisoire, fait des travaux d'assainissement et demande des subventions au Département pour couvrir les frais. Néanmoins, sous la responsabilité de la préfecture, la destruction des lieux devance le relogement, augmentant la détresse des habitants. Les services de police, mandatés pour hâter l' « abolition » ou la « résorption » du bidonville (selon les termes officiels de l'époque), empêchent toute pérennisation du bâti et interviennent parfois brutalement (Gastaud, 2004). L'association ATD dénonce l'attitude des pouvoirs publics, qu'elle désigne comme une « politique de la violence » (ATD Quart Monde, 1968) (Figure 13 et Figure 14).

[47] La société d'économie mixte, créée en 1956 au début de la guerre d'Algérie, était d'abord dédiée au relogement des migrants arrivant depuis l'ancienne colonie, sous le nom de SOciété NAtionale de COnstruction de logements pour les TRAvailleurs Algériens. Le L disparait ensuite, tandis que son attention s'élargit à d'autres populations. Elle a changé à nouveau de nom en 2007 devenant ADOMA, la référence au travail disparaît et l'entreprise adopte comme slogan : « l'insertion par le logement ».

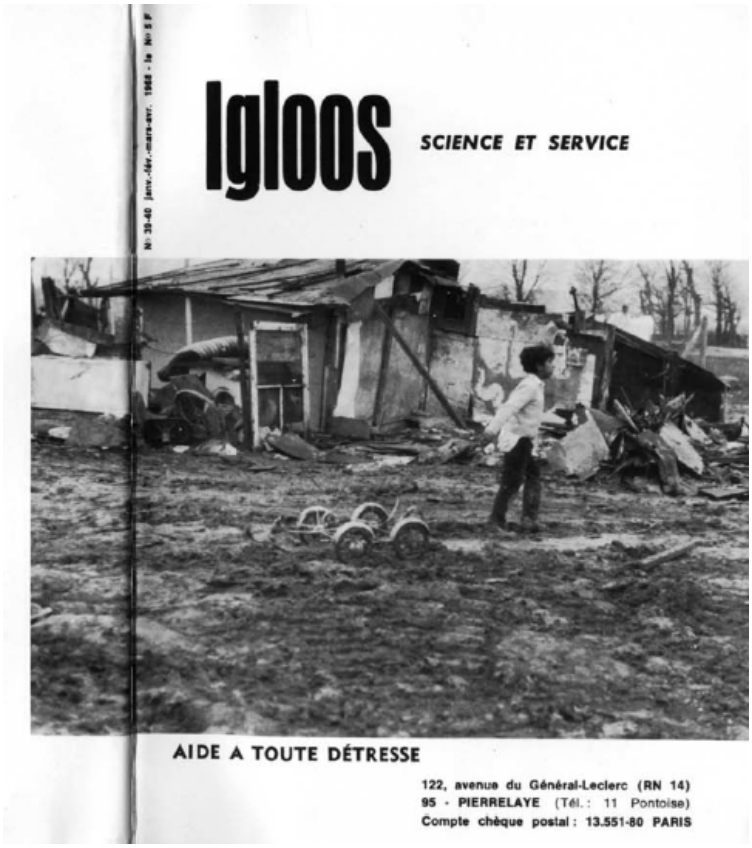


Figure 13 : Couverture du magazine *Igloos* publié par l'association ATD Quart Monde (ATD Quart Monde, 1968). L'illustration représente le bidonville de la Campa, un enfant tire une petite carriole sur le sol boueux, une baraque occupe l'arrière-plan, au loin se trouve la route bordée d'arbres.



Figure 14 : Extrait d'une série de photos publiée dans Igloos intitulée « les aspects cachés de la résorption des bidonvilles », représentant les opérations de destruction menées à la Campa (ATD Quart Monde, 1968, p.20)

En 1969, il reste encore environ 200 personnes dans le bidonville, dont il faut hâter le départ pour que le Département puisse ouvrir le parc de La Courneuve au printemps 1970. Le directeur de la DNPB se souvient de ces derniers moments et de sa participation à l'évacuation des lieux, des visites effectuées avec la police, ainsi que du bon accueil du « *chef du bidonville* », un yougoslave qui était allé jusqu'à leur faire visiter le site. Il confie avoir été frappé alors par l'organisation des lieux. Il intervient alors personnellement pour régler des situations individuelles qui n'entrent pas dans les catégories du relogement, comme celui d'un montreur d'ours, évidemment exclu de tout relogement en HLM :

> « A la fin, quand le bidonville devait être évacué, il y avait un montreur d'ours qui s'appellerait Illich. Il était bien mais il avait deux ours. Donc qu'est-ce qu'on faisait des ours ? On a construit deux cages pour les ours dans le parc. Et on avait construit une petite habitation, il a habité dans ce truc-là pendant un certain nombre d'années avec ses ours. (…) Il continuait son activité de montreur d'ours. C'était des ours bruns, des gros ours. (…) Illich, on a discuté longtemps ensemble, et puis j'allais le voir, on allait boire le café, il était très gentil » (Entretien avec le directeur de la DNPB, janvier 2013)

En 1972, une fois le camp totalement évacué, une aire de jeu est rapidement construite sur la plaine Marville pour éviter toute nouvelle occupation. Les bidonvilles franciliens ont abrité jusqu'à 50 000 personnes. Face à cette situation, la politique de relogement orchestrée par l'Etat a plus visé à effacer du paysage les symboles du « mal logement » qu'à offrir des solutions dignes adaptées à chaque situation vécue, comme le montrent les opérations massives dont font au même moment, les bidonvilles les plus importants de Seine-Saint-Denis et des Hauts-de-Seine (Cohen, 2011). A La Courneuve, le service responsable de la construction du parc départemental, au travers de la construction du parc, participe à la logique d'évacuation du bidonville considéré comme une occupation non légitime des lieux. Néanmoins au niveau personnel, il participe aussi à régler certaines situations au cas par cas et le parc, en accueillant par exemple le montreur d'ours dans son enceinte, fait ainsi figure d'espace d'ajustement.

4. La deuxième phase de construction du parc : qualité de vie et paysages rêvés sur remblais

La reprise du chantier du parc sous la responsabilité de la Seine-Saint-Denis coïncide historiquement avec la construction de l'environnement comme problème public. Dans ce contexte c'est d'abord autour de la qualité de vie des habitants que la construction se poursuit.

Le passage du territoire aux mains d'une nouvelle administration sous l'égide du Département de Seine-Saint-Denis communiste marque un revirement par rapport à la décennie précédente. Il coïncide avec la fin des Trente glorieuses et du gouvernement Gaulliste. En même temps que la diminution des finances publiques, de nouvelles idées urbanistiques et paysagères apparaissent. A la même époque, deux exigences montent en puissance dans l'opinion publique, la prise en compte publique des questions environnementales et la participation de la population aux choix d'aménagement (Lascoumes, 2012, p. 5). Tournant le dos à l'expansion de l'agglomération parisienne, les administrations nationale et locale mettent alors en avant la qualité de vie et la préservation des espaces naturels comme nouvelles préoccupations. Le parc de La Courneuve doit ainsi s'inscrire dans un ensemble plus grand porté par l'Etat, le « croissant vert » du nord de Paris. Dans ce contexte, les paysagistes recrutés sur concours par le Département orchestrent un nouveau chantier, cette fois-ci financé à l'aide d'un système relativement inédit à l'époque : une décharge. L'accueil d'une grande quantité de remblais permet en effet de modeler des reliefs qui isolent le paysage du parc vis-à-vis des cités environnantes, auxquelles, littéralement, le parc tourne le dos.

4.1. Le « croissant vert » et le grand parc du nord

Le Parc de La Courneuve se trouve dans les années 1970 inséré à un ensemble plus grand, le projet de « croissant vert » de Valéry Giscard D'Estaing, qui préfigure les Trames Vertes et Bleues par les liens qu'il cherche à faire entre les zones non urbanisées de la périphérie de la capitale. Les années 1970 marquent un tournant sur le plan démocratique et environnemental : d'un point de vue institutionnel, la décentralisation s'amorce avec la création des régions[48]. L'environnement devient un sujet politique, avec la remise en question

[48] L'Ile-de-France voit le jour en 1976 (quatre ans après les autres régions) et acquiert le statut de collectivité territoriale en 1982 (Cottour, 2008a, p. 100).

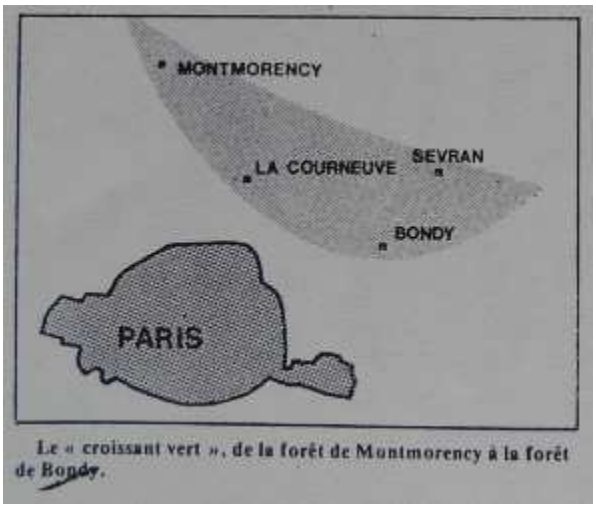
d'un modèle de développement économique basé sur le tout-pétrole suite à la crise pétrolière de 1973. L'élection de Valéry Giscard D'Estaing en 1974 entérine ce virage : celui-ci tourne en partie le dos à la politique autoroutière et à celle des grands ensembles, au profit notamment d'une plus grande attention au développement des espaces verts[49]. Dès le milieu des années 1970, la politique des grands ensembles des années 1960 reçoit des critiques de plus en plus vives, En 1977, la loi Barre réoriente une partie des crédits nationaux vers les villes nouvelles qui apparaissent à l'Etat comme une meilleure alternative (Fourcaut, 2003, p. 7-15).

Le schéma directeur de la région parisienne de 1976 comprend une rubrique sur la protection des espaces ruraux, avec la « *création de cinq zones naturelles* » ou « *discontinuités* ». La Plaine de France, au nord de la capitale, en fait partie. Le programme autoroutier est allégé, certains tronçons devant traverser des forêts sont annulés. La région rachète une partie de ces dernières pour les ouvrir au public et en assurer la protection (Cottour, 2008a, p. 98). Au milieu des années 1970, le parc qui grandit petit à petit sur le territoire de La Courneuve est désigné dans la presse comme le « *troisième bois* »[50] ou encore « *le Troisième bois de Boulogne* »[51], en référence aux bois de Vincennes et de Boulogne. Le parc vient par ailleurs trouver sa place dans un ensemble théoriquement dix fois plus grand, nommé « *le croissant vert* ». Le croissant vert du nord de Paris est un projet lancé en 1974 « *selon le vœu* »[52] du président de la république nouvellement élu pour pallier à l'inégale répartition des espaces verts dans la région. Il doit comprendre « *5250 hectares dont 3360 hectares de bois, parcs et jardins et 1300 hectares de zone agricole faisant l'objet d'aménagements divers tels que promenades, aires de pique-nique, etc.* »[53]. Réaffirmé en conseil des ministres en décembre 1975, ce projet fait l'objet d'une étude préalable en 1976, année déclarée « *année de la qualité de la vie* » par le président centriste[54] qui dénonce les « *inégalités écologiques* » qui touchent les Français. L'Etat passe avec plusieurs communes des « *contrats verts* ». En « *reverdissant* » les villes, le président entend « *réduire les inégalités sociales engendrées par un développement urbain qui a été trop anarchique et trop soumis à la loi du profit immédiat* ». La création de parcs s'ajoute alors à la protection des

[49] Article du 26 Novembre 1974 dans Le Monde
[50] Article du 27 décembre 1975 dans Le Monde
[51] Article du 29 décembre 1975 dans L'Humanité
[52] Article du 25 décembre 1975 dans Le Parisien Libéré
[53] Article du 23 novembre 1977 dans Le Parisien Libéré
[54] Article du 1er octobre 1976 dans Le Figaro

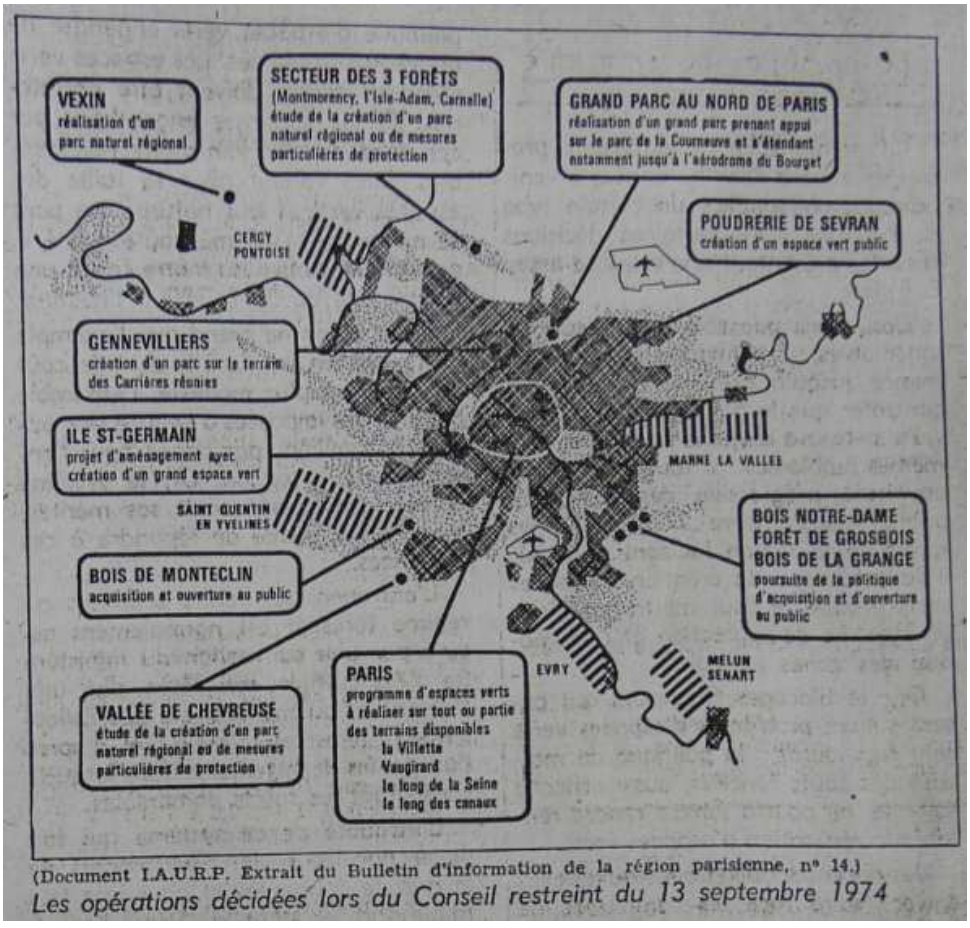
forêts et à celle du littoral dans l'éventail d'actions menées par l'Etat en faveur de l'environnement[55].

[55] Le figaro, 1 octobre 1976



Le « croissant vert », de la forêt de Montmorency à la forêt de Bondy.

Figure 15 : « Un croissant vert » de 5.250 hectares dans la banlieue nord (Le parisien libéré, 23 novembre 1977)



(Document I.A.U.R.P. Extrait du Bulletin d'information de la région parisienne, n° 14.)
Les opérations décidées lors du Conseil restreint du 13 septembre 1974

Figure 16 : Le grand parc au nord de Paris, l'une des opérations d'aménagements d'espaces verts lancées sous Giscard D'Estaing : « réalisation d'un grand parc prennent appui sur le parc de La Courneuve et s'étendant notamment jusqu'à l'aéroport du Bourget » (Article du 22 mars 1975 dans Le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment, André Larquie)

La création de l'Agence des Espaces Verts conforte le projet de croissant vert. Celle-ci approuve en 1977 le principe du projet qui doit s'étendre de la forêt de Montmorency à celle de Bondy, en incluant Sevran et La Courneuve. Le projet doit être soumis aux collectivités locales concernées pour approbation. Dans le Schéma d'aménagement et d'urbanisme de 1976, les contours de ce croissant vert se trouvent environ au niveau du « *front rural* » de la plaine de France, qui rejoint le parc par une ligne qui passe par le Bourget – et en considérant que deux autres parcs, à Villetaneuse et Aulnay-sous-Bois (Le Sausset) sont alors au programme. Néanmoins, le morcellement des espaces concernés par les infrastructures routières pose problème. En regard, s'affirme déjà la volonté de créer des liaisons pédestres, cyclables et cavalières[56]. Dès cette époque, un autre programme est aussi engagé, le programme d'action prioritaire d'intérêt régional « Trame Verte » qui comprend les parcs de Sevran, de La Courneuve et du Sausset[57].

D'une manière plus locale, le parc de La Courneuve s'inscrit lui-même dans un horizon plus grand, celui de faire naitre un « *grand parc* » au nord de Paris, pour des raisons qui changent : plutôt qu'une « *oxygénation ou une récréation dans un monde que l'on considérait alors comme devant inévitablement croître* » en 1965, le parc est devenu dix ans plus tard un outil « *de conservation et d'amélioration du cadre urbain et d'une politique de qualité de vie* » [58]. Dans ce contexte, le parc de La Courneuve, créé dans un milieu très urbanisé et industrialisé, reste insuffisant et doit être pensé comme le terreau de base d'un « *Grand parc au nord de Paris* ». Sa construction devrait être plus rapide, ainsi que son élargissement à de nouveaux terrains comme ceux de l'aéroport du Bourget.

En effet, l'exploitation de l'aéroport doit être arrêtée et les terrains sont pressentis pour une reconversion en jardin, dont les médias se font l'écho : bientôt, « *avions et hangars devraient céder la place aux rosiers et aux peupliers* »[59]. L'Institut d'Aménagement et

[56] Le Parisien Libéré, 23 novembre 1977

[57] La Croix, 24 novembre 1977

[58] Le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment, 22 mars 1975. Cet article relaie une intervention du conseiller technique auprès du préfet de la Région parisienne, qui défend la politique entreprise par l'administration régionale depuis dix ans, contre ceux qui la présentent comme une préoccupation nouvelle. Entre temps, ce qui a évolué selon lui, ce sont les raisons d'intervenir en faveur des espaces verts. Ici ils sont définis de manière très large et indifférenciée comme « *espaces libres garnis de végétation* » allant des espaces agricoles et forestiers jusqu'aux squares et arbres d'alignements.

[59] Le Parisien Libéré, 25 décembre 1975

d'Urbanisme de la Région Parisienne a été mandaté pour proposer une étude en vue de construire un parc d'au moins 80 ha en lieu et place de l'aérodrome : l'institut opte pour un grand jardin à la française, tirant parti des pistes de l'aérodrome pour structurer l'espace. Un grand canal doit prendre la place de la piste principale, en référence à Versailles dont il reprend les dimensions, agrémenté de cascades et de buffets d'eau. Plage et piscine à vague viennent compléter le dessin[60]. Les pistes annexes doivent accueillir diverses activités (karting, char à voile, patinage, skateboard). Celles-ci seront entourées de pelouses, clairières, bosquets, jardins à la française, butte belvédère, parc de découverte de l'aérospatiale… Cependant, malgré l'enthousiasme de l'époque, cet inventaire très riche restera à l'état de rêve. En effet les activités de l'aérodrome ne se sont jamais arrêtées malgré la construction de Roissy, et le parc de La Courneuve se resserre donc sur ses bases.

Le projet de croissant vert met en avant dans les années 1970 les « discontinuités urbaines » qui par un retournement sémantique renvoient aux continuités écologiques actuelles, dans la mise en relation qui est faite entre espaces de différentes natures, parcs et jardins, bois et zones agricoles. L'expression de « Trame verte » est d'ailleurs déjà utilisée. Néanmoins, la suite du chantier du parc de La Courneuve signera plutôt un repli vis-à-vis des territoires avoisinants, suivant la commande publique de mettre cet espace à l'abri des nuisances urbaines.

4.2. Le projet Provost et Samel, un paysage construit de toutes pièces

Le lancement de la deuxième partie du chantier du parc de La Courneuve succède à la création du Département de Seine-Saint-Denis, auquel la responsabilité du lieu est transférée le 1er janvier 1970. Le rôle important que le Département joue par la suite en matière de création d'espaces verts crée une rupture avec les époques précédentes, où la banlieue nord apparaissait de manière récurrente comme le parent pauvre des projets d'aménagements de l'agglomération. Si les pouvoirs publics avaient déjà formalisé cette lacune depuis les années 1930 et si plusieurs créations de parc étaient déjà programmées auparavant, il faut en effet attendre le nouveau découpage des départements pour que ces projets voient le jour. Les travaux sont relancés en 1972.

[60] Le Quotidien de Paris, 21 octobre 1977

Le premier chef de service du parc de La Courneuve, qui a participé à l'initiation de l'agrandissement, décrit celui-ci comme le comblement d'un déficit ou d'un vide :

> « C'est à dire qu'à l'époque [dans les années 1970] on était vraiment dans une logique qui était de dire nous sommes dans un département qui est très pauvre en espaces verts, avec 0,7 m² d'espaces verts par habitant, donc le projet a été de créer de l'espace vert. Donc on a créé La Courneuve, le Sausset, enfin tous les parcs les uns derrière les autres » (entretien avec le directeur de la DNPB, janvier 2013)

Le jeune Service des Espaces Verts départemental confie par concours à deux paysagistes, Messieurs Gilbert Samel et Allain Provost, le chantier d'agrandissement qui doit faire passer le parc de 136 à 415 ha[61]. Pour agrandir le parc, le Département opte pour la *« décharge contrôlée »*, c'est-à-dire l'accueil de remblais en quantité immense pour modeler des reliefs et financer le chantier. Le financement du chantier passe donc par l'accueil de déchets en provenance des chantiers parisiens comme La Défense et le Forum des Halles. Les chiffres reviennent comme des refrains dans les discours de ceux qui connaissent l'histoire du parc, qu'ils soient employés du Conseil général ou visiteurs réguliers : 13 millions de m^3 de remblais, soit plusieurs camions par jour pendant quinze ans.

le parc est décrit dans un rapport de synthèse historique produit par le Service des Espaces Verts comme « *un parc sculpté dans la masse* » (Duval, s.d.). C'est un édifice de terre, de plantes et d'eau qui s'appuie sur une épaisse couche de remblais stériles. Le paysagiste Gilbert Samel présente ainsi l'arrivée des remblais comme un dispositif de très grande ampleur seulement limité par la capacité d'accueil des routes :

> « Des idées nouvelles qui venaient d'Allemagne entre autres, où tous les grands parcs étaient faits de tous les déchets de tous les grands travaux d'après-guerre, donc...comme on est toujours un petit peu en retard on a commencé à utiliser ce dispositif pratique, intelligent, sur le parc de La Courneuve (…) On a récupéré ici le trou des Halles, tous les déchets de Paris qui pouvaient être transportés, à une échelle que l'on a du mal à estimer quand on n'est pas dans les travaux publics. L'échelle c'était 2 camions à la minute pendant 10 ans. Pas des camionnettes, des

[61] Ces deux architectes paysagistes sont aujourd'hui renommés à l'international. Allain Provost est notamment l'auteur du parc André Citroën à Paris, avec Gilles Clément. Gilbert Samel a représenté la France à l'exposition internationale de Kunming en 1999.

> 15 tonnes. Vous voyez un petit peu l'impact sur la circulation, c'était calculé pour être la limite d'acceptation des routes du nord de Paris, on ne pouvait pas en mettre plus sur les routes, (…) une grande décharge, manipuler des millions de mètres cubes, 2 camions à la minute ça fait 12 à 15 millions de mètres cubes qui sont venus au fur et à mesure s'entasser, s'empiler, se développer » (Gilbert Samel, mai 2013).

Germaine, dont je rapportais au précédent chapitre les propos sur la transhumance des moutons, évoque aussi celle des camions de gravats : « *Ça nous a fait drôle de voir, des camions, oh des camions de gravats arriver, des immeubles qui démolissaient certainement de partout ils amenaient des gravats pour faire les buttes* ». Les remblais cernent les dernières exploitations encore en activité. Certains cultivateurs restent le plus longtemps possible (



Figure 17).



Figure 17 : Lors de la construction du parc, un champ se retrouve cerné par les remblais (archives personnelles de Gilbert Samel).

Les paysagistes ont reçu commande d'un parc qui permettre aux urbains de déambuler dans un paysage totalement inventé et mis à l'écart de la ville environnante par le jeu des reliefs, comme un « *oasis dans un désert de pierre* », selon l'expression de Gilbert Samel. Il s'agit de l'isoler vis-à-vis du territoire environnement, occupé par les infrastructures de transports, des usines et les grands immeubles. C'est un édifice entièrement dessiné, inventé, produit *ex-nihilo*. Le paysagiste Allain Provost s'en réclame également dans un ouvrage rétrospectif :

> « Pour inventer un tel parc, le paysagiste ne peut s'appuyer sur le site existant, qui va être bouleversé par les apports de remblais. Il doit donc tout imaginer, fabriquer, en composant et en hiérarchisant les fondamentaux de tout jardin : les terres, les eaux, les arbres. Se succéderont alors les pleins et les vides, les hauts et les bas. »(Provost, 2005a, p. 4)

Sur les anciens terrains cultivés, drainés et remblayés, le projet prévoit ainsi l'installation de cinq plans d'eau artificiels alimentés par la nappe phréatique souterraine. Lors d'une visite guidée du parc qu'il fait chaque année aux étudiants de l'école du Paysage de

Versailles, le paysagiste Gilbert Samel explique le passage délicat de la maquette (un ensemble de collines sculptées dans l'argile avec le bout des doigts) à la réalisation finale, où ce sont les engins de chantiers qui ont fait le travail. Sculpter la terre et l'eau, peindre avec des arbres. Le parc est alors conçu d'abord comme une œuvre d'art.

Le dessin du parc s'organise entre les deux paysagistes qui ont des démarches différentes : les tracés d'Allain Provost sont très rectilignes, ses choix de plantations plutôt uniformes (bambous, pins). Il s'attache particulièrement au dessin d'ensemble et aux lignes qui structurent le paysage. Il revendique une approche cartésienne du jardin, se dit « *fasciné par les épures mathématiques de Lenôtre :* ses *grands axes, accroches et agrafes vers l'horizon* » (Provost, 2004a, p. 15). Le travail de Gilbert Samel au contraire, tout en courbes, vise à produire selon ses dires, des « *précipités de paysages* », qu'il agence en utilisant une « *palette végétale* », en nuances de verts (paysage alpin peuplé de genévriers, ruisseaux irréguliers évoquant les Vosges, etc.). Samel revendique une inspiration puisée dans l'art du jardin chinois, dont le style et la cosmologie à laquelle celui-ci renvoie l'imprègnent : il se plait ainsi à imaginer que le parc est « *le jardin d'un empereur où habiteraient des bêtes féroces*». comme le souligne le géographe Augustin Berque (Berque, 2010, p. 594), il y a plusieurs manières de faire référence à la nature dans l'art des jardins : « S'il s'agit de sa forme sensible, alors s'imposent des formes paysagères, de type *shanshui*[62]. S'il s'agit de ses lois profondes, cosmiques, alors une forme ordonnée sera plus naturelle » (Berque 2010, 594). Chacun interprète et agence à sa manière les éléments pour donner corps à un paysage entièrement inventé.

Les brochures de présentation du parc éditées dans les années 1980 montrent au visiteur les lieux emblématiques de cette réalisation, qui forment des repères pour la déambulation : mises en scènes horticoles (la « *Roseraie* », la « *Vallée des fleurs* », le « *Jardin des Dahlias* »), un point de vue, le « *Belvédère* », point culminant du parc d'où le regard orienté par la végétation qui forme un cadre permet d'admirer le dessin des plans d'eau qui forment une vallée fictive orientée vers la Seine qui reprend plus ou moins le tracé de la vallée historique. La partie sud du parc est par ailleurs largement équipée : un théâtre de plein air nommé « *Théâtre de verdure* », des jeux d'enfants, un manège, un loueur de vélos, un loueur de barques, plusieurs buvettes, un restaurant, un grand boulodrome et même une piste

[62] Terme chinois pour désigner le paysage, formé de l'assemblage de deux signes : eau et montagne.

de saut à ski. Plusieurs parkings permettent d'y accéder. L'un des plans d'eau, investi par les amateurs de bateaux miniaturisés, est baptisé par l'usage le « *Lac modélisme* » en référence aux modèles réduits de bateau que les amateurs fabriquent et font ensuite naviguer. L'aménagement de la partie sud du parc de La Courneuve propose donc au citadin un décor alors considéré comme propice à l'évasion par les sens. Le lieu qui explicite le plus clairement ces visées est le « *jardin des sens »* situé près de la Maison du parc, où voisinent plantes odorantes et sculptures sonores. Ce décor abrite un ensemble d'équipements qui forment autant de lieux de socialisation et de loisirs collectifs.

Le parc prend part au « système des espaces verts » de la région parisienne et devient ainsi un « salon vert » (Choay, 1975), intégré à l'espace domestique, à la ville. La construction du parc est une opération d'assainissement : en effet, en plus de l'effacement des cloaques, les travaux destinés à améliorer circulations et perspectives, à mettre en valeur les panoramas , « sont tout autant des opérations destinées à assainir la ville, à la rendre plus accessible, qu'à assurer le plaisir de l'œil, de la contemplation. » (Kalaora, 1995, p. 112). Ainsi, l'œil respire autant que le corps dans les paysages dégagés de toute trace de désordre (Kalaora, 1995, p. 114). Néanmoins les paysagistes proposent ici aux visiteurs une approche polysensorielle relativement en décalage avec l'idée d'une appréciation uniquement oculaire du paysage. En outre le travail de Gilbert Samel sur les cheminements renvoie à une appréciation dynamique de la beauté des lieux au travers du déplacement des corps. Sa démarche peut déjà en ce sens se rapprocher d'une forme d'esthétique environnementale, qui émerge dans les années 1970, et cherche à dépasser l'approche panoramique du paysage au profit d'une approche immersive (Carlson, 2009).

La construction du parc peut donc s'interpréter comme une manière d'encadrer les « temps libres » en aménageant les « espaces libres » de manière à offrir des attractions diverses susceptibles de combler ces moments. Il s'agit en somme de la création d'un espace-temps au sein duquel le végétal et l'eau, canalisés et circonscrits en des formes agréables aux sens, participent à la production d'une norme concernant les loisirs.

Conclusion de la Première partie

Il a semblé nécessaire, pour cette première partie, de remonter le cours du temps afin de saisir les spécificités du territoire de la banlieue nord de Paris, au-delà des images contemporaines stéréotypées. L'urbanisation de la banlieue nord de Paris se déroule sur fond d'hygiénisme. Sur un territoire prairies humides et de marais, ce qui devient la banlieue de Paris accueille progressivement les activités que le centre-ville rejette au fur et à mesure de son agrandissement. Ce sont d'abord les productions maraichères et légumières, puis les activités industrielles polluantes. La banlieue se trouve ensuite elle-même sujette à une logique d'assainissement. Les milieux humides, largement pollués, disparaissent alors, entre canalisation et construction de bassins de rétention. Le végétal se trouve convoqué pour contrer les influences mortifères de la ville, sur le plan sanitaire mais également sur le plan moral, comme outil permettant de structurer les loisirs des classes populaires.

Le projet de parc de La Courneuve voit donc le jour dans un contexte ou planification de l'urbanisation et assainissement vont de pair. Succédant à un projet de cité jardin, l'idée d'un grand parc paysager voie le jour dans les années 1930, dès le départ conçu pour le bien-être des classes laborieuses. Le chantier n'est entamé que dans les années 1960, le temps pour les terrains visés d'être occupés de diverses manières, et notamment par un bidonville emblématique de la crise du logement, La Campa, qui a lui-même maille à partir avec les inondations et le manque d'accès à l'eau potable, reproduisant les problèmes des taudis des débuts du siècle.

Alors que les premières esquisses du parc cherchaient à utiliser l'existant, et notamment le réseau hydrographique, c'est finalement une logique d'effacement et de recomposition des conditions du milieu qui prime quand les travaux commencent. Le parc, dont les travaux sont lancés par le Département de la Seine dans les années 1960 et sont poursuivis par celui de Seine-Saint-Denis la décennie suivante, est conçu essentiellement comme un édifice et un équipement, une construction *ex-nihilo,* hors-sol. Cette logique atteint son paroxysme dans le système de décharge contrôlée mis en place pour financer le projet et modeler les reliefs. Cette logique permet aux pouvoirs publics locaux d'offrir aux ouvriers l'espace récréatif longtemps projeté. Cela se fait par l'intermédiaire d'une manipulation intense des éléments naturels. La canalisation qui alimente les lacs artificiels transforme la matérialité de l'eau, séparée du sol sur lequel elle trouve seulement appui. Cela rejoint l'idée

d’une élaboration industrielle de l’eau, pour reprendre l’interprétation d’Ivan Illich, proposée à propos de la construction d’un lac artificiel à Dallas, alimenté par les eaux d’égout retraitées (Illich, 1988). Cette idée peut s’appliquer ici également aux reliefs du parc de La Courneuve, issus des déchets de chantier de la capitale. Il y a donc une grande différence entre la vallée marécageuse formée par les quatre petits cours d’eau cités au début de cette première partie et la vallée construite par les paysagistes au-dessus de la Vieille Mer canalisée et enterrée. Cela concerne aussi bien les aspects environnementaux que la dimension sensible du rapport que chacun peut entretenir avec les lieux. En effet, pour prendre appui sur le travail de Gaston Bachelard à propos de « l’imagination de la matière » (Bachelard, 1942), il semble ici que dans la construction du parc, c’est l’intervention des artistes qui vient par un travail formel renouer en surface les liens rompus et redonner aux éléments des capacités évocatrices.

Les préoccupations environnementales qui émergent dans les années 1970 ne touchent pas directement le parc, sauf au travers du projet de « croissant vert » dont La Courneuve devait devenir un maillon. Les méthodes d’aménagement du parc vont ensuite se trouver bouleversées par la montée en puissance des mouvements de protection de la nature. En effet, au sein des terrains restés en friche au nord du parc, des étangs se sont formés par remontée de la nappe phréatique. C’est autour de ces étangs que se jouera la suite de l’histoire du parc, marquée par la prise en compte de la faune sauvage dans l’aménagement.

Deuxième Partie

La construction du patrimoine naturel, une intégration de la biodiversité dans la mise en ordre de l'espace public

---

Introduction

Cette partie aborde la définition de la biodiversité comme « problème public » en relation avec la gestion des parcs départementaux de Seine-Saint-Denis. Le terme de « problème public » renvoie ici aux processus de définition et de négociation qui accompagnent l'entrée sur la scène politique de nouvelles questions, au-delà de la dimension matérielle à laquelle ces dernières renvoient (Cefaï et Trom, 2001). A l'échelle globale, le sommet de la terre de Rio constitue l'aboutissement du passage de la biodiversité d'une question scientifique qui concerne surtout la biologie de la conservation, à une question politique (Mauz et Granjou, 2010, p. 11). Dans les pays du sud, la « capillarité » entre le monde scientifique et les organisations non gouvernementales conversationnistes est constante, pour reprendre le terme d'Estienne Rodary, qui évoque en particulier le fait que les associations constituent un vivier d'emploi pour les chercheurs (Rodary, 2011, p. 26).

A l'échelle locale, pour revenir au cas européen, c'est surtout sur le milieu associatif que repose la mise en avant des conséquences des projets d'aménagement sur la faune, la flore et les milieux. Ces alertes ne se réclament d'ailleurs pas nécessairement de ce contexte global, mais d'attachements particuliers à des espèces et des espaces fréquentés quotidiennement, notamment en relation avec la pratique de l'inventaire naturaliste qui renvoie tout autant au soin qu'à la surveillance, autant à des ancrages locaux et sensibles qu'à une inscription dans des dispositifs institutionnels à l'échelle régionale ou nationale (Manceron, 2015). En outre dans le cas francilien, une capillarité ou porosité existe non seulement entre associations et laboratoires de recherche, mais avec les collectivités locales comme j'ai pu m'en rendre compte lors de l'enquête, avec des personnes qui ont pu occuper des emplois successifs dans les trois types de structure.

Cette deuxième partie se penche sur le contexte de la mise en scène du patrimoine écologique dans le projet paysager du parc de La Courneuve, et plus largement dans les parcs départementaux de Seine-Saint-Denis. Différentes catégories d'acteurs se trouvent alors progressivement inclus dans les réseaux structurés autour d'un Observatoire départemental de la biodiversité urbaine. Cette mise en scène s'accompagne en outre d'un renouvellement de la définition de ce qui fait « naturel » dans le projet de paysage. Nous analyserons dans quel contexte et par quel biais l'aménagement du parc de La Courneuve s'accompagne d'un glissement entre une approche d'abord esthétique du paysage, mais qui tend à prendre en

compte les dynamiques écologiques en présence, vers une autre approche d'abord orientée vers la mise en valeur de la biodiversité et guidée par des critères scientifiques et techniques.

Chapitre 3.
L'émergence de la gestion harmonique : face à l'aménagement paysager, le spontané.

L'adjointe au chef de service qui me présente la construction du parc de La Courneuve au début de l'enquête divise le parc en deux parties, suivant l'ordre chronologique de l'aménagement :

> « La première partie, c'était sur des terrains humides, maraichage et bidonville, elle a été asséchée, terrassée (…) la deuxième partie, plus récente, avec des vallonnements, on a tiré parti de la végétation existante, déjà installée, on a gardé les caractéristiques, par exemple une zone avec des blocs, ça forme des chaos, des zones humides. C'est un changement, une réflexion avait déjà eu lieu. Il y a des plans d'eaux naturels, par remontée de la nappe phréatique, ce sont des fonds de vallée ». (Entretien avec Emeline, mai 2012)

A l'action d'assèchement et de terrassement, dans le premier cas, succède selon elle une autre démarche, le fait de « *tirer parti* » de ce qui est là, en l'occurrence l'eau, la végétation, les blocs de pierre.

Ce changement de perspective dans l'aménagement, le passage d'une gestion « *horticole* » à une gestion « *harmonique* » selon ses termes, est à mettre au compte de l'intervention d'acteurs associatifs locaux, à partir de la fin des années 1980. Le Conseil général a reçu « *des alertes de la part des associations… il y a telle espèce qui niche ici… par rapport à nous qui avions plus un parcours d'école horticole* ». Ce « *nous* » renvoie à l'institution dont elle fait partie, puisque pour sa part, issue d'une formation universitaire en sciences de l'environnement, elle a été responsable de l'Observatoire départemental de la biodiversité urbaine pendant quelques années avant de prendre ce nouveau poste[63].

[63] Qu'elle quittera quelques mois plus tard pour rejoindre une autre collectivité locale.

Ce chapitre vise ainsi à montrer comment, au cours des années 1980 et 1990, dans un contexte de publicisation des enjeux environnementaux, différents évènements accompagnent un renversement de perspective concernant les objectifs d'aménagement du parc. Il s'agira en particulier d'étudier le contexte et les enjeux de l'alerte lancée localement, pour voir comment cela conditionnera par la suite l'action du Conseil général dans le parc de La Courneuve.

Au moment où le chantier a atteint la voie ferrée, alors que l'aménagement du parc se poursuit du côté de Dugny, les terrains sont également visés par un projet autoroutier. Or, du fait d'une remontée de la nappe phréatique, un étang s'est formé sur les terrains en attente. Le rôle joué dans le conflit par la reconnaissance du patrimoine naturel abrité par ces milieux participe par la suite à orienter la transformation du modèle de gestion du parc. La présence d'une espèce en particulier, le Crapaud calamite (*Bufo calamita*), dont plusieurs associations locales signalent la présence, reste dans les mémoires des agents du parc comme l'évènement déclencheur.

1. Le conflit de l'autoroute A16 : le patrimoine écologique rendu visible

Le conflit qui oppose différents acteurs locaux aux promoteurs d'un projet autoroutier a un rôle à jouer dans la mise en visibilité du patrimoine écologique du parc. Il s'agit d'une bretelle de l'autoroute A16[64], qui vise des terrains prévus au départ pour le parc, et dont la réalisation est finalement annulée notamment grâce à des arguments environnementaux. Une fois la bataille contre l'Etat gagnée, il devient impossible de faire abstraction de la faune et de la flore sauvages dans le cadre de l'aménagement d'un espace dont le statut a été reformulé à travers cette lutte, et qui devient publiquement le siège d'un patrimoine à préserver. Le milieu associatif a une influence décisive dans cette reformulation, révélant la présence d'espèces légalement protégées et s'en faisant le porte-parole.

Le déplacement du tracé de l'autoroute A16 a lieu au moment où commencent les travaux d'agrandissement du parc sur la ville de Dugny, au début des années 1980. Ce n'est pas le premier projet autoroutier qui rencontre une opposition locale. En effet en 1974, le projet de construction d'un tronçon de l'Autoroute circulaire A86 devant traverser la commune de La Courneuve, avait donné lieu à un conflit. Le conseil municipal faisait partie

[64] L'autoroute A16 relie le nord-ouest de l'Ile-de-France aux côtes picardes et du Nord-Pas de Calais.

des principaux détracteurs du projet. Les arguments avancés par le Conseil municipal de La Courneuve concernent alors l'intégrité du tissu urbain, la bretelle prévoyant de raser logements et commerces. La commune finit pourtant par accepter le projet après presque dix ans de négociations, suite à la promesse de compensations financières. Dans la deuxième moitié des années 1980, alors que le dossier de l'A86 commence à se stabiliser et que les travaux démarrent, un nouveau conflit éclate autour de la prolongation de l'A16, cette fois-ci en confrontation directe avec la poursuite des travaux du parc de La Courneuve.

Le projet de raccordement de l'autoroute A16 à l'A86 au niveau de La Courneuve date au départ de 1964. L'urbanisme autoroutier est alors à son apogée et se situe au cœur de l'action de l'Etat en matière d'aménagement du territoire, en parallèle de la généralisation de l'utilisation de l'automobile. Sous l'impulsion de Georges Pompidou, après le lancement du programme de rattrapage autoroutier en 1962, le réseau autoroutier français est ainsi multiplié par cinq en dix ans (Flonneau, 1999, p. 33). Dans sa première version, le projet de raccordement devait longer le parc de La Courneuve par le nord. Ce tracé avait été pris en compte dans les plans du parc par la construction de buttes vouées à créer une isolation sonore. Ce tracé est finalement abandonné par l'Etat en 1980 au profit d'un deuxième, par l'ouest, pour l'intégrer à un ensemble de projets d'autoroutes en partie enterrés, baptisé ICARE[65], un vaste réseau souterrain imaginé par le Conseil régional d'Ile-de-France (Cottour, 2008b, p. 109).

Or le déplacement du tracé de l'autoroute A16 a lieu au moment où commencent les travaux d'agrandissement du parc sur la ville de Dugny. Le chantier du parc se trouve alors bloqué. La bretelle de raccordement doit en effet traverser une partie des terrains que le Conseil général prévoit d'allouer au parc au nord de la voie ferrée mais qui ne sont pas encore aménagés. S'y trouvent en particulier deux étangs formés par des remontées de la nappe phréatique, situés entre les anciens lieux dits des « *Fonds de Dugny* » et des « *Prés de la Molette* [66] », un des seuls lieux du département où il est encore possible d'aller pêcher à l'époque. L'un d'eux forme un vallon, fermé d'un côté par la limite des remblais. Le Service des Espaces Verts départemental (qui devient entre temps la Direction des Espaces Verts) se mobilise alors contre le projet d'autoroute, avec d'autres services du Département, les communes voisines de Dugny, La Courneuve et Stains et des associations locales comme La

[65]ICARE, pour « Infrastructure concédée d'autoroute régionale enterrée ».

[66] Du nom de la rivière adjacente.

Courneuve Environnement, et d'autres créées spécifiquement à cette occasion : c'est le cas d'une association basée à Dugny, «Anti A16 ». Les critiques de l'association La Courneuve Environnement portent sur la dégradation du « *cadre de vie* » et de la santé des populations concernées, du fait de la pollution atmosphérique et sonore. Le projet est en outre condamné pour son incapacité à résoudre les problèmes de transport dans un territoire déjà saturé par la circulation automobile (La Courneuve environnement, 1995). Le projet autoroutier se poursuit néanmoins, avec la réalisation d'études d'impact, la consultation des élus, le début d'une enquête d'utilité publique. Différentes manifestations et récoltes de signatures en opposition au projet ont lieu sur le parc, comme un pique-nique géant en 1991, et une manifestation soutenue par le Conseil général en 1996. Les maires de Dugny, La Courneuve et Stains signent une déclaration commune et des arbres sont également plantés symboliquement.

Les arguments du service du parc contre le projet autoroutier sont nombreux : celui-ci entrainerait une amputation physique de 15ha, la création d'une barrière visuelle entre le parc et Dugny, enfin une perturbation des régimes hydrologiques, en particulier celui de l'étang des brouillards en contact avec la nappe superficielle, et donc une mise en difficulté de la gestion des eaux de pluie[67]. Enfin, le vallon et sa valeur écologique constituent un argument de poids. Une note du Service des Espaces Verts évoque ainsi les questions de pollution sonore et atmosphérique, s'attardant au passage sur la perte que représenterait la suppression du vallon écologique :

> « Ce projet conduit à la suppression du vallon, qui constitue un lieu de haute valeur écologique, où le public sensibilisé aux problèmes de nature peut observer une flore aquatique et palustre d'une variété exceptionnelle ainsi qu'une faune très diversifiée et originale : batraciens (tritons ponctués notamment) et oiseaux (faucon, martin pêcheur) » (CG93, Direction des Espaces Verts, 1994).

[67] Si l'autoroute devait au départ être en grande partie enterrée, des problèmes techniques se sont présentés au fil des études préalables à la réalisation du projet : la présence de réseaux d'assainissement dans le sous-sol empêchait en réalité d'enterrer le tronçon autoroutier autant que souhaité et il aurait donc fallu le construire au niveau du sol ou en viaduc, et accompagner l'aménagement d'une réflexion plus générale sur la gestion des eaux de pluie.

La « *valeur écologique* » du vallon fait partie par la suite de l'argumentaire porté au niveau de la présidence du Conseil général qui se fait aussi l'écho du classement du lieu en « Espace naturel sensible »[68]:

> « L'autoroute A16 qui traverserait la partie nord du Parc départemental de La Courneuve zone pourtant classé en « espace naturel sensible » entrainerait la disparition du site de haute valeur écologique du « vallon » porterait attente aux conditions de détente des deux millions de visiteurs et compromettrait la dernière tranche d'aménagement du parc. » (CG93, Direction des Espaces verts, 1996)

En 1997, La Direction des Espaces Verts s'exprime sur la question lorsqu'elle commente l'incidence de la traversée du parc par l'autoroute : le vallon est qualifié de *« biotope de milieu humide exceptionnel, avec des animaux uniques en France : crapauds calamites, tritons ponctués et qui a permis la réinstallation de multiples espèces d'oiseaux et d'insectes »* (CG93, Direction des Espaces verts, 1997). La diversité floristique et faunistique du vallon, l'un des seuls espaces non encore remblayés par le Département, est donc convoquée au chevet du projet paysager menacé par l'infrastructure de transport. Le Conseil général dispose par ailleurs d'un appui politique avec l'arrivée au pouvoir en 1997 du gouvernement Jospin, en la personne de Jean-Claude Gayssot, élu maire de Drancy cette même année puis intégré au gouvernement en tant que ministre des transports. Enfin, la mobilisation associative en faveur de la sauvegarde des étangs semble également avoir joué un rôle important :

> « La deuxième chose qui nous a aidé c'est les associations de défense de l'environnement, qui se sont battues aussi, avec le Conseil général bien sûr, mais qui ont eu un poids très important pour l'abandon de ce projet. Comme nous à l'époque on avait des idées un peu de combler ce trou qui était resté pour l'autoroute A16. Et ils ont hurlé en disant, crapaud calamite, déjà à cette époque-là … » (Philippine, ancienne chef de service, entretien en mars 2013)

Selon l'atlas des amphibiens et reptiles de Seine Saint Denis, (Lescure, de Massary et Oger, 2010, p. 44) le parc de La Courneuve représente en effet dans les années 1990 une des dernières localités d'Ile-de-France où séjourne le crapaud calamite. Sa présence est probablement ancienne et s'expliquerait par le marais alluvial qui occupait précédemment les

[68] L'ensemble du parc sera classé en 2003 (Marcadet, 2011, p. 4).

lieux. Le Crapaud calamite est une espèce pionnière, c'est-à-dire qui se reproduit plutôt dans des environnements ayant été récemment perturbés. En l'occurrence des mares bordées de terre faiblement recouverte par la végétation. Habituée des dunes côtières, et des terres découvertes par le lit changeant des rivières, l'espèce a fortement décliné au cours du XX^{ème} siècle en Europe (Beebee, Denton et Buckley, 1996).

Le crapaud a pu persister au cours de l'aménagement du parc du fait de la mise en attente de la partie nord comme réserve autoroutière, laissant un vallon non remblayé où il pouvait encore se reproduire. En outre, selon un écologue du Muséum membre du Conseil National pour la Protection de la Nature[69], celui-ci se signale régulièrement dans les chantiers de construction, car les camions qui font des ornières dans la terre retournée lui offrent des lieux de nidification. Selon lui la présence du crapaud n'est donc pas étonnante sur un tel chantier en attente.

Autour du vallon, le Département poursuit l'aménagement du parc sur l'emprise de l'autoroute, effectuant des plantations jusqu'en 1993. Le projet de raccordement de l'A16 à l'A86 sera finalement abandonné en 1997, et une nouvelle réflexion sera entamée pour le raccorder plus au nord à la Francilienne dans le Val d'Oise[70]. L'abandon final a des causes multiples. A l'opposition associative locale au projet, soutenue par les élus communistes et écologistes[71], s'ajoute le changement de majorité à l'assemblée nationale. En outre, la construction de tronçons enterrés pose des difficultés techniques aux aménageurs liées l'évacuation des gaz d'échappement (Cottour, 2008b, p. 109). Il apparait donc que la présence des crapauds calamites et autres espèces d'amphibiens dans le vallon visé par la bretelle d'autoroute, fait partie d'un ensemble d'arguments de natures différentes utilisés contre le projet. L'action des associations naturalistes locales se conjugue à celles d'autres acteurs à différentes échelles pour aboutir à l'annulation du projet. L'« invocation de la nature » par la collectivité locale, pour reprendre l'expression de Laurent Thevenot et Claudette Lafaye fait

[69] Le Conseil National de Protection de la Nature est une commission consultative auprès du Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable qui donne son avis sur « les moyens propres à préserver et restaurer la diversité de la faune et de la flore sauvage et des habitats naturels ». Il donne son avis sur la gestion des espaces naturels protégés mais aussi sur les grands projets d'infrastructures. (www.developpement-durable.gouv.fr/présentation-du-conseil-national.html)

[70] Celle-ci vient seulement d'aboutir, en décembre 2014. (décret n°2014-1493 du 11 décembre 2014)

[71] Article d'Yves Adaken dans La croix, 12 octobre 1994.

ici suite à l' « insertion » d'associations naturalistes comme experts auprès d'elle et qui fournissent des arguments scientifiques (Thévenot et Lafaye, 1993, p. 498).

2. La prise en compte des revendications associatives

Une partie des associations qui ont soutenu le Conseil général et les communes riveraines dans leur lutte contre le projet autoroutier se mobilisent également contre le projet paysager lui-même, qu'elles accusent de détruire des populations animales. Le Conseil général et les paysagistes qui travaillent avec lui se voient alors contraints d'adapter leurs pratiques d'aménagement.

L'histoire officielle du parc, telle qu'on peut la trouver écrite sur le site de présentation des parcs départementaux, retient cette inflexion comme une réponse à la demande d'un « *public sensibilisé aux problèmes de nature* ». Le tournant des années 1980 – 1990 est exprimé en ces termes [72] : *« Le public veut être plus près de la nature. Aussi, l'espace sera traité de manière différente afin de permettre un meilleur équilibre biologique».* Cette convocation du « *public* » fait en partie suite à l'influence locale de l'action menée par plusieurs associations. Les témoignages actuels d'agents de la Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité et des associations concernées laissent entrevoir une situation franchement conflictuelle. Le directeur de la DNPB, à l'époque responsable du chantier du parc de La Courneuve, fait lui aussi état d'une opposition frontale avec deux associations :

> « Etourneaux 93, c'était une association qui était vraiment dans le conflit. C'est à dire qu'ils sont venus, ils nous ont accusés de...pas à tort d'ailleurs de ne pas respecter la présence des crapauds calamite sur la partie en chantier. Le crapaud calamite à l'époque c'était pas dans mes connaissances particulières. Mais au lieu d'être positifs (…) ils sont venus ils nous ont agressé. C'était vraiment très pénible. » (entretien avec le directeur de la DNPB, janvier 2013)

Le directeur cite aussi l'ANCA (les Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron). S'il décrit ces deux associations comme étant « *dans le conflit* » il évoque aussi son ignorance vis-à-vis du Crapaud calamite (Photo 1). En effet après une formation en horticulture et administration, il se destinait plutôt au négoce de plantes avant de se voir offrir un poste dans l'administration

[72] « Historique du parc de La Courneuve. ». www.parcs93.info.fr

locale. De son côté le paysagiste Gilbert Samel aussi exprime son ignorance en matière d'amphibiens : « *On avait repéré qu'il y avait. Un couple...je ne sais pas si ça fonctionne par couple (rires). Théoriquement c'était un couple de crapauds qui était là. (…) je ne sais pas comment ça se reproduit, si c'est comme les escargots...je vais faire des recherches.* »

De leur côté, les deux associations, basées au nord-ouest du département, ont fait des mares leur cheval de bataille. Née d'un regroupement de quelques passionnés, l'ANCA milite depuis 1985 pour « *préserver le patrimoine naturel* » en Seine-Saint-Denis et « *promouvoir la diversité biologique, alors que le mouvement de concentration urbaine se poursuit* » (ANCA, 2004, p. 1). Ses activités vont de la réalisation d'inventaires aux chantiers nature en passant par le conseil aux collectivités. Elle est connue localement dans le milieu associatif pour exprimer des partis pris tranchés. Concernant des inventaires, elle accorde une attention particulière aux amphibiens et reptiles, comme en atteste la publication par l'association d'un Atlas. Concernant des actions de protection elle s'investit notamment dans la restauration des mares. Etourneaux 93, qui est un « Club Connaitre et Protéger la Nature » [73], s'est également beaucoup investi dans la création et la restauration de mares, alors que celles-ci tendaient à disparaître du territoire de Seine-Saint-Denis. Le club « *réhabilite* » ainsi une « *mare polluée* » dans la ville de Tremblay (FCPN, 2008, p. 16). Il mène aussi des actions sur les mares au Parc Forestier de Sevran avec l'Office National des Forêts (Photo 2). L'action du CPN se tourne largement vers ces milieux devenus rares avec l'urbanisation du territoire.

[73] Ce Club « Connaître et Protéger la Nature » Etourneaux 93 n'existe plus aujourd'hui. Les Clubs CPN existent depuis 1972, ils allient promotion de la culture naturaliste et des pratiques d'éducation populaire. Créés par un instituteur en même temps que le journal éducatif La Hulotte, les Clubs CPN réunissent enfants et adultes au sein de petits groupes locaux, autonomes et informels, pour pratiquer l'observation naturaliste (FCPN, 2008).



Photo 1 : Crapaud calamite (R. Pavisse)



Photo 2 : Panneau de bois pyrogravé installé en 2007 sur une mare du parc de Sevran pour expliquer les raisons de sa clôture. (Comm. pers. Grégoire Loïs)

Selon un ancien du club, Etienne, également ornithologue, parmi les différents « *combats* » menés par Etourneaux 93, le plus fructueux a été d'argumenter pour « *maintenir des milieux ouverts pour les crapauds calamites* » et construire une mare au vallon écologique. Le plaidoyer auprès du Conseil général s'est effectué essentiellement par courrier : « *On échangeait par courrier, il y a eu beaucoup de lettres. On s'invectivait. (…) Ce conflit avec Etourneaux 93 ça a été un traumatisme pour le CG. Mais c'est bien, ce traumatisme.* ». Le « *traumatisme* » évoqué par Etienne provient du choc entre deux rapports à la nature incompatibles. En effet, l'ANCA et Etourneaux 93 s'opposent systématiquement aux projets d'aménagement portés par le Conseil général. Etienne, comme d'autres anciens du club que j'ai pu rencontrer, partagent ce « goût pour les herbes folles, les montagnes et la nature indomptée » (Thomas, 1985, p. 391) autrement dit d'une nature sur laquelle aucune intervention n'est considérée comme légitime, à moins que ce soit exclusivement pour la soigner, restaurer son bon fonctionnement au sens scientifique du terme, comme dans le cas des restaurations de mares. A l'inverse, le paysagiste et l'administrateur ont d'abord un projet vis-à-vis des lieux, à propos duquel ils sont prêts à faire des concessions pour que les crapauds y trouvent une place. Ainsi les postures éthiques s'affrontent. La sortie de crise passe par l'aveu d'ignorance de la part des aménageurs, la reconnaissance par la collectivité d'une expertise, dont se réclament les deux associations. Néanmoins celles-ci ne souhaitent pas prendre le rôle d'expert (Roqueplo, 1997), informer les décisions du Conseil général en s'associant avec lui sur la durée. Elles en restent à une fonction d'alerte.

Pour revenir au parc de La Courneuve, les associations ne s'arrêtent pas au plaidoyer. Ainsi Etourneaux 93 a aussi mené à la même période et sans autorisation, comme le relate Etienne, un véritable « *chantier nature* » sur le parc pour la préservation des crapauds calamites. En 1996 et 1997, les membres du club transportent des têtards d'une mare à l'autre et ajoutent de l'eau dans les flaques. Néanmoins ils se font interpeler par les gardes. Ils n'étaient pas censés intervenir sur les lieux, propriété du Conseil général. Sur les conseils de l'association, le service du parc construit une première mare à fond cimenté en 1998 sur le site du Vallon. Les comptages successifs – notamment pris en charge par une doctorante de 2002 à 2005 (Lissignol-Husté, 2005), puis par des chargés de mission associatifs et le personnel du parc, montrent l'augmentation importante de la population, qui passe de 32 adultes en 1998 à environ 2300 en 2009 (Lescure, de Massary et Oger, 2010, p. 44).

Pour replacer ce conflit dans un contexte plus large, celui-ci fait partie d'une série de situations d'oppositions à des projets d'aménagements sur le territoire, qui se déroulent de manière contemporaine. Alors que les espaces non bâtis se raréfient, un réseau dense d'associations se structure alors en Seine-Saint-Denis, autour de la défense de plusieurs sites répartis sur le territoire départemental par le biais des savoirs naturalistes. Il s'agit d'opposition à des projets menés par des acteurs privés mais aussi à des projets portés par les autorités publiques locales. Pendant la même période, le bois de Bernouille et les coteaux de l'Aulnoye, tous deux à Coubron, en limite de Seine-et-Marne, sont visés l'un par une carrière de gypse et l'autre par une opération de lotissements suite au départ à la retraite des derniers éleveurs bovins (Bellanger et al., 2000). Les mobilisations associatives appuyées par les communes concernées et le Conseil général aboutissent à l'abandon ou la renégociation des projets, avec une prise en compte et une valorisation du patrimoine naturel. Or ces conflits se déroulent sur la même période que celui du parc de La Courneuve. S'y ajoute la Haute-Ile à Neuilly-sur-Marne, où le Conseil général projette de construire une base de loisir sur d'anciennes cultures enfrichées situées sur les terres humides d'un méandre de la Marne. Ainsi le Conseil général peut difficilement faire alliance avec les associations dans un cas face aux acteurs privés et refuser de prêter attention dans l'autre, quand il est lui-même en position de maitrise d'ouvrage. Comme l'a signalé Pierre Lascoumes, la mise en place d'actions publiques environnementales fait souvent suite au travail d'associations de proximité (2012, p. 52). En outre, si la présence de fonctionnaires dans les mouvements militants a souvent eu de l'importance dans le passage des mouvements sociaux à l'action publique (Spanou, 1991), ici c'est aussi la double posture de la collectivité locale, auprès des mouvements militants sur certains projets et en position de maitrise d'ouvrage sur d'autres qui semble avoir joué un rôle déclencheur supplémentaire.

3. L'introduction de la gestion harmonique : l' « écologisation » de l'aménagement paysager

L'opposition locale au projet de l'autoroute A16 et le rôle qu'y ont joué les associations naturalistes attentives à la présence des amphibiens a porté l'attention publique sur la faune et la flore qui prospèrent au nord sur les terrains en friche, en particulier ceux du vallon au fond humide. Ce lieu devient le point de départ de l' « écologisation » de la conception du parc, le terme renvoyant ici à une conciliation entre enjeux écologiques et

projet d'aménagement. Le terme écologisation est un néologisme introduit sur la scène scientifique depuis les années 1990 et de plus en plus utilisé depuis les années 2000. Si le sens du mot varie selon les auteurs, Isabelle Mauz (2008, p. 66) relève deux tendances. L'une correspond à une « révolution de la pensée en rupture avec la modernité », portée par Edgar Morin (1992), Bruno Latour (1995), Fabrice Flipo (2005). L'autre tendance rejoint l'idée de « modernisation écologique » qui prend appui sur le glissement de la confrontation à la coopération, entre protecteurs de l'environnement et acteurs du développement économique. Cette seconde façon d'envisager l'écologisation souligne l'oxymore qui sous-tend le concept de développement durable (Theys, 2000). Prenant un moyen terme, j'emploie ici ce mot pour désigner la conciliation entre aménagement du territoire et ménagement des processus écologiques, dans la mesure où ce ménagement justifie la poursuite de l'aménagement. Il s'agit en outre, à l'instar de Catherine Mougenot et Laurence Roussel (2005), de souligner le fait que l'écologisation ne correspond pas à une réconciliation généralisée sous l'égide du développement durable. Ainsi, « alors que nous pourrions supposer que les processus d'écologisation sont guidés par des principes unificateurs, allant vers la construction d'un monde commun et durable, nous pourrions aussi les interpréter comme l'expression de nouvelles divisions ou de nouvelles séparations, aussi nombreuses qu'auparavant » (Mougenot et Roussel, 2005, p. 127).

Le vallon de l'autoroute A16 est par la suite renommé « vallon écologique » (Photo 3) de manière significative par le service du parc de La Courneuve. Par comparaison avec les autres vallons du parc, dont les noms font référence à d'anciens lieux dits comme le « *vallon de la dame blanche* » ou aux arbres qui y ont été plantés pour le « *vallon des juniperus* », le « *vallon des sorbiers* » et le « *vallon des poiriers* ». Ainsi, le vallon écologique a un destin à part dans l'aménagement du parc. Suite à l'abandon du projet autoroutier, le paysagiste Gilbert Samel et son équipe initient un nouveau modèle de gestion, qu'ils nomment la « gestion harmonique ». Celle-ci traduit une plus grande prise en compte des processus écologiques déjà en place, la faune et la flore spontanées. Les paysagistes responsables de l'aménagement renouvellent leurs propositions, leurs façons de produire une image du naturel au travers de l'aménagement, qui se traduit par un renversement du regard porté sur l'eau, le sol et la végétation. La création d'un décor avec des éléments minéraux et végétaux entièrement importés laisse place à une reconnaissance de ce qui se trouve déjà là, la topographie initiale, des plantes et des animaux déjà présents, l'eau qui stagne au fond du vallon par remontée de la nappe phréatique. Le projet initial prévoyait de remblayer le creux

pour y dessiner de nouveaux jardins. Le Conseil général y renonce finalement et la question de la préservation des richesses écologiques locales se trouve intégrée au projet paysager : c'est dans ce contexte que le vallon est donc renommé « *Vallon écologique* ».

Pour autant l'endroit n'est pas totalement laissé à lui-même. Son aménagement est confié à un collaborateur de Gilbert Samel, Olivier Tranchard, féru de phytosociologie[74]. Celui-ci propose à l'époque des mélanges de graines qu'il récolte dans différents milieux et reproduit lui-même. Selon la plus proche collaboratrice de Gilbert Samel, Sylvana, responsable des courbes de niveau et des plantations sur le chantier, également botaniste, ce nouvel intervenant est « *un naturaliste autodidacte* », sa « *pépinière naturelle* » assez unique en son genre en fait l'un des rares fournisseurs de « *graines sauvages* » en France.

Il travaille l'instar des « jardiniers naturalistes » décrits par Bernadette Lizet (1997), qui cultivent le sauvage sans ségrégation spatiale, en semant dans jardins les graines cueillies dans la nature : « un état naturel à définition souple, qui fait bon accueil au savant herborisant le long des sentes, prélevant quelque spécimen capable de survivre au jardin » (Lizet, 1997, p. 136). Néanmoins son objectif est plus précis. Il s'agit de reproduire des associations végétales telles qu'on les trouve dans les lieux où elles se forment spontanément, dans l'état où elles sont une fois à maturité. Les « *plans de plantation* » du vallon, selon l'expression usuelle en horticulture, montrent ainsi des compositions de mélanges de graines par milieu telles que : « *prairie de fauche* », « *prairie humide n°10, à répartir sur les vases dénudées* », « *fleurs de rochers n°3, à répartir dans les interstices des éboulis* » (Figure 18). Chacun de ces mélanges regroupe des graines d'espèces végétales caractéristiques du milieu à reproduire.

[74] La phytosociologie est une branche de la botanique qui s'attache à l'analyse comparative des associations végétales. Elle n'est aujourd'hui plus enseignée à l'université. Elle sert néanmoins de référence pour les Conservatoires Botaniques Nationaux (N. Machon, comm.pers.)



Photo 3 : l'entrée du Vallon écologique (M. Legrand, hiver 2012). Le panneau pédagogique installé à l'entrée porte comme sous-titre « une nature préservée » et détaille les différents milieux présentés : « les côteaux », « l'étang et sa roselière », « la prairie sauvage ».

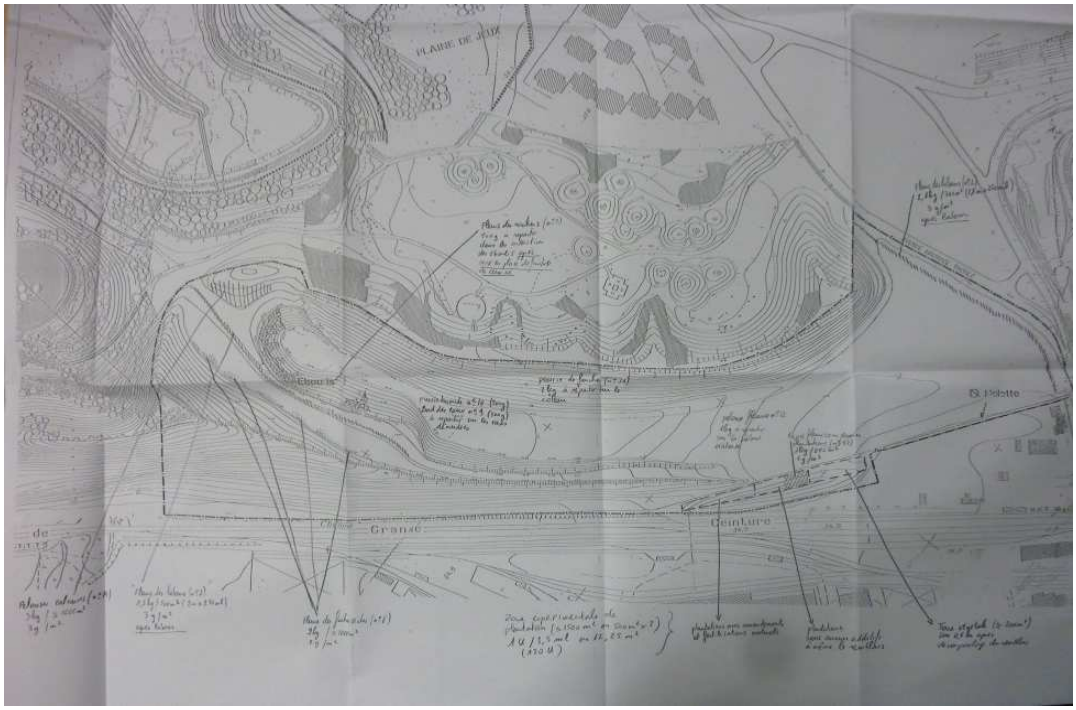


Figure 18 : Plan de plantation du vallon écologique (archives du parc de La Courneuve). Les mélanges semés sont nommés par rapport aux milieux qu'ils sont censés représenter.

Les gestionnaires laissent par contre sur place les nombreuses aubépines qui s'étaient installées spontanément pendant la période où le vallon était resté en « veille », pour reprendre une expression utilisée par Janin et Andres pour évoquer les terrains en attente d'aménagement (Janin et Andres, 2008, p. 77), une veille fort peu statique du point de vue des processus vitaux à l'œuvre, puisque cette attente laisse justement le temps à diverses formes de vie de s'installer, de croitre et de se reproduire.

La flore du vallon se partage donc entre communautés floristiques indigènes reconstituées et plantes spontanées. Cette approche vient en contraste avec des jardins plus récents où le style de la friche, caractérisé par une allure spontanée de la flore, est entièrement reconstitué et où le sauvage est parfois mimé à partir de cultivars horticoles (Dubost, 2010a ; Lizet, 2010).

L'esthétique de l'aménagement du vallon emprunte clairement au jardin « au naturel », (Bergues, 2011), c'est-à-dire dont les mises en scène donnent à voir des formes à l'allure naturelle. En cela la direction prise par l'aménagement du parc de La Courneuve rejoint une tendance plus générale qui touche aussi bien les jardins publics que privés, et apparait, selon Martine Bergues, comme une nouvelle forme de fleurissement légitime, qui remplace le « jardin fleuri » des années 1960, et suit une logique de distinction, comme manifestation d'un certain élitisme savant au jardin (Bergues, 2011). La démarche mise en œuvre dans le parc de La Courneuve va en fait au-delà, elle prend véritablement un virage vers la restauration écologique, dans la mesure où les paysagistes accordent une importance forte à la provenance des végétaux et à leur association, en vue de reconstituer des communautés correspondant aux conditions topographiques, pédologiques et hydrologiques locales, selon les repères mis en avant par Olivier Tranchard.

Néanmoins, son parti de reproduire d'un coup, en important les graines, des communautés végétales, échoue en partie. En effet, comme me l'explique Sylvana, des trajectoires différentes ont été prises par les milieux ensemencés. Seule une partie des plantes a pu germer : du fait de la variabilité des conditions micro-locales, des méthodes de fauche ou de tonte employées par la suite, et enfin des phénomènes de compétition entre espèces dans les premières années, la diversité espérée au moment de semer n'a semble-t-il jamais été atteinte. La botaniste employée du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, aujourd'hui responsable des inventaires sur les parcs départementaux, estime pour sa part que la diversité botanique du parc n'est pas particulièrement importante. Du point de vue des

usagers, le vallon joue un rôle de dépaysement important. Enfin, ce lieu demeure aujourd'hui encore l'un des plus diversifiés du parc du point de vue faunistique.

Si la l'aménagement du vallon constitue un tournant au niveau politique et une rupture dans les choix d'aménagement, les méthodes de l'équipe de Gilbert Samel apparaissent aussi déjà au début du chantier en décalage avec la culture horticole dominante. Gilbert Samel évoque l'influence de ses plus jeunes collaborateurs et de leurs convictions écologistes. Les méthodes adoptées pour aménager le vallon représentent à l'époque une approche novatrice inspirée de celles utilisées pour la réhabilitation de carrières en Allemagne. Il faut noter que des essences indigènes ont été utilisées dès le départ pour l'ensemble des lieux semés et plantés par l'équipe de Gilbert Samel dans la partie nord, en choisissant des plantes adaptées au sol du parc, retravaillé pour permettre leur implantation. Les plantes de la deuxième partie du parc ont dû s'implanter sur le sol grossier et très pauvre en matière organique des remblais, sur lequel était rajoutée une couche fine de terre végétale : 10 à 20 cm en milieu ouvert, 40 cm pour les boisements, et parfois un trou plus important pour les arbres les plus grands, les plus « *beaux sujets* ». La terre végétale provient d'Ile-de-France, pour des raisons économiques, et montre donc une structure plutôt argilo-calcaire qui oriente les choix de plantes. Le tout demande enfin à être griffé en profondeur à la sous-soleuse pour que les plantes puissent s'implanter après le tassage par les bulldozers du chantier. Pour les arbres, les paysagistes ont fait appel à un pépiniériste de Mayenne, produisant des végétaux résistants et adaptés à ce type de sol. Le choix des paysagistes de miser sur des essences décalées par rapport aux habitudes des pépiniéristes oblige l'entreprise à lancer des contrats de culture pour « *des essences qui n'existaient plus* ». Gilbert Samel décrit la technique des « *carrés type* » développée avec sa collaboratrice:

> « On fabriquait des carnets, qui étaient composés de carrés qui comprenaient une sorte de liste de végétaux, des points, que l'on répétait successivement en les alternant, en les basculant, en les tournant, de façon à casser l'image de la régularité de la plantation. Ça c'est pour le principe. Végétativement ces carreaux étaient étudiés pour que l'effet produit ne soit pas un effet de pépinière ou de jardin, mais un effet de foret, plutôt. (…) comme on était dans un cadre plutôt destiné à une image naturelle, on a cherché des végétaux qui se rapprochent : des saules, des érables, des frênes, des...toute la gamme de végétaux qui était adaptable chimiquement et qui était adaptable, visuellement. Et je dirais même plastiquement. » (entretien avec Gilbert Samel, mai 2013)

L'optique adoptée est d'obtenir « *un effet de forêt* », « *une image naturelle* ». A nouveau, pour reprendre la comparaison avec le modèle du jardin « au naturel », cette description montre, même si l'effet recherché est d'abord esthétique, qu'il ne s'agit pas que d'imitation visuelle d'un ensemble de végétaux formant communauté, dans un contexte où tous les paramètres comme la composition chimique du sol ou la composition génétique et physiologique des plantes seraient par ailleurs pensés comme contrôlés. Le paysagiste construit plutôt de manière réfléchie des milieux nouveaux, avec au cœur de cette réflexion, une adaptation réciproque entre le sol et les plantes, les uns comme les autres se trouvant importés, mais dont les caractéristiques laissent une large place à l'incertitude. Il s'agit donc en partie d'inventer et de créer, en partie de tirer parti des matériaux disponibles, dans le but d'obtenir quelque chose qui donne « *un effet de forêt* » par opposition au jardin (Figure 20). Ainsi, la démarche entreprise avec le concours d'un jardinier naturaliste, dans le cas du vallon, s'inscrit dans la continuité de celle déjà entreprise par le paysagiste, elle se poursuit un cran plus loin en l'appliquant à la végétation herbacée, le paysagiste étant également incité à aller dans cette direction par les convictions de ses collaborateurs.

A l'introduction de variétés « *beaucoup plus riches et beaucoup moins exotiques* », selon les mots de l'ancienne chef de service du parc, s'ajoutent l'utilisation d'engrais verts, des systèmes d'arrosage économes. Ces différents principes sont en somme ceux de la gestion différenciée, préconisés par les guides actuellement disponibles. L'application du génie écologique dans les parcs et jardins publics passe ainsi par un travail par « strates », entre arborée, arbustive et herbacée (Veillat, 2009, p. 105), et l'utilisation de « sélection d'arbustes champêtres et ornementaux » choisies pour leur intérêt biologique, entre production de cynorhodons, intérêt mellifère et couvert permettant aux animaux de trouver abri (CERTU, 2009, p. 351).

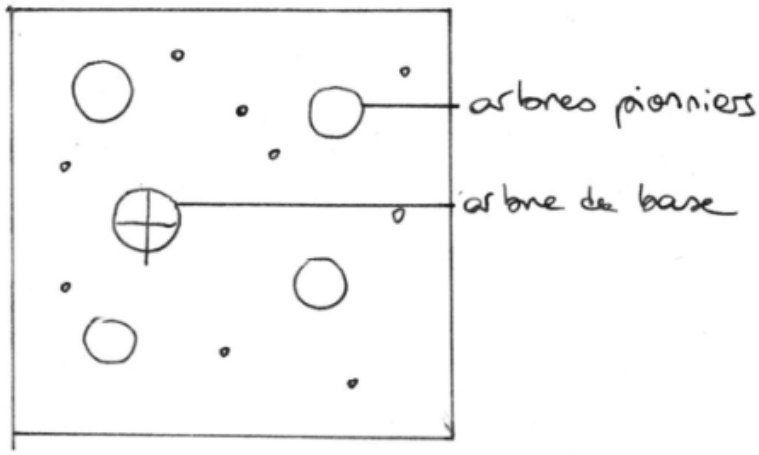


Figure 19 : Disposition des plantes dans les « carrés de plantation », l'assemblage d'essences à pousse plus ou moins rapide autour d'un arbre central plus âgé a pour but de donner rapidement un rendu naturel.

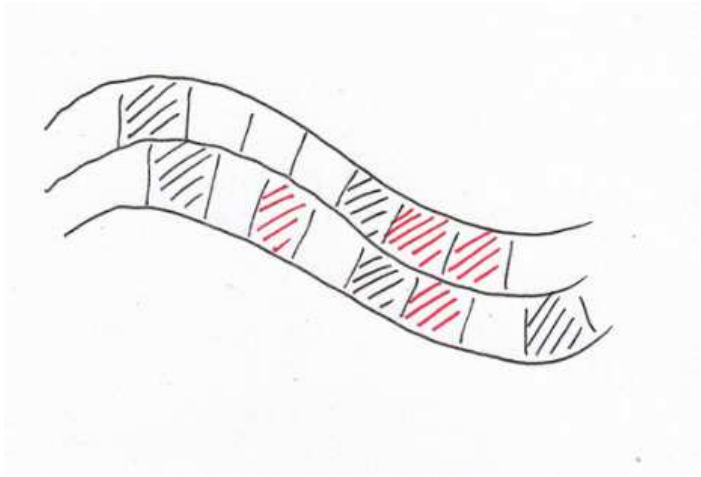


Figure 20 : Disposition des carrés de plantation le long des courbes de niveaux. L'irrégularité de la disposition permet d'éviter l'effet de pépinière

Le renversement de la perspective des gestionnaires sur la nature au sein du parc le fait passer en partie d'un décor végétal vers un patrimoine écologique. Cette transformation dessine donc finalement deux espaces distincts. La partie sud du parc, la plus ancienne, reste un espace plutôt dédié au public, géré selon des méthodes horticoles traditionnelles ; la partie nord, la plus récente, est en partie livrée à un mode de gestion dédié à la mise en valeur d'un patrimoine écologique. Le paysage de la partie nord du parc provient néanmoins également de semis et plantations et il s'agit aussi d'une construction, destinée à évoquer la nature sauvage comme dans les parcs romantiques de la fin du XIX^{ème} siècle[75]. Il ne s'agit pas d'une mise en défens et ce deuxième lieu conserve des fonctions récréatives.

Le paysagiste n'adopte toutefois pas cette approche partout, utilisant dans certains endroits des essences horticoles à fleurs exubérantes tels que les *Hydrangeas* pour un effet plus jardiné, ou bien choisissant certaines essences d'arbres « *pour la fantaisie* ». C'est le cas par exemple d'un saule tortueux (*Salix matsudana)* planté au bord de l'un des lacs artificiels de la partie nord du parc, le « *lac des ruisseaux* ». Cet agencement fait l'objet d'un commentaire lors d'une visite du parc organisée avec des élèves de l'Ecole Supérieure du paysage de Versailles. Le paysagiste explique que ce choix « *n'est pas très naturel* ». Il fait référence au caractère exotique de l'arbre. Le fait est que le saule tortueux, de même que le saule pleureur (*Salix babylonica* 'pendula') trouve son origine en Chine. En outre, du point de vue écologique, les saules plantés au bord du lac ne se portent pas très bien, ils sont « *rabougris* » pour reprendre l'expression d'une élève qui suppose qu'ils n'ont pas assez d'eau.

En effet, les arbres ont beau se trouver à côté d'un lac alimenté par un ruisseau, le sol manque plutôt d'humidité, du fait que le plan d'eau est séparé du sol par une bâche plastique et une chape de béton. Le ruisseau dispose quant à lui d'un fond couvert de galets « *cloutés* » dans une matrice de béton soutenue par une bâche et une fondation de sable. Celui-ci présente pourtant l'allure sinueuse d'une petite rivière de montagne. L'ensemble évoque aux élèves des paysages lointains. L'une d'elle évoque les régions montagneuses des Etats-Unis : « *Le résultat est extraordinaire, on dirait vraiment quand on est ici qu'on est en pleine nature, je connais des endroits dans le Vermont ou c'était comme ça. Ça avait des centaines d'années* ».

[75] Ces parcs, notamment ceux construits par Alphand à Paris, célébraient les puissances naturelles à grand renfort de terrassements et de structures en ciment armé. De même qu'aux Buttes-Chaumont, les reliefs du Parc de La Courneuve sont essentiellement artificiels.

**

Au cours de l'aménagement du parc de La Courneuve, la mise en œuvre du modèle de gestion harmonique permet au Conseil général de poursuivre un projet paysager vieux de plusieurs dizaines d'années face à l'opposition associative nouvelle. Il peut ainsi persister à augmenter la surface d'espaces verts dans un contexte où les rares espaces encore non bâtis dans la proche périphérie de la capitale sont soumis à une forte pression foncière. Ils attirent en effet des attentions contradictoires, entre infrastructures de transport, logements et équipements de loisirs. C'est ce que le revendique Robert Clément, Président du Conseil général de 1993 à 2004, lors d'un discours, sous l'expression de « *reconquête* » :

> « Attaché à la qualité du cadre de vie, le Conseil général de Seine Saint-Denis entend à la fois reconquérir les espaces naturels et faire entrer la nature dans la ville. Un chiffre traduit cette action : à la création du département en 1967, le rapport m² d'espaces verts par habitants était de 0,6m² : aujourd'hui, il est de 10m² par habitant et cette progression s'accentue. Elle est due à la volonté du Conseil général de maitriser les espaces en les préservant de la spéculation foncière. »
>
> Discours de Robert Clément, président du Conseil général de 1993 à 2004, affiché dans l'ancien bâtiment d'animation du parc)

Selon ce point de vue, la défense du « *cadre de vie* » et la *« reconquête des espaces naturels* » vont de pair. Les nouvelles pratiques paysagères contribuent à construire un patrimoine écologique local, qui s'ajoute ou se substitue au patrimoine végétal composé d'arbres, de pelouses et de plantes horticoles telles que les rosiers, dahlias, tulipes qui recevaient préalablement l'attention du service gestionnaire. La prise en charge de cette nouvelle dimension par la collectivité vient en retour, d'une certaine manière, justifier le projet paysager et l'augmentation concomitante de la quantité d'espaces verts, alors toujours l'objectif prioritaire du Conseil général. L'intégration du Vallon de l'Autoroute A 16 au parc de La Courneuve passe par la mise en scène d'un type de milieu, les milieux humides, en particulier les étangs, qui s'effacent du territoire urbain, à mesure que la ville grandit et se densifie. Cette mise en scène s'inscrit en continuité avec l'esthétique pastorale déjà développée par Gilbert Samel et son équipe. S'y ajoute une « esthétique naturaliste » (Carlson, 2009) qui renvoie directement aux pratiques de restauration écologique. Ainsi

l’écologisation de la gestion du parc se traduit par une appropriation des revendications des naturalistes par la collectivité locale.

Chapitre 4.

Une institutionnalisation de la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des parcs

L'évènement du vallon marque le point de départ d'une nouvelle manière de gérer les parcs de Seine-Saint-Denis, qui se donne comme objectif de créer les conditions d'un lieu où « *l'homme est en harmonie avec la nature* », selon les mots mêmes du paysagiste Gilbert Samel. Néanmoins, là où le paysagiste invoquait une réconciliation poétique, philosophique, en référence à la cosmologie chinoise, le Conseil général prend essentiellement appui par la suite sur une approche scientifique, en mettant en avant la biodiversité comme nouvel objectif de gestion. Le présent chapitre s'attache à analyser en quoi cette réorientation constitue une « rationalisation » de la gestion harmonique. En effet, comme le souligne Isabelle Mauz, « née dans les sphères scientifiques, la biodiversité, [dont] l'exploration passe par des technologies et des instruments de plus en plus complexes et sophistiqués, tend à promouvoir une approche rationnelle et comptable de la nature » (Mauz, 2008, p. 155). Dans le cas de la Seine-Saint-Denis, l'intérêt de l'administration locale pour la biodiversité passe par deux phénomènes. D'une part, la collectivité fait preuve d'un investissement important dans les prospections naturalistes et la recherche scientifique. Cela s'accompagne de la création d'une structure dédiée au sein de l'administration départementale, l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine. D'autre part, les parcs départementaux, et en premier lieu le parc de La Courneuve, font l'objet de zonages, d'abord dans le cadre de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique et par la suite, au travers de la création d'un site Natura 2000.

1. L'implication des acteurs associatifs et universitaires, différents visages de la biodiversité

Après les conflits et les négociations menées dans les années 1990 avec des associations militantes, la Direction des Espaces Verts du Conseil général de Seine-Saint-

Denis adopte dans les années 2000 une démarche de plus en plus volontariste sur le sujet de la biodiversité. Les jeux d'acteurs se reconfigurent alors en fonction d'un objectif nouveau : la mise en valeur d'un patrimoine écologique local. Dans cette optique, l'administration départementale formalise progressivement des partenariats avec différents acteurs prêts à coopérer avec elle, ce qui n'était pas le cas des premières associations impliquées dans le conflit autour de l'Autoroute A16.

Des relations se nouent alors avec des associations naturalistes nationales et locales, des bureaux d'études, et des acteurs de la recherche publique – en particulier des chercheurs du Muséum national d'Histoire naturelle, sollicités pour porter conseil sur les choix à faire vis-à-vis de la faune et de la flore dans les parcs départementaux. Il s'agit là d'un effort de recherche particulièrement important pour une collectivité locale de cette ampleur, d'un point de vue financier comme de celui de la quantité de données récoltées. Cette section vise à montrer comme ces études construisent des flux de connaissances et de financements et contribuent à forger, au travers des données collectées et des préconisations rassemblées, une nouvelle représentation de la diversité biologique, guidant sa prise en compte dans la gestion des parcs. La biodiversité se trouve mise en évidence. Ainsi rendue visible, elle acquiert une existence publique.

1.1. L'implication d'associations naturalistes dans la gestion

Si le Département a largement recours à des bureaux d'études sous formes de prestations celles-ci sont peu médiatisées. En effet dès le milieu des années 1990, le Conseil général fait appel au bureau d'étude BIOTOPE pour effectuer les premiers inventaires et proposer des solutions de gestion sur la partie nord du parc de La Courneuve (Biotope, 1995, 1998, 1999a) puis le premier plan de gestion du vallon écologique (Biotope, 1999b). Si ces partenariats permettent au Département d'obtenir en premier lieu des avis d'experts sur les travaux entrepris, les partenariats avec les associations et les laboratoires de recherche lui permettent aussi de construire une nouvelle légitimité.

> « On a commencé à mettre en place des partenariats avec le Muséum. Parce que c'étaient quand même des gens sérieux, responsables. Et là ils nous ont vraiment aidé dans notre démarche, accompagné, et puis là-dessus est venu se greffer la LPO, le CORIF (…) qui sont des associations venues véritablement dans un esprit

> constructif, pour apporter quelque chose, pour construire, etc.» (Entretien avec le directeur de la DNPB, janvier 2013)

Au tournant des années 2000 et en quelques années, le Département noue des partenariats avec les différentes associations naturalistes qui deviendront ses principaux conseillers: la Ligue pour la Protection des oiseaux (LPO) et le Centre ornithologue Régional d'Ile de France (CORIF) pour les oiseaux, le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) pour la flore, l'Office pour la Protection des Insectes et de leur Environnement (l'OPIE) pour l'entomofaune, la Société Herpétologique de France (SHF) pour l'herpétofaune.

1.1.1. La biodiversité comme liste

Les premiers travaux concernent des états des lieux, des inventaires visant à accompagner la création de nouveaux parcs ou l'agrandissement de ceux existants. L'attention se porte d'abord sur les espèces rares, puis par la suite sur l'ensemble de la diversité biologique locale. La biodiversité apparait alors au travers d'une série de listes qui prennent corps dans les atlas.

La production d'inventaires de différents taxons (flore, amphibiens, oiseaux) conduit à la publication de listes qui permettent au Conseil général, au travers des atlas, de mettre en valeur la quantité d'espèces en même temps que leur rareté. Le Conseil général s'associe ainsi au Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) pour inventorier la flore du territoire. Débute alors un travail d'inventaire de la flore départementale qui s'achève en 2003 et aboutira quelques années plus tard à la publication d'un atlas[76] (Filoche, 2006). Ce travail se veut exhaustif, il s'agit de « *dresser un état de référence de la flore sur le territoire départemental, au travers d'inventaires systématiques sur les quarante communes (rues, vieux murs, friches, espaces verts, espaces naturels…)* » (Filoche, 2006, p. 10). D'autres atlas seront publiés par la suite en partenariat avec le Département : les amphibiens et reptiles (Lescure, de Massary et Oger, 2010), les habitats naturels et semi-naturels en suivant la démarche phytosociologique du CBNBP (Doucet, 2012). Des publications indépendantes s'y

[76] Réalisé dans le cadre du « programme floristique du Bassin Parisien », ce travail fait partie d'une série d'ouvrages publiés par le Conservatoire à propos de la Flore de la zone géographique sous sa responsabilité.

ajoutent : un atlas des batraciens et reptiles de Seine-Saint-Denis, produit par l'ANCA, que le Département a participé à financer sans s'investir dans sa production (Lelardoux, 2006) et un atlas de l'avifaune, publié en 2014 par un ornithologue amateur (Brisechant, 2014b) avec l'appui du CORIF.

Le nombre d'espèces présentes sur les espaces étudiés et le nom des plus rares accompagné souvent de leur version latine sont des motifs récurrents de la communication des collectivités territoriales à propos de leur patrimoine faunistique et floristique : cette démarche correspond à une approche de la biodiversité sous son versant systématique, tel qu'investi par les naturalistes, mettant en avant la biodiversité comme ensemble d'entités dont on peut faire une liste, à opposer à l'approche écologique plus portée sur les processus. Cette démarche apparait comme attractive d'un point du point de vue de la communication politique car elle se prête à la comptabilisation et donc au concours. Ainsi les atlas de la biodiversité réalisés par les collectivités territoriales ou en commande directe servent non seulement comme outil de connaissance mais aussi comme documents de communication qui démontrent l'attention de la collectivité locale pour le sujet (Lux et Loïs, 2012). L'approche quantitative par nombre d'espèces prend ainsi en partie le relai de l'approche quantitative du nombre d'hectares disponibles comme nouvel indicateur de la réussite des politiques départementales en matière d'espaces verts.

1.1.2. Une normalisation des relations entre Conseil général et associations

La création de l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine conduit à une normalisation des relations entre associations et Conseil général. L'ODBU peut être défini comme une structure chargée de mettre en œuvre une démarche de recherche-action sur le territoire de Seine-Saint-Denis, dans le but de promouvoir une approche scientifique de la gestion de la biodiversité. La création de l'ODBU résulte d'abord d'une volonté de formaliser les divers partenariats scientifiques au-delà du portage par la Ligue pour la Protection des Oiseaux institué en 2000. La prise en charge directe du projet par le Département donne au cours du temps une autre dimension à la structure, qui prend la forme d'une mission de recherche et développement sur le thème de la biodiversité au sein de la Direction des Espaces Verts.

L'histoire de la création de l'ODBU peut se lire à la lumière des tensions entre associations d'étude et de protection de la nature. En particulier, la coexistence de deux associations ornithologiques, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et le Centre Ornithologique Ile de France (CORIF) qui collaborent toutes les deux avec le Département conduit ce dernier à prendre à sa charge l'observatoire. Le CORIF est une association régionale née en 1982 du regroupement de deux associations naturalistes héritières des traditions des sociétés savantes : le Groupe Ornithologique Parisien (créé en 1956) et l'Association Parisienne Ornithologique (créée en 1975). L'association revendique cet héritage naturaliste des sociétés savantes qui conservent la mémoire ornithologique locale. Aujourd'hui le CORIF reste une petite association de 10 salariés, et autour de 600 adhérents[77]. L'histoire de la Ligue Pour la Protection des Oiseaux, association nationale, est beaucoup plus ancienne que celle du CORIF, puisqu'elle existe depuis 1912 (date de création de la réserve ornithologique des Sept-îles). Par ailleurs elle jouit aujourd'hui d'une importante renommée liée à l'aura médiatique de son président, Allain Bougrain-Dubourg. Cette grosse structure dispose aujourd'hui de 46 000 adhérents, 5000 bénévoles et un peu plus de 150 salariés (LPO France, 2012). Si de nombreuses associations locales se sont ralliées à la bannière de la LPO en devenant des délégations, l'Ile-de-France fait partie des régions où une association ornithologique régionale a persisté en parallèle de la LPO. En outre la LPO Ile-de-France est une « antenne » dépendant directement de la direction nationale (située à Rochefort, en Vendée) et dont les salariés sont embauchés par la LPO France.

Le Département de Seine-Saint-Denis collabore avec les deux associations en veillant à ne pas privilégier l'une ou l'autre pour plusieurs raisons. La première est historique, les partenariats avec les deux associations s'étant construits de manière indépendante : La LPO a commencé à travailler sur le parc de La Courneuve, alors que le CORIF basé à Montreuil a noué des liens avec le parc Jean-Moulin Les Guilands lors de l'acquisition de celui-ci par le Conseil général. Cette double collaboration a aussi des aspects juridiques, liés à la réglementation des marchés publics. Aujourd'hui, le partage du partenariat du Département avec les deux structures se traduit globalement par une division territoriale : la LPO est responsable du nord (Sausset, Courneuve, etc.) et le CORIF du sud du département (Jean Moulin les Guilands, Haute Ile, Poudrerie, etc.).

[77] www.CORIF.fr

Une autre différence mérite d'être soulignée entre la LPO et le CORIF, liée à leurs modèles économiques. En effet, le CORIF privilégie l'approche pédagogique vis-à-vis de l'activité d'expertise, en partie mise au service du financement des animations. Contrairement à la LPO, le CORIF ne comptait pas de salariés à la fin des années 1990 mais était seulement géré par des bénévoles – notamment des objecteurs de conscience. Entre 1997 et 1999, l'association embauche donc une directrice, un chargé d'étude et un animateur afin de répondre à la demande croissante des établissements scolaires et des collectivités locales pour l'organisation d'animations. La professionnalisation fait au départ débat dans le conseil d'administration où les enseignants étaient nombreux et craignaient une marchandisation de l'action éducative. Le modèle économique du CORIF se construit alors autour de « *valeurs* » qui décident de la relation entre études et expertise d'une part, et éducation à l'environnement d'autre part :

> « A l'époque, le programme d'activités était déjà lancé auprès des adhérents, les objecteurs n'arrivaient plus à suivre les première demandes des écoles qui venaient vers nous, donc...ils ont embauché, et le discours vis-à-vis des adhérents qui disaient oui mais bon...des salariés c'est pas pareil que des bénévoles, l'esprit associatif, etc., et puis comment vous allez faire pour pérenniser, la réponse c'était de dire, l'éducation à l'environnement on considère que c'est quelque chose d'important, ... et que c'est pas l'éducation à l'environnement qui doit rapporter économiquement, si il y a un secteur économique qui doit financer ça c'est des études et des marchés qu'on fera à côté c'était un peu ça le discours » *(Directeur adjoint du CORIF , septembre 2013)*

Pour le CORIF l'activité d'expertise se place donc – d'un point de vue économique - au service de l'éducation à l'environnement, conçue comme un outil de protection de la nature au même titre que les actions de gestion en tant que telles. La LPO à l'inverse se professionnalise de manière plus précoce. Ces deux associations ont pourtant en commun d'occuper une position intermédiaire dans le paysage naturaliste, entre des petites structures très locales comme l'ANCA et Etourneaux 93 très peu ou pas professionnalisées et d'un autre côté, les bureaux d'études comme BIOTOPE – avec lesquels le Département collabore aussi, mais sous forme de prestation de service plutôt que de convention, et d'une manière moins médiatisée. Ainsi au rôle d'alerte des associations naturalistes succède celui de l'expertise (Lascoumes, 1994). Néanmoins ce ne sont pas les mêmes structures qui assurent ces deux

rôles auprès de la collectivité, et l'acquisition d'un rôle de conseiller passe par la professionnalisation.

1.2. L'arrivée des universitaires et l'approche quantifiée des processus écologiques

Au-delà de la réalisation d'inventaires par les associations, le Département s'adresse progressivement à des acteurs universitaires, qui s'intéressent de manière quantifiée aux processus écologiques qui ont cours dans les parcs. Cela passe par le financement successif de deux thèses par le Département : celle d'Aurélie Husté d'abord, sur les dynamiques des populations d'oiseaux et d'amphibiens (Lissignol-Husté, 2005), puis celle de François Chiron qui porte sur l'impact des populations de pie sur les autres espèces d'oiseaux (Chiron, 2007). Pour ces deux projets, la Direction des Espaces Verts passe commande à des laboratoires de recherche parisiens : le laboratoire d'écologie de l'université Paris VI et le Centre de recherche par le baguage des populations d'oiseaux (CRBPO) du Muséum national d'Histoire naturelle.

Aurélie Husté, aujourd'hui maitre de conférences à l'université de Rouen, inaugure avec sa thèse une série de travaux en écologie utilisant comme terrain d'étude le département de Seine-Saint-Denis. Elle participe notablement à la construction de l'ODBU, à l'époque seule référente en écologie de la Direction des Espaces Verts, indiquée par exemple comme contact dans les premières brochures à propos de la gestion harmonique. Son travail donne lieu à plusieurs publications sur les oiseaux et les crapauds calamites (Husté et Boulinier, 2007, 2011 ; Husté, Boulinier et Clobert, 2006). Elle intervient également lors de conférences, qui réunissent universitaires et associations naturalistes. En 2004 elle présente ainsi son travail sur les crapauds calamites au parc de La Courneuve lors d'une conférence intitulée « *Mouillères, platières et mares de l'Ile-de-France : connaissance et gestion* » organisée au Muséum par le CBNBP. Celle-ci fait l'objet d'annales dans un bulletin de l'ANVL (Association naturaliste de la vallée du Loing) une association située en Seine-et-Marne, nationalement reconnue pour son expertise pour les suivis des milieux humides et notamment les anciennes carrières. Les travaux menés par Aurélie Husté sur le parc de La Courneuve s'inscrivent donc la démarche départementale au sein d'un réseau de recherche-intervention en écologie sur les milieux humides.

Suite au travail pionnier d'Aurélie Husté, François Chiron, un écologue également ornithologue amateur et bagueur, aujourd'hui maitre de conférence à AgroParisTech, prend le relai avec une thèse sur les populations de pie bavarde (*Pica pica*) effectuée de 2004 à 2007 au CRBPO, à la demande du Département. L'objectif du Département est au départ d'améliorer l'efficacité des captures de cette espèce considérée comme trop abondante. Cette thèse apparait fréquemment dans les entretiens avec les agents départementaux comme évènement fondateur de la collaboration avec des laboratoires de recherche. Cela peut s'expliquer par le renforcement du partenariat avec le Muséum au cours du temps et le fait que François Chiron a continué à intervenir dans les parcs comme bagueur après la fin sa thèse. Mais la question à laquelle répond cette thèse et la manière dont elle y répond ont aussi leur importance. En effet, si le travail sur la pie répond à une demande précise de la part de la Direction des Espaces Verts, il y répond de manière déstabilisante, allant dans le sens d'un changement de regard sur le vivant et la manière d'intervenir sur lui en milieu urbain.

L'histoire commence par des alertes lancées par des usagers qui constatent un accroissement du nombre de pies dans les parcs et des attaques sur les nids d'autres espèces d'oiseaux. Le parc confie alors à une entreprise de piégeage la mission de capturer des pies. Il s'agit d'éviter que le corvidé carnivore ne s'attaque de trop aux passereaux, valorisées à la fois par le Département dans le cadre de sa candidature à Natura 2000, et par les habitants. Le piégeage des pies ne fait alors pas débat, étant donné leur classement comme nuisible. Néanmoins les captures s'avèrent inefficaces et la Direction des Espaces Verts s'adresse alors au CRBPO. François Chiron entreprend d'étudier les populations de pie des parcs du Sausset et de La Courneuve. Une collaboration avec l'entreprise de piégeage s'installe, au moment-même où cette dernière est déjà en train d'adapter ses pratiques au changement d'approche du Département, opérant un glissement vers une approche de « *gestion des habitats pour les espèces* ». La thèse accentue et accélère le mouvement déjà amorcé.

Du point de vue de la gestion, l'objectif de la thèse de François Chiron, tel que formulé dans l'introduction du manuscrit, est de participer à résorber l'écart entre l' « offre » et la « demande » de nature en ville (Chiron, 2007, p. 3). La problématique traitée s'inscrit clairement, pour ce faire, dans le champ des services écosystémiques, citant abondamment le Millenium Ecosystem Assessment (2005). Dans son argumentaire apparait une nouvelle formulation de la question de la demande et de l'offre de « nature en ville », exprimée non pas en référence à une quantité d'espace, mais en référence à la notion de services offerts par la

biodiversité. Le maintien de cette offre s'avère complexe du fait de l'état de dégradation des habitats en milieu urbain : « *en général, les habitats y sont fragmentés, très entretenus, perturbés par une forte pollution, par l'introduction d'espèces non-natives, et des transferts de matière importants* »(Chiron, 2007, p. 1 à 3). Pour pallier à cet état de fait, l'auteur souligne la nécessité d'un écart par rapport aux concepts et aux pratiques habituelles de l'écologie scientifique pour tenir compte de l'extrême entremêlement entre processus sociaux et écologiques en milieu urbain.

L'écologue se donne comme objectif de proposer une méthode de planification temporelle des captures tenant compte et de la phénologie de l'espèce et du risque posé. Il s'agit ainsi de produire un outil d'aide à la décision, répondant aux limites de l'approche empirique, en particulier au manque d'évaluation des actions menées :

> « Notre réflexion a porté sur l'importance dans une année de la phénologie de reproduction et de la régularité des actions de gestion entre années. Notre finalité est avant tout de fournir aux gestionnaires une information leur permettant de réaliser si nécessaire un contrôle efficace des populations dans un contexte urbain (i.e. suivant les risques posés par la pie). La planification du contrôle dans le temps est cruciale pour prévoir efficacement les conséquences d'une gestion sur l'état de conservation d'une population. » (Chiron, 2007, p. 9)

L'étude conclut à l'absence d'impact spécifique significatif de la pie sur les populations de passereaux, rendant les captures inutiles. Elle démontre également l'inefficacité de la méthode employée pour faire diminuer les populations de pies du fait de phénomènes de compétition, de prédation et de régulation par les maladies, imprévisibles et donc impossibles à prendre en compte. L'action directe et ponctuelle à petite échelle sur une population de prédateurs a peu de chance d'être efficace du fait de la complexité des interactions proies-prédateurs qui dépend de l'ensemble des espèces présentes et des relations entre échelles, en tenant compte de la dispersion entre populations. Le travail de François Chiron apparait donc comme un révélateur de la complexité des processus écologiques et propose dans le même temps une manière d'y faire face par l'approche scientifique. Elle recommande enfin d'agir indirectement, d'une part à l'échelle des ressources, c'est-à-dire de l'habitat et de la nourriture, d'autre part à celle des représentations – par un travail de communication auprès des habitants pour faire accepter la présence des oiseaux. Le résumé du travail de François Chiron, formulé plusieurs années plus tard, par le directeur de la DNPB, montre de quelle

manière il a pu être reçu et ce qui en a été d'abord retenu au niveau des cadres de la direction, qui apprend à cette époque à « *gérer la biodiversité* » :

> « C'est le gros problème de la biodiversité dans des endroits comme ça, c'est d'arriver à gérer la biodiversité. C'est très compliqué, très très compliqué. Parce que c'est le genre de trucs, vous déplacez le curseur légèrement sur la droite, et hop vous déséquilibrez tout. J'ai eu une expérience comme ça il y a quelques années, on avait des problèmes de pies. Et on...qu'est-ce qu'on a fait, on a mis des pièges à pies, on a repris des pies. Et là on a fait un appel d'air parce que les pies de tout le truc revenaient au même endroit parce qu'il n'y avait plus de pies, on s'est retrouvé avec un développement des pies, encore plus qu'avant. Donc on a ...ça a été une erreur de gestion énorme, donc on a, il a fallu qu'on travaille autrement, c'est à dire que l'idée, c'était "pourquoi il y a des pies, parce qu'il y a de la nourriture". Donc on a travaillé sur les poubelles, de façon à ce qu'elles ne puissent pas attaquer les poubelles. On a mis des poubelles, c'était la ressource en nutrition, on a mis des poubelles qui étaient...parce qu'elles perçaient les sacs. Donc on a mis des poubelles qui étaient fermées, et les pies n'ont plus trouvé, et la population a baissé. »(entretien avec le directeur de la DNPB, janvier 2013)

Ainsi, l'approche scientifique proposée par la thèse sur les pies répond, semble-t-il, à un changement de regard sur le vivant, et l'incarne par la même occasion. Ceci participe à déplacer l'approche départementale, d'une action directe et ponctuelle dans l'espace et dans le temps sur des bases empiriques, à une action plus indirecte à plus large échelle spatiale et planifiée dans le temps, prenant en compte l'étroite imbrication entre processus sociaux et écologiques dans une optique gestionnaire.

D'autres travaux de recherche menés par le même laboratoire émailleront par la suite les relations entre la direction des Espaces Verts du Département 93 et le Muséum. Les sujets traités suivent la pente d'un intérêt croissant du Département et du laboratoire pour la nature ordinaire, puis pour la dimension interdisciplinaire des études, allant de pair avec une volonté d'impliquer différents acteurs sociaux sur la question de la biodiversité. Suite au travail sur la pie, deux autres thèses sont effectuées en collaboration avec le Département : une thèse en écologie menée par Benjamin Bergerot de 2007 à 2010 qui étudie l'effet de l'urbanisation sur les communautés de papillons et s'accompagne de la création d'un protocole participatif de suivi des papillons de jour destiné aux gestionnaires d'espaces verts (le PROPAGE, protocole

papillons gestionnaires) ; une thèse en anthropologie de la nature menée par Armony Piron de 2007 à 2011 qui s'intéresse aux relations entre les citadins et la biodiversité. D'autres travaux du laboratoire impliquent le Département, comme les travaux d'Alan Vergnes et Philippe Clergeau sur la perruche à collier en 2008, la thèse de Frédéric Madre de 2009 à 2013 sur les toitures végétalisées. L'ensemble de ces travaux dessine le paysage d'une collaboration dans lequel transparait l'entremêlement entre questions sociales et biologiques, ainsi que la continuité entre recherche fondamentale et gestion des espaces verts.

De façon parallèle, l'inflexion des centres d'intérêts du laboratoire depuis sa création se reflète au travers des différents changements de nom et de structure. Le CRBPO est d'abord, depuis 1954, le centre de coordination de l'activité de baguage ornithologique en France. A partir du milieu des années 1990, une activité de recherche scientifique s'adosse à ce centre de coordination et d'expertise. Celle-ci donne lieu à la naissance d'un laboratoire de recherche agréé par le CNRS (UMR 7204) : le CERSP (Conservation des espèces, restauration et suivi des populations). La création ce laboratoire repose sur la volonté d'un groupe d'écologues de construire une recherche spécifiquement tournée vers la biologie de la conservation. Les activités du CERSP s'appuient en grande partie sur des suivis de dynamique des populations animales et végétales, auxquels s'ajoutent une dimension évolutive et des travaux de modélisation en écologie et bio-économie. S'appuyant sur les partenariats bien établis avec plusieurs réseaux de naturalistes amateurs, le programme « Vigie-Nature » s'y développe à partir de 2006. En 2013, le laboratoire prend le nom de CESCO (Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation) pour mettre en valeur l'intérêt de plus en plus marqué du laboratoire vers une approche interdisciplinaire avec les sciences humaines et sociales. La collaboration avec le Département de Seine-Saint-Denis accompagne la transformation des centres d'intérêt de l'unité de recherche. Elle s'avère parfois difficile à installer dans un contexte où chaque partenaire exprime de fortes exigences quant aux retombées, sous forme de publication et de portée théorique des travaux du côté du laboratoire et sous forme d'un retour sur investissement et de réponse à des questions concrètes de gestion du côté de la collectivité.

2. La création de l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine : donner un corps à la biodiversité

La création de l'Observatoire Département de la Biodiversité Urbaine traduit et confirme l'appropriation de la thématique par la Direction des Espaces Verts du Conseil général. En premier lieu, j'aborderai la manière dont la biodiversité devient un objet susceptible d'innovation technique et professionnelle. J'aborderai ensuite l'ODBU comme support pour le dialogue entre différents acteurs participant à l'action publique autour de l'aménagement du territoire, au travers de la création de différentes structures dans l'organigramme départemental et à l'interface avec les autres acteurs du département.

2.1. La biodiversité comme sujet de «recherche et développement »

La mission de création de la structure est d'abord confiée à une chargée de mission embauchée spécifiquement pour ce projet au sein du « Service des politiques environnementales et de la biodiversité ». Lucille, titulaire d'un doctorat est embauchée comme « chargée de mission recherche et développement » au début des années 2000. Une deuxième personne la rejoint rapidement pour l'épauler, chargée parallèlement de mettre en place le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). Cette dernière décrit le travail de la fondatrice de l'ODBU en ces termes, soulignant le positionnement du projet entre recherche et gestion :

> « *C'est* Lucille *qui a porté le projet, qui a été à l'initiative de tout. (…) C'était un rôle de chargée d'étude qu'avait* Lucille, *à la frontière entre recherche appliquée et fondamentale. Le but était de rapprocher les deux mondes, celui de la gestion, des techniciens, et celui des chercheurs. Elle faisait de la veille sur des sujets comme le sol, le végétal, la faune.* » (Entretien avec Emeline, mai 2012*)*

L'intitulé « *Recherche et développement* » cadre avec l'optique innovatrice portée par la Direction. Néanmoins, l'observatoire prend plutôt la forme d'un outil de communication et de mise en relation de plusieurs mondes, selon les formulations utilisées pour définir l'ODBU au sein de la Direction. Dans le même entretien avec l'ancienne adjointe de Lucille, les expressions soulignant la mise en contact abondent, telles que « *trouver des passerelles* », « *construire une plateforme* », « *mettre les acteurs autour de la table* ». L'ODBU est donc aussi conçue comme une structure de concertation. Lors d'une rencontre en 2012 avec

Lucille, qui à ce moment-là s'est éloignée du projet, celle-ci insiste en effet sur la notion de dialogue à l'origine du projet : « *Le but était de fédérer des acteurs extérieurs au Département* » et de « *trouver des zones ou l'échange est possible* ». La création d'un observatoire sur la biodiversité urbaine est à l'époque novatrice et porteuse d'incertitude. Ainsi Lucille fait état du flou entourant la création du projet : « Quand on a commencé on ne savait pas où on allait. Faire de la recherche en ville, est-ce que ça a un sens ? Est-ce qu'on va changer quelque chose à nos pratiques ? ».

Selon elle, la thèse sur la pie a servi d'exemple pour démontrer l'utilité pratique des travaux de recherche : « on faisait des reprises, on s'est rendu compte que les captures n'avaient aucun impact. Ça coutait des sous. Ça a eu un effet donc. ». En outre l'enjeu financier importe également et il s'agit d'en démontrer la pertinence. En effet l'OBDU dispose dès le départ d'un budget conséquent (400 000 euros par an). Ce budget sera par la suite réduit de plus de moitié lors des coupes budgétaires qui touchent l'ensemble des services du Conseil général, après la crise économique de la fin des années 2000.

La structure de l'Observatoire définie par Lucille ne changera plus par la suite. C'est à travers elle que la mise en relation doit s'opérer. On y distingue différents éléments : la « *structure coordinatrice* » et, en relation avec elle, plusieurs mondes que l'ODBU est censé mettre en rapport : le monde de la gestion et des collectivités, représenté par le « *comité de suivi* » ; le monde de la recherche, représenté par le « *comité scientifique* ». Enfin les « *citoyens* », qui ne sont pas formellement représentés, mais avec qui selon Emeline, l'ODBU ne travaille pas encore assez. Il faut noter que la DNPB met par contre en place des « *comités des usagers* » pour la création des nouveaux parcs, qui rassemblent des riverains autour de projets d'aménagement pour recueillir les avis de la population et construire les parcs en accord avec elle. Enfin, différents objets viennent participer à l'action de l'Observatoire. Il s 'agit d'abord d'une base de données, la base de donnée de l'ODBU qui s'inscrit au cœur du réseau relationnel peu à peu tissé autour de la Direction. Il s'agit ensuite d'un livre à propos de la gestion harmonique, publié en 2006 (Dubreuil, 2006), dont la rédaction est coordonnée par les responsables successives de l'ODBU et qui vise à rassembler les expériences acquises dans les parcs départementaux depuis 1990.

2.2. La structure coordinatrice : la biodiversité représentée dans l'organigramme de la Direction des Espaces verts

Le statut de l'ODBU est amené à évoluer au cours du temps, en même temps que la visibilité de la thématique de la biodiversité au sein de la Direction des Espaces Verts. La logique qui sous-tend l'émergence de la biodiversité comme sujet de préoccupation départementale transparait dans le projet de direction de 2005. Au-delà de la surface d'espaces verts par habitant – toujours utilisée comme indicateur principal de progrès de la politique départementale, l'argumentaire met en avant les services récréatifs, ludiques, sportifs et éducatifs offerts à la population qui prouvent la vocation sociale de ces équipements publics. Ceux-ci justifient leur maintien et leur développement vis-à-vis de la pression foncière (CG93, 2005, p. 8). Ici, c'est en particulier d'éducation relative à l'environnement dont il est question. La biodiversité est ainsi présentée comme une « *richesse patrimoniale* » issue du travail de la collectivité, qui sert de support au projet pédagogique (CG93, 2005, p. 8), enfin le développement de ces activités éducatives, et donc de la diversité floristique et faunistique qui leur sert de support, passe par une approche scientifique.

Dans l'organigramme l'ODBU se situe au sein d'un « *pôle recherche et développement* ». Celui-ci prend place auprès de trois autres pôles dont les fonctions reflètent l'adhésion de la direction aux principes du développement durable, entre concertation et évaluation (Vivien, Lepart et Marty, 2013). Le « *pôle études et prospectives* » est responsable de l'analyse des rapports entre parcs et usagers et de l'amélioration de l'offre, notamment en matière d'éducation à l'environnement (CG93, 2005, p. 10) ; Le « *pôle partenariats* » a un rôle général de mise en place de la politique départementale en matière d'espaces verts, mais aussi d'espaces naturels sensibles et de « *paysage* ». Il a notamment pour rôle de « *coopérer avec les associations d'usagers des parcs et avec celles œuvrant pour la préservation et la qualité de l'environnement*» (CG93, 2005, p. 11). Enfin le « *pôle qualité* » est chargé de mettre en place la norme ISO14001 dans le but de « *valoriser les efforts déjà faits pour l'environnement à la DEV et les planifier* » (CG93, 2005, p. 11).

Ainsi, la biodiversité présente dans les parcs apparait ici comme une ressource devant servir de support aux activités d'éducation à l'environnement. En outre, le développement d'une approche scientifique de la biodiversité se double d'une volonté d'apporter une dimension coopérative à la production des espaces verts, passant par des partenariats et une

sollicitation des habitants. Enfin, la mise en place de la norme ISO14001 signale la prégnance croissante d'une culture de l'évaluation dans les services publics.

En 2011, une nouvelle réorganisation des services a lieu. A cette occasion, une série de changements fait apparaitre la biodiversité encore plus nettement comme sujet politique. En premier lieu, la Direction des Espaces Verts change de nom et devient la « *Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité* ». Ensuite un « *Service des politiques environnementales et de la biodiversité* » est créé, ainsi qu'un bureau *« Promotion et éducation relative à l'environnement* ». L'apparition en 2011 des termes « *biodiversité* », « *paysage* », « *politiques environnementales* » et « *éducation relative à l'environnement* » dans la structure hiérarchique reflètent la mise en avant de ces thématiques par les services départementaux. Dans le nouveau projet de direction publié en 2010, de nouvelles structures orientent l'ensemble du travail de la Direction, au-delà de l'objectif quantitatif de 10% du territoire en espaces verts : le Schéma pour un Environnement Vert et Seine-Saint-Denis, l'Agenda 21 et les Trames Vertes et Bleues. Dans ce cadre, l'importance des missions de l'ODBU est soulignée et la Direction cherche à confirmer la voie qu'elle a prise, malgré les restrictions budgétaires liées aux difficultés économiques du Conseil général. Ainsi le document exclut l'idée *d'« un recentrage [de la Direction des Espaces Verts] sur la simple gestion des parcs »*, qui la priverait d'un savoir-faire acquis au cours des deux décennies précédentes. La gestion de la biodiversité concerne donc tout le territoire de Seine-Saint-Denis. Cet élargissement spatial rejoint le contexte plus large, au niveau national, d'une « production active d'instruments de gouvernance » qui accompagne l'institutionnalisation de la biodiversité (Daccache, 2011, p. 57)[78].

2.3. Les deux comités de l'Observatoire, une institutionnalisation des partenariats

La création d'un comité scientifique pour l'Observatoire renforce le partenariat avec le Muséum. Créé en 2005, il se présente comme un organe d'expertise apportant une caution et

[78] Les missions dévolues à l'ODBU sont par la suite pérennisées et intégrées au reste du travail de la Direction. En 2012, suite à l'absence prolongée de sa fondatrice et directrice, l'ODBU redevient une mission transversale qui dépend du: le « Bureau des études générales » et le bureau « Promotion et éducation relative à l'environnement ».

une légitimité aux travaux départementaux. Selon la charte de l'ODBU, il *« a pour rôle d'inscrire les travaux de l'ODBU dans une démarche rigoureuse et objective »* (CG93, 2011, p. 3). Il est consulté pour définir la stratégie générale d'investigation, garantir la « *qualité scientifique* » des travaux menés et la diffusion déontologique des données. Ses membres, désignés comme « *personnes ressources expertes dans leur spécialité scientifique* », sont désignés pour trois ans. Le comité se réunissait une fois par an jusqu'à ce que le rythme des rencontres double en 2013 à la demande de ses membres. Alors qu'il impliquait au départ une diversité d'institutions, le comité se resserre progressivement autour du MNHN et en particulier d'un laboratoire, le CESCO (Tableau 2). Quatre des neuf membres officiels actuels du comité scientifique de l'ODBU appartiennent au CESCO (Jean-Louis Chapuis, Philippe Clergeau, Romain Julliard, Anne-Caroline Prévot). D'autres membres appartiennent à d'autres entités du Muséum : le laboratoire « zoologie des arthropodes » par l'intermédiaire de Christine Rollard, spécialiste des araignées; le laboratoire « éco-anthropologie et ethnobiologie » avec Bernadette Lizet, ethnobiologiste notamment investie sur les territoires urbains, et le laboratoire de zoologie des reptiles et amphibiens avec Jean Lescure, spécialiste des tortues. Enfin l'expertise botanique est confiée à Sébastien Filoche, directeur scientifique du Conservatoire Botanique (considéré comme un service du Muséum même s'il tend à s'en détacher). Un seul des membres actuels n'a donc pas d'affiliation au Muséum : Pierre Zagatti, chercheur à l'INRA (Institut National pour la recherche Agronomique). Outre les membres officiels du comité scientifique, d'autres personnes sont aussi invitées, en appui permanent des membres officiels, comme la chargée de mission du Conservatoire Botanique responsable du terrain en Seine-Saint-Denis, ou sur des sujets particuliers, avec le coordinateur du programme Vigie-Nature qui intervient régulièrement.

Les experts sont convoqués pour des sujets de recherche liés soit à des types d'écosystèmes (terrestres, aquatiques, urbains), soit des processus (relations hommes-nature), soit – cette dernière catégorie domine, des groupes taxonomiques particuliers (insectes, flore, mammifères, oiseaux, etc.). Plusieurs membres du Conseil scientifique jouent des rôles importants dans les sociétés savantes françaises. Pierre Zagatti est membre du conseil d'administration de l'Office pour la Protection des Insectes et de leur environnement (L'OPIE). Jean Lescure, membre d'honneur du Conseil d'Administration de la Société Herpétologique de France, est co-auteur du dernier Atlas des amphibiens et Reptiles de France (Lescure et de Massary, 2013). Christine Rollard, membre de la société Européenne

d'Arachnologie, en fût secrétaire adjointe. Enfin Jean François Julien est responsable régional du groupe chiroptère à la Société Française d'Etude et de protection des Mammifères.

La concentration du comité autour du Muséum reflète le regroupement qu'on y trouve entre les compétences scientifiques adossées à une longue tradition naturaliste et la légitimité que confère l'appartenance à un institut de recherche. Cette composition dessine aussi une différence de statut dans leurs relations avec le Département entre les associations et les laboratoires de recherche. Le cas du CBNBP est particulier puisqu'il s'agit d'une structure agréée par l'Etat, hébergée par le Muséum et considérée comme l'un de ses services, sans être pour autant un laboratoire de recherche. Il tient donc d'une certaine manière un rôle équivalent à celui des sociétés savantes, comme par exemple pour la publication d'atlas, mais jouit d'une plus forte reconnaissance administrative. Les membres du comité scientifique sont rémunérés au titre de l'expertise qu'ils fournissent, reflétant l'attente forte de la structure coordinatrice vis-à-vis de leur présence aux comités bisannuels, et de leur disponibilité plus générale pour répondre aux questions posées par l'Observatoire. La validation des données d'observation tient une place importante dans ces sollicitations.

Le deuxième comité, intitulé « *comité de suivi* », est une structure plus ouverte que le comité scientifique, cherchant selon la charte de l'ODBU à rassembler « *tous les acteurs œuvrant en Seine-Saint-Denis sur le thème de la biodiversité* » (CG93, 2011, p. 4). Il se réunit une fois par an et est présidé par un représentant du président du Conseil général[79]. C'est là que se rassemblent les associations et d'autres types de structures publiques et privées (Tableau 3). Le territoire départemental est largement couvert : 25 communes sont concernées en tout, soit un peu plus de la moitié des communes du département. La représentation communale laisse apparaitre une diversité politique importante[80]et concerne aussi des communes qui n'ont pas de grand parc sur leur territoire.

[79] , jusqu'en 2015 c'est Josiane Bernard, élue dont dépend la DNPB, conseillère générale de Bagnolet et 2ème Vice-présidente chargée de l'écologie urbaine, de l'environnement et de l'assainissement. Elle fait partie du Groupe communiste / Front de Gauche.

[80] Notons que si la droite de l'échiquier politique est nettement plus présente depuis les dernières élections municipales, elle l'était déjà avant dans quelques communes

rôle	2005	2011	2014
ecosystèmes aquatiques	Geneviève Barnaud		
écosystèmes urbains	Bernadette Lizet	Philippe Clergeau	
relations homme-nature	Bertrand Sajaloli	Bernadette Lizet	
flore, écosystèmes terrestres	Jean Guitet	Sébastien Filoche	
champignons	Régis Courtecuisse		
amphibiens et reptiles	Jean Lescure		
insectes	Pierre Zagatti		
autres invertébrés	Christinine rollard		
mammifères terrestres	Jean-Louis Chapuis		
chauves-souris	Jean-François Julien		
oiseaux	Guy Jarry	Romain Julliard	
présidence	Jacques Moret	Robert Barbault	Anne-Caroline Pérvot
secrétaire scientifique		Sébastien Filoche	

présent dans le comité scientifique au nom de :

MNHN seulement
MHNH et autre structure (académique ou associative)
autre structure

Tableau 2 : Composition du conseil scientifique de l'ODBU en 2014

Signataires de la charte de l'ODBU	
Associations	15
Collectivités territoriales, Syndicats mixtes	21
Organismes de recherche	3
Etablissements scolaires	1
Organismes privés	2

Tableau 3 : Nombre de signataires de la charte de l'ODBU par catégorie. Les associations et acteurs publics territoriaux sont largement majoritaires

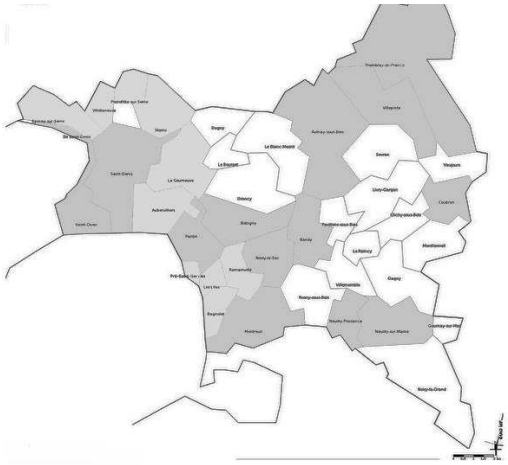


Figure 21 : Carte des communes signataires de la charte de l'ODBU (directement (gris) ou par l'intermédiaire de communautés d'agglomérations (gris pâle))

En conclusion, la création de l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine en 2005 s'accompagne d'une réorganisation de la Direction des Espaces Verts qui rend visible la thématique de la biodiversité dans l'organigramme. L'Observatoire officialise les partenariats avec les acteurs extérieurs au Conseil général concernés par la gestion des parcs : les associations naturalistes et les acteurs du monde académique possèdent des statuts différents, les échanges étant divisés entre le comité scientifique qui rassemble les universitaires et le comité de suivi, les autres partenaires de l'Observatoire, c'est-à-dire l'ensemble des signataires de la charte. Le rythme très peu fréquent des rencontres de ces instances officielles (deux fois par an au maximum), n'en fait pas des lieux majeurs de partage de connaissances, et la plus grande partie des échanges se produit en dehors de ces occasions. L'existence de ces instances renforce néanmoins la mise en relation des acteurs divers qui participent à faire exister la question de la biodiversité sur le territoire de Seine-Saint-Denis. Les thématiques abordées par l'ODBU s'élargissent avec l'introduction de problèmes nouveaux comme la connectivité écologique, les toitures végétalisés et l'agriculture urbaine. Néanmoins les actions menées autour de la biodiversité restent majoritairement liées à la gestion parcs, qui en sont les principaux « réservoirs » pour reprendre l'expression propre au vocabulaire actuel lié à l'émergence de la thématique des Trames Vertes et Bleues, introduisant à la fois de nouvelles notions scientifiques autour de la « connectivité » et un nouveau principe dans la gestion de la biodiversité, celui de « solidarité écologique » (Charvolin, Mathevet et Vimal, 2011). Dans ce contexte les parcs deviennent porteurs d'une forme d'exemplarité pour une gestion de la biodiversité à l'échelle du territoire de Seine-Saint-Denis.

3. Zonages

La troisième forme d'institutionnalisation de la présence de la biodiversité dans les parcs départementaux concernent la création de zonages qui donnent officiellement à ces lieux une place dans le patrimoine naturel national –avec la création d'une ZNIEFF (Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)[81], puis européen, avec la création d'un site Natura 2000.

[81] Les différents périmètres de protection et d'inventaires sont reportés en annexe (Annexe 2). Les ZNIEFF de type I visent des « secteurs de grand intérêt biologique ou écologique » tandis que les ZNIEFF de type II visent

3.1. Le parc de La Courneuve dans l'Inventaire national du Patrimoine Naturel

Le nord du Parc de La Courneuve fait l'objet en 2001 de la création d'une ZNIEFF. Celle-ci cible notamment le crapaud calamite qui se reproduit en deux endroits du parc, auquel s'ajoute ensuite d'autres espèces. Les ZNIEFF ont joué un rôle majeur dans l'écologisation de l'action publique territoriale, en donnant des « *éléments factuels* » aux acteurs politiques investis sur la question de l'aménagement du territoire (Marty, Vivien et Larrère, 2005). Néanmoins la connaissance de la biodiversité que cet outil met en circulation fait l'objet d'une définition diversement appropriée par les acteurs, en fonction du contexte local.

Dans le cas de la Seine-Saint-Denis c'est d'abord la présence du Crapaud calamite qui déclenche la création d'une première zone d'intérêt au parc de La Courneuve. La croissance de la population de crapaud calamite permise par les soins des gestionnaires, déjà bien amorcée au début des années 2000, fait ainsi figure de renaissance. Le journal *l'Humanité*, se faisant l'écho de la désignation ZNIEFF, qui passe par ailleurs inaperçue à l'époque dans la presse nationale[82], évoque l'évènement sous forme d'un panégyrique intitulé « *Le parc, le crapaud et la ZNIEFF* » où domine la surprise. Cet article est représentatif d'une tendance que prendra par la suite le traitement médiatique de la présence d'espèces rares en Seine-Saint-Denis, comme quelque chose de difficile à imaginer, venant en fort contraste sinon en contradiction complète avec l'image habituelle du territoire urbain et industriel. Dans ce cas précis, le décalage est souligné avec force (Encadré 3).

---

des « grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes ». Elles englobent en général de plus grands périmètres (http://inpn.mnhn.fr/)

[82] A partir d'une recherche thématique dans les archives disponibles en ligne de trois journaux quotidiens nationaux : *Le Monde (à partir de 1970)*, *L'Humanité* (à partir de 1996), *Libération* (à partir de 1994) ainsi que le quotidien régional *Le Parisien* (à partir de 1987). Si le parc est régulièrement cité dans ces différents journaux, seule *l'Humanité* relaie la création d'une ZNIEFF en 2001.

Le parc, le crapaud et la ZNIEFF

« Qui l'eut cru ? La ville de La Courneuve va être distinguée très prochainement pour la qualité de ses... écosystèmes. Le ministère de l'Environnement doit publier un arrêté confirmant la décision prise par sa direction régionale en Seine-Saint-Denis. La ville, et singulièrement certains espaces de son parc départemental bien connu - qui accueille chaque mois de septembre la Fête de l'Huma -, vont ainsi rejoindre en zone nationale d'intérêt écologique, faunistique et floristique nø 1 la Camargue, la presqu'île de Cros ou quelques-uns des sites parmi les plus préservés de Corse ! " Pour un département urbain comme le nôtre, c'est vraiment exceptionnel, souligne Daniel Joye, directeur (comblé) des espaces verts de Seine-Saint-Denis. La Courneuve sera la seule ville de toute la petite couronne à bénéficier d'un tel classement, habituellement réservé aux sites "authentiquement" naturels. Là, c'est aussi l'œuvre de l'homme, la qualité du travail réalisé dans le département et en particulier à La Courneuve qui sont reconnus. "

À l'origine de cette distinction inattendue, la présence dans le parc d'espèces rarissimes d'animaux, tel le crapaud calamite, batracien à la fertilité incertaine, disparu depuis la nuit des temps - on le dit même " préhistorique " - et qui pullule aujourd'hui dans les étangs du " Vallon ", l'une des deux zones classées. Une thèse est même en cours sur les déplacements du remarquable batracien, qui ne gagnera pas toutefois le premier prix de beauté, puisqu'il est, dit-on, " couvert de pustules ". Parmi les 150 espèces différentes répertoriées dans le parc (trois fois plus que dans toute la Seine-et-Marne !), on relèvera aussi la présence d'un couple de hérons, des " blongios nains ", dont il ne reste que quelques dizaines de spécimens en France, et d'un oiseau, le râle des genêts, ainsi nommé à cause de ses gémissements nocturnes. " Il y a 30 ans, le parc n'était constitué que de champs maraîchers, se souvient Daniel Joye. Cette distinction, c'est une récompense pour ces 30 ans de travail, de vie, de pédagogie, d'invention en temps réel de concepts, comme celui de gestion harmonique, qui vise à faire cohabiter le droit des promeneurs et le respect des écosystèmes. On est très fiers. »

L'Humanité, Samedi 2 Juin 2001, Alexandre Fache

Encadré 3 : Un article de l'Humanité sur la création de la ZNIEFF au parc de La Courneuve présente la présence du Crapaud calamite comme une renaissance due au travail du Conseil général.

Dans l'article, le sauvetage d'espèces rares est décrit en des termes qui donnent au lecteur le sentiment d'une résurrection. Le crapaud calamite y est décrit comme un animal « *préhistorique* » au faciès monstrueux. Le journaliste décrit la présence des crapauds calamites comme une réapparition qui serait le produit du travail départemental. Selon les propos rapportés du directeur des Espaces Verts, cette présence animale est inattendue en un lieu qui n'est pas « *authentiquement* » naturel mais le produit d'une fabrication humaine.

La lecture de La fiche descriptive de la ZNIEFF « plans d'eaux et friches du parc de La Courneuve » disponible sur le site de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN), offre une vision différente de la diversité biologique, cette fois-ci cadrée et codée par la norme nationale (Alphandéry et Fortier, 2011). L'intérêt écologique déclaré de la zone s'élargit à plusieurs taxons déterminants selon les informations rassemblées au sein de l'INPN : le Butor étoilé et le Blongios nain en font partie de même que l'Utriculaire citrine, une plante aquatique et l'Aeschne isocèle, une espèce d'odonate.

La fiche descriptive s'appuie sur un ensemble de sources auxquelles elle fait explicitement référence. Au-delà de l'idéal de transparence et de circulation fluide des données naturalistes au niveau national porté de longue date par le Service du Patrimoine Naturel, la lecture montre que les sources citées par l'INPN ne reprennent pas loin s'en faut l'ensemble des informations disponibles au niveau local. Les inventaires effectués par des acteurs associatifs, universitaires, privés et par les services départementaux, tels qu'on peut les retrouver listés chaque année dans la publication de l'ODBU, le *Biodiversitaire* dépassent largement ceux auxquels la fiche fait référence. En outre cette fiche a comme autre spécificité de ne faire figurer que le nom scientifique des espèces inventoriées, associées à un code numéroté qui permet de les retrouver dans la base de données. Les zones humides du parc, ainsi encodées, acquièrent une existence à mi-chemin entre savoirs locaux et idéal de normalisation, dans la mesure l'inventaire des ZNIEFF, malgré son ambition affichée, repose malgré tout au départ sur la production locale de données, en bonne partie par des naturalistes amateurs et qui reste dépendante du contexte.

3.2. Vers un site Natura 2000 : un cas unique en milieu urbain ?

La création d'un site Natura 2000 en 2006 qui couvre quinze lieux en Seine-Saint-Denis apparait comme le produit d'une démarche volontariste de la part du Conseil général,

désigné comme gestionnaire par la Commission européenne. Il existe 35 sites Natura 2000 en Ile-de-France, 25 au nom de la directive Habitats et 10 au titre de la directive Oiseaux. Celle dernière date de 1979, elle vise à protéger à l'échelle de l'Union Européenne les habitats nécessaires à la conservation des espèces d'oiseaux considérées comme patrimoniales, contribuant à leur reproduction, à leur alimentation ou à leur reproduction (désignées comme Zones de Protection Spéciales, ou ZPS). La directive habitat, plus récente, date de 1992, elle élargit le réseau Natura 2000 aux sites abritant des habitats ou des espèces d'animaux et de plantes considérées comme d'intérêt communautaire, au travers des Zones Spéciales de Conservation. Le réseau Natura 2000 francilien occupe un peu moins de 100 000 ha, soit environ 8% du territoire, un chiffre légèrement inférieur à la proportion occupée par le réseau à l'échelle du pays (12,6 % du territoire) et encore plus par rapport à l'ensemble de l'Union européenne (18,4%)[83]. Les sites concernent des milieux variés tels que vallées, anciennes carrières et massifs forestiers. Le site Natura 2000 auquel s'intègre le Parc de La Courneuve se nomme « *Sites de Seine-Saint-Denis* ». C'est le seul de la région dont le nom ne dit rien des milieux concernés. Au contraire, le pluriel utilisé reflète plutôt le rassemblement dans un seul site d'un ensemble divers. Le site regroupe ainsi quinze « *grandes entités* », surtout des parcs urbains qui assemblent chacun plusieurs types d'habitats, auxquels s'ajoutent plusieurs bois. L'ensemble forme la Zone de Protection Spéciale FR 1112013, désignée au titre de la Directive Oiseau.

La désignation du site en 2006 intervient à une époque où la France se trouve en contentieux avec l'Union Européenne pour insuffisance de désignation de sites. Ce contentieux pousse le pays à un tour de force : 400 nouveaux sites sont proposés sur cette seule année, néanmoins la France continue à apparaitre comme le mauvais élève de l'Europe (Alphandéry et Pinton, 2007). La Seine-Saint-Denis qui avait candidaté dès 2003 au réseau Natura 2000[84], voit alors son dossier validé avec l'appui d'acteurs du Muséum national d'Histoire naturelle tels que le directeur du Service du Patrimoine Naturel. Ce service est en effet mandaté par le Ministère de l'Ecologie pour prendre en charge le programme d'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN). Le site Natura 2000 de Seine-Saint-

[83] http://www.developpement-durable.gouv.fr/Natura-2000-en-quelques-chiffres.html, chiffres mis à jour le 23 février 2015

[84] Avec l'appui du Muséum national d'Histoire naturelle et plusieurs partenaires la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN Ile-de-France), l'Agence des Espaces Verts (AEV) de la Région Ile-de-France et quatre communes (Coubron, Montreuil, Neuilly-Plaisance et Rosny-sous-Bois) (Marcadet, 2011).

Denis est souvent désigné par le Conseil général comme le seul d'Europe à se trouver en zone urbaine. En réalité d'autres lieux possèdent des histoires similaires, comme la « petite Amazonie » ou « zone humide de Malakoff », à Nantes, un site de 19 hectares désigné comme ZNIEFF de type I en 1993 et intégrée au site Natura 2000 concernant la Vallée de la Loire en 1999[85]. Située près du jardin botanique de Nantes, elle est aujourd'hui interdite au public hors de visites guidées qui ne dépassent pas 500 visiteurs par an[86].

Comparé au site de Nantes, la particularité du site Séquano-Dionysien ne réside pas seulement dans sa situation urbaine, mais dans le fait qu'il regroupe des espaces déjà très fréquentés. Cette spécificité apparaît d'ailleurs dans les causes de vulnérabilité du site telles que décrites sur la fiche produite par l'Inventaire National du Patrimoine Naturel. De même, le Document d'Objectif (DOCOB) met en avant ces deux aspects: l'aspect inattendu de la présence de la nature en milieu urbain, décrite comme résultant d'une installation secondaire, sur des « *espaces naturels créés de toute pièce* » (Marcadet, 2011, p. 12) se double d'une « *fonction sociale* » des espaces ciblés, qui va de pair avec certaines contraintes. Dans l'impossibilité de limiter la fréquentation des sites, le DOCOB propose de réorienter celle-ci vers des pratiques conçues comme profitables à la biodiversité telles que l'éducation à l'environnement. Ainsi le site a vocation à devenir une *« vitrine pour la reconquête de la biodiversité en ville* » (Marcadet, 2011, p. 14).

Le site vise à protéger différentes espèces classées en Annexe I de la Directive Oiseaux. Si 21 espèces classées fréquentent le territoire, 10 ont été retenues pour l'arrêté de classement. Elles sont inféodées à différents types de milieux, comme les boisements pour le Pic noir (*Dryocopus martius*), les prairies pour la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) et les zones humides pour le Blongios nain (*Ixobrychus minutus*), le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) et le Martin pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*). Le parc de La Courneuve abrite plusieurs de ces espèces. Parmi elles, la plus emblématique reste le Blongios nain, dont trois couples nichent régulièrement sur les étangs du parc. Les autres espèces concernées sont le Butor étoilé, le Martin pêcheur d'Europe et le Pic noir. L'inscription au réseau Natura 2000 réoriente l'attention publique et les contraintes réglementaires vers les oiseaux, et diversifie les milieux concernés.

---

[85] Natura 2000 FR5200622, Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes.

[86] Denis Roux « Un marais au cœur de Nantes ! », *Le Point*, 13 décembre 2002 ; Nicolas de la Casinière « À Nantes, la Petite Amazonie marque son territoire » *Libération*, 11 novembre 2006.

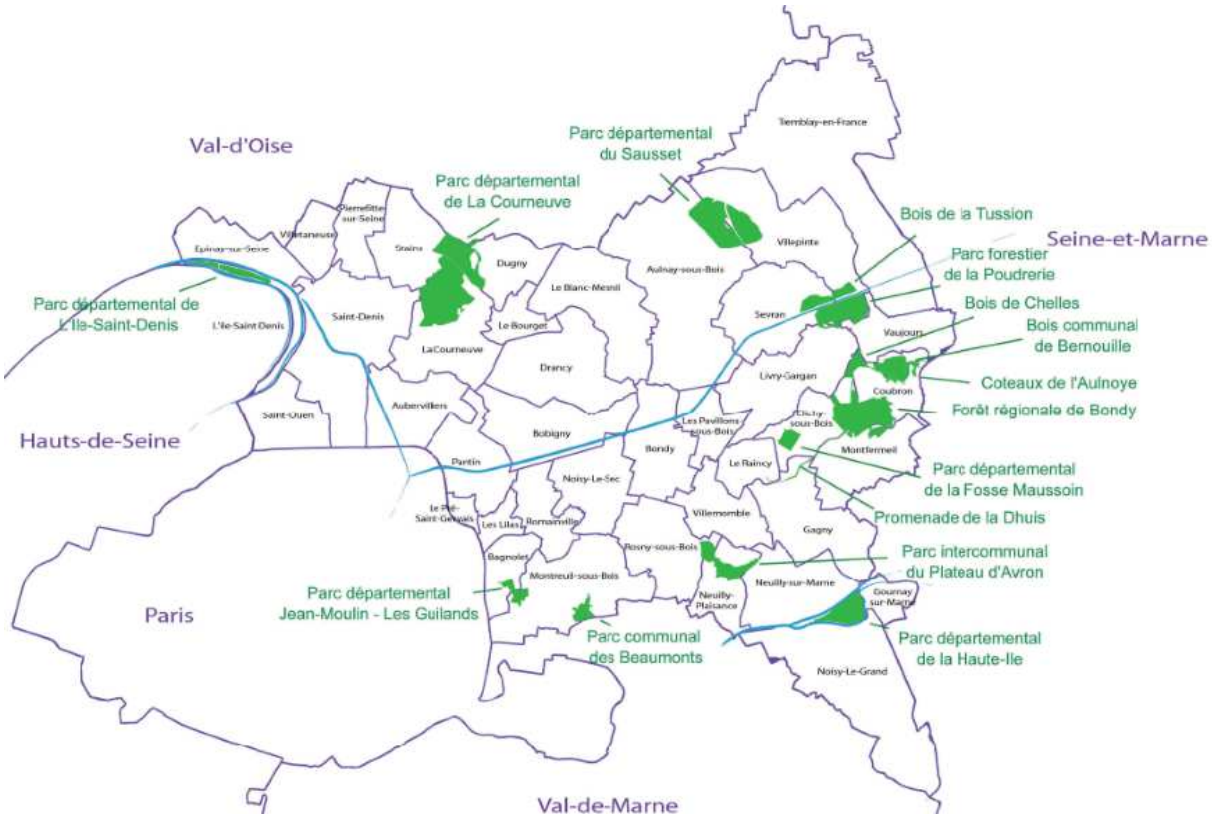


Figure 22 : ensemble des grandes entités du site Natura 2000 « sites de Seine-Saint-Denis ». Ce site est l'un des seuls d'Europe à se situer intégralement en milieu urbain, il repose en partie sur des parcs qui ont été construits de toute pièce.

Au-delà de la protection d'habitats d'espèces plus diversifiées, la dimension réglementaire de la gestion du parc se complexifie avec la labellisation Natura 2000, du fait de l'empilement de désignations sur les mêmes espaces : une ZNIEFF de type II englobe également l'aire des vents non concernée par Natura 2000. Le même périmètre est également classé en Espace Naturel Sensible[87] . Des outils de protection spécifiques aux boisements s'appliquent également : le parc comprend un Espace Boisé classé[88], soumis à autorisation de défrichement[89]. LA ZPS comprend également des sites « *classés* » au titre de la loi de 1930[90] , à visée plutôt culturelle ciblée sur le maintien de la qualité « *paysagère, historique et patrimoniale* » des sites.

[87] Outil de protection de des paysages et des milieux naturels de niveau départemental défini à l'article L142.1 du code de l'urbanisme

[88] Les Espaces Boisés Classés (EBC) sont définis par l'article L. 130-1 du code de l'urbanisme.

[89] Les autorisations de défrichement sont définies par le code forestier (art. L. 311-2).

[90] Les règles afférentes aux sites classés sont définies dans les articles L.341-1 à L.341-22 du code de l'environnement.

Pour le chef de service du parc de La Courneuve, Natura 2000 semble plutôt intervenir comme une récompense que comme un fardeau : « *On voit ça comme une reconnaissance de notre travail* ». L'aménagement s'en trouve orienté par la présence des oiseaux :

> « C'est le blongios qui a amené Natura 2000. Donc ça dirige l'aménagement. Par exemple au lac des oiseaux, on favorise les roselières, l'isolement par rapport au public. On aurait pu favoriser d'autres habitats. Le fait que le blongios soit sur le parc, ça donne des repères. » (Entretien avec le chef de service du parc, juin 2012)

L'autre intérêt qu'il souligne se situe face à la pression foncière, avec un niveau de contrainte qui permet de ralentir ou de faire abandonner des projets. Les élus et le préfet se rejoignent sur la question et utilisent la réglementation environnementale pour préserver les espaces libres : « *Ca n'interdit pas mais c'est tellement contraignant (…) la France est tellement mauvaise sur le sujet, Natura 2000 « on n'y touche pas » Ca nous donne des arguments* ».

A l'échelle de la DNPB, la démarche Natura 2000 entraine l'embauche d'une chargée de mission spécifique[91]. La mise en place d'un plan de gestion Natura 2000 pose des problèmes particuliers pour le site de Seine-Saint-Denis du fait de son inscription entièrement urbaine, qui va de pair avec un morcellement en plusieurs zones et une fréquentation importante. Suite à la désignation du site en 2006 et à la rédaction du DOCOB correspondant, chaque parc impliqué se doit de rédiger un plan de gestion, un document qui planifie les objectifs à dix ans. Cette obligation construit une nouvelle vision de la biodiversité, explicitement orientée vers une planification à long terme en vue de réalisation d'objectifs définis à l'avance de conservation et de valorisation, concernant en particulier des espèces visées par Natura 2000 et de leurs habitats. Chaque parc se prête à l'exercice d'une manière indépendante. Les parcs du Sausset et Jean Moulin les Guilands ont ouvert le bal en 2011. En 2012, c'est au tour des parcs de La Courneuve et de la Poudrerie. Un bureau d'étude spécialisé en écologie, ECOTER, accompagne le Département.

**

Dans le cas du parc de La Courneuve, la définition de la biodiversité comme problème public s'accompagne donc de plusieurs phénomènes. Il s'agit d'abord de la mise en place de

[91] Celle-ci quittera son poste en 2014 pour reprendre celui de directrice adjointe du parc de La Courneuve, laissé vacant en 2013.

partenariats formalisés avec des acteurs associatifs qui se professionnalisent et avec des universitaires, donnant une légitimité nouvelle à l'action paysagère du Conseil général, et informant la gestion de différentes manières. Les premiers mettent l'accent sur une approche systématique de la biodiversité, par le biais de production de listes d'espèces, tandis que les seconds mettent l'accent sur les processus écologiques et la dynamique des populations. Le second phénomène concerne la création d'un Observatoire qui, s'il vise au départ à normaliser les partenariats avec les associations, prend vite de l'importance dans la structure administrative responsable de la gestion des espaces verts départementaux, jusqu'à accompagner la transformation de celle-ci en « Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité ». La prise en charge de cette dernière devient alors une mission officielle pour le Conseil général. En parallèle, le troisième élément qui intervient concerne les outils réglementaires de zonage. Entre l'inscription du parc de La Courneuve à l'Inventaire National du Patrimoine Naturel par la création d'une ZNIEFF jusqu'à son intégration dans un site Natura 2000, s'opère un déplacement du regard d'une espèce à une autre. L'écologisation de la politique publique locale de gestion des espaces verts passe donc par un travail de sélection (Mougenot et Roussel, 2005), qui touche à la fois les acteurs intervenant légitimement dans la gestion que des espèces et les milieux concernées par cette nouvelle façon d'envisager l'aménagement paysager, alors que la biodiversité devient une norme pour l'action publique (Pinton, 2007).

.

Chapitre 5.

Une valorisation des suivis standardisés

L'inscription de la surveillance de la biodiversité des parcs dans une approche plus standardisée et déclinée dans le temps se traduit par le déploiement du programme national Vigie-Nature en Seine-Saint-Denis, sous l'impulsion de l'ODBU. Une convergence de vues conditionne l'inscription du territoire comme relai local de ce programme. Cette alliance ouvre la voie à une extension de l'observation de la nature selon des protocoles standards à un nombre toujours plus grand d'acteurs. Pour pouvoir analyser ce que cette diffusion implique, je reviendrai pour commencer en détails sur le baguage ornithologique. Celui-ci peut être considéré comme pratique archétypale sur laquelle s'appuie la création de Vigie-nature. Je m'intéresserai donc aux savoirs et savoir-faire mobilisés par cette pratique.

1. Vigie-Nature : vers un « *Météo-France de la nature ordinaire* » ?

L'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine s'investit dès sa création dans l'animation du programme Vigie-Nature. Il s'agit d'un programme de suivi de la biodiversité ordinaire à l'échelle nationale, piloté par le laboratoire de biologie de la conservation du Muséum. Celui-ci prend d'emblée une place importante parmi les dispositifs de collecte de données naturalistes mis en place par le Conseil général. Les suivis Vigie-Nature viennent alors s'ajouter à d'autres programmes de recueil de données naturalistes mis en œuvre sur le territoire de Seine-Saint-Denis : d'une part les protocoles définis localement et commandités par le Conseil général pour répondre à des questions liées à la gestion des parcs. D'autre part les dispositifs à l'échelle nationale, mis en place par le réseau des bagueurs ou le Conservatoire Botanique.

L'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine devient à la fin des années 2000 l'un des plus importants relais locaux pour le programme Vigie-Nature. L'intérêt de

l'ODBU pour les protocoles Vigie-Nature s'inscrit dans une dynamique à l'échelle nationale : plusieurs collectivités et gestionnaires d'espaces naturels se sont ainsi progressivement investis dans la déclinaison locale des observatoires existants, comme le Conseil régional Nord Pas-de-Calais ou le Parc National des Pyrénées. Les relais locaux n'ont pas tous les mêmes priorités : objectifs d'acquisition de connaissance en vue de produire des indicateurs globaux sur leur territoire, développement d'outils d'aide à la décision à l'échelle plus locale ou d'éducation à l'environnement (Legrand, 2013). Le Conseil général de Seine-Saint-Denis investit l'ensemble de ces objectifs.

Vigie-Nature regroupe différents observatoires visant à rassembler des données à grande échelle sur l'état de la biodiversité ordinaire, en s'appuyant sur la participation de volontaires répartis sur tout le territoire. Ces observatoires se sont construits en s'appuyant sur un modèle historique, celui du suivi des oiseaux par les ornithologues amateurs (le Suivi Temporel des Oiseaux Communs, ou STOC). Une série d'observatoires ont ensuite été créés. Ils visent des groupes taxonomiques divers et s'adressent à trois types de publics : les naturalistes amateurs, le grand public et les publics spécifiques, tels que scolaires, agriculteurs, gestionnaires d'espaces verts (

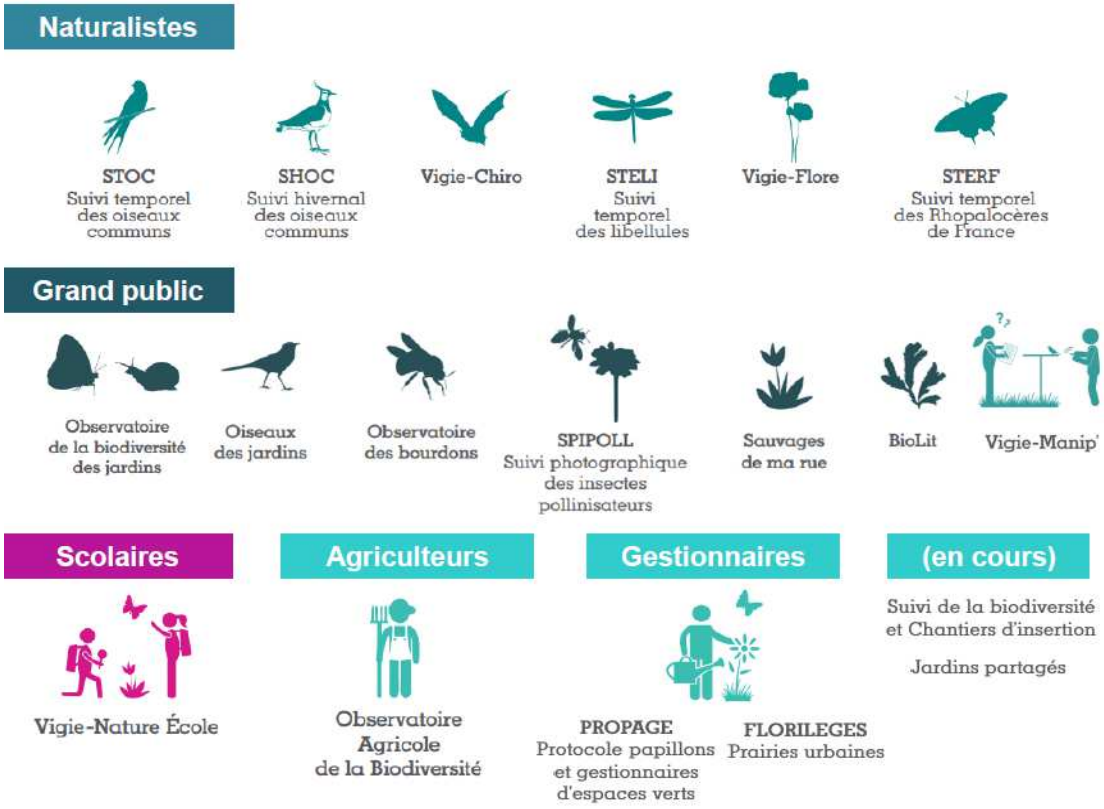


Figure 23 et Encadré 4Encadré 4 : Vigie-Nature, panorama des observatoires.).

Dans le contexte de Vigie-Nature, la participation recouvre un sens spécifique: il s'agit de la mobilisation de volontaires pour récolter des données sur la biodiversité ordinaire selon des méthodes standardisées, pour pouvoir ensuite en faire une analyse à grande échelle (Dickinson, Zuckerberg et Bonter, 2010). Ce modèle a été initié en 1976 avec un suivi des oiseaux à la mangeoire, *Feederwatch* (Charvolin, 2004)[92]. La répartition des tâches suit le modèle suivant : les chercheurs du Muséum établissent les protocoles, et valorisent les données sous forme de travaux scientifiques et d'indicateurs. Ils s'engagent aussi à faire retour aux observateurs des résultats de leurs analyses. Les observateurs récoltent les données en respectant les protocoles. Les partenaires associatifs apportent une expertise naturaliste et une expérience de terrain pour ajuster les protocoles à la pratique ; ils font vivre le réseau des observateurs notamment au travers de lettres d'informations et de rencontres d'échanges d'expériences.

[92] *Feederwatch* est lancé par l'observatoire des oiseaux de Long Point (Canada) et l'université de Cornell (USA)

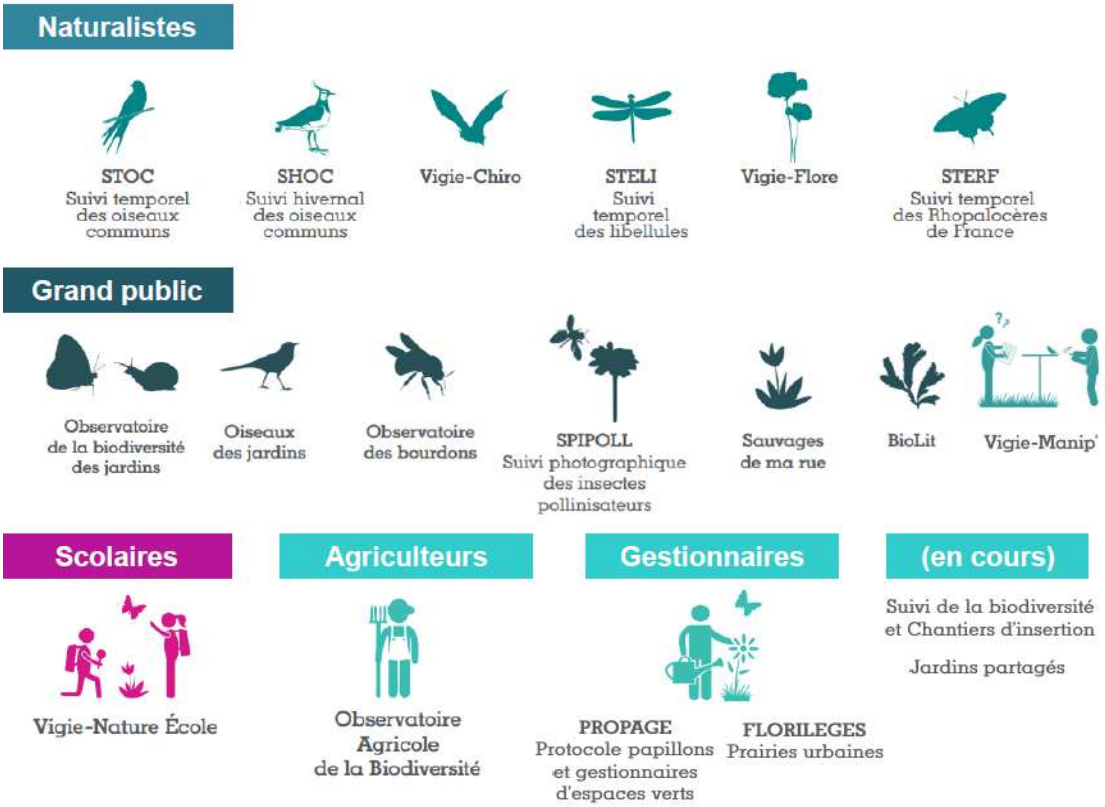
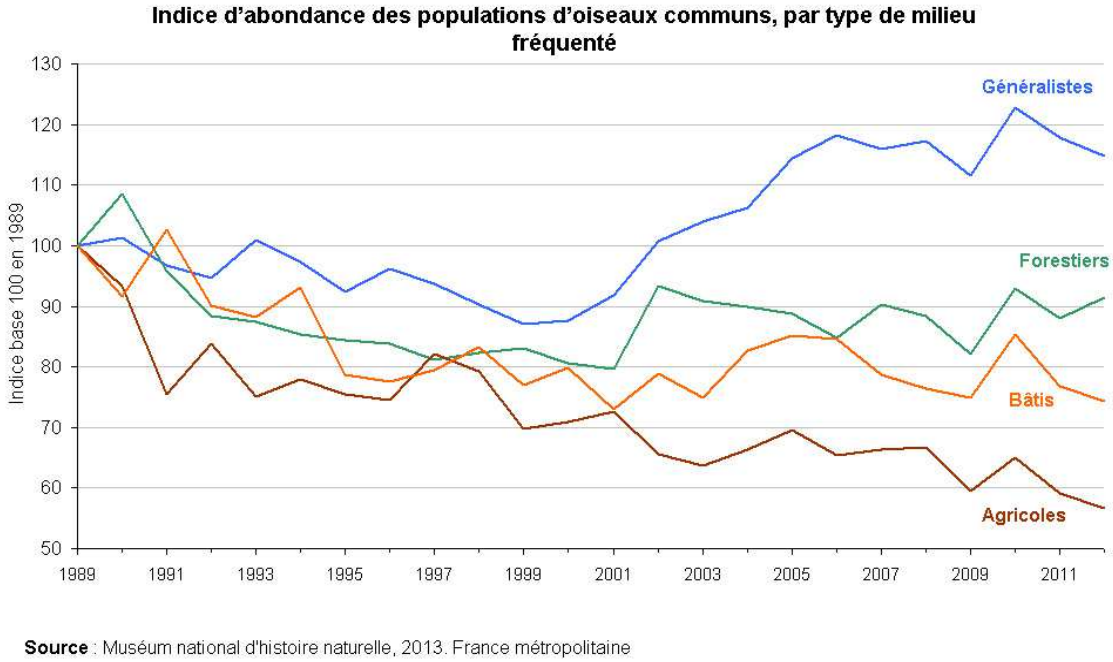


Figure 23 : Panorama des observatoires Vigie-Nature classés par public (extrait du dossier de presse 2014, P. Conversy, comm.pers.)



Source : Muséum national d'histoire naturelle, 2013. France métropolitaine

Figure 24 : L'Indicateur issu des données du suivi Temporel des Oiseaux communs fait partie des 15 indicateurs « phare » du Développement Durable au niveau national. Les niveaux sont arbitrairement fixés à 100 en 1989, la figure montre une homogénéisation des communautés d'oiseaux, avec une augmentation de l'abondance pour les espèces généralistes et une baisse pour les spécialistes. http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr. consulté le 1/06/2015

Vigie-Nature : Un panorama des observatoires

L'histoire du projet Vigie-Nature s'inscrit dans la continuité d'une collaboration ancienne entre le Muséum et de nombreux naturalistes amateurs, au premier rang desquels, les ornithologues. Lancé en 1989, le Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) s'appuie sur l'ancienneté du Centre de recherche par le Baguage des Populations d'oiseaux. Il servira de modèle pour la construction de Vigie-Nature au cours des années 2000. Le suivi s'appuie sur le réseau des bagueurs pour le « STOC Capture », et plus largement sur les ornithologues capables de reconnaître les oiseaux à leur chant pour le « STOC EPS » (échantillonnage ponctuel simple) basé sur des points d'écoute. Le STOC s'inscrit dans un réseau international déployé en Europe continentale, Grande Bretagne et Amérique du nord. Il a d'abord comme objectif de « *documenter sur le long-terme, et à l'échelle nationale, le fonctionnement démographique des populations d'oiseaux communs, et l'influence des variations climatiques et d'habitat.* » (CRBPO, 2014a, p. 1). Il permet aussi un suivi précis de différents processus démographiques au niveau local à l'échelle d'un site, pourvu que soient remplies différentes conditions, parmi lesquelles la stabilité de l'habitat.

A partir de 2005, la création de nouveaux observatoires prend deux directions. Le modèle initié par le STOC est d'abord repris pour lancer des suivis sur d'autres groupes taxonomiques : chauves-souris, papillons de jour, plantes vasculaires, libellules. Ils sont nommés sur le modèle du STOC, en insistant sur la dimension de « suivi », qui contraste avec la démarche classique d'inventaire. Ils s'appuient sur les réseaux naturalistes. Le dernier né est STELI, pour suivi temporel des libellules. En parallèle se créent des observatoires destinés aux observateurs novices, c'est-à-dire ne demandant aux participants aucune connaissance préalable. Le but est alors d'articuler travaux scientifiques et découverte de la pratique naturaliste, avec en ligne d'horizon, une sensibilisation aux enjeux de conservation de la biodiversité. Ainsi « L'Observatoire de la biodiversité des jardins » se dédie aux papillons de jour et aux escargots dans les jardins privés et « Sauvages de ma rue » s'intéresse aux plantes qui poussent sur les trottoirs et au pied des murs.

Les développements les plus récents de Vigie-Nature concernent la création d'outils de suivi de la biodiversité destinés à des professionnels, tels qu'agriculteurs et gestionnaires d'espaces verts urbains. L'Observatoire Agricole de la Biodiversité, piloté avec le Ministère en charge de l'Agriculture et les Chambres d'agricultures, vise aussi à faire le lien entre dynamique de la biodiversité et évolution des pratiques agricoles. Il s'appuie pour cela sur le suivi d'espèces auxiliaires des cultures (vers de terre et abeilles solitaires, entre autres). Deux protocoles sont destinés aux espaces verts : Le PROPAGE, (Protocole Papillons Gestionnaires, lancé en 2010 avec Noé Conservation) est un projet de suivi des papillons de jour qui s'adresse d'abord aux jardiniers professionnels, et se définit comme un outil d'aide à la décision, pour accompagner le passage à la gestion différenciée. Dans le prolongement, FLORILEGES, lancé en 2013, vise à suivre quantitativement la diversité floristique dans les prairies.

Encadré 4 : Vigie-Nature, panorama des observatoires.

L'enjeu scientifique de Vigie-Nature est de mieux comprendre la dynamique de la biodiversité à grande échelle spatiale et temporelle, en s'appuyant sur l'étude des espèces les plus communes, utilisées comme « *indicateurs* » pour mesurer les effets des changements globaux tels que l'urbanisation et le réchauffement climatique, et produire des scénarios utilisables par les acteurs politiques pour prendre des décisions (Couvet et al., 2008). Ainsi l'indicateur « oiseau commun » issu des données STOC fait partie des indicateurs du développement durable au niveau national (Figure 24). Il s'agit aussi de combler un manque : les espèces communes sont paradoxalement de moins d'attention de la part des universitaires comme des amateurs. Or elles ont pourtant un rôle de premier plan dans le maintien du bon fonctionnement des écosystèmes. S'y intéresser revêt donc une importance du point de vue de la conservation de la biodiversité. Cela permet aussi de produire des publications originales. Le directeur scientifique de Vigie-Nature explique sa posture dans un entretien avec une Marion Gosselin (Gosselin, Gosselin et Julliard, 2010, p. 78):

> **« Marion Gosselin** : Les suivis participatifs concernent-ils uniquement les espèces communes ?
>
> **Romain Julliard** : Dans Vigie-nature, oui, Nous nous intéressons délibérément à la biodiversité ordinaire, pour plusieurs raisons : d'abord dans une optique d'originalité en vue de la publication scientifique des résultats – les espèces rares étant elles-mêmes beaucoup suivies par le monde associatif et la recherche universitaire ; et aussi parce que le fonctionnement des écosystèmes, et les services écosystémiques qui en découlent, dépendent pour une bonne part des espèces communes. » (Gosselin, Gosselin et Julliard, 2010, p. 78):

Originalité mise à part, l'intérêt pour les espèces communes se justifie donc dans une optique de gestion de la biodiversité, qui s'intéresse à sa dimension fonctionnelle et pas seulement au risque d'extinction des espèces rares. L'objectif, ambitieux, est de construire un réseau de suivi des espèces communes couvrant l'ensemble du territoire et permettant, *in fine*, de prédire les changements affectant la biodiversité à long terme. D'où l'image de Météo-France, souvent utilisée comme point de référence par le directeur scientifique de Vigie-Nature à la fois comme ligne d'horizon et pour marquer une opposition : en effet comme il le souligne régulièrement, à l'inverse de la météorologie, l'étude de la biodiversité repose essentiellement sur l'humain. La réussite du projet est ainsi conditionnée par la participation massive de bénévoles à la récolte de données naturalistes (Legrand, 2013). L'attention portée

aux espèces communes et facilement observables a aussi des objectifs pédagogiques pour les observatoires dédiés au grand public. Il s'agit d'inciter les individus à observer la nature autour de chez eux. Les créateurs des observatoires grand public espèrent en outre renforcer au niveau individuel l'importance accordée à la biodiversité et à sa conservation, au travers de l'apprentissage des noms d'espèces (Cosquer, Raymond et Prévot-Julliard, 2012).

L'application des protocoles Vigie-Nature en Seine-Saint-Denis passe par différents biais, qu'elle concerne des naturalistes confirmés, les agents des parcs et enfin, leur public. La mise en œuvre des protocoles « naturalistes » passe par la rémunération des prestataires qui travaillent déjà avec le parc pour procéder aux relevés faunistiques et floristiques : le Conservatoire Botanique pour Vigie-Flore, la LPO et le CORIF pour le Suivi des oiseaux par reconnaissance du chant (le STOC EPS), des bagueurs pour les suivis des oiseaux par capture. Les agents des parcs sont également invités à s'impliquer dans les suivis dédiés aux « naturalistes », ils le font diversement en fonction de leurs compétences et de leurs aspirations professionnelles. Au parc de La Courneuve l'un des animateurs participe ainsi activement au suivi des libellules, le STELI. Les protocoles dédiés aux gestionnaires (PROPAGE pour les papillons, FLORILEGES pour les prairies) sont dès leur lancement appliqués dans les parcs, en s'appuyant sur le concours de l'ensemble des agents volontaires. Enfin le public des parcs est invité à découvrir les protocoles les plus simples lors d'un événement annuel dédié depuis 2010, les « *24h de la biodiversité* », qui regroupe un ensemble d'animations nature dédiées à la mise en avant des programmes tels que Sauvages de ma rue et l'Observatoire des Papillons des Jardins. Le Département de Seine-Saint-Denis, par l'intermédiaire de l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine, devient ainsi au fil du temps l'un des principaux relais pour le programme Vigie-Nature à l'échelle locale. Ce lien privilégié se retrouve par exemple symbolisé dans l'organisation en 2015 de la journée annuelle du conseil national des sciences participatives, qui avait lieu en Seine-Saint-Denis, au Parc du Sausset.

Une forte concordance se retrouve entre l'horizon gestionnaire qui sous-tend l'émergence de Vigie-Nature à l'échelle nationale et la mission de l'ODBU à l'échelle locale. Vigie-Nature introduit une nouveauté dans la pratique naturaliste en se focalisant sur les espèces communes, plutôt que sur les plus rares, et en cherchant à récolter de l'information sur l'ensemble du territoire, hors des seuls territoires les plus remarquables. Selon les mots d'un ancien gestionnaire de la base de données de l'ODBU, rencontré en mai 2012, l'intérêt

manifesté par l'OBDU pour Vigie-Nature accompagne le passage des inventaires des espèces rares à un suivi systématique, reflétant la volonté de la Direction de passer à des « *suivis spatiotemporels* », de « *donner des priorités* » et de « *hiérarchiser* » la récolte de données naturalistes en fonction des enjeux de conservation sur chaque parc.

La mise en place de suivis standardisés dans les parcs traduit, à l'échelle locale, l'institutionnalisation de la question de la biodiversité, entre science et politique. Elle exprime un glissement de l'alerte sur la mise en danger de la biodiversité au développement de « technologies de maitrise » (Granjou et Mauz, 2011) qui accompagnent sa mise en gestion, en contexte d'incertitude.

2. Le baguage des oiseaux : une pratique fondatrice

Le baguage ornithologique forme un point de départ idéal pour s'interroger sur la systématisation des inventaires dans les parcs de Seine-Saint-Denis en particulier dans le parc de La Courneuve. En effet, le baguage est de loin l'activité naturaliste la plus structurée en France, et depuis longtemps liée à l'écologie scientifique, à l'émergence de laquelle elle a contribué (Chansignaux, 2012). Cette alliance ancienne et l'existence d'un centre de coordination unique situé au Muséum a conduit à une standardisation précoce des procédures utilisées par les bagueurs. Le baguage tient par ailleurs une place à part au sein des ramifications du milieu ornithologique. La lourdeur de l'outillage et du dispositif de mesure, la nécessité d'obtenir un permis pour prendre la responsabilité d'une station limite la pratique à une élite au sein du monde ornithologue.

De nombreuses études en sciences sociales ont été menées ces dernières années avec les ornithologues. Si le classement taxonomique peut être vu comme une intégration des oiseaux dans l'ordre des choses humaines (Karnicky, 2004), l'inventaire peut se concevoir comme réassurance de la présence des animaux et des plantes sur lesquels veillent les naturalistes (Manceron, 2015) surtout dans la mesure où la pratique de l'observation et du classement se double d'une attention à la protection des oiseaux (Podjed, 2013). Ici, il s'agit d'interroger la manière dont les savoirs et savoir-faire des bagueurs, issus d'un apprentissage en situation, se mettent au service de la standardisation des données récoltées.

2.1. Le baguage à La Courneuve : un haut lieu de l'ornithologie parisienne

Avec ses 140 espèces d'oiseaux recensés – toutes périodes de l'année confondues-, le parc représente un haut lieu de l'ornithologie en petite couronne parisienne et une importante halte migratoire. Deux types de pratiques de baguage ont cours au parc de La Courneuve : d'une part un suivi démographique des oiseaux nicheurs au moment de la reproduction, le « STOC Capture », qui se déroule sur plusieurs sessions d'une journée au printemps. D'autre part un suivi au moment de la migration d'automne, qui se déroule sur quinze jours consécutifs. Le STOC Capture existe depuis 1989. C'est le programme fondateur de Vigie-Nature. Le document de présentation du protocole affirme qu'il s'agit du « suivi par capture-recapture le plus standardisé au monde »[93] (CRBPO, 2014a, p. 1). Le protocole « SEJOUR de halte migratoire » vise pour sa part à mieux connaitre les stratégies de halte migratoire des passereaux communs de France (CRBPO, 2014b, p. 1). Il ne fait pas partie de Vigie-Nature, mais c'est aussi le CRBPO qui le coordonne (Encadré 5). L'introduction de ce deuxième protocole vient au départ de l'intérêt personnel du bagueur qui reprend la station STOC après la fin de la thèse de François Chiron. Selon une ancienne salariée de la LPO, celui-ci a en effet proposé au service du parc d'installer un suivi de halte migratoire suite à un week-end automnal passé sur place, où il a constaté, jumelles en main, la grande diversité des oiseaux qui se posaient sur la « *grande prairie* », vaste étendue plane, située au nord du parc, qui en forme le point culminant. Des financements étaient suffisants à l'ODBU, et ce travail a donc été ajouté à la convention passée avec la LPO. La présence du baguage à La Courneuve est à mettre au compte de la diversité des oiseaux présents, qui rend le lieu attractif pour les ornithologues.

[93] L'expression « capture-marquage-recapture » ou « CMR », ou « capture recapture » désigne une technique d'évaluation de la taille des populations animales pour lesquelles il est difficile de compter tous les individus. Une partie de la population considérée comme représentative est capturée, marquée et relâchée. Ensuite une autre partie de la population est capturée et les individus marqués sont comptés. Le nombre d'individus marqués dans le second échantillon est supposé proportionnel au nombre d'individus marqués dans la population totale. La taille de la population s'obtient par une règle de trois (Primack, Sarrazin et Leconte, 2012).

Le baguage : exemple du protocole STOC Capture au parc de La Courneuve

Une station de baguage dédiée au STOC Capture compte dix à quinze filets numérotés dont les emplacements sont fixes d'une année sur l'autre. Le baguage est une activité en général collective. En Seine-Saint-Denis, pour préparer la saison, le bagueur fait un appel auprès des participants habituels. Les filets sont posés le soir et la session de capture a lieu à l'aube. Le montage se fait la veille au soir. A La Courneuve le bagueur retrouve de mémoire les emplacements. Les filets font 12m de long sur 3m de haut. En fil très fin, tissé en une maille lâche, le filet forme des poches, dans lesquelles les oiseaux tombent en percutant cette paroi quasiment invisible. Les filets sont fixés au sol à l'aide de fourches métalliques télescopiques, ici des manches d'outils de piscine. Ces fourches sont fixées aux arbres ou bien au sol à l'aide de « *haubans* », des ficelles de nylon. Si besoin avant l'installation le bagueur débroussaille sous l'emplacement du filet à la machette ou au sécateur. Le filet est resserré pour la nuit. Au matin, après avoir déroulé les filets, l'équipe fait des « *tournées* » régulières pour récupérer les oiseaux pris, idéalement en moins d'une demi-heure pour ne pas laisser les oiseaux trop longtemps dans les filets. Le travail dure jusqu'au zénith. Les oiseaux sont démaillés, puis identifiés, bagués, pesés, mesurés, éventuellement pris en photo, puis relâchés.

Pour sortir un oiseau du filet, celui qui démaille doit d'abord trouver de quel côté l'oiseau est tombé. Il écarte la poche, et détecte quelle partie de l'oiseau s'est prise dans le filet. Il prend l'oiseau par les pattes, démaille d'abord les ailes, la tête et les cuisses ; puis quand le dos est libre, il prend l'oiseau dans sa main, la tête entre le majeur et l'index, et tire sur le filet pour démailler les pattes. Il faut tendre les doigts de l'oiseau pour qu'il lâche. Pour poser la bague en évitant que l'oiseau se débatte, la position s'apprend également : pour les petits passereaux, le corps doit être disposé dans la paume, la tête maintenue sans serrer entre le majeur et l'index, et la patte qui va recevoir la bague, tenue entre le bout du pouce et de l'index.

Le bagueur porte ses outils autour du cou, accrochés à des ficelles : les séries de bagues métalliques numérotées de plusieurs diamètres ; une pince de baguage ; un « *peson* » et une règle adaptée à la mesure de l'aile. Le secrétaire reporte les renseignements concernant chaque oiseau capturé sur une feuille de terrain sous la dictée du bagueur (numéro de la bague, l'heure de capture, numéro du filet, espèce, sexe, âge, poids, taille de l'aile en particulier). Le nom de l'espèce est noté selon un code à 6 lettres, composé des 3 premières lettres du genre et les 3 premières lettres de l'espèce, en latin, par exemple PARMAJ pour Parus Major, la Mésange charbonnière. Pour déterminer l'espèce, Le premier et principal outil reste le plumage mais il ne suffit pas toujours et en cas de risque de confusion d'autres « *critères de détermination* » interviennent, parfois très ténus, tels que le nombre d'« *émarginations* », des espaces entre les extrémités des plumes sur les ailes pour différencier entre eux les espèces voisines (ex. Pouillot véloce et Pouillot fitis). Un guide de référence que tous les bagueurs se doivent de posséder[94] donne les critères pour toutes les espèces.

Encadré 5 : le baguage ornithologique est une pratique très codifiée qui repose sur un ensemble de savoir-faire au service de la standardisation des données.

[94] Le plus commun rencontré lors de l'enquête, pour les passereaux, est celui-ci : Lars Svensson 1992 *Identification Guide to European Passerines.* British Trust for Ornithology 368 pages



A



B



C



D

Photo 4.
A : Démaillage par deux aides-bagueuses. L'une tient la poche ouverte pendant que l'autre sort l'oiseau avec délicatesse.
B : Mesure de l'aile. Le bagueur – à gauche - guide les doigts de sa stagiaire – à droite - pour lui montrer la bonne position.
C : Pose de la bague par la stagiaire. La position de la main qui tient l'oiseau s'apprend également.
D : Le pic vert mâle, bec ouvert, qui vient de se faire tirer la langue pour la démonstration.

2.2. Les noms et les gestes

Les ornithologues ont une manière spécifique de nommer les oiseaux. Au-delà du fait de n'utiliser que le nom de genre ou de l'espèce, comme « *poule d'eau* » pour Gallinule Poule d'eau ou « *bernache* » pour Bernache du Canada, ce qui ne leur est pas spécifique, il leur arrive en effet d'utiliser des acronymes, comme « *PGS* » pour pouillot à grand sourcils. Il arrive enfin que les ornithologues rencontrés lors des sessions de baguage emploient le code à six lettres utilisé pour noter les oiseaux bagués sur les bordereaux. le bagueur du camp de migration, lors d'une séance à laquelle j'assiste en Septembre 2012, part des noms latins,

ramenés à leur diminution en six lettres pour réexpliquer le critère de distinction entre le Pouillot véloce (Phylloscopus collybita) et le Pouillot fitis (Phylloscopus trochilus), PHYCOL et PHYLUS[95]. Ainsi la manière de nommer les oiseaux sur le terrain reçoit une influence du langage standard utilisé pour noter les données de baguage. Se lit ici la « langue d'initié » qui marque l'appartenance communautaire autour d'un savoir partagé (Adell, 2011, p. 170). François Terrasson critique ce « rôle du diminutif qui fait caste à part et soude un groupe » chez les naturalistes. Souvent associé au pronom indéfini « du » il estime que cette habitude réifie les animaux ainsi désignés et les ramène au niveau de ressource (Terrasson, 2002, p. 291). Dans le cas étudié, l'indifférenciation des individus se justifie plutôt dans le fait que ces deniers sont d'abord considérés comme des exemplaires au sein d'une catégorie qui constitue le niveau d'appréhension et d'analyse privilégiée de l'oiseau capturé. Enfin l'emploi des codes à six lettres pour désigner les oiseaux révèle ici une contamination du langage parlé par le codage utilisé pour les bordereaux de terrain et des bases de données. Le rôle des oiseaux capturés comme pourvoyeurs de données s'exprime ainsi jusque dans la manière de parler d'eux.

La transmission des savoirs liés au baguage prend la forme d'un apprentissage, qui s'ajoute à l'enseignement reçu par les candidats au permis lors de stages théoriques. Je m'appuie ici sur la typologie de la transmission des savoirs proposée par Roland Barthes (2000, p. 506 cité par Adell, 2011, p. 284). Barthe distingue entre trois pratiques d'éducation ; l'enseignement, par le discours oral ou écrit ; l'apprentissage : la démonstration des gestes – accompagnés d'une explication - et le maternage, qui ne s'accompagne ni de discours ni de démonstration mais seulement d'encouragements (par exemple pour apprendre à marcher).

La pratique du baguage passe par la maitrise de gestes très précis qui demandent un entrainement long. Cela vaut pour le démaillage, comme pour la pose de la bague et la prise des mesures. Lors de plusieurs sessions auxquelles j'ai assisté, le bagueur était ainsi accompagné d'un ou d'une stagiaire faisant son apprentissage pratique avant de passer son permis. Le démaillage demande de la fermeté, de la précision, de la délicatesse, une bonne connaissance de la structure des mailles du filet, de la souplesse des différentes parties du corps des oiseaux et de la tension qu'on peut exercer sans les abimer (Photo 4.A). Un expert

[95] En l'occurrence ici un piège s'est glissé dans le codage. En toute logique le Pouillot fitis devrait s'appeler PHYTRO, mais il s'appelle PHYLUS, du fait d'un risque de confusion avec une autre espèce dont le nom commence de la même façon (P. Fiquet, comm. pers.)

va vite, il défait les mailles sans se tromper ; Il n'hésite pas à faire jouer les articulations de l'oiseau, avec la tension adéquate. Ces gestes sont facilement délégués d'autant qu'il faut parfois une main d'œuvre importante quand une dizaine d'oiseaux sont pris dans le même filet. La pose de la bague et la mesure de l'aile demandent également une maitrise technique forte et ces tâches ne sont pas déléguées, sauf pour montrer les gestes aux futurs bagueurs. De la précision des gestes de mesure dépend en effet la qualité des données futures (Photo 4 B et C).

Par ailleurs, la détermination de l'espèce, ou du sexe, repose sur des critères variés, parfois difficiles à mettre par écrit. L'appréciation subjective des nuances intervient alors fortement. Reconnaitre deux espèces voisines demande plus qu'une culture livresque : il en va ainsi des critères de distinction qui reposent sur la forme des motifs sur les plumes, plus ou moins pointus ou arrondis ou encore qui reposent sur les couleurs : tout un nuancier apparait dans les guides et dans le difficiles à cerner pour le néophyte : fauve, chamois, olive, roux, etc. Le bagueur nous explique à ce propos lors du camp de migration qu'il a repéré un « *critère foireux* » dans un guide, où mâles et femelles d'une même espèce sont distingués à la couleur de leur iris, « *bleu-vert* » pour l'un et « *vert-bleu* » pour l'autre. Un participant confie alors qu'il a du mal à saisir ce que recouvre la couleur « *bistre* » et évoque l'intérêt de disposer d'un nuancier. Si ce genre d'outil existe pour des études spécifiques, les bagueurs ne s'en servent pas d'une manière générale et la définition des couleurs utilisées pour reconnaitre les oiseaux n'est pas normalisée.

Ainsi, l'acquisition du statut de bagueur passe par l'apprentissage d'une gestuelle précise, qui permet de ne pas abimer les oiseaux et de procéder à des mesures fiables, deux exigences essentielles de la pratique. Au-delà de la forte standardisation des protocoles, la reconnaissance des espèces comporte parfois des nuances qui laissent nécessairement une place à l'appréciation subjective : des savoirs incorporés, des « presque-riens » qui font la valeur de ceux qui manipulent les oiseaux pour leur faire dire qui ils sont, à l'instar des tours de main qui caractérisent les gestes des ouvriers et des artisans (Chevalier, 1991).

L'activité des bagueurs se structure aussi autour de l'importance du « *score* » : le nombre d'oiseaux capturés a son importance dans le prestige de chacun, même s'il ne dépend en rien des performances mais plutôt des caractéristiques du milieu, et de l'état de la population, et de la contingence des évènements liés à la reproduction des oiseaux et à la migration. Il engendre une donc une certaine concurrence entre bagueurs. S'y lit le plaisir de

savoir les populations potentiellement importantes, mais aussi un gout pour la compétition très prononcé chez les ornithologues, qu'ils soient photographes, bagueurs, ou cocheurs ou encore qu'ils cumulent, ce qui est en général le cas, plusieurs de ces approches de l'oiseau. Au camp de migration, chacun a ses objectifs pour la semaine. Une matinée est plus ou moins réussie en fonction du nombre d'oiseaux « *faits* » c'est-à-dire capturés, mais aussi de la rencontre d'espèces nouvelles pour la saison ou exceptionnelles. Les bonnes journées s'arrosent dans un bar de La Courneuve. Maxime, le bagueur embauché en 2012, espère voir lors du camp de migration un bruant ortolan – plus connu sous le nom d'ortolan - espèce fort rare. Il a mis de la « *repasse* » en fonction. La repasse est un outil spécifique au baguage en migration. Il s'agit d'enregistrements de chants d'oiseaux qui sont diffusés au moment de la session de capture, près des filets, et visent à attirer les espèces-cibles. De même un soir Maxime demande à Charlie – alors en stage pour obtenir le permis - ce qu'il va baguer le lendemain. Charlie répond : « *ce que tu feras tomber du ciel* ».Si les ornithologues font des paris qui s'apparentent le plus souvent à des jeux de hasard, la repasse donne un pouvoir spécial au bagueur qui choisit les enregistrements : celui d'attirer les oiseaux.

Des espèces communes mais rarement capturées font l'objet d'un certain cérémonial. Les gros oiseaux qui se prennent rarement dans les filets, comme les pics ou les rapaces, provoquent une joie particulière, assorties de commentaires admiratifs, de leçons détaillées et de séances de prise de vue. Ainsi lors de l'une des sessions de baguage STOC à La Courneuve au printemps 2012, la capture d'un pic vert crée l'évènement et conduit le bagueur à se livrer à une démonstration pour mon profit.

Extrait du carnet de terrain (session STOC Capture, printemps 2012)

> *Je ne suis pas encore arrivée à la station ce matin-là quand, au téléphone avec le bagueur pour trouver où ils sont il me dit « Dépêche- toi sinon tu vas rater le pic vert ». Quand j'arrive sur place, il me montre l'oiseau : « Tu connais ? ». Puis alors que je réponds par la négative, il explique les signes caractéristiques : l'œil maculé de rouge, la moustache rouge – c'est un mâle. Puis il fait une démonstration, à propos de la langue du pic-vert, surtout à mon intention. Une participante lui tient le bec ouvert. Le bagueur explique qu'elle fait deux fois la longueur de la tête et qu'il s'en sert pour aller fouiller dans les troncs à la recherche des insectes. Un autre participant prend ensuite l'oiseau en photo au téléobjectif pour avoir son œil en gros plan.(*Photo 4.D*)*

Dans cette démonstration, le pic-vert apparait d'abord comme un trophée : le bagueur est fier et heureux de l'avoir capturé. C'est ensuite un support pour une leçon d'histoire naturelle à mon profit. Enfin, c'est un objet d'admiration, qui justifie la prise de vue. Cette dernière redouble en outre la capture par le biais de l'image (Keck, 2013).

Un dernier sujet demande à être évoqué à propos du baguage : l'utilisation des données issues des sessions de capture par le service du parc. Que deviennent les données issues de sessions de baguage ? Informent-t-elles la gestion du parc ? Les données générées par les sessions de baguage au moment de la reproduction et de la migration, nourrissent les bases de données nationales du CRBPO. La LPO fournit un bilan annuel à l'ODBU, mais selon le créateur de la station, les données n'ont pas encore été analysées de manière très approfondie. Il remarque à l'oral, lors d'une session de baguage à laquelle j'assiste, que la station connait depuis ses débuts un fort déclin des captures, surtout depuis 2005-2006 et tourne aujourd'hui autour de vingt oiseaux capturés par session, ce qui incite le bagueur à penser à arrêter les captures, les effectifs n'étant plus suffisants pour pouvoir en dire quelque chose. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette forte baisse dans les captures selon lui : la première explication, la plus générale renvoie au déclin global des populations. Selon le bagueur: « *On a perdu 10% des effectifs en France entre 1990 et 2000, et encore 10% ces dix dernières années.* » et il est donc normal que cela se reflète localement.

Il évoque aussi une explication locale : le milieu évolue, les arbustes poussent, les oiseaux qui passent juste au-dessus ne se font plus capturer. Par ailleurs, les espèces se déplacent à l'intérieur du parc et les oiseaux qui vivaient il y a dix ans au niveau des filets se reproduisent maintenant pour certains, en tout cas pour leurs descendants, sur d'autres zones du parc. Le bagueur rejette par contre l'idée, que je lui propose, d'un impact du baguage lui-même sur les populations, ou un apprentissage de leur part. Ce rejet peut se lire dans le fait que ces explications remettraient en cause son activité et la validité du protocole : si les oiseaux apprennent d'une année sur l'autre, alors l'évaluation des effectifs n'est plus fiable. Le fait que les captures baissent par le changement de milieu, ou le déplacement des oiseaux dans le parc d'une génération à l'autre. Ces dimensions forment la limite du protocole STOC Capture : en effet une exigence forte du protocole de suivi concerne la « *stabilité de l'habitat* » (CRBPO, 2014a, p. 1). Le protocole étant surtout fait pour capturer les oiseaux des « *strates buissonnantes* » (ibid.). Or au parc en dix ans, certains filets sont maintenant en

milieu boisé. Et les captures tombent donc sous les seuils quantitatifs permettant d'en tirer une analyse statistique.

L'identité des bagueurs passe ainsi autant par la connaissance des noms que la maitrise d'une gestuelle particulière. Dans le travail des bagueurs, qui mobilise une intuition forgée dans la pratique, il n'y a pas de dissociation entre la main et l'intellect comme l'ont fait valoir Richard Sennett (2010) ou Christian Jacob (2011). En outre au travers du baguage, les oiseaux capturés deviennent source d'information à la faveur d'une codification complexe de leurs caractéristiques, qui se lit sur leur corps à condition d'en connaitre les secrets. Cela permet une traduction des caractères corporels des oiseaux en données sur le papier, puis en analyses statistiques, au travers d'un changement d'échelle qui conserve la consistance des phénomènes observés au départ (Latour, 1993). Le baguage tend à former une communauté fondée sur le partage d'un savoir spécifique, dont les sessions de capture mettent en scène la reproduction sociale : s'y exprime en effet la position de chacun par rapport au savoir, liée à sa possession plus ou moins complète, en particulier entre maitres et disciples (Adell, 2011, p. 180). Plus généralement, les rapports entre participants combinent alors coopération et compétition pour avoir les meilleurs scores, sachant que l'obtention de bons scores ne relève pas tant des compétences du bagueur, que des phénomènes contingents qui décident de l'abondance et de la diversité locale des oiseaux capturés. Enfin, paradoxalement, si le prestige du protocole STOC repose sur l'importante standardisation des mesures qui permet de mener des analyses sophistiquées, il n'informe pas pour autant de manière évidente les pratiques de gestion, du fait de l'échelle de temps et d'espace à laquelle les données sont prévues pour être mobilisées.

3. La standardisation comme support de distinction

Le savoir fonctionne comme « opérateur de la différence » aussi bien pour les questions d'identité que de pouvoir (Adell, 2011, p. 235). Les deux dimensions vont de pair et peuvent s'examiner à deux niveaux : individuel et communautaire, sous une forme positive (conjonction, adhésion à un groupe) ou négative (disjonction, marquer la différence entre individus ou entre groupes). Ici, l'usage des statistiques et plus largement la capacité à procéder à des observations standardisées et scientifiquement valables sert de support à la construction différentielle de l'expertise à plusieurs niveaux.

Les journées de restitution de l'ODBU offrent des occasions de rencontres qui permettent aussi de se mesurer les uns aux autres, et on y ressent les écarts entre écologues officiant en laboratoire et associations naturalistes. Cet écart se révèle notamment autour de l'utilisation des statistiques. Un évènement particulier vient illustrer de manière exemplaire cet argument. Il s'agit d'une moquerie : lors d'une des journées de restitution de l'ODBU, un chargé d'étude d'une association ornithologiste rend compte de l'étude du comportement des Martins pêcheurs vis-à-vis des voies de chemin de fer dans le parc du Sausset. La question posée par le service du parc était la suivante : les oiseaux passent ils préférentiellement au-dessus ou au-dessous des caténaires ? Dans le second cas, faut-il prévoir un couloir d'envol pour éviter les collisions avec les trains ? Le chargé d'étude, rendant compte de ses observations de terrain, parle de ce qu'il a vu : il a pu noter la trajectoire de seulement deux oiseaux, dont l'un est passé au-dessus et l'autre, en dessous. Il conclue qu'on ne peut rien conclure, puisque la répartition est de 50/50. Par la suite, et par deux fois à quelques mois d'intervalles, cette scène est racontée, par un écologue du Muséum, qui travaille au CESCO. Celui-ci se remémore, trouvant l'anecdote particulièrement comique, la manière dont le chargé d'étude a voulu tirer des conclusions de seulement deux observations, en évoquant l'idée d'un partage égal entre les deux comportements. Le ressort comique réside dans l'absurdité totale, pour l'écologue qui manie quotidiennement des outils statistiques sophistiqués, de dire quoi que ce soit à partir de deux observations. Pour lui, cette égalité est sans signification, idiosyncrasique. L'anecdote présente un cas extrême, d'autant qu'elle est surjouée par l'écologue pour la joie d'en faire une plaisanterie. Néanmoins son ressort comique révèle un pivot de la construction de l'identité des « écologues » vis-à-vis des « naturalistes » construite spécifiquement autour de l'emploi des statistiques. Ces catégories, d'abord issues du terrain, ont des limites en termes analytiques en ce qu'elles montrent une forte porosité. Néanmoins elles restent pertinentes quand elles dessinent – par le biais, notamment, des marquages identitaires, les contours de deux groupes entre lesquels interviennent des relations de pouvoir, et sur lesquels le Département porte un regard distinct : elles désignent dans le cas étudié des compétences différentes, du côté des écologues, la maitrise des outils comportant un fort degré d'abstraction, appliqué à la compréhension des processus écologiques ; du côté des naturalistes, la détermination précise des espèces et la connaissance intime de leur comportement, liée à une pratique intense du terrain.

Il convient de préciser que les ornithologues eux-mêmes construisent également la légitimité de leur savoir sur la rigueur de leur pratique, concernant les protocoles

d'observation. Une autre plaisanterie, récurrente dans les réseaux qui fréquentent le parc de La Courneuve, en particulier ceux qui sont proches de la LPO, permet de mettre en valeur cette idée. Elle se joue autour d'un usager assidu du parc, Youri, qui a fait du Blongios nain sa passion. Ce dernier a pendant de nombreuses années, jusqu'en 2013, fréquenté de manière quasi quotidienne l'étang des brouillards pendant la période de nidification des blongios, au point de développer une connaissance extrêmement précise de leur comportement. Ce qui amuse les ornithologues de la LPO, c'est la surévaluation systématique des effectifs de blongios de cet ornithologue solitaire par rapport à leurs propres observations. Le blongios est un oiseau extrêmement discret et il est difficile de savoir exactement combien il y en a en un endroit donné[96]. Les chargés d'études viennent plusieurs fois chaque été faire des comptages collectifs. Des visites solitaires de quelques heures, toutes les trois semaines environ complètent leurs observations. Les comptages collectifs organisés par la LPO consistent à venir à plusieurs (chargés d'études et ornithologues bénévoles, en général une demi-douzaine de personnes) et se poster autour des différents plans d'eau du parc fréquentés par l'oiseau – ceux qui sont bordés de roselières. Chacun note ses observations sur une carte (Figure 25) : le mouvement effectué, l'heure, le sexe de l'animal. Ensuite par recoupement, le responsable évalue le nombre total d'oiseaux présents. L'observation dure toute la matinée, le temps d'avoir une chance de contacter tous les individus.

[96] Même si les nombres restent très faibles, avec seulement quelques couples chaque année.

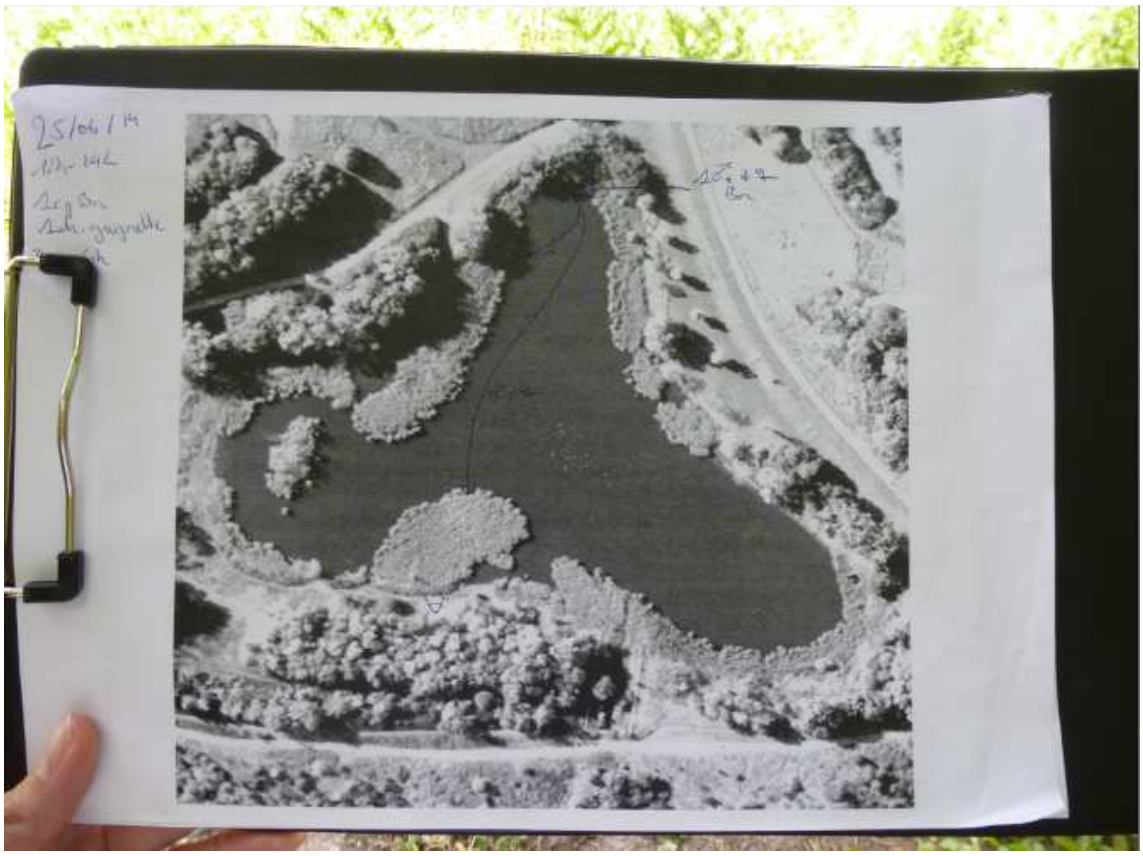


Figure 25 : L'ornithologue de la LPO reporte ses observations sur une photographie aérienne de l'étang des brouillards. Les mouvements d'un mâle et d'une femelle partant du même endroit permettent de localiser le nid.

Ce qui permet la plaisanterie, c'est ici la confiance des ornithologues de la LPO dans la fiabilité et la précision de la méthode des comptages collectifs. Cette confiance les conduit à tourner en dérision les conclusions de l'ornithologue solitaire. Il est impossible selon eux qu'il ait raison, puisque sa méthode est moins rigoureuse que la leur. En effet celui-ci vient seul. Même s'il vient quasiment tous les jours durant plusieurs heures, les autres ornithologues estiment qu'il se trompe : la vitesse de déplacement de l'oiseau, sa discrétion, ses trajectoires cryptiques et rapides dans les roseaux peuvent faire croire qu'il y a plusieurs oiseaux là où il n'y en n'a qu'un. L'ornithologue solitaire de son côté affirme reconnaitre les différents blongios individuellement, ce qui le prémunirait contre cette sorte d'erreur. Pour les ornithologues qui travaillent en équipe, cela reste improbable. Ils estiment donc qu'il y a une part d'invention dans son analyse, liée à ce qu'ils qualifient d'obsession pour le blongios. Celle-ci se double d'un gout du secret qu'il cultive et qui les rend méfiants sur la valeur de ses observations. En effet ce dernier prend de nombreuses photos de l'animal mais ne les montre

pas, ne parle pas facilement de l'oiseau et entoure ses commentaires de mystère. Son attitude protectrice vis-à-vis de l'oiseau arrive en décalage chez les autres ornithologues, ceux-ci ayant plutôt tendance à partager leurs observations au sein des cercles régionaux.

Ces deux plaisanteries servent de support de distinction à ceux qui se positionnent par le biais de ces plaisanteries en experts, pour deux compétences différentes, deux manières de définir la rigueur : la maitrise des outils statistiques dans le premier cas et la rigueur des protocoles d'observation dans le second – qui nécessite une coordination à plusieurs, disqualifiant les observateurs solitaires et secrets. Ces jeux dessinent nettement l'expertise comme construction relative et qui demande une réactualisation régulière par un processus d'exclusion des non-experts (Glaser et Chi, 1988). En retour, cette exclusion intervient aussi comme levier pour resserrer les liens au sein du groupe qui partage les clés des plaisanteries.

A l'inverse Youri, qui d'ailleurs participe chaque année aux séances de comptage collectif et entretient des relations cordiales avec les salariés et les bénévoles de la LPO, insiste sur l'importance de passer du temps sur place : *« Pour savoir de quoi on parle il faut assurer un minimum de temps de présence, d'observation et de surveillance, parce que sinon on parle dans le vent »*. Il organise ainsi son emploi du temps en fonction de cette activité d'observation, au printemps il passe selon ses dires de 6 à 8h tous les jours dans le parc. Il a donc développé une connaissance des lieux que personne n'égale en termes de précision, que les membres de la LPO reconnaissent même s'ils plaisantent sa tendance à l'exagération pour le blongios. La tendance au secret de cet amateur s'explique par ailleurs par sa volonté de protéger les milieux vis-à-vis d'un dérangement excessif :

> « Les ornitho c'est assez…amateur, professionnels, y en a toujours eu, professionnel, c'est pas le mot, quand tu gagnes pas d'argent t'es pas, mais je veux dire...qui garde la distance, qui fait gaffe. Il y en a toujours un qui passe, deux, trois, ...voilà. Mais quand on regarde la vente des jumelles, le prix des jumelles et tout, on a tout compris. C'est mort. Il y a des milieux qui supportent plus facilement qu'on fasse son "B a Ba", et d'autres qui supportent pas. Et comme, les Conseils généraux veulent absolument rentabiliser en communication tout leur truc, ça te fout une merde pas possible. » (Entretien avec Youri, mai 2013)

Ainsi pour Youri, si une logique de distinction est aussi à l'œuvre dans son souci de garder secrètes ses connaissances, s'y ajoute un souci de garder secrètes les présences

animales en vue de les protéger d'une destruction par maladresse : *« voilà pourquoi je ferme ma gueule, même comme ça c'est déjà trop ».*

Si la revendication d'une expertise s'appuie dans les deux cas étudiés sur la rigueur d'une méthode et l'échafaudage théorique ou organisationnel qui la sous-tend, elle peut aussi au contraire dépendre de l'intimité cultivée avec le lieu. Ceux qui passent beaucoup de temps, quotidiennement ou presque, dans le parc se réclament d'une meilleure connaissance des lieux vis-à-vis de ceux qui ne font que passer et dont l'avis fait pourtant autorité. Ainsi l'un des animateurs du parc de La Courneuve tient à la reconnaissance de ses compétences basées sur l'observation quotidienne de la faune. Sylvain prend souvent des moments, sur son temps de travail voire pendant ses congés, pour sortir sur le parc, faire des repérages et prendre des photos. L'animateur voudrait se rendre responsable du suivi de la biodiversité à l'échelle du parc. Il connaît en détail son historique faunistique. Si sa responsable directe ne le soutient pas vraiment, estimant que l'animation l'occupe déjà à plein temps, pour lui l'observation naturaliste nourrit les animations, parce qu'il permet de mieux connaître le parc, les espèces qui le fréquentent. Le chef de service et l'ingénieure du parc, soutiennent son travail de suivi. Sa contribution à la connaissance du parc est aussi saluée par l'ODBU, et rendue visible dans la base de données à laquelle il contribue beaucoup. D'abord ornithologue, il s'occupe aussi du suivi des amphibiens et des libellules sur le parc. Ses observations ont permis la découverte de plusieurs nouvelles espèces sur les lieux[97]. La revendication d'appartenance locale de l'animateur se fait surtout sentir face aux experts du bureau d'étude chargés de proposer des pistes d'amélioration des capacités du parc à accueillir la biodiversité. Lors d'occasions officielles comme la présentation publique du projet de plan de gestion du parc à l'été 2014, l'animateur ne manque pas de faire des commentaires à voix basse sur toutes les lacunes que comportent les prospections du bureau d'étude. Cette rivalité se ressent aussi sur le terrain, lors d'une rencontre fortuite qui donne lieu à un échange de moqueries joyeuses :

> Extrait du carnet de terrain : Rencontre avec Frédéric, prospections chauves-souris, été 2013
>
> J'accompagne Sylvain pour une session de suivi des libellules. Nous rencontrons Frédéric[salarié du bureau d'étude] qui circule à vélo dans le parc avec un plan, il s'intéresse aux potentialités des boisements pour les chauves-souris. Il nous

[97] L'espoir de l'animateur de donner plus de temps aux prospections naturalistes se trouve finalement satisfait puisqu'il quitte finalement La Courneuve en juin 2015 pour un poste de technicien dans un autre parc.

> explique qu'il est déçu par ses prospections. Il n'a pas trouvé d'arbres suffisamment vieux, fendus, avec des loges. Sylvain commente en disant que tous les arbres abimés sont coupés pour raisons de sécurité. Il le charrie ensuite sur ses performances sportives. L'employé du bureau d'étude répond à la moquerie en parlant des montagnes de sa région, à côté desquelles le belvédère du parc ne tient pas la comparaison.

Dans le cas de l'animateur, la rivalité joyeuse qui accompagne ses échanges avec le prestataire ne va pas sans une certaine frustration dans la mesure où ses propres qualités ne sont pas complètement mobilisées selon lui par le service qui l'emploie.

Conclusion de la Deuxième Partie

En Seine-Saint-Denis, la biodiversité se trouve d'abord révélée dans un espace qui faisait l'objet d'un conflit, le vallon du parc de La Courneuve. Elle acquiert petit à petit une existence, une visibilité dans l'ensemble du territoire, au travers de partenariats noués avec des acteurs qui s'en font les porte-parole. S'en suit la mise en place d'une politique de protection d'un patrimoine écologique, ciblant d'abord un type de milieu particulier, les étangs. Le crapaud calamite, mis en avant, devient le symbole du retour de la nature dans la ville, alors que la création d'une ZNIEFF officialise son statut d'hôte privilégié.

L'installation de partenariats avec des structures associatives d'étude et de protection de la nature qui se professionnalisent et des acteurs du monde académique, accompagne la création de l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine. Si la porosité est grande entre ces deux mondes, l'Observatoire leur attribue néanmoins des statuts différents. La création de l'Observatoire se double d'une mise en évidence de l'importance prise par la biodiversité dans le travail de la Direction des Espaces Verts, jusqu'à son changement de nom en 2011 : les « *espaces verts* » se retrouvent décomposés en trois dimensions, la «*nature », les « paysages »* et la *« biodiversité* », rassemblant ainsi dans le nom de la structure administrative la nouvelle orientation prise, vers une mise en valeur de la biodiversité au travers de l'aménagement paysager.

L'ODBU peut être vu comme une structure de représentation politique pouvant potentiellement mettre en relation différents acteurs partie-prenante dans la prise en charge de la biodiversité. Progressivement, au cœur du tissu urbain, l'espace se trouve redessiné par les savoirs experts en écologie, ou encore « mis en ordre » par ceux-ci (Micoud, 2004, p. 19) dans une optique de patrimonialisation de la nature sous l'égide de la biodiversité. Réciproquement, la faune et la flore sauvage se trouvent représentées là où elles ne l'étaient pas auparavant au sens qu'elles acquièrent des porte-parole (Latour, 2004) dont la légitimité se trouve peu à peu renforcée dans la structure administrative.

Enfin, l'inscription des parcs départementaux de Seine-Saint-Denis au sein d'un site Natura 2000 entérine l'idée de gérer des parcs pour y favoriser la biodiversité, mais les porte-drapeaux du paysage (Luxereau, 2010) changent alors, et les oiseaux prennent officiellement le devant de la scène. Dans l'élaboration du plan de gestion du parc de La Courneuve, point alors une tension entre deux approches de la gestion : l'une tournée exclusivement vers une

approche technique visant à la maximisation de la biodiversité du site, l'autre mettant en valeur la dimension esthétique voire onirique du paysage du parc.

Avec la création de l'Observatoire et la mise en avant de la thématique de la biodiversité qu'il incarne, c'est donc d'abord une approche scientifique de la nature qui est à l'oeuvre, et notamment par le biais de suivis participatifs visant à produire des tendances à grande échelle. Les bagueurs investissent les lieux et le parc de La Courneuve devient un lieu d'exercice de cette activité pour laquelle la standardisation des gestes est une valeur clé. Cela passe par un processus de rationalisation et un recours accru aux savoirs scientifiques, une valorisation de la récolte de données standardisées. Dans ce contexte l'ornithologie et en particulier le baguage jouent un rôle fondateur dans l'émergence d'une « communauté de pratique », au sens formalisé par Wenger (1998), qui passe par un apprentissage collectif en situation autour d'un objectif commun. La standardisation des méthodes de récolte de données et de calcul devient également une source de distinction, qui répond symétriquement à une autre, fondée sur l'appartenance locale et le temps passé sur place. Néanmoins il ne s'agit pas dans le cas présent d'une opposition entre deux approches, l'une abstraite et surplombante, l'autre fondée sur la pratique assidue des lieux ; comme cela a pu être discuté vis-à-vis des savoirs naturalistes en milieux rural (Alphandéry et Fortier, 2005). Ici il s'agit plutôt d'un continuum entre deux pôles qui s'alimentent réciproquement et participent à donner forme à des savoirs qui orientent la gestion.

Troisième partie

Une redéfinition des métiers à l’aune de l’approche écologique du paysage

Introduction

Si l'écologie a pu être décrite comme un « ferment pour l'activité paysagiste » (Dubost, 2010b, p. 637), soit une nouvelle source d'inspiration pour la création de jardins, l'introduction de préoccupations environnementales dans l'aménagement à plus grande échelle engendre des confrontations autour de différentes lectures du paysage. Ainsi selon Adel Selmi, au paysage « fermé » des écologues (Selmi, 2006a) répondent le paysage « ouvert » des promoteurs du développement touristique et le paysage « propre » des alpagistes, structuré par l'activité pastorale et reflet de la dimension productive et socialement appropriée des espaces de montagne. Or le « paysage grandeur nature » et celui mis en scène dans les œuvres paysagères à petite échelle se répondent (Berque, 1995). La correspondance devient d'autant plus évidente que le règne de l'urbain généralisé (Choay, 1994) transforme les campagnes en scènes récréatives, digérées et soumises aux signes de l'urbanité (Kalaora, 1995, p. 114) alors que réciproquement, les jardins publics se muent en réservoirs de biodiversité. Comment se traduit à l'échelle d'un parc urbain de quelques centaines d'hectares, la confrontation entre différentes visions du paysage et plus largement, du vivant administré ? En particulier, comment cette confrontation prend-t-elle forme dans l'organisation du travail au niveau local ?

L'institutionnalisation de la prise en charge du patrimoine naturel par le Conseil général de Seine-Saint-Denis transforme en effet les modes de gestion au sein des parcs départementaux. Le cas du parc de La Courneuve, le plus ancien du territoire, ouvert avant que se manifeste un quelconque intérêt public pour les questions écologiques, rend d'autant plus complexe l'intégration de la protection du patrimoine naturel au centre des missions de service public locales. En effet, elle remet potentiellement en cause, aux yeux de ceux qui le gèrent, la vocation première du parc, par lequel leurs métiers se définissent : l'accueil du public. De quelle manière les relations entre acteurs et les formes d'intervention sur le vivant se trouvent-elles transformées au fil de cette redéfinition des missions du parc ? Cette question sera abordée en prêtant attention aux possibles reconfigurations des hiérarchies professionnelles et aux modes de négociation qui interviennent, en s'attardant spécifiquement sur la question de l'expertise.

La réflexion se structure autour de l'hypothèse suivante : la mise en valeur d'un patrimoine naturel à l'échelle du parc suppose une redéfinition des formes d'organisation et des catégories auxquelles se réfèrent les acteurs concernés, et qui structurent leur pratique

professionnelle. Ce déplacement des missions attribuées au parc est ainsi susceptible d'engendrer des conflits de légitimité associés à des tensions aussi bien sociales qu'épistémologiques.

Le premier chapitre abordera la reconfiguration de l'organisation des prises de décisions, entre concertation et contractualisation, dans un contexte marqué par l'élaboration du plan de gestion, mais aussi par un recours important à la sous-traitance. Les deux chapitres suivants aborderont plus en détail la manière dont les techniciens les gardes et les animateurs, voient les contours de leurs métiers redéfinis, au sein d'une institution qui s'est portée responsable de la mise en valeur d'un patrimoine naturel : entre accueil et maintien de l'ordre, les objectifs professionnels qui fondent la pratique des agents se remodèlent autour de ce nouvel objet. Enfin, le dernier chapitre abordera la mise en place de suivis participatifs de la qualité des prairies : pour s'interroger spécifiquement sur la manière dont cet outil prend part à l'introduction de méthodes de gestion guidées par des catégories issues de l'écologie scientifique.

Chapitre 6. Entre contractualisation et concertation

De la création de la ZNIEFF dédiée au Crapaud calamite à l'intégration du parc de La Courneuve dans le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis, la mise en valeur du patrimoine naturel s'appuie sur une diversité d'acteurs, au centre desquels se trouve l'administration départementale, chef d'orchestre de l'action publique sur son territoire. Entre contractualisation et concertation, différentes formes de relations cohabitent et se superposent. Si le contrat est la forme privilégiée de relation établie entre acteurs du marché par la théorie économique libérale (Démier, 2005), il peut aussi intervenir comme support de mise en forme de la négociation dans la mise en place de politiques publiques (Gaudin, 2007). Sur le territoire français, la mise en place du réseau Natura 2000 a pris la voie contractuelle après la levée de bouclier contre l'Etat dans les années 1990. La rédaction des documents d'objectifs passe nécessairement par une négociation entre acteurs du territoire, dont certains n'étaient pas jusque-là concernés par le thème de la conservation de la nature, notamment ceux issus monde agricole (Lepart et Marty, 2006). Dans certains cas, l'établissement des plans de gestion a suscité une forte résistance (Billaud *et al.*, 2002), allant jusqu'à l'affrontement entre réseaux d'acteurs, notamment entre les impliqués dans la mise en place de Natura 2000 et les autres, exclus du processus (Welch-Devine, 2011). Si Natura 2000 n'offre pas, au départ, un cadre qui prévoit la prise en compte de la multifonctionnalité des espaces concernés, cette question a néanmoins pu être abordée dans la pratique du fait de la flexibilité des procédures de négociation (Pinton, 2007).

La mise en place de Natura 2000 dans les parcs de Seine-Saint-Denis pose des questions liées à leur vocation première : celle d'équipements publics de loisirs. Ce sont des espaces entretenus dans les détails en vue d'un rendu d'abord destiné à l'agrément des visiteurs. Si la situation apparait différente vis-à-vis des territoires ruraux habituellement concernés par les politiques de protection de la nature, l'adoption dans le parc de La Courneuve de pratiques d'entretien présentées par leurs promoteurs comme favorables à la biodiversité ne va pas sans frictions. Deux exemples seront traités ici : La première partie de ce chapitre abordera l'élaboration du plan de gestion exigé dans le cadre de Natura 2000,

confiée à un bureau d'étude. La seconde partie sera dédiée aux relations entre le service du parc et les entreprises embauchant des jardiniers qui assurent au quotidien l'entretien des lieux. L'objectif sera de mettre en évidence les décalages qu'introduisent, vis-à-vis des pratiques habituelles des acteurs concernés, la volonté départementale de mettre en avant la biodiversité au sein d'un parc paysager.

1. Adapter les pratiques de gestion planifiée des espaces naturels à un parc paysager

Le Département de Seine-Saint-Denis est désigné en 2011 comme structure animatrice du site Natura 2000 distribué sur son territoire. La DNPB fait alors appel à un bureau d'étude spécialisé pour rédiger les plans de gestion à adosser au document d'objectif. Celui-ci prend par la suite une place importante dans la définition des objectifs de gestion, négociés avec le service du parc. Le bureau d'étude ECOTER, spécialisé dans l'expertise des milieux naturels et les études d'impact environnemental, est une petite entreprise d'une dizaine de salariés, basée dans le sud de la France, fondée par un ancien salarié de BIOTOPE. L'ensemble de l'équipe a moins de 40 ans. A partir des discussions avec le directeur et le salarié responsable de la rédaction du plan de gestion du parc de La Courneuve, je comprends qu'ils revendiquent leur indépendance, ainsi qu'une ambition forte du point de vue environnemental. Tous deux sont des naturalistes, amateurs de sport de plein air. Le salarié s'est spécialisé dans l'étude et la protection des chauves-souris. La création de l'entreprise provient d'une démarche militante. Ils apprécient tous les deux la dimension créative des plans de gestion : « *créer* », c'est-à-dire apporter de la biodiversité là où elle est absente, plutôt que de tenter de minimiser les dégâts d'aménagements en cours, comme pour la majorité des projets qui lui sont confiés. L'entreprise intervient en effet surtout sur des études d'impact, des études d'incidence Natura 2000, des dossiers de demande de dérogation.

1.1. Un formalisme en rupture vis-à-vis d'une habitude de transmission orale

La procédure d'accompagnement de la rédaction du plan de gestion construit un cadre dans lequel le service du parc est invité à inscrire son action future. Cette procédure est étroitement structurée du point de vue des thématiques à prendre en compte, des étapes à

suivre et du calendrier. En juin 2012, une première rencontre a ainsi lieu entre le bureau d'étude et une partie du service du parc, qui vise à présenter la démarche du plan de gestion. C'est un travail en trois phases : « *état des lieux* » ou « *diagnostic* », « *choix des actions* » et enfin « *rédaction* ». Le directeur du bureau d'étude montre à l'équipe un calendrier déjà préparé, échelonné sur deux ans. L'entreprise a par ailleurs produit un guide d'élaboration des plans de gestion (CG93, 2011b) qui détaille les particularités du site de Seine-Saint-Denis. Dans ce document, l'importance des piliers « *paysager* » et « *socio-économique* » sont mis en avant à côté du pilier « *biodiversité* » (CG93, 2011b, p.7)[98]. Cette situation est présentée comme exceptionnelle du fait du contexte, celui de parcs paysagers situés en milieu urbain qui remplissent d'abord une fonction sociale. Il est important ici de rappeler que la mise en place du réseau Natura 2000 en France a suscité des controverses dès les années 1990, dans lesquelles le monopole de la science dans l'établissement de normes concernant la gestion des territoires avait été vivement critiqué par des représentants du monde rural (Pinton, 2007). S'en était suivi la mise en place de procédures de concertations visant à appuyer l'élaboration des choix de gestion sur une diversité d'acteurs porteurs de savoirs et de compétences différents (Alphandéry et Pinton, 2007).

En Seine-Saint-Denis s'ajoute une dimension supplémentaire car les espaces concernés par Natura 2000 ont pour la plupart, un ou des auteurs, au sens où ce sont des œuvres signées. Le bureau d'étude en fait état lors de la première réunion. En outre, ce qui détonne le plus par rapport aux sites auxquels l'entreprise est habituée à se confronter, concerne la petite échelle à laquelle sont prises les décisions concernant l'entretien du parc : « *450 ha gérés au mètre carré [dans lesquels] le dessin du maitre d'œuvre a un impact fort ».* Il faut donc adapter la procédure. Si le directeur du bureau d'étude souhaite s'arrêter aux grandes tendances de la gestion sans rentrer dans les détails, il lui faudra, précise-t-il, « *des indicateurs à remplir à la fin de l'année avec des chiffres, des polygones.* » Les membres du service du parc s'inquiètent de leur côté des lourdeurs administratives et du temps de travail que va exiger la rédaction du plan, d'autant plus que cette initiative s'ajoute à la mise en place de la démarche ISO14001, avec son lot de rapportages trimestriels et annuels, cette planification étant demandée pour

[98] La thématique du paysage fait référence au dessin initial des concepteurs du parc et à sa valeur esthétique; celle de la biodiversité désigne la gestion planifiée des différents milieux pour en améliorer la qualité écologique ; enfin le thème socio-économique renvoie aux usages, et fait référence à l'amélioration de l'offre fournie par le parc aux citadins. Il ne s'agit pas que d'éducation à l'environnement, mais de l'ensemble du service offert par l'équipement.

Natura 2000 comme pour ISO14001. S'en suit une discussion sur la possibilité de coupler les deux types de rapportage.

Du fait que le parc de La Courneuve est déjà en partie entretenu dans une optique conservatoire, le plan de gestion doit se baser sur l'expérience accumulée au cours des années. Or la discussion révèle que le parc a gardé peu de traces écrites des manières de gérer par le passé, il s'agit surtout d'une mémoire orale, conservée par chacun des agents du parc. Selon le livre bilan publié en 2006 qui fait état des expériences menées par le département en matière de gestion harmonique, trois plans de gestion ont pourtant été rédigés sur le parc de La Courneuve : celui du « *vallon écologique* » en 1995, celui du secteur des « *maraichers* » en 2004 et celui des « *lacs supérieurs* » en 2005-2006 (Dubreuil, 2006, p. 86). Sur le modèle des Réserves Naturelles de France, ces documents s'échelonnent sur cinq ans (ibid.). Néanmoins selon le directeur du parc, cette démarche n'a pas été suivie dans le temps – il ne cite d'ailleurs que le plan de gestion du vallon, et passe les autres sous silence. Parallèlement, une première réflexion d'ensemble sur l'effet des pratiques de gestion en matière de biodiversité avait déjà été entamée par un ingénieur écologue embauché par le parc mais qui a quitté le service quelques temps avant le début de la démarche de plan de gestion Natura 2000. Cet ingénieur avait entrepris de systématiser des suivis faunistiques et floristiques et de mettre en rapport les informations récoltées avec les pratiques gestionnaires. Peu de choses pourtant avaient été mises par écrit au-delà des données des suivis. Au début de sa mission, le bureau d'étude s'attèle donc au travers de plusieurs entretiens à récolter sa « *mémoire* » des expériences menées. Par ailleurs, conserver une autonomie dans la prise de décision fait partie des exigences des agents du parc. Plusieurs d'entre eux signalent à ce titre la spécificité des remblais, leur côté très largement imprévisible. L'un demande de « *laisser une autonomie pour expérimenter (…) à cause des remblais, à 10 m de différence, la même chose peut ne pas marcher, avec la même exposition, on a des surprises* ». Une autre précise que *« les remblais, ça marche sur certaines espèces et pas sur d'autres »*. La planification à long terme ne semble donc pas faire partie de la culture professionnelle de l'équipe du parc, qui s'appuie plutôt sur la mémoire orale et les expérimentations successives pour orienter les choix de gestion.

1.2. Un support pour la concertation

Au-delà de la volonté de l'équipe gestionnaire de conserver une marge de manœuvre dans les choix de gestion, le service du parc de La Courneuve accorde une attention

particulière aux démarches de concertation, vis-à-vis des autres sites du département. Le Conseil général étant à la fois structure animatrice Natura 2000 et propriétaire des lieux, la nécessité d'une concertation pourrait apparaitre comme secondaire. Néanmoins, l'équipe du parc choisit de mettre en place un dialogue avec différents acteurs concernés par le parc, non seulement du point de vue environnemental, mais aussi vis-à-vis des autres thèmes investis, à savoir le paysage au sens esthétique du terme, et les usages, au-delà de la seule question de l'éducation à l'environnement. Il se place ainsi en décalage par rapport aux deux premiers parcs à avoir lancé leur plan de gestion, le Sausset et Jean-Moulin les Guilands : ceux-ci, en effet, ont majoritairement axé la réflexion sur la seule question de la biodiversité. Le choix fait par le parc de La Courneuve donne ainsi potentiellement l'occasion d'une intégration des différentes fonctions du parc dans une même réflexion. La démarche d'élaboration du plan de gestion est partagée entre le bureau d'étude et une ingénieure embauchée en 2012. Alors que le bureau d'étude réalise le diagnostic écologique, l'ingénieure, paysagiste de formation, prend en charge la réalisation des diagnostics « *paysager* » et « *socio-économique* », par le biais d'entretiens avec les acteurs concernés par la gestion du parc, avec les membres du service, les concessionnaires et prestataires, les riverains par l'intermédiaire d'associations de quartier.

Des ateliers thématiques sont également organisés dans le but de confronter des visions différentes d'un même espace. Le bureau d'étude suggère les personnes et structures à inviter aux réunions et ateliers : les associations naturalistes locales, les usagers particuliers tels que le centre équestre, la société d'apiculture responsable du rucher du parc, les référents scientifiques tels que le MNHN, l'Office National des Forêts, d'autres Directions du Département, en particulier celle responsable de la gestion de l'eau, les communes concernées, les paysagistes à l'origine du parc, des représentants des riverains et enfin un service de l'Etat pour Natura 2000.

Sans pouvoir analyser ici dans les détails les échanges qui émaillent la rédaction du plan de gestion, d'autant que celui-ci n'est pas encore achevé, il semble néanmoins utile de signaler une tendance générale repérée dans l'approche défendue par l'équipe du parc de La Courneuve, qui crée un décalage et parfois des désaccords avec le bureau d'étude qui l'accompagne : il s'agit d'une certaine résistance vis-à-vis d'une approche de la gestion essentiellement orientée par l'ingénierie écologique. Si les avis divergent au sein de l'équipe sur la place à accorder aux actions dédiées à la conservation de la biodiversité au sein du parc,

une certaine unanimité semble exister vis-à-vis de la mise en valeur de deux dimensions qui fondent initialement l'existence du parc : la question esthétique inhérente au projet paysager et la place de l'évasion par l'imaginaire dans l'expérience des usagers. L'ingénieure du parc garde ainsi à cœur, dès son arrivée, de repartir sur les traces du projet des paysagistes, en particulier de Gilbert Samel, et notamment de l'inspiration qu'il puise dans la cosmologie chinoise. Elle met en valeur dans ses présentations une approche du paysage par les « *éléments* », tantôt en se référant aux cinq éléments ou Wuxing[99] que sont le bois, le feu, la terre, le métal et l'eau ; tantôt en se référant simplement au ciel et à la terre. Si son intérêt personnel pour la cosmologie chinoise ne fait pas écho dans l'ensemble de l'équipe, l'attention aigue à la dimension esthétique du paysage fédère : l'importance accordée au panorama, aux vues cadrées de même que la sollicitation des imaginaires. A titre d'exemple, une réaction peut être rapportée ici, celle du chef des gardes lors d'un atelier interne consacré à la question des usages, où celui-ci s'exprime à propos de l'éducation à l'environnement. Précisant qu'il n'a jamais beaucoup aimé l'école, il déclare : « *les gens on n'est pas là pour les éduquer, on est là pour les faire rêver* ».

Confronté à un parc paysager, le bureau d'étude qui accompagne l'élaboration du plan de gestion du parc de La Courneuve doit modifier ses habitudes de travail pour faire face à des enjeux inédits tels que la fréquentation intense de certains lieux, et la dimension artistique qui caractérise de manière évidente le dessin du paysage dans un tel contexte. Pour le service du parc en retour, l'obligation qui lui est faite de s'inscrire dans une planification à long terme entre en rupture avec une histoire plutôt marquée par la transmission orale des façons de faire. Le rôle de rédacteur du plan de gestion confère au bureau d'étude un pouvoir qui prive le service gestionnaire d'une partie de l'autonomie qu'il possédait auparavant. Néanmoins le travail commun sur plusieurs années permet en fin de compte, au fil des échanges successifs de produire un savoir hybride, à la confluence entre différentes façons d'envisager l'espace concerné (Mougenot, 2003).

[99] Les cinq éléments qui caractérisent la cosmologie chinoise sont en réalité plutôt des processus ou phases de transformation (Parkes, 2004, p. 102).

2. Changements de pratiques dans un contexte de marchés publics

Pendant longtemps, le parc de La Courneuve était entretenu à la fois par une régie jardinage et des entreprises sous-traitantes, la première se chargeant des fleurissements les plus sophistiqués comme la roseraie et la vallée des fleurs, tandis que les secondes assuraient les plus gros travaux comme la tonte, qui nécessitaient un plus gros investissement matériel. Les jardiniers du parc s'occupaient aussi, l'hiver, des travaux d'entretien des boisements. La disparition de la régie jardinage en 2004 a généralisé le principe du recours à la sous-traitance. Aujourd'hui, l'entretien du parc est piloté par le chef de service et son adjointe, une ingénieure et quatre techniciens. Le parc est divisé en cinq « *secteurs techniques* » dont l'entretien de la végétation et le nettoyage sont confiés à différentes entreprises d'entretien d'espaces verts par le biais de marchés de sous-traitance. Lorsque le service du parc oriente la gestion vers une approche par « *milieux* », différentes sources de tension apparaissent, fortement liées au mode d'organisation des relations avec les entreprises.

Le directeur de la DNPB se félicite de la fin de la régie jardinage comme un choix économique judicieux[100] : la DNPB est une direction où « *il n'y a pas d'ouvrier. C'est un choix qui a permis de faire 50% d'économies* ». Moins que sur les salaires, c'est sur le matériel que les économies ont lieu, par exemple pour la tonte : « *On tond une fois par semaine, le reste du temps la tondeuse ne sert pas. Si c'est une entreprise, la tondeuse tourne tout le temps et le matériel est rentabilisé* ». Toutes les collectivités y viennent selon lui, même la mairie de Paris, dans un contexte de difficultés économiques. Son mot d'ordre : « *Il faut que l'administration fasse ce qu'elle sait faire, c'est-à-dire la conception* ». Ensuite il estime qu'il vaut mieux laisser faire les entreprises pour l'entretien des espaces verts, mais aussi d'une manière plus générale pour les projets pouvant avoir des retombées économiques. Le Conseil général a ainsi investi dans plusieurs « *innovations* » avec l'ODBU, comme des expérimentations autour des toitures et des murs végétalisés, ainsi que des nouveaux traitements de bac à sable à base de micro-ondes. Aujourd'hui, le directeur se passionne pour la fabrication de sol recyclé à partir de déchets verts et de construction. Chaque projet a été mené jusqu'à présent en tandem avec des entreprises.

[100] Entretien avec le directeur de la DNPB, novembre 2012

Recentrée sur cette optique de conception, la DNPB a néanmoins gardé une petite régie pour l'entretien du matériel, qui comprend des serruriers, des menuisiers et un ancien élagueur de la régie jardinage reconverti en ouvrier polyvalent :

> « On a gardé une petite régie, les « pompiers » qui s'occupent de choses urgentes comme démonter un jeu ou réparer une fuite. Ce sont de très bons professionnels. (…) Donc c'est frustrant de ne faire que des réparations, on a gardé 20% de travaux plus valorisants. » (Entretien avec le directeur de la DNPB, novembre 2012)

Quatre techniciens se partagent la gestion des secteurs sous-traités[101]. Leurs parcours professionnels différents ont influencé le choix des secteurs qui leur sont attribués. Les deux techniciens les plus âgés sont d'anciens jardiniers devenus techniciens en gravissant des échelons au sein de l'administration départementale. Les deux plus jeunes ont des formations en aménagement paysager, de niveau ingénieure pour l'une, et BTS (brevet de technicien supérieur) pour l'autre[102]. Ce sont donc ces deux techniciennes, les plus jeunes et les plus diplômées qui gèrent les secteurs où se concentrent les enjeux écologiques du parc, notamment la grande prairie et le vallon écologique.

Les limites de secteurs sont dessinées précisément sur la carte du parc et sont matérialisées par des éléments du paysage sur le terrain. Les entreprises reçoivent des consignes une fois par mois lors d'une visite de chantier qui réunit le technicien responsable et le chef de chantier de l'entreprise – qui répercute ensuite aux jardiniers de son équipe. Les relations entre les techniciens et les entreprises prestataires sont plus ou moins faciles suivant les secteurs. Alors qu'une confiance mutuelle a pu s'instaurer avec certaines, d'autres entreprises nécessitent un suivi très serré des chantiers. Pour prendre l'exemple du passage à des pratiques de gestion plus extensives, telles que la fauche, les entreprises ne suivent pas toutes les recommandations des techniciens comme ceux-ci le voudraient :

---

[101] D'autres tâches d'entretien sont aussi réparties entre les techniciens : aires de jeux, parcours sportifs et pédagogiques ; bâtiments, réseaux d'eau et d'électricité ; accueil des grandes manifestations (cross et grands rassemblements) ;

[102] Le Brevet de Technicien Supérieur s'obtient en deux années après un diplôme du niveau du baccalauréat. Les diplômes d'ingénieurs s'obtiennent en cinq ans.

> Extrait carnet de terrain. Ingénieure du parc, technicienne et conseillère technique ODBU, tournée dans le parc, été 2014.
>
> En passant devant la prairie qui longe la route Serater, les commentaires fusent : Hélène, Isabelle et Sarah se désolent. L'herbe a été fauchée hier, à ras et sans laisser de lisière. L'aspect est très sec et c'est un désert.
>
> Sarah : « Il y avait plein d'arthropodes ».
>
> Hélène : «La végétation est cramée ». Elle ajoute que les gens aiment bien venir pique-niquer dans les prairies à cette époque mais là ça n'est plus possible, ça n'est pas accueillant du tout. Elle évoque le côté « dur » du paysage, d'autant que le talus est fauché des deux côtés. Les prairies apportent de la « douceur ».
>
> Sarah : « Il n'y a même pas d'exportation ». Elle explique que ce qui a été coupé ne pourra plus servir, c'est trop sec, impossible à donner en fourrage, ça n'a plus de valeur nutritive. (…) Selon elle c'est le pire moment de l'année pour faucher, on fauche soit au printemps, soit à l'automne, mais pas en juillet. Ca augmente aussi les risques d'incendie.
>
> Selon Hélène, l'entreprise a fauché à ce moment là parce que ça l'arrange dans son calendrier. Il faudrait selon elle planifier de manière annuelle, que le calendrier de gestion soit contractuel. Elle espère que le plan de gestion le permettra.
>
> (Discussion avec Sarah et Hélène lors d'une formation au suivi des prairies, juillet 2014)

Dans cet exemple, ce que les agents du parc considèrent comme une erreur de calendrier a endommagé le secteur, du point de vue esthétique et en termes de commodités pour les usagers selon l'ingénieure, du point de vue faunistique et agronomique selon la conseillère technique. Pour l'entreprise au contraire, ce sont les contraintes d'organisation qui priment, la fauche est déclenchée avant les congés estivaux des employés.

Le « *découpage* » du parc en différents secteurs s'explique par des raisons d'organisation des marchés publics, chaque secteur pouvant faire l'objet d'un appel d'offres spécifique. Ces marchés sont arbitrés non pas par les services des parcs mais à un échelon

supérieur des services du Conseil général. S'il est censé assurer une forme d'impartialité dans les choix de prestataires, ce système provoque quelques contrariétés dans les services. En effet, comme plusieurs agents l'évoquent, les différents critères des cahiers des charges sont soumis à un arbitrage par le service des marchés, dans lequel le facteur économique prime de plus en plus : les entreprises les moins chères sont favorisées, ce qui peut nuire à la qualité du travail fourni. En effet, les techniciens constatent que lors de remplacements d'entreprises par des prestataires à meilleur marché, les salariés, moins bien rémunérés sont aussi moins qualifiés.

Plusieurs des employés des entreprises rencontrés au cours de mon enquête ont d'ailleurs insisté sur la précarité de leurs conditions de travail. Le renouvellement régulier des marchés provoque de fait un recours important aux contrats à durée déterminée. En outre, alors même que l'apprentissage du fonctionnement et des particularités d'un site prend du temps, les entreprises qui acquièrent ces compétences ne sont pas assurées de conserver leur activité lors des renouvellements des marchés. Ainsi, en 2013, l'entreprise responsable de l'entretien de la vallée de fleurs et de la roseraie, considérée comme la plus compétente et la plus performante par le service du parc, perd le marché face à une autre entreprise proposant des coûts moindres. Le chef de chantier, qui travaillait majoritairement sur le parc, se retrouve alors temporairement sans emploi, avant qu'un arrangement soit trouvé pour permettre son embauche dans la nouvelle entreprise.

Au-delà de l'instabilité du suivi des chantiers provoquée par le système de marchés publics et le recours à la sous-traitance, le directeur de la DNPB souligne la rareté des entreprises d'entretien d'espaces verts compétentes sur la question de la biodiversité. Celui-ci explique que la « *gestion de la biodiversité* » demande des compétences nouvelles en rupture avec les méthodes horticoles conventionnelles. C'est selon lui « *une affaire de spécialistes* » qui demande d'avoir recours à des personnes possédant un haut niveau de compétence :

> « La gestion de la biodiversité est quelque chose d'extrêmement fin, extrêmement méticuleux pour arriver en permanence à maintenir l'équilibre. (…) J'essaie d'expliquer à mes élus que gérer un parc comme ça, c'est une mécanique de haute précision, qui demande des gens de très haute technicité, et il faut savoir faire, il faut vraiment savoir faire. » (Entretien avec le directeur de la DNPB, janvier 2013)

Par exemple, quand l'entreprise de piégeage embauchée par le parc pour limiter le nombre de lapins cesse toute activité en 2014, le nouvel appel d'offres ne reçoit aucune réponse, ce qui met un point d'arrêt à cet axe important de la gestion des parcs qu'est la régulation de l'impact des lapins sur la végétation. Pour pallier le manque d'offre correspondant aux besoins de la DNPB, celle-ci a décidé de construire un système d'accompagnement des entreprises pour favoriser leur reconversion vers des pratiques adaptées à ses demandes. Ce système repose d'abord sur un cahier des charges développé en interne, puis sur un système de labellisation, moins contraignant que les labels développés par l'Association Française de Normalisation, l'AFNOR, tels qu'ISO 14001[103]. Le directeur de la DNPB dit préférer miser sur un organisme de formation qui « *accompagne* » les entreprises plutôt que sur une démarche de « *contrôle* » appuyée sur des normes. Cette approche revient en somme à une externalisation de l'accompagnement des entreprises dans leurs changements de pratiques. Pour le directeur de la DNPB, il s'agit aussi de ne pas abandonner les entreprises qui travaillent déjà avec le Conseil général et de leur permettre de poursuivre leur activité sans les mettre en danger économique. Cette volonté affichée par le directeur de la DNPB d'accompagner les entreprises entre en relative contradiction avec la primauté du facteur économique observée dans les faits, qui entraine une instabilité des contrats de sous-traitance.

En corollaire de cette optique d'externalisation, une stratégie de contournement s'est mise en place au parc de La Courneuve. En effet l'un des deux techniciens les plus anciens intervient aussi directement sur le terrain pour effectuer des travaux qui ne sont pas dans les marchés. Son passé de chef de la régie jardinage le place en position d'effectuer les tâches qui seraient trop coûteuses, trop lentes ou impossibles à mener à bien dans le cadre des marchés. Aux dires d'un de ses collègues, il s'occupe ainsi de « *ce qui est précieux* » : le jardin des collections et le jardin pédagogique. Il assure aussi en partie la coupe de bois, la réfection des pelouses après la Fête de l'Humanité, des opérations de débroussaillage. Ces activités n'entrent pas dans ses attributions officielles. En outre il travaille avec les moyens du bord faute de ligne budgétaire pour le matériel : pour la réfection des pelouses, il utilise par exemple une vieille machine qu'il ne peut pas faire réparer. Le système des marchés publics

[103] ISO 14001 est une norme établie par l'Organisation internationale de normalisation, visant à mettre en place des systèmes de management environnemental. Elle ne concerne pas la performance environnementale des organisations qui l'appliquent mais leur démarche de mise en place de politiques visant à améliorer leur impact environnemental http://www.iso.org, consulté le 1/06/2015.

est donc en partie contourné, la présence de l'ancien chef de la régie jardinage dans l'équipe permettant au service de gagner en souplesse. Ce technicien joue ainsi un rôle d'ajustement vis-à-vis du système de sous-traitance. Il conserve en effet en partie un rôle de « *contrôleur de travaux* », même si officiellement, ce grade a disparu de l'organigramme :

> « Quand je suis rentré, avec un BEP[104] horticulture, et un BT espaces verts, je suis rentré comme ce qu'ils appelaient à ce moment -là, agent technique, c'est à dire OP1. Il a fallu que je passe un concours pour passer OP2, que je passe un concours pour passer maitre ouvrier, un concours, pour passer agent de maitrise, un concours pour passer contrôleur.
>
> - Et puis technicien ?
>
> - Je me dis, j'aurais passé le concours, après, réussi ou pas réussi, je l'aurais passé. Et il y a une loi qui est passée il y a deux ou trois ans, le poste de contrôleur a disparu, et ils ont nommé tous les contrôleurs techniciens. Mais sans...donc là si je voulais passer, par exemple, technicien de première classe, il faudrait que je passe le concours."
>
> (Entretien avec Samuel, février 2013)

La logique de sous-traitance de l'entretien va de pair avec une approche économique marquée par des tendances libérales très claires. Celle-ci dissocie conception et production et vise une délégation maximale des activités autres que la conception et la recherche aux entreprises prestataires. Elle entraine également une spécialisation du travail entre entités distinctes associées par contrats. C'est bien ce que préconisait Adam Smith (Smith, 1995) pour les services publics selon l'analyse de l'historien Francis Démier (2005). Avant même que la notion de « service public » ne se structure, le père fondateur de l'économie libérale admettait ainsi que des acteurs publics, tels que l'Etat, puissent prendre l'initiative, notamment en ce qui concerne la construction d'infrastructures, tant qu'elles confient *in fine* par contrat leur réalisation au marché, considéré par principe plus efficace et moins couteux. Cette situation crée une « insécurité salariale » pour les employés de ces entreprises

[104] Le BEP, Brevet d'études professionnelles et le BT, Brevet de Technicien, sont des diplômes de l'enseignement secondaire technique et professionnel. Le BEP est un diplôme intermédiaire et le BT, est un diplôme de niveau baccalauréat. OP1 et OP2 désignent des gardes d'Ouvrier Professionnel.

(Cingolani, 2012). Par ailleurs du point de vue de la performance espérée, dans les faits, la théorie achoppe sur le manque d'offre adaptée à la demande de la collectivité. Si une contractualisation accrue est envisagée pour résoudre le problème, les solutions reposent également sur différentes formes d'ajustement, telles que d'une part, l'accompagnement de la reconversion des entreprises vers des pratiques adaptées à la demande, et d'autre part les efforts d'un agent qui effectue des travaux n'entrant pas dans le cadre de ses attributions officielles. Celui-ci continue à effectuer un travail pourtant rendu « invisible » (Krinsky et Simonet, 2012a) par la suppression de la régie et vient compenser les zones d'ombres créées par la forte « segmentation » de l'organisation du travail dans l'entretien du parc, finalement caractéristique d'une structure néolibérale de l'organisation des services publics (Krinsky et Simonet, 2012b).

**

La planification de la gestion du parc, en vue de l'optimisation du patrimoine naturel, s'accompagne d'une contractualisation accrue des relations, que ce soit du côté de l'élaboration du plan de gestion du parc qui fait appel à un bureau d'étude prestataire, ou du côté des relations entre le service gestionnaire et les entreprises qui en assurent l'entretien. Les deux espaces de discussion apparaissent comme relativement séparés. Enfin, l'élaboration du plan de gestion Natura 2000 offre un espace pour la concertation. Dans ce contexte il peut paraitre étonnant que l'administration départementale adhère à un standard tel qu'ISO14001, et ne l'exige pas de la part de ses sous-traitants, dans la mesure où ces normes sont habituellement la porte d'entrée privilégiée des entreprises vis-à-vis de leur impact environnemental (Lascoumes, 2012, p. 72). Il semble que d'une certaine manière, le plan de gestion Natura 2000 joue un rôle analogue. Fixant par avance les objectifs à atteindre de manière plus formelle que le service gestionnaire ne le faisait jusqu'alors, il peut potentiellement contraindre les entreprises à appliquer les nouvelles consignes.

Chapitre 7.
Jardiner pour la biodiversité

La gestion différenciée pose la question du sens des interventions sur les végétaux dans les parcs et jardins. Selon Yves-Marie Allain, ancien directeur des espaces verts d'Orléans et historien de l'art des jardins, la gestion différenciée consiste à créer et entretenir des jardins où la végétation n'est plus seulement considérée comme un support ou un décor au service de divers usages, mais une fin en soi. Relatant son expérience à la ville d'Orléans dans les années 1980, il reprend les questions posées à l'époque à propos des espaces végétalisés de sa commune (Allain, 1997) :

> « Sont-ils réalisés pour le public ou pour un public spécifique ? Pour la satisfaction du plus grand nombre, ou pour le plaisir d'un groupe social ou encore pour le plaisir narcissique des jardiniers eux-mêmes ? L'entretien des espaces verts ne devrait-il pas être totalement ou partiellement effectué pour le végétal lui-même, en tenant compte de ses besoins écologiques, physiologiques, phénologiques ? Un intérêt nouveau s'est alors fait jour pour la flore "ordinaire" et sa mise en valeur » (Allain, 1997, p. 201).

L'intérêt pour le végétal et ses besoins va de pair, selon ce pionnier de la gestion différenciée, avec une attention à la flore ordinaire, celle qui pousse spontanément. Cette attention à la flore ordinaire et à sa mise en valeur forme en effet le premier point d'appui pour le basculement d'une approche horticole conventionnelle à une approche écologique de l'entretien des parcs et jardins. Les plantes qui poussent spontanément commencent à trouver une place dans le sillage de l'essor du « jardin au naturel » (Bergues, 2010). Cette « mode » implique ainsi une tension entre « accueillir les mécanismes naturels et s'en assurer le contrôle »(Lizet, 2010). Dans le cas du parc de La Courneuve, le premier moteur historique de la mise en œuvre du modèle localement intitulé « gestion harmonique » est à trouver du côté de certaines espèces patrimoniales d'oiseaux et d'amphibiens. Quelle forme prend l'attention pour les plantes et les animaux qui s'installent spontanément sur les lieux, qu'ils soient

considérés comme ordinaires ou exceptionnels ? Cet objectif de gestion modifie-t-il les rapports professionnels entre acteurs impliqués ? La partie suivante apporte des éléments de réponse à ces questions.

Différentes étapes structureront la réflexion qui suit. Le premier élément concerne la disparition relative de la catégorie des « mauvaises herbes » du vocabulaire des techniciens, renouvelant les pratiques qui visent à circonvenir les proliférations du vivant. Celles-ci s'avèrent parfois impossibles à contenir, situation qui sera illustrée avec l'exemple du lapin de garenne. La dernière étape de la réflexion concernera l'adoption par le service du parc d'une démarche d'optimisation de l'allocation de l'espace à ces entités nouvellement valorisées : les « habitats naturels ».

1. La fin des « mauvaises herbes » ?

L'introduction des préoccupations écologiques dans la gestion du parc s'accompagne d'un changement des modes d'intervention sur le végétal qui laissent une plus grande place à la flore spontanée, gérée de manière plus extensive. Le fait est que les « mauvaises herbes » ont depuis une dizaine d'années au moins changé de statut. Plusieurs expositions leur ont par exemple été consacrées à Paris au cours des années 2000 (Dubost, 2010a, p. 636). Les guides de jardinage écologique destinés aux particuliers mettent en avant leurs vertus (Colaert, 2009). Les mises en scènes des paysagistes aux penchants écologiques leur accordent une place. Pour autant, cette tolérance ne va pas sans de nouvelles formes de contrôle du végétal, où se rencontrent considérations économiques, écologiques et esthétiques.

Dans les parties les plus anciennes du parc de La Courneuve, le relâchement général de la pression sur la végétation, sur les talus, dans les sous-bois donne progressivement plus de place aux plantes qui poussent spontanément. Il se déroule en parallèle de l'arrêt des fleurissements spectaculaires. Ces derniers s'inscrivaient dans le modèle de la mosaïculture, dessin coloré à l'aide de fleurs à repiquer qui trouve ses racines dans l'essor des grands parcs urbains et des jardins publics au second empire. Le fleurissement s'est alors plus que jamais éloigné d'une esthétique naturelle, pour laisser une grande place au dessin de l'artiste (Bergues, 2010, p. 649), nourrissant les visées didactiques et sanitaires dont ces espaces étaient porteurs (Nourry, 1997). Ce mode de fleurissement s'est ensuite développé tout au long du vingtième siècle, donnant naissance à un savoir-faire propre au corps des jardiniers municipaux (Bergues, 2010, p. 650).

L'abandon contemporain de certains fleurissements les plus colorés marque donc un véritable tournant dans la gestion du parc. Celui-ci a longtemps été renommé pour ses parterres de tulipes et de dahlias, disposés dans différents endroits du parc, en particulier dans le « *jardin des dahlias* » et près des entrées, ces dernières étant désignées par un technicien comme les « *cartes de visite du parc* ». Or aujourd'hui, le parc n'installe quasiment plus de plantes à floraison spectaculaire hors de la roseraie. Quelques iris fleurissent encore à l'entrée Marville et des lys voisinent encore avec les géraniums aux floraisons plus discrètes dans la « *vallée des fleurs* ». L'ancien chef de la régie jardinage, amateur de tulipes et de dahlias, en fait pousser quelques-uns chaque année autour du jardin pédagogique. Mais l'essentiel a disparu. L'arrêt de ces fleurissements s'explique d'abord par des raisons économiques. En effet, les bulbes et tubercules n'étaient pas conservés d'une année sur l'autre mais rachetés chaque année. Leur stockage aurait d'ailleurs également couté cher en main d'œuvre, selon l'ancien chef de la régie. Cet abandon a donc permis au Département d'économiser jusqu'à une centaine de milliers d'euros par an[105], une réduction importante des dépenses rendue nécessaire par les difficultés financières croissantes du Conseil général. Cet arrêt des fleurissements d'annuelles correspond aussi à un revirement esthétique. Ainsi, la plus jeune technicienne, se faisant l'écho du déclin du modèle du jardin fleuri (Bergues, 2010, p. 653), estime que ces plantes ne sont plus au goût du jour. Certains usagers continuent cependant de regretter ces floraisons dont ils décrivent la vivacité des couleurs et des parfums :

> « On a vu la vallée des fleurs se faire, la roseraie aussi, là, vous auriez vu comme c'était beau, il y avait des dahlias, des jacinthes, il y avait des tulipes, (sa voix se fait plus douce) qu'est-ce que c'était beau, tous les ans c'était entretenu, et maintenant....oh bah moi je passais le vélo à la main pour sentir, maintenant soit disant ça coûte trop cher. C'est dommage. (…) Ils ont mis des plantes là, ça sent mauvais (elle parle maintenant avec un air dégouté) à chaque fois que je passe quand c'est la période de la floraison ou quoi, j'ai l'impression de me trouver à côté d'une hyène (rires). » (Entretien avec Germaine, mars 2013)

[105] Avec un prix à l'unité allant de quelques dizaines de centimes à quelques euros pièce, multiplié par dizaines de milliers, le chiffre monte vite.



Photo 5 : Carte postale éditée par le Conseil général de Seine-Saint-Denis. © Marc Gibert, le bar Floréal, Parc départemental de la Courneuve, 1988. Floraison de faux aloès *(Knippholia galpinii)*. Cette image vise à illustrer la mise en valeur des fleurs dans la communication faite autour du parc dans les années 1980.



Photo 6 : Dans cet enclos de la vallée des fleurs, les lavandes mortes à droite, ont laissé la place à des herbes, finalement admises par la technicienne à condition d'en dessiner les contours (M. Legrand, juin 2013)

Pour les allées du parc, différentes stratégies de gestion coexistent par pragmatisme. Dans l'ancienne partie Audias, le désherbage chimique se poursuit sur certaines allées. Un jardinier m'explique qu'il traite chaque année les stabilisés[106] en y pulvérisant de l'herbicide total. Le service a encore en effet un marché de fourniture de désherbant. Selon l'ingénieure du parc, il ne sera pas reconduit à la prochaine échéance. Au nord du parc, du fait d'une convergence entre intérêts économiques et écologiques, le service a déjà fait le choix de laisser s'enherber certaines allées dont l'enrobé[107] se dégradait, plutôt que de recourir au désherbage thermique, coûteux sur de grandes surfaces (Dubreuil, 2006).

Dans les massifs eux-mêmes, la tolérance envers la végétation spontanée passe par une justification écologique de limitation de l'érosion des sols. En effet le « *bêchage systématique* » au pied des plantations, auparavant préconisé pour aérer la terre et supprimer les herbes gênantes, n'est plus pratiqué à cause des problèmes d'érosion qu'il provoque. L'envahissement des terrains par la flore spontanée permet de stabiliser les sols, mais il reste contrôlé en rabattant les plantes « *en tapis* » par exemple autour de massifs de graminées et de géraniums à l'une des criques de jeu, comme me l'explique le technicien responsable du secteur :

> « Dans la gestion maintenant on préfère qu'il y ait de la végétation, des herbes qui s'installent au pied, quitte à, quand elle est un peu trop dominante on donne un coup de fil pour les gérer en tapis. Avant c'était ...tous les ans on bêchait on avait des surfaces immenses d'arbustes à bécher et puis on s'est aperçu que c'était une aberration parce que tous les talus se déformaient. » (Visite de chantier, mars 2013)

Cet accueil des plantes spontanées pour limiter l'érosion des sols n'est pas pratiqué dans tous les secteurs du parc. Dans certains endroits au contraire, c'est un couvre sol qui remplace les plantes spontanées. Ainsi à la roseraie, les « *mauvaises herbes* » ne sont pas laissées à elles-mêmes :

> La technicienne : « On laisse pousser la verdure, on arrête de tout désherber systématiquement, mais après il faut faire attention qu'on n'ait pas les mauvaises herbes entre guillemets qui prennent le dessus.

[106] Mélange d'argile, de sable et de chaux compactées utilisé pour le revêtement des allées.

[107] Mélange de sable et de granulat enrobé de bitume, qui sert à imperméabiliser les voiries

> Le chef de chantier : Entre les vivaces qui se mettent comme le chiendent, les rumex, ... on a du mal à ...
>
> La technicienne : C'est pour ça que c'est bien la phacélie parce que ça fait une couverture verte, mais propre. C'est très dense, et ça empêche les autres herbes de...mais c'est même un peu trop dense, un peu trop haut pour les rosiers. » (visite de chantier, Décembre 2012)

Ici la phacélie permet de maintenir un aspect dit « *propre* » à l'ensemble en occupant l'espace autour des rosiers[108]. Les gestionnaires s'aident donc ici d'un auxiliaire végétal, qu'ils sèment, pour éviter d'affronter les indésirables comme le chiendent. A l'inverse, dans d'autres lieux qui accueillent des massifs fleuris, la végétation spontanée peut prendre la place des plantes horticoles. C'est le cas de l'ortie, qui perd le statut de mauvaise herbe dans le parc et gagne de la considération[109]. Ainsi à la « *vallée des fleurs* », la mort d'une partie des lavandes d'un massif à cause d'une excessive humidité dans une partie ombragée pousse la technicienne à proposer de laisser l'endroit dégarni se couvrir d'orties et d'autres plantes, qu'elle voit d'abord comme des « *cochonneries* », avant de changer d'avis, évoquant leur rôle « *mellifère* ». Elle demande néanmoins à l'entreprise responsable de marquer à la débroussailleuse les contours de la zone où dominent les plantes spontanées :

> « Ici il manque un peu de plantes. (…) c'est que des orties et de la cochonnerie...ou alors si c'est ça, c'est vrai que ça fait une zone mellifère, il manque de la plante spontanée, si c'est ça il faut qu'on fasse un truc qui soit propre, il faut qu'on fasse une bande autour. Parce que c'est pour ça que ça fait crade...on verra quand ça repoussera. (…) Je pensais que ça serait plus sympa si on marque que c'est volontaire. Alors on peut marquer que c'est volontaire, en dessinant une forme. » (visite de chantier, décembre 2012)

---

[108] La phacélie à feuilles de tanaisie (*Phacelia tanacetifolia*) est une plante originaire du nord du Mexique et largement cultivée dans les régions tempérées comme plante mellifère, engrais vert et couvre sol.

[109] L'ortie a été largement réhabilitée par les courants de jardinage écologique. Ainsi dans un guide destiné aux particuliers, elle figure en bonne place dans le top 10 des « mauvaises herbes » les plus utiles pour la faune, que le guide préconise de « tolérer tout en les contrôlant » : la berce commune, les chénopodes, les cirses, la fumerette officinale, le mouron des oiseaux, les orties, le pâturin, le pissenlit, la renouée des oiseaux et les trèfles (Colaert, 2009, p.10)

Cette intervention mérite d'être mise en regard des propositions du paysagiste Gilles Clément, promoteur du concept de « Jardin en mouvement » notamment mis en scène au parc André Citroën à Paris. Celui-ci est en effet peuplé de plantes qui se ressèment spontanément et changent de place d'une année sur l'autre. Les jardiniers s'arrangent alors pour dessiner des chemins à la tondeuse dans l'ensemble de formes et de couleurs ainsi recréés chaque année différemment. Gilles Clément se propose donc de donner les clés du jardin à l'ordre biologique, de miser sur « l'expression possible d'un ordre intérieur, un ordre intime, celui des messages transmis en vue d'une évolution » (Clément, 2007, p. 16), pour une mise en valeur avant tout symbolique du mouvement. Celle-ci repose sur une instrumentalisation du caractère dynamique des peuplements végétaux, qui deviennent sous la main du jardinier une matière d'un genre particulier, un espace-temps peuplé, dans laquelle celui-ci peut sculpter une forme changeante. En retour, cette mise en valeur symbolique du mouvement sert l'objectif de faire percevoir les dynamiques écologiques au public, en particulier la croissance et la dispersion. Les partis-pris de la « vallée des fleurs » du parc de La Courneuve ne sont pas aussi poussés, les plantes ne s'y déplacent pas. Il s'agit plutôt dans le cas décrit ci-dessus de laisser certains espaces – qui restent fixes – à ce type de végétation.

Dans les secteurs où dominent les massifs de fleurs, espaces gérés selon des principes qui restent d'abord horticoles, les plantes spontanées trouvent ainsi une place qui dépend de la capacité des gestionnaires à garantir ce qu'ils considèrent comme la propreté des espaces entretenus, et à mettre en avant leur intervention pour ne pas laisser croire à l'abandon des lieux. L'accueil du spontané passe ainsi par un travail formel – de contention. Mais celui-ci se double d'un changement de représentation. La tolérance envers les plantes comme les orties s'appuie en effet sur la reconnaissance d'une nouvelle valeur au jardin qui n'est pas esthétique mais écologique.

2. L'impossibilité de contenir le vivant : l'exemple du lapin de garenne

La notion d'animal nuisible a été largement rejetée en France depuis la fin des années 1970 pour évoluer en « localement proliférant », expression qui relativise le statut de nuisible en l'associant à un contexte précis. Avec la diffusion du concept d'écologie dans les politiques publiques territoriales, les gestionnaires se sont mis à la « recherche d'une gestion globale de la faune avec l'organisation d'une régulation contrôlée des populations » (Micoud, 1993, p. 85). Au parc de La Courneuve, les proliférations animales s'imposent autant que les

plantes spontanées comme un sujet important pour l'entretien du parc. Les techniciens sont unanimes pour dire que la « *surabondance* » ou le « *surnombre* » des lapins cause des dégâts importants. Le premier problème concerne la régénération des boisements du fait de l'écorçage des arbres, aussi bien des jeunes pousses que des adultes, surtout en hiver. S'y ajoutent de nombreux dégâts sur les plantations nouvelles et dans les jardins de collections, notamment les rosiers. Pour les techniciens, les terriers déstabilisent les sols et portent atteinte aux systèmes racinaires des arbres. Enfin, broutage et grattage entrainent la mise à nu de certains gazons et la dégradation du revêtement des allées du parc, créant des ornières, en particulier en zone nord. Deux méthodes sont employées pour limiter les dégâts, la pause de grillages autour des plantations et les captures. Pourtant, les lapins semblent impossibles à contenir sur le parc : ils « passent par en dessous parce que le grillage est mal mis, et puis il y a même des garennes à l'intérieur des grillages » m'explique une technicienne lors d'une visite de chantier, en novembre 2012. En outre la pose de grillage ne peut pas s'employer pour l'ensemble des jeunes pousses en sous-bois. La méthode des captures, très coûteuse[110], ne permet même pas de limiter la population au point où son impact serait supportable, selon l'entreprise de piégeage qui intervient depuis 1998 sur les parcs départementaux, où elle capture aussi les renards[111].

Les techniciens expliquent l'abondance des lapins dans le parc en référence à certaines pratiques de gestion : l'extension de la proportion de prairies par rapport aux pelouses est ainsi pointée du doigt par une technicienne comme cause d'aggravement par ricochets des dégâts causés aux pelouses et aux boisements : les lapins ne se nourrissent pas dans les prairies quand les herbes y deviennent trop coriaces, mais s'en servent de refuge, et se rabattraient donc sur les espaces disponibles, les pelouses, qui, comme elles sont devenues moins nombreuses, souffrent alors plus de leur présence. Les soupçons pèsent aussi sur les massifs de « *couvre-sol* », buissons rampants au couvert dense, à petites feuilles persistantes qui se reproduisent souvent par marcottage, sous lesquels les garennes abondent, comme le chèvrefeuille nain (*Lonicera nitida*), la symphorine (*Symphoricarpos albus*) ou les cotonéasters. Un dialogue entre une technicienne et le directeur du bureau d'étude pris en note lors de la première réunion de rédaction du plan de gestion permet de mieux comprendre la

[110] 56 000 € par an sur le parc de La Courneuve, soit 33 euros par lapin capturé.

[111] Les captures de renard ont cessé en 2007. Plusieurs justifications m'ont été données pour les captures entre échinococcose et galle.

délimitation des problèmes matériels et symboliques posés par le lapin dans le parc (Encadré 6) :

*« **La technicienne** : la renouée du japon, les lapins, ça conditionne le reste. Au niveau scientifique, vous citez des spécialistes mais personne ne se penche dessus, on se sent isolés. Au muséum, personne ne travaille dessus. Il y a seulement la fédération de chasse, et une seule réponse, la chasse à grande échelle, une battue, un massacre, ou bien la capture, le prélèvement. Il faut se pencher dessus, on peut trouver des solutions, on se penche bien sur les pies.*
***Le directeur du parc** : Ca nous oblige à remettre en question la gestion faite depuis des années. [Les zones de prairie]*
***Le directeur du bureau d'étude** : Les captures sont-elles importantes ?*
***Le directeur du parc** : On en capture 2000 par an*
***Le directeur du bureau d'étude** : On pourrait essayer de passer de 2000 à 4000 ?*
***Le salarié du bureau d'étude** : Vous avez fait une estimation de la population ?*
***La directrice adjointe du parc** : Ca a été fait à l'automne, la population est passée de 2000 à 4000 [depuis les dernières estimations].*
***Le salarié du bureau d'étude** : Ca dépend des ressources. Par exemple quand on pêche on libère de la ressource pour les jeunes [poissons] ; Il y a un seuil, un équilibre à attendre.*
***Le directeur du parc** : On va dans le mur, ce qu'on fait ne sert à rien. [Le directeur du parc du Sausset] dit la même chose.*
***Le salarié du bureau d'étude** : vous êtes connectés avec l'extérieur ?*
***Le directeur du parc** : Par les voies ferrées, la SNCF ne nous a pas autorisés à intervenir sur les terriers.*
***Le salarié du bureau d'étude** : Et l'aéroport du Bourget ?*
***Le directeur du parc** : C'est bâti entre les deux, c'est plus difficile d'accès qu'avant.*
***La chargée de mission Natura 2000** : Et si on essayait un arrêt total des captures ?*
***Le directeur du parc** : On ne peut pas, les conséquences seraient tellement graves sur la végétation…tout disparaît si on ne fait rien.*
***Le salarié du bureau d'étude**: Si tout disparaît ils disparaissent aussi. C'est une discussion qu'on a eue [avec mon directeur], est-ce qu'on prend le risque de perdre du patrimoine ? Avec un objectif d'étouffement.*
***Le directeur du bureau d'étude** : Est-ce que le lapin a un intérêt pour le parc ? Les terriers de lapin peuvent être des refuges pour d'autres espèces*
***Le directeur du parc** : L'intérêt nous on ne voit pas lequel.*
***L'ingénieure du parc** : Il n'a pas de prédateur*
***Le directeur du bureau d'étude** : Le renard ?*
***Le directeur du parc** : Le renard est opportuniste il fouille plutôt dans les poubelles*
***La technicienne** : Il y a eu un virus l'année dernière, la plupart des renards sont morts*
***Le salarié du bureau d'étude** : A Noirmoutier, les terriers servent au lézard ocellé.*
***La technicienne** : C'est ce que fait [l'entreprise de piégeage] ils envoient les lapins ailleurs*
***Le salarié du bureau d'étude** : Il peut avoir un rôle de tonte, garder le milieu ouvert pour le Crapaud calamite ?* »

Encadré 6 : La confrontation des regards sur l'écologie du lapin dans le parc et les actions de régulation possibles

D'un point de vue pratique, tout le monde s'accorde sur la difficulté de limiter le nombre de lapins, sur l'inefficacité pratique de la méthode de capture, même avec des prélèvements de 50% – les chiffres cités par la technicienne ne correspondent d'ailleurs pas aux taux de captures rapportés dans le tableau de synthèse fourni en 2014 par l'entreprise. Pourtant, les façons d'aborder le problème consensuel du lapin par les différents acteurs sont en grand décalage les unes avec les autres. Les employés du bureau d'étude réfléchissent d'abord en termes de dynamique des populations et d'écologie du lapin, de manière analogue au raisonnement effectué à propos des pies : ils supposent que la capture d'une partie des lapins libère de la ressource pour ceux qui restent et limite la compétition, et qu'elle favorise aussi les apports extérieurs depuis d'autres espaces. La seule solution selon eux consisterait à laisser le lapin se réguler de lui-même. Au contraire, les agents du parc ont d'abord en tête le maintien continu de la végétation du parc en « *bon état* », dans un souci paysager, en plus des contraintes foncières qui les empêchent d'intervenir sur les terrains voisins. Leur refus de laisser le lapin proliférer s'appuie aussi sur l'absence de statut légitime pour l'animal : il n'est ni une proie car personne ne considère que les renards en consomment beaucoup, ni un herbivore : l'idée que le lapin puisse tondre la pelouse et produire ainsi des milieux favorables au Crapaud calamite ne pèse en effet pas en sa faveur dans l'équipe du parc. Le regard se porte plutôt sur ses prélèvements des jeunes pousses en sous-bois, qui compromettraient la régénération de ces milieux déjà fragilisés par la pauvreté des sols.

D'autres avis s'expriment à l'encontre des captures, émanant d'écologues, de naturalistes amateurs. Etienne, ornithologue qui fréquente le parc depuis les années 1990, partisan de la non-intervention sur les milieux, rejoint le point de vue du bureau d'étude :

> « Les lapins, dans 90% des cas, c'est inutile de les piéger. (…) Je suis sûr qu'ils capturent les lapins ici [au vallon]. Ils capturent les lapins et ils fauchent, mais s'ils laissaient les lapins, il n'y aurait pas besoin de faucher. » (Entretien avec Etienne, octobre 2014)

D'une manière plus générale Etienne ajoute que, pourvu que le milieu soit sec et drainant, et que la végétation ait du mal à pousser, les lapins conservent un sol nu parfait pour le Crapaud calamite. Il poursuit dans la même direction en soulignant l'absurdité de capturer en parallèle la proie et son prédateur : « *ce qui est formidable, c'est qu'ils piègent les lapins et les renards aussi !* » Enfin, selon lui, l'équipe du parc ne capture pas les lapins pour conserver les milieux mais « *parce qu'ils font des trous dans les chemins* », autrement dit pour le

confort des usagers et pour garantir un bon accueil du public. Ainsi, la fréquentation du parc empêcherait de ne rien faire et de laisser la nature suivre son cours comme cet ornithologue le souhaiterait dans l'absolu. Au contraire, l'accueil du public obligerait les équipes du parc à entretenir les chemins et à couper les arbres dangereux ; d'une façon générale, prenant le parti du vivant laissé à lui-même, à l'instar de François Terrasson (1994) cet acteur estime que « *les intérêts de la nature et ceux des hommes sont souvent contradictoires* ».

Pour d'autres enfin le lapin peut devenir, à l'inverse, l'allié du paysagiste : un étudiant de l'Ecole du paysage de Versailles, dans son mémoire intitulé « *Quand les lapins auront des ailes* » effectué en 2012, faisait le même genre de recommandation. Il insiste en effet sur le rôle des lapins dans l' « *entretien* » du paysage du parc, en particulier de la « *grande prairie* »[112], et propose de stopper les captures pour laisser la régulation se faire d'elle-même, déléguant en somme le travail à l'animal. Si ces propositions n'ont pas convaincu le service du parc, le dépôt de bilan de l'entreprise de piégeage deux ans plus tard, met un terme provisoire aux captures. Un projet de thèse se dessine entre 2014 et 2015, qui se détourne d'une approche démographique, beaucoup plus complexe à mettre en œuvre sur des mammifères comme le lapin que sur les pies comme cela avait été fait dans les années 2000 avec la thèse de François Chiron. Le nouveau projet de recherche s'oriente vers une approche écologique voire éthologique pour étudier les préférences alimentaires de cette espèce, ses habitats, les connectivités entre espaces verts. Par la suite, le projet évolue encore pour aboutir finalement à une codirection entre écologie et ethnologie.

Finalement, si le lapin apparaît, de par son caractère proliférant, comme l'expression du « déploiement anarchique du vital à l'état brut » (Lascoumes, 1994, p. 10) sa présence même trouve ses racines dans une histoire où s'entremêlent profondément dynamiques sociales et écologiques. En effet, le panorama historique et géographique de la présence des lapins parmi les hommes déstabilise par le fait qu'à chaque époque il représente à la fois une ressource et une peste (Mougenot et Stirvay, 2011). Le lapin de garenne, (*Oryctogalus cuniculus*) est un animal originaire du sud de l'Espagne, qui a été répandu volontairement à partir de l'Antiquité romaine en Europe puis dans d'autres régions du monde progressivement. Depuis cette époque, « cet animal mène avant tout une existence semi-domestique » (Mougenot et Stirvay,

[112] La « *grande prairie* » est située en hauteur, à la limite du cône d'envol de l'aéroport du Bourget voisin. Le service du parc a donc interdiction formelle s'y laisser pousser des arbres.

2011, p. 32‑33). Comprendre sa présence ne donc peut passer que par le fait de « changer les termes de la relation » (Lascoumes, 1994, p. 12).

3. Créer des « habitats naturels » : jusqu'à l'injonction contradictoire

Au-delà de l'accueil problématique de la faune et de la flore spontanée qui prospèrent dans le parc, l'attention pour la biodiversité dans les pratiques d'entretien du parc concerne l'accueil des espèces liées à Natura 2000, pour lesquelles certains lieux sont spécifiquement aménagés. La gestion paysagère se tourne alors vers une approche par « habitats naturels », empruntant directement aux catégories de l'écologie scientifique. Au travers de différentes expériences, de l'accueil d'une espèce cible, à la diversification calculée des habitats, le pilotage de la biodiversité s'affirme dans la confrontation entre avis d'experts extérieurs au parc, associations ou bureaux d'étude.

3.1. Des équipements pour la faune

Avec le passage à la gestion harmonique, les pelouses du parc de La Courneuve ont été en partie remplacées par des prairies. Chez les acteurs qui interviennent dans la gestion du parc, la question de la délimitation entre prairies et pelouses crée des désaccords. Tout se passe alors comme si les prairies étaient vues comme des espaces dédiés à la biodiversité, tandis que les pelouses servaient aux usagers. Certaines parties les plus récentes ont d'emblée été aménagées de cette façon. Les termes « pelouses » et « prairies » se réfèrent ici à des modes de gestion. Dans le vocabulaire des techniciens et des jardiniers, ces mots correspondent à la fréquence de coupe, qui donne à la végétation une allure différente, dessinant deux types d'espaces distincts : tonte régulière pour les pelouses, jusqu'à une fois par semaine ; fauche pour les prairies, de trois fois par an à une fois tous les trois ans en fonction des secteurs. Néanmoins, les termes renvoient aussi à des « milieux », au même titre que les boisements, les roselières et les étangs, reportés sur une carte qui sert dans les échanges avec les entreprises (Figure 26).

Pour le service du parc, la gestion des pelouses et des prairies résulte d'un compromis. Selon l'ancienne chef de service, quand l'équipe a commencé à remplacer la tonte par la fauche dans certains lieux du parc, c'était pour créer des « *prairies à graine*s » au profit des oiseaux. Un compromis a ensuite dû être trouvé pour laisser des espaces aux sportifs et aux enfants :

> « Par rapport au public on est quand même obligés pour qu'un enfant joue dans le gazon, on ne peut pas laisser l'herbe haute comme ça, donc il y avait des parties qui étaient tondues, et d'autres parties qui ne l'étaient pas. Maintenant ça fait vraiment l'objet d'un marché bien précis. Vous avez pu les voir les plans. » (Entretien avec Philippine, janvier 2013)

Ce compromis provient d'une négociation entre les experts mandatés par la DNPB pour conseiller le parc en vue d'une gestion plus favorable à la biodiversité, et la direction du service, qui arbitre. Le chef de service estime difficile de diminuer davantage la surface de pelouse dans les parties les plus fréquentées du parc : pour lui, les usagers en ont besoin. Son avis s'oppose à celui de la botaniste qui procède annuellement à des inventaires dans le parc et se demande pourquoi il y a autant de pelouse. Elle trouve cela « *coûteux* » et « *inutile* ». Si elle accorde plus de valeur aux prairies sur le plan botanique, elle met aussi en avant les économies d'énergie et d'argent permises selon elle par une diminution des fréquences de tonte. La prairie est donc pour elle une manière écologique de gérer l'herbe, une antithèse de la pelouse. Le directeur du bureau d'étude qui accompagne le plan de gestion estime de même que le parc a une grande « *marge de manœuvre* » pour augmenter sa surface en prairies, ce qui serait selon lui favorable aux insectes et aux oiseaux.

A l'inverse, l'un des jardiniers qui travaille depuis une quinzaine d'années dans la partie la plus ancienne du parc, ne comprend pas qu'on laisse pousser ainsi l'herbe. Selon lui, laisser ces terrains en « *friche, pour y faire du foin* » est une mauvaise idée :

> « Il y a la buvette qui est ouverte tous les jours ici, il y a les gens qui viennent, ils veulent pique niquer ils ne peuvent pas. (…) Les pelouses qui sont poussées comme ça, les gens vont s'allonger dedans, moi c'est pour ça que j'ai la polyarthrite déformante dans le bras, tout ça parce que j'ai pris une tique sous le bras. En plus ça pourrait attirer des serpents. Comme la couleuvre, l'orvet, bon l'orvet, la couleuvre ce n'est pas dangereux mais la vipère, oui. » (Entretien avec Patrick, mars 2013, dans le parc)

Originaire de Normandie, fils d'agriculteur, ce jardinier défend une autre vision de l'écologie, liée à la pratique de la chasse. Il me raconte ainsi les moissonneuses qui contournent les nids de cailles, les abris installés pour que les perdrix viennent se nourrir en hiver, ainsi que les lapins qu'il se verrait bien chasser dans le parc. Autour de l'opposition entre pelouse et prairie se dessine l'opposition entre certains types d'usages permis par les

pelouses et entre certaines espèces que les prairies abritent, conçues positivement comme les insectes et les oiseaux ou au contraire comme dangereuses, telles les tiques et les serpents.

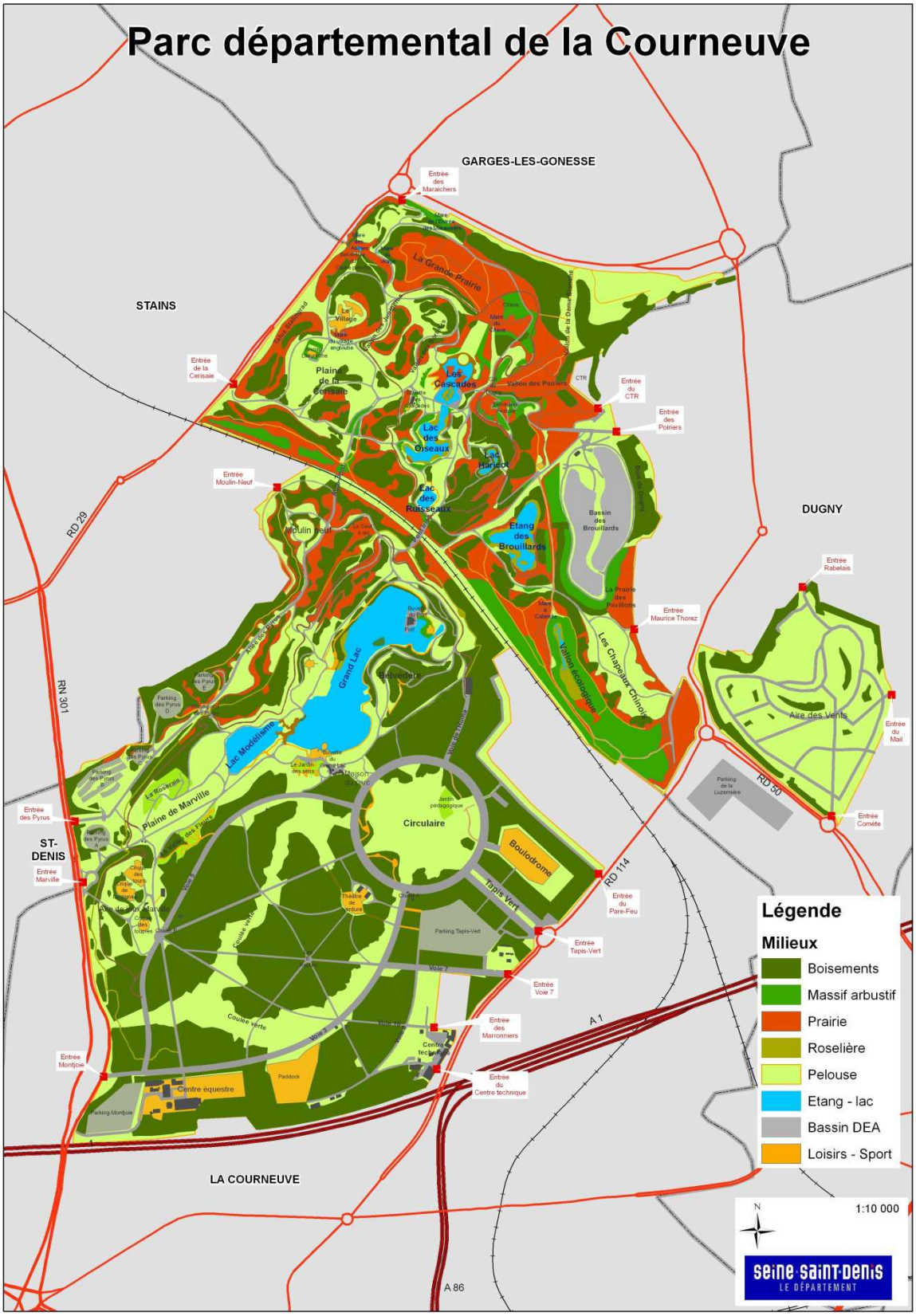


Figure 26 : carte des « milieux » du parc : les prairies, en orange sont surtout nombreuses dans la partie nord du parc

Pour le Blongios nain, véritable emblème du parc du point de vue écologique, la DNPB a commandé une étude à la LPO, qui a confié cette mission à une stagiaire de master 2 d'Ecologie en 2007. En plus de l'augmentation régulière de la surface de roselières du parc, les modes de gestion ont été modifiés pour répondre spécifiquement aux besoins de l'oiseau. Ainsi, sur l'étang des brouillards, premier site aménagé pour le Blongios, le choix du moment du faucardage[113] tient compte des habitudes de migration de l'espèce : les roselières sont faucardées à l'automne et seulement en partie de manière à ce que le Blongios, quand il revient de son hivernage au sud du Sahara, trouve de quoi s'installer et se cacher[114] (Photo 7). Discret, cet oiseau est très difficile à voir et la « *quantification* » de ses préférences sur le site a demandé de longues séances d'observations, comme s'en souvient l'ancienne stagiaire, aujourd'hui employée au Muséum :

> *« Il est tout le temps dans les roseaux, sauf si tu l'entends chanter ou que tu entends les jeunes parce qu'il est en train de nourrir, tu peux que supposer, si ça se trouve il est en train de dormir. (rires). En fait tu le vois entrer dans le massif, tu le vois rentrer dans les roseaux et si t'entends pas, si t'entends pas un jeune gueuler ce qui voudrait dire qu'il est en train de nourrir les jeunes, en fait tu peux pas savoir ce qu'il fait. Tu le vois juste rentrer dans un massif. Ca a quand même permis de quantifier un peu ses préférences d'habitat et de faire des recommandations de gestion pour le parc, pour le faucardage des roselières. Pour pas qu'ils rasent tout à l'automne. » (Entretien avec Emilie, juin 2013)*

Les roselières sont donc spécifiquement destinées à accueillir les Blongios, en leur offrant plus de ressources alimentaires, des caches vis-à-vis des prédateurs et des endroits pour nicher. Cette fabrication passe par une interprétation de leurs préférences, autrement dit de leur « Umwelt » (Uexhull, 2010) confiée à un expert qualifié, afin de pouvoir reconstituer celui-ci volontairement.

[113] Le faucardage désigne la coupe des plantes herbacées qui poussent les pieds dans l'eau, tels que les roseaux.

[114] L'entretien et l'aménagement des roselières ont aussi été pensés pour limiter le dérangement par les prédateurs tels que les chats et les fouines, et par les usagers ; cela conduit à isoler les roseaux des chemins par des massifs d'arbustes, ou à créer des îlots inaccessibles depuis le bord des plans d'eau.



Photo 7 : les roselières de l'étang des brouillards ont été entièrement redessinées (M. Legrand, juin 2014).



Photo 8 : la tentative d'installation d'un nichoir à Martin-pêcheur se solde par un échec (M. Legrand, juin 2012).

Alors que la gestion des roselières pour attirer le Blongios semble un exercice relativement simple et efficace, certaines tentatives d'aménagement peuvent échouer, du fait par exemple d'aléas techniques rencontrés en cours de chantier. C'est ce qu'il s'est passé lors de la tentative d'installation de nichoirs pour le Martin-pêcheur sur l'étang des brouillards. En effet, le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis),* espèce concernée par le classement Natura 2000 des sites de Seine-Saint-Denis, ne niche pas au parc de La Courneuve. Néanmoins, l'espèce a déjà été observée en passage sur les plans d'eau. L'absence de reproduction de cet oiseau dans le parc est donc interprétée non pas en fonction d'un manque de proies, mais car le parc ne présenterait aucun site où il pourrait nicher.

En 2012, le service du parc tente donc d'installer des nichoirs sur un canal d'évacuation des eaux d'orage qui aboutit dans l'étang des brouillards. L'installation consiste à reproduire au mieux les diverses conditions très précises communément admises chez les ornithologues comme nécessaires à la survie et à la reproduction de l'espèce: les Martins-pêcheurs nichent dans des parois verticales de terre meuble, au bord d'un cours d'eau, dans lesquelles ils creusent une loge en forme de couloir arrivant à une cache où l'oiseau peut pondre ses œufs, à une hauteur mettant la couvée et les parents à l'abri des prédateurs venant de la surface et des inondations. Ici, l'installation des nichoirs[115], conseillée par la LPO, et exécutée par une entreprise prestataire, a nécessité de lourds travaux de terrassement puisque les plans d'eau ne présentaient aucune berge verticale suffisamment haute. Le service du parc a donc fait procéder au creusement de la berge pour lui faire prendre une forme verticale, suivie d'une installation des nichoirs ensuite recouverts de terre (Photo 8).

Sur place, une fois l'installation finie, les avis divergent. Une ornithologue participant à la station de baguage printanière commente le travail de façon positive :

> « Ils ont fait une paroi avec des trous, un tissu devant et une armature métallique avec des mailles comme ça (elle montre des carrés d'une largeur de 20 cm environ) ; le Martin-pêcheur ça ne le dérange pas, on l'a vu nicher dans des parois artificielles ; Il niche dans les berges verticales » (Une ornithologue, session de baguage STOC Capture, mai 2012)

[115] Les nichoirs à Martin-pêcheur font partie des modèles de nichoirs à oiseaux vendus dans le commerce par des marques spécialisées comme Schwegler, qui fournit notamment la LPO. Ils imitent les loges que l'oiseau creuse habituellement lui-même (Schwegler, 2008).

Au contraire, pour le directeur du bureau d'études ECOTER qui inspecte l'installation, lui aussi ornithologue, l'aménagement ne satisfait pas les besoins de l'oiseau car les nichoirs ont été posés trop près de la surface du sol :

> « Il ne va pas reconnaître son habitat. (…) les nichoirs sont à fleur de sol, or le Martin-pêcheur recherche une régulation thermique, s'il y a des journées un peu chaudes ou froides, la température risque de trop varier. [Il ajoute plus tard] : pour un chat, c'est à bout de bras, c'est trop près de la surface. » (Le directeur du bureau d'étude, lors d'une visite de chantier, juin 2012)

Pour l'adjointe au chef de service, qui a supervisé le chantier, la réussite de l'opération importe. En effet beaucoup d'argent a été dépensé pour ce projet. Elle souhaite donc qu'une solution soit trouvée pour rendre le nichoir accueillant[116]. Les avis diffèrent donc sur la réussite de l'opération d'installation de nichoirs. Finalement, seul l'oiseau pourra éventuellement clore cette controverse : trois ans plus tard, il ne s'est toujours pas installé sur le canal.

3.2. La biodiversité planifiée

La création d'habitats dédiés à des espèces visées par Natura 2000 a pour objectif d'attirer et de conserver sur les lieux certaines espèces rares précisément ciblées, figures de proue du patrimoine écologique du parc. Cependant, dans le cadre de son plan de gestion, le parc est aussi tenu de chercher à augmenter la diversité biologique d'une manière plus générale, en termes d'espèces et d'habitats naturels. Pour ce faire, un conseiller de l'Office National des Forêts, membre de l'association Pro-Silva vient dispenser des conseils aux agents de la DNPB lors d'une formation organisée par cette dernière en 2012. Pour le chef de service du parc de La Courneuve, les objectifs du plan de gestion sont liés à la régénération des bois et à la diversification des essences. Une interrogation majeure concerne la possibilité d'implanter des boisements riches sur « *des terrains reconstitués, en phase de reconstitution* ». Le sous-bois du secteur Audias a par exemple une petite couche d'humus, quelques semis de chêne et de pin douglas mais qui n'arrivent pas à maturité. Ailleurs, les

[116] Ici la question esthétique joue aussi : les grillages apparents, mis en place pour maintenir la berge qui s'affaissait, font perdre à l'équipement tout attrait paysager selon l'adjointe, ce qu'elle déplore.

actions d'abattage ont conduit à une invasion de semis de frênes et d'érables à l'exclusion d'autres essences. Aujourd'hui le service du parc voudrait diversifier mais ne sait pas comment faire : « *On se fait dominer par les érables et les frênes, comment on peut prétendre à la diversité ?* ». Le forestier propose des solutions pour favoriser le hêtre, à croissance plus lente, vis-à-vis du frêne et de l'érable à colonisation rapide, selon la technique de la futaie irrégulière[117].

La recherche de diversité, objectivée dans le plan de gestion du parc, peut conduire à la construction de nouveaux modes de classification des habitats, en fonction de leurs potentialités d'accueil des espèces, et ce pour guider leur entretien futur. C'est le cas par exemple des mares créées pour le Crapaud calamite dès la fin des années 1990 (Photo 10), qui ont été diversifiées au fil du temps, avec un développement différencié de leur végétation. Lors de la journée de restitution de l'ODBU en janvier 2015, l'adjointe au chef de service présente différents « *stades* » de mares qui présentent chacun un intérêt spécifique d'un point de vue écologique : la « *mare pionnière* » majoritairement bordée de terre nue, propice aux Crapauds calamites, la « *mare végétalisée* » qui profite à d'autres espèces comme les libellules, ou la « *mare en cours de fermeture* », quasiment comblée, qui accueille encore une biodiversité différente. Le service du parc prévoit alors d'attribuer à chaque mare un statut qui permette d'affiner la description des méthodes d'entretien en fonction d'objectifs spécifiques.

La diversification des modes de gestion des espaces du parc s'inscrit en parallèle de la diversité des conseils, parfois contradictoires, que le service du parc reçoit de la part des associations naturalistes et bureaux d'étude. Selon une technicienne, les avis d'experts leur arrivent finalement comme des injonctions contradictoires :

> « Les associations donnent chacune des objectifs : « il faudrait faire ça, ça, ça … » mais ils ne sont pas d'accord entre eux. On s'arrange avec. Un bout de prairie

[117] Le modèle de futaie irrégulière (ou Sylviculture Irrégulière, Continue et Proche de la Nature, SICPN), porté par Pro-Silva, association à laquelle participe une partie des agents de L'Office National des Forêts s'oppose à celui de la futaie régulière, plus classiquement mise en avant par cette institution (Boutefeu et Arnould, 2006) depuis la fin de la seconde guerre mondiale et la volonté politique d'imposer une forêt avant tout dédiée à la production de bois (Boutefeu, 2005). Les considérations environnementales amènent depuis les années 1980 à une opposition franche entre ces deux modèles techniques, qui portent aussi deux visions de la forêt : la futaie régulière (ou « forêt cathédrale ») demande des interventions fortes, homogènes et planifiées à l'échelle du peuplement ; la futaie irrégulière, ou jardinée, s'appuie sur des interventions plus ponctuelles et dispersées à l'échelle de l'arbre, soit un « accompagnement » des dynamiques naturelles.

> pour les papillons, un bout pour…, un bout pour le public. » (Entretien avec Bérangère, octobre 2012)

Le décalage des points de vue se résout par un découpage dans l'espace. L'aménagement du parc n'est donc plus dédié seulement au public. Les nouveaux chantiers sont également conçus dans cette logique de partage de l'espace entre les usagers du parc, la faune et la flore, logique qui apparaît comme une véritable mise en ordre écologique de l'espace. Le cas du lac des oiseaux, un plan d'eau situé au nord du parc, offre un exemple de cette conception qui intègre dès l'origine l'objectif d'y maximiser la diversité biologique. L'ancienne chef de service se fait l'écho de cette approche anticipée de la diversification :

> « Au lieu de faire un lac comme il a été fait, dans les années 80 (…) avec des pentes qui étaient trop raides, avec aucune accroche pour les végétaux, pour les poissons etc. Bon, donc, du coup, toutes ces données-là sont intégrées dès le départ, c'est à dire qu'on fait des pentes douces, on prévoit des zones pour que les poissons se reproduisent, c'est complètement intégré maintenant. » (Entretien avec Philippine, janvier 2013)

Le réaménagement de ce plan d'eau, rendu nécessaire par une fuite découverte dans le fond du lac, a donné l'occasion d'une « *reconquête écologique* » dont les principes sont présentés sur des panneaux qui ornent le bord du lac en travaux (Photo 11). La technicienne responsable du chantier, qui a terminé il y un peu plus de six ans sa formation de paysagiste, est fière de ce projet qu'elle a entièrement conçu : le panneau est en deux parties, avec deux figures représentant le lac vu de haut avant et après les travaux. La première identifie les problèmes que l'aménagement a voulu résoudre : les roselières ne sont pas assez abondantes et aucun habitat de transition ne les sépare de l'eau ; l'accès aux berges est trop important avec un chemin qui fait tout le tour, qui crée un « *dérangement important* ». Le second panneau expose les améliorations prévues : d'une part l'agrandissement des roselières et la création de nouveaux habitats humides : une zone de « *tourbière* » et une « *noue* » ; d'autre part des aménagements qui visent à isoler la faune du dérangement des usagers : accès aux abords de l'étang restreints à la zone de platelage, création d'un « *îlot refuge pour la faune* », et d'une « *zone végétale de protection plus importante* ».Outre la réfection de l'étanchéité du lac, la pente des berges a donc été adoucie pour faciliter l'installation d'une végétation de milieu humide propice à l'accueil des amphibiens ; la surface de roselière a été augmentée pour faciliter la nidification des oiseaux ; un îlot a été isolé du bord pour limiter le

dérangement et la prédation. Enfin – et c'est le point qui nous intéresse ici – des platelages ont été redessinés pour faire en sorte que les usagers ne circulent que d'un côté du plan d'eau, dans un compromis entre confort des usagers, tranquillité des plantes et des animaux : *« l'aménagement de cheminements pour l'agrément du public tout en minimisant l'impact des dérangements sur la faune et la flore »* (Extrait du texte figurant sur le même panneau). Ces pratiques s'inscrivent dans la continuité d'une segmentation de l'espace à petite échelle, qui met à distance tout en rendant visible, instituant le paysage comme décor. De même qu'historiquement, différentes mises en scène du littoral ont accompagné les transformations des imaginaires associés à leur fréquentation (Corbin, 1988), le lac change ici de visage, accueillant de nouveaux objets de contemplation. L'argumentaire écologique fournit ainsi à la fois un nouvel agencement matériel des éléments et un nouveau cadre de lecture à celui qui regarde (Cauquelin, 2000).



Photo 9 : le lac des oiseaux en voie d'être repensé, pour y diversifier les habitats, ici inspecté par le bureau d'étude (M. Legrand, juin 2012).



Photo 10 : une mare à Crapauds calamites, à sec (M. Legrand, septembre 2012).

Des techniques d'ingénierie écologique et le discours qui les accompagne visent à modifier la manière dont les usagers du parc et la faune rentrent en contact autour du plan d'eau : d'une part, aucune barrière proprement dite ne ferme l'accès au lac à part des formations végétales, qui correspondent aussi aux habitats favoris de différentes espèces d'amphibiens, d'oiseaux, et d'insectes. D'autre part le platelage facilite l'accès à une petite portion de la berge : la mise en ordre écologique de l'espace autour du lac va de pair avec une démarche incitative, qui consiste à faciliter l'accès à certains espaces tout en décourageant l'accès à d'autres (Photo 11). Les circulations se trouvent donc « *canalisées* » selon le terme employé par la technicienne à l'origine du projet. Cette organisation de l'orientation des pas et du regard des promeneurs, héritière d'une longue tradition paysagère, se renouvelle dans un objectif de mise à l'écart des milieux fragiles. La technicienne responsable du chantier insiste sur l'importance de ne pas « *sanctuariser* » les espaces du parc, au profit des naturalistes, ceux qu'elle nomme les « *amoureux de la nature* » :

> « Les amoureux [de la nature] nous aident, ils évitent les catastrophes. Mais le parc ne doit pas être sanctuarisé pour eux. (…) La nature s'est installée avec le public, il n'y a pas de raison de changer ça. » (Entretien avec Bérangère, octobre 2012)

Si leurs conseils sont les bienvenus, le service du parc doit selon elle rester maître des décisions prises pour garantir l'équilibre entre la faune, la flore et le public du parc. Ainsi malgré les avertissements concernant la construction d'un observatoire sur le bord du lac des oiseaux, perçu par certains conseillers du parc comme source de dérangement pour la faune, celui-ci a quand même été construit.



Photo 11 : Panneau annonçant le projet de « reconquête écologique » du Lac des Oiseaux (M. Legrand, printemps 2013).

**

De la réhabilitation des mauvaises herbes au contrôle des proliférations animales, de la création d'habitats à l'optimisation de leur répartition, l'attention à la biodiversité dans l'aménagement du parc s'oriente vers une organisation des trajectoires, qui concerne aussi bien les dynamiques écologiques des milieux concernés que les déplacements des visiteurs dans le parc. Dès lors, il devient possible de décrire le jardinage pour la biodiversité comme une mise en ordre écologique de l'espace, des formes de vies qui s'y installent, ainsi que de leur utilisation par les citadins. D'une certaine manière, cette approche de l'aménagement paysager pointent les caractéristiques de l'« éco-pouvoir » décrit par Pierre Lascoumes (1994), dans la mesure où c'est bien ici un gouvernement des corps et des populations qui s'exerce, avec un élargissement du biopouvoir à l'ensemble du vivant, largement orienté par une expertise scientifique.

A l'échelle considérée, même si l'expertise issue de l'écologie scientifique devient centrale, les clés du jardin restent néanmoins entre les mains des techniciens paysagistes, qui refusent de diminuer la surface en pelouse ou de fermer au public une partie du parc. Le passage d'un champ d'expertise à l'autre implique une réinterprétation, qui incite finalement à lire le résultat des nouveaux aménagements comme la traduction spatiale de l'ambition du service du parc d'orchestrer la cohabitation entre les citadins et la diversité biologique, instituée en patrimoine.

Chapitre 8.
Eco-gardes : élargissement et renouvellement d'un métier de surveillance

L'ajout d'un préfixe « éco » à l'intitulé du métier des gardes des parcs départementaux se place dans la lignée de labellisation écologique qui touche de manière croissante un ensemble de pratiques aussi diverses qu'habiter, consommer, faire des sciences (Charbonnier et Kreplak, 2012). Dans le cadre des organisations comme les entreprises et les administrations, l'utilisation de ces labellisations procède de la mise en avant d'une « image verte » (Pascual Espuny, 2008), il s'agit donc aussi d'une question de communication.

Dans le cas de la redéfinition du métier des gardes, l'objectif affiché par la Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité est d'élargir leurs missions à une attention pour la biodiversité. Cet élargissement présente une claire analogie avec le changement de métier des techniciens, qui travaillent aujourd'hui au profit d'une partie de la faune et de la flore, intégrée au patrimoine des parcs. Une expression revient de manière récurrente dans les mots des cadres de la DNPB : les gardes sont « *les yeux et les oreilles* » de la Direction, du fait qu'ils sont chaque jour sur le terrain, justement pour surveiller et savoir ce qui s'y passe, signaler les problèmes et les dégâts. Leur implication dans la surveillance de la biodiversité semble donc couler de source pour les cadres de la Direction, puisqu'elle viendrait comme un élargissement de leur fonction première[118]. Pourtant, cette transformation du métier des gardes ne va pas de soi pour eux : les tensions qui vont être détaillées ici concernent d'une part la

[118] En Ile-de-France, le glissement du métier de garde, héritier de celui de gardien de square, vers des fonctions de médiation sur les questions environnementales n'est pas spécifique à la Seine-Saint-Denis. Le Département de l'Essonne par exemple dispose de postes de gardes-animateurs. La ville de Saint-Denis tente de mobiliser ses « gardes environnement », responsables de la surveillance des espaces verts – mais aussi de la voirie, sur des questions liées à la biodiversité. Le Service d'exploitation des jardins de Paris propose des formations aux agents de surveillance des parcs et jardins sur des thèmes environnementaux pour qu'ils puissent répondre aux questions du public.

vision qu'ont les gardes de leur métier et d'autre part, le contexte socio-professionnel dans lequel cette redéfinition s'inscrit.

1. La redéfinition du métier : une éducation du regard ?

La redéfinition du métier des gardes suppose entre autre qu'ils portent un regard sur la biodiversité qui puisse servir à alerter des changements et à prévenir les dégradations dont les usagers pourraient se rendre responsables. Au cours de formations en écologie, les gardes ne reçoivent donc pas seulement de nouvelles connaissances, ils n'acquièrent pas seulement un nouveau vocabulaire. Ils sont invités à prêter attention différemment à des entités déjà présentes dans leur environnement au sujet desquels ils sont à présent sommés d'acquérir le double rôle de sentinelles et de médiateurs : l'objectif de ces formations semble donc être de produire un « affinement de leurs capacités de perceptions » (Ingold, 2013, p. 32), associé à un changement du sens du métier de garde et des activités associées. La participation à diverses démarches d'inventaire et la familiarisation avec le vocabulaire scientifique forment l'assise des nouvelles orientations professionnelles dans lesquelles les gardes sont invités à s'inscrire. Pour réinvestir l'analyse faite par Dominique Pestre à propos de la gouvernance du changement climatique, en l'appliquant ici à la question de la biodiversité, cette reconversion programmée engage à la fois des catégories et des valeurs que les gardes sont invités à endosser : la création du métier d'éco-garde s'inscrit donc dans le « régime discursif » propre à l'adoption de la conservation de la biodiversité comme objectif de gestion (Pestre, 2009, p. 253). L'opération rencontre des difficultés sur le terrain. La première concerne la définition même du métier, qui se trouve déstabilisée. La seconde concerne les conditions du changement de métier, se rapporte au statut professionnel des gardes et à la place qu'ils occupent dans le service du parc.

La première brigade de surveillance de parc a été créée en 1970 à l'ouverture du parc de La Courneuve. C'est donc l'un des plus vieux métiers du parc. Les tâches initiales des gardes consistent à ouvrir et fermer le parc, ainsi qu'à assurer une présence constante sur les lieux pendant les heures d'ouverture. Les gardes sont donc les seuls agents du parc à y assurer une présence permanente (Encadré 7).

L'organisation du travail des gardes (Natacha, tournée en voiture, juin 2012)

Le temps se partage entre les « briefing » au début du service, suivis de tournées dans le parc. Quand ils ne tournent pas, les gardes se réunissent à la maison du parc où ils ont leur quartier général. Plusieurs moyens de transport sont utilisés : voiture, mobylette, vélo. Une brigade à cheval, un peu à part, intervient aussi sur le parc, avec un quartier général au centre équestre. Ils communiquent entre eux par radio et téléphone portable. Les gardes travaillent un week-end sur deux, deux équipes se relaient, une du matin et l'autre l'après-midi. Les horaires du parc coïncident environ avec celles du jour. L'été, les journées sont les plus longues : l'équipe du matin commencent à 6h30. Ils ont ensuite 15 min pour s'habiller puis 15 minutes pour ouvrir les 17 portes du parc, qui ouvre à 7h00. Cette tâche étant quasiment impossible à accomplir dans le temps imparti, les gardes arrivent souvent 45 minutes en avance pour tout ouvrir. Le soir, même routine pour fermer le parc, à 21h00, avec des difficultés au niveau des parkings, les usagers voulant profiter des lieux jusqu'à la dernière minute. Le gigantisme du parc fait que les gardes sont nombreux à penser qu'ils sont souvent trop peu sur le parc, 4 ou 6 gardes pour tout le parc, en binôme – du fait des congés et des arrêts maladie et des roulements en deux équipes. Le rythme hebdomadaire est également très irrégulier, avec des pics d'affluence le samedi et le dimanche et une ambiance beaucoup plus calme la semaine. Comme le résume Natacha : « En semaine c'est calme, on passe surtout son temps à rouler ; le week-end, on passe son temps à courir. C'est surtout le dimanche que l'affluence est la plus grande. »

Encadré 7: l'organisation du travail des gardes vise à assurer une présence permanente sur la surface du parc, pendant l'ensemble des heures d'ouverture.

En 1998, les gardes ont été intégrés à la filière culturelle de la fonction publique territoriale, comme adjoints du patrimoine territoriaux. Cette évolution de leur statut vise déjà alors à « *mettre en valeur la dimension de préservation du patrimoine naturel des parcs dans les missions des gardes* » (CG93, 2010, p.1). Le métier de garde a été de nouveau amené à subir une redéfinition au moment du changement de nom de la Direction des Espaces Verts en 2012, et change de nom lui aussi pour devenir éco-garde. Ceux qui sont officiellement présentés comme « *les principaux médiateurs entre les 7 millions d'usagers et les valeurs socio-écologiques portées par les parcs* » (CG93, 2010, p.2) voient leurs missions changer après un ensemble d'expérimentations et de discussions menées en 2010 et 2011, qui aboutissent à une redéfinition de leur fiche de poste. L'histoire de l'émergence du métier

d'éco-garde provient d'abord de l'expérience des gardes du parc du Sausset, associés de manière précoce aux questions touchant à la biodiversité sur le parc, au travers de suivis mais aussi d'actions de gestion. La formalisation du métier d'éco-garde consiste ainsi pour la DNPB à officialiser et élargir aux autres parcs ce changement de métier (Photo 15).

La fiche de poste du métier de garde réclame surtout des qualités relationnelles. Les gardes ont donc des parcours professionnels divers : certains jeunes sont embauchés sans diplôme, d'autres ont des formations sans rapport direct avec le métier, comme la vente. La pratique de l'équitation, indispensable pour les gardes à cheval, ouvre aussi la porte de la profession. Parmi eux se trouvent aussi d'anciens policiers, gendarmes ou agents de sécurité dans le privé. Les gardes présentent de ce fait une plus grande diversité sociale et culturelle que le reste de la Direction, mais qui reflète plutôt celle du territoire de Seine-Saint-Denis. Certains ont grandi à Aubervilliers ou La Courneuve, d'autres dans l'Oise, dans les Antilles françaises, en Afrique centrale. En outre le site de Seine-Saint-Denis est particulier du fait de son âge : selon le coordinateur, 80% des gardes ont plus de cinquante ans et certains travaillent là depuis les années 1970.

Le métier de garde concerne l'abord l'accueil et la sécurité : Jawad, un garde présent depuis douze ans dans l'équipe définit à ma demande son métier : *« l'accueil des usagers, l'orientation, la sécurité des usagers et des biens, la sécurité du patrimoine : les immeubles, la végétation, tout ce qu'il y a dans le parc »*. Les gardes sont là pour éviter la violence, présente dans les villes alentours et plus généralement dans la société. Leur rôle est d'en limiter l'expression pour permettre aux gens de profiter du lieu :

> Jawad « Les gardes sont un tampon entre la police et la population, on est là dans le parc, on doit surveiller les biens des usagers, les orienter, on doit le faire au début avec diplomatie, ensuite ça dépend du répondant, on discute avec les gens, si ça ne va pas on est amené à appeler des renforts, la police. C'est la même population dans le parc et dans la ville. Des agresseurs, des violeurs, des pédophiles, des enfants qui viennent jouer, des familles qui viennent pique-niquer, observer la nature, les canards… » (Entretien avec Jawad et Ali, juillet 2013)

La redéfinition du métier en éco-gardes est passée par la fourniture aux gardes « *d'outils de connaissance du milieu* » (CG93, 2010, p.2), mobilisables pour nourrir les trois missions des gardes, à savoir la sécurité, l'accueil, et le contrôle du patrimoine. Respectivement, il s'agit d'abord de pouvoir dialoguer de manière pédagogique avec les

contrevenants aux mesures de protection, ensuite d'informer le public sur les milieux pour enrichir la mission d'accueil, enfin d'élargir le contrôle du patrimoine au patrimoine naturel, en devenant des informateurs privilégiés des gestionnaires et des scientifiques, voire de véritables « *observateurs des milieux* » (CG93, 2010, p.2). Cela peut prendre la forme d'observations scientifiques, de participation aux inventaires et suivis sur la base du volontariat, ou de l'accompagnement des animateurs dans l'accueil de groupes pour des actions d'éducation relative à l'environnement. La fiche de poste des éco-gardes présente les démarches d'inventaires et suivis comme émanant de l'ODBU, même si le parc du Sausset a en partie développé ses propres méthodes de manière autonome en devançant l'apport de modèles. Les qualités et aptitudes requises se modifient également, avec comme nouvelle exigence à l'embauche une certaine « *sensibilité aux enjeux de protection de l'environnement et en particulier à la préservation de la biodiversité, intérêt à l'observation de la faune et de la flore* » (CG93, 2012, p.2).

Pour accompagner cette transformation de leur métier, les gardes participent dès 2011 à un ensemble de formations en biologie et écologie. Ces formations s'ajoutent à celles qu'ils reçoivent sur d'autres sujets comme le secourisme ou l'assermentation, qui permet de mettre des procès-verbaux liés au règlement du parc. Il s'agit d'une démarche formelle qui donne lieu à la délivrance d'attestations, versées dans les dossiers de carrière des agents. Les formations portant sur « *la connaissance des milieux naturels des parcs et la « médiation nature » avec les usagers* » (CG93, 2010, p.3) sont assurées par les animateurs, en interne :

> « C'est ce qu'on appelle des formations pour garde, ça les intéresse, au lieu de surveiller le parc, si une personne vient les voir, déjà ils ont des bases sur les arbres, ils vont avoir des bases sur quelques oiseaux puisqu'on les incite à faire des observations. On les incite, c'est peut-être pas le bon terme. On les met dans le bain. » (Entretien avec Samuel, février 2013)

Les formations visent ainsi à amener les gardes à mieux connaitre la biodiversité du parc où ils travaillent pour pouvoir répondre aux questions des usagers et expliquer les raisons de la réglementation. L'autre versant de ce changement, présenté comme volontaire, correspond à leur participation à la surveillance de la faune et de la flore. Pour le parc de La Courneuve, l'adjointe Emeline fait la liste des suivis dans lesquels ils seront amenés à s'impliquer à partir de 2012 : le PROPAGE, en binôme avec un animateur ou autre agent responsable du transect ; en début d'année, une « *formation de rappel* » permet de lancer la

saison. Il était également prévu de mettre en place un suivi des reptiles du parc, mais il aurait fallu trouver de grandes plaques à disposer dans le parc – sous lesquelles serpents et lézards vont se cacher pour trouver de la chaleur, ce qui permet de les trouver plus facilement – mais faute d'avoir pu trouver le matériel adéquat le suivi n'a pas été lancé.

Par ailleurs les gardes sont responsables d'un suivi qu'ils assurent entièrement : celui des oiseaux du grand lac, où les espèces présentes sont plus visibles et plus reconnaissables que dans les étangs de la partie nord. Le poste d'observation est au niveau de l'île où nichent les hérons cendrés[119]. Ils surveillent aussi les mares dans lesquelles pondent les crapauds calamites. Ils assurent enfin la surveillance des plans d'eau pour repérer les contaminations aux cyanobactéries, une surveillance visuelle et fondée sur un ensemble de mesures comme le pH, qui vient en parallèle de prélèvements d'eau confiés à un laboratoire d'analyse.

Le changement de fiche de poste peut donc se lire comme un élargissement des missions anciennes des gardes, auxquelles s'ajoute une dimension environnementale, qui concerne la présentation au public du patrimoine naturel des parcs et sa conservation. Néanmoins cela ne signifie pas forcément que chacun se reconnaisse dans cet élargissement.

2. Intégrer la biodiversité dans la définition subjective du métier

Le maintien de la sécurité dans le parc se traduit selon les gardes selon différentes dimensions : l' « *intervention* » et le « *signalement* ». Selon les personnes, le changement de mission accompagnant l'appellation Eco-garde s'intègre bien ou arrive en contradiction avec la manière dont les gardes voient leur métier.

Les gardes qui s'investissent le plus sur les sujets écologiques semblent tous avoir déjà une affinité personnelle avec ces questions, liée à une enfance à la campagne ou à un intérêt pour les animaux domestiques, les poissons d'aquarium, les chats et les chiens, ou encore la pratique du jardinage. Pour d'autres il s'agit d'une envie d'apprendre, d'une curiosité générale. Chez les plus jeunes, la motivation principale peut enfin venir de l'idée de « *prise de conscience* », car ils voient le parc comme un support pour faire prendre conscience aux

[119] Des séances d'observation de 3 fois 10 minutes, 2 fois par semaine

citadins de l'importance de la nature. Le coordinateur des gardes, moteur du projet, résume ses propres motivations :

> « Moi j'habite à la campagne, donc c'est super simple j'habite pas en milieu urbain, mes parents avaient un jardin, moi j'habite dans l'Oise, j'ai toujours habité dans un jardin, j'ai vécu un peu en HLM à Dugny, quand je suis rentré ici sinon…de toute façon je peux pas rester enfermé (...). Pour moi ça a toujours été naturel, mes parents adoraient se promener pour les oiseaux en baie de Somme, en Normandie, donc moi j'ai baigné dedans, donc ça me choque même pas, ça coule de source, je suis dans mon truc, quand je vais en forêt je regarde les oiseaux enfin en forêt c'est plus difficile, les animaux, je vais aux champignons, pour moi...c'est normal. Il y a rien qui me choque. Il y en a que ça choque de faire la biodiversité mais alors moi franchement » (Entretien avec Raymond, novembre 2012)

Au-delà des affinités personnelles, la question se pose de savoir comment les nouvelles missions s'intègrent ou non dans le regard que chacun porte sur l'exercice de son métier et les motivations quotidiennes à le réaliser, pour étudier à quelle condition celles-ci peuvent se reconstruire pour chacun de manière cohérente en intégrant cette nouvelle donne, permettant une reconnaissance par les pairs de la qualité du travail effectué et donc un maintien de la stabilité de l'identité (Dejours et Gernet, 2012).

2.1. La sécurité d'abord : contradictions

Parmi les motivations des gardes dans l'exercice de leur métier, l'importance de porter secours à ceux qui en ont besoin revient régulièrement. Le contact humain représente aussi une motivation importante, de même que la souplesse de l'organisation et le fait de pouvoir travailler en extérieur. Le temps passé dehors pendant les tournées permet de discuter avec les usagers du parc. Il ne s'agit pas seulement de faire respecter les règles, mais aussi de s'ouvrir des horizons à leurs côtés :

> « Le mieux c'est le contact avec les gens. De n'importe quelle situation économique, sociale, différentes personnes. L'autre fois, j'ai rencontré une chercheuse du … (il cherche le nom…) du CNRS, je suis resté une heure et demie à parler avec elle, c'était passionnant. Il n'y a pas que des gens qui viennent des

> villes à côté, il y a aussi des gens qui viennent de l'extérieur. » (Jawad, entretien avec Jawad et Ali, juillet 2013)

Parmi les habitués du parc se trouvent également beaucoup de personnes âgées, qui recherchent le contact des gardes et leur compagnie. Un brigadier évoque ainsi un ancien habitué avec lequel il aimait discuter, aujourd'hui disparu, selon ses mots, à l'âge du commandant Cousteau : « *un vrai livre d'histoire, avec une mémoire impressionnante* ». Lui-même a accumulé en trente ans de service une connaissance importante de l'histoire du territoire à laquelle il s'intéresse, au point que les agents du service le désignent assez généralement comme la « *mémoire* » des lieux.

Travailler dehors permet aussi de passer du temps à s'intéresser à la faune et aux arbres. Ils font partie des lieux et de nombreux gardes y sont spontanément attentifs. Ainsi, Natacha guette toujours les oiseaux de l'étang des brouillards et du vallon écologique lors de ses tournées en voiture. Elle s'arrête un peu au bord de chaque plan d'eau pour essayer d'apercevoir le Blongios nain ou le Martin-pêcheur. Cette observation s'accompagne parfois d'un semblant de dialogue, la garde en question n'hésite pas à s'adresser aux oies qui traversent la route devant la voiture pour leur demander de dégager le chemin. Antoine lui, suit avec précision l'état des mares. Adrien, passionné de poissons d'aquariums, s'intéresse surtout aux plans d'eaux et à leurs occupants. D'autres guettent les écureuils dans la cime des arbres. Beaucoup de gardes prennent à cœur la surveillance des mares. Il s'agit surtout de vérifier qu'elles ne s'assèchent pas au printemps avant que les têtards soient sortis de l'eau.

Extrait du carnet de terrain : discussion à la maison du parc

> J'entre à la maison du parc, plusieurs gardes sont derrière le comptoir et se racontent les évènements de la veille, ils m'incluent rapidement dans la discussion. Antoine me parle, très animé, de la mare du vallon. Il a signalé à Sylvain [l'animateur] qu'il n'y avait plus du tout de têtards dans la mare, Sylvain lui a répondu qu'ils étaient tous sortis dans ce cas. Lui se dit qu'il doit y avoir une pollution, parce que dans cette mare, la dernière fois qu'il a regardé, les têtards n'étaient « pas formés », ils n'avaient pas de pattes. Et dans les autres mares, il y a encore beaucoup de têtards. Il s'est inquiété, il regarde à chaque fois, il aime beaucoup ça. Il me parle aussi des plantes qui poussent dans l'eau, et qui une fois séchées, ressemblent à du papier. Il se demande ce que c'est. (Juillet 2013, discussion avec Antoine à la maison du parc)

Néanmoins, le métier concerne d'abord la sécurité des personnes. Viols, attouchements, pédophilie, meurtres, suicides, agressions à la batte de baseball, au couteau, au gaz lacrymogène, noyades, jambes cassées… La saison où la présence des têtards de Crapaud calamite nécessite la surveillance des mares coïncide avec la « *haute saison* », celle où l'affluence reprend dans le parc et avec elle, les « *problèmes* » qui sont selon les gardes plus nombreux ici que dans les autres parcs. Les gardes interrogés parlent en effet toujours d'abord du secours des accidentés ou des agressions. Il s'agit d'abord pour eux d'éviter que les usagers ne se retrouvent en danger. Le coordinateur résume ainsi la situation : *« C'est pas le monde des bisounours, c'est pas parce que c'est un espace vert que tout se passe bien. (…) Tout ce qu'on a à l'extérieur, on peut l'avoir à l'intérieur. » (Entretien avec Raymond, novembre 2012).*

Ainsi les nouvelles fonctions peuvent introduire une contradiction en termes d'image : courir après les papillons pour des personnes dont l'uniforme les invitent plutôt à courir après des voleurs de vélo et agresseurs en tout genre, introduit un certain décalage. Un brigadier parmi les moins motivés résume la situation en une formule : « *Tant qu'on ne me demande pas de me mettre en tutu* …». Cette phrase prononcée laconiquement donne le ton. Le sérieux qu'exige le métier, pour ne pas dire la virilité, se trouve potentiellement mis à mal par les nouvelles fonctions des gardes.

L'autre contradiction concerne simplement les priorités, puisque le temps passé à s'occuper de la biodiversité n'est plus pensé comme étant au service des usagers. Il s'agit en effet pour les gardes de rester disponible pour les usagers. Ils s'intéressent donc à la biodiversité quand ils ont le temps. Derrière le malaise des gardes à jouer le jeu de leur nouvelle vocation se dessine donc une tension entre des exigences perçues comme contradictoires, ou au moins difficilement conciliables, du point de vue du temps disponible, mais surtout du sens de leur métier. En effet ils sont censés être disponibles en cas de problème, leur priorité reste à la sécurité et au sauvetage éventuel des blessés.

Ils sont d'ailleurs parfois repris à l'ordre par les usagers réprimandés pour leur comportement illicite vis-à-vis de la faune du parc, comme nourrir les oiseaux. Ces usagers renvoient parfois les gardes à leur mission première qui est de limiter la violence sociale. Ainsi Natacha, l'une des gardes les plus motivées par la biodiversité, relaie des réactions auxquelles elle doit faire face :

> « Vous nous dites de ne pas nourrir les oiseaux ? Mais il y a d'autres problèmes dans le parc, des gens qui se droguent…vous ne faites pas votre travail. » (Natacha, tournée en voiture, juin 2012)

La légitimité de l'intervention des gardes sur les sujets environnementaux ne va pas de soi, vis-à-vis de leurs missions de départ, tournées vers la sécurité. Néanmoins, le métier, en acquérant une nouvelle définition, s'écarte d'une approche répressive pour aller vers plus de médiation :

> « Maintenant on est moins assimilés au gardien qui doit faire attacher le chien toute la journée, maintenant on fait plus ça, on doit faire de la médiation avec les gens, on leur dit vous le faites, mais pourquoi vous le faites, parce que voilà, pour le patrimoine. » (Françoise, entretien avec Françoise, Mourad et Adrien, décembre 2012)

Les gardes reçoivent donc des formations aux techniques de médiation. Or expliquer les raisons des interdictions et discuter avec les usagers pour les convaincre convient à certains caractères plus qu'à d'autres. Comme le souligne Françoise, « *Ca dépend de la patience de chacun* ».

2.2. « C'est comme un zoo » : le secours élargi

La question du sauvetage des animaux en danger entre complètement en cohérence avec les fonctions actuelles des gardes, parfois de façon très poussée, comme le montre une anecdote d'un garde fraichement arrivé dans le service, qui se demande s'il faut appeler les pompiers pour une oie qui lui semble blessée. Il s'excuse ensuite auprès de ses collègues, car l'oie ne faisait que dormir, la tête rentrée sous l'aile.

Mouettes aux pattes cassées, lapins malades de la myxomatose, cygnes qui avalent des hameçons, les usagers signalent aussi aux gardes les animaux blessés ou malades : les usagers qui interpellent ainsi les gardes semblent attendre d'eux qu'ils veillent sur l'ensemble des animaux du parc de la même manière que sur les personnes. Le « *signalement* » s'élargit ainsi des personnes et du patrimoine mobilier aux animaux :

> Mourad : « Si il y a un canard blessé par exemple, ils peuvent nous le signaler, les habitués qui regardent, qui nous signalent, c'est un exemple parmi d'autres.

> Françoise : "les petits canetons qui sont perdus, il faut les sortir, ça va pas, vous faites rien !" on n'est pas la LPO non plus (…) les canetons, il y a de la disparition parce que c'est des proies. Il y a des gens qui s'amusent à compter les portées des canes et après ils viennent nous dire, il en manque un ! Oui mais nous, on n'y peut rien. Comme une fois une mouette avec une patte cassée. C'était l'année dernière, le gars il vient me voir il me dit : "Il y a une mouette, vous faites rien, pour la patte cassée ? ". C'est comme s'il me disait il y a un pigeon qui a une patte cassée (rire). Je lui ai expliqué que c'était un peu la sélection naturelle et que les gens, la LPO, le dimanche, ils n'étaient pas forcément là et qu'on allait attendre le lundi pour voir ce qu'on pouvait faire. Je ne lui ai pas dit qu'on n'allait rien faire. (...) Comme si c'était un zoo, qu'on était responsable de la moindre fourmi, du moindre truc et qu'il fallait qu'on sache, qu'on voit si ça meurt. C'est pareil, les lapins, les cadavres, la myxo [myxomatose] tous les étés. Donc on explique au gens que c'est la sélection naturelle, les maladies elles sont là aussi pour réguler. » (Entretien avec Françoise, Mourad et Adrien, décembre 2012)

Au regard de cette mise en avant de la sélection naturelle, le sauvetage d'un jeune oiseau de proie marque une exception :

> Françoise : « On avait trouvé l'année dernière un super oiseau. Un faucon. On l'avait mis dans une cage.
>
> Adrien : Oui c'est moi qui l'ai fait s'envoler après. C'était un jeune qui sortait du nid, et il avait du mal à voler, on l'a gardé, je crois qu'ils l'ont emmené une nuit [la LPO], et puis on l'a lâché. Sinon il serait mort. Il a eu du mal, et il a réussi à prendre son envol. » (Entretien avec Françoise, Mourad et Adrien, décembre 2012)

La prise en charge des animaux morts est beaucoup plus formelle, à cause des réglementations hygiéniques et sanitaires. Les cadavres de lapin, décimés chaque été par la myxomatose, sont pris en charge par une entreprise. Dans d'autres cas, ce sont les gardes eux-mêmes qui s'en occupent, pour les morts exceptionnelles ou jugées anormales. Ils ont alors une procédure à suivre en fonction des circonstances, en vue de l'autopsie qui déterminera les causes de la mort.

Il arrive que des animaux de ferme arrivent dans le parc. Ils bénéficient alors d'emblée d'un statut d'exception. Ainsi un canard de Barbarie, longtemps resté seul, est devenu une mascotte pour les gardes. Lorsqu'un deuxième canard de Barbarie s'ajoute au premier quelques mois plus tard, les gardes se réjouissent en plaisantant de cette nouvelle compagnie pour l'animal de basse-cour. De même, des oies domestiques au plumage blanc, se mêlent parfois aux bernaches. Un épisode survenu au printemps 2012 mérite ici d'être rapporté car s'y retrouve le décalage entre la familiarité installée par les gardes avec certains animaux et leur statut du point de vue des procédures du parc.

Extrait du carnet de terrain, mai 2012 : La mort de l'oie Aglaé

Dans le bureau de l'adjointe où j'ai rendez-vous pour un premier entretien. Une garde entre dans le bureau de l'adjointe et dit d'un ton théâtral : « On ne vous a pas ramené Aglaé, parce qu'elle s'est faite dépouiller.» L'adjointe réagit comme si elle ne comprenait pas, elle demande de préciser.

La garde : « l'oie de basse-cour, elle est morte, on a récupéré le corps, les renards l'avaient déjà bien entamé. »

L'adjointe: «Vous avez pris un sac poubelle, vous l'avez mise à la benne ? » La garde acquiesce, elle a pensé bien faire.

L'adjointe: « Il faudrait la mettre au congélateur avec une étiquette, pour qu'on ne fasse pas une autopsie. » La garde déclare qu'elle ne sait pas où est le congélateur, l'adjointe lui fait un plan. Puis l'adjointe m'explique : « On a aussi des procédures pour la faune morte ». Elle conclue en disant que personne ne sait comment cette oie est arrivée dans le parc, il y a environ un an, et que les gardes lui avaient trouvé un petit nom.

Encadré 8 : lors de la mort de l'oie Aglaé, les rapports affectifs des gardes à certains animaux du parc entrent en confrontation avec les procédures impersonnelles de gestion de la faune morte.

L' « *Oie Aglaé* » ainsi nommée par les gardes, mystérieusement arrivée dans le parc et tout aussi mystérieusement passée de vie à trépas, devient un élément de la « *faune morte* » pour l'adjointe, lors de son passage au congélateur. En regard de l'indifférence de l'adjointe, la relation des gardes avec l'oie se teinte d'une dimension affective. Un mois plus tard en effet, une autre garde s'interroge en ma présence sur les causes de la mort de l'oie, se demande s'il s'agit d'un prédateur, ou bien d'un sacrifice rituel. Ainsi même si la « *sélection naturelle* » peut être évoquée devant les usagers pour justifier que chaque animal ne soit pas sauvé ou soigné, l'équipe du parc assume une responsabilité vis-à-vis de la faune du parc, et certains animaux, à titre individuel, bénéficient d'une attention particulière.

Enfin dans la même logique, des espèces pourtant considérées comme envahissantes par le service du parc peuvent bénéficier d'une attention bienveillante des gardes à titre individuel. Les bernaches du Canada *(Branta canadensis)* introduites en Europe à des fins

ornementales dans les années 1970, commencent à se montrer envahissantes depuis les années 1990 en France (Roux, 1994, p. 112‑123). Au parc de La Courneuve, elles profitent pleinement des rives des plans d'eau. Les agents du parc sont unanimes pour trouver cette présence excessive (Photo 12), considérant qu'elles souillent les berges de leurs fientes et qu'elles y détruisent la végétation. A tel point que les techniciens cherchent aujourd'hui une manière d'en limiter le nombre et que les gardes sont chargés de les surveiller par des comptages réguliers pour suivre la progression de leurs effectifs. J'ai pourtant eu l'occasion d'assister à une tentative de sauvetage de poussins de bernaches par des gardes et un animateur (Photo 13). Ces poussins se trouvaient isolés sur le plan d'eau surplombant les cascades, incapables de grimper sur les berges et privés de nourriture, l'endroit étant totalement dépourvu de végétation. Les agents crurent d'abord que les poussins avaient été abandonnés par leurs parents et essayèrent de les récupérer avec une épuisette. Il s'avéra finalement que les parents n'étaient partis que temporairement et le sauvetage ne fut pas nécessaire (Photo 14). Cet épisode reflète néanmoins la manière dont les relations à une même espèce peuvent varier selon les situations : en situation de détresse, la couvée méritait assistance, malgré son appartenance à une espèce qui n'est pas la bienvenue dans le parc. Ici un décalage se révèle entre la représentation théorique au niveau collectif des Bernaches et l'expérience concrète et individuelle de cette situation de sauvetage (Prévot-Julliard et al., 2011).









Photo 12 : Un troupeau d'une centaine d'oies broute la pelouse près du grand lac. Les gardes sont chargés d'en surveiller les effectifs. (juin 2014) – ci-dessus en haut.

Photo 13 : Trois gardes et un animateur examinent la situation des poussins de bernaches. L'un des gardes tient une épuisette. (mai 2013) – ci-dessus en bas.

Photo 14 : Un oiseau adulte arrive et prend les poussins sous son aile (mai 2013) – ci-contre en haut.

Photo 15 : les quatre axes du métier d'Eco-garde : sécurité, prévention, l'accueil et médiation, présentés dans une exposition sur la DNPB accrochée dans le parc lors de l'inauguration d'un nouveau secteur (avril 2013) – ci-contre en bas.

3. Les tensions liées au contexte socio-professionnel

Je vais maintenant aborder les tensions liées au contexte socio-professionnel du changement de métier des gardes, celui d'une conflictualité ancienne et latente. Les conditions de la mise en œuvre de cette opération d'écologisation d'un métier de surveillance se heurtent à un problème de manque de reconnaissance, qui se renforce avec la « *professionnalisation* » de la dimension environnementale de leur fonction, pourtant non compensée ni matériellement ni du point de vue de leur statut. A l'inverse, les nouvelles compétences liées à la biodiversité peuvent apparaitre comme pouvant apporter des bénéfices à long terme au niveau individuel et collectif, dans un contexte de fragilisation générale de l'emploi.

La première source de tension est associée au contexte général de précarisation des emplois, en parallèle d'un recours accru à la sous-traitance et au travail intérimaire dans de nombreux secteurs, auquel s'associe un chômage en croissance. S'y ajoute la compression générale des effectifs dans les services publics, avec en particulier la mise en place de la Révision Générale des Politiques Publiques en 2007 dont l'une des mesures restées dans les mémoires concernait le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite[120].

Pour le cas précis de la DNPB, l'historique de la suppression de régie jardinage et de la brigade de gardes de nuit au cours des années 2000, sont là pour en attester. La perception d'un sous-effectif et d'une augmentation avec le temps de l'intensité du travail chez les gardes suit une tendance commune à l'ensemble du monde du travail au niveau national (Baudelot et Gollac, 2003, p. 325). A la DNPB comme dans d'autres services publics, la fréquence importante des congés longue maladie, notamment pour dépression, rencontrés par un nombre non négligeable d'agents, peut se lire comme signalant une certaine souffrance au travail (Dejours et Delory-Momberger, 2010).

Par ailleurs, il faut noter que les gardes ne sont pas tous fonctionnaires. L'entrée dans le service commence toujours par une période contractuelle, suivie d'un passage du concours d'adjoint au patrimoine. La saisonnalité de la fréquentation du parc entraine aussi l'embauche

[120] Cette réforme générale lancée en 2007 par le gouvernement de droite de Nicolas Sarkozy (Conseil de la modernisation des politiques publiques, 2008) a été remplacé depuis par une nouvelle politique portée par le gouvernement socialiste depuis l'élection de François Hollande à la tête de l'Etat en 2012, la « Modernisation de l'Action Publique ».

de saisonniers en deux temps, une première vague de renforts arrive en avril et reste jusqu'en septembre, et une deuxième supplémentaire pour les vacances d'été, en juillet août, pour assurer une présence suffisante pour les mois de plus grande fréquentation, qui sont aussi ceux où les gardes statutaires souhaitent prendre leurs congés estivaux. L'effectif estival supplémentaire se partage entre étudiants qui trouvent là un emploi d'été et des personnes plus âgées en situation professionnelle précaire, qui enchainent des contrats courts et retrouvent cet emploi saisonnier tous les ans.

Pour la DNPB, le développement de nouvelles compétences chez les éco-gardes vise aussi à éviter que la fonction de garde soit déléguée à des entreprises privées en sous-traitance. En effet, avec la logique de marché qui s'installe dans les services publics, particulièrement saillante au travers de la fin du monopole des entreprises d'Etat, ce recours accru à la sous-traitance a tendance à se généraliser (Tixier, 2002), notamment pour les métiers liés à la sécurité. Néanmoins les agents de la DNPB, toutes professions confondues, craignent les conséquences de ce recours à la sous-traitance vis-à-vis de l'accueil du public. L'ancienne médiatrice de l'ODBU[121] m'indique par exemple que les hôtesses qui accueillent le public dans les « *Maisons du parc* » ne sont pas des fonctionnaires mais sont employées par une agence spécialisée. Selon elle, cela rend le travail difficile car elles « *n'ont pas de formation espace naturel* » et « *ne sont pas espaces verts* ». La sous-traitance permet certes de faciliter les remplacements lors des congés et d'avoir une personne présente chaque jour y compris le week-end. L'organisation mise en place pour les gardes (roulements des équipes entre matin et après-midi et en fonction des week-ends) n'est pas possible à mettre en œuvre avec un seul poste d'hôtesse par parc. Trois hôtesses se relaient donc pour chaque parc, mais qui sont employées par un prestataire qui travaille aussi avec d'autres types de structures. Pour Joëlle, ce système s'il est rendu nécessaire et normal du fait de la fonction d'hôtesse qui demande une présence chaque jour, rend les rencontres difficiles avec le reste du service en raison des décalages d'emploi du temps.

> « Quand elles arrivent la première fois c'est souvent le week-end et nous on ne travaille pas. Pour leur faire faire le tour du parc, leur dire « vous êtes dans un espace naturel ». (…) C'est pareil pour les gardes, si c'était externalisé, ils ne feraient que de la sécurité » (Entretien avec Joëlle, Avril 2012)

[121] Entretien avec Joëlle, Avril 2012

Dans ce contexte de précarisation, qui va de pair avec l'installation d'une logique de marché dans les services publics (Tixier, 2002), certains gardes eux-mêmes considèrent que s'intéresser à la biodiversité peut leur permettre d'obtenir une embauche à long terme. C'est notamment le cas de Jonas, garde contractuel, qui s'investit beaucoup dans les inventaires. Au-delà de l'intérêt personnel qu'il éprouve notamment pour les oiseaux, son zèle à bien faire va de pair, comme il le déclare, avec l'espérance d'une embauche à long terme. De même, le coordinateur incite les plus jeunes recrues à s'investir sur le sujet et cherche à les valoriser, en leur présentant ce changement de métier comme une possibilité d'évolution professionnelle future.

La troisième source de tension est liée à la peur des gardes de ne pas pouvoir répondre aux questions des usagers. L'évolution du métier demande en effet de la part des gardes de pouvoir répondre aux interrogations des usagers sur des sujets écologiques. Or sans formation nécessaire, certains gardes se retrouvent dans une situation difficile, en position d'ignorance, d'échec par rapport à la mission qui leur est attribuée. Les gardes peuvent ne pas se sentir à la hauteur de leur nouvelle mission, qui demande une forte polyvalence. L'écologie est décrite par une garde comme un monde « *vaste* » où s'ouvrent des « *tiroirs* » de connaissance, de l'eau au sol en passant par la faune et la flore.

Cela entraine de nouvelles exigences et notamment en termes de connaissances, qu'ils commencent juste à acquérir au travers de formations de base, participant à la « *professionnalisation du métier d'éco-garde* », comme l'indique le panneau de présentation exposé lors des évènements de la DNPB. A terme, il est possible qu'un diplôme soit exigé à l'entrée dans le métier comme l'explique le coordinateur[122] :

> « C'est nous qui formons tout. C'est le département qui forme sur éco-garde, sur les journées d'intégration, sur l'assermentation, l'agrémentation maintenant, il y a pas besoin de ...le mec qui a aucun bagage, c'est bon. Après peut-être que si on se forme plus sur éco-garde ; peut-être qu'arrivé un moment, il y aura un diplôme (…) peut-être qu'il faudra un certain niveau pour rentrer, une qualification sur la biodiversité pour venir. Pour l'instant non, on les fait rentrer et on les forme. » (Entretien avec Raymond, novembre 2012)

[122] Il faudrait pour cela que les conditions statutaires et salariales évoluent.

Le coordinateur évoque par ailleurs les difficultés posées par la rapidité du changement, qui ne laisse pas le temps aux gardes de s'adapter, à l'exception du parc du Sausset qui a initié le mouvement et où les gardes « *sont associés* ». Pour les autres parcs, l'initiative vient de l'extérieur et sa publicité devance quasiment sa mise en place en interne. Selon certains gardes, les formations devraient aller plus loin, les impliquer plus, pour leur permettre de vraiment répondre aux questions des usagers. Par exemple, si les gardes intéressés connaissent très bien la faune du parc, ils sont nettement moins au fait du fonctionnement écologique des lacs. Alors qu'ils participent à un suivi de la qualité des eaux, ils ne connaissent pas la signification des relevés qu'ils font :

« Adrien : Le niveau est assez haut.

Françoise : Oui, il faut savoir tout sur tout, de la terre à ... il faut tout savoir, ce qu'il y a dans le sol...dans l'eau...donc bon, c'est du boulot !

Moi : Les gens ils vous posent des questions là-dessus ?

Françoise : Oui, par exemple, pourquoi l'eau elle a cette couleur-là aujourd'hui...on peut pas répondre nous, parce que par exemple la formation sur l'eau, on n'a pas eu de formation. On a juste des papiers gribouillés, enfin un peu bêtes, je trouve qu'ils sont mal faits. Pour faire les repérages, on doit marquer la couleur s'en rapprochant, le pH, la profondeur, etc. Mais on ne sait pas...on le fait et alors, ça fait quoi ? Et d'un jour à l'autre, pourquoi on le fait ? On n'a pas cette formation-là. On nous demande de le faire mais on nous dit pas pourquoi. Même si on n'est pas chercheur, on n'est pas biologiste, etc., mais il faut avoir les bases. Parce que les gens ils peuvent nous poser des questions. Vous avez vu, ça a baissé de trois centimètres. Vous avez vu, c'est vaseux. Alors nous on dit bah...on ne sait pas. C'est toujours embêtant de pas savoir… » (Entretien avec Françoise, Mourad et Adrien, décembre 2012)

La troisième source de tension concerne la reconnaissance des gardes et de leur point de vue au sein du service. Au parc de La Courneuve, l'équipe administrative et les gardes forment deux mondes séparés, même s'ils travaillent ensemble dans le même service. La tension monte rapidement. Un ancien garde me décrit ainsi le service au début de l'enquête, après que j'aie présenté le but de l'étude à un briefing : *« Ici c'est un panier de crabes, il faut faire attention à ce qu'on dit, les étincelles partent vite »*. Il traduit bien l'ambiance générale

que je ressentirai également malgré la sympathie installée au fil du temps. La vigilance est permanente, les susceptibilités très vives et le moindre incident peut monter en épingle. Cette tension provient en partie d'un manque de reconnaissance, aujourd'hui bien décrit comme élément essentiel de l'accomplissement de soi au travail et donc de la motivation (Dejours, 2000) :

> « La reconnaissance n'est pas une revendication marginale de ceux qui travaillent. Bien au contraire, elle apparaît comme décisive dans la dynamique de la mobilisation subjective de l'intelligence et de la personnalité dans le travail » (Dejours, 2000, p. 40).

Les gardes se sentent en effet parfois dévalorisés et comme le dernier maillon de la chaîne du service du parc ; ils estiment qu'ils manquent de matériel, notamment de véhicules, ils pensent avoir des locaux de mauvaise qualité (des bâtiments vétustes et ou moins bien aménagés) ; en somme, ils estiment être considérés comme inférieurs, voire non considérés. Cela se retrouve d'ailleurs dans l'organisation des réunions et des ateliers, dans lesquels les gardes sont impliqués dans un second temps et parfois pas du tout. Les gardes sont régulièrement présentés par les cadres de la DNPB comme un public à éduquer, à informer, au même titre que les usagers des parcs départementaux. Les gardes du parc de La Courneuve sont en effet souvent désignés par leurs collègues d'autres services comme étant « *vieille école* » et installés dans leurs habitudes, mais il m'est impossible de passer sous silence le contexte de conflictualité latente avec la direction. Par exemple, le coordinateur note que de jeunes recrues se laissent gagner par cet esprit d'opposition d'abord propre aux agents les plus anciens. Pourtant, parmi les agents ouvertement motivés par les questions écologiques se retrouvent toutes les générations, même si les jeunes y sont plus représentés. Ainsi, ce qui est désigné comme la « *vieille école* » par les autres agents désigne aussi peut-être un certain esprit syndical et une culture de l'opposition frontale, dont les services de la DNPB parlent assez ouvertement. Cette ambiance conflictuelle au sein de l'équipe du parc, telle qu'elle apparait dans les discours des agents rencontrés, hérite d'un « système de relations fondé avant tout sur le conflit comme ressource de changement » longtemps dominant dans les services publics mais qui tend aujourd'hui à s'épuiser (Tixier, 2002, p. 197).

Si aucun diplôme n'est requis pour devenir garde des parcs départementaux, leurs expériences développent un savoir-faire plutôt sociologique qu'environnemental, comme le montrent les discussions qu'ont quotidiennement les gardes à la maison du parc et à la cantine. Quand j'arrive à la maison du parc, il est fréquent que je tombe au milieu du récit des

évènements de la veille, des gardes se racontent en les commentant. En effet pendant les moments creux, ils rejouent régulièrement les événements des jours passés dans les détails et analysent les réactions des protagonistes. Le comportement des uns est salué, celui des autres est décrié. Les histoires ont souvent une teneur morale et se poursuivent par des discussions plus générales. Un mercredi de juillet 2013, à la maison du parc, les gardes parlent ainsi avec l'hôtesse d'une altercation entre un homme et la police à cheval. Ils rejouent la scène dans les détails : l'homme, saoul, s'est finalement fait mettre en garde à vue après avoir insulté les policiers. C'est surtout Antoine qui parle, il resitue l'histoire, la met en scène, commente le comportement de chacun ; il raconte plusieurs fois, rajoute des détails ; il souligne le manque de discernement de cet homme – et aussi, son manque de respect pour lui-même, surtout que sa fille et sa compagne étaient là et assistaient à la scène. A l'inverse, il salue le calme de la policière qui a essayé de « *calmer le jeu* ». Le lendemain quand je reviens, Jawad et Ali sont en train de discuter d'une autre affaire, cette fois-ci au sujet d'un petit de six ans qui les a interpellés alors qu'ils fermaient la sortie « *Poiriers* ». Ils continuent ensuite sur le manque d'éducation des parents qui laissent leurs enfants faire ce qu'ils veulent, qui « *baissent les bras* ». La conversation dérive alors vers la vie dans les cités, le deal, et les deux gardes s'affrontent finalement autour de leur vision respective du monde : choisit-on sa vie ou subit-on les contraintes que la société nous impose ? Ils parlent en particulier du travail et de la vie dans les cités. Jawad soutient que si on veut du travail on en trouve, Ali n'est pas d'accord et prend son propre cas en exemple : « *ce travail on me l'a donné* ». Il s'estime chanceux car il a des amis diplômés qui ne travaillent pas à leur niveau de compétences et les entreprises d'intérim n'embauchent pas. Le ton monte assez haut. Une fois le débat fini, ils m'assurent ensuite l'un et l'autre qu'ils ne sont pas en conflit, qu'ils s'apprécient et se respectent.

Pour la DNPB, une difficulté structurelle provient par ailleurs du statut des gardes en tant qu'agent de la fonction publique. En effet, les gardes viennent de la filière patrimoine culturel, ce sont donc des catégories C[123]. Leur passage en catégorie B ne serait possible que par un basculement dans la filière technique, mais il n'y a pas de passerelle entre les deux. Ils se retrouvent donc vite au grade maximum possible. Cette situation génère une tension qui s'exprime surtout entre les gardes syndiqués et la direction, comme l'explique l'ancienne médiatrice de l'ODBU:

[123] La fonction publique se découpe en grades de catégorie C, B et A : ces grades correspondent à des statuts professionnels et hiérarchiques différents. Ils conditionnent aussi la rémunération.

> « C, C', … Ils se retrouvent vite au taquet, ils ne peuvent pas évoluer, c'est donc moins motivant. Il n'y a pas de capacité d'évolution. Ca heurte, au niveau de la direction, on demande plus de compétences mais il n'y a pas de compensation. » Entretien avec Joëlle, Avril 2012)

Cette absence de compensation financière ou statutaire ajoute aux tensions dont les syndicats se font l'écho. Les gardes syndiqués, notamment ceux qui travaillent au parc du Sausset, cherchent à ce que l'introduction du métier d'éco-garde aille de pair avec un changement de statut pour, disent-ils, mieux coller à la réalité du métier. Celui-ci s'apparente en effet progressivement à celui de garde de réserve naturelle, tout en conservant les fonctions habituelles de l'ancien garde de square dans des espaces densément fréquentés. L'intervention des syndicats est en effet nécessaire pour faire passer le poste de garde en filière technique, en l'assimilant au métier de garde forestier.

De manière intéressante, à partir de 2012, une nouvelle mission s'ajoute encore à celles des gardes, celle de faire passer des questionnaires aux usagers. En effet, jusqu'en 2008, une agence externe menaient des enquêtes de satisfaction et estimaient le nombre de personnes en faisant des boucles de comptage dans les parkings. Cette prestation, pourtant jugée essentielle pour la bonne gestion des parcs par la DNPB, a été abandonnée pour des raisons économiques. Il s'agit donc de trouver une solution de remplacement à moindre coût. Le fait que les gardes soient déjà au contact des usagers les désigne comme candidats idéaux pour cette mission. Néanmoins, comme l'implication des gardes dans la réalisation d'une enquête de satisfaction pourrait les mettre en porte-à-faux avec leur propre service, la formule des enquêtes évolue vers une caractérisation des profils des visiteurs.

L'implication des gardes dans les enquêtes auprès des usagers évoque l'expérience menée dans le parc national des Ecrins au début des années 1980. Dans ce parc, une expérience associe en effet à partir de 1982 les gardes du parc à des enquêtes ethnologiques, conçues à la fois comme support et objectif d'un rapprochement avec les habitants et d'une meilleure compréhension de leurs représentations de la nature (Bouillon, 1983):

> « L'opération qui fit l'objet d'un contrat entre la Mission du Patrimoine ethnologique et le parc national des Écrins en 1982, ne visait pas tant à obtenir des résultats scientifiques exhaustifs dans un domaine précis, qu'à jeter les bases d'une collecte systématique des savoirs populaires appelée à devenir permanente : chaque secteur du parc devenant en

> quelque sorte le dépositaire de la mémoire populaire, son lieu de restitution, et le relais indispensable entre les initiatives individuelles ou collectives (associations) d'une part, et les scientifiques ou muséographes d'autre part » (Bouillon, 1983, p. 81).

Le coordinateur des gardes se fait de son côté l'écho de la fine connaissance qu'ont les gardes du comportement et des motivations des usagers. C'est un argument selon lui, pour les inclure d'avantage dans les prises de décision concernant l'aménagement du parc. Il insiste en particulier sur leurs besoins spécifiques, vis-à-vis de la sécurité, de l'accès des secours, de la fermeture du parc. Mais cela sert de point de départ pour une réflexion plus générale :

> « Il faudrait peut-être un peu plus de concertation au milieu même du parc, entre les gestionnaires et les agents de terrain. Il faut que les gestionnaires comprennent que les gardes, le parc, ils le connaissent par cœur, ils connaissent l'utilisation du parc, comment sont les gens. » (Entretien avec Raymond, novembre 2012)

De même, il estime que le changement de métier des gardes implique tout le service, puisqu'il implique aussi un changement de relations des différents métiers entre eux. Si la volonté de la Direction de transformer le métier des gardes est guidée par l'objectif d'en faire les fers de lance d'une approche par la médiation, elle mériterait de s'inscrire dans une concertation où les gardes puissent investir les compétences qu'ils possèdent en propre.

**

L'introduction de la gestion harmonique signe l'élargissement du patrimoine du parc à l'ensemble de la biodiversité. Les principes et les connaissances sous-tendant la conservation de ce patrimoine, à laquelle participent par définition les gardes, changent donc également. Dans les faits, la tentative de les impliquer dans les démarches d'inventaire mises en place par l'ODBU se heurte à des résistances, qui ont à faire d'une part, au contexte socio-professionnel tendu et d'autre part à la définition du métier elle-même qui s'en trouve perturbée. S'y ajoute une vision linéaire de l'acculturation à une conscience environnementale fortement marquée par la culture scientifique et technique, en outre dominée par une optique prescriptive. Cette tendance est largement dominante dans les pratiques d'éducation relative à l'environnement (Girault, Zwang et Jezioeski, 2013 ; Zwang et Girault, 2012). Elle se retrouve ici dans un contexte professionnel où les gardes sont considérés par leur hiérarchie comme un public à éduquer, d'une manière qui se rapproche encore du modèle « déficitaire » (Miller, 1983) alors

que les gardes développent un savoir spécifique sur la nature lié à leur pratique professionnelle (Pilgrim, Smith et Pretty, 2007) selon le prisme de la sécurité et du secours.

Chapitre 9.
Des sciences participatives pour l'évaluation des pratiques

La gestion différenciée des espaces verts s'est d'abord structurée autour d'une forme de retrait vis-à-vis des milieux, notamment dans le cas du passage de la pelouse à la prairie. Dans un second temps, se sont développés des critères « positifs » pour l'aménagement des nouveaux espaces, qui finissent par ne plus faire référence aux techniques de l'horticulture intensive. (Allain, 1997, p. 204). En Seine-Saint-Denis, l'introduction de la gestion harmonique est allée de pair avec une redéfinition des métiers de technicien et de garde, exposée dans les précédents chapitres, qui intègrent – de manière différenciée, la surveillance et l'entretien des « habitats naturels » et de leurs occupants dans leurs préoccupations quotidiennes. L'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine appuie cette nouvelle orientation en s'investissant dans la mise en place de protocoles de sciences participatives dédiés aux agents des services gestionnaires des parcs. Il s'agit du PROPAGE et du FLORILEGES, respectivement suivis quantitatifs des papillons et de la flore. De quelle manière la mise en place de ces protocoles intervient-elle dans le changement de regard des acteurs concernés sur leurs pratiques ? Ce qui suit vise à montrer que c'est d'abord sur le terrain au moment de la rencontre avec les formateurs que quelque chose se transmet : cette question sera abordée selon trois angles : l'analyse des situations de formation et des outils, l'apprentissage des gestes et des noms, et enfin, les critères d'évaluation des bonnes pratiques.

1. Des projets inclusifs

Les protocoles de sciences participatives dédiés aux gestionnaires impliquent les agents des parcs de façon variée. Le protocole PROPAGE, en place depuis 2009, était dès le départ ouvert à tous les volontaires. Pourtant, dans les parcs de Seine-Saint-Denis, ce sont essentiellement les animateurs qui s'y sont investis, accompagnés de quelques gardes. A part au parc du Sausset où les gardes sont impliqués depuis longtemps dans le suivi de la biodiversité, les gardes participent en effet peu à ce projet, auquel il est difficile d'accéder à moins d'avoir déjà une pratique naturaliste. Le protocole FLORILEGES, mis en place en

2014, s'adresse de son côté spécifiquement aux techniciens. La mise en œuvre se trouve facilitée par les compétences botaniques que possèdent déjà ces agents de formation horticole.

Les formations se déroulent également de manière différente. Pendant les trois premières années de mise en place du protocole PROPAGE, l'animation de celui-ci était assurée par le concepteur du projet, un doctorant en écologie du CESCO. Aujourd'hui, les formations sont animées par le ou la salarié(e) de l'association Noé Conservation qui assure la coordination pédagogique du projet à l'échelle nationale. Ce poste change d'occupant au maximum tous les deux ans, pour un travail surtout centré autour du développement des partenariats et dans les faits, les formations donnent plutôt l'occasion d'un échange entre participants :

> Extrait du carnet de terrain, formation PROPAGE au parc de La Courneuve, été 2013.
>
> La formation réunit huit personnes, toutes inscrites de manière volontaire : un technicien, un animateur et un garde du parc du Sausset, l'ingénieure et les deux animateurs du parc de La Courneuve, et moi. La moitié des personnes présentes sont des participants de la première heure, inscrits dans le projet depuis ses débuts en 2009 : il s'agit des agents du parc du Sausset et de l'animateur du parc de La Courneuve. L'autre moitié découvre le projet. L'animation commence par une présentation en salle du protocole suivie d'une sortie sur le terrain pour faire de la reconnaissance. L'animatrice de Noé Conservation fait une présentation formelle du protocole PROPAGE en le remettant dans le contexte de la crise de la biodiversité. Elle commence en effet par parler des menaces qui pèsent sur la biodiversité, en général et spécifiquement pour le cas des espaces verts. La présentation aborde ensuite l'intérêt des sciences participatives, le protocole en tant que tel, et l'intérêt de travailler sur les papillons, qu'elle désigne comme espèces « bio-indicatrices ». Passé la présentation théorique de l'intérêt du protocole, les auditeurs posent des questions sur la biologie et l'état des populations de papillons, les outils statistiques, la manière de conduire le protocole. L'animatrice montre rapidement ses limites. Les anciens participants prennent le relai.

Dans cet exemple il apparaît clairement que l'animatrice manque de compétences à la fois du point de vue naturaliste et du point de vue des outils statistiques utilisés dans les analyses. Ce sont donc plutôt les anciens participants qui transmettent leur expérience, accumulée au fil des années de pratique. Ces derniers ont donc acquis une autonomie importante dans la réalisation du suivi, jusqu'à prendre eux-mêmes le rôle de formateurs. Néanmoins les participants au projet sont aujourd'hui moins nombreux dans les parcs de Seine-Saint-Denis que dans les premières années, suite au départ de l'initiateur.

Les formations FLORILEGES, qui débutent seulement en 2014, sont animées par la conceptrice du protocole, également auteure du guide botanique créé spécifiquement pour les gestionnaires. Cette situation est due à une opportunité. En effet, cette ancienne doctorante puis chercheuse contractuelle du laboratoire CESCO a été embauchée en Seine-Saint-Denis pour gérer la base de données de l'ODBU ; elle possède à la fois des compétences en botanique et en statistiques, ce qui la met totalement en mesure d'enseigner aux techniciens la théorie et les méthodes sur lesquelles s'appuie le projet de suivi de la flore[124]. Le projet est encore trop jeune pour pouvoir dire pour le moment quoi que ce soit de son appropriation à long terme par les acteurs de la gestion des parcs départementaux. Pour autant, dans les deux cas, le lancement du projet a bénéficié du concours de son initiateur pour apporter aux agents participants les connaissances théoriques et pratiques le concernant. L'initiation de la participation n'est donc pas autonome (par exemple par le biais d'Internet), à l'inverse de nombre de projets de sciences participatives dédiés au grand public (Allison-Bunell et Thompson, 2007 ; Charvolin, 2007, 2013).

Les outils créés pour PROPAGE et FLORILEGES s'adressent à un public novice. Ils se présentent sous forme de planches et de guides de reconnaissances spécialement adaptés. Pour la flore, le guide « La clé des champs » présente un nombre réduit d'espèces (52), décrites sur 128 pages[125] fortement illustrées et dotées d'un ensemble de codes graphiques (formes des feuilles, couleurs des fleurs, période de floraison) qui permettent de circuler facilement dans le guide. Les espèces ont été choisies parmi les plus fréquentes en bordure de parcelle cultivée (le projet vise d'abord les agriculteurs). S'y ajoutent quelques espèces rares « qui pourraient constituer des indicateurs de bonne qualité des milieux » (Muratet et Duron,

[124] Elle quitte finalement l'ODBU début 2015 pour rejoindre Natureparif.

[125] A titre de comparaison la flore majoritairement utilisée sur le terrain par les botanistes professionnels n'en compte pas loin de 1200 (Lambinon et al, 2004).

2013). Un bord spiralé a été prévu pour pouvoir garder le guide ouvert facilement[126]. De même pour les papillons, les formes les plus communes sont regroupées sur une planche A4 recto verso, distribuée sous forme plastifiée aux participants et téléchargeable. Ces outils sont conçus pour ne pas mettre de barrière à l'entrée des suivis, ils sont inclusifs. Néanmoins, cette ouverture se fait au prix d'une perte de précision, puisque le contenu des outils est largement simplifié. La sélection des espèces empêche par exemple de mener des inventaires exhaustifs chers aux naturalistes les plus investis. Au-delà de la sélection, les espèces sont aussi regroupées en catégories qui permettent de ne pas faire la distinction entre espèces très proches morphologiquement : chez les papillons, les « piérides blanches » (*Pieris sp*.) forment ainsi un groupe unique – que les chercheurs nomment « *morpho-espèce* », sans distinction entre la piéride du navet *Pieris napi,* celle de la rave *Pieris rapae* et celle du chou *Pieris brassicae,* qui se ressemblent beaucoup. Ces sélections et ces regroupements n'ont pas été produits à des fins purement pédagogiques, mais dans l'optique de permettre une réalisation la plus simple possible des protocoles de suivi correspondants[127]. Les catégories qu'ils créent et les outils qui leur servent de support de diffusion orientent donc l'apprentissage des noms, en cohérence avec l'objectif de récolte de données selon une typologie homogène permettant d'en tirer des analyses statistiques à large échelle. Les morpho-espèces constituent donc une nouvelle « langue objective normalisée » (Secord, 2007, p. 90), qui tout en rendant plus accessible la pratique de l'entomologie, conserve la hiérarchie entre les producteurs de données et le centre de calcul, qui a produit cette classification pour ses propres besoins.

[126] Comme j'ai pu le constater lors d'une discussion au CESCO à propos du guide et de son format, avant qu'il ne soit édité.

[127] Pour que les scientifiques puissent utiliser ces données pour estimer des tendances au sein des populations et des communautés suivies, donc pour des fins de recherche scientifique.

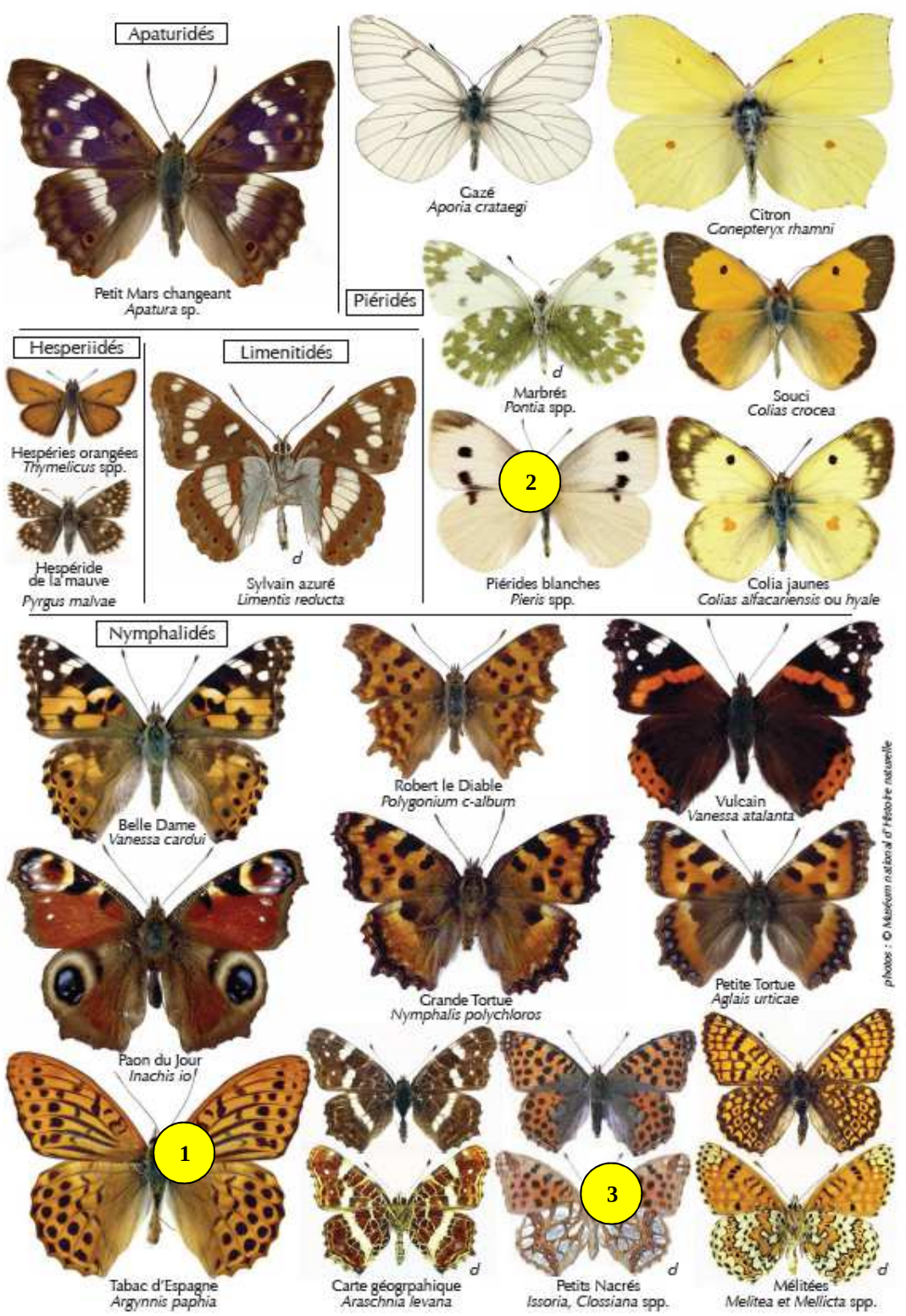


Figure 27 : Verso de la planche de reconnaissance du PROPAGE. Les noms de familles sont encadrés « Nymphalidés ». Les noms français désignent des espèces (1), des genres (2) ou des regroupements de genre (3). Sur

2. Les gestes et les noms : un apprentissage d'abord pratique

Les formations aux protocoles FLORILEGES et PROPAGE ne se résument pas à un cours théorique. Au contraire, les savoirs transmis lors de ces formations sont essentiellement pratiques, en permettant aux participants de se familiariser avec les techniques de relevé et la diversité des espèces en présence. L'apprentissage des sciences « de plein air » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001) s'opère en effet mal en atmosphère confinée.

Il s'agit d'abord d'apprendre les outils, dont l'utilisation se combine avec la mise en œuvre de savoirs plus tacites. Les sessions de terrain permettent en effet de transmettre des astuces et des bonnes pratiques, concernant le relevé lui-même ou les critères d'identification. Les formations FLORILEGES s'appuient ainsi sur différents outils, qui servent à délimiter la parcelle suivie et reconnaître les plantes (

Encadré 9). Pour identifier la parcelle étudiée de manière à y revenir l'année suivante, la botaniste enseigne une pratique de délimitation de l'espace s'appuyant sur des éléments remarquables du paysage, qui peut être qualifiée de « vernaculaire » (Favory, 2003) Un plan est également dessiné pour mémoire. S'y ajoutent des outils de mesure (décamètre, roue pour mesure les distances), garants de la dimension quantitative du protocole : la répétition de l'inventaire dans différents quadrats juxtaposés, tous de même taille, permet d'obtenir une mesure quantitative de la fréquence des différentes espèces. Des bordereaux permettent de prendre en note les observations, réalisées à l'aide d'un guide de reconnaissance créé spécifiquement pour les gestionnaires d'espaces verts et les agriculteurs : « *La clé des champs* ». Lors de la session pratique, la transmission va cependant au-delà de l'utilisation du guide, puisque la botaniste fait part des critères de couleur, de forme, des motifs et des textures qu'elle emploie elle-même pour reconnaître les plantes, démonstration à l'appui. La botanique savante ne se passe pas d'oralité. La spécialiste transmet ainsi à la technicienne ses connaissances par « démonstration et implication personnelle », pour reprendre la formule utilisée par Anne Secord dans son étude de la participation des artisans à la botanique anglaise au début du XIX^{ème} siècle (Secord, 2007, p. 103). Elle ne transmet pas tant ses connaissances académiques que les tours de main permettant la collecte des données nécessaires à la production de connaissances généralisables à partir de l'observation *in situ*.

Extrait du carnet de terrain : formation FLORILEGES au parc de La Courneuve, été 2014

Une fois la parcelle choisie, le groupe entreprend de la délimiter avec des éléments remarquables, des arbres et un chemin tracé à la tondeuse. La botaniste, Amandine, demande à la technicienne, Isabelle de trouver le centre de la parcelle, ce qu'elle fait à l'aide d'une roue à mesurer les distances. Elle choisit deux lignes de quadrats (carrés d'1m²) de part et d'autre du centre et dessine leur position. Elle demande ensuite à la technicienne de noter le nom des plantes présentes dans chaque quadrat. Elle recommande d'éviter de marcher dedans pour ne pas piétiner les plantes. Ceux-ci sont délimités avec un décamètre pliable qui fait un angle droit. Isabelle remplit la fiche de relevé en s'aidant de la flore et des conseils d'Amandine. L'ingénieure du parc, Hélène, prélève un exemplaire de chaque plante et les met dans un sac plastique pour faire un herbier. A chaque nouveau quadrat, Isabelle commence par redire la liste des espèces trouvées dans les précédents. Les autres regardent et répondent en chœur par oui ou par non, tout en explorant, en fouillant plus ou moins profondément dans le couvert en fonction de ce qu'elles recherchent.

Amandine explique le fonctionnement du guide « La clé des champs » qu'elle appelle plus simplement « la flore ». Elle présente en détail la manière de s'en servir, d'autant plus précisément qu'elle en est l'auteur principal. L'entrée se fait par la forme des feuilles ou celle des fleurs. Suivent des fiches d'identification espèce par espèce (



Hypericum perforatum
Millepertuis perforé

HYPERICACEAE 56

J F M A M J J A S O N D

Comment le reconnaître ?
Le millepertuis perforé est une plante assez haute (30-70 cm) glabre* avec une tige robuste ronde et marquée par deux stries longitudinales plus ou moins saillantes. Elle possède des petites feuilles directement insérées sur la tige et contenant des poches à huile visibles par transparence comme autant de points translucides et des points noirs bordent les feuilles. Ses fleurs souvent nombreuses sont composées de 5 pétales jaunes dentés sur un seul côté. Chaque fleur possède de nombreuses étamines*. Le fruit est pyramidal.

Risque de confusion
Il peut se confondre avec d'autres millepertuis. Les millepertuis quadrangulé (*H. tetrapterum*) et maculé (*H. maculatum*) possèdent 4 stries saillantes au lieu des deux du millepertuis perforé. Le millepertuis pubescent (*H. hirsutum*) est couvert de poils tandis que le millepertuis perforé est glabre*.

Son habitat
C'est une plante vivace des champs en friche, des bords des chemins mais aussi des lisières forestières. Cette espèce compétitive* s'installe sur des zones déjà colonisées par la végétation. Elle ne supporte pas la fauche et tolère le piétinement.

Oedemère

Ses liens avec la faune
C'est une espèce entomogame* qui est pollinisée par de nombreux insectes, bourdons, abeilles, oedemères, fourmis, cétoines, syrphes viennent se nourrir de son pollen très abondant.

1. Millepertuis perforé en fleur
2. Nombreuses étamines
3. Stries en relief
4. Fruits

Figure 28*) avec description morphologique, photos et croquis. La botaniste explique également que le guide comporte des lacunes, comme elle s'en est rendu compte en faisant des séances pratiques : des plantes qu'on retrouve partout ne sont pas dans la flore. Elle prévoit de modifier le guide à l'avenir. Elle explique enfin les critères de distinction : la*

*couleur, avec les épis « lavés de violet » de l'*Agrostis*, la forme, pour le* Torillis *:* Torilis arvense *a des éperons avec un crochet à leur extrémité et* Torilis japonica *a des éperons droits. Des détails caractéristiques comme les points noirs sous les stipules pour* Vicia sativa *; les petits points noirs sur les pétales du millepertuis (Millepertuis commun,* Hypericum perforatum*), et les points transparents sur les feuilles qui laissent passer la lumière. Enfin la texture comme pour la fétuque (*Festuca sp.*), reconnaissable à ses feuilles rigides dont on sent les nervures sous les doigts. Elle insiste sur l'importance de repérer les plantes à leurs différents stades.*

Encadré 9 : extrait du carnet de terrain : formation FLORILEGES au parc de La Courneuve, été 2014. Une transmission des savoir-faire botaniques.

Les formations présentées ici font partie d'une certaine mise en œuvre de l'expertise, au sens de processus d'acquisition de compétences, qui se distingue de celle qui agit en tant que processus actif d'exclusion des non-experts (Glaser et Chi, 1988). Dans cette optique c'est surtout le temps qui joue dans l'acquisition d'un niveau élevé de compétences à partir d'un certain nombre de capacités de base (Glaser et Chi, 1988). C'est d'autant plus vrai dans les formations PROPAGE, protocole lancé depuis plusieurs années. Aujourd'hui d'ailleurs, ce ne sont plus les concepteurs du protocole, mais les participants les plus expérimentés, qui transmettent aux novices ce qu'ils ont appris par l'expérience. Lors des formations PROPAGE, des discussions portent ainsi sur la technique à adopter pour reconnaitre les papillons tout en respectant la durée du protocole : le parcours d'un « *transect* » ne doit en effet pas dépasser dix minutes, pendant lesquels les papillons sont identifiés et comptés. Les anciens conseillent de faire, avant le relevé, une session de repérage avec capture ou prises de vues pour savoir quelles espèces se trouvent là. Par ailleurs et de même que pour le baguage, les captures de papillons demandent de trouver un compromis entre la précision de la détermination et l'intégrité physique de l'insecte, qui s'apprend également entre collègues, en pratiquant.

Extrait du carnet de terrain : capture d'un papillon lors d'une formation au protocole PROPAGE, été 2013

Le protocole est d'abord réexpliqué en salle, suivi d'un quizz d'entrainement à la reconnaissance des papillons. Sylvain, animateur au parc de La Courneuve et participant expérimenté, apporte ensuite des filets à papillons et boîtes loupes, que l'on se répartit avant de sortir dans le parc. Il prend la tête du cortège, et nous partons pour un circuit qui traverse différents milieux, sous-bois, pelouses, prairies. Dehors, nous ne voyons que deux papillons. Personne n'est étonné, même s'il fait beau ce matin, vu le mauvais temps de ces derniers jours, et globalement depuis le début du printemps. Après une longue marche, l'animateur attrape un papillon. Dans la boîte loupe, il ne bouge pas. Un des animateurs se demande s'il n'a pas été abimé par le filet. Ouverture de la boîte. Quelques secondes plus tard, il s'envole : il faisait seulement le mort. Attrapé à nouveau il est plus calme, l'assemblée, regroupée en cercle, l'examine (Photo 16), posé sur le couvercle de la boîte, il ne s'envole pas. Examen successif de l'arrière et de l'avant des ailes, les regards vont et viennent entre la fiche d'identification et l'insecte. Un participant expérimenté qui tient le couvercle de la boîte, pointe du doigt sur la fiche. Plusieurs personnes le prennent en photo. C'est un cas compliqué, le devant ressemble à un petit nacré (Issoria lathonia) et l'arrière à une carte géographique (Araschnia levana). Pas de conclusion sur le moment. Dans l'après-midi qui suit, Maud, l'autre animatrice du parc de La Courneuve, une des nouvelle participante, écrit un mail pour donner la réponse : « Après vérification, le papillon "inconnu" observé ce matin était bien une carte géographique "1ère génération". Sur le guide Delachaux page 177 on voit bien les taches rose nacré et la différence de couleurs entre la 1ère et la 2ème génération. C'est pour ça qu'on ne l'a pas reconnu sur la planche de reconnaissance. » Sylvain l'évoquait déjà pendant la sortie : il y a deux formes de ce papillon, l'une printanière et l'autre estivale, qui n'ont pas tout à fait la même couleur, et c'est la forme estivale qui est représentée sur la fiche.

Encadré 10 : extrait du carnet de terrain, formation au PROPAGE, parc de La Courneuve, été 2013.



Photo 16 : Les participants à la formation PROPAGE comparent le papillon, posé sur le couvercle de la boîte loupe, aux modèles de la planche d'identification. Celui qui tient la boîte et pointe du doigt est un animateur départemental, ancien participant au projet. Pendant le même temps, l'un des participants le prend en photo.



Hypericum perforatum
Millepertuis perforé

HYPERICACEAE 56

J F M A M J J A S O N D

Comment le reconnaître ?
Le millepertuis perforé est une plante assez haute (30-70 cm) glabre* avec une tige robuste ronde et marquée par deux stries longitudinales plus ou moins saillantes. Elle possède des petites feuilles directement insérées sur la tige et contenant des poches à huile visibles par transparence comme autant de points translucides et des points noirs bordent les feuilles. Ses fleurs souvent nombreuses sont composées de 5 pétales jaunes dentés sur un seul côté. Chaque fleur possède de nombreuses étamines*. Le fruit est pyramidal.

Risque de confusion
Il peut se confondre avec d'autres millepertuis. Les millepertuis quadrangulé (*H. tetrapterum*) et maculé (*H. maculatum*) possèdent 4 stries saillantes au lieu des deux du millepertuis perforé. Le millepertuis pubescent (*H. hirsutum*) est couvert de poils tandis que le millepertuis perforé est glabre*.

Son habitat
C'est une plante vivace des champs en friche, des bords des chemins mais aussi des lisières forestières. Cette espèce compétitive* s'installe sur des zones déjà colonisées par la végétation. Elle ne supporte pas la fauche et tolère le piétinement.

Oedemère

Ses liens avec la faune
C'est une espèce entomogame* qui est pollinisée par de nombreux insectes, bourdons, abeilles, oedemères, fourmis, cétoines, syrphes viennent se nourrir de son pollen très abondant.

1. Millepertuis perforé en fleur
2. Nombreuses étamines
3. Stries en relief
4. Fruits

Figure 28 : Extrait du guide floristique « La clé des champs » : chaque fiche comporte, en plus du texte illustré, des repères graphiques simples qui permettent de circuler dans le guide. Les critères de détermination principaux sont aussi légendés sur les illustrations, page de droite.

3. Evaluer la qualité des habitats

La question de la définition des habitats revient de manière récurrente dans les échanges autour des deux protocoles de suivi dédiés aux gestionnaires. En effet, les catégorisations botaniques et horticoles des habitats s'y confrontent, notamment car elles utilisent les mêmes dénominations avec des définitions différentes. Ce face-à-face ne se résout pas de la même manière dans les deux cas. Par exemple, le FLORILEGES traite directement des prairies, définies de manière différente par les botanistes et les gestionnaires qui en ont une définition horticole. Ainsi, pour la botaniste, contrairement à la technicienne, ce sont les espèces présentes et non le mode de gestion qui définissent la prairie :

> Extrait du carnet de terrain : formation FLORILEGES, été 2014, recherche de la parcelle :
>
> Nous montons sur un talus depuis la voiture garée dans une allée. Une première parcelle couverte de fleurs mais au couvert assez bas retient l'attention du groupe, la technicienne explique qu'elle est traitée en prairie, à savoir fauchée tous les deux ans. Amandine n'est pas intéressée, car pour elle « c'est plutôt une pelouse », à savoir que « ce sont plutôt des plantes de pelouse ». Le groupe continue sa marche jusqu'à trouver une parcelle qui convienne à la botaniste. La parcelle suivante couverte d'une végétation dense qui culmine à 1m50, fait l'affaire, elle n'a pas été fauchée depuis deux ans et doit l'être cette année.

La formation FLORILEGES a donc pour conséquence de modifier le regard de la technicienne sur les prairies. Elle m'explique suite à la formation que cette catégorie représentait auparavant pour elle un mode de gestion, c'est-à-dire de faucher au lieu de tondre. Elle considère aujourd'hui qu'il peut y avoir une évolution de la flore vers la prairie, dans un sens où les parcelles sont gérées non pas « *en prairie* » mais « *dans le but d'aller vers une prairie* », définie par un cortège floristique caractéristique. Sa définition des prairies a donc changé pour s'ajuster aux critères normatifs de la botaniste. En outre, ses méthodes de gestion s'en trouvent mises en doute. En effet, à la fin de la séance pratique, la technicienne demande à la botaniste si elle peut continuer sa gestion comme elle le faisait précédemment, la botaniste valide sa décision. La conseillère technique de l'ODBU renchérit en évoquant la fermeture du milieu : « *En plus on a vu quelques pieds de prunus, le milieu est en train de se refermer, donc c'est très bien de faucher, en exportant* ». La situation décrite ici se retrouve

aussi chez d'autres techniciens. La formation FLORILEGES entraine en effet les participants à changer de regard sur ce que représente une prairie et sur la manière d'évaluer sa qualité, disqualifiant par là même l'expertise qu'ils possédaient précédemment. Néanmoins, pour la conseillère technique de l'ODBU, l'intérêt de ce protocole réside dans l'autonomie qu'elle donne aux gestionnaires : à partir d'un but à atteindre, la diversification de la flore, ils restent maîtres des décisions de gestion. En somme ils redeviennent libres d'expérimenter, une fois les nouveaux critères d'évaluation intégrés.

La réalisation du protocole PROPAGE, elle, suppose de distinguer entre différents types de gestion selon une typologie précise qui correspond à des « *codes habitat* » (Figure 29). Néanmoins, ceux-ci restent d'une interprétation difficile car ils ont été composés d'un mélange de critères hétérogènes où se rencontrent des définitions horticoles et botaniques. Ainsi, la distinction entre compositions de fleurs « *annuelles* » et « *vivaces* » (des catégories structurantes en horticulture) voisine avec la distinction entre « *feuillus* » et « *conifères* ». La « *prairie* » indiquée dans le code correspond en fait à la « *pelouse* » des botanistes, comme le fait remarquer un participant lors de la réunion bilan 2011[128]. Cette typologie hybride vise à inclure un maximum de facteurs environnementaux qui pourraient expliquer la composition des communautés de papillons, elle s'est construite par tâtonnements. A la suite de discussion entre le coordinateur scientifique et les participants, une note s'est ajoutée à la fiche habitat pour distinguer entre « *friche* », « *prairie* » et « *gazon* » qui remplace « *pelouse* », de manière consensuelle, à l'aide de définitions toujours issues de bricolages où s'entremêlent la morphologie, les techniques d'entretien, le type de végétation :

> « Prairie : surface couverte de végétation herbacée, composée majoritairement de graminées, parfois fleurie, de hauteur variable, entretenue par le pâturage et/ou la fauche (prairie naturelle, prairie fleurie semée, prairie agricole, prairie de fauche, pelouses sèches, pelouses calcicoles)
>
> Friche : terrain non cultivé, couvert de végétation spontanée, parfois en cours de fermeture par le développement d'arbustes (friches industrielles, délaissés, zones peu ou non-entretenues)

[128] Ce sont les animateurs des parcs qui réalisent majoritairement le protocole PROPAGE sur le terrain en Seine-Saint-Denis. Des gardes participent également mais pas au parc de La Courneuve. Les deux protocoles PROPAGE et FLORILEGES ont été construits séparément par des personnes différentes, ils ne s'appuient pas sur les mêmes outils.

Gazon : surface couverte de graminées semées courtes et denses. Végétation peu diversifiée, maintenue courte par des entretiens réguliers (le plus souvent la tonte). (Pelouses d'agrément, zones de loisirs sportifs) » (http://propage.mnhn.fr, fiche habitat, 2015).

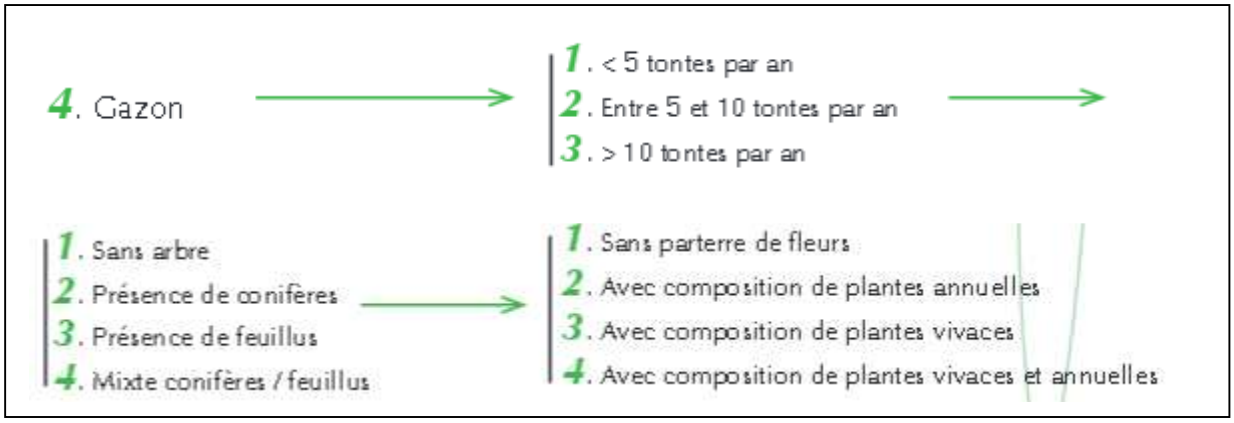


Figure 29: extrait de la fiche habitat PROPAGE, un codage aussi précis qu'ambigu de la végétation. Par exemple « 4313 » correspond à un gazon tondu plus de 10 fois par an, sans arbre avec composition de plantes vivaces. Les grandes classes d'habitats sont au nombre de 8 : prairie ; friche ; square urbain ; gazon ; jardin horticole/potager ; cimetière ; bords d'infrastructure ; lisière de bois ou forêt.

La tentative de donner une définition précise et consensuelle à des termes qui ont d'habitude des significations différentes en fonction des acteurs résulte ici d'une série de discussions et de négociations entre le coordinateur scientifique et les participants. C'est une classification locale, qui s'affranchit des classifications habituellement utilisés par les écologues telles que CORINE Land Cover[129] et les classifications phytosociologiques utilisées par les botanistes, qui l'une comme l'autre ignorent les subtilités des habitats en milieu urbain, largement anthropogéniques.

Si le PROPAGE traite des papillons de jour, l'objectif visé est bien d'accompagner les changements de pratiques de gestion de la végétation dans les espaces verts urbains. L'indicateur PROPAGE est donc construit pour pouvoir comparer les sites entre eux, et évaluer l'effet des pratiques de gestion sur la diversité et l'abondance des communautés de papillons. Le calcul tient ainsi compte de la sensibilité des différents papillons à

[129] Base de données européenne d'occupation biophysique des sols pilotée par l'Agence européenne pour l'environnement, outil de référence pour les écologues qui étudient les effets du paysage sur la biodiversité.

l'urbanisation[130] : plus un transect est riche en espèces sensibles à l'urbanisation, plus l'indicateur sera élevé. Un site internet doté d'une interface de saisie et de restitution permet de visualiser les transects suivis et l'indicateur associé : il s'agit d'une note attribuée à la gestion locale, du point de vue de son attractivité pour les papillons.

Selon le coordinateur scientifique de l'observatoire, à l'échelle locale, il s'agit surtout d'un instrument rhétorique, dans le sens où il sert à argumenter un point de vue. En effet les pratiques favorables aux papillons sont largement connues selon lui : faucher moins et plus tardivement, ne pas mettre de produits phytosanitaires, favoriser les plantes sauvages vis-à-vis des plantes horticoles[131]. Plusieurs entomologistes passionnés, appartenant à des associations naturalistes de Seine-Saint-Denis, utilisent d'ailleurs le protocole de cette manière. L'un d'eux explique lors d'une réunion de coordination au Muséum fin 2011, que son association a pu convaincre les gestionnaires d'un parc de passer en fauche annuelle sur certains secteurs grâce à l'indicateur : après avoir mis en place des parcours dans le parc distribués entre des secteurs « *traités très sévèrement* » et d'autres avec des « *pratiques plus raisonnables* » ils ont pu comparer les modes de gestion :

> « Maintenant il faut montrer que ça a un effet. On leur a donné les résultats ils étaient assez impressionnés. Le doc est passé à la direction pour qu'ils adoptent des pratiques intégrant ces données. (…) Sur le parcours « tondu sévèrement », l'indice est divisé par 2 par rapport aux autres. » (Un participant, réunion annuelle PROPAGE 2011)

Dans ce cas l'association se sert du protocole pour argumenter son point de vue sur la gestion d'un site auprès du gestionnaire, et asseoir celui-ci sur des bases « *scientifiques* », c'est-à-dire prouver son point de vue, chiffres à l'appui. L'indicateur sert de support pour une négociation. Il joue son rôle d'objet frontière (Star et Griesemer, 1989) permettant de faire

[130] Cette sensibilité à l'urbanisation a été mesurée à partir des résultats de l'Observatoire des papillons des Jardins en comparant l'abondance, pour chaque espèce considérée, suivant un gradient d'urbanisation. L'indicateur PROPAGE s'appuie donc sur une étude comparative de la sensibilité des différentes espèces de papillon à l'urbanisation. La « *qualité* » d'un milieu selon les termes de cet indicateur rejoint en quelque sorte l'évaluation de la naturalité dans le contexte forestier puisqu'il s'agit de mesurer l'effet compensatoire de la gestion locale sur la dégradation des communautés de papillons provoquée par l'urbanisation.

[131] Les plantes horticoles sont rarement utilisées comme « *plantes hôtes* » par les chenilles, c'est-à-dire des plantes où les papillons adultes pondent et dont les chenilles se nourrissent avant la métamorphose.

dialoguer entre eux deux univers différents, celui des statistiques et celui de la gestion, par l'entremise des naturalistes chevronnés qui connaissent le terrain concerné.

Au-delà de cette confrontation entre modes de gestion, cet indicateur n'est pas utilisé pour produire des analyses plus fines à l'échelle locale. Ainsi les plus anciens participants du PROPAGE regrettent aujourd'hui de ne pas recevoir plus de retours sur les résultats des suivis qu'ils effectuent maintenant depuis cinq ans. Les restitutions lors des journées annuelles de l'ODBU les laissent sur leur faim : les chercheurs du Muséum leur disent encore que leurs données ne se sont pas accumulées sur assez longtemps pour pouvoir en produire une analyse à l'échelle nationale. Ils ne peuvent en outre proposer aucune analyse fine des résultats à l'échelle locale. Il leur faudrait pour cela connaître le terrain pour pouvoir donner sens aux notes qui prises une par une, sans les réinscrire dans le territoire dont les données sont issues perdent toute signification. Si des données sur les milieux et les conditions météorologiques sont ajoutées dans la base, elles ne sont pas assez précises pour une analyse à cette échelle. Des graphes sont présentés et une interprétation est proposée, mais celle-ci reste sans signification, car personne n'en apprend rien. L'utilisation de cet outil à l'échelle locale demanderait un va-et-vient entre l'univers statistique et celui du terrain, qui ici ne fonctionne pas. La modélisation ne suffit pas :

> « L'attachement à un lieu n'est pas archaïque qui permet au contraire, à cause d'une proximité entretenue et de façon complémentaire à la modélisation, de déceler et de faire valoir ce que le nomade qui ne fait que passer ne peut pas voir (Stengers, 1997)» (Charvolin, Micoud et Nyhart, 2007, p. 10).

Les auteurs du passage qui précède associent le modélisateur à la figure du nomade, celui qui ne fait que passer, par opposition au sédentaire attaché à un lieu. Néanmoins, je me réfèrerais différemment à cette opposition, définie par Isabelle Stengers sur un plan essentiellement métaphorique. En effet dans le face à face entre modélisation et connaissance empirique d'un lieu, ce sont bien deux sédentarités qui s'opposent, c'est-à-dire deux univers de sens – celui des statistiques et celui du terrain observé empiriquement. Ici c'est le défaut de nomadisme, justement, c'est-à-dire de circulation entre les deux formes de raisonnement, qui rend le maniement de l'indicateur PROPAGE inopérant à l'échelle locale.

**

La mise en place des protocoles de suivi dédiés aux gestionnaires engagent donc différemment les agents des parcs : le PROPAGE est d'abord porté par les animateurs, et le FLORILEGES, par les techniciens. La transmission des compétences associées passe nécessairement par un apprentissage pratique, qui se double d'un déplacement des catégories employées pour juger de la qualité des pratiques de gestion : si l'expertise des techniciens se trouve déstabilisée, ce n'est pas tant par l'externalisation des critères d'évaluation sous forme d'indicateurs chiffrés que par les tensions qui entourent le sens des mots employés pour désigner les habitats, les définitions issues de l'écologie se substituant en partie au vocabulaire horticole.

Conclusion de la Troisième Partie

Le verdissement de l'activité de la Direction des Espaces Verts de Seine-Saint-Denis, devenue responsable de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité, se répercute à l'échelle des services qui assurent la gestion quotidienne des parcs, et endossent donc à présent de nouvelles responsabilités vis-à-vis d'un patrimoine élargi. L'identification des parcs comme réservoirs de biodiversité traduit autant qu'elle engendre une influence croissante des savoirs scientifiques sur les méthodes de gestion du parc. Au maintien en état du décor succède un pilotage des trajectoires écologiques, notamment en réponse aux exigences règlementaires liées à Natura 2000. La conservation de la maîtrise par l'administration locale d'une nature à laquelle sont reconnues des propriétés dynamiques demande une attention différente. Cette mise en ordre écologique de l'espace s'accompagne d'une perte d'autonomie à différents niveaux, entre labellisation du service gestionnaire, planification contractuelle de la gestion, réécriture de la fiche de poste des gardes, normalisation des procédures d'observation, qui accompagne l'installation d'une nouvelle norme relative à l'aménagement des lieux. Enfin, la participation des agents à des protocoles de suivi des prairies, du fait des apprentissages pratiques qu'il suppose, participe à redéfinir les catégories à partir desquelles ils appréhendent le paysage, tout en leur donnant l'occasion de développer un nouveau savoir-faire, notamment vis-à-vis de la gestion dynamique des communautés végétales. Ainsi, entre traductions, résistances et hybridations, de nouveaux savoirs se construisent : à la confluence entre pratique horticole et ingénierie écologique pour les techniciens, à la rencontre entre surveillance de l'espace public urbain et surveillance d'un espace naturel protégé, pour les gardes. Cette hybridation dépend néanmoins étroitement de la possibilité pour chacun d'établir une circulation entre différentes formes de raisonnement, et d'investir subjectivement les changements à l'œuvre, en leur donnant du sens à partir de sa propre pratique (Pilgrim, Smith et Pretty, 2007).

Les conceptions locales de l'ordre et du désordre se redessinent également. Les diverses formes de vie qui prospèrent dans les massifs, les pelouses, les sous-bois et les étangs, dont l'existence dépend plus ou moins des intentions des concepteurs, font l'objet de nouvelles formes d'interventions, entre destruction et sauvetage, dissuasion et invitation. La norme de la propreté, spécifique à l'horticulture conventionnelle, cède en partie la place à de nouvelles conceptions qui admettent le développement spontané des plantes et des animaux. Il n'en reste pas moins que les vivants en présence font l'objet d'un tri. Cela ramène au motif

fondamental de la saleté comme matière qui n'est pas à sa place, comme désordre symbolique : « il existe différentes sortes d'anomalies, d'impossibilités, de mauvais mélanges et d'abominations » (Douglas, 2001, p. 176). Le patrimoine naturel du parc fait l'objet d'un agencement minutieux, procédant par inclusions et exclusions. Certaines actions sont nécessairement indirectes : les oiseaux migrateurs ne se cultivent en effet pas comme les dahlias. Et pourtant, favoriser la présence de certaines espèces en construisant pour elles les « habitats naturels » correspondant à leurs besoins traduit également une intention vis-à-vis de la nature, qui épouse largement la logique du leurre c'est-à-dire, ici, d'une mise en scène, à des fins attractives, des éléments considérés comme importants « dans le monde de l'autre » (Artaud, 2013). Cela passe en particulier par la prise en compte d'une diversité de temporalités, si ce n'est « le temps de tous les vivants » (Micoud, 2004, p. 20) dans une optique cosmopolitique (Stengers, 1997).

Enfin, il faut noter que la rencontre entre différentes conceptions du paysage, associées à la recherche d'une conciliation entre différentes fonctions au même espace, se traduit par une répartition spatiale qui résulte d'un arbitrage aux mains du service gestionnaire. A l'échelle d'un parc national, dans le cas du parc de la Vanoise étudié par Adel Selmi (2006a), les trois types de paysages mis en avant par les différents acteurs aux prises avec la gestion de cet espace protégé avaient chacun trouvé leur place, à la suite d'une négociation, dans l'un des secteurs du parc. A une échelle beaucoup plus petite, il semble qu'une logique similaire se manifeste dans le cas du parc de La Courneuve, au travers d'une répartition dans l'espace des fonctions d'accueil du public et d'accueil de certaines espèces choisies comme appartenant au patrimoine local.

Quatrième partie

Les citadins, le parc et l'espace naturel protégé

Introduction

La partie précédente montrait comment les métiers des agents du parc se trouvaient transformés par la confrontation avec un nouvel horizon normatif, lié au changement de statut de l'espace dont ils sont responsables. Il s'agit en réalité plutôt d'une superposition, entre le statut initial de parc urbain et celui, qui se rajoute au précédent, d'espace naturel protégé. La superposition des deux vocations engendre des tensions vécues différemment par les uns et les autres et résolues au quotidien, par une intégration au sein de leur pratique des catégories issues de l'écologie scientifique.

Depuis son ouverture en 1971, le parc de La Courneuve a la vocation affichée de parc populaire dédié aux classes laborieuses. En France, le déploiement de politiques de protection de la nature s'est déroulé de manière concomitante au déclin des modes d'appropriation de l'espace spécifiques au monde paysan, au profit d'une exploitation touristique des espaces qui mettent en scène la nature comme patrimoine, investie par les classes moyennes (Chamboredon, 1985). Dans le même temps se trouve remise en question la légitimité de pratiques traditionnelles très codifiées comme la chasse (Dalla Bernardina, 1989) ou de pratiques plus informelles comme la cueillette des escargots (Fortier, 1999). Par ailleurs, la création d'espaces protégés à différentes échelles, des parcs nationaux aux réserves naturelles, conduit à des régulations plus drastiques des accès et des usages qui ne sont pas sans provoquer des oppositions (Selmi, 2006b). De manière analogue, bien qu'à beaucoup plus petite échelle, le changement de visage des parcs urbains se traduit par une reconfiguration des formes d'utilisation des lieux et des modes de régulation dont elles font l'objet.

Dans le cas du parc de La Courneuve, comment l'émergence de la gestion harmonique s'inscrit-elle dans cette histoire, dans cette identité ? L'écologie scientifique, support épistémologique principal de la gestion harmonique, opère comme un incubateur pour de nouvelles dispositions éthiques (Larrère et Larrère, 2009). Son utilisation comme grille de lecture du paysage dans une optique d'aménagement s'accompagne donc de la production de nouvelles normes d'utilisation des lieux. Ce glissement normatif oriente la construction d'un « ordre public écologique » au niveau local, une réglementation des pratiques prohibant les activités qui portent atteinte au patrimoine naturel (Jézougo, 2008, p. 25). Celui-ci est susceptible de produire de nouvelles formes d'exclusion. Il s'agit dans ce qui suit de considérer ensemble la démarche de l'institution vis-à-vis de la nature conçue comme

patrimoine et le paysage vécu au niveau individuel, pour identifier de quelle manière certaines pratiques sont exclues ou limitées et d'autres mises en avant. Le premier chapitre abordera les différentes techniques employées par le service gestionnaire pour éviter que les activités des citadins ne portent atteinte au patrimoine du parc et pour les encourager à y être attentifs. Le second s'attardera sur l'encadrement des pratiques d'observation de la nature, opérant un retour à l'échelle de l'ensemble du département.

Chapitre 10.

Quelle place pour les loisirs dans un espace naturel protégé ?

Le paysage du parc est construit par l'institution, mais il l'est aussi par les pratiques des usagers : ceux-ci expriment des demande ou des plaintes, interviennent directement sur le paysage en dessinant des chemins, en cueillant des fruits ou en détournant le mobilier. Chacun développe une relation à la nature située dans un lieu. Pour Marc Augé (1992) un lieu, au sens anthropologique, est un espace que chacun incorpore à son identité, dans lequel il rencontre des personnes avec lesquelles il partage des références sociales communes. Les politiques de protection de la nature sont elles-mêmes productrices de lieux (Micoud, 2010 ; West, 2006). La question des usages renvoie donc ici à la figure de l'usager face au service public, avec divers rapports à la nature qui peuvent se situer en décalage avec la norme véhiculée par l'institution.

1. Déplacements et canalisations

1.1. Protéger le patrimoine végétal : le déplacement de la Fête de l'Humanité

Alors que les plantations du sud du parc commencent à prendre de l'ampleur, les plaintes émises par le service du parc de La Courneuve face aux dégâts causés par la Fête de l'Humanité révèlent une nouvelle importance donnée au patrimoine végétal par le service du parc à mesure que celui-ci se développe.

Lorsque le Conseil général de Seine-Saint-Denis reprend les rênes de la gestion du parc de La Courneuve en 1970, les parties du parc progressivement ouvertes au public, au sud de la voie ferrée, apparaissent avant tout comme un décor végétal accueillant des promeneurs

et de nombreuses manifestations culturelles[132]. Au-dessus d'un certain seuil d'affluence, celles-ci peuvent néanmoins porter atteinte à l'équipement qui leur sert de support. Parmi ces animations, celle qui a la plus grande envergure est sans doute la Fête de l'Humanité, festival politique et musical de trois jours organisé chaque année en septembre par le journal l'Humanité et le Parti Communiste Français (PCF). L'organisation de la Fête de l'Humanité en Seine-Saint-Denis entre en résonnance avec la présence historique du PCF dans le département[133]. Accueilli dès l'ouverture du parc, l'évènement finit par provoquer des tensions à mesure que les arbres grandissent et en même temps qu'eux, le public de la fête.

Cette fête communiste existait avant la création du parc de La Courneuve, elle y élit domicile en 1972. Créée en 1930 par le directeur du journal l'Humanité Marcel Cachin, c'est au départ la reprise par le journal d'une fête locale de plein air qui existe depuis une dizaine d'années, pour refinancer l'organe de presse alors en difficulté. Elle devient par la suite un symbole de la culture communiste, rassemblement annuel des sympathisants du parti (Gérôme et Tartakowsky, 1988). La Fête de l'Huma change régulièrement d'emplacement jusqu'à aboutir au parc de La Courneuve en 1971[134], suite à un conflit avec la mairie de Paris qui refuse d'accorder la pelouse de Reuilly, sur fond de conflit entre le Parti communiste et le gouvernement Pompidou. Suite à une série de remous médiatiques, le parc de La Courneuve qui vient d'ouvrir ses portes accueille donc la fête. La fête de l'Humanité apparaît à l'époque comme un élément phare dans le calendrier culturel du parc. En effet, Allain Provost lui-

[132] Parmi ces animations annuelles on peut citer un festival équestre, « les dix jours du cheval », une exposition annuelle de Land Art, « Art grandeur Nature », la fête des parcs, un moment festif ayant lieu dans tous les parcs départementaux, ainsi que des spectacles proposés dans le théâtre de plein air à différentes occasions (jusqu'à sa fermeture pour raisons de sécurité, liée à l'affaissement des gradins et un incendie causé par des feux d'artifice). La plupart des manifestations de grande ampleur organisées par le Département au parc de La Courneuve n'ont plus cours aujourd'hui, en grande partie à cause des sérieux problèmes économiques rencontrés par la collectivité à la fin des années 2000. La fête de l'Humanité quant à elle n'est pas organisée par le Conseil général.

[133] Le PCF reste aux rênes du Conseil général depuis sa création du Département en 1968 jusqu'en 2008 où il passe la main au Parti Socialiste. Par ailleurs, l'ancrage historique du PCF au niveau municipal s'est poursuivi jusqu'aux années 2000. Il a alors commencé à perdre de son ancrage au niveau municipal.

[134] Elle se tient d'abord au parc Sacco et Vanzetti à Bezons (Val d'Oise aujourd'hui) jusqu'à la seconde guerre mondiale. Elle reprend en 1945 et occupe alternativement la pelouse de Reuilly à Vincennes, le parc Montreau à Montreuil. En 1960 elle s'installe au parc des Sports de La Courneuve, pour migrer à nouveau vers la pelouse de Reuilly de 1966 à 1970 (Gérôme et Tartakowsky, 1988).

même lorsqu'il propose son projet pour la création de la deuxième partie du parc en 1972, modifie celui-ci pour tenir compte de la présence de l'événement. Dans son dessin initial un lac rond occupe initialement la pelouse de 400 m de diamètre de la partie Audias. Or cette pelouse correspond à la partie centrale de la fête, il renonce donc à cette idée (Provost, 2004b, p. 13). Si la fête occupe une place de premier plan dans le parc, les installations massives qu'elle suppose commencent à poser des problèmes aux gestionnaires dans les années 1980, du fait des dégâts occasionnés. Cela conduira la Direction des Espaces Verts à chercher à aménager une zone spécialement dédiée à l'accueil de manifestations, à l'écart du parc lui-même. Ce nouvel espace accueillera la fête à partir de la fin des années 1990.

Aujourd'hui quand on visite la Fête de l'Humanité, la lourdeur et l'ampleur des installations font du festival un rassemblement aux allures de petite ville. Pour accueillir les centaines de milliers de visiteurs qui fréquentent l'évènement[135] il faut monter un grand nombre de tentes pour les buvettes, des scènes pour les concerts et les discours, distribuer l'eau et l'électricité, gérer les flux de personnes et les déchets. Un technicien de plateau du festival me parle en ces termes de la réputation de la grande scène : *« Tous ces câblages, c'est de la folie. L'Huma c'est un chantier d'un mois pour une fête de deux jours, c'est énorme* ». La fête a pris énormément d'ampleur depuis ses débuts.

[135] La fête accueillait 600 000 visiteurs en 2010 (« Il était une fois… La fête de l'Humanité fête ses 80 bougies », par Pedro Da Nobrega, *L'Humanité-Dimanche* du 9 au 15 septembre 2010.)



Figure 30 : Fête de l'Humanité, plan de 1975 (Archives départementales de Seine-Saint-Denis) On voit sur ce plan que l'événement occupe déjà en 1975 une partie importante des allées du secteur Audias, seule partie déjà ouverte au public à l'époque. La grande scène se trouve sur la pelouse circulaire.

A partir des années 1980, la présence de la fête en plein cœur du parc commence à poser de sérieux problèmes à l'entretien du patrimoine paysager. La fête prend en effet de l'ampleur d'année en année et accueille de plus en plus de visiteurs. En 1985, la Direction des Espaces Verts rassemble un premier dossier faisant état des dégâts occasionnés sur le parc par la manifestation, touchant la voirie, le sol et la végétation, menant l'année suivant à un début de réflexion sur le déménagement de la fête. Année après année, les rapports s'étoffent, se chiffrent et s'illustrent de photos. Il faut noter ici que vu la multiplicité des acteurs concernés, les règles strictes d'utilisation de l'espace alloué à la fête de l'Humanité ne sont jamais totalement respectées.

Les rapports successifs produits par le service du parc font état de différents types d'argument. Le premier type d'argument concerne la dégradation de la voirie ou des sols, engendrée par la circulation et les stands (joints de bordure brisés, dégâts sur les bicouches et le sol du boulodrome, trous dans les trottoirs). En dehors des voies, le piétinement et le

passage des véhicules ravinent aussi le sol des pelouses[136] et des boisements, mettant la terre à nu. A plus long terme, le passage des véhicules lourds conduit aussi à un écrasement des racines, à une diminution de la vie microbienne du sol, à une imperméabilisation des zones argileuses rendant les plantes plus sensibles à la sécheresse. L'évacuation des eaux usées est aussi pointée du doigt par le service du parc, pour la pollution qu'elle cause localement au niveau du sol et des arbres. L'absence de réseau d'assainissement dans le parc conduit les tenanciers des stands à creuser des fosses pour l'évacuation des eaux usées et des toilettes dans les pelouses et les boisements, malgré la présence de WC chimiques. Les racines des arbres sont abimées et le sol est saturé de matière organique et produits détergents, phénomène décrit comme toxique pour les arbres. Le branchement de tuyaux sur le réseau d'évacuation des eaux pluviales entraine une pollution à plus large échelle. Le troisième type d'arguments concerne les blessures infligées aux branches, arrachées par le passage des camions ou coupées par les occupants des stands. Ces phénomènes s'aggravent au cours du temps avec la pousse des arbres et l'agrandissement des stands. En effet, si la plupart des arbres étaient encore de petite taille au début des années 1970, ce n'est plus le cas quinze ans plus tard et c'est alors que du point de vue du service du parc, le maintien de la Fête de l'Humanité devient incompatible avec leur bonne santé. La manifestation annuelle génère ainsi des couts directs et mobilise une importante main d'œuvre pour la remise en état.

Ces rapports expriment une contradiction d'usages entre la fête de l'Humanité et les autres usages du parc. En effet, une partie du parc est rendue inaccessible au public pendant plusieurs mois, de l'installation de la fête en juillet à son démontage en octobre. Ces questions deviennent d'autant plus pressantes que le public de la fête augmente d'année en année, et celui du parc également. Le service gestionnaire s'inquiète de la présence de véhicules en grand nombre dans le parc qui peuvent provoquer des accidents avec les piétons, vélos, rollers,. qui circulent sur les voies. Quant aux récits d'usagers, ils donnent à voir des scènes dans lesquelles la boue revient comme un refrain, ainsi que les odeurs des fosses qui font leur apparition une fois le terrain évacué.

[136] Chaque année il faut refaire les gazons. En 1991 par exemple, 3 tonnes de gazon et 7 tonnes d'engrais sont utilisées, financées par les organisateurs de la fête (CG93, 1992)

> « Germaine : C'est la dernière année qu'il y a eu la fête de l'Huma ici, ils avaient pas nettoyé parce que je sais pas ce qu'il y avait eu, c'était resté, ...oh la la, il y avait des rats, la pelouse était pleine de trous.
>
> Vincent : La pelouse centrale on avait l'impression qu'elle avait été bombardée, c'était plein de trous. En plus il y a pas mal de gens qui campaient dans les arbres et les bosquets, ils mettaient plus d'un mois à tout refaire, ils remplaçaient, refaisaient la pelouse, c'était une catastrophe. (…) les épaves humaines, on les voyait remonter vers la gare, des toiles de tentes couvertes de boue, même pas repliées. » (Entretien avec Germaine et Vincent, mai 2013)

Ainsi, les fortes concentrations de populations et d'équipements dans un espace prévu pour un autre usage récréatif, où la présence des arbres et des pelouses joue une place centrale, pose problème à ces usagers habitués en faisant revenir le paysage à un état boueux et nauséabond, doublé d'occupations vécues comme illégitimes, que ce soit celle des rats ou des campeurs. L'inquiétude vis-à-vis des pelouses et des boisements semble donc devoir se lire d'un point de vue essentiellement paysager, comme la préservation d'un équipement qui doit rester disponible et présentable pour le public du parc.

La discussion concernant les problèmes causés par la fête envisage trois scénarios (CG93, 1986). Le premier scénario propose ainsi de transformer les pelouses en bétonnant en partie les sols pour leur permettre de servir de voirie et éviter que le passage des engins lourds ne les abime : « *Pour conserver à l'ensemble de ce secteur son aspect naturel et donner aux pelouses une solidité vis-à-vis du trafic des poids lourds une fondation « lourde » revêtue de dalles perforées type « béton gazon » ou « evergreen »*[137] *permettant la croissance des graminées pourrait être mise en place.* » (CG93, 1986) Le deuxième propose de modifier les cheminements, ce qui supposerait d'arracher 33 000 arbres. Enfin, le dernier scénario propose de déplacer la fête dans une zone spécialement aménagée à cet effet, alors située dans la « *zone est* » non encore aménagée (CG93, 1986). Le choix se porte finalement sur ce dernier scénario, qui est également le moins couteux. En 1996, la Direction des affaires sanitaires et sociales intervient à propos des eaux usées et condamne leur évacuation par le réseau d'eau pluviale. L'année suivante le projet d'aménagement de la zone Est se concrétise. Après un dernier rapport sur les dégâts causés par la fête en 1998, celle-ci déménage en 1999 vers la

[137] Les grilles evergreen sont des structures en béton alvéolé qui forment des godets remplis de terre végétale.

jeune « *Aire des vents* » ou « *zone des grandes manifestations* ». Cette zone de 40 ha séparée du parc dispose de larges voiries pouvant supporter les camions et un système d'évacuation des eaux usées, spécialement conçue pour accueillir des manifestations de grande ampleur, et profitant pour cela de son voisinage avec le centre des expositions du Bourget.

En conclusion, dans les réflexions portant sur l'incompatibilité entre l'accueil de la fête de l'Humanité et le patrimoine du parc, les questions environnementales arrivent en appui pour justifier le déménagement de la fête, mais il ne s'agit pas de la motivation principale affichée par les gestionnaires. L'intervention de la direction des affaires sanitaires et sociales pour dénoncer les pollutions des réseaux d'eau pluviale semble jouer un rôle dans l'arbitrage final. Néanmoins, pour ce qui concerne la partie sud du parc concernée par la fête, la question du patrimoine écologique ne se pose alors pas. Le bon fonctionnement des milieux et notamment du sol intervient comme support essentiel à la bonne santé des arbres et des pelouses, qui forment le dessin du paysage du parc et son aspect naturel. Le maintien de l'intégrité de cet équipement public passe par une surveillance de tous les gestes pouvant lui nuire.

1.2. Un parc toujours dédié aux loisirs populaires

Le parc de La Courneuve reçoit la visite de deux millions de personnes par an, soit en moyenne 5000 personnes par jour. Tous n'y viennent pas pour les mêmes raisons, ni aux mêmes moments. Les lieux ont leurs rythmes, leurs horaires et leurs saisons : la fréquentation est plus dense l'été, le premier week-end de beau temps marque un pic. La nuit, s'il est fermé, le parc est quand même fréquenté. Les familles y viennent en fin de semaine, le soir après l'école, aux beaux jours. L'hiver, les jeux des enfants se font plus intérieurs et le parc se vide. Certaines présences sont régulières comme l'horloge, que rien n'arrête pas même la neige qui interdit l'accès au parc : celles des coureurs. Comment l'orientation de la gestion du parc en faveur de la biodiversité contraint-elle les usages ou autorise-t-elle des appropriations nouvelles des lieux ? La réponse à cette question diffère en fonction des rôles joués par le parc dans la vie quotidienne des gens qui le fréquentent.

L'ouverture du parc et son agrandissement progressif font partie des actes fondateurs liés à la création du Département de Seine-Saint-Denis. Selon les mots du premier président du Conseil général, Georges Valbon, bâtisseur de la préfecture de Bobigny et dont les cendres

ont été répandues dans le parc qui porte aujourd'hui son nom, il s'agissait de créer des espaces verts pour les travailleurs : « *des gens qui travaillent, qui font beaucoup d'efforts, qui ont besoin, surtout eux (…) d'un environnement qui corresponde à l'effort de travail, l'effort de création qui est fourni.* » La création du parc est donc un geste politique fort et un chantier d'une ampleur inédite (reportage INA, 1979). La volonté politique départementale est également mise en avant douze ans plus tard, lors de l'inauguration du secteur des lacs de la partie nord, dans une brochure intitulée « *Mon département s'oxygène* » qui met la parole de Georges Valbon en exergue :

> « Il en faut de la volonté, de la patience, pour créer sur ce qui fut un bidonville, le troisième poumon vert de la région parisienne : le Parc départemental de La Courneuve, un espace de loisir pour respirer, courir, se promener. » (CG93, 1987)

Le parc tient donc une place importante dans l'histoire politique du département. La politique de création d'espaces verts portée par Georges Valbon et ses successeurs s'affiche comme venant compenser une carence originelle et redonner à ceux qui en sont privés une qualité de vie qui doit compenser les effets de la forte industrialisation du territoire, en offrant aux habitants des espaces de promenade.

Gilbert Samel se fait également l'écho de cette vocation populaire. Il reprend l'expression chère à l'écrivain Pierre Sansot, en affirmant qu'il a voulu construire un parc pour les « *Gens de peu* »[138]. Le choix de Gilbert Samel de proposer le terme de « gestion harmonique » vient de son refus d'opposer le soin apporté à la dimension environnementale de la gestion à la vocation de départ du projet, qui est de fournir un lieu de loisir au peuple de la banlieue ouvrière. Il s'agit d'une vocation d'abord humaniste, au service de laquelle se met l'art de l'architecte paysagiste. Comme il l'explique à l'occasion d'une visite commentée du parc en mai 2013, il souhaite conserver l'homme au centre du projet paysager en passant par une appellation plus poétique que celle de « gestion différenciée » qui ne parle que des gestes, des manières de manier le végétal. La gestion différenciée consiste à aborder en partie le végétal pour lui-même (Allain, 1997) et dans les écrits de paysagistes comme Gilles Clément, la relation du jardinier avec le végétal est mise au centre de la réflexion. Chez Gilbert Samel –

[138] Cet ouvrage présente un éloge bienveillant et nostalgique des petits gestes quotidiens propres aux classes populaires en France (Sansot, 1992).

comme chez son associé Allain Provost, le paysage du parc continue à jouer un rôle avant tout esthétique, au service d'un public.

Au-delà du décor fait pour inciter le visiteur à la rêverie, plusieurs distractions payantes sont proposées au public. Elles sont concentrées entre la pelouse circulaire et la rive du grand lac, près de la maison du parc, véritable épicentre de la fréquentation du parc : un loueur de vélos et de voitures à pédales – aussi nommées rosalies ; un manège ; une animation de trampoline ; les plus jeunes peuvent faire des tours de poney, les autres des ballades assis dans l'impériale tirée par deux chevaux de trait, qui peut également accueillir les fauteuils roulants. Enfin, le parc accueille plusieurs buvettes. Le parc rassemblait néanmoins plus d'équipements par le passé qu'aujourd'hui. Sur les cinq buvettes du parc, une seule est ouverte toute l'année et deux sont actuellement fermées en attente de repreneur. L'ancien théâtre de plein air, le « *théâtre de verdure* », a fermé ses portes il y a près de vingt ans pour des problèmes de mise aux normes. Le loueur de pédalos a également fermé boutique à la fin des années 2000 pour raisons économiques. La grande majorité des activités pratiquées dans le parc ne repose donc sur aucun échange marchand. Les aménagements en accès libre tels que tables de ping-pong, boulodrome, aires de jeux pour les enfants offrent de nombreuses possibilités. Pour reprendre la formule d'une habituée, c'est « *un lieu qui se prête à tout* ». Les enquêtes de fréquentations réalisées chaque année mettent en évidence les pratiques les plus répandues (Figure 31) :

:

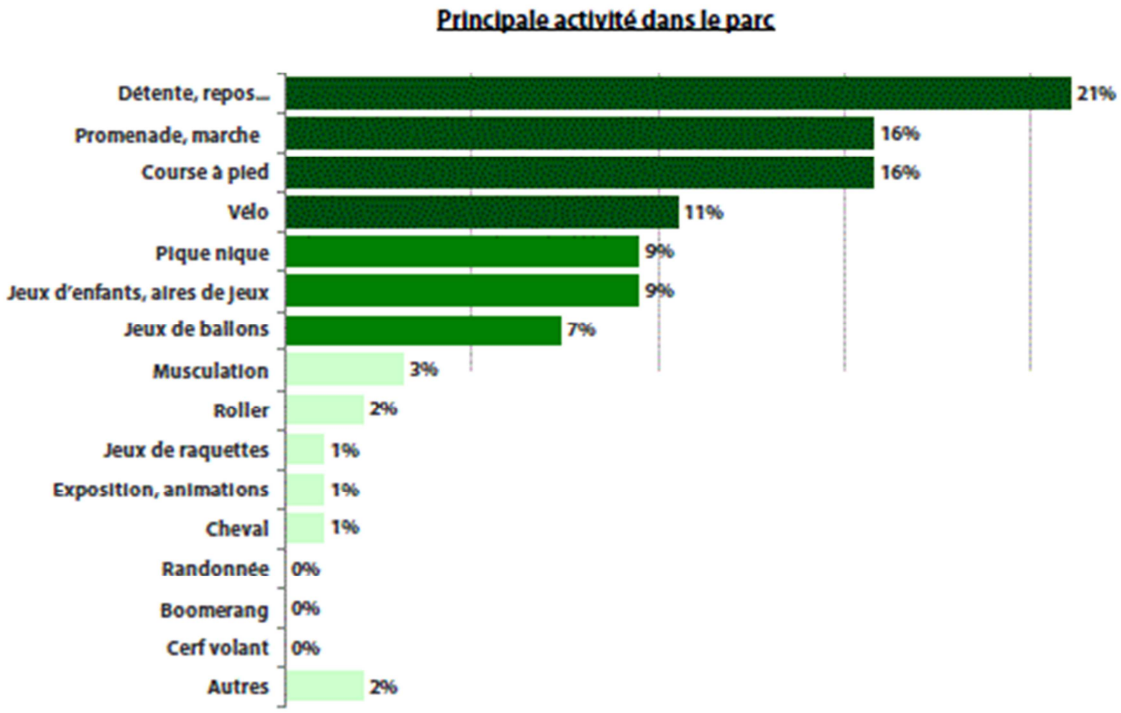


Figure 31: principales activités pratiquées dans le parc, en % des réponses données, plusieurs réponses possibles. A partir d'un échantillon de 500 répondants, représentatif d'une semaine d'utilisation du parc. (Synequa, 2009, p.26)



Photo 17. Dans l'enceinte du théâtre fermé par des grilles, de jeunes arbres poussent dans les gradins qui s'affaissent. (juin 2015)

Au-delà des usages évidents tels que le repos et la promenade, le parc de La Courneuve apparait remarquable par la diversité des usages qui s'y rencontrent, jusqu'aux plus étonnants. Si la course, le vélo et le football sont les sports les plus pratiqués, ce sont loin d'être les seuls. Les pelouses et les allées du parc accueillent aussi des joueurs de criquet, des cours de tai-chi, des entrainements de capoeira, de boxe. Un retraité vient régulièrement au petit matin tirer des balles de golf. Un homme entraine son chien de traineau en lui faisant tracter son vélo. Les jours de neige, les allées du parc se couvrent de traces de ski de fond, et les pentes accueillent de nombreuses luges. Cet aperçu, qui se contente d'égrainer quelques pratiques sportives que j'ai observées dans le parc, vise seulement à montrer la multiplicité des usages accueillis par les lieux.

Cette approche par l'énumération mérite d'être poursuivie un instant et je me réfèrerai ici à l'usage qu'en fait l'écrivain Georges Perec, dans « tentative d'épuisement d'un lieu Parisien » (1982) dans sa tentative de décrire les menues variations du quotidien de la place Saint-Sulpice. Décrire la diversité des usages d'un lieu public aussi grand que le parc de La Courneuve relève de la gageure. Il semble en effet quasiment impossible d'épuiser tous les possibles qu'offrent les lieux, pas en tout cas avant d'avoir épuisé le lecteur. De son côté Pierre Sansot a relaté avec finesse la vie sociale des jardins publics (Sansot, 2003), mais ses évocations concernent des lieux bien plus petits que le lieu concerné ici. Il me fallait donc trouver des manières d'y être présente moi-même pour en saisir quelque chose. J'ai procédé de deux manières, par le surplace et la circulation. Au fil du temps les épisodes s'additionnent et se combinent pour former des portraits du parc, qui se nourrissent les uns les autres et finissent par créer du sens. Les deux séances d'observation relatées ci-dessous sont destinées à donner des images de l'ambiance du parc à la frontière entre le printemps et l'été, époque où la fréquentation est à son maximum. Elles concernent deux endroits du parc, le secteur Audias (Encadré 11) et l'Etang des Brouillards (Encadré 12), deux moments de la journée, le midi et le soir, et deux manières d'observer : en marchant d'un endroit à l'autre ou en restant sur place à attendre et regarder. Le but de l'exercice n'est pas ici de produire une comparaison mais de donner à voir la manière dont j'ai cherché à prendre connaissance des usages du parc, suivant la méthode de l'observation flottante proposée par Colette Pétonnet (1982).

<u>Secteur Audias, un midi de juin 2014</u>

Je me dirige depuis l'entrée Marville vers le centre technique pour y saluer les gardes et l'équipes. Je note les présences en chemin. Près de la plaine de jeu au château fort, un groupe d'enfants de 8 à 10 ans joue au football sur l'allée. Au moment où je passe, ils vont à la fontaine pour boire. L'eau coule puissamment quand on actionne la molette. Ce n'est pas un filet d'eau qui vous parvient mais plutôt une petite douche, quand on y met le visage pour boire directement. Un des garçons y reste longtemps, au-delà de la soif, il se met un peu en scène, se relève avec un grand souffle, de l'eau sur le visage et les yeux brillants. Il repart après m'avoir lancé un fier sourire.

Je coupe à travers bois. J'entends une musique. J'ai déjà vu quelqu'un jouer d'un instrument dans ce secteur, je vais voir. En m'avançant je vois d'abord un groupe de filles de 15 ans qui répètent une chorégraphie hip-hop sur l'allée. A quelques mètres d'elles, sous l'auvent des toilettes publiques, un homme joue de la clarinette avec un pupitre où il dispose ses partitions. L'auvent fait caisse de résonnance. En face, une station du parcours de santé, un homme en débardeur, aux muscles épais, fait des pompes sur une barre, dans un rayon de soleil qui perce le couvert du bois. Un autre plus svelte s'étire après une course à pied. Plus loin sur les grandes pelouses, plusieurs groupes jouent au foot.

Après déjeuner, je me rends du centre technique vers la pelouse circulaire. Il y a plus de monde que ce matin. Un groupe d'hommes et de femmes, la cinquantaine, sortent par l'entrée Marronniers, chaises pliantes et panier de provision à la main, ils ont terminé leur pique-nique. Une des femmes tient un bichon à la main, il semble peser lourd pour elle, elle dit à sa voisine : « c'est la dernière fois que je l'emmène au parc, la prochaine fois je le laisse à la maison ». Dans l'herbe près du géant, et dans les allées taillées dans la prairie qui a pris la place de la grande pelouse ronde, des gens allongés sont éparpillés, au repos, discutent ou dorment. Sur la terrasse qui entoure la Maison Edourad Glissant, une femme d'une quarantaine d'années est allongée en petit short et haut de maillot de bain sur une serviette, avec un tube de crème solaire et un magazine près d'elle. La chaleur cogne à cet endroit à cause des murs. Elle finit par mettre un foulard sur son visage.

Encadré 11 : En parcourant un secteur du parc, un aperçu me parvient de l'utilisation des différents lieux

Secteur de l'étang des brouillards, Un soir de Juillet 2013,

Je suis assise à une table de pique-nique près de l'étang des Brouillards, au bord d'un large chemin qui va de l'entrée des Poiriers vers Dugny, au pont Iris qui traverse la voie ferrée. La journée a été très chaude, la fraicheur arrive depuis quelques temps. L'endroit est plutôt silencieux. On entend quelques corneilles, des merles, et des pouillots. Sur l'étang, les chants des grenouilles et les petits cris des poules d'eau. Au loin le vrombissement des avions qui approchent ou décollent de Roissy, et le murmure constant de la route. Des chiens aboient quelque part dans le parc. D'une manière générale cet endroit est surtout un lieu de passage. En journée, des enfants s'y arrêtent parfois pour observer les bernaches au bord de l'eau, rarement, leur donner du pain ; des familles y déjeunent ou prennent le gouter, à la table ou dans l'herbe ; des personnes âgées s'asseyent sur le banc pour faire une pause dans leur promenade, des promeneurs lâchent leur chien près de l'eau.

Ce soir il y a seulement quelques personnes qui passent : en une demi-heure je dénombre cinq groupes ou personnes seules. Un homme et une fillette de 5 ou 6 ans qu'il tient par la main descendent le raidillon vers l'étang. L'homme tient une branche à la main qu'il laisse trainer au sol, il fait du bruit en marchant. Ils se dirigent tranquillement vers le pont Iris. Deux femmes d'environ 60 ans avec leurs chiens respectifs arrivent sur le chemin depuis Dugny (un Yorkshire et un Welsh korgi, chiens de petite stature). Elles marchent à pas lent en discutant, jusqu'à hauteur de la table où je suis installée, puis repartent en sens inverse. L'une tient son chien en laisse. L'autre chien, sans laisse, traine en arrière et renifle quelque chose dans l'herbe, sa maitresse l'appelle. Un homme marche vers Dugny avec deux enfants d'environ six ans, il tient la petite fille par la main, le garçon marche en arrière, observe autour de lui, zigzague sur le chemin puis les rejoint. Une femme à vélo s'en allant vers Dugny sur un vélo tout chemin, en tenue de ville, à vitesse lente. Plus tard un homme à vélo, mais avec casque et tenue sportive.

Encadré 12 : En restant assise longtemps au même endroit, je repense aux précédentes observations que j'y ai faites, je suis attentive à l'atmosphère. Je note les trajectoires des passants.

Je n'irai pas plus loin que cet aperçu limité, ne pouvant rendre justice à la grande variété d'appropriations des différents lieux de ce parc public de 400 ha dans le cadre du présent travail. Le parti-pris choisi pour la suite est de s'intéresser à des catégories d'usages qui alimentent plus directement la réflexion sur la rencontre au sein du même espace, entre loisirs citadins et vocation conservatoire et qui entraine des actions spécifiques de la part du service du parc.

1.3. Un espace à parcourir

Entre promenades et pratiques sportives, le parc apparaît d'abord comme un espace à parcourir, voué aux activités physiques. Les habitants du Département marquent une préférence plus importante qu'ailleurs en Ile-de-France pour la pratique autonome du sport dans l'espace public, un choix notamment motivé par des raisons économiques et d'emploi du temps (IRDS, 2012). Les espaces verts sont directement concernés par cette demande d'équipements pour pratiquer la marche, la course à pied et le cyclisme.

Les coureurs sont nombreux dans le parc, quelle que soit l'heure, le jour, la saison. Nombre d'entre eux utilisent les parcours matérialisés sur le sol du parc, et certains ne connaissent rien d'autre des lieux que le chemin qu'ils suivent à chaque visite. Martin, la quarantaine, habitant Stains, sans-emploi, ne vient au parc que pour courir. Il a auparavant pratiqué en club, aujourd'hui il a ralenti la cadence, mais vient quand même plusieurs fois par semaine et quelle que soit la saison. Il reste une demi-heure. S'il prête attention à l'espace autour de lui, c'est d'abord sous forme de paramètres améliorant l'expérience sportive. Le long de son parcours, qui est toujours le même, autour du lac et de la circulaire, il s'intéresse à la température, aux zones ombragées, à la nature du sol, plus ou moins souple sous les pieds. Pour Martin, le parc est avant tout un équipement.

La pratique sportive peut aussi se mêler de moments plus contemplatifs. Germaine, aide-soignante retraitée originaire de La Courneuve, parcourt le parc à vélo chaque après-midi. Elle aime prendre un temps pour s'installer au bord des ruisseaux de la partie nord :

> « L''été je prends mon vélo, mon tricot, mon livre, ma musique, et je me mets là tranquille (…) vous entendez que le bruit de l'eau qui coule...moi j'aime bien. J'adore la nature alors, là je regarde les arbres qui sont en train de fleurir, c'est super joli. » (entretien avec Germaine, Mars 2013)

Les pratiquants d'un même sport se retrouvent également entre habitués. Ainsi, Germaine rencontre souvent les mêmes cyclistes avec lesquels elle discute de mécanique, de santé, d'alimentation, mais aussi des oiseaux et autres animaux du parc. Elle fait souvent part de ses observations à un autre habitué, cycliste et ornithologue passionné.

Si les sportifs pour certains s'arrêtent en différents lieux du parc pour s'y détendre ou mener leurs observations, l'activité physique elle-même peut s'accompagner d'une attention

permanente à l'environnement, qui donne l'occasion de créer une familiarité avec les éléments et les êtres qui s'y trouvent. Un cours de marche nordique auquel j'ai assisté au printemps 2014 m'a permis de saisir de manière plus détaillée les contours de cette attention.

La marche nordique est une marche rapide accompagnée de deux bâtons, dont le mouvement accompagné par les bras permet de renforcer la musculature du haut du corps tout en marchant. Des cours sont organisés au parc de La Courneuve, notamment par une maison de quartier de Saint-Denis, que j'accompagne au printemps 2014. Les participantes viennent d'abord pour pratiquer une activité physique, qui profite des reliefs du parc. Mais les cours de marche donnent aussi l'occasion aux participantes de s'intéresser au décor. Pour certaines, la marche amène avec elle des souvenirs d'autres lieux au paysage semblable (Encadré 13). Les participantes au cours de marche avec lesquelles je me suis entretenue ne voient pas le parc comme un simple support pour le mouvement des corps. Il s'agit plutôt d'une expérience qui engage les sens, les souvenirs, une attention au lieu qui dépasse la simple pratique physique.

Extrait du carnet de terrain : cours de marche nordique, juin 2014

Une dizaine de femmes participent au cours, âgées de 50 à 80 ans. Parmi elles un homme. Elles exercent ou ont exercé divers métiers, sage-femme, urbaniste, d'autres sont femmes au foyer. Elles sont réunies par leurs problèmes de santé, dont l'animateur fait la liste à mon intention avant le début du cours : surpoids, diabète, problèmes nerveux, ou encore sédentarité, âge, tout simplement.

Les encadrants choisissent la longueur du parcours en fonction de la météo et de la saison. L'été ils marchent plus lentement à cause de la chaleur. Ils cherchent le relief, pour varier les efforts. Pendant le cours, ils montrent la direction à prendre, et remontent parfois la colonne de marcheuses pour encourager les participantes à aller plus vite. Ils discutent avec les unes et les autres. Prennent connaissance des problèmes spécifiques de chacune. Certaines participantes qui vont plus vite que les autres prennent des parcours plus difficiles, font des montées supplémentaires. L'animateur apprécie de pouvoir venir au parc, par rapport à des villes où il n'y a pas de grands espaces comme celui-ci, parce qu'on n'est pas, explique-t-il, coupé dans son élan par les feux rouges.

Pendant le cours l'ambiance est très gaie, tout le monde rit, des blagues fusent. Si certaines restent silencieuses, d'autres commentent au passage les nichées des hérons et des cygnes, les vols de perruche, les arbres en fleur. L'une des participantes, Marie-Claire, retraitée d'origine mauricienne, note à mon attention les changements advenus dans le paysage depuis sa dernière visite : « Ici c'était tout blanc de pâquerettes » ; « Cet arbre était en fleur, tout rose, c'était très beau » ; « Il y a quelques semaines les grenouilles chantaient au bord du lac, maintenant la saison des amours est finie ». Elle découvre des nouvelles choses au passage, comme un pommier sur le bord du chemin qu'elle n'avait jamais noté auparavant. Enfin elle partage des impressions de l'instant : le sous-bois qu'elle trouve apaisant, la brise rafraichissante.

Certains lieux traversés évoquent d'autres régions du monde : les fleurs de lotus qui s'épanouissent sur le lac des ruisseaux ramènent Marie-Claire au jardin pamplemousse à l'île Maurice, elle en parle à l'animateur qui y est allé récemment. Elle me raconte qu'il y a là-bas une plante qui fleurit tous les cent ans. Une autre participante, Myriam, mauritanienne, me dit de son côté que le parc lui fait penser « au bled » : elle aime y venir avec son mari pour faire le tour du lac. En cette saison ça ressemble à la période de l' « hivernage », c'est à dire l'été pour la France, la période où il pleut le plus et où l'eau forme des lacs temporaires.

Encadré 13 : La marche nordique, entre attention au corps et à l'environnement

La pratique des sports de plein air et augmente de façon régulière dans le parc (Synequa, 2009). Celui-ci présente des circuits pour l'ensemble de ces activités, avec des repères au sol et des panneaux de signalisation qui servent à éviter les collisions, même si les pratiquants de ces différentes activités s'affranchissent largement des circuits (Figure 32). Les courses d'orientation forment un cas particulier. Elles ont été inscrites au programme scolaire des collèges, et le parc de La Courneuve est équipé de huit circuits de tailles différentes, dont les plus grands s'étalent sur l'ensemble du parc. L'intérêt du lieu pour pratiquer une telle activité est d'autant plus grand que ce parc est réputé pour la difficulté d'y retrouver son chemin[139].

Par ces aménagements, le parc de La Courneuve pourrait répondre à la carence du département en équipements pour les sports de plein air, mise en avant par une étude de l'Institut Régional du Développement des Sports. Or, l'impact des activités sportives sur la biodiversité des sites inscrits au réseau Natura 2000 inquiète la DNPB. En 2011, une concertation s'amorce entre la DNPB et la Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs, pour évaluer l'impact environnemental des pratiques sportives dans les parcs, par discipline et par public, de manière à pouvoir « *encadrer* » les pratiques et mener des opérations de sensibilisation au respect de l'environnement auprès des sportifs[140].

[139] La première visite au parc se solde souvent par une désorientation complète, comme j'ai pu l'entendre de nombreuses fois de la part d'usagers du parc, et en faire, d'ailleurs, moi-même les frais.

[140] Différents acteurs sont associés à la réflexion : le Comité Départemental Olympique et Sportif, le Comité Départemental de Cyclisme (CDC), l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'Université Paris 13 (Section STAPS) et des experts en écologie (Compte-rendu de la réunion DNPB-DCPSL sur les activités de pleine nature, 10/02/2011)

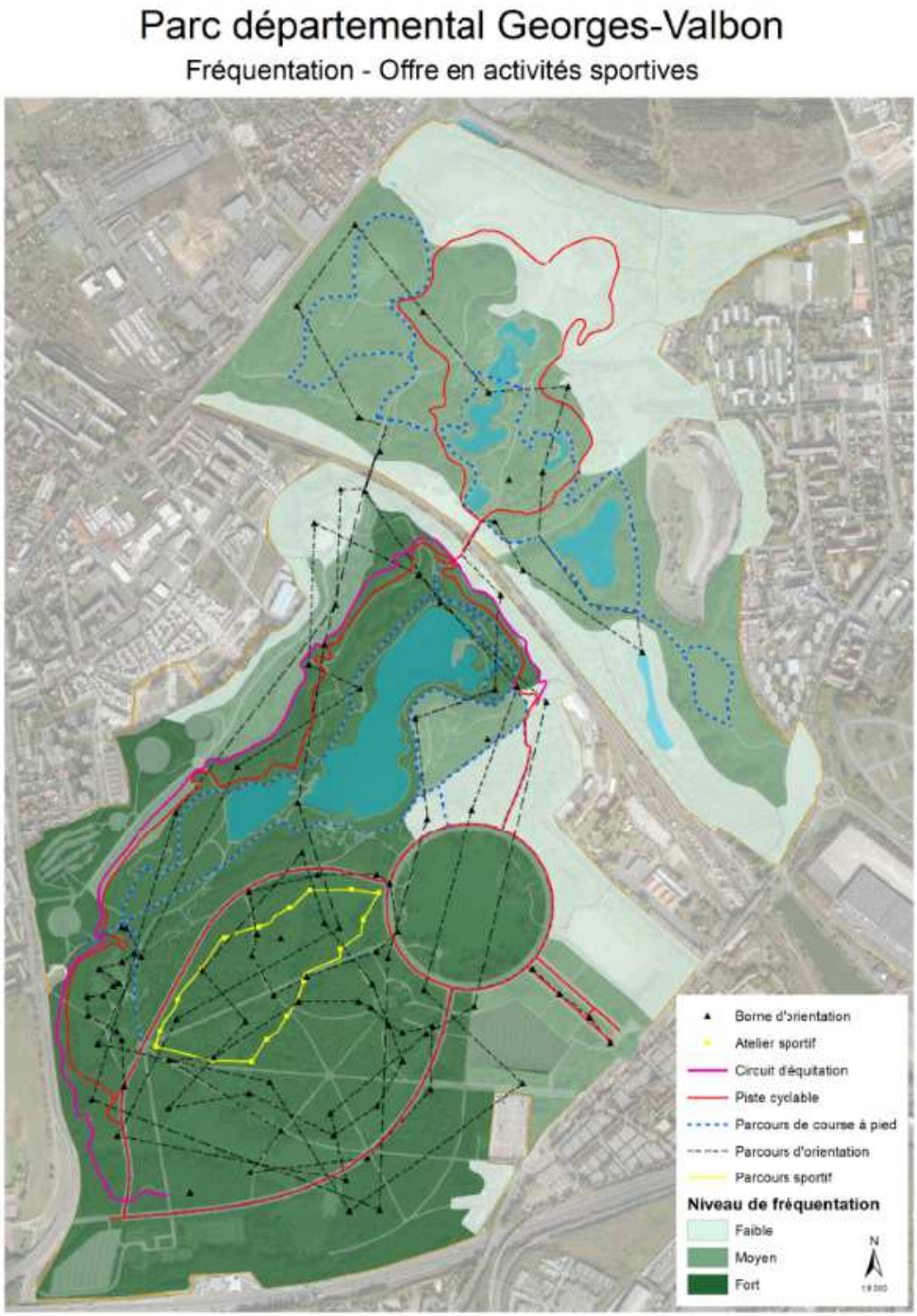


Figure 32 : Carte des équipements sportifs du Parc de La Courneuve. Le parcours sportif représente un circuit jalonné par des bornes en bois permettant de pratiquer divers mouvements de gymnastique. Il a été en partie démonté ces dernières années pour raisons de sécurité. Les circuits d'équitation, piste cyclables et parcours de course à pied sont matérialisés par un marquage au sol. Pour l'instant le tracé des parcours est superposé à la carte de fréquentation.

La stratégie adoptée pour prendre en main la question passe par la cartographie : en 2012, une réunion rassemblant les deux directions amène en effet à la décision de produire des croisements cartographiques des pratiques d'activités sportives de nature et des enjeux

écologiques. Deux activités préoccupent la DNPB : le vélo tout terrain et les courses d'orientations. Celles-ci font l'objet d'une réflexion dans le but d'arriver à une «*évaluation de l'impact environnemental de chacune des pratiques* », tenant compte de la saisonnalité de la reproduction et du nourrissage des espèces potentiellement touchées par les pratiques[141].

Les collégiens qui pratiquent l'activité de course d'orientation profitent des huit circuits installés dans le parc de La Courneuve. Il s'agit d'ensembles de balises à poinçonner, dissimulées en sous-bois pour la plupart et indiquées sur une carte que les élèves apprennent ainsi à utiliser à l'aide d'une boussole. A la recherche des balises, les adolescents parcourent donc les boisements en tous sens, piétinant nécessairement la végétation. C'est le caractère obligatoire de cette activité qui la rend problématique pour la DNPB, du fait qu'elle multiplie le nombre de classes qui viennent utiliser chaque année les parcours. Au parc de La Courneuve, le service commence à envisager, en 2013, de modifier les parcours pour épargner les endroits les plus fragiles. Le vélo tout terrain dérange aussi le service du parc, dans la mesure où il se pratique en dehors des chemins. Aisni Gabriel, quand il ne vient pas avec sa chienne, aime aussi faire du vélo tout terrain dans le parc. Il fait du « *hors piste* ». Il apprécie particulièrement les pentes qui permettent de prendre de la vitesse. Il aime aller vite et se mettre en danger :

Extrait du carnet de terrain : (marche avec Gabriel, Avril 2014)

> Lors d'une rencontre dans le parc, Gabriel me montre en bordure du plateau de la grande prairie, les pentes les plus escarpées qu'il a beaucoup parcourues adolescent, jusqu'à se blesser. Plus tard aux grandes cascades en travaux, en guise de démonstration de sa témérité, il m'affirme qu'il serait capable de descendre les pentes jusque dans le bassin : « J'aimerais prendre un vélo et descendre cette pente-là jusque dans l'eau. Mais c'est pas assez profond, tu te pètes la gueule, là ».

La pratique non balisée, au-delà des questions de sécurité qu'elle pose, laisse des traces dans les sous-bois et les prairies, au même titre que les pas répétés des pratiquants des courses d'orientation. Pour lutter contre les cyclistes amateurs de sensations fortes, le service du parc ne trouve d'autres réponses que l'installation de barrières, en grillage ou lisse de châtaigner, qui sont régulièrement rabattues vers le sol par les contrevenants.

[141] Réunion DNPB-DCPSL-pratiques sportives dans les parcs, 18/07/12

Au travers de la cartographie croisée des enjeux entre fréquentation, pratiques sportives et reproduction des oiseaux, la cohabitation entre pratiques sportives et biodiversité conduit à des méthodes d'orientation des usagers et de cloisonnements partiels, qui peuvent s'interpréter comme une poursuite à plus petite échelle de la logique de zonage qui présidait à la création des aires protégées. Celle-ci se prolonge dans une approche plus dynamique, l'action conciliatrice se reporte sur l'organisation fine dans le temps et dans l'espace des flux que représentent la fréquentation sportive du parc dans sa diversité, et la biocénose qu'il abrite.

2. Dans la ville et pourtant loin d'elle

2.1. Pelouses et prairies : un retour de l'opposition entre ville et nature

L'opposition entre pelouses et prairies concerne aussi les usages. En effet, au-delà du compromis entre usagers et biodiversité, les deux modes de gestion permettent des usages différents. Si les gazons accueillent pique-niques, jeux de ballons, siestes et autres loisirs que le confort de leurs tapis ras permet, les prairies accueillent course poursuite, parties de cache-cache, chasse aux papillons, explorations solitaires. L'ancienne chef de service du parc exprime cette diversité en termes d' « *ambiances* »:

> « ...ça établit des ambiances complètement différentes, il y a des gens qui n'auront jamais envie d'aller dans des coins, là-haut, et puis au contraire il y aura des gens qui auront envie » (Entretien avec Philippine, janvier 2013)

Au parc de La Courneuve, de très nombreux usagers profitent des pelouses, surtout aux beaux jours. Les activités sont aussi diverses que des jeux, pique-niques, siestes, photos de mariage, des sports en tous genres s'y rencontrent, du football au frisbee en passant par le cerf-volant. Les pelouses sont aussi des lieux de rencontre, elles forment un prolongement du chez soi, une extension de l'espace domestique à l'extérieur, celui-ci pouvant se concevoir comme collectif, voisins compris. Ainsi, Samir et Yves, gardes-environnement à Saint-Denis, me racontent leurs souvenirs des années 1990. Samir, la quarantaine, a grandi à Saint-Denis, dans une cité voisine du parc :

> « Samir : La première colline en rentrant de Floréal, c'était notre lieu de ...toute la cité était là. On prenait la colline d'assaut. Toutes les familles, c'était hallucinant parce qu'on y allait, et j'avais toutes les mères de famille de la cité, sur la grande colline et on se l'appropriait, Floréal, Courtille, Saussaie, ils se donnaient rendez-vous là, et le Clos Saint-Lazare, ils se donnaient rendez-vous au niveau du lac. » (Entretien avec Samir et Yves, juin 2013)

Ainsi les voisinages se réorganisaient dans le parc, prolongeant ententes et mésententes entre habitants des différents quartiers. Il n'était selon lui pas rare que des bagarres éclatent entre jeunes de cités différentes ; c'est aussi sur les pelouses du parc que se jouaient ensuite les explications pour essayer d'arranger les choses. Les pelouses accueillent également des rassemblements festifs, familiaux et amicaux, à l'occasion d'anniversaires, de

mariages, de baptêmes. Yves a vécu longtemps à Garges-lès-Gonesse. Il a célébré plusieurs occasions dans le parc :

> « Yves : Moi j'y ai fait les baptêmes de ma fille, et des jumeaux. (...) Une cinquantaine de personnes. A côté du grand lac, il y avait mes amis de boulot, j'étais pompier à l'époque il y avait mes amis pompiers, oui, on était une cinquantaine de personnes. J'allais chercher la pièce montée à l'usine à Aubervilliers, et après on faisait le repas froid. On jouait aux boules aussi sur les chemins. » (entretien avec Samir et Yves, domicile de Samir, juin 2013)

Pour d'autres, l'affluence sur les pelouses en été est un véritable repoussoir. Ceux-ci préfèrent fréquenter les prairies de la partie nord du parc. Ainsi Tobias, habitant de Saint-Denis et enseignant en lycée, vient régulièrement au parc avec sa famille, aime justement venir dans la partie nord car il est sûr de ne pas y rencontrer ses voisins. Pour lui le parc permet l'isolement avec sa famille, loin des sociabilités quotidiennes. Enfin, les prairies accueillent aussi la solitude. Ainsi de Gabriel, également de Saint-Denis, la trentaine. Il préfère se rendre dans la « *deuxième partie* » du parc avec sa chienne, pour la faire courir après les lapins. Il apprécie particulièrement, me dit-il, la voir sauter dans les hautes herbes. A l'inverse, les pelouses ne l'intéressent pas :

> « Je déconseille à n'importe qui de venir un dimanche après-midi. Il n'y a même pas de place sur les pelouses pour pique-niquer. Et puis aujourd'hui les gens laissent tout derrière eux [les déchets] » (entretien avec Gabriel dans le parc, avril 2014)

Pour Gabriel, le parc représente un endroit propice à l'évasion. Il vient en général seul avec son animal, et souvent en dehors des heures d'ouverture. Pour lui, le parc se situe en dehors de la ville. Il exprime d'autant plus clairement cette opposition qu'il est lui-même jardinier à Plaine Commune, l'agglomération voisine. S'il apprécie les prairies du parc de La Courneuve, il ne comprend pas que son employeur veuille laisser l'herbe pousser dans les jardins publics où il travaille:

> « Si c'était moi on le ferait pas. D'abord je trouve ça moche. Et puis, ça va ramener des papiers, des seringues. A la fin de l'année on va bien devoir faucher. Et il faudra nettoyer avant, c'est des bennes et des bennes qu'on va ramasser. Dans le parc, je veux bien. C'est la biodiversité, les lapins. Mais pas en ville ! » (Entretien avec Gabriel dans le parc, avril 2014)

D’une façon générale, la majorité des personnes que j’ai rencontrées, qu’elles s’y rendent ou non, investissent la partie nord du parc, ses prairies et ses plans d’eau, de vertus relaxantes qu’elles ne retrouvent pas dans les grandes étendues de pelouse. C’est aussi vrai pour la majorité des agents du parc, selon l’un des techniciens :

> « Je vais presque rejoindre l'avis de tous mes collègues, les lacs supérieurs, c'est la partie, pour moi la plus relaxante, où tu peux aller te poser, tu peux t'asseoir près d'un lac, tu vois les hérons qui arrivent (…). Sur la zone 1, Audias on va dire, c'est vraiment la zone où c'est très actif, là où les familles viennent, jouent au ballon, donc, c'est une partie du parc qui est très utilisée, et puis elle est monotone, c'est que du plat, de la pelouse, des arbres. » (Entretien avec Samuel février 2013)



Photo 18. Scène de mariage plaine Marville (M. Legrand)



Photo 19. Promeneurs en famille au bord du grand lac (M. Legrand)



Photo 20. La voie « Serater » bordée de talus en prairie, est un lieu de passage, le plus souvent désert. (M. Legrand)



Photo 21. Colline en herbe en surplomb de l'étang des brouillards. Au loin l'animateur qui cherche à capturer un papillon. (M. Legrand)

La frontière entre pelouses et prairies semble ainsi réactualiser l'opposition entre d'une part espace domestique, lieu de sociabilité, propre à la ville et qui en redouble les délimitations sociales, et d'autre part recherche d'une solitude ou d'un entre soi familial. Selon cet angle, la pelouse revient au gazon, archétype de l'herbe domestiquée, étendue homogène et lisse qui « prolonge au-dehors l'espace moquette du séjour » (Lieutaghi, 1983, p. 1). A l'inverse la prairie, entre fauche et pâturage, garde des racines rurales et signe un en-dehors, un espace sauvage et libre, à explorer (ibid., p.3). Eviter les pelouses trop fréquentées au profit des prairies revient à l'inverse à se mettre à distance des sociabilités quotidiennes. Il s'agit d'abord alors de s'isoler des autres. Cette recherche d'une mise à distance rejoint le « désir de campagne » analysé par le sociologue Jean-Didier Urbain (Urbain, 2008, p. 122) qui compare l'engouement pour les maisons de campagne à une mise en jardin générale des espaces situés en dehors des villes, permettant de « s'abstraire de la société, s'en détacher, s'en passer un moment », grâce à la mise en place d'un « écran entre l'homme et le social » (ibid. p.127). Ici, les endroits les moins fréquentés du parc apparaissent comme des morceaux de campagne enclavés dans l'espace urbain, un décor pastoral qui permet l'évasion temporaire. Il y a néanmoins des exceptions. C'est le cas de Martin, le coureur de Stains : « *Je vois un hippodrome ou un boute de pelouse, je me sens bien. Je ne sais pas pourquoi. D'autres c'est un étang, une rivière, les arbres ou autre chose. Moi c'est la pelouse* »

Si les prairies sont tout autant gérées que les pelouses, l'absence relative d'intervention visible a son rôle à jouer dans le sentiment de liberté que procurent les prairies du parc à ceux qui aiment les parcourir. Elle leur confère ce « pouvoir salutaire de la nature non exploitée » (Thomas, 1985, p. 14). Pour le paysagiste Allain Provost, la gestion en prairie revient, en idée, à laisser faire la nature, qui dessine alors elle-même le paysage, selon une optique commune avec Gilles Clément, sur lequel il revendique d'ailleurs la primeur :

> « *La gestion harmonique de certaines prairies crée des ambiances végétales très variées. A sa manière, la nature fait là mieux que le paysagiste. Ce sont des jardins « en mouvement» bien avant l'heure.* » (Provost, 2005b, p. 96)

Elle renvoie à une pratique de nature tournée vers la « retraite », le « ressourcement », à l'instar de l'attrait des rivages incultes décrit par Alain Corbin, qui prend corps en Europe à l'époque romantique (Corbin, 1988, p. 33). Les prairies apparaissent ici comme un « territoire du vide » (ibid.) en miniature.

2.2. Le parc comme support pour l'éducation à l'environnement

L'éducation relative à l'environnement se développe en France depuis les années 1990[142]. Elle trouve dans les parcs un support de choix (Feinsinger, Margutti et Oviedo, 1997) avec la présence concrète sur les lieux des objets cibles de cette pratique éducative : les parcs sont des morceaux de nature situés à proximité, où venir s'instruire, à l'instar de musées vivants. Ils sont équipés en ce sens, accueillant panneaux éducatifs, expositions et animations.

Historiquement, le développement de l'éducation relative à l'environnement découle, de celui des mouvements de défense de l'environnement et de l'émergence d'un regard critique sur les progrès scientifiques et techniques qui l'accompagnent (Giordan et Girault, 1994). L'environnement y est à la fois considéré comme objet d'un savoir et comme objet d'enjeux socio-économiques et politiques complexes (Davallon, Grandmont et Schiele, 1992). Selon les déclarations de la Conférence de l'UNESCO-PNUE à Tbilissi en 1977, l'éducation relative à l'environnement relève de la prise de conscience des responsabilités communes face aux problèmes écologiques contemporains[143] (Giordan et Girault, 1994, p. 57).

Les pratiques de l'éducation relative à l'environnement s'échelonnent entre une perspective éducationnelle pure qui utilise l'environnement comme support selon une approche éthique « anthropocentrique », et une perspective environnementaliste tournée vers les impacts de l'homme sur la biosphère et guidée par une démarche « holistique ». L'éducation dans et par l'environnement s'articule ainsi à l'éducation pour l'environnement (Giordan et Girault, 1994, p. 58). A cette opposition s'en ajoute une deuxième, entre approche cognitive d'une part, et approche psychologique et sensorielle d'autre part. Si certains pays intègrent les deux approches, comme le Québec, c'est moins le cas en France où les deux tendances restent largement séparées (ibid.). En Seine-Saint-Denis, la DNPB investit de plus

---

[142] Les acteurs principaux de l'éducation relative à l'environnement sont le Réseau Ecole et Nature (REN) créé en 1983, les réseaux régionaux parmi lesquels le GRAINE Ile-de-France (Groupement Régional d'Animation et d'Information sur la Nature et l'Environnement), association créée en 1991 et l'IFREE (Institut Français de Recherche sur l'Education à l'Environnement) créé en 1996.

[143] " L'ERE a pour objectif de favoriser une prise de conscience de l'interdépendance économique, politique et écologique du monde moderne, de façon à stimuler le sens de la responsabilité et de la solidarité entre les nations. Ceci constitue un préalable indispensable pour que les problèmes d'environnement qui se posent sur le plan mondial puissent être résolus. "
PNUE-UNESCO, 1997)

en plus au cours des années 2000 la thématique de l'éducation à l'environnement qui devient l'axe central de la programmation culturelle dans les parcs. Cela répond aussi aux problèmes économiques du Département qui ont poussé à la disparition des événements festifs de grande ampleur tels que la « *Fête des parcs* ». Le parc de La Courneuve accueillait en outre une exposition de Land Art « *Art grandeur Nature* » et un festival dédié à l'équitation et au cheval de trait « *les dix jours du Cheval* » que nombre d'usagers regrettent : l'idée d'un parc en perte de vitesse et vidé de son ambiance, revient souvent dans les discussions avec les habitués.

Le recentrage sur l'éducation à l'environnement s'inscrit dans une stratégie qui présente les parcs autant comme les cibles que les outils des pratiques éducatives : en effet si la « *richesse du patrimoine vivant du département* » y est présentée comme un bien commun à préserver, les parcs sont aussi des « *lieux de savoir et de diffusion des connaissances* ». Ils sont utilisés comme support éducatif pour faire connaître la nature en ville et ses équilibres, ainsi que pour inciter les habitants à s'impliquer dans sa préservation. (CG93, 2015, p. 10). Cette politique se traduit par l'accueil d'expositions et l'organisation d'animations dans les parcs, rendues possibles par la présence des animateurs nature dans les équipes de chaque parc. Ces animateurs ont pour la plupart des formations en BTS Gestion et Protection de la Nature, option Animation, même si d'autres profils existent. L'un des deux animateurs du parc de La Courneuve est ainsi issu d'une formation universitaire en aménagement paysager, mais c'est également un naturaliste chevronné.

Les expositions présentées tout au long de l'année à la maison du parc accueillent à peu près 5000 personnes par an. Les animations s'adressent d'abord aux scolaires et autres structures comme les centres de loisirs ou les maisons de retraite ; elles accueillent un public aussi nombreux que les expositions[144]. Enfin, les animateurs du parc proposent aussi des animations presque chaque week-end. Les sujets des expositions et des animations s'organisent en différentes thématiques : la faune et la flore des parcs, les questions écologiques plus générales et théoriques, le paysage du parc, les sujets agricoles, les pratiques artisanales et créatives à partir de matériaux naturels, et enfin les bons gestes pour l'environnement. Vis-à-vis du public du week-end, l'animatrice du parc m'explique en 2013 que les animations culturelles, comme le hip-hop et le scrap-booking[145], marchent mieux que les animations seulement consacrées à la nature. Mais elle souligne aussi le fait que les

[144] Statistiques de fréquentation des animations et expositions du parc. Voir Annexe 3.

[145] Le scrapbooking désigne la création de cartes et d'albums photos à partir de matériaux découpés et collés.

animateurs n'ont pas les compétences vu leur formation centrée sur l'éducation à l'environnement et que la mission du parc est bien « *d'offrir un espace de nature aux habitants, pour qu'ils se l'approprient et le considèrent comme un dû* ». Malgré tout, elle va proposer l'année suivante un cycle d'animations « *art et nature* ».

Indépendamment des animations ou expositions proposées par l'institution, l'observation de la nature au quotidien pour beaucoup d'usagers, est une pratique plutôt autonome où chacun partage avec ses proches ses propres observations. La description du comportement des animaux apparait ainsi comme un thème habituel de discussion. Un groupe d'habitués se retrouve par exemple chaque semaine, à la buvette du secteur Audias, chacun avec son chien. Ils sont cinq, deux hommes et trois femmes, ils habitent tous dans des communes proches du parc. C'est ici qu'ils ont fait connaissance et s'y retrouvent souvent pour discuter. Dans leurs conversations, les animaux du parc tiennent une place au sein des événements quotidiens de la vie de chacun :

Extrait carnet de terrain (printemps 2013, à la buvette)

> Quand j'arrive à la table, le groupe plaisante à propos d'un escargot qui passe toujours à la même heure. L'un deux, Jean, explique que deux jours de suite, il a vu un escargot passer au même endroit exactement à la même heure. Depuis c'est « l'escargot de 17h15 ». Un autre demande s'il est bien sûr que c'est le même : « est-ce qu'il avait les yeux bleus ? » Les rires fusent. La discussion dérive ensuite sur les tunnels sous les routes pour les crapauds et les cerfs. Une troisième, parle enfin d'une espèce qu'elle a vue arriver sur le parc « des espèces de perroquets verts » Jean la reprend, précisant : « des perruches ». Elle poursuit : elle en voit souvent, elle les trouve taquines : « quand on s'approche, elles font tout le tour du tronc, quand on se met d'un côté elles se mettent de l'autre et on se tourne autour. »

L'observation quotidienne des animaux par ce groupe d'habitués donne lieu à des échanges où l'anthropomorphisme tient une place importante. Pour reprendre les mots de Vinciane Despret, dans son analyse du rôle de l'approche affective dans l'étude des comportements animaux: « la différence des savoirs ne répond pas seulement à une différence de norme ; elle s'articule à la différence des pratiques » (Despret, 2007a, p. 59). Vis-à-vis d'une approche scientifique du comportement animal, si ce groupe d'amis, éthologues du

dimanche, manie allégrement l'anthropomorphisme, c'est que cet emploi fait sens dans le cadre des relations qu'ils entretiennent avec les animaux qu'ils rencontrent au quotidien. Plutôt que d'opposer ici un regard amateur sur les animaux à celui de professionnels qui se départiraient de toute référence anthropomorphique, il serait alors peut-être plus juste de dire que l'attribution de caractéristiques humaines aux oiseaux ou encore aux escargots remplit ici une fonction particulière : elle les fait entrer dans le cercle des relations, à la manière des animaux de compagnie comme les chiens ou les chats (Digard, 2005) : il ne s'agit pas tant de comprendre, rationnellement, les raisons du comportement des animaux que de se les rendre familiers.

Les animations à destinations des scolaires ont une vocation principalement tournée vers la découverte de la faune et de la flore, et du fonctionnement écologique des milieux. L'expérience du parc vient pour les enfants se confronter avec les images de la nature proposées par les médias, qui donnent à voir un bestiaire différent de celui des espaces verts urbains (Lindemann-Matthies et Bose, 2008). En mai 2013 j'accompagne ainsi une sortie organisée par le club scientifique d'un collège de Bobigny. Ce sont des élèves volontaires, qui viennent au parc plusieurs mercredi après-midi dans l'année.

La sortie porte sur les invertébrés aquatiques. Je fais le trajet jusqu'au plan d'eau avec deux garçons, Dylan et Liêm. Très enthousiastes, ils marchent en tête. Considérant que je participe à l'animation ils m'assaillent de questions auxquelles je n'ai pas vraiment le temps de répondre :

> Extrait du carnet de terrain ((Discussion avec Dylan et Liêm, animation faune aquatique, mai 2013)
>
> Dylan me demande s'il y a des loups dans le parc. Liêm me demande s'il y a des ratons laveurs, et des rats. Il pense qu'il doit y avoir des rats. Puis Dylan me raconte qu'il ne savait pas ce qu'étaient les libellules avant hier, il n'en avait jamais vu. Il a regardé sur Internet, il trouve ça « moche ». Liêm surenchérit en parlant des larves qui ont une grande bouche sur le dessous, il a vu ça à la télévision, sur la 5ème, précise-t-il.

Ainsi Dylan et Liêm associent dans une même liste animaux ordinaires comme les rats et d'autres, absents de leur paysage quotidien. Ils viennent d'ailleurs peu souvent au parc et

cette visite conserve un caractère d'exception, car depuis Bobigny, il faut une heure pour venir en transports en commun.

Par ailleurs les enfants rencontrés lors des animations réagissent souvent fortement quand ils sortent des sentiers du parc pour d'enfoncer en sous-bois, mettre les mains dans la terre, s'approcher au plus près de l'eau. Lors d'une animation sur la faune du sol avec le même groupe, en décembre 2012, marcher sous les arbres, dans la couche épaisse de feuilles mortes, crée chez certains adolescents des réactions inquiètes : au-delà de la peur générale de salir leurs chaussures, l'un trouve qu'il fait soudain « *très sombre* », une autre dit en plaisantant seulement à moitié, le visage réellement inquiet, que le groupe va se « *perdre dans la forêt* ». Pourtant la pelouse est visible derrière les arbres, à quelques dizaines de mètres.

Les animations s'apparentent à des séances de travaux pratiques où les enfants apprennent à récolter des échantillons, les trier, les déterminer. Ainsi lors de l'animation sur la faune aquatique, les élèves munis d'outils sont invités à puiser dans la vase d'un plan d'eau pour y récolter la plus grande diversité possible d'animaux, sur lesquels l'animateur mettra ensuite des noms. Par binômes, ils se livrent ainsi à une exploration du milieu à l'aide d'outils fournis par l'animateur (Photo 17).



Photo 22. Lors de l'animation sur la faune aquatique, le kit d'observation confié aux binômes contient une bassine, un aquarium, une épuisette, un pinceau et une pince, de quoi récolter et trier les spécimens prélevés dans le plan d'eau.



Photo 23. Après avoir mis un coup d'épuisette dans l'eau, Dylan et Liêm examinent leur butin. Plus loin derrière le saule, un autre groupe fait la même chose.

Certaines séances vont jusqu'à s'inscrire dans le programme scolaire. L'animateur joue alors le rôle d'un enseignant supplémentaire, adoptant plus qu'à l'accoutumée le vocabulaire scientifique. Les élèves apprennent en particulier le maniement des clés de détermination. Lors de la séance à propos de la faune du sol, l'animateur apprend aux collégiens à distinguer les animaux en fonction de leur nombre de pattes, qualifiés « *d'attributs* »[146], un mot qu'il m'explique emprunter au vocabulaire des enseignants. Les clés de détermination étant au programme scolaire de la classe de cinquième, Sylvain est attentif à utiliser le vocabulaire correspondant.

Le but de l'animation n'est pas seulement de découvrir la diversité de la faune du sol mais d'apprendre à se servir d'une clé de détermination qui sert de support pour définir des catégories générales parmi lesquelles ranger les animaux observés. Ainsi après être allés récolter de la litière[147] en forêt, la classe se réunit par petits groupes et procède à un tri des animaux trouvés parmi les débris végétaux en cours de décomposition (Encadré 14).

[146] C'est-à-dire de « *caractères visibles sur le corps de l'animal* »,

[147] La litière désigne ici la couche de débris végétaux en cours de décomposition qui forme la strate superficielle du sol en sous-bois.

<u>Extrait du carnet de terrain : animation sur la faune du sol, la détermination d'un myriapode (décembre 2012)</u>

La classe s'installe dans la salle des collectifs après une récolte de litière en sous-bois. Séparés en petits groupes avec chacun son tas de litière, les élèves continuent leur investigation par le tri des animaux :

« Chacun d'entre vous a une coupelle. Ce qu'on va faire...ne vous inquiétez pas pour le ménage, il n'y a aucun problème, étalez les choses sur les tables (…) vous avez du matériel à disposition. Quand vous avez des petits trucs qui ont plein plein plein de pattes, (...) vous les capturez avec les petites pinces. Si vous avez des limaces, ou des escargots, afin de ne pas trop les écraser, les charcuter, utilisez les pinceaux. (…) Attention refermez bien le bac une fois que vous avez vos animaux à l'intérieur. »

Une fois le tri fait sur les tables, l'animateur poursuit sa présentation : « On va fonctionner d'une manière stratégique, un peu scientifique à certains moments (…) Pour chacune des espèces que l'on va observer, on va utiliser une clé de détermination. Est-ce que vous avez déjà utilisé une clé de détermination ? Peut-être que oui, peut être que non. On va dire qu'on part à zéro pour tout le monde. Cette clé de détermination on va la découvrir ensemble. (...) A chaque fois, ce qui va nous intéresser c'est de compter le nombre de pattes. »

Sylvain explique le fonctionnement de la clé puis distribue à chaque groupe une boite contenant un exemplaire de la même espèce, qu'il a récolté auparavant : « Je vais vous donner l'échantillon de cet animal (...) et vous allez me compter le nombre de pattes. (…) Ce que je veux c'est qu'on utilise la clé de détermination pour me dire à quelle famille il appartient. »

Les élèves comptent chacun de leur côté, arrivent à des chiffres différents, 26, 28, 30. Finalement tout le monde se met d'accord sur 30. Alors l'animateur répond « mais finalement moi je m'en fiche ». Il explique que la question est de savoir si l'animal a plus de sept paires de pattes. Puis l'animateur appelle un garçon au tableau, pour qu'il fasse lui-même la démonstration de la clé. Celui-ci trouve le numéro, va à la page correspondante, et découvre finalement le mot de la famille en détachant les syllabes « My-ri-a-podes. »

Encadré 14 : l'acquisition d'un vocabulaire et d'une méthodologie d'investigation scientifique lors d'une animation dédiée aux scolaires

Ce que l'animateur désigne au début du tri comme un « *truc avec plein de pattes* » qu'il conseille aux élèves de manipuler avec une pince s'ils ont peur, devient par le biais de la démonstration du fonctionnement de la clé un « *animal à plus de 7 paires de pattes* » puis un « *myriapode* ».

A l'inverse, lors des animations du week-end, l'animateur évite de se servir de ces outils car il estime que dans ce contexte « *c'est du bourrage de crâne* ». Les groupes vont alors plutôt sur le terrain pour avoir un aperçu de la diversité présente : si les thèmes les plus fréquemment abordés se rapportent aux oiseaux, aux arbres et aux champignons, les animations dépassent toujours le cadre du thème proposé au départ, en fonction des opportunités ou de ce qui se présente sous les yeux de l'animateur.

Les animations dédiées à la découverte de la faune et de la flore passent donc par l'engagement direct avec l'environnement, une confrontation avec le vivant qui n'est pas d'abord livresque mais empirique, allant d'une démarche opportuniste de découverte jusqu'à l'apprentissage d'une démarche d'investigation scientifique, en passant par la mise en situation. En cela, si les animations auxquelles j'ai pu assister ont d'abord une vocation de transmission de connaissances, les dimensions sensorielles et cognitives s'y trouvent mêlées.

Ces animations s'inscrivent clairement dans le courant des « études de nature » développées aux Etats-Unis dès la fin du XIX^{ème} comme outil éducatif, pour perdre ensuite de l'importance dans le champ scolaire et gagner celui des loisirs (Henson, 2007). Les animations arrivent ainsi en contrepoint de l'orientation prise par l'enseignement secondaire, plus focalisé sur les sciences expérimentales de laboratoire, que ce soit en France (Giordan et Girault, 1994) ou aux Etats-Unis, et privilégiant comme travaux pratiques « l'étude de la morphologie et de la physiologie de l'organisme mort plutôt que le comportement des animaux vivants dans leur environnement » (Henson, 2007, p. 35). Ainsi le parc intervient comme support éducatif qui permet de renouer avec l'extérieur de la salle de classe, et le travail des animateurs du Conseil général aide à remettre les connaissances en mouvement.

2.3. Un décor pastoral qui s'avère productif

Dans les parties excentrées du parc de La Courneuve, l'ambiance pastorale a été volontairement mise en scène, comme le raconte Allain Provost. Il évoque le « l*uxe d'un site*

campagnard à 6 km du périphérique parisien », où se rencontrent les images d'une « *prairie à foin* » ou d'un « *petit chemin qui sent la noisette* » (Provost, 2004b, p. 60 à 64). Le parc accueille régulièrement, pour les événements publics, un troupeau de moutons appartenant à une association de « *bergers urbains* » de La Courneuve[148]. Une tentative de « *fête des foins* » a, elle, due être abandonnée pour cause d'incendie volontaire des meules.

Cette ambiance, recherchée par les paysagistes s'avère au final « *plus vraie que nature* ». En effet, la cueillette, la pêche et la chasse se pratiquent, le lieu présente des ressources alimentaires qui sont exploitées. La chasse était pratiquée dans les années 1980, dans les parties en travaux aussi bien que dans celles ouvertes au public. En 1982, un homme avec une carabine est interpelé dans la partie ouverte au public du parc. L'arme, une carabine calibre 9, est confisquée mais l'homme prend la fuite (rapport de garde, 24 novembre 1982). Le 2 novembre 1987, deux hommes armés, sans-domicile-fixe mais avec permis de chasse, sont ainsi interpellés sur la partie en chantier (rapport de garde, 2 novembre 1987). Aujourd'hui la chasse se pratique encore, elle n'a finalement jamais cessé malgré l'agrandissement du parc. Les gardes repèrent encore régulièrement ceux qu'ils appellent des « *braconniers* », soulignant la franche illégalité de la pratique.

La pêche de son côté a été longtemps autorisée dans les plans d'eau du nord du parc, en particulier l'étang des Brouillards, qui lui était spécifiquement dédié : il était d'ailleurs nommé « *étang de pêche* » sur d'anciens plans. Cette attribution reprenait une pratique ancienne puisqu'à peu près au même endroit, à l'époque des cultures maraichères, un étang accueillait déjà les pêcheurs avant le début des travaux. L'étang était beaucoup plus petit, Yves et Samir qui s'y rendaient souvent le qualifient plutôt de « grande mare » mais selon eux les pêcheurs y venaient. Le terrain appartenait alors semble-t-il à un propriétaire privé qui acceptait cette habitude.

De même, au-delà de ses attraits pour les promeneurs naturalistes, le vallon écologique est aussi parfois fréquenté par des pêcheurs. Les raisons de l'interdiction de la pêche sont plurielles. Officiellement, c'est la pollution des étangs qui y a mis un coup d'arrêt. Néanmoins pour le directeur de la DNPB, les pêcheurs laissaient des déchets, piétinaient les roselières, en somme dégradaient les lieux. A une époque où des réflexions étaient menées sur la gestion

[148] Selon le terme utilisé par ses membres.

des rives de l'étang des brouillards au profit du blongios, la pollution a donc fourni un prétexte commode au Conseil général.

Aujourd'hui les contrevenants sont donc rappelés à l'ordre. Ainsi, un garde de la brigade équestre, qui patrouille régulièrement le secteur, raconte :

> « *L'autre fois on a confisqué des cannes à pêche, c'était un vieux monsieur avec son petit-fils, il nous a dit qu'il n'était pas venu depuis longtemps, qu'il ne savait même pas que c'était interdit* ». *(Discussion avec Gilles, dans le parc, avril 2013)*

En dehors des heures d'ouverture, chasse et pêche échappent à la surveillance et ne suscitent donc aucune répression :

> « - Il y a des gens qui doivent rentrer pour chasser ou pêcher, mais ça ne se voit pas trop. Les lapins ce n'est pas grave, il y en a plein. Mais ça se fait, c'est sûr.
>
> - Vous ne les rencontrez pas ?
>
> - Non. C'est discret, quoi. Avant les maitres-chiens s'en occupaient, puisqu'ils étaient là. Mais maintenant le mec qui rentre avec sa canne à pêche à 22 h, l'été...tranquille les gardes sont partis à 21h. Même il rentre avec sa canne à pêche il la cache, à 21h15 les gardes sont partis il peut commencer à pêcher. Personne ne lui dira rien, il n'y a personne de toute façon. » (Entretien avec Laurent, maison du parc, avril 2013)

La chasse au lapin pose surtout des problèmes aux membres du service du parc à cause des coups de feu, car par ailleurs, ils en verraient volontiers le nombre diminuer. la capture des petits passereaux, par contre, est plus mal vue. En effet chaque année la station perd un ou deux filets, qui lui sont volés. Ne pouvant pas faire grand-chose pour l'empêcher, les ornithologues poursuivent quand même leur suivi. Jusqu'à ce qu'en 2014, la station soit pillée de dix filets sur les quinze installés. La colère succède au désarroi chez les ornithologues. Emilie me rapporte l'évènement. Ce qui provoque sa colère, au-delà du prix de l'équipement, c'est surtout qu'elle sait très bien que les filets seront utilisés pour « *braconner* » des oiseaux,

ceux-là même qui font l'objet de leur attention sur le parc, comme le pinson et le chardonneret, pour les revendre au Marché aux fleurs ou ailleurs[149].

La cueillette dérange aussi les agents du parc. Des cynorhodons aux champignons, en passant par les pissenlits, l'origan et le millepertuis, les noisettes, noix, pommes, poires et merises… Bien des plantes comestibles poussent dans l'enceinte des grilles protectrices du parc. Techniciens et animateurs s'alarment des dégâts causés aux pommiers, aux noyers, par ceux qui cueillent les fruits. Edith se plaint de l'avidité de certains : « *Il y a des petits vieux qui viennent cueillir toutes les pommes alors qu'elles ne sont pas mûres. Quand on leur demande pourquoi ils répondent "après il n'y en aura plus"* ». Les gardes ne comprennent pas tous l'interdiction totale de la cueillette dans le parc. En effet, si l'interdiction vise à protéger le patrimoine du parc, les limites de ce dernier se déplacent :

> Extrait du carnet de terrain (discussion avec deux gardes à la maison du parc pendant une pause. Mars 2013)
>
> Mourad raconte : « Il y a deux ou trois jours, une femme prenait des pieds dans la roseraie. La police est venue. Elle pleurait. Elle a proposé de payer. Ils ont été indulgents avec elle ». Guillaume poursuit : « Elle devait le savoir, que c'est interdit ». Pour lui c'est comme dégrader le matériel, c'est du vol. Il raconte son expérience de gendarme : « Autour du 1er mai les gens cueillent en forêt le muguet pour le revendre, c'est réglementé, on a droit à un certain nombre de brins par personne, au-dessus on paie une amende. Les fleuristes, ils paient pour ça. » Il revient au parc. « C'est interdit parce que ça fait partie du patrimoine. ». Mourad fait alors la liste de ce qui est interdit. « La cueillette de champignons, ça je comprends, mais les fleurs sauvages je comprends moins. Ce qui pousse en désordre, je ne pensais pas que ça posait un problème ! »

Une contradiction apparait ici entre l'objectif du parc d'inclure l'ensemble de la biodiversité dans son patrimoine, au même titre que le mobilier et les plantes horticoles, et l'attrait que représentent les plantes sauvages pour des fins alimentaires, médicinales ou décoratives. Les pratiquants de la cueillette que j'ai pu rencontrer ont en outre des profils

[149] Suite à cet incident, immédiatement rapporté au chef de service, la station ferme prématurément. Des discussions s'entament ensuite avec l'équipe du parc pour décider de la poursuite ou non du projet les années suivantes. Celle-ci sera finalement déplacée au parc du Sausset à partir de 2015.

diversifiés, certains retrouvent dans le parc les joies de la campagne ; pour d'autres, il s'agit d'une pratique militante qui leur permet de retrouver une prise sur leur alimentation, un ancrage dans le territoire qu'ils habitent. Finalement, la question qui se pose est bien celle de la régulation de l'utilisation d'un bien commun. En effet, vu la densité de la fréquentation du parc, accepter ouvertement les pratiques de cueillette pourrait signer la disparition de ce qu'il contient (Ostrom, 1990).

2.4. Les coins reculés, entre espace de liberté et réservoirs de biodiversité

La mise en ordre des espaces au profit de la biodiversité va de pair avec l'utilisation de techniques qui installent, directement ou indirectement, une certaine distance entre les usagers et les espaces à vocation conservatoire. Ces espaces rendus invisibles ou inaccessibles sont néanmoins appropriés par certains usagers. Le conflit lié au projet d'autoroute qui a donné lieu à la création du Vallon écologique préfigure, par son ancienneté, la dynamique qui se fait de plus en plus visible autour des friches investies ou reconverties en jardins. Des tensions émergent entre la publicisation croissante du rôle que les friches semblent jouer dans le maintien d'une certaine biodiversité urbaine, la volonté accrue de groupes d'habitants de disposer d'espaces extérieurs appropriables et conviviaux, enfin, la volonté des services publics de reprise en main des espaces en marge considérés comme délaissés, et pourtant en réalité la plupart du temps déjà occupés.

De même que dans les autres friches du département, on pratiquait dans les parties de chantier en attente du parc de La Courneuve des activités diverses telles que promenade, cerf-volant, vélocross, etc. La plus étrange activité qu'il m'ait été donnée d'entendre rapporter est celle d'une voiture tractée par un parapente sur la partie la plus haute du lieu, balayée par les vents. Certaines parties du parc s'apparentent actuellement à des friches par le paysage qui s'y rencontre et la faible fréquentation qui y règne. Ceux qui s'y rendent viennent y chercher la même liberté et pratiquent en partie les mêmes activités qu'avant, devenues pour certaines sujette à une répression plus stricte.

S'il n'est pas fermé au public, le Vallon écologique reste néanmoins peu accessible et donc peu fréquenté. En effet, il se situe à une extrémité du parc, assez loin des voies de circulation principales et du pont qui relie le nord et le sud. La porte qui donnait accès depuis l'extérieur, l'« *entrée de la Molette* », est aujourd'hui fermée. Depuis l'intérieur du parc, un

seul chemin en haut d'un coteau, permet de le longer facilement. A l'entrée, un panneau indique qu'on se trouve dans une réserve naturelle, et met en garde contre le dérangement des milieux. On y trouve donc surtout des promeneurs solitaires, et des naturalistes armés de leurs jumelles, longues vues ou appareils photo, venus rencontrer la bête rare, parmi les oiseaux, les papillons et les libellules qu'abrite le marais.

Pour donner un exemple, lors d'un après-midi passé à suivre l'animateur du parc dans ses activités d'inventaire entomologique, la rencontre d'un Grand mars changeant, papillon de jour relativement rare aux ailes moirées de bleu pétrole, pris l'allure d'un événement : c'était la deuxième fois seulement que cette espèce était observée sur le parc à la connaissance de cet animateur. Ainsi que ce soit les oiseaux d'eau tels que le Blongios nain, ou les insectes, la faune des lieux se laisse difficilement surprendre. Ici comme ailleurs, la rencontre nécessite silence et patience, au-delà de quelques espèces facilement visibles. Cet isolement, qui permet la solitude, fait l'attrait du lieu pour ceux qui le fréquentent.

Certains usagers apprennent son existence après bien des années : ainsi, une habitante de La Courneuve, qui emmène sa fille au parc depuis qu'elle sait marcher, le découvre aujourd'hui alors que celle-ci a quinze ans : *« La dernière fois ma fille m'a emmené voir un étang avec un arbre mort au milieu, je ne savais même pas qu'il existait ! »*. Ces paysages ne sont pas par eux-mêmes exceptionnels, ils ressemblent aux étangs qu'on rencontre encore relativement souvent en milieu rural. Néanmoins dans ce contexte, le contraste fort qu'ils présentent avec la ville alentour renforce l'impression qu'ils font sur les visiteurs, plongeant ceux-ci de manière relativement soudaine dans une atmosphère pastorale, alors auréolée d'étonnement et de mystère. Le Vallon écologique est par ailleurs connu, parmi les gestionnaires et les habitués, comme un lieu de drague homosexuelle. En effet, cette cuvette aux pentes raides, au fond couvert de roseaux et aux pentes chargées d'aubépines, offre de nombreuses cachettes.

Se retrouvent donc dans le vallon différents usages qui ont plus ou moins à voir avec la biodiversité, mais toujours quelque chose à voir avec la possibilité de s'isoler qu'offrent ces lieux. Il en est de même pour le Vallon de la Dame blanche, un peu plus au nord, qui, en attente d'un aménagement futur, ne bénéficie d'aucune attention particulière : des sans-

abris[150] y trouvent refuge sporadiquement avec une certaine tolérance de la part de l'équipe du parc. Certains campent, d'autres construisent un abri en bois dans un coin reculé. Des Roms, désignés comme catégorie à part, cherchent aussi parfois à s'installer.

> « Dans le vallon écologique, il y avait des Manouches…non, des Roms…qui s'étaient installés. Comme ressource ils avaient les lapins, et les poissons. Les lapins encore, ça faisait une sélection, mais les poissons, c'était plus embêtant. Et ils laissaient des déchets. Ça a été difficile, parce qu'on avait beau intervenir, à neuf heures [21h00], c'était fini, ils revenaient. » (Natacha, tournée en voiture, juin 2012)

La mise à distance du public, hors de la zone qui entoure le vallon écologique, passe aussi par le choix de revêtements peu carrossables, comme les graviers et la terre pour les allées, ainsi que l'absence relative de signalisation, de mobilier urbain, telles que poubelles, bancs, et d'équipements, entre buvettes, toilettes, et jeux d'enfants. C'est une situation qui s'entretient d'elle-même car à l'inverse, l'absence de fréquentation justifie le fait de ne pas installer d'équipements. Le chef de service du parc estime par exemple que même si certains usagers, qui fréquentent régulièrement le vallon écologique (les habitués des rencontres entre hommes cités précédemment) lui demandent des bancs, il refusera d'en installer, considérant que le lieu est trop peu fréquenté, que d'autres secteurs du parc sont prioritaires.

Pour finir, selon certains gestionnaires, donner une place à la nature passe littéralement par le fait de ne pas prêter attention à certains lieux, de les laisser à eux-mêmes. Pour l'un des technicien, Samuel, c'est une bonne chose que certains coins restent à l'abandon, car ils deviennent ainsi des « *refuges pour les insectes, les papillons* ». Fait notable, il parle en l'occurrence d'une maison en ruine, envahie par la végétation, qui finit de s'écrouler dans le fond du secteur du vallon, à propos de laquelle j'exprimais ma curiosité.

Par ailleurs, les végétaux forment des barrières là où l'on cesse de les tailler : les roselières, les taillis, massifs d'orties et ronciers, fauchés pour certains seulement tous les trois ans, dissuadent le passage. Ainsi, le fait de laisser des massifs de ronces ou d'orties en arrière

[150] Je choisis le terme de sans-abris pour désigner les personnes qui viennent se réfugier dans le parc de manière assez rare et isolée, sans tenter de s'y installer à plus long terme. Contrairement au bois de Vincennes, qui abrite un nombre important de Sans-Domicile-Fixe (Grésillon, 2014), la distance importante entre la partie nord du parc de La Courneuve et les centres urbains ne facilite pas l'installation de campements.

des roselières, protège d'une trop grande proximité du public ces milieux qui offrent un habitat de choix à plusieurs espèces d'oiseaux, dont le discret blongios nain qui vient se reproduire sur l'Etang des Brouillards et dans le Vallon écologique. La fonction d'écran de la végétation prend ici un sens nouveau : habituellement plutôt destinée à cacher la ville à la vue des usagers d'un parc[151], les écrans végétaux permettent ici autant de rendre les lieux inaccessibles aux usagers que de rendre les usagers invisibles pour les oiseaux, le but étant de leur éviter un stress trop important qui les ferait fuir.

Ces écrans végétaux posent néanmoins des problèmes aux gardes : en effet, la densité des sous-bois limite la visibilité, et rend selon eux certains lieux dangereux, dans un contexte urbain où les violences physiques ne sont pas absentes. Au-delà des cas de violence les plus graves (évènements exceptionnels d'agressions physiques, de viols, de meurtres qui marquent les mémoires), le vol de matériel, notamment photographique, s'il n'est pas extrêmement courant, fait partie des risques encourus dans la partie nord du parc.

Ainsi les choix d'aménagement prévus pour laisser des espaces de tranquillité à la faune, à savoir l'isolement entretenu vis-à-vis des centres les plus fréquentés et l'existence de barrières végétales, favorisent aussi l'expression de diverses pratiques transgressives. Comme l'analyse le géographe Etienne Grésillon (2014), à propos de l'installation de SDF dans Bois de Vincennes à Paris la dynamique spontanée de la végétation et les interventions qui l'assistent, rendent les lieux susceptibles d'offrir un habitat temporaire à des populations exclues. Plus généralement, cette situation produit une marge, où prennent place des pratiques « informelles » (Dorso, 2012) en désaccord plus ou moins profond avec les normes de la cité.

Dans les endroits les moins fréquentés, sans être fermés au public, certains lieux du parc comme le Vallon écologique et ses abords sont rendus volontairement invisibles, l'éloignement physique se doublant d'une forme de discrétion à leur égard. Ces secteurs rendus ou maintenus volontairement en retrait, reçoivent la visite des amateurs naturalistes, des solitaires, ainsi que de certains usages clandestins. Au même titre que les friches urbaines ce sont des espaces marginaux, interstitiels, où il est possible de se cacher (Dorso, 2012 ; Gaissad, 2007). L'absence relative d'équipements et plus généralement de marquages (Vinot, 2011), ici volontaire, produit une forme d'extériorité vis-à-vis de l'espace urbain. Il ne s'agit

[151] Dans la triade « écran », « écrin », « décor », proposée par Pierre Alphandéry (1996) pour décrire la végétation de Disneyland Paris.

pas pour autant de « non-lieux » (Augé, 1992) où aucune identité ne trouverait à s'exprimer. Dans ces quasi-friches, la reprise en main de l'espace par la collectivité reste partielle. Conservés dans une forme d'indétermination, ces lieux où faune et flore prospèrent relativement spontanément autorisent aussi l'expression de pratiques informelles éventuellement transgressives. La permissivité qui caractérise les friches (Ambrosino et Andres, 2007, p. 37) s'accompagne ici nécessairement d'un certain danger que la collectivité tâche, en l'occurrence, de contenir. Au-delà des actes de violence familiers des marges urbaines, la répression concerne aussi, dans le parc, des pratiques considérées comme trop envahissantes, telles que l'installation de campements permanents et la pêche. Ces pratiques viennent en effet également porter atteinte à l'intégrité d'étangs que le Conseil général destine d'abord à la reproduction des oiseaux, et par voie de conséquence, à l'exploration naturaliste. Dans cet espace public, la tolérance vis-à-vis des pratiques transgressives dépend de leur compatibilité avec les fonctions sociales et écologiques attribuées aux espaces par l'autorité qui en est responsable (Grésillon, 2014).

**

Le parc de La Courneuve est toujours d'un lieu dédié aux loisirs populaires et non marchands, qui accueille un évènement de grande ampleur lié à l'histoire communiste locale, la fête de l'Humanité. Néanmoins les foules croissantes drainées par l'évènement ont entrainé l'évacuation du festival hors des murs du parc dans un espace spécialement dédié. Les sportifs sont nombreux dans le parc et leurs regards sur l'environnement parcouru diffèrent. En retour le parc cherche à canaliser les pratiques sportives en dehors des zones les plus fragiles. Les différents types de lieux créés par la diversité des méthodes d'entretien, notamment les pelouses et les prairies, sont appropriés de façons différentes et complémentaires. Le parc sert de support pour des pratiques d'éducation à l'environnement qui s'adressent au grand public et aux scolaires. Le paysage du parc et ce qu'il contient donne l'occasion de différentes formes d'apprentissage de plein air. Si Le parc offre des ressources matérielles dont le prélèvement est aujourd'hui strictement interdit, néanmoins ces règles ne sont que partiellement respectées. La surveillance des lieux n'est en effet pas permanente dans le temps et dans l'espace. Ainsi les lieux les moins fréquentés du parc sont à la fois des refuges pour la faune et la flore spontanée et pour les usages informels. Il s'agit donc à double titre d'espaces de liberté.

Chapitre 11.

Tous collecteurs de données ?

L'élargissement de la base des observations naturalistes vers des objets plus ordinaires et vers un public profane prolonge l'intérêt porté par les collectivités locales à la nature ordinaire. Elle fait peu à peu l'objet d'une démarche de patrimonialisation au même titre que les espèces et espaces plus remarquables. Cet élargissement du patrimoine à des objets ordinaires n'est pas spécifique à la biodiversité (Micoud et Dupré, 2007). L'implication d'un public profane dans la surveillance de la biodiversité pose néanmoins des questions spécifiques, en particulier en termes de jeux de pouvoir autour des questions de vulgarisation scientifique. Trois courants peuvent ici être distingués : l'approche classique, basée sur un modèle déficitaire postulant une population ignorante s'oppose à l'approche critique, qui considère le savoir par l'angle du capital culturel et admet l'existence des savoirs pratiques, qui interviennent notamment dans l'évaluation par la population de la pertinence des expertises produites par le secteur scientifique. C'est l'approche notamment développée par Alan Irwin (1995). Enfin un troisième angle de vue existe, proposé par Mike Michael (2002), le modèle « hétérogène ». Michael cherche à dépasser le simple face à face entre scientifiques et public, en se tournant vers une plus forte intégration des questions politiques en tant qu'elles se trouvent incarnées dans des collectifs dynamiques associant humains et autres entités. L'analyse qui suit reprend de cette troisième approche l'intérêt qu'elle porte aux outils, ainsi que la plasticité des positions des acteurs concernés par la vulgarisation.

L'implication du public des parcs de Seine-Saint-Denis dans les démarches d'inventaires de la biodiversité passe par deux projets lancées en 2010 : les « *24h de la biodiversité* » et la démarche « *Observ 'acteurs* ». Les « *24h de la biodiversité* » correspondent à un week-end annuel d'animation dédié à la promotion des sciences participatives auprès des habitants du département. Au-delà de la mise en avant des sciences participative, l'ODBU promeut également l'observation libre au travers d'un ensemble

d'outils rassemblés sous le label « *Observ'acteurs* ». Ce nom, qui associe observation et action, est utilisé pour inciter les habitants à noter et transmettre à l'ODBU leurs observations quotidiennes de la faune et de la flore.

Ces démarches visent à faire participer un nombre toujours plus grand d'acteurs à la surveillance de la biodiversité sur le territoire. Dans ce contexte les parcs représentent à la fois des objets de surveillance en tant que réservoirs de biodiversité et des supports pour la promotion de l'observation naturaliste. Par quels outils, quelles techniques passe cette tentative de l'Observatoire d'élargir l'observation naturaliste et d'en capter le produit dans la base de données départementale ? Quelles tensions émergent entre acteurs impliqués dans la mise en œuvre de ces projets ? Ces démarches génèrent-t-elles des pratiques inattendues, de nouvelles production de savoirs ? La tentative de l'ODBU d'impliquer de nouveaux acteurs dans la connaissance et la surveillance de la biodiversité en chaque point du territoire, s'appuie sur différentes mises en scène pour faire la promotion auprès du plus large public possible de la collecte de données, présenté comme geste utile pour la conservation.

1. Impliquer le public dans les suivis standardisés : les 24h de la biodiversité

Les 24h de la biodiversité se déroulent sur une journée et une nuit, du samedi midi au dimanche midi, à la fin du printemps. Ce rendez-vous annuel imaginé par l'ODBU est d'abord conçu comme une vitrine pour les sciences participatives et plus largement la culture scientifique. Cela passe par l'organisation des animations sur tout le territoire de la Seine-Saint-Denis et en particulier dans les parcs, dédiés à la présentation des protocoles de Vigie-Nature et d'autres programmes de suivi de la biodiversité. A sa création l'évènement comporte, en plus des animations naturalistes, une dimension artistique, avec des installations et performances *in situ*. Celles-ci sont ensuite supprimées. L'évènement se termine le dimanche après-midi lors d'une *« clôture »* qui prend des allures festives : un spectacle en plein air, des animaux de ferme, et un « *village de stands* » où les associations intervenant sur le département présentent leur travail et proposent des ateliers créatifs.

Les animations de découverte des protocoles s'adressent à un large public et l'encadrement est également ouvert à des acteurs ne possédant aucune compétence naturaliste préalable. Cette organisation par du postulat qu'aucune compétence particulière n'est

nécessaire pour s'impliquer, au-delà de la motivation individuelle. Cette banalisation de l'observation naturaliste a été abordée par Florian Charvolin à propos de Feederwtach, un projet de sciences participatives américain dédié au suivi des oiseaux à la mangeoire en hiver. Au dire même des participants à ce projet, aucune formation initiale n'est nécessaire pour se lancer, seul compte « l'intérêt » au sens de « curiosité » :

> « Les profanes rejoignent Feederwatch parce qu'ils sont curieux, et parce que ce programme est d'accès facile et conçu pour alimenter la curiosité. Cela signifie en particulier qu'il est conçu pour faire chercher les personnes dans leur environnement proche. La curiosité à propos de la nature est alors la ressource la plus disponible et ce que les profanes ont en commun ». (Charvolin, 2007, p. 208)

1.1. Une remise en question de l'animation nature

La création des 24h de la biodiversité vient combler un vide en remplaçant les rassemblements festifs et prestigieux portés par la direction supprimés pour des raisons économiques : la Biennale de l'environnement et la Fête des parcs. Comme l'explique Joëlle , première médiatrice de l'ODBU, Les 24h permettent de « *faire quelque chose quand même, à un coût abordable »*. Elles ajoutent une dimension *« scientifique »* qui n'était pas présente auparavant : « *Les sciences participatives prenaient leur essor, et on pouvait s'appuyer sur la convention avec le MNHN (…) Ca répondait au besoin, ça a fonctionné auprès des élus : aller vers le grand public, s'inscrire dans le développement durable.* »

Les 24h de la biodiversité placent ainsi la promotion des parcs auprès du public sous le signe des sciences participatives, présentées comme un outil pour le développement durable. La médiatrice précise que l'organisation de l'évènement s'appuie sur des « *garants* », le Muséum et Natureparif. La récolte de données sur la biodiversité apparait comme un moyen de sensibiliser le public aux enjeux liés à sa conservation, et l'ODBU joue ici son rôle « *d'animateur du réseau départemental autour des sciences participatives* ». La base de données de l'ODBU représente dans ce contexte une figure clé, à la fois outil-support et objectif en soi. En effet selon Joëlle, elle est le seul objet dans lequel l'Observatoire trouve encore une existence matérielle après sa dissociation entre deux bureaux. Elle résume ainsi la situation: « *sans la base de données, l'ODBU meurt*. » La production de données issue des

suivis permet de faire vivre la base de données, qui donne sa légitimité à l'observatoire, à un moment où son existence se trouve mise en doute.

Vitrine pour les sciences participatives, les animations des 24h de la biodiversité combinent donc deux dimensions : la découverte de la nature et la récolte de données. Elles s'inspirent pour ce faire d'évènements existants. Il s'agit d'abord de la Fête de la Nature. Cet évènement printanier national et très médiatisé, créé en 2007 par le Comité Français de l'Union Internationale de Conservation de la Nature et le magazine Terre Sauvage, se présente comme une célébration collective et un moment de découverte[152]. Si les parcs du 93 participent à la fête de la nature en proposant des animations dominicales dédiées, les 24h reçoivent beaucoup plus d'énergie et de financement de la part du Département. Lors des réunions de préparation, les agents de l'ODBU soulignent régulièrement la distinction entre la Fête de la Nature et l'événement départemental, qui se déroule quelques semaines plus tard. L'évènement s'inspire également du modèle des « inventaires éclairs ». Ces défis qui rassemblent des groupes de naturalistes sur des espaces relativement petits (un bois, un marais, une vallée) pendant une journée et une nuit, ont pour but d'inventorier le plus d'espèces possible dans le temps imparti. Ces événements ont un double objectif d'acquisition de connaissance et de plaidoyer pour la patrimonialisation d'espaces dont la richesse écologique est ainsi démontrée.[153] Les 24h ont une vocation différente : la récolte de données apparait également dans ce cadre comme une modalité pédagogique dans une démarche qui associe, voire assimile, découverte de la biodiversité et apprentissage des protocoles de suivi quantifiés. Il n'est donc pas anodin que l'intitulé du rendez-vous ne se réfère pas à la nature, mais à la biodiversité – dans la mesure où il s'agit pour les organisateurs de mettre en avant une certaine approche de la découverte de la nature, focalisée sur la dénomination et la quantification (Micoud, 2005). L'ambivalence de l'identité de l'événement se ressent dans la construction de son identité visuelle, qui se transforme au cours du temps. En effet les premières années, la mise en avant du compte à rebours et des chiffres, l'évocation de la série

[152] La fête de la nature est célébrée fin mai sur cinq jours à une date proche de la journée internationale de la biodiversité, le 22 mai. http://www.fetedelanature.com/.

[153] Natureparif (l'agence régionale pour la nature et la Biodiversité en Ile-de-France, créée en 2008), organise un inventaire éclair chaque année. Celui de 2012 avait pour but de plaider pour la création d'un parc naturel régional sur deux communes de la Vallée du Morin en Seine-et-Marne (http://www.natureparif.fr/observer/observatoires-et-suivis-naturalistes/inventaires-eclairs/674-retours-sur-la-journee-inventaire-eclair-en-vallee-du-petit-morin)

24h chrono escamote totalement la dimension naturaliste du week-end, que seul le mot biodiversité évoque encore – sur un fond bleu foncé qui évoque le béton craquelé (Figure 33). Ces difficultés sont souvent soulevées les premières années par les agents de l'ODBU, qui expliquent ne pas parvenir à faire comprendre leur idée aux communicants du Conseil général. Le malentendu s'atténue par la suite avec l'apport progressif d'éléments représentant la faune et la flore dans les visuels. Ces tâtonnements initiaux montrent la difficulté à ramener l'idée des 24h de la biodiversité à une activité en plein air[154].

[154] La réalisation des visuels de promotion des 24h de la biodiversité (affiches, programmes, flyers, bannière) est commandée par la DNPB à la Direction de la communication qui confie cette tâche à une petite agence de graphisme, prestataire régulier du Conseil général.



Figure 33 : Visuels des 24h de la biodiversité de 2011 à 2014. Les éléments représentant la nature apparaissent peu à peu, d'abord presque invisibles et très stylisés puis plus clairement identifiables.

La combinaison entre animation nature et présentation des protocoles de sciences participatives créée des tensions sur le plan pédagogique, autour de l'organisation des animations. Le savoir-faire des animateurs professionnels se trouvent en effet déstabilisé par cette nouvelle approche, qui transforme méthodes et objets des animations. Néanmoins dans le même temps, cette transformation apparaît aussi comme une ressource pour renouveler les formes d'apprentissages associées aux animations nature.

Le couplage entre animation naturaliste et la présentation des protocoles de sciences participatives remet en jeu le sens pédagogique de l'animation naturaliste. En effet lors des moments d'échange autour de l'organisation des 24h, les associations naturalistes et les animateurs des parcs se font ainsi l'écho d'un décalage entre la présentation des protocoles de suivi et les méthodes habituellement utilisées en animation nature, qui visent à faire découvrir la diversité du vivant rencontrée au quotidien dans les parcs et à expliquer son fonctionnement. Le responsable du secteur animation du CORIF, présent au la réunion bilan des 24h en 2012, énonce ainsi le problème :

> « En termes de communication, il y a toujours cette dichotomie, ce double message, est-ce que c'est une activité pour mettre en place des protocoles Vigie-Nature ou est-ce que c'est une activité pour sensibiliser, pour montrer de la nature (…) je pense qu'en termes de communication, deux messages c'est pas possible. » (Entretien avec Jean, octobre 2012)

L'animateur exprime ici un décalage entre le fait de montrer la nature et montrer les protocoles, ce qui n'est pas la même chose, et ne peut pas être considéré comme équivalent. Les protocoles détournent l'attention de l'objet de sensibilisation de départ. Les animateurs habituels des parcs se trouvent en outre eux-mêmes confrontés à leurs limites car tous ne maitrisent pas les protocoles de suivi. Ils reçoivent alors l'aide de « *référents scientifiques* », selon le terme utilisé par l'ODBU, qui accompagnent les sorties. Ce sont des naturalistes rémunérés appartenant à des associations, ou des chercheurs du Muséum qui interviennent bénévolement. Certains animateurs se sentent gênés par cette compagnie, devant laquelle leurs propres compétences ne trouvent plus à s'employer. Ils en font part à leur hiérarchie. Cette tension s'atténue néanmoins au bout de quelques années par l'organisation de formations de terrain sur les différents protocoles en amont des 24h, auxquelles participent les animateurs.

D'une manière plus positive, ces nouvelles circonstances, en introduisant un décalage par rapport au face à face habituel entre animateurs et public, peuvent devenir le support d'une créativité inédite au sein des animations, dont la forme devient elle-même participative. L'implication des communes dans l'organisation des sorties entraine en effet l'attribution du rôle d'animateur à des personnes qui possèdent peu de connaissances naturalistes, et aucune formation en animation. La plupart des villes n'emploient pas elles-mêmes d'animateurs nature professionnels. Les communes qui participent à l'évènement s'impliquent donc par l'intermédiaire d'agents du service des espaces verts, ou du service du développement durable. Ces encadrants se forment alors souvent sur le tas, en même temps que les participants, avec l'aide des « *référents scientifiques* » qui animent les sorties avec eux.

Extrait du carnet de terrain : Exemple d'un Chef de secteur Pantin (avril 2013)

> On l'a mis sur l'animation un peu à la dernière minute il n'est pas très au courant : «je ne connais pas grand-chose aux animaux, je suis là pour apprendre. » Il parle des changements de pratiques à Pantin. Ça vient des élus et d'un changement de chef de service. Ils ont arrêté de mettre des pesticides, mettent moins d'annuelles, plus de vivaces, d'arbres et d'arbustes. Ils font de moins en moins de massifs. Ils utilisent aussi des tapis fleuris, livrés tout faits, il n'y a plus qu'à dérouler. lls continuent les bisannuelles (tulipes, pensées). Dans les serres ils utilisent des insectes, des coccinelles et un autre, il ne se souvient plus du nom.

Dans les sorties auxquelles j'ai assisté depuis le lancement des 24h, il est régulièrement arrivé que la frontière entre public et encadrement se brouille quasiment totalement. Divers encadrants aux statuts imparfaitement définis se côtoient en effet, entre animateurs professionnels, animateurs improvisés, référents scientifiques aux parcours divers et enfin les gardes des parcs, invités par leurs supérieurs hiérarchiques à accompagner les animations. Ces derniers occupent alors une position intermédiaire entre public et encadrement de l'animation. Ainsi lors d'une sortie organisée au parc Jean Moulin les Guilands en 2013 (Encadré 15), les gardes qui l'accompagnent changent de posture au fur et à mesure de la déambulation dans le parc. D'abord en retrait et cantonnés à leur rôle de surveillance du public, certains d'entre eux s'investissent par la suite dans la discussion et pour finir prennent des initiatives de démonstration en suivant une approche d'abord ludique avant d'être scientifique.

Sortie 24h au parc Jean Moulin les Guilands, 2012, sur un thème généraliste. Extrait du carnet de terrain concernant le rôle des gardes dans la sortie (juin 2012)

L'animation rassemble le chef de service, le technicien, l'animateur et cinq gardes. Hormis les agents du Département, le public se compose de quatre personnes : deux femmes d'environ 70 ans, retraitées, habitantes de Montreuil, une femme de 30 ans d'Alfortville, qui travaille pour un bailleur social, et moi. Le chef de service a incité les gardes à participer avec une prime attribuée aux volontaires pour travailler ce week-end-là, à condition qu'ils participent aux sorties. Lors de l'animation les gardes restent d'abord en retrait. Ils suivent le cortège sans se mêler à l'animation. Ils se mettent en cercle pour discuter, échanger des blagues et moqueries tout en gardant un œil sur les visiteurs, reprenant ceux ne respectent pas le règlement (chiens sans laisse, tentative de barbecue, etc.). L'un avoue sa peur des insectes, les autres s'amusent à jeter vers lui des épis d'orge des rats qui collent à ses vêtements. Il sursaute. Les autres rient.

Au fur et à mesure de la sortie les gardes interviennent de plus en plus dans la discussion, échangent avec l'animateur et le technicien du parc. Regardant dans un bassin, un garde raconte par exemple qu'il y a déjà vu une salamandre, l'animateur le reprend : ça devait être un triton. Ensuite le même garde repère des larves de coccinelles sur le mur, il me les montre. Dans le même bassin, il y a un escargot mort. Je confie à un autre garde que j'ai appris récemment quelque chose sur les escargots : ils ne meurent pas noyés mais parce que l'eau rentre dans leurs tissus. Par la suite il me pose une question sur un insecte Je me demande alors pourquoi il s'adresse à moi plutôt qu'à l'animateur. Je comprends que suite à ma remarque sur les escargots, même si je n'ai pas pris un ton professoral, il m'a identifiée comme source d'information. Il m'a demandé ce que sont les insectes jaune et noir qui volent sur place, comme je connais ces insectes, les syrphes, je lui dis leur nom. Nous discutons ensuite des bourdons et des frelons. Il n'a jamais vu de nid de bourdons ni de frelon, moi non plus. Il commente la différence : « il parait que les nids de frelons sont très impressionnants ».

A la fin de la sortie les gardes prennent des initiatives : alors que le cortège arrive à l'étang principal du parc, un garde va directement regarder près des rochers au bord de l'eau. Je comprends vite qu'il cherche les jeunes crapauds cachés dans l'herbe. En effet alors qu'il fouille la végétation avec ses doigts, les crapelets se mettent à sauter, à la grande joie de l'assistance. Les gardes semblent tous connaître l'endroit et la combine. La joie collective se tarit un peu quand le technicien explique que nombre d'entre eux vont mourir avant d'être adultes. Ensuite l'animateur sort un pot pour y mettre un crapelet, avec de l'eau, car explique-t-il : « On me demande de l'identifier ». Le technicien lui conseille de le mettre dans le terrarium de la maison du parc, mais pour l'animateur c'est inutile : « ça ne sert à rien, il va mourir sans nourriture ». Il ne semble pas avoir prévu de s'occuper de la survie de l'animal. (D'abord entomologiste, il n'hésite pas non plus à sacrifier des insectes qu'il rassemble sous forme épinglée dans une collection.) Il voit d'abord le crapaud comme un spécimen pour l'identification.

Encadré 15 : Sortie 24h au parc Jean Moulin les Guilands, 2012, sur le thème de l'histoire du parc. Extrait du carnet de terrain concernant le rôle des gardes dans la sortie (12 06 09). Les gardes prennent de plus en plus d'initiative au cours de la sortie.

L'autre remise en question de la légitimité des animateurs habituels concerne le choix des groupes taxonomiques sur lesquelles portent les animations. En 2012, la DNPB fait ainsi

le choix de restreindre les protocoles de suivi présentés pendant les animations aux plus simples d'entre eux, et qui disposent de matériel pédagogique clé en main : les papillons, les escargots et les plantes. Sont laissés de côté les groupes très attractifs et au cœur de l'animation nature comme les oiseaux et les chauves-souris. L'animateur du parc de La Courneuve exprime le manque de cohérence pédagogique de ce choix, estimant que la concentration sur les protocoles les plus simples fait perdre de vue la logique du propos des animations. Il recommande au contraire, pour garder le sens du message, de s'appuyer sur la « *chaine alimentaire* » : « *Commencer avec les plantes, Sauvage de ma rue, puis les papillons, et pourquoi pas les oiseaux en parallèle* ». Une négociation s'amorce alors entre l'ODBU et les animateurs, associatifs et départementaux confondus, pour maintenir des sorties sur leurs thèmes favoris, avec leurs outils habituels, hors de la présentation des protocoles : les oiseaux et les chauves-souris gardent leur place dans le programme.

Malgré les critiques qui sont émises à son encontre, la médiation pédagogique par les protocoles d'observation crée aussi des situations nouvelles d'apprentissage, d'autant plus si elle se double d'un changement d'objet d'observation par rapport aux centres d'intérêts classiques des animateurs. Le cas le plus frappant concerne l'escargot, ce nouvel objet d'observation que peu de gens connaissent en détail. Lors d'une animation sur ce thème organisée en 2013 au parc de la Légion d'Honneur à Saint-Denis, j'ai ainsi l'occasion d'assister à une situation apprentissage partagé où la frontière entre celui qui enseigne et celui qui apprend se dissout en partie et où domine la dimension ludique. Ici il semble que l'objet

concerné, l’escargot, joue un rôle dans ce déplacement des rôles de chacun (


A



B

Photo 24, Encadré 16).



A



B

Photo 24. Comparaison entre l'escargot vivant et la planche d'identification. A : le groupe se rassemble autour de l'affiche. B : la main d'une animatrice tend l'escargot vers la feuille pour trouver le bon modèle dans la galerie d'images.

<u>Rencontre autour des escargots, lors d'une sortie 24h de la biodiversité</u>

En 2013 j'assiste à une animation 24h de la biodiversité au parc de la Légion d'honneur à Saint-Denis, sur le thème général de la biodiversité du parc. Deux animatrices encadrent la sortie, Sylvie et Jeanne, respectivement salariées d'une association ornithologique, et d'un institut d'insertion professionnelle sur le thème du développement durable. Quatre gardes environnement de la ville accompagnent la sortie et y assistent. Ils font des animations sur leur parc le reste de l'année. Le public se compose de trois enfants et sept adultes : parmi eux un enseignant en histoire, un animateur de centre de loisir, une médecin et ses deux petites filles.

Après un premier parcours dans le parc à la découverte des oiseaux, présentés par Sylvie, Jeanne demande à ce qu'on choisisse un endroit pour « faire le protocole » : elle parle des escargots. Les gardes désignent le pourrissoir, lieu de stockage de matériaux divers (pierres, terre, déchets de tonte) au fond du parc. Arrivés sur place les gardes et les enfants se mettent à fouiller dans un tas de grosses pierres à la recherche d'escargots. Les enfants en trouvent plusieurs, essentiellement des petits gris qu'elles posent sur un muret près du tas de pierre. Pendant ce temps-là Jeanne commence à présenter le protocole mais personne ne l'écoute, les uns et les autres sont attirés par l'agitation autour du tas de pierre. Elle finit par s'arrêter devant l'inattention générale, la route toute proche n'aide pas à se concentrer. Le groupe se déplace un peu plus loin, elle reprend son discours. Plusieurs personnes l'écoutent finalement avec attention, posent des questions : l'autre animatrice, l'enseignant et l'animateur de centre de loisir, les gardes.

Par contre il n'y aura pas de référencement précis des escargots dans le tas de pierre. La conversation prend en effet rapidement d'autres directions. Quelqu'un pose une question sur l'effet des insecticides sur les escargots. La discussion dérive sur la protection des potagers conte les gastéropodes et les différentes solutions non toxiques. Les filles ont aussi trouvé des escargots plus petits dans le tas de pierre : Un « velouté plane » et un « luisant » d'après la fiche qui sert pour une démonstration d'identification avec comparaison entre le spécimen et le dessin sur la feuille. Le luisant passe de main en main : Constance l'a sur le bout de l'index, elle vient vers moi et me demande si je veux le prendre. Je pose mon doigt près du sien, et j'attends que l'animal rampe dessus. Comme le moment s'éternise, je finis par prendre sa coquille entre deux doigts et le poser sur ma paume. Il ressort rapidement. Constance commente comme il sort facilement de sa coquille pour explorer les mains des uns et autres, elle en conclue qu'il n'est « pas timide ».

Sur le ton de l'humour, un garde fait des conjectures sur l'état d'esprit du gastéropode : il commente son l'exploration « Est-ce qu'il est perplexe ? En train d'explorer une matière inconnue ? » Puis la fille ainée de Constance arrive et vient dire à un des gardes que « les escargots se font plein de petits câlins ». Cela fait rire les adultes. Elle repart à son jeu. Les trois petites filles sont très amusées par le spectacle des escargots (il s'agit de petit-gris) qui font une pyramide et glissent les uns sur les coquilles des autres.

Encadré 16 : Extrait du carnet de terrain, sortie 24h de la biodiversité au parc de la Légion d'Honneur à Saint-Denis. Le thème de la sortie sur un thème général. Les escargots font partie des objets d'observation. Le fait que personne ne les connaisse bien semble avoir un effet rassembleur et donner lieu à un moment ludique.

Ainsi du point de vue de l'organisation des animations, les 24h de la biodiversité semblent avoir deux effets symétriques. En déplaçant l'expertise du côté de la maitrise des protocoles, plutôt que de la connaissance de la faune et de la flore, elle enlève aux animateurs professionnels une partie de leur légitimité lorsque ceux-ci ne maitrisent pas les protocoles. Il leur faut alors la reconquérir en acquérant de nouvelles compétences. A l'inverse, en donnant la possibilité à des personnes dont ce n'est pas le métier de s'investir dans l'animation des sorties, les 24h opèrent d'une certaine manière un pas en direction d'une démocratisation de la transmission des savoirs, puisque sur le terrain, chacun a l'occasion d'exprimer ce qu'il sait, sans rapport particulier avec les protocoles eux-mêmes.

Pour ce qui est de l'exemple des escargots, cette situation d'observation collective où personne n'est expert du sujet renvoie plus spécifiquement à l'analyse proposée par Florian Charvolin des protocoles de science participative comme support de créativité. A partir de son analyse de la mise en pratique du protocole de l'Observatoire des Papillon des Jardins (Charvolin, 2013), celui-ci met en lumière le « fouillis de la pratique » de l'observation *in situ* qui s'oppose à une définition purement cognitive de l'apprentissage. Dans cette optique, la réalisation de l'observation doit autant à l'improvisation au cas par cas qu'à l'application d'une consigne. Le protocole n'intervient alors pas seulement comme une règle à laquelle se conformer mais aussi comme le support d'une créativité qui s'exprime dans les méthodes singulières que chacun met en œuvre pour apprendre les noms et s'en souvenir d'une année sur l'autre (Charvolin, 2013, p. 495). Dans cet apprentissage, le document écrit (planche d'identification et autres supports) sert de médiateur qui permet d'accroitre l'acuité des participants par le biais d'une « exo-somatisation de la perception » (Lynch et Jordan, 1995) cité par (Charvolin, 2013, p. 497).

Dans le cadre des animations participatives des 24h de la biodiversité, au-delà de cet enrichissement de la perception, les supports écrits et l'énoncé du protocole ont un intérêt supplémentaire : ils apparaissent comme un médiateur pour la relation qui s'installe de manière quasi horizontale entre animateur et participants qui apprennent ensemble, en s'appuyant sur une référence commune, extérieure au groupe. Dans l'analyse des projets de suivi de la biodiversité ordinaire proposée par André Micoud et Lucie Dupré (2007), ceux-ci évoquent la continuité entre le caractère ordinaire des objets et celle des observateurs. Les initiatives du type de Vigie-Nature leur apparaissent comme « une manière de renforcer l'engagement citoyen des observateurs en jouant sur le registre de l'ordinaire qui qualifie dans

une même continuité observateurs, espaces et dans une certaine mesure, espèces » (Micoud et Dupré, 2007, p. 230). Ici allant un cran plus, la transmission du savoir elle-même devient un geste ordinaire et accessible à tous, du fait de sa médiation par des outils largement disponibles et faciles d'utilisation : les guides et planches d'identification créées pour les projets Vigie-Nature, qui sont distribués aux participants des animations. Néanmoins cette démocratisation ou banalisation se fait au prix d'une normalisation des objets étudiés, limités à ceux qui rentrent dans le cadre des protocoles disposant d'outils pédagogiques clé en main. Il en va de même pour les contenus transmis, circonscrit par la portée de ces guides simplifiés. Il est impossible d'en savoir plus que ce qu'ils disent.

1.2. Montrer la production de données par les habitants

La publicité faite autour des protocoles de suivi de la biodiversité lors des 24h de la biodiversité ne passe pas seulement par des temps d'animation. S'y ajoute une tentative de rendre visible la participation des habitants à la collecte de données. Cela passe par une transformation progressive de la temporalité de l'évènement. Tandis que la promotion des sciences participative déborde le cadre du week-end printanier pour s'étendre tout au long de l'année, ce moment particulier tend à devenir un moment de restitution pour les travaux d'observation menés en amont.

L'un des objectifs de l'évènement est dès le départ de donner à voir les données analysées à ceux qui les ont récoltées, pour montrer l'utilité de cette action de collecte d'information. Néanmoins cette restitution nécessite de produire les données, de les centraliser puis de les valider et d'en produire une analyse. Or l'ensemble de ces « opérations de connaissances » qui structurent ordinairement les projets de sciences participatives (Micoud et Dupré, 2007, p. 230) s'avère parfaitement impossible à mettre en œuvre au cours d'un week-end. Pour commencer par la production des données, le fait est qu'en pratique, combiner découverte de la faune et de la flore et récolte de données avec un public diversifié, le plus souvent novice relève de la gageure. Expliquer, montrer, et inventorier en même temps en suivant un protocole précis ne semble tout simplement pas possible. La récolte de données se fait donc peu, ou mal.

Les données récupérées par l'ODBU à la fin des 24h de la biodiversité sont donc plutôt en général des listes d'espèces, sur lesquels l'équipe de coordination de Vigie-Nature

au Muséum est invitée à poser un regard expert[155]. En 2010, la restitution se déroule plusieurs mois après le week-end de collecte, à l'automne, lors d'une soirée conférence-spectacle dans un grand amphithéâtre, à la Bourse du Travail de Bobigny. A la déception des organisateurs de l'évènement, l'affluence n'est pas au rendez-vous. Seuls assistent à la conférence des acteurs concernés, élus locaux, membres actifs d'associations de protection de la nature Or le but était justement d'élargir l'audience, comme en témoigne l'envergure de la salle réservée. Par la suite il donc est décidé de placer la clôture de l'évènement le dimanche, à la fin du week-end d'animation, au sein de l'un des parcs du département, pour y attirer un public plus large. Cependant, il n'est pas possible de rassembler les données et de restituer l'effort de collecte en un temps si court. L'ODBU cherche donc à amorcer la collecte de données en amont des 24h de la biodiversité. Pour ce faire, l'attention se porte vers les collégiens, prenant appui sur le développement d'un volet de Vigie-Nature adressé aux scolaires. Renforçant cette logique, l'idée émerge de dédier tout au long de l'année certaines animations dominicales des arcs à la présentation des sciences participatives. Ces deux volets de collecte seront lancés en 2013. La médiatrice de l'ODBU explique l'importance de réellement collecter des données pour donner du sens au moment de restitution ultérieur :

> « La contrainte sur ces ateliers là c'est qu'il faudra collecter des données. Alors pas forcément énormément, mais essayer, tenter, parce que grâce à elles on pourra les remonter aux 24h suivantes, et faire une vraie restitution. Même si ces collectes sont pas énormes, même si en volume c'est pas énorme, ça permet aussi d'expliquer pourquoi on le fait. Et c'est le moment pendant les 24h, pendant la restitution, qui là pour le coup ça collera, restitution, parce qu'on aura vraiment collecté quelque chose, et là on pourra expliquer. Même si d'ailleurs il n'y a pas forcément de résultat, c'est aussi de montrer pourquoi on l'a fait. Et on a vu l'écueil cette année, de comment on fait une restitution au bout de vingt-quatre heures, c'est infaisable en fait, on ne peut pas en fait en vingt-quatre heures dire, qu'est-ce qu'on a eu comme espèce, c'est pas possible, là on pourra faire vraiment une introduction de ce que c'est que la collecte. » (Quitrie, réunion bilan des 24h, octobre 2012)

[155] J'ai suivi les différentes étapes de cette première mouture des 24h de la biodiversité en tant que chargée de mission pour le projet Vigie-Nature.

Cette transformation de la temporalité des 24h montre de quelle manière cette vitrine pour les sciences participatives, fonctionne comme une mise en scène du dispositif dans lequel les habitants sont invités à s'inscrire. En effet l'évènement animé par l'ODBU met les habitants en position d'être acteurs de l'observation de la biodiversité en leur tendant un miroir, une projection d'eux-mêmes, qui les montre déjà dans cette position. Cette démarche donne lieu à une inversion de la logique habituelle des projets de science participative où la restitution permet de donner du sens à l'effort de collecte en montrant aux participants le résultat scientifique de leur travail, conférant à l'événement une dimension performative.

2. Capter l'observation informelle : Les observ'acteurs.

Au-delà de la promotion des sciences participatives, l'Observatoire cherche également à capter l'observation informelle de la nature des visiteurs des parcs, et plus largement des habitants du territoire, pour la rendre productive du point de vue des objectifs de conservation de la biodiversité. Cet appel aux informations se double d'une volonté affichée d'en normaliser le format. Cela passe par la diffusion d'un discours sur les « bonnes » données, sous l'égide d'un label, « *les Observ'acteurs* ». Cela passe aussi par le développement d'outils, d'abord sur papier, puis numériques. Il s'agit aussi au travers de cette démarche de rendre la biodiversité encore plus visible, jusque dans ses composantes les plus ordinaires. Cet outil semble promettre une mise en circulation et une mise à plat totale des données sur la biodiversité. la question se pose de l'articulation d'un tel outil de son articulation avec la diversité des expériences locales.

2.1. Un outil au service d'un discours normatif

« *Observ'acteurs* » est un label créé par l'ODBU pour promouvoir la collecte et l'envoi de données naturalistes par tout un chacun, pour alimenter la base de données de l'observatoire. Une plaquette de présentation a été éditée pour diffuser le projet, disponible à l'accueil des parcs et sur le site internet de la DNPB[156]. Elle en donne la définition suivante : « *Un observ'acteur est une personne qui collecte et envoie des données naturalistes, c'est-à-*

[156] http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr/. Ce site Internet présente chacun des parcs et diffuse des actualités à propos des évènements, nouveaux aménagements, projets de recherche de la DNPB.

dire des informations précises sur la faune et la flore du département, à l'ODBU. » Un statut facile à obtenir, par le biais d'une simple inscription en ligne sur Internet, et qui intègrent alors ce que l'ODBU décrit comme un « *réseau dynamique de bénévoles* » :

> « Être observ'acteur de la biodiversité en Seine-Saint-Denis, c'est faire partie d'un réseau dynamique de bénévoles qui agissent pour leur environnement. Chaque inscrit reçoit un kit observ'acteur et est abonné à la lettre d'information et aux bilans des travaux de l'Observatoire. Il est aussi invité à participer à des formations gratuites. » (CG93, 2014, p.1)

A la manière des programmes de sciences participatives, les observ'acteurs sont pensés en théorie comme des acteurs individuels, curieux de nature mais qui ne sont pas au fait des codes de l'observation naturaliste. En effet aux dires de la médiatrice de l'ODBU, la démarche Observ'acteurs s'adresse à *« des gens qui aiment la nature mais (…) ne savent pas collecter des données naturalistes* ». Il s'agit donc pour l'observatoire de les *« accompagne*r *»* dans cette direction, autrement dit de les former. Cela passe par différents outils. Le premier d'entre eux est la plaquette de présentation qui définit la « bonne observation », c'est-à-dire l'observation exploitable par l'observatoire :

> « Pour qu'elle puisse être traitée par l'ODBU, l'observation doit indiquer :
>
> Une espèce (cygne tuberculé, moineau domestique,…)
>
> Une date (jj/mm/aaaa)
>
> Un lieu (adresse précise ou lieu-dit)
>
> Un observateur (nom et coordonnées)
>
> Et c'est tout. Pour accompagner votre observation, vous pouvez aussi envoyer une photographie à l'ODBU. C'est encore mieux pour être sûr de l'espèce observée. » (CG93, 2014, p.3)

Les informations envoyées à l'ODBU, issues d'observations *in situ*, doivent donc prendre la forme de données « *précises* » pour qu'elles puissent entrer dans la base départementale. La démarche Observ'acteurs prend donc la forme d'un discours normatif : agir en faveur de la biodiversité passe par le fait de réaliser de bonnes observations, c'est-à-dire pouvant fournir une donnée utilisable par l'observatoire. La dimension normative de la

démarche apparait plus nettement au travers des espèces mises en avant : le site Internet propose en effet aux débutants un ensemble de fiches dédiées à des espèces qui intéressent particulièrement l'observatoire. Celles-ci se répartissent en deux catégories, qui justifient leur surveillance : celles qui sont fragiles et nécessitent protection (Ecureuil roux, Hérisson d'Europe); celles, exotiques, qui représentent un danger potentiel (Perruche à collier « *à surveiller* », Seneçon du Cap « *invasive* », Brun du pélargonium « *ravageur* », Berce du Caucase « *dangereuse* »). Dans les deux cas, l'observation et le partage des données collectées avec l'observatoire sont présentées comme une action en faveur de la biodiversité. Ainsi pour l'Ecureuil roux, menacé d'extinction, les données doivent aider à réaliser une carte de répartition et de « *mettre en place des mesures pour endiguer son déclin sur le département.* ». A l'inverse pour la Perruche à collier, l'objectif est de *« conduire une veille régulière »* à propos de la progression de l'espèce introduite en Ile-de-France. Au-delà du partage des observations ces fiches transmettent aussi des recommandations d'actions à mener, comme la construction d'abris d'hibernation pour le hérisson, ou l'éradication pour la berce[157].

Cette nouvelle opération de promotion de la collecte des données naturalistes renforce la relation entre la protection de la biodiversité et sa comptabilisation : compter devient un geste efficace, en cohérence avec la double identité de la biodiversité, horizon tout à la fois normatif et comptable (Larrère et Larrère, 2009). Par ailleurs dans le contexte d'une promotion du développement durable, produire des données devient ici un geste citoyen, plus précisément un éco-geste au même titre que le tri des déchets, où les économies d'eau et d'énergie au niveau individuel. Par ce biais la relation entre quantité et efficacité de l'action menée apparait d'une deuxième manière : c'est par l'accumulation des petits gestes que l'effet peut apparaitre. Ce motif apparait de manière récurrente dans les discours concernant le développement durable (Krieg-Planque, 2010, p. 12). Ici, la participation de chacun à la comptabilisation de la biodiversité vient s'ajouter à la série des petits gestes qui comptent.

La normalisation du format des informations transmises passe par la diffusion d'outils qui encadrent la prise de note. Les données envoyées à l'ODBU arrivent en effet sous des formats très divers : des tableaux faits sous Excel jusqu'aux récits détaillés et accompagnés de

[157] Cette plante, classifiée comme invasive en Europe, fait partie des mascottes du paysagiste Gilles Clément, adepte de grandes herbacées. Il attribue des propriétés esthétiques remarquables à la berce du Caucase, herbacée géante (jusqu'à 5 m de haut) qui peut par sa seule présence transformer l'espace autour d'elle (Clément, 2002).

photographie envoyés par mail. La responsable de la base de données doit les vérifier une par une ou les faire vérifier par des « *experts scientifiques* » et les entrer dans la base à la main, ce qui lui prenait énormément de temps. Pour simplifier la saisie, l'observatoire distribue d'abord dans les kits fournis aux volontaires des « *carnets de terrain* » avec tableaux pré-tracés labellisés Observ'acteurs, qui cadrent la prise de note. Chaque page se présente sous la forme d'une grille dont les colonnes correspondent à une composante des données telles que l'Observatoire souhaite les obtenir. Le format du carnet rend difficiles les commentaires et prises de note annexes. Plutôt qu'un carnet de terrain, il s'agit en fait plutôt de bordereaux de saisie de données. Pour bien les utiliser, il faut donc déjà savoir identifier sans hésitation les espèces rencontrées, ce qui laisse à penser que cet outil s'adresse en pratique à des naturalistes un minimum aguerris. Dans le cas présent, l'utilisation du carnet de terrain pré-quadrillé demande de déjà savoir identifier sans hésitation les espèces rencontrées. Cet outil ne peut donc pas fonctionner comme un support d'apprentissage, il ne permet pas d'acquérir une expertise, mais seulement de mettre en œuvre des compétences préexistantes (Allison-Bunell et Thompson, 2007).

L'ODBU franchit une étape de plus en se lançant finalement dans le développement d'une application mobile pour saisir et visualiser des données sur la biodiversité départementale. Il s'agit alors de déléguer aux observateurs la saisie informatique de leurs données, selon un format prédéterminé. Les avantages de la « *géo-saisie* » sont ainsi présentés à la journée de restitution de l'ODBU 2015. Les participants peuvent facilement ajouter des photos, la saisie devient semi-automatique avec les formulaires pré-remplis. Une ballade d'introduction à l'observation naturaliste a été créée en 2014 au parc du Sausset, avec des panneaux disposant de flash codes permettant d'accéder à du contenu en ligne et en particulier à l'application de saisie [158](Figure 34). Dans le même temps les Obser'avcteurs se voient attribuer un « *avatar* ». Il s'agit d'un personnage stylisé qui tient devant son visage un appareil photo. Dans l'objectif apparaissent des feuilles d'une plante ou la tête d'un oiseau. Ainsi l'appareil photo remplace la jumelle dans l'imagerie de l'outillage naturaliste. L'accent mis sur la capture photographique reflète la popularité croissante de la photographie naturaliste – grandement aidée par le développement de la photographie numérique,

[158] Les flashcodes sont des codes-barres en deux dimensions de forme carrée qui donnent accès à un site ou une application quand on les photographie avec un téléphone connecté à Internet.

historiquement parallèle à l'émergence des bases de données interactives en ligne (Keck, 2013).



Figure 34 : Emboitement de perspectives, Le flashcode de l'application Observ'acteurs comporte en son centre, le petit avatar à l'appareil photo qui lui-même, capture l'image d'un oiseau. Pour accéder à l'application il faut prendre en photo cette image avec son téléphone portable relié à Internet (le lecteur de ce texte peut d'ailleurs s'il le souhaite essayer)

Tous les éléments qui précèdent, du carnet de note à l'outil de saisie, de l'avatar à la ballade de découverte, concourent à maximiser l'efficacité de la prise en charge publique des données d'observation d'espèces. L'observation naturaliste, à condition de se réaliser dans les conditions prescrites, s'intègre alors dans l'économie du dispositif de pris en charge publique de la biodiversité. Ici, l'avatar à l'appareil photo apparait comme le support du processus de subjectivation des amoureux de nature en Observ'acteurs . Ces derniers, sur le modèle des naturalistes professionnels interviennent comme des opérateurs qui transforment en données normalisées les expériences situées de rencontres avec diverses formes de vie. La gestion manuelle de la base offrait des surprises, des récits qui remettaient en scène les circonstances des observations, des personnes qui s'exprimaient et partageaient leurs interrogations. Le cas de l'observation d'une fouine par un habitant, racontée dans un long mail, apparait exemplaire :

Extrait du carnet de terrain (Journée de resitution de l'ODBU, février 2015)

> Dans son mail, projeté à l'écran et relu en public par Amandine, L'homme raconte l'insomnie qui lui a permis de prendre le temps de photographier une fouine dans une rue peu passante. Il avait cru repérer celle-ci auparavant, et revient donc pour en capturer l'image un soir. Il raconte avec force détails sa traque et le contexte de la photographie. Durant ses heures d'attente il assiste d'abord à une dispute entre deux chats. Puis voyant passer un chien devant son objectif et ayant remarqué que l'espèce était jusque-là absente de la base de données, il demande pour finir si les

> animaux domestiques sont admis dans la base de données, ou si celle-ci est réservée à la « nature sauvage ».

L'observation rapportée ci-dessus est située dans le récit d'une nuit sans sommeil, elle l'est aussi dans une réflexion plus générale sur la portée du regard de l'observatoire. L'application en ligne, en normalisant les formats d'envoi de données, limite les possibilités de resituer les observations, et d'installer un échange avec le gestionnaire de la base de données. Même si cette limite se trouve en partie compensée par la possibilité de poster des commentaires courts et des photos, la création de l'application tend donc à construire une approche plus abstraite de la biodiversité, en laissant de côté la possibilité d'installer les rencontres dans un récit. Si les savoirs vernaculaires se caractérisent par une absence de dissociation entre le vécu et le su (Irwin, 1995) c'est ici justement en dissociant ces deux dimensions que l'observation naturaliste acquiert sa légitimité scientifique.

2.2. Visualisation et localisation de la biodiversité : une ambition panoptique ?

L'outil de saisie en ligne lancé par l'ODBU en 2015 vise en outre à permettre un partage plus ouvert des informations transmises : il rend possible une restitution plus dynamique des observations et de la base de données à différentes échelles. L'observatoire suit en cela une tendance générale des réseaux naturalistes vers le développement de bases de données interactives en ligne à différentes échelles. En France, les deux exemples les plus importants sont portés par des associations, la Ligue pour la Protection des Oiseaux et Tela Botanica. La LPO a lancé à la fin des années 2000 le réseau « *VisioNature* ». Décliné à l'échelle régionale et départementale presque partout dans le pays, il se définit comme un outil de partage de découvertes, dédié à l'amélioration des connaissances sur la faune, ouvert à tous: « *débutants, amateurs et professionnels naturalistes* » [159] . Le « *Carnet en ligne* » conçu par Tela-Botanica est un outil de stockage et de partage d'information, conçu pour la flore. Pour Tela Botanica, il s'agit d'un *« équivalent numérique [au]carnet de terrain »*[160].

A l'image des portails nationaux, l'ODBU lance son propre outil de saisie numérique en s'appuyant sur le portail géographique du Conseil général. Celui-ci sert au départ à

[159] Un Portail internet (http://www.ornitho.fr/) donne accès à l'ensemble des sites locaux

[160] http://www.tela-botanica.org/page:cel

localiser et rendre publics les éléments techniques tels que les canalisations, bornes incendies et autres objets structurant les réseaux qui sous-tendent le fonctionnement urbain. Au lancement de l'outil en ligne, la question de la localisation des données suscite un débat dans le comité scientifique: l'ODBU propose en effet de rendre les données visibles selon un format unique : des mailles carrées de 200m par 200m[161]. Les membres du comité expriment leurs doutes sur la pertinence scientifique de proposer un format unique de visualisation des données, toutes espèces confondues. La réponse qui leur revient se place, elle, sur le plan politique : la responsabilité est renvoyée à l'élue à l'écologie qui souhaite *« donner des données transparentes et précises et les mettre à disposition de tous »* (Encadré 17). Cette mise en avant des données abstraites par les acteurs publics à différentes échelles a été critiquée par ailleurs, comme négligeant la richesse des savoirs locaux. En effet mettre l'accent sur les bases de données comme garantes d'une action publique efficace et transparente conduit à se référer à une vision globalisante qui laisse dans l'ombre les savoirs locaux dans leur diversité (Alphandéry, Fortier et Sourdril, 2012). Elle peut même limiter leur efficacité, puisqu'elle conduit « à extraire les données de leur contexte social et environnemental et donc à se priver d'un certain nombre de variables souvent essentielles dans l'usage et l'interprétation de cette information » (Alphandéry et Fortier, 2011, p. 29).

Enfin, l'horizon de transparence totale est de toute façon une illusion, selon l'analyse plus générale faite par Franck-Dominique Vivien *et alii*, (2013) à propos de la transparence totale comme horizon du au développement durable :

> « La recherche d'une société parfaitement transparente et contrôlable a été illustrée par le panoptique de Bentham [Foucault, 1993] (…). C'est ce type de système qui devrait être encore élargi pour prendre en compte les interactions entre sociétés et environnement. Si l'idée d'une société transparente à elle-même a été très présente dans l'histoire de nos sociétés et constitue le graal de la modernité, elle est illusoire et on peut même avancer que ce sont les conséquences de cette illusion qui justifient la recherche d'une démarche de développement durable caractérisée par la réflexivité. » (Vivien, Lepart et Marty, 2013, p. 10).

Vivien reprend la référence au panoptique de Bentham, utilisée par Michel Foucault dans son ouvrage consacré au pouvoir disciplinaire, *Surveiller et punir* (1993). Dans le cas

[161] Ce format est le même que celui utilisé par l'INSEE pour son dernier outil de visualisation en ligne des données démographiques (http://www.comeetie.fr/galerie/francepixels)

étudié ici, l'implication de tout un chacun dans la récolte de données normalisées peut en effet se lire comme une extension de la logique disciplinaire appliquée à la gestion de la biodiversité. Cette extension s'opère de deux manières. En premier lieux, les observateurs se trouvent disciplinés dans le sens où il s'agit de rendre l'observation de la nature productive. La discipline est mise au service de la productivité, par la fabrication d'individus utiles (Foucault, 1993, p. 245). En second lieu, la biodiversité apparait dans ce contexte comme l'objet visé par la diffusion de la discipline dans le corps social, auquel elle se trouve intégrée : elle est sous surveillance (ibid., 1993, p. 257).

Dans le cas étudié, les localisations d'espèces par le biais de l'observation naturaliste rejoignent le cortège des objets géolocalisables, avec les parkings, les canalisations, les bâtiments publics et parcelles de cadastre. De ce point de vue, la création de l'outil de saisie apparait comme une étape de plus vers l'intégration de la biodiversité dans le « technocosme » urbain, selon l'expression proposée par Gilbert Hottois (1984). Ce terme désigne en effet la ville vue comme un milieu d'abord structuré par des réseaux techniques, le gaz, l'eau, l'électricité, et les télécommunications. La biodiversité par le biais de la géolocalisation extensive rejoint, symboliquement du moins, les infrastructures précédentes. Or l'idée de technocosme ou de « machine » urbaine est historiquement liée aux utopies urbanistiques (Blanc, 2008, p.142). L'espoir d'une visualisation transparente et instantanée de la biodiversité en tout point du territoire invite à extrapoler vers une intégration possible à terme de celle-ci à la production de l'utopie nouvelle, celle de l'écologie urbaine, sous sa forme naturalisée – c'est-à-dire garantissant l'épanouissement d'une société *via* son appareillage technique (Micoud, 2001).

Extrait du carnet de terrain (Réunion du comité scientifique en juillet 2014)

En 2014, lors du Comité scientifique de l'ODBU, l'outil en ligne développé pour la biodiversité avec la DNPB est présenté par le développeur de « Géoportail 93 », le portail cartographique en ligne du Conseil général. Il explique que l'outil cartographique interactif sert au départ à géo localiser tout ce qui peut l'être, « des arrêts de bus aux plaques d'égout en passant par les nids de poule dans la voirie ». Il conclue en déclarant : « ça marche aussi pour la biodiversité ». La transmission des observations passe par un formulaire doté d'une interface cartographique, pré-rempli avec la liste des espèces déjà observées. En sortie, il fournit des « fiches indicateurs » générées à la demande selon divers critères, par espèce, observateur, commune ou encore, au niveau d'un parc.

*La gestionnaire de la base de données de l'ODBU s'interroge sur la précision à apporter à la restitution des données. Elle demande donc à l'assistance de valider la taille des « mailles », choisie à 200*200m. Elle explique que ce choix résulte d'un compromis : un maillage assez fin pour que les données signifient quelque chose, mais assez large pour éviter de pointer trop directement les lieux prospectés : en effet des associations ne veulent pas que leurs données soient visibles trop précisément à cause des risques de pillage, comme pour les orchidées. Elle donne l'exemple des Orchis dont les bulbes peuvent servir en médecine traditionnelle. L'assistance critique la taille des mailles, trop grandes pour les uns, trop petites pour les autres. Pour le représentant de l'OPIE, il n'y pas de bonne solution universelle dans la mesure où le point n'a pas de signification pour les animaux mobiles, et qu'à l'inverse pour les plantes rares et les autres données sensibles à l'inverse la diffusion peut s'avérer risquée, quelle que soit la taille des mailles. La tension monte quelque peu et la discussion s'oriente vers les objectifs de cette diffusion, ce à quoi la gestionnaire de la base répond que c'est une commande de l'élu qui veut « donner des données transparentes et précises et les mettre à disposition de tous ». La question semble alors réglée. Il s'agit d'une question de démocratie. En guise de conclusion, le directeur du CBN demande s'il y a « interopérabilité avec le SINP ».*

Encadré 17 : Extrait du carnet de terrain (réunion du comité scientifique en juillet 2014). La présentation de l'outil de saisie en ligne de l'Observatoire au comité scientifique donne lieu à une discussion quant aux finalités et aux modalités de saisie et de restitution.

En pratique, jusqu'à présent – avant le lancement de l'outil de saisie en ligne, la réalité de la participation au projet Observ'acteurs semble en décalage avec la représentation de gens qui aiment la nature mais ne savent pas produire des données. En effet ceux qui ont investis les dispositifs sont en majorité déjà habitués et formés à l'observation naturaliste. Depuis 2009, 71 personnes ont participé activement, avec un certain renouvellement d'une année sur l'autre[162]. Dans les faits, les plus gros contributeurs sont des naturalistes chevronnés, déjà habitués des réseaux naturalistes en ligne : deux ornithologues amateurs connus de la LPO occupent la tête du classement, qui diffusent déjà leurs données sur la base de données en ligne de l'association. Ils sont suivis de l'animateur du parc de La Courneuve, Sylvain, qui occupe la troisième position. Après ce podium, suivent des agents du Département, majoritairement des animateurs. Les autres contributeurs ont des profils d'enseignants en Sciences de la Vie et de la Terre, instituteurs et retraités, mais qui contribuent chacun très peu. La responsable de la base de données, dans un parallèle implicite avec l'écologie des communautés, distingue « *des spécialistes et des généralistes* » parmi les participants: comparativement aux amateurs très ornithologues, les agents de la DNPB sont plus généralistes (ils entrent aussi bien des données sur les oiseaux que les insectes, les plantes, les champignons…). Il semble donc que l'alimentation spontanée de la base de données s'inscrive dans le cadre d'une démarche d'archivage, de données de toute façon collectées dans un cadre professionnel ou amateur. Il serait intéressant de s'intéresser à nouveau à la question d'ici quelques années pour voir si l'outil de saisie en ligne transforme les modalités de participation à la démarche Observ'acteurs. Une seule observation de l'utilisation de l'application mobile, à la sortie de la présentation de février 2015, laisse à penser que l'appropriation de l'outil réserve des surprises.

Extrait du carnet de terrain (journée de restitution de l'ODBU, février 2015)

> Après les présentations, les animateurs se retrouvent dehors pour discuter les pieds dans la pelouse. Au bout d'un moment, quelqu'un remarque plusieurs vers de terre qui sortent à la surface du sol. Amandine en prend un dans ses mains, le groupe essaie de l'identifier mais ils ne s'y connaissent pas assez. L'un des animateurs sort un téléphone et prend une photo, espérant pouvoir l'identifier plus tard. L'assistance surjoue avec humour l'excitation enfantine de la découverte et

[162] 12 nouveaux inscrits par an et 50% de fidélité d'une année sur l'autre, selon la présentation faite à la journée de restitution de l'ODBU de février 2015

> l'importance de poster l'observation sur le site de l'ODBU. Je me laisse moi-même gagner par l'agitation ambiante. Je réalise qu'il n'est pas seulement question de savoir mettre un nom sur le ver. Amandine s'étonne en effet de la texture du ver et fait remarquer à l'assistance sa rugosité, évoquant les soies qui forment plusieurs lignes le long de son corps. Je le prends moi-même dans une main et poussée par la curiosité, passe un doigt à la surface de l'animal, constatant en effet qu'il n'est pas du tout gluant comme je m'y attendais. Dans ma main il s'agite, se contorsionne et se replie sur lui-même. Je finis par le remettre dans l'herbe, et garde en mémoire pour longtemps cette sensation surprenante. L'un des animateurs fait remarquer que ce sont les vibrations produites par le piétinement de son collègue dans la pelouse, qui oscillait d'un pied sur l'autre pendant la conversation, qui ont fait remonter les vers à la surface.

Dans cet exemple la prise de vue du ver en vue d'entrer cette observation dans la base de donnée de l'ODBU s'inscrit dans un ensemble plus large, elle pousse à observer l'animal de plus près car il faut l'identifier, la question du « *c'est quoi* », l'envie de mettre un nom dessus, incite ici les personnes présentes à regarder plus en détail ce qu'elles ont devant les yeux. Néanmoins cet épisode concerne des personnes déjà attirées par l'observation des animaux et des plantes et dont c'est le métier de mobiliser et transmettre ce savoir.

Le développement d'outils numériques pour fluidifier la circulation des données apparait d'un certain point de vue comme l'aboutissement de la volonté publique d'avoir un accès transparent à la biodiversité, conférant à l'observatoire, par la mise en scène de son action dans l'espace numérique, une dimension véritablement panoptique : la prise en charge publique de la biodiversité semble alors devoir passer par son intégration aux infrastructures urbaines et sa mise en visibilité permanente. Du point de vue de la participation, hors des cercles spécialisés pour lesquels la base de données constitue surtout une structure d'archivage, l'outil vise à rendre l'observation de la nature productive. Mais ce faisant, loin de réduire la rencontre d'un animal ou d'une plante à la triade du nom, de la date et du lieu, il peut tout aussi bien donner lieu à la production d'attachements nouveau et divers.

**

La promotion de protocoles de sciences participatives dédiés au grand public sert de support d'éducation à l'environnement. Elle vise également à rendre l'observation de la nature par tout un chacun exploitable pour la gestion de la biodiversité. L'année internationale de la biodiversité est marquée par la création d'un évènement annuel dédié aux sciences participatives, à l'identité hybride entre animation nature et promotion de la récolte de données standardisées. Les méthodes habituelles de l'animation nature s'en trouvent déstabilisées, les animateurs n'occupent plus la place centrale dans le dispositif. L'objectif affiché par les organisateurs est de rendre visible la participation des habitants à la collecte de données. L'organisation de l'évènement est orientée en ce sens au fil des ans. Néanmoins les protocoles sont appropriés de manière originale par les participants. La création de la démarche Observ'acteurs vise à mobiliser les citadins sur la récolte de données naturalistes. Il y a donc une bonne manière d'observer la nature et une bonne manière de participer à sa conservation : la mise en commun d'informations normalisées en vue d'une visualisation. La mise en commun et la mise à disposition de tous des informations concernant la biodiversité peut se lire comme une généralisation et une distribution d'un système de surveillance auquel chacun est invité à participer.

Conclusion de la Quatrième Partie

La transformation des méthodes d'entretien du paysage s'accompagne de nouvelles formes de régulation des pratiques des usagers. La tentative de la collectivité locale d'organiser la cohabitation entre l'encadrement des loisirs citadins et l'intégrité des milieux, des populations animales et végétales incluses dans le patrimoine public, passe donc par le déploiement de différents éléments matériels et discursifs d'un même dispositif, où le pouvoir s'exprime selon différentes modalités.

La première est d'ordre spatial, visant à limiter l'impact da présence des citadins, considérée comme source de dérangement pour la faune et la flore en certains lieux. Un renversement de situation s'opère par rapport à celle qui prévaut plus généralement en ville, où l'installation spontanée d'animaux dans l'espace urbain oblige à une cohabitation malgré les conflits de voisinage (Despret, 2007b) une nécessité de « commercer avec les indésirables pourtant incontournables ». A la « gestion globale » de la faune et de la flore (Micoud, 1993, p. 85) s'ajoute donc celle des déplacements des citadins en un même ensemble qui repose sur des outils variés, entre canalisation des cheminements, barrières visuelles végétales et cartographies.

La seconde est d'ordre réglementaire, passant par l'interdiction des pratiques qui prennent une emprise sur les milieux n'est pas acceptable pour les gestionnaires, Néanmoins la surveillance des lieux demeure nécessairement lacunaire. L' « emprise sociale » sur les lieux diffère entre le sud et le nord du parc, entre le jour et la nuit. Deux visages de la nature sont donc mis en scène dont le degré de civilité diffère, celle, « civilisée, contrôlée, travaillée, ordonnée » symbolisée par le gazon et l'autre, représentée par la prairie et les espaces les plus difficiles d'accès « spontanée, incivile, dangereuse, qui surgit dès que s'efface l'emprise sociale » (Calenge, 2003, p. 40) où persistent les pratiques informelles.

La troisième vise explicitement la production de sujets attentifs à la biodiversité et concernés par son devenir, au travers de pratiques éducatives d'une part, et d'outils permettant le partage d'observations naturalistes d'autre part. Si la dimension productive des lieux – au sens matériel du terme – pose la question d'une éventuelle gestion concertée des ressources qu'offre le parc, à l'inverse, la DNPB cherche à rendre productive l'observation de la nature par les usagers des parcs

.

Conclusion

La diffusion de la notion de biodiversité a porté l'attention à la nature sur l'ensemble des territoires et impliqué de nouveaux acteurs dans les politiques de conservation. En regard, l'écologie urbaine, comprise ici en tant que tendance urbanistique contemporaine, a renouvelé l'horizon utopique de la réconciliation entre la ville et la nature selon des principes établis de manière croissante par les sciences de la vie. Ce double mouvement annonce l'entremêlement des fibres de deux tissus : le « tissu vivant de la planète », selon l'expression popularisée par Robert Barbault pour parler de la biodiversité[163] est appelé à s'infiltrer dans le « tissu urbain », image à la fois organique et textile qui se teinte de manière croissante de vert, à tout le moins dans les discours institutionnels qui tâchent de refaçonner les villes sous l'égide du développement durable (Calenge, 1995, p. 14). La logique de zonage qui présidait à la création des premiers grands parcs naturels a été en partie dépassée, et l'intérêt pour les espèces les plus rares s'est doublé d'une attention des politiques publiques environnementales aux formes de vie les plus ordinaires. La multifonctionnalité des espaces a été mise sur le devant de la scène, que ce soit en milieu rural[164] ou en milieu urbain (Selmi, Weber et Lofti, 2013). Sous l'égide de la gestion différenciée, les parcs et jardins publics sont ainsi amenés à répondre à plusieurs objectifs, à la fois sociaux et environnementaux.

En introduction de cette thèse, je cherchais à savoir quels savoirs et usages se trouvaient impliqués dans une approche écologique de la conception et de l'entretien des grands parcs urbains. Pour ce faire, je me suis intéressée aux circonstances et aux conséquences de l'attention d'une collectivité locale urbaine pour la biodiversité, allant de pair avec son adhésion à un discours sur la nature cadré par les savoirs scientifiques. J'ai cherché à comprendre ce que la construction de ce nouveau modèle impliquait pour les rapports sociaux au niveau local, entre redéfinition des légitimités professionnelles et renouvellement des formes de contrôle des usages citadins.

[163] Pour Robert Barbault, il s'agit de mettre en avant, au-delà de la diversité des formes de vie, la diversité des interactions entre elles (Barbault et Weber, 2010, p.15)

[164] Reconnue officiellement en France dans l'article 1 de la Loi d'orientation Agricole de 1999 (LOA, N° 99-574 du 9 juillet 1999)

J’ai choisi de m’appuyer sur une étude de cas qui permette de s’intéresser à la rencontre, dans un territoire urbain, de deux dynamiques, celle de la transformation de l’aménagement urbain sous le regard des sciences biologiques, en particulier autour de l’idée d’accueil de la nature en ville, et celle de l’élargissement du spectre de la conservation de la nature à l’aune de la biodiversité urbaine. Vis-à-vis de la problématique de la nature en ville, le cas du parc de La Courneuve est particulier dans la mesure où l’introduction de préoccupations environnementales s’est jouée autour du maintien, dans le périmètre d’un espace vert en train de se construire, de populations d’espèces localement rares d’oiseaux et d’amphibiens. Ce parc est ainsi devenu le lieu fondateur de la création d’un modèle local d’attention pour la biodiversité au jardin, la « *gestion harmonique* » - conçue comme une tentative de faire cohabiter pacifiquement la biodiversité mise à l’honneur et les citadins, dans un même lieu, sans exclusion des uns par les autres. Vis-à-vis de territoires qui peuvent plus habituellement faire l’objet de politiques de conservation d’une biodiversité dite remarquable ou patrimoniale, le parc de La Courneuve est également particulier, dans la mesure où il s’agit d’un équipement public, un paysage fabriqué et produit en spectacle, mis à disposition de la population et dont l’usage est réglementé. L’absence de bâti sur cet espace de 415 ha a été décidée par les pouvoirs publics locaux successifs aux commandes de l’aménagement de la banlieue nord de Paris. Mon hypothèse de travail a été de considérer comme potentiellement paradoxal, et porteur de contradictions, le projet de faire d’un équipement public dédié aux loisirs des classes laborieuses, un réservoir de biodiversité, en contexte urbain dense, sans pour autant éliminer sa vocation première.

1. Du vert au naturel : différentes étapes d’une mise en ordre de l’espace public

Ma réflexion s’inscrivait dans une démarche anthropologique, héritière de l’ethnobiologie, visant à mettre en parallèle savoirs sur l’environnement, modes d’intervention sur les vivants et rapports sociaux. Après avoir retracé le contexte historique de la construction du parc, qui intervient à l’une des périodes les plus intenses de l’urbanisation francilienne, j’ai analysé les relations entre acteurs et savoirs impliqués dans la construction de ce modèle de gestion harmonique. J’ai ensuite étudié le réagencement de la légitimité des savoirs en jeu dans l’organisation de la gestion quotidienne du parc. Enfin, je me suis intéressée à la transformation de la réglementation des usages, en relation avec le projet de l’administration locale d’organiser la cohabitation au sein d’un même espace entre loisirs urbains et conservation d’un patrimoine naturel.

1.1. De l’espace libre à l’espace vert : mise en ordre urbaine

La première étape de la réflexion a consisté à resituer le statut actuel du parc de La Courneuve dans l’histoire du territoire, pour mettre en perspective les choix politiques actuels concernant cet espace avec ses vocations précédentes. La construction du parc est donc à replacer dans une histoire biogéographique et sociale locale, de l’ancien marécage aux cultures intensives de primeurs, jusqu’à la terre industrielle. Au cœur de celle-ci s’installa un bidonville qui donna abri aux populations mal-logées jusqu’à leur évacuation au profit du chantier de construction. La logique de zonage, qui préside la construction du parc dans les années 1960 sous l’égide du fonctionnalisme, consacre le passage des lieux du statut d’ « espace libre » à celui d’ « espace vert », par le biais d’un remodelage complet du paysage et d’une reprise en main des lieux par les autorités publiques. Au nom de la qualité de vie, boisements, prairies et plans d’eau créés de toute pièce par un important travail d’ingénierie, ainsi que remblaiement, terrassement et plantations, constituent une première mise en ordre des lieux. Elle signe l’inclusion d’un espace périphérique dans l’agglomération et vise à augmenter la surface disponible pour les loisirs de plein air. La création d’un décor végétal et l’amélioration du cadre de vie qu’il entraine pour les riverains remplit une fonction prophylactique et de promotion sociale, c’est un instrument de l’action publique en faveur des habitants. Cela répond à une vision instrumentale des éléments naturels qui servent de support à la construction d’une infrastructure urbaine d’un genre particulier. Les espaces qui recevaient précédemment les rejets urbains au sens littéral comme au sens métaphorique, remplissent ainsi dès lors une fonction respiratoire.

1.2. De l’espace vert à l’espace naturel : redéfinition des lieux et des pratiques

La fabrication du patrimoine naturel dans l’enceinte du parc dans les années 1990 passe par la mise en évidence de la présence d’espèces rares. Celle-ci enclenche la transformation de l’aménagement des lieux, jusqu’à donner naissance à un modèle que l’administration départementale reprend à son compte, la « *gestion harmonique* ». L’harmonie dont il est au départ question pour le paysagiste à l’origine de l’expression renvoie à l’idée de compromis entre différentes fonctions. Elle renvoie aussi à une notion d’équilibre cosmologique inspirée d’une certaine référence à la philosophie chinoise, les cinq éléments du Wuxing. Sauf exception, les

agents du Conseil général ne se réfèreront plus par la suite à cette dimension du concept, au profit d'un recours croissant aux savoirs scientifiques.

Les différents acteurs qui se trouvent alors impliqués dans la construction de ce nouveau problème public l'abordent chacun selon des dimensions nouvelles qui donnent du relief à ce « système vivant » local (Lascoumes, 2012, p. 14), jusqu'à la stabilisation progressive d'une expertise structurée (Roqueplo, 1997). Ce sont d'abord les naturalistes amateurs qui interviennent pour signaler des observations présentées comme exceptionnelles pour le milieu urbain, alimentant l'opposition à un projet d'infrastructure routière. Les paysagistes investissent la thématique en mettant en valeur le « naturel » sous une nouvelle forme, où la diversité et l'autochtonie sont de mise. Avec l'institutionnalisation des partenariats avec les associations naturalistes, la mise en visibilité de la biodiversité passe par la comptabilisation du nombre d'espèces présentes, quantité digne de mesure et de comparaison entre territoires qui s'ajoute à celle, plus ancienne, de surface d'espaces verts disponibles pour les habitants. L'implication d'acteurs issus du monde académique introduit l'approche statistique comme outil d'appréhension des processus écologiques. Au sein de l'administration départementale enfin, la biodiversité apparait comme un sujet d'innovation technique et professionnelle.

Les politiques environnementales résultent le plus souvent de compromis (Lascoumes, 2002). Ici, la mise en commun dans un même espace d'objectifs politiques différents passe par une double traduction. Ainsi, l'administration locale conçoit à la fois la biodiversité comme bénéficiaire de l'existence du parc et réciproquement, comme partie-prenante du parc en tant qu'infrastructure de loisir : elle devient un flux à faire circuler et une richesse locale à faire fructifier, digne d'évaluation et de planification, qui participe à la valeur symbolique du territoire. Au travers de la création de la ZNIEFF puis du site Natura 2000 dans le parc de La Courneuve, le travail de sélection d'espèces et d'espaces qui l'accompagne produit ainsi de nouveaux lieux qui se superposent et se combinent à ce qui leur préexistait, par empilement (Micoud, 2010).

Dans le cas du parc de La Courneuve, la consonance entre le recours aux savoirs scientifiques et l'optique gestionnaire de l'administration locale se traduit concrètement dans la gestion du parc par une redéfinition des légitimités professionnelles. Celle-ci accompagne une transformation des types d'intervention sur le vivant et, plus largement, des formes de vie qui ont leur place dans le parc. L'approche patrimoniale de la nature se confronte à son statut d'équipement public. L'influence croissante des savoirs scientifiques en écologie s'accompagne d'une redéfinition de la place des techniciens dans le réseau d'acteurs. Bureaux d'étude et associations naturalistes

prennent une importance croissante dans les décisions, tandis que les catégories issues de l'écologie scientifique s'hybrident au vocabulaire horticole.

La redéfinition du métier des gardes, décidée par la Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité *via* un changement de fiche de poste, vise à élargir leurs missions de surveillance à l'ensemble du patrimoine naturel du parc dont les contours ont changé. Cela passe par des démarches de formation dont le but est de faire adhérer les gardes aux catégories et aux valeurs nouvelles qui doivent structurer leur métier à l'avenir. Néanmoins, chacun intègre la thématique de la biodiversité dans la pratique de son métier d'une manière différente en fonction de la définition subjective qu'il en a, entre sécurité et secours.

1.3. Les pratiques citadines entre surveillance et réappropriation

Les appropriations diverses des lieux par les citadins, qui prennent appui sur les possibilités matérielles offertes par les lieux, font face à un contrôle de la part de l'administration gestionnaire, qui se transforme et s'étend face à l'élargissement du patrimoine. Il s'agit toujours d'un lieu dédié aux loisirs populaires et non marchands qui accueille aussi annuellement un évènement de grande ampleur lié à l'histoire communiste locale, la fête de l'humanité. Néanmoins les foules croissantes drainées par l'évènement ont entrainé l'évacuation du festival dans un espace spécialement dédié. Le service du parc cherche également à canaliser les pratiques sportives en dehors des zones les plus fragiles du point de vue écologique.

La gestion écologique ne revient pas fondamentalement à donner à l'ordre biologique « les clés du jardin », comme le proposait Gilles Clément (Clément, 2007, p. 16) cité en introduction, mais plutôt à les partager d'une nouvelle manière, au travers d'une transformation des formes d'interventions qui orientent son devenir : elles se font plus indirectes. Dans un monde conçu comme un réseau global où tout circule (Augé, 2010), où l'effacement général des frontières est mis en scène, de nouvelles contraintes se créent. A l'échelle considérée, cela passe d'abord par un travail sur l'espace, un effort d'orientation des circulations qui concerne aussi bien les corridors écologiques que la canalisation des cheminements du public, à l'instar des espaces protégés de plus grande taille. La question de la circulation canalisée renvoie d'ailleurs en un sens à l'idéologie hygiéniste, à la conception de la ville comme ensemble de flux qui ne doivent pas stagner. Par ailleurs, dans les espaces dédiés à la biodiversité, les citadins sont maintenus dans une position d'extériorité, au travers de l'interdiction de toute intervention sur les milieux, telles que la pêche,

qui pour certaines étaient auparavant tolérées. L'accueil de la biodiversité en ville passe donc dans le cas étudié par sa mise à distance dans des espaces dédiés, et l'administration locale compense l'absence de mise en défens par une tentative de contrôle des conduites des usagers. Par ailleurs, la transformation de ce que signifie le paysage passe par une intervention *in situ*, le renouveau de la mise en scène du naturel selon le prisme du regard scientifique, mais aussi par une intervention *in visu* (Descola, 2012). En effet c'est toujours l'œil qui est convoqué comme organe préférentiel de prise de contact avec les lieux, au moment où la valorisation du panorama laisse en partie la place à celle de l'observation naturaliste.

Néanmoins la gestion harmonique, par la diversité des paysages qu'elle entraine, permet également une diversification des pratiques citadines. En particulier, pelouses et prairies sont appropriées de façons variées et complémentaires, entre prolongement des sociabilités urbaines et recherche d'une échappatoire. En outre, la diversité biologique présente installe le parc comme support éducatif, offrant notamment des occasions d'apprentissage en plein air dans un cadre parascolaire, mais aussi sans aucun encadrement, laissant toute licence à l'expression d'une diversité de rapports à la nature qui cohabitent chez les citadins et s'hybrident en fonction des contextes. Par ailleurs, si le parc offre des ressources matérielles dont le prélèvement est aujourd'hui strictement interdit, néanmoins cette interdiction n'est que partiellement respectée. La surveillance n'est en effet permanente ni dans le temps ni dans l'espace. Ainsi les lieux les moins fréquentés du parc sont à la fois des refuges pour la faune et la flore spontanées, ainsi que pour les usages informels. Il s'agit donc à double titre d'espaces de liberté.

2. Participer : conservation de la biodiversité et fabrique de la nature en ville

Du fait de rapports de force locaux en général inégaux, la mise en pratique des projets de conservation peut engendrer des phénomènes de coercition auxquels il s'agit d'être attentif. Ceux-ci peuvent émaner du décalage entre discours globaux sur la biodiversité et rapports à la nature locaux (Sletto, 2008) ou encore de l'appropriation par des acteurs en position de force des projets de conservation pour leur propre bénéfice (Higgs, 2005 ; Sourdril et Welch-Devine, 2013).

Les prémices de la réflexion poursuivie au cours de cette thèse portaient sur l'analyse des relations entre la mise en place de programmes de sciences participatives à propos de la biodiversité et les autres formes d'observation de la nature. Je m'interrogeais en particulier sur les rapports de

pouvoir installés au niveau local autour de cette pratique. Le territoire de Seine-Saint-Denis offrait pour cela une opportunité du fait du partenariat ancien de la Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité avec le Muséum national d'Histoire naturelle et en particulier, de son investissement comme relai local pour le programme Vigie-Nature. Si cette réflexion ne s'est finalement pas retrouvée au cœur de la thèse pour les raisons exposées en avant-propos, certains éléments de conclusion peuvent néanmoins être avancés à la fin de ce parcours.

Avec la création de l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine, c'est en effet une approche scientifique de la nature qui est mise en avant au sein de l'administration locale. Ce système de savoirs, légitime par excellence et support privilégié de l'action publique (Pestre, 2013, p. 8), devient à la fois outil de planification de l'entretien des milieux et source de distinction sociale. Par ailleurs si les sciences participatives sont utilisées par la collectivité comme outils de connaissance, ils ont également comme vocation de susciter l'adhésion d'un nombre croissant d'acteurs à l'optique écologique de la gestion des parcs départementaux. Les agents des parcs, animateurs, techniciens et gardes, sont invités à s'investir dans des protocoles de suivi de la biodiversité, contexte dans lequel les statuts professionnels se reconfigurent. Ces projets donnent lieu à un apprentissage en situation des savoirs naturalistes et des catégories écologiques d'appréhension des milieux qui conduit à la formation de nouveaux regards experts (Goodwin, 1994). Par ailleurs entre partage de l'expertise et opération de cadrage, les outils proposés forment le regard des participants en vue de la production de données standardisées, limitant les débordements (Callon, 1999). Ces données ne sont d'ailleurs pas en elles-mêmes nécessairement utilisables pour la gestion des lieux, rôle que peut jouer, par contre, la transformation du regard sur les milieux que la participation implique.

Par ailleurs la promotion de protocoles de sciences participatives auprès des usagers sert d'abord de support d'éducation à l'environnement. Elle vise également à rendre l'observation de la nature par tout un chacun productive, exploitable pour la gestion de la biodiversité, au travers de la mise en commun d'informations normalisées en vue d'une visualisation. L'autre ambition affichée par les organisateurs est de rendre visible la participation des habitants à la collecte de données. Ce processus peut se lire comme une généralisation et une distribution d'un dispositif de surveillance, duquel chacun est invité à devenir l'acteur.

Ainsi, le système d'information qui se met en place autour de la base de données de l'observatoire apparait comme une cyber-infrastructure (Star, 1999) qui sert, comme le propose Patrice Flichy, à « rendre visible l'information », ce qui passe par une opération de standardisation

et de restructuration (Flichy, 2013, p. 55). Dans le cas présent, il s'agit aussi de rendre visible la participation d'un large ensemble d'acteurs à la production d'information. Cette infrastructure informatique vient ici en regard de celle que représentent les parcs urbains, et la même question se pose quant à la possibilité de réappropriation offerte par cette nouvelle dimension de l'existence de l'espace public.

Dans le cas étudié, la conservation de la biodiversité sert de support à une institution pour ré-asseoir son autorité sur l'espace public d'une manière nouvelle. La recherche de l'adhésion des usagers à l'objectif assigné aux lieux par la collectivité gestionnaire, leur investissement dans la conservation de la biodiversité par l'adoption de bonnes pratiques et la participation au dispositif de surveillance plutôt que l'exercice coercitif de l'autorité, l'injonction à adhérer subjectivement à une norme plutôt que par l'obligation de s'y plier, peuvent se lire comme le reflet d'une transformation des formes de gouvernementalité, en phase avec la progression d'une logique néo-libérale (Flechter, 2010 ; Foucault, 2004).

En outre, les processus de valorisation et d'exclusion dont font l'objet les animaux et les plantes du parc en fonction de leur rareté et de leur autochtonie ne correspondent pas nécessairement aux préoccupations citadines. Le processus de production du territoire comme un « commun » (Dardot et Laval, 2014) se pose donc aussi à l'échelle d'un parc urbain, question sur laquelle le Conseil général de Seine-Saint-Denis s'est engagé en entamant des démarches de concertation avec les riverains pour les projets les plus récents de création et d'extension des parcs départementaux. Il ne s'agit d'ailleurs pas ici de s'inscrire en faux contre l'ambition du Conseil général vis-à-vis de la protection d'espèces rares dans l'enceinte de ses parcs. Au contraire, l'objectif de ce développement est de faire référence à la diversité des formes de rapports à la nature qui coexistent dans l'espace urbain, et chez une même personne en fonction du contexte (Prévot, Servais et Piron, 2015), potentiellement contradictoires entre elles et qui méritent d'être mises en discussion.

L'agriculture urbaine semble prendre de l'importance sur le territoire considéré, engageant des actions qui peuvent se faire également au nom de la biodiversité mais qui sont porteuses de rapports à la nature différents et ne produisent pas les mêmes paysages que le maintien volontaire de terrains en friche ou la restauration écologique au profit d'espèces protégées. Alors qu'il reste encore une petite poignée d'exploitations agricoles en Seine-Saint-Denis, plusieurs communes dont Saint-Denis et La Courneuve, ainsi que le Conseil général, réinvestissent la mémoire agricole du territoire par le biais d'expositions et de visites guidées. Ces collectivités emboitent en cela le pas

aux initiatives privées et associatives qui se multiplient autour de pratiques telles que l'élevage de moutons ou de poules, l'apiculture et le renouveau des cultures potagères. Le service du parc de La Courneuve lui-même, au-delà de son potager pédagogique, envisage d'installer des jardins partagés sur les zones du parc les plus proches des habitations et prévoit d'accueillir le troupeau de moutons d'une association locale dans un bâtiment du parc.

De nombreuses voix s'élèvent en faveur de la mise en culture des espaces publics urbains, considérés dans les pays industrialisés comme supports d'introduction de la nature en ville et de bien-être social (Duchemin, Wegmuller et Legault, 2010). Pour autant, cela ne signifie pas qu'il faille transformer tout jardin public en potager. Cela oriente plutôt vers la nécessité d'offrir aux habitants la possibilité d'intervenir dans la production du paysage, la « culture » d'un lieu qui peut tout aussi bien concerner l'accueil de formes de vies considérées comme sauvages malgré l'assistance permanente dont elles bénéficient pour certaines. Se pose alors la question de la diversité des formes de rapport à l'altérité, à l'extériorité que représente encore la nature dans un tel contexte. Cela renvoie nécessairement à des interrogations éthiques, auxquelles plusieurs réponses peuvent être apportées. L'une, appuyée sur l'histoire de l'éthique environnementale et des travaux d'Aldo Leopold, amène à une éthique du partenariat, comme le propose Carolyn Merchant (Merchant, 2004, p. 223‑242 citée par Larrère et Larrère, 2015, p. 227) qui correspond à une façon d'envisager les actions humaines comme insérées dans une situation préexistante, et qui implique d'une part une négociation avec les processus et les êtres naturels, et d'autre part une discussion démocratique (Larrère et Larrère, 2015, p. 326‑327). Une autre piste reprend le paradigme Maussien du don en l'élargissant à la nature, de manière à produire une critique de l'utilitarisme. (Caillé, Chanial et Flipo, 2013)

3. Une nouvelle frontière à franchir pour la ville dense ? Biodiversité urbaine et droit à la ville

L'existence du parc de La Courneuve tel qu'il est aujourd'hui semble en sursis du fait d'un vaste projet immobilier (Encadré 18). Cela amène à proposer une piste de recherche nouvelle autour des relations entre dimensions sociales et environnementales de l'action publique. Les parcs sont intrinsèquement des figures urbaines, leur aménagement interroge donc le « droit à la ville », que le géographe David Harvey présente comme un droit collectif, « un droit à nous changer nous-mêmes en changeant la ville de façon à la rendre conforme à notre désir le plus cher » nécessairement

collectif « puisque, pour changer la ville, il faut nécessairement exercer un pouvoir collectif sur les processus d'urbanisation » (Harvey, 2011, p. 8). En ce qui concerne le parc de La Courneuve, les larges espaces qu'il renferme gardent un statut liminaire, où une expression plus libre des subjectivités peut trouver sa place. Le lieu étudié reste un espace de liberté, qui forme une extériorité enclavée dans le tissu urbain.

La crise du logement revient de manière récurrente dans le devenir de la région Ile-de-France. Si elle a pu être décrite comme un moteur nécessaire au développement économique en régime capitaliste (Harvey, 2011) dans la mesure où elle résulte en partie de la concurrence entre métropoles à l'échelle internationale, il n'en reste pas moins que les difficultés d'accès au logement digne sont vives et que les espaces libres tels que les parcs et jardins publics accueillent de manière récurrente des personnes qui ne peuvent pas se loger. Aux bidonvilles des années 1960 succèdent ainsi les « campements illicites »[165] des réfugiés et ceux des Roms (Olivera, 2011). Ainsi, l'arbitrage politique ne va pas de soi, entre création de logements et préservation d'espaces non bâtis, aujourd'hui dédiés à une rencontre orchestrée par la collectivité locale entre les citadins et la nature – présentée sous une forme littérale. Dans l'optique de l'aménagement du Grand Paris, nouvelle vague de planification du développement urbain francilien[166], l'Etat a fixé des objectifs de construction de 70 000 logements par an. Le parc de La Courneuve fait partie des cibles envisagées pour participer à la densification de l'agglomération parisienne. Cela ouvre une piste de recherche nouvelle, tournée vers l'action, pour aborder les rapports de pouvoir autour de l'aménagement du territoire en considérant de concert la question de la conservation de la biodiversité et celle de la justice sociale.

[165] Je reprends ici le terme employé par les autorités. Martin Olivera, spécialiste des Roms de Roumanie emploie le terme de bidonville, montrant que le parcours migratoire des populations regroupées sous cette appellation n'est pas différent de celui des autres migrants.

[166] Le Grand Paris est l'appellation donnée à l'opération de développement de l'agglomération parisienne lancé au milieu des années 2000. Si elle est présentée comme un outil de démocratisation et de décentralisation de la planification urbaine (Gilli, 2014), l'intervention de l'outil d'Opération d'Intérêt National pour plusieurs projets immobiliers qui font controverse permet d'en douter.

Le « central park du Grand Paris », un projet immobilier controversé

La situation d'extériorité et d'isolement relatif du parc de La Courneuve par rapport au tissu urbain est en partie due à des contingences historiques qui rendent le nord du parc peu accessible. Cet isolement sera bientôt amené à se réduire, du fait de la construction de deux gares, de part et d'autre des limites du parc, suite au doublement par une ligne passagers de la voie ferrée qui le traverse. En outre, dans le cadre de l'aménagement du Grand Paris, ces espaces apparaissent à certains architectes comme des vides qu'il s'agit de remplir. En effet, suite à la consultation lancée pour imaginer les aménagements futurs de la métropole, le cabinet des architectes Roland Castro et Sophie Denisoff considèrent la grande taille du parc comme une opportunité pour mettre en place une « *densification ouverte sur la nature* » au travers d'un projet ambitieusement intitulé le « *Central park du Grand Paris* » (Vidal, 2014). Ils projettent de bâtir, en prélevant 70 hectares sur le pourtour du parc, un « *écoquartier* » comprenant 5 millions de m² de logements et d'équipements pour créer un nouveau pôle d'activité en Seine-Saint-Denis. Suite à l'annonce de la possibilité d'une Opération d'Intérêt National[167] au printemps 2015, différents acteurs s'opposent au projet parmi lesquels des élus, associations et collectifs de riverains.

La proposition des architectes consiste à faire venir des classes moyennes et aisées en Seine-Saint-Denis en faisant du parc un cadre de vie suffisamment attractif pour les attirer au-delà du périphérique. Les promoteurs du projet mettent en avant la gravité de la crise du logement, promettent de compenser les lieux détruits en agrandissant le parc vers le nord et se réfèrent au modèle des cités jardins. Les détracteurs arguent que ce projet entrainerait une privatisation de l'espace public, priverait les riverains d'un espace de détente et de vacances et participerait à l'exclusion des classes les moins favorisées du centre de l'agglomération vers sa périphérie. Prolonger la réflexion demanderait de suivre ce conflit et analyser les discours portés par les différents acteurs en jeu et les actions menées. Il s'agirait alors de comprendre comment s'articulent d'une nouvelle manière, dans le cadre du Grand Paris, logiques institutionnelles et usages locaux, en considérant ensemble la question de la conservation de la biodiversité urbaine et celle du droit à la ville. Un élément signale déjà l'intérêt d'une telle approche : l'adoption du Blongios nain comme étendard par les collectifs de riverains opposés au projet immobilier, auquel est attribué le slogan « *notre parc n'est pas à vendre* ».

Encadré 18 : Le conflit autour d'un projet de lotissement dans le parc de La Courneuve, un objet de recherche pour articuler conservation de la biodiversité et droit à la ville.

[167] L'Opération d'Intérêt National est un outil juridique qui permet à l'Etat de prendre le contrôle sur l'exécution d'un projet d'aménagement en transférant au préfet les compétences des élus locaux vis-à-vis des questions foncières.

4. Un autre regard sur la restauration: de l'esthétique naturaliste à l'art écologique

Du point de vue théorique, cette thèse a conservé en position relativement marginale les questions esthétiques. Celles-ci pourraient être explorées de manière plus approfondie du fait de la fonction première de mise en scène qui sous-tend l'existence des parcs et jardins publics. Le point d'articulation avec l'approche adoptée ici, focalisée sur les savoirs, pourrait partir de l'image commune du « théâtre » couramment employée aussi bien pour désigner le savoir que le paysage (Tiberghien, 2014). Cette approche analogique s'appuie sur la proposition de Jean-Claude Passeron qui considère les analogies comme outil de formulation de questions, dont la limite, l'inadéquation partielle à l'objet étudié provient non d'une nature foncièrement « métaphorique » du raisonnement analogique mais peut-être plutôt d'une « limitation logique inhérente à toute formulation conceptuelle dans les sciences de l'observation historique » (Passeron, 1982, p. 551).

Ainsi, la légitimation de certains savoirs par rapport à d'autres est affaire de relations entre visible et invisible, la production de savoirs étant aussi production d'ignorance (de Sousa Santos, 2011). De même, la mise en valeur dans un jardin d'une représentation de la nature cadrée par les savoirs scientifiques change les formes de théâtralité à l'œuvre. De ce point de vue, le paysage se donne toujours comme spectacle, même si les procédures de cadrage changent, d'une valorisation des vues et des formes végétales strictement dessinées, vers une approche de la nature où diversité et fonctionnalité deviennent des valeurs clés, rejoignant l'« esthétique naturaliste » dont parle Allen Carlson (Carlson, 2009). Celle-ci trouve ses racines dans les prémices du mouvement environnementaliste américain ; elle peut se définir comme une étude de l'appréciation esthétique des « environnements naturels » (Carlson, 2009) fondée sur la valorisation des connaissances biologiques dans le regard du spectateur, et de l'absence de traces de la présence humaine dans le paysage, en opposition complète avec le style pittoresque (Carlson, 2009). Cette esthétique peut être qualifiée de « littérale »[168] dans la mesure où elle met en scène une authenticité, fait croire à l'absence de mise en scène, au fait de ne montrer rien de plus que ce qui est spontanément présent (Horeau, 2015). Dans ce contexte le terme de paysage, en tant que modèle pour l'appréciation des vues, pourrait d'ailleurs devenir impropre. Il s'agirait alors de se référer à sa définition

[168] J'emprunte personnellement ce terme au vocabulaire des études théâtrales.

phénoménologique, qui la ramène à une expérience sensible des lieux (Howes, 1991 ; Stoller, 1989)[169].

Pour aller plus loin, envisager la ville comme habitat partagé pour les humains et les autres espèces passe nécessairement par la recomposition des « modes d'habiter » (Hucy et al., 2005). C'est ce que cherche à faire le courant de l'art écologique, qui aborde la restauration dans le cadre d'une préoccupation éthique et politique affirmée, opposée à la pure instrumentalisation de la nature (Kagan, 2011). Ce courant de pratiques reprend du *land art* la dimension immersive du travail d'installation, qui déconstruit le rapport à l'espace installé par la peinture de paysage (Ramade et Mangion, 2010). Cela donne lieu à des tentatives de créer des espaces de vie partagés, au travers d'interventions transformatives plutôt que représentatives qui investissent la restauration écologique. Ainsi pour prendre un seul exemple, l' « art trans-espèce » de l'artiste américaine Lyne Hull s'adresse aussi bien aux communautés locales concernées qu'à d'autres « clients », animaux et plantes invités à s'installer dans les habitats restaurés[170]. Au-delà de l'efficacité matérielle de tels gestes, il serait pertinent de mettre en relation ces mises en récit avec d'autres, notamment issues des courants de l'ingénierie écologique et de l'agriculture urbaine, pour voir comment elles se confrontent, s'hybrident, et proposent dès lors de nouvelles façons ré-envisager la ville comme lieu de cohabitation, avec des implications éthiques différentes selon les pratiques.

[169] Cette définition sert de base au courant de l'anthropologie des sens, qui regroupe des travaux s'intéressant à la manière de percevoir propre à chaque culture.

[170] Selon le vocabulaire employé par l'artiste elle-même (www.eco-art.org). Lynne Hull travaille en collaboration avec des chercheurs en sciences de l'environnement, des paysagistes et les populations locales. Elle envisage son travail comme s'insérant entre le moment de la « dégradation » d'un site et celui de sa « guérison ».

Bibliographie

ABELES M., 1990, *Anthropologie de l'État*, Paris, Armand Colin, 184 p.

ADELL N., 2011, *Anthropologie des savoirs*, Paris, Armand Colin, 336 p.

AGGERI G., 2004, *La nature sauvage et champêtre dans les villes : Origine et construction de la gestion différenciée des espaces verts publics et urbains. Le cas de la ville de Montpellier*, Thèse de doctorat, ENGREF, 323 p.

AGGERI G., 2010, *Inventer les villes-natures de demain : gestion différenciée, gestion durable des espaces verts*, Dijon, Educagri, 199 p.

AGGERI G., **DONADIEU** P., 2003, « La nature sauvage dans les parcs urbains : du wild garden à la gestion différenciée », *Les Carnets du paysage*, 9.

ALLAIN Y-M., 1997, « La ville : un territoire nouveau pour la nature ? La gestion différenciée en Europe », *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, 39(2), pp. 199-217.

ALLISON-BUNELL S., **THOMPSON** S., 2007, « Débutants et experts dans la science citoyenne nord-américaine : une théorie cognitive de la pratique », dans Charvolin F., Micoud A., Nyhart L. (dirs.), *Des sciences citoyennes ? La question de l'amateur dans les sciences naturalistes*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, pp. 185-201.

ALPHANDERY P., 1996, « La nature de Disneyland Paris », *Communications*, 61, pp. 79-91.

ALPHANDERY P., **FORTIER** A., 2005, « Les savoirs locaux dans les dispositifs de gestion de la nature », dans *Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France*, Cirad, Iddri, Ifb, Inra, pp.158-166.

ALPHANDERY P., **FORTIER** A., 2011, « Les associations dans le processus de rationalisation des données naturalistes », *Natures Sciences Sociétés*, 30, pp. 22-30.

ALPHANDERY P., **FORTIER** A., **SOURDRIL** A., 2012, « Les données entre normalisation et territoire : la construction de la trame verte et bleue », *Développement durable et territoires*, 3(2), pp. 1-13.

ALPHANDERY P., **PINTON** F., 2007, « Des Znieff à Natura 2000 : connaissances naturalistes et conservation de la biodiversité. L'exemple icaunois », *Revue scientifique Bourgogne Nature*, 6, pp. 59-75.

AMBROSINO C., **ANDRES** L., 2007, « Friches en ville : du temps de veille aux politiques de l'espace », *Espaces et sociétés*, 134, pp. 37-51.

ARNOULD P., 2006, « Biodiversité : la confusion des chiffres et des territoires », *Annales de Géographie*, 115 (651), pp. 528-549.

ARTAUD H. (dir.), 2013, *Leurrer la nature, Cahiers d'Anthropologie Sociale 09*, Paris, L'Herne, 176 p.

AUGE M., 1992, *Non-Lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Le Seuil, 155 p.

AUGE M., 2010, « Retour sur les "non-lieux". Les transformations du paysage urbain », *Communications*, 87, pp. 171-178.

BACHELARD G., 1942, *L'eau et les rêves. Essai sur l'imagination de la matière*, Paris, José Corti, 268 p.

BALÉE W., 1994, *Footprints of the Forest: Ka'apor Ethnobotany—the Historical Ecology of Plant Utilization by an Amazonian People*, New York, Columbia University Press, 420 p.

BALMFORD A., **COWLING** R.M., 2006, « Fusion or failure ? The future of conservation biology », *Conservation Biology*, 20, pp. 692-695.

BARBAULT R., 1997, *Biodiversité. Introduction à la biologie de la conservation*, Paris, Hachette, 160 p.

BARLES S., 1999, *La ville délétère : Médecins et ingénieurs dans l'espace urbain XVIIIe-XIXe siècles*, Seyssel, Champ-Vallon, 384 p.

BARLES S., 2005, « Experts contre experts : les champs d'épandage de la ville de Paris dans les années 1870 », *Histoire urbaine*, 14, pp. 65-80.

BARLES S., 2008, « Comprendre et maîtriser le métabolisme urbain et l'empreinte environnementale des villes », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, 52, pp. 21-26.

BARLES S., 2011, « Les villes transformées par la santé, XVIIIe-XXe siècles », *Les Tribunes de la santé*, 33, pp. 31-37.

BARTHEL S., **COLDIN** J., **ELMQVIST** T., **FOLKE** C., 2009, « History and local management of a biodiversity-rich, urban cultural landscape », *Ecology and society*, 10(2), pp. [en ligne].

BARTHES R., 2000, « Au séminaire », dans **BARTHES** R., *Œuvres complètes*, Paris, Le Seuil, pp. 502-522.

BAUDELET L., **BASSET** F., **LE ROY** A., 2008, *Jardins partagés. Utopie, écologie, conseils pratiques*, Mens, Terre Vivante, 157 p.

BAUDELOT C., **GOLLAC** M., 2003, *Travailler pour être heureux ?*, Paris, Fayard, 351 p.

BEAUD S., **WEBER** F., 2003, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 334 p.

BEEBEE T.C.J., **DENTON** J.S., **BUCKLEY** J., 1996, « Factors Affecting Population Densities of Adult Natterjack Toads Bufo calamita in Britain », *Journal of applied ecology*, 33(2), pp. 263-268.

BELLANGER G., **BOULET** P., **KHALIFA** J., **LAURENT** J., **LEMORE** R., **QUANTIN** A., 2000, *Bernouille*, Coubron, ADESBB (association de défense de l'environnement et de sauvegarde du bois de Bernouille.

BERGUES M., 1992, « Pays et paysages au marais Vernier (Eure) »,*Terrain*, 18, pp. 142-150.

BERGUES M., 2010, « Fleurs jardinières et fleurs fleuristes », *Ethnologie française*, 40, pp. 649-656.

BERGUES M., 2011, *En son jardin. Une ethnologie du fleurissement*, Paris, Éditions de la maison des sciences de l'homme, 400 p.

BERKES F., 2008, *Sacred ecology*, New York, Routledge, 392 p.

BERQUE A., 1995, « De paysage en outre-pays », dans Roger A. (dir.), *La théorie du paysage en France (1974-1994)*, Seyssel, Champ-Vallon, pp. 346-359.

BERQUE A., 2010, « Le sauvage construit », *Ethnologie française*, 40(4), pp. 589-596.

BILLAUD J-P., **ALPHANDERY** P., **FORTIER** A., **PINTON** F., 2002, « La nature en directive : l'exemple du réseau Natura 2000 », dans Perrier-Cornet P. (dir.), *Repenser les campagnes*, La Tour-d'Aigues, éditions de l'Aube/DATAR, pp. 239-258.

BLANC N., 2008, *Vers une esthétique environnementale*, Versailles, Quae, 228 p.

BLANDIN P., 2009, *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité*, Versailles, Quae, 122 p.

BLANDIN P., **LAMOTTE** M., 1988, « Recherche d'une entité écologique correspondant à l'étude des paysages : la notion d'écocomplexe », *Bulletin écologique*, 19(4), pp. 547-555.

BLONDEL J., 1986, *Biogéographie évolutive*, Paris, Masson, 221 p.

BOCHACA Michel, 1997, *la banlieue de Bordeaux. Formation d'une juridiction municipale suburbaine (vers 1250-vers 1550)*, Paris, L'Harmattan, 197 p.

BORDES L., 1975, *Stains, regards sur le passé*, Centre de culture et de loisirs Paul Eluard.

BORRINI-FEYERABEND G., **PIMBERT** M., **FARVAR** M.T., **KOTHARI** A., **RENARD** Y., 2004, "Sharing Power : Learning by Doing" dans *Co-management of Natural Resources throughout the World*, IIED, UICN, 456 p.

BOUILLON D., 1983, « Un ethnologue dans les parcs », *Terrain*, 1, pp. 31-33.

BOURDEAU-LEPAGE L., **VIDAL** R. (dirs.), 2014, *Nature en ville, attentes citadines et actions publiques*, Editopics, 120 p.

BOUTEFEU E., 2005, *La demande sociale de la nature en ville, enquête auprès des habitants de l'agglomération lyonnaise*, Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques, 85 p.

BRADSHAW G.A., **BEKOFF** M., 2000, « Integrating humans and nature : reconciling the boundaries of science and society », *Trends in Ecology & Evolution*, 15, pp. 309-310.

BRISECHANT E., 2014, *Les oiseaux de Seine-Saint-Denis*, CORIF, Vaujours, 170 p.

CADIOU N., **LUGINBÜHL** Y., 1995, « Modèles et représentations du paysage en Normandie-Maine », dans Voisenat C. (dir.), *Paysage au pluriel. Pour une approche ethnologique des paysages*, Paris, Éditions de la maison des sciences de l'homme, pp. 19-34.

CAILLE A., **CHANIAL** P., **FLIPO** F., 2013, « Présentation », *Revue du MAUSS*, 42, pp. 5-23.

CALENGE C., 1995, « De la nature de la ville », *Les annales de la recherche urbaine*, 74, pp. 12-19.

CALENGE C., 2003, « Idéologie verte et rhétorique paysagère », *Communications*, 74, pp. 33-47.

CALLON M., 1987, « Some elements of a sociology of translation: domestication of the scallops and the fishermen of St Brieuc Bay », dans Law J. (dir.), *Power, action and belief: a new sociology of knowledge?*, Londres, Routledge, pp. 196-229.

CALLON M., 1999, « La sociologie peut-elle enrichir l'analyse économique des externalités ? Essai sur la notion de cadrage-débordement », dans Foray D. et Mairesse J. (dir.), *Innovation et Performances*, Éditions de l'école des hautes études, pp. 399-431.

CALLON M., **LASCOUMES** P., **BARTHE** Y., 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 358 p.

CARLSON A., 2009, *Nature and Landscape, an Introduction to Environmental Aesthetics*, New York, Columbia University Press, 184 p.

CAUQUELIN A., 2000, *L'invention du paysage*, Paris, PUF, 180 p.

CEFAÏ D., **TROM** D. (dirs.), 2001, *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Éditions de l'EHESS (Raisons Pratiques, 12), 322 p.

CERTU, 2009, *Composer avec la nature en ville*, Lyon, CERTU, 315 p.

CHAMBELLAND C., 1998, *Le Musée social en son temps*, Paris, Presses de l'École Normale Supérieure, 402 p.

CHAMBOREDON J-C., 1985, « La "naturalisation" de la campagne : une autre manière de cultiver les "simples" », dans Cadoret A. (dir.), *Protection de la nature. Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement*, Paris, L'Harmattan, pp. 138-151.

CHANSIGNAUX N., 2012, *Des hommes et des oiseaux : une histoire de la protection des oiseaux*, Paris, Delachaux et Niestlé, 224 p.

CHAPLIN III F.S., 2009, « Managing ecosystems sustainability, the key role of resilience », dans Chaplin III F.S., Kofina G.P., Folke C. (dir.), *Principles of ecosystem stewardship*, Berlin, Springer, pp. 20-53.

CHARBONNIER P., **KREPLAK** Y., 2012, « Savoirs écologiques », *Tracés, revue de Sciences humaines*, 22, pp. 7-23.

CHARVOLIN F., 2004, « Une science citoyenne ? Le programme Feederwatch et la politique des grands nombres », *Développement durable et territoires*, pp. [en ligne].

CHARVOLIN F., 2007, « La réussite du programme Feederatch vue par les profanes : un compte rendu critique », dans Charvolin F., Micoud A., Nyhart L. (dir.), *Des sciences citoyennes ? La question de l'amateur dans les sciences naturalistes*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, pp. 202-218.

CHARVOLIN F., 2013, « Pense-bêtes, astuces et recettes de jardiniers-observateurs de papillons. Retour sur une science citoyenne », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 7(2), pp. 485-500.

CHARVOLIN F., **MATHEVET** R., **VIMAL** R., 2011, « La Trame verte et bleue et son public », *Quaderni*, 76, pp. 67-78.

CHARVOLIN F., **MICOUD** A., **NYHART** L., 2007, « La nature des profanes. Pour une autre approche de l'amateur », dans Charvolin F., Micoud A., Nyhart L. (dir.), *Des sciences citoyennes ? La question de l'amateur dans les sciences naturalistes*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube.

CHASSAIGNE P., 2005, « Conclusions ». Dans R. Beck, A. Madoeuf (dirs.) *Divertissements et loisirs dans les sociétés urbaines à l'époque moderne et contemporaine*, pp. 407-410.

CHEVALIER D., 1991, « Des savoirs efficaces », *Terrain*, 16, pp. 5-11.

CHIRON F., 2007, *Dynamiques spatiale et démographique de la pie bavarde Pica pica en France : implications pour la gestion*, Thèse de doctorat en écologie, Paris, Muséum national d'Histoire naturelle, 312 p.

CHOAY F., 1965, *L'urbanisme, utopies et réalités, une anthologie*, Paris, Le Seuil, 348 p.

CHOAY F., 1975, « Hausmann et le système des espaces verts », *Revue de l'Art*, 29, pp. 83-99.

CHOAY F., 1994, « Le règne de l'urbain et la mort de la ville », dans J. Dethier, et A. Gui Heux, *La Ville, art et architecture en Europe, 1870–1993*, Paris, Centre Georges Pompidou, pp. 26-35.

CHOAY F., 2002, « Un parc urbain ». Dans W. Hayon, J.F. Chevrier (dirs.) *Paysages territoires. L'Île-de-France comme métaphore*, pp.133-155.

CHOAY F., **MERLIN** P., 2010, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, 1024 p.

CINGOLANI P., 2012, « Présentation », dans Cingolani P. (dir.), *Un travail sans limites ? Subordinations, tensions, résistances*, Toulouse, Eres, pp. 119-122.

CLAVEL M., 1991, « La propreté au risque de l'exclusion : gestion de la propreté urbaine et images des villes », *Annales de la Recherche Urbaine*, 53, pp. 5-12.

CLEMENT G., 2002, Éloge *des vagabondes*, Paris, Nil éditions, 200 p.

CLEMENT G., 2007, *Le Jardin en mouvement*, Paris, Pandora, 308 p.

CLERGEAU P., 2007, *Une écologie du paysage urbain*, Rennes, Apogées, 142 p.

CLERGEAU P., **BLANC** N., 2013, *Trames vertes urbaines. De la recherche scientifique au projet urbain*, Paris, Éditions du moniteur, 339 p.

COHEN M., 2011, « Bidonvilles de Nanterre : une destruction en trompe l'œil », *Plein droit*, 88, pp. 32-36.

COLAERT J-P., 2009, *Le nouveau jardin écologique*, Paris, Rustica éditions, 543 p.

CORBIN A. (dir.), 1998, *L'avènement des loisirs (1850-1960)*, Paris, Aubier, 460 p.

CORBIN A., 1988, *Le territoire du vide, l'occident et le désir du rivage. 1750 – 1840*, Paris, Champs Flammarion, 407 p.

CORBIN A., 2000, « Temps des loisirs, espaces de la ville », *Histoire urbaine*, 1, pp. 163-168.

CORBIN A., 2004, « Le Paris de Maxime Du Camp », *Sociétés & Représentations* 17, pp. 69-86.

CORBIN A., 2008, *Le miasme et la jonquille*, Paris, Flammarion, Champs Histoires, 425 p.

COSQUER A., **RAYMOND** R., **PRÉVIT-JULLIARD** A-C., 2012, « Observations of everyday biodiversity: a new perspective for conservation? », *Ecology and society*, 17(4), 2 [en ligne].

COTTOUR C., 2008, *Une brève histoire de l'aménagement de Paris et sa région*, DREIF/DUSD, 132 p.

COURTOIS G., 1863, *Manuel pratique de culture maraîchère*, Paris, E. Lacroix, 396 p.

COUVET D., **JIGUET** F., **JULLIARD** R., **LEVREL** H., **TEYSSEDRE** A., 2008, « Enhancing citizen contributions to biodiversity science and public policy », *Interdisciplinary Science Reviews*, 33(1), pp. 95-103.

COZIC P. (dir.), 2004, *Ingénierie écologique. Des recherches pour l'action, sur les systèmes écologiques*, Cemagref, Hors-série de la revue Ingénieries - eau, agriculture, territoires, 156 p.

CRUMLEY C., 1987, « Historical ecology », dans Crumley C.L. et Marquardt W.H. (dir.), *Regional dynamics: Burgundian landscapes in historical perspective*, New York, Academic press, pp. 237-264.

CUEILLE S., 2003, « La campagne à portée de jardin. L'apport des sociétés horticoles au XIXe siècle », *Histoire urbaine*, 8, pp. 129-140.

CURE J, 1900, *Les jardiniers de Paris et leur culture à travers les siècles*, Malakoff, La librairie agricole, 440 p.

DACCACHE M., 2011, « La rationalisation économique du rapport à la biodiversité : éléments d'ethnographie », *Quaderni*, 76, pp. 53-65.

DALLA BERNARDINA S., 1989, « L'invention du chasseur écologiste : Un exemple italien », *Terrain*, 13, pp. 130-139.

DARDOT P., **LAVAL** C., 2014, *Commun. Essai sur la révolution au XXIè siècle*, Paris, La Découverte, 400 p.

DAUTRESME O., 2005, « Hors la cour, au-delà de la foire : les spectacles du Palais-Royal à Paris à la fin du XVIIIe siècle ». Dans R. Beck, A. Madoeuf, (dirs.) *Divertissements et loisirs dans les sociétés urbaines à l'époque moderne et contemporaine*, pp. 177-194.

DAVALLON J., **GRANDMONT** G., **SCHIELE** B., 1992, *L'environnement entre au musée*, Lyon/Québec, Presses universitaires de Lyon/Musée de la civilisation, 208 p.

DAVID C., 2010, « La résorption des bidonvilles de Saint-Denis. Politique urbaine et redéfinition de la place des immigrants dans la ville (années 1960-1970) », *Histoire urbaine*, 27, pp. 121-142.

DE SOUSA SANTOS B., 2011, « Épistémologies du Sud », *Études rurales*, 187, pp. 21-49.

DE VILMORIN C., 1976, *La politique des espaces verts*, Paris, Centre de recherche d'urbanisme, ministère de la culture te de l'environnement, Centre de Recherche d'Urbanisme / Ministère de la culture et de l'environnement, 439 p.

DEJOURS C., 2000, *Souffrance en France, la banalisation de l'injustice sociale*, Paris, Seuil, 225 p.

DEJOURS C., **DELORY-MOMBERGER** C., 2010, « Le travail entre souffrance individuelle, intelligence collective et promesse d'émancipation », *Le sujet dans la cité*, 1, pp. 59-72.

DEJOURS C., **GERNET** I., 2012, « Travail, subjectivité et confiance », *Nouvelle revue de psychologie*, 13, pp. 75-91.

DELAPORTE Y., 1984, « Stratégies d'information et d'intégration dans une association d'entomologistes : une approche ethnozoologique », *Ethnologie française*, 14(4), pp. 331-341.

DELAPORTE Y., 1987, « De la distance à la distanciation. Enquête dans un milieu scientifique », dans Gutwirth J. et Pétonnet C. (dir.), *Chemins de la ville : enquêtes ethnologiques*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques - CTHS, pp. 229-245.

DEMAILLY K-E., 2014, « Les jardins partagés de l'est parisien : de nouveaux territoires citoyens ? », dans Menozzi M-J. (dir.), *Les jardins dans la ville entre nature et culture*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 193-204.

DEMIER F., 2005, « Économistes libéraux et « services publics » dans la France du premier XIXe siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 52(3), pp. 33-50.

DEREX J-M., 2001a, « Pour une histoire des zones humides en France (XVIIe-XIXe siècle). Des paysages oubliés, une histoire à écrire », *Histoire & Sociétés rurales*, 15, pp. 11-36.

DEREX J-M., 2001b, *La Gestion de l'eau et des zones humides en Brie (fin de l'Ancien Régime-fin du XIXe siècle)*, Paris, L'Harmattan, 553 p.

DESCOLA P., 2012, *Les formes du paysage (suite)*, Paris, Cours au collège de France.

DESCOLA P., **PALSSON** G., 1996, « Introduction », *dans Nature ans society : anthropological perspectives.* Londres/New York, Routledge, pp. 1-23.

DESPRET V., 2007a, « L'affectivité au cœur des processus de professionalisation. Le cas des sciences du comportement animal », dans Charvolin F., Micoud A., Lynn Nyhart L. (dir.), *Des sciences citoyennes ? La question de l'amateur dans les sciences naturalistes*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, pp. 40-55.

DESPRET V., 2007b, *Bêtes et hommes*, Paris, Gallimard, 160 p.

DICKINSON J.L., **ZUCKERBERG** B., **BONTER** D.N., 2010, « Citizen Science as an Ecological Research Tool: Challenges and Benefits », *Annual Review of Ecology, Evolution, and Systematics*, 41(1), pp. 149-172.

DIGARD J-P, 2005, *Les Français et leurs animaux : ethnologie d'un phénomène de société*, Paris, Hachette littérature, 281 p.

DORSO F., 2012, « Pour une sociologie de l'écart. Affiliation et différenciation dans les processus de socialisation et d'urbanisation », *Nouvelles Perspectives en Sciences Sociales*, 8(1), pp. 35-59.

DOUCET G., 2012, *Atlas des habitats naturels et semi-naturels de la Seine-Saint-Denis*, Bobigny, Conseil général de la Seine-Saint-Denis, 158 p.

DOUGLAS M., 2001, *De la Souillure, essai sur les notions de pollution et de tabou*, Paris, La Découverte, 207 p.

DOUMERC P., 1928, « Travaux des sections, section d'hygiène urbaine et rurale et de prévoyance sociale », *Le musée Social*, 8, pp. 175-182.

DUBOST F., 1997, *Les jardins ordinaires*, Paris, L'Harmattan, 174 p.

DUBOST F., 2010, « Les paysagistes sous la bannière de l'écologie urbaine », *Ethnologie française*, 40(4), pp. 629-638.

DUBOST F., **LIZET** B., 2003, « La nature dans la cité », *Communications*, 74, pp. 5-18.

DUBOST F., **LIZET** B., 2010, « Travailler sur l'image de nature: les jardins des Grands Moulins », *Les Carnets du paysage*, 19 (Écologies à l'œuvre), pp. 181-199.

DUCHEMIN E., **WEGMULLER** F., **LEGAULT** A. M., 2010, « Agriculture urbaine : un outil multidimensionnel pour le développement des quartiers », *VertigO*, 10(2), pp. [en ligne].

DUFAY J-P., 2011, « Les ressources de la biodiversité en Île-de-France », dans Vaquin J-B., Diab Y. (dir.), *Génie urbain et biens naturels*, tome 4, Paris, École des Ingénieurs de la Ville de Paris, pp. 163-167.

DUFLOS P., 2009, *Mais où est passée la Molette ?*, Associations mémoires de l'Est Parisien, Print' express, 240 p.

DUPRE L., 2005, « Des friches : le désordre social de la nature », *Terrain*, 44, pp. 125-136.

DUVAL E., n.d. « Mémoire du parc paysager de La Courneuve », CG93, DEV (Archives départementales de Seine-Saint-Denis).

EIGENBRODE S.D., **O'ROURKE** M., **WULFHORST** J.D., **ALTHOFF** D.M., **GOLDBERG** C.S., **MERRILL** K., **MORSE** W., **NIELSEN-PINCUS** M., **STEPHENS** J., **WINOWIECKY** L. et al., 2007, « Employing philosophical dialogue in collaborative science », *BioScience*, 27, pp. 55-64.

ELIAS N., 1993, *Engagement et distanciation. Contributions à la sociologie de la connaissance*, Paris, Fayard, 258 p.

ELLEN R., **FUKUI** K., 1996, *Redefining Nature: Ecology, Culture and Domestication*, Oxford/Washington, Berg, 664 p.

EMELIANOFF C., 2007, « La ville durable : l'hypothèse d'un tournant urbanistique en Europe », *L'information géographique*, 71, pp. 48-65.

ERNWEIN M., 2015, *Jardiner la ville néolibérale : la fabrique urbaine de la nature*, Thèse de doctorat, Université de Genève, 569 p.

FAVORY F., 2003, « La part de l'indigène et du vernaculaire dans les textes des arpenteurs romains », *Études rurales*, 167-168, pp. 33-54.

FEINSINGER P., **MARGUTTI** L., **OVIEDO** R.D., 1997, « School yards and nature trails: ecology education outside the university », *Trends in Ecology & Evolution*, 12, pp. 115-120.

FILOCHE S., 2006, *La biodiversité du département de la Seine-Saint-Denis : Atlas de la flore sauvage*, Biotope édition, 504 p.

FLECHTER R., 2010, « Neoliberal Environmentality: Towards a Poststructuralist Political Ecology of the Conservation Debate », *Conservation and society*, 8(3), pp. 171-181.

FLICHY P., 2013, « Rendre visible l'information. Une analyse sociotechnique du traitement des données », *Réseaux*, 178-179, pp. 55-89.

FLIPO F., 2005, « Pour une écologisation du concept de capabilité d'Amartya Sen », *Natures Sciences Sociétés*, 13, pp. 68-75.

FLONNEAU M., 1999, « Georges Pompidou, président conducteur, et la première crise urbaine de l'automobile », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 61, pp. 30-43.

FOLKE C., **GUNDERSON** L., 2006, « Facing global change through social-ecological research. », *Ecology and society*, 11(2), pp. [en ligne].

FORTIER A., 1999, « De l'efficacité sociale d'une réglementation. Le cas du ramassage de l'Escargot de Bourgogne, Helix pomatia », *Le Courrier de l'environnement*, 38, pp. 75-83.

FOUCAULT M., 1993, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 360 p.

FOUCAULT M., 2001, « Des espaces autres », dans *Dits et écrits II*, Paris, Gallimard, pp. 1571-1581.

FOUCAULT M., 2004, *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France, 1978-1979*, Paris, Gallimard/Seuil, 356 p.

FOURCAUT A., 2000, *Banlieues en morceaux, la crise des lotissements défectueux en France dans l'entre-deux-guerres*, Grâne, Créaphis, 339 p.

FOURCAUT A., 2003, « Introduction », dans Dufaux F., Fourcaut A., Skoutelsky R. (dir.), *Faire l'histoire des grands ensembles : bibliographie 1959-1980*, Paris, ENS éditions, pp.207.

FOURCAUT A., 2007, « Les banlieues populaires ont aussi une histoire », *Revue Projet*, 4, pp. [en ligne].

FOURNIER P., 2007, « La ville au milieu des marais aux XVIIe et XVIIIe siècles. Discours théoriques et pratiques de l'espace », *Histoire urbaine*, 18, pp. 23-40.

FREY J-P., 2013, « Des banlieues à la ville, les termes du débat », dans Longuenesse E. et Pieri C. (dir.), *Des banlieues à la ville. Espaces et acteurs de la négociation urbaine*, Beyrouth, Presses de l'IFPO, pp. [en ligne].

FRIDLEY J.D., **STACHOWICZ** J.J., **NAEEM** S. et al., 2007, « The invasion paradox : reconciliating pattern and process in species invasions », *Ecology*, 88, pp. 3-17.

FRILEUX P., 2007, « La ville durable et ses territoires de nature : politiques vertes et évaluations », *Natures Sciences Sociétés*, 15(3), pp. 307-312.

FRILEUX P., 2010, « A l'abri de la haie dans le bocage pavillonnaire », *Ethnologie française*, 11(4), pp. 639-648.

FULLER R.A., **IRVINE** K.N., **DEVINE-WRIGHT** P. et al., 2007, « Psychological benefits of greenspace increase with biodiversity », *Biology letters*, 3, pp. 390-394.

FURIO A., 2004, *« La Courneuve, une ville au cœur industriel », Patrimoine en Seine-Saint-Denis N°9*, Conseil Général de Seine-Saint-Denis, 12 p.

GAISSAD L., 2007, « L'air de la nuit rend libre ? Lieux et rencontres dans quelques villes du sud de la France », *Les annales de la recherche urbaine*, 87, pp. 36-42.

GALICIER A., 2005, *Histoire anecdotique du Blanc-Mesnil*, Le livre d'histoire, Monographies des villes et villages de France, Paris, Lorisse, 413 p.

GASTAUD Y., 2004, « Les bidonvilles, lieux d'exclusion et de marginalité en France durant les trente glorieuses », *Cahiers de la méditerranée*, 69, pp. 233-250.

GAUDIN J-P., 2007, *Gouverner par contrat*, Paris, Presses de Science Po, 280 p.

GERAUD M-O., **LESERVOISIER** O., **POTIER** R., 2007, *Les notions clés de l'ethnologie*, Paris, Armand Colin, 356 p.

GEROME N., **TARTAKOWSKY** D., 1988, *La Fête de l'Humanité : culture communiste, culture populaire*, Paris, La Dispute, 340 p.

GIBAULT G., 1912, *Histoire des légumes*, 404 p.

GILLI F., 2014, *Grand Paris, émergence d'une métropole*, Paris, Les presses de Science Po, 316 p.

GIORDAN A., **GIRAULT** Y., 1994, *Les aspects qualitatifs de l'enseignement des sciences dans les pays francophones*, Paris, UNESCO : Institut international de planification de l'éducation, 172 p.

GIRAULT Y., **ZWANG** A., **JEZIOESKI** A., 2013, « Finalités et valeurs de différentes politiques d'éducation à la soutenabilité », *Revue Éducation relative à l'Environnement, 11, pp. 61-80.*

GLASER R., **CHI** M., 1988, « Overview », dans Chi M., Glaser R., Farr M.J. (dir.), *The nature of expertise ?*, Hillsdale NJ., Laurence Erlbaum Associates, pp.15-28.

GOODWIN C., 1994, « Professional vision », *American anthropologist*, 96(3), pp. 606-633.

GOSSELIN M., **GOSSELIN** F., **JULLIARD** R., 2010, « L'essor des sciences participatives pour le suivi de la biodiversité : intérêts et limites », *Sciences, eaux & territoires*, 3, pp. 76-83.

GRAGSON T.L., 2012, « The Contribution of Anthropology to Concepts Guiding LTSER Research », dans Singh S.J., Haberl H., Chertow M., Mirtl M. and Schmid M. (dir.), *Long term socio-ecological research: Studies in society-nature interactions across spatial and temporal scales*, Berlin, Springer, pp. 189-214.

GRANJOU C., **MAUZ** I., 2011, « Gouverner par les scénarios ? Comment les institutions environnementales anticipent l'avenir de la biodiversité », *Quaderni*, 76, pp. 5-11.

GRESILLON E., 2014, « Les "Sans Domicile Fixe" du Bois de Vincennes : une précarité dans des espaces de durabilité », *Géocarrefour*, 89(4), pp. 261-269.

GRIMM N.B., **FAETH** S.H., **GOLUBIESWSKI** N.E. et al., 2008, « Global change and the ecology of cities », *Science*, 319, pp. 756-760.

GUILLEMINAULT M., 1924, « La crise du logement », *La Cité*, 4(8), pp. 137-144.

GUITARD E., 2014, *« Le grand chef doit être comme le grand tas d'ordure ». Gestion des déchets et relations de pouvoir dans les villes de Garoua et Maroua (Cameroun)*, Thèse de doctorat en anthropologie, Paris Ouest La Défense, 600 p.

GUNDERSON L.H., **HOLLING** C.S., 2002, *Panarchy: understanding transformations in human and natural systems*, Washington D.C., Island Press, 507 p.

GUTWIRTH J., 1982, « Jalons pour l'anthropologie urbaine », *L'Homme*, 22(4), pp. 5-23.

HARVEY D., 2011, *Le capitalisme contre le droit à la ville. Néolibéralisme, urbanisation, résistances*, Le Kremlin Bicêtre, Éditions Amsterdam, 93 p.

HAUDRICOURT A-G., 1962, « Domestication des animaux, culture des plantes et traitement d'autrui », *L'Homme*, 2(1), pp. 40-50.

HAUDRICOURT A-G., 1964, « Nature et culture dans la civilisation de l'igname : l'origine des clones et des clans », L'*Homme*, 4(1), pp. 93-104.

HENSON P., 2007, « Le mouvement d'étude de nature (Nature Study) aux États-Unis. Citoyens et Science vers la fin du 19ème siècle. Le rôle d'Anna Botsford Comstock », dans Charvolin F., Micoud A., Nyhart L (dir.), *Des sciences citoyennes ? La question de l'amateur dans les sciences naturalistes*, La Tour-d'Aigues, Editions de l'Aube, pp. 19-39.

HIGGS E., 2005, « The two culture problem : ecological restoration and the integration of knowledge », *Restoration Ecology*, 13, pp. 159-164.

HOREAU T., 2015, *Le jazz et la scène. L'expression jazzistique à l'aune de la théâtralité*, Thèse de Doctorat en études théâtrales, Université Paris VIII.

HOTTOIS G., 1984, *Le Signe et la technique (La philosophie à l'épreuve de la technique)* Paris : Aubier

HOWES D. (dir.), 1991, *The Varieties of Sensory Experience: A Sourcebook in the Anthropology of the Senses*, Toronto, University of Toronto Press.

HUCY W., **MATHIEU** N., **MAZELLIER** T., **RAYNAUD** H., 2005, « L'habitabilité des milieux urbains : un objet au croisement des disciplines », *dans* Mathieu N., Guermond Y. (dir.), *La Ville durable, du politique au scientifique*, Paris, Cemagref/Cirad/Ifremer/Inra, pp. 237-260.

HUGHES T.P., **BELLWOOD** D.R., **FOLKE** C. et al., 2005, « New paradigms for supporting the resilience of marine ecosystems », *Trends in Ecology & Evolution*, 20, pp. 380-386.

HUSTÉ A., **BOULINIER** T., 2007, « Determinants of local extinction and turnover rates in urban bird communities », *Ecological Applications*, 17, pp. 168-180.

HUSTÉ A., **BOULINIER** T., 2011, « Determinants of spatial assemblages of bird communities on patches in the suburbs of Paris, France », *Biological Conservation*, 144, pp. 243-252.

HUSTÉ A., **BOULINIER** T., **CLOBERT** J., 2006, « The movements and breeding site fidelity of the natterjack toad (Bufo calamita) in an urban park near Paris (France) with management recommandations », *Amphibia-Reptilia*, 27, pp. 561-568.

ILLICH I., 1988, *H2O. Les eaux de l'oubli*, Paris, Lieu commun, 168 p.

INGOLD T., 2013, *Marcher avec les dragons*, Nazareth, Zones Sensibles, 384 p.

IRWIN A., 1995, *Citizen Science: A Study of People, Expertise and Sustainable Development*, Londres, Routledge, 216 p.

JACOB C., 2011, *Lieux de savoir II : les mains de l'intellect*, Paris, Albin Michel, 992 p.

JANIN C., **ANDRES** L., 2008, « Les friches : espaces en marge ou marges de manœuvre pour l'aménagement des territoires ? », *Annales de géographie*, 663, pp. 62-81.

JEUDY H.P., 1985, « Le propre et le sale », *Temps libre*, 9, pp. 89-90.

JEZOUGO Y., 2008, « L'évolution des instruments du droit de l'environnement », *Pouvoirs*, 127, pp. 23-33.

JOLLIVET M., 1992, « Pluridisciplinarité, interdisciplinarité et recherché finalisée ou des rapports entre sciences, techniques et sociétés », *dans* Jollivet M. (dir.), *Sciences de la nature, sciences de la société*, Paris, CNRS éditions, pp. 519-535.

KAGAN S., 2011, *Art and Sustainability: Connecting Patterns for a Culture of Complexity*, Bielefeld, Transcript Verlag, 476 p.

KALAORA B., 1995, « Les salons verts : parcours de la ville à la forêt », *dans* Roger A. (dir.), *La théorie du paysage en France (1974-1994)*, Seyssel, Champ-Vallon, pp. 109-132.

KALAORA B., 1995, « Les salons verts : parcours de la ville à la forêt ». Dans A. Roger (dir.) *La théorie du paysage en France. 1974-1994*. Champ-Vallon, pp.85 à 109.

KARNICKY J., 2004, « What is the red knot worth ? », *Society & animal*, 12(3), pp. 252-266.

KECK F., 2013, « Compter les virus, observer les oiseaux. Des bases de données pour la grippe aviaire », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 7(4), pp. 857-883.

KIM E., **BARLES** S., 2012, « The energy consumption of Paris and its supply », *Regional Environmental Change*, 12, pp. 295-310.

KRICHER J., 2009, *The balance of nature. Ecology's enduring myth*, Princeton, Princeton university press, 256 p.

KRIEG-PLANQUE A., 2010, « La formule "développement durable" : un opérateur de neutralisation de la conflictualité », *Langage et société*, 134, pp. 5-29.

KRINSKY J., **SIMONET** M., 2012a, « Déni de travail : l'invisibilisation du travail aujourd'hui. Introduction », *Sociétés contemporaines*, 87, pp. 5-23.

KRINSKY J., **SIMONET** M., 2012b, « Aux marges du travail, au cœur de son exécution, temporalités du travail public néolibéral », dans Cingolani P. (dir.), *Un travail sans limites ? Subordinations, tensions, résistances*, Toulouse, Eres, pp. 165-187.

LANGLOIS G.-A., 1991, *Folies, Tivolis et attractions, les premiers parcs de loisirs parisiens*, Paris, Délégation à l'action artistique de la Ville de Paris.

LANGLOIS G-A., 2000, « « Les charmes de l'égalité », éléments pour une urbanistique des loisirs publics à Paris de Louis XV à Louis-Philippe », *Histoire urbaine*, 1, pp. 7-24.

LARRERE C., **LARRERE** R., 2009, *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*, Paris, Flammarion, 355 p.

LARRERE C., **LARRERE** R., 2015, *Penser et agir avec la nature. Une enquête philosophique*, Paris, La Découverte, 334 p.

LARRERE R., 2005, « Quand l'écologie, science de l'observation, devient science de l'action. Remarques sur le génie écologique », dans Marty P., Vivien F-D., Lepart J. et Larrère R. (dir.), *Les biodiversités. Objets, Théories, Pratiques*, Paris, CNRS, pp. 173-193.

LASCOUMES P., 1994, *Ecopouvoir (environnements et politiques)*, Paris, La Découverte, 318 p.

LASCOUMES P., 2002, « L'expertise, de la recherche d'une action rationnelle à la démocratisation des connaissances et des choix », *Revue française d'administration publique*, 103, pp. 369-377.

LASCOUMES P., 2012, *Action publique et environnement*, Paris, PUF, 128 p.

LATOUR B., 1993, « Le 'pedofil' de Boa Vista – Montage photo-philosophique », dans Latour B., *La clé de Berlin et autres leçons d'un amateur de sciences*, Paris, La Découverte, pp. 171-225.

LATOUR B., 1995, « Moderniser ou écologiser ? À la recherche de la "septième" cité », Écologie & *politique*, 13, pp. 5-27.

LATOUR B., 2004 (1999), *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte, 383 p.

LATOUR Bruno, 2006, *La vie de laboratoire. La production des faits scientifiques.*, Paris, La Découverte, 302 p.

LE JEUNE Y., **LEROYER** C., **PASTRE** F., 2012, « L'évolution holocène de la basse vallée de la Marne (Bassin parisien, France) entre influences climatiques et anthropiques », *Géomorphologie : relief, processus, environnement*, 4, pp. 459-476.

LEFEBVRE H., 1965, *La proclamation de la Commune*, Paris, Gallimard, 496 p.

LEFEBVRE H., 1970, *La révolution urbaine*, Paris, Gallimard, 25 p.

LEFEBVRE H., 2009, *Le Droit à la ville*, Paris, Economica, 135 p.

LEFEUVRE J-C., **BARNAUD** G., 1988, « Écologie du paysage : mythe ou réalité ? », *Bulletin écologique*, 19, pp. 493-522.

LEGRAND M., 2013, « Vigie-Nature : sciences participatives et biodiversité à grande échelle », *Cahiers des Amériques latines*, 72-73, pp. 65-84.

LELARDOUX L., 2006, *Atlas des batraciens et reptiles de seine-Saint-Denis*, Coubron, Les amis naturalistes des Côteaux d'Avron, 77 p.

LENCLUD G., 1995, « Ethnologie et paysage », dans Voisenat C. (dir.), *Paysage au pluriel. Pour une approche ethnologique des paysages*, Paris, Éditions de la maison des sciences de l'homme, pp. 3-18.

LEONARD J., 1981. *La Médecine entre les savoirs et les pouvoirs*, Paris, Aubier, 384p.

LEPART J., **MARTY** P., 2006, « Des réserves de nature aux territoires de la biodiversité, L'exemple de la France », *Annales de géographie*, 651, pp. 485-507.

LESCURE J., **DE MASSARY** C., 2013, *Atlas des amphibiens et reptiles de France*, Montrouge, Biotope, 272 p.

LESCURE J., **DE MASSARY** C., **OGER** F., 2010, *Atlas des amphibiens reptiles de la Seine-Saint-Denis*, Montrouge, Biotope, 144 p.

LÉVI-STRAUSS C., 1944, « Reciprocity and hierarchy », *American anthropologist*, 46(2), pp. 266-268.

LEVI-STRAUSS C., 1958, *Anthropologie structurale*, Paris, Plon, 454 p.

LIEUTAGHI P., 1969, *Le livre des arbres, arbustes et arbrisseaux*, Mane, Éditions Robert Morel, coll. « Collection d'arts et traditions populaires », 1386 p.

LIEUTAGHI P., 1983, « L'ethnobotanique au péril du gazon », *Terrain*, 1, pp. 4-10.

LINDEMANN-MATTHIES P., **BOSE** E., 2008, « How many species are there? Public understanding and awareness of biodiversity in Switzerland », *Human ecology*, 36, pp. 731-742.

LISSIGNOL-HUSTE A., 2005, *Étude des processus écologiques responsables de la répartition et de la dynamique de la biodiversité en milieu urbain*, Thèse de doctorat, Paris, Université Pierre et Marie Curie, 220 p.

LIZET B., 1997, « Au jardin d'Athis — Portrait de Paul Jovet », *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, 39(2), pp. 131-155.

LIZET B., 2010, « Du terrain vague à la friche paysagée, Le square Juliette-Dodu, Paris, Xe », *Ethnologie française*, 40(4), pp. 597-608.

LUGINBÜHL Y., 1995, « Quelques avatars de la recherche sur le paysage », dans Voisenat C. (dir.), *Paysage au pluriel. Pour une approche ethnologique des paysages*, Paris, Éditions de la maison des sciences de l'homme, pp. 219-224.

LUX S., **LOÏS** G., 2012, « Point de vue : la protection de la nature, exemple en région », dans Fleury C. et Prévot-Julliard A-C. (dir.), *L'exigence de la réconciliation, Biodiversité et société*, Paris, Fayard, Muséum national d'Histoire naturelle, pp. 91-98.

LUXEREAU A., 2010, « Paysage ou paysage sans girafes ? Un face-à-face au Niger », *Les Carnets du paysage*, 19, pp. 87-100.

LYNCH M., **JORDAN** K., 1995, « Instructed actions in, of and as molecular biology », *Human studies*, 18(2-3), pp. 227-244.

MANCERON V., 2005, *Une terre en partage. Liens et rivalités dans une société rurale*, Paris, Maison des sciences de l'homme, Collection Ethnologie de la France, 258 p.

MANCERON V., 2006, « Le pays de Dombes et ses mises en image : jeu sur les frontières et quête de reconnaissance », *Ruralia*, 18/19, pp. 211-231.

MANCERON V., 2015, « « Avant que nature meure »...inventorier. Le cas des naturalistes amateurs en Angleterre », *Ethnologie française*, 45, pp. 31-43.

MARCADET C. (dir.), 2011, *Document d'objectifs Natura 2000 « sites de la Seine-Saint-Denis » Zone de Protection Spéciale FR 1112013*, Bobigny, Conseil général de la Seine-Saint-Denis, 187 p.

MARTY P., **VIVIEN** F.D., **LARRERE** R. (dir.), 2005, *Les biodiversités – objets, théories, pratiques*, Paris, CNRS éditions, 261 p.

MATAGNE P., 2007, « Les naturalistes amateurs et leurs réseaux (1880- 1914), ou comment occuper le « terrain », construire une identité collective, et produire un savoir universel ? », dans Charvolin F., Micoud A., Nyhart L.K. (dir.), *Des sciences citoyennes ? La question de l'amateur dans les sciences naturalistes*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, pp. 111-121.

MATHIEU N., **GUERMOND** Y., 2005, *La Ville durable, du politique au scientifique*, Versailles, Quae, 286 p.

MAUZ I., 2008, *Les collectifs et leurs natures. Un parcours sociologique, des animaux emblématiques à la biodiversité*, Habilitation à Diriger les Recherches, Saint Étienne, Université Jean Monnet, 184 p.

MAUZ I., **GRANJOU** C., 2010, « La construction de la biodiversité comme problème politique et scientifique, premiers résultats d'une enquête en cours », *Sciences, eaux & territoires*, 3, pp. 10-13.

MCDONOUGH M.H., **VATCHA** K., 2005, « Community empowerment and the urban forest », dans Lee R.G. et Field D.R. (dir.), *Communities and forests : where people meet the land*, Corvalli, Oregon state university press, pp. 228-248.

MCINTYRE N.E., **KNOWLES-YANEZ** K., **HOPE** D., 2000, « Urban ecology as an interdisciplinary field : differences in the use of "urban" between the social and natural sciences », *Urban ecosystems*, 4, pp. 5-26.

MENOZZI M-J. (dir.), 2014, *Les jardins dans la ville entre nature et culture*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 362 p.

MERCHANT C., 2004, *Reinventing Eden. The fate of nature in western culture*, New York, Routledge, 320 p.

MICHAEL M., 2002, « Comprehension, Apprehension, Prehension: Heterogeneity and the Public Understanding of Science », *Science, technology ans HUman values*, 27(3), pp. 357-378.

MICOUD A., 1993, « Comment en finir avec les animaux dits nuisibles », *Études rurales*, 129-130, pp. 83-94.

MICOUD A., 1996, « Les balbutiements du génie écologique », *Les annales de la recherche urbaine*, 74, pp. 21-30.

MICOUD A., 2000, « L'écologie urbaine comme utopie contemporaine », *Quaderni*, 43, pp. 101-116.

MICOUD A., 2004, « Des patrimoines aux territoires durables. Ethnologie et écologie dans les campagnes françaises », *Ethnologie Française*, 37(2), pp. 13-22.

MICOUD A., 2005, « La biodiversité est-elle encore naturelle ? », *Écologie & politique*, 30, pp. 17-25.

MICOUD A., 2010, « Le lieu comme figure exemplaire de l'ordre du territoire qui vient », *Communications*, 87, pp. 109-119.

MICOUD A., **DUPRE** L., 2007, « Savoirs publics sur la nature et politiques publiques d'aménagement : rôle et place des naturalistes amateurs et professionnels », dans Charvolin F., Micoud A., Lynn Nyhart L. (dir.), *Des sciences citoyennes ? La question de l'amateur dans les sciences naturalistes*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, pp. 219-232.

MILLENIUM ECOSYSTEM ASSESSMENT, 2005, *Ecosystems and Human Well-being: Synthesis*, Washington D.C., Island Press, 137 p.

MILLER J.D., 1983, « Scientific literacy: a conceptual and empirical review », *Daedalus*, 112, pp. 29-48.

MORIN E., 1992, « Pour une pensée écologisée », dans Theys J. et Kalaora B. (dir.), *La Terre outragée. Les experts sont formels !*, Paris, Autrement, p. 66-77.

MORRISON M.L., 2002, *Restoring wildlife. Ecological concepts and practical applications*, Washington D.C., Island Press, 368 p.

MOUGENOT C., **ROUSSEL** L., 2005, « To poison or to trap? The ecologisation of "pest" control », *Sociologia Ruralis*, 45(1/2), pp. 115-129.

MOUGENOT C., **STIRVAY** L., 2011, *Le pire ami de l'homme. Du lapin de garenne aux guerres biologiques*, Paris, La Découverte, Les empêcheurs de penser en rond, 174 p.

MOUGENOT Catehrine, 2003, *Prendre soin de la nature ordinaire*, Paris, MSH/INRA, 230 p.

MOULINOT L.E.M., 1929, « la culture maraîchère », dans Martinet H. et Lesourd F. (dir.), *Cent ans d'horticulture française*, Paris. Librairie agricole de la Maison rustique, pp. 71-99.

MURATET A., **DURON** Q., 2013, *La clé des champs. Flore des bordures herbacées des milieux agricoles*, Paris, MNHN/Natureparif/FIRE, 128 p.

MURATET A., **MACHON** N., **JIGUET** F., **MORET** J., **PORCHER** E., 2007, « The role of urban structures in the distribution of wasteland flora in the Greater Paris Area, France », *Ecosystems*, 10(4), pp. 661-671.

NASH R., 1982, *Wilderness and the american mind*, New Haven, Yale University press, 426 p.

NATUREPARIF, 2012, « L'objectif « zéro pesticide » et les collectivités d'Île-de-France. »

NOURRY J-M., 1997, *Les jardins publics en province. Espace et politique au XIXe siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 268 p.

ODUM E.P., 1953, *Fundamentals of ecology*, Philadelphia, W.B. Saunders, 383 p.

OELSEHLAEGER M., 1991, *The idea of wilderness. From prehistory to the age of ecology*, New Haven, Yale University press, 489 p.

OLIVERA Martin, 2011, *Roms en (bidon)villes*, Paris, Editions de la rue D'Ulm, 84 p.

OLIVIER DE SARDAN J-P., 2008, *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 368 p.

OSTROM E., 1990, *Governing the commons. The evolution of institutions for collective action*, Cambridge : Cambridge university press, 298 p.

OSTROM E., 2009, « A General Framework for Analyzing Sustainability of Social-Ecological Systems », *Science*, 325, pp. 419-422.

PALMER M.A., **AMBROSE** R.F., **LEROY POFF** N., 1997, « Ecological theory and community restoration ecology. », *Restoration ecology*, 5, pp. 291-300.

PARKES G., 2004, « La Pensée des Rochers – La Vie des Pierres. Réflexions sur une passion chinoise», *Diogène*, 207, pp. 95-111

PASCUAL ESPUNY C., 2008, « Comment les organisations se saisissent-elles de l'« image verte » ? », *Communication et organisation*, 34, pp. 39-52.

PASSERON J-C., **REVEL** J., 2005, « Penser par cas. Raisonner à partir de singularités », dans Passeron, J-C. et Revel J. (dir.), *Penser par cas*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, pp. 9-44.

PASSERON Jean-Claude, 1982, « L'inflation des diplômes. Remarques sur l'usage de quelques concepts analogiques en sociologie », *Revue française de sociologie*, 23(4), p. 551-584.

PAYEN A., 1865, *Précis théorique et pratique des substances alimentaires et des moyens de les améliorer, de les conserver et d'en reconnaître les altérations* (4e édition augmentée de plusieurs applications nouvelles), Paris, L. Hachette.

PEREC G., 1982, *Tentative d'épuisement d'un lieu parisien*, Paris, Christian Bourgeois, 49 p.

PESTRE D., 1985, *Physique et physiciens en France (1918-1940)*, Paris, Édition des archives contemporaines, 396 p.

PESTRE D., 2009, « Understanding the forms of government in today's liberal and democratic societies: An introduction », *Minerva*, 47, pp. 243-260.

PESTRE D., 2013, *A contre science. Politiques et savoirs des sociétés contemporaines*, Paris, Seuil, La couleur des idées, 256 p.

PETONNET C., 1970, « Réflexions au sujet de la ville vue par en dessous », *L'Année sociologique, Troisième série*, 21, pp. 151-185.

PETONNET C., 1982, « L'Observation flottante. L'exemple d'un cimetière parisien », *L'Homme*, 22(4), pp. 37-47.

PETONNET C., 1985, « L'ethnologie urbaine en France », dans *Grande ville. Aspects de la recherche culturelle empirique, 24.* Congrès Allemand d'ethnologie à Berlin du 26 au 30 Septembre 1983 publié par Theodor et Hermann Kohlmann Bausinger, Berlin, Musées nationaux du patrimoine culturel prussien, pp. 133-137.

PICKETT S.T.A, **WHITE** P.S., 1985, *The ecology of natural disturbance and patch dynamics*, San Diego, Academic press, 472 p.

PICKETT S.T.A., **CADENASSO** M.L., **GROVE** J.M. et al., 2008, « Urban ecological systems : linking terrestrial ecological, physical and socioeconomic components of metropolitan areas », *Annual review of Ecology and Systematics*, 32, pp. 127-157.

PILGRIM S., **SMITH** D., **PRETTY** J., 2007, « A cross-regional assessment of the factors affecting ecoliteracy: implications for policy and practice », *Ecological Application*, 17, pp. 1742-1751.

PINTON F., 2007, *La construction du réseau Natura 2000 en France : une politique publique européenne à l'épreuve du terrain*, Paris, MEDD, IFB, La Documentation française, 250 p.

PODJED D., 2013, « "De l'observation à la protection des oiseaux". Le tournant vers la protection de la nature chez les ornithologues amateurs slovènes », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 7(2), pp. 461-483.

POITOU C., 1978, « La mortalité en Sologne orléanaise de 1670 à 1870 », *Annales de démographie historique*, pp. 235-264.

PREVOT A-C., **SERVAIS** V., **PIRON** A., 2015, « Comme tout le monde, les habitants de la Seine-Saint-Denis ont plusieurs manières de se relier à la nature urbaine », *Biodiversitaire*, 6, pp. 120-125.

PRÉVOT-JULLIARD A-C., **CLAVEL** J., **TEILLAC-DESCHAMPS** P., **JULLIARD** R., 2011a, « The Need for Flexibility in Conservation Practices: Exotic Species as an Examplel », *Environmental management*, 47, pp. 315-321.

PRÉVOT-JULLIARD A-C., **CLAVEL** J., **TEILLAC-DESCHAMPS** P., **JULLIARD** R., 2011b, « Exotic species, Experienced, and Idealized nature », *Environmental management*, 48, pp. 882-884.

PRIMACK R., **SARRAZIN** F., **LECONTE** J., 2012, *Biologie de la conservation*, Paris, DUNOD, 384 p.

PROVOST A., 2004, « Essai », dans Provost A., Racine M. (dir.), *Paysagiste. Paysages inventés*, Stichting Kunstboek, pp. 15-25.

PROVOST A., 2005, *La Courneuve, Le Parc. 1925 – 2005*, Oostkamp, Stichting Kunstboek, 127 p.

PYLE R.M., 2003, « Nature matrix: reconnecting people with nature », *Oryx*, 37, pp. 206-214.

RAFFIN J-P., 2005, « De la protection de la nature à la gouvernance de la biodiversité », 30, pp. 97-109.

RAMADE B., **MANGION** E., 2010, *Acclimatation: Green Pandemonium*, Blou/Nice, Monografik/Villa Arson, 136 p.

RIBOULOT-CHETRIT M., 2015, « Les jardins privés : de nouveaux espaces clés pour la gestion de la biodiversité dans les agglomérations ? », *Articulo - Journal of Urban Research*, special issue 6, pp. [en ligne].

RODARY E., 2011, « Crises et résistants : les écologies politqiues en Afrique », *Ecologie & politique*, 42, pp. 19-32.

ROGER A., 1997, *Court traité du paysage*, Paris, Gallimard, 216 p.

ROQUEPLO P., 1997, *Entre savoir et décision : l'expertise scientifique*, Versailles, Quae, 112 p.

ROSENZWEIG M.L., 2003, *Win–win ecology. How the Earth's species can survive in the midst of human enterprise*, Oxford, Oxford University press, 224 p.

ROUX F., 1994, « Bernache du Canada », dans Yeatman-Bethrlot D. et Jarry G. (dir.), *Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France. 1985-1989*, Paris, Société Ornithologique de France, pp. 122-123.

ROY J-M., **CLIQUET** P., **FOURNET** F., *La plaine avant le parc. Exposition*, Service culturel de la ville de La Courneuve.

SANSOT P., 1992, *Les gens de peu*, Paris, PUF, 228 p.

SANSOT P., 2003, *Jardins publics*, Paris, Payot, 272 p.

SECORD A., 2007, « "La connaissance de l'un devient la connaissance de tous" : participation des artisans à la botanique anglaise au début du XIXème siècle », dans Charvolin F., Micoud A., Nyhart L. (dir.), *Des sciences citoyennes ? La question de l'amateur dans les sciences naturalistes*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, pp. 90-108.

SELLIER H., 1920, *Les Banlieues urbaines et la réorganisation administrative du département de la Seine*, éd. Marcel Rivière et Cie, coll. « Les documents du socialisme »

SELMI A., 2006, *Administrer la nature. Le parc national de la Vanoise*, Paris, Quae/Édition de la Maison des Sciences de l'Homme, 502 p.

SELMI W., **WEBER** C., **LOFTI** M., 2013, « Multifonctionnalité des espaces végétalisés urbains », *VertigO*, 13(2), pp. [en ligne].

SENNETT R., 2010, *Ce que sait la main. La culture de l'artisanat*, Paris, Albin Michel, 403 p.

SKANDRANI Z., **PRÉVOT** A-C., 2015, « Beyond green-planning political orientations: contrasted public policies and their relevance to nature perceptions in two European capitals », *Environmental Science and Policy*, 52, pp. 140-149.

SLETTO B., 2008, « The knowledge that counts : Institutional identities, policy science, and the conflict over fire management in the Gran Sabana, Venezuela », *World development*, 36, pp. 1938-1955.

SMITH A., 1995, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Paris, PUF, 1512 p.

SOULÉ M., 1986, *Conservation Biology: The Science of Scarcity and Diversity*, Sunderland, Sinauer associates, 584 p.

SOURDRIL A., **WELCH-DEVINE** M., 2013, « Conserver, gérer, étudier la biodiversité : quels apports de l'ethnologie ? », *Ethnographiques.org*, 27, pp. [en ligne].

SOYER R., 1955, « Carte géologique de Paris à 1/50/000 (183) et notice explicative ».

SPANOU C., 1991, *Fonctionnaires et militants. L'administration et les nouveaux mouvements sociaux*, Paris, L'Harmattan, 314 p.

STAR S., 1999, « The ethnography of infrastructure », *American Behavioral Scientist*, 43(3), pp. 377-391.

STAR S.L., **GRIESEMER** J, 1989, « Institutional ecology, « translations » and coherence. Amateurs and professionals in Berkeley's museum of vertebrate zoology », *Social studies of science*, 19, pp. 387-420.

STENGERS I., 1997, *Pour en finir avec la tolérance*, Paris, La Découverte, 154 p.

STOLLER P., 1989, *The Taste of Ethnographic Things: The Senses in Anthropology*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press. 200 p.

SUKOPP H., 1997, « History of the flora and vegetation of berlin and their conservation », *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, 39(2), pp. 265-283.

SUNDSETH K., **RAEYMAEKERS** G., 2006, « Biodiversity and Natura 2000 in urban areas. Nature in cities across Europe : A review of key studies and experiences », Ecosystems LTD.

TERRAIN J-J., 2013, *Jardins en ville, villes en jardin, Gardens in the city*, Marseille, Éditions parenthèses, 320 p.

TERRASSON F., 1994, *La civilisation anti-nature*, Paris, Éditions du Rocher, 297 p.

TERRASSON F., 2002, *En finir avec la nature*, Paris, Éditions du Rocher, 311 p.

THEVENOT L., **LAFAYE** C., 1993, « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, 34(4), pp. 495-524.

THEYS J., 2000, « Après le "développement durable", la "modernisation écologique" ? », Natures, Sciences, Sociétés », 8(1), pp.13.

THOMAS K., 1985, *Dans le jardin de la nature*, Paris, Gallimard, 401 p.

TIBERGHIEN G., 2014, *Le Land Art en perspective*, Paris, Approches anthropologiques du paysage. Séminaire au collège de France.

TIXIER P-E., 2002, « Conclusion : Comment gérer le social ? », dans Tixier P-E. (dir.), *Du monopole au marché*, Paris, La Découverte, pp. 193-197.

TROMBULAK S.C., **OMLAND** K.S., **ROBINSON** J.A., **LUSK** J.J., **FLEISCHNER** T.L., **DOMROESE** M., 2004, « Principles of conservation biology: recommended guidelines for conservation literacy from the education committee of the society for conservation biology », *Conservation Biology*, 18, pp. 1180-1190.

UEXHULL J.V., 2010, *Milieu animal et milieu humain*, Paris, Rivages, 173 p.

URBAIN J-D., 2008, *Paradis verts désirs de campagne et passions résidentielles*, Paris, Payot, 392 p.

VEILLAT P., 2009, « Biodiversité et gestion différenciée dans les parcs et jardins de la ville de Paris », dans Vaquin J.B. et Diab Y. (dir.), Paris, École des Ingénieurs de la ville de Paris, pp. 101-105.

VIDAL L. (dir.), 2014, *Le Central Park du Grand Paris*, Paris, CDU, 112 p.

VIGARELLO G., 1985, *Le propre et le sale : l'hygiène du corps depuis le Moyen Âge*, Paris, Points, 282 p.

VINING J., **TYLER** E., **KWEON** B.S., 2000, « Public values, opinions, and emotions in restoration controversies », dans Gobster P.H., Bruce R. (dir.), *Restoring nature : perspectives from the social sciences and humanities*, Washington D.C., Island Press, pp. 143-161.

VINOT F., 2011, « Exclusion sociale et non-lieux : des espaces urbains à la pulsion », *Recherches en Psychanalyse*, 12, pp. 140-148.

VIVIEN F-D., **LEPART** J., **MARTY** P., 2013, « Introduction. L'évaluation de la durabilité : une mise en perspective », dans Vivien F-D., Lepart J., Marty P. (dir.), *L'évaluation de la durabilité*, Versailles, Quae, pp. 7-22.

VOLDMAN D., 2013, « Les modèles urbaines d'Henri Sellier et leur mise en œuvre. A l'Office départemental d'HBM de la Seine », *Histoire urbaine*, 37, pp.95 à 106.

WACHTER S. (dir.), 2003, *L'aménagement durable : défis et politiques*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 197 p.

WALTON J.K., 2005, « Urban Space, Public Pleasure and Cultural Conflict: the Seaside Resort in England c. 1840-1939». Dans R. Beck, A. Madoeuf (dirs.) *Divertissements et loisirs dans les sociétés urbaines à l'époque moderne et contemporaine*, pp.321 – 330.

WEBER F. 1989. *Le travail à côté. Etude d'ethnographie ouvrière*. Paris, EMESS et INRA, *1989*, 200 p.

WEBER F., 1998, *L'Honneur des Jardiniers. Les potagers dans la France du XXe siècle*, Paris, Belin, 288 p.

WELCH-DEVINE M., 2011, « Implementation and Resistance: Networking to Create and Renegotiate Natura 2000 », *Journal of Natural Resources Policy Research*, 3(3), pp. 287-302.

WELCH-DEVINE M., 2012, « Searching for success: defining success in co-management », *Human organization*, 71(4), pp. 358-370.

WENGER E., 1998, *Communities of Practice: Learning, meaning and identity*, Cambridge, Cambridge university press. 318 p.

WEST P., 2006, *Conservation is our Government Now: The Politics of Ecology in Papua New Guinea*, Duke university press, 320 p.

WRESINSKI J., 1968, « La violence faite aux pauvres », *Revue Igloos Science et Service*, 39-40, pp. 5-19.

YLI-PELKONEN V., **NIEMELÄ** J., 2005, « Linking ecological and social systems in cities: urban planning in Finland as a case », *Biodiversity and Conservation*, 26, pp. 1947-1967.

YOUNG T.P., **PETERSEN** D.A., **CLARY** J.J., 2005, « The ecology of restoration: historical links, emerging issues and unexplored realms », *Ecology Letters*, 8, pp. 662-673.

ZITOUNI B., 2004, « L'écologie urbaine : mode d'existence ? Mode de revendication ? », *Cosmopolitiques*, 7, pp. 137-148.

ZWANG A., **GIRAULT** Y., 2012, « Quelle(s) spécificités pour l'Éducation au Développement durable (ÉDD) ? », dans Pagoni M. & Tutiaux-Guillon N. (dir.), *Spirale n° 50, Les éducations à... : nouvelles recherches, nouveaux questionnements*, Lille, Université de Lille 3, pp. 181-195.

Documentation locale

AIRPARIF, 2014, *La qualité de l'air en 2013 en Seine-Saint-Denis*, 47 p.

ANCA, 2004, *Plaquette de présentation*, 12 p.

ANSAR M., **WYSS** M., 2008, « Saint-Denis : une ville d'eau ? », Livret réalisé à l'occasion de l'exposition « Saint-Denis, une ville d'eau ? », conçue par l'Unité d'archéologie de la Ville de Saint-Denis (UASD).

BIOTOPE, 1995, *Inventaire faunistique et floristique des Parcs du Sausset et de La Courneuve*, Bobigny, Conseil général de la Seine-Saint-Denis, 91 p.

BIOTOPE, 1998, *Bilan écologique et projet de gestion du vallon, au sein du parc de La Courneuve (Seine-Saint-Denis)*, Bobigny, Conseil général de la Seine-Saint-Denis, 40 p.

BIOTOPE, 1999a, *Bilan écologique et propositions d'aménagements et de gestion de remblais non aménagés - parc départemental de La Courneuve dans sa partie en Val d'Oise*, Bobigny, Conseil général de la Seine-Saint-Denis, 32 p.

BIOTOPE, 1999b, *Plan de gestion du vallon du parc départemental de La Courneuve, Tome 1 : bilan écologique, Tome 2 : gestion et aménagements*, 115 p.

BRGM, 2004, *Inventaire historique de sites industriels du département de la Seine-Saint-Denis (93) Rapport final*, 63 p.

CG93 DIRECTION DES ESPACES VERTS 1996. Compte-rendu de la réunion du 17 janvier 1996. 3p.
CG93, 2005, *Evolution de la Direction des Espaces Verts*, Bobigny, Conseil général de la Seine-Saint-Denis, 33 p.

CG93, 2010. Direction des espaces verts, projet de direction. Janvier 2010. Conseil général de la Seine-Saint-Denis. 27 p.

CG93, 2011, *Charte de l'observatoire départemental de la biodiversité urbaine*, Bobigny, Conseil général de la Seine-Saint-Denis, 11 p.

CG93, 2011b. Guide d'élaboration des plans de gestion Natura 2000. Conseil général de la Seine-Saint-Denis, Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité 43p.

CG93, 2012, Fiche de poste « éco-garde de parc, adjoint au patrimoine », Conseil général de la Seine-Saint-Denis, Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité. 3 p.

CG93, 2014. Devenez Observ'acteur de la nature en Seine-Saint-Denis. Conseil général de la Seine-Saint-Denis. 4p.

CG93, DIRECTION DES ESPACES VERTS 1994. Projet d'autoroute A16. Compte rendu de la réunion du 5 décembre 1994. 2p.

CG93, SERVICE DES ESPACES VERTS, 1986. Rapport, parc de La Courneuve, Utilisation du parc pour les grandes manifestations. Conseil général de la Seine-Saint-Denis. 8p.

CG93, SERVICE DES ESPACES VERTS, 1987. Parc de La Courneuve, extension. Etude d'impact.

CG93, SERVICE DES ESPACES VERTS, 1992. Compte-rendu de la réunion du 14 octobre 1992 concernant la fête de l'Humanité. 7p.

CG93, SERVICE DES ESPACES VERTS, 1994, *Note concernant l'autoroute A16*.

CG93, SERVICE DES ESPACES VERTS, 1996, *Compte rendu de la réunion avec la société SCETAUROUTE à propos de l'autoroute A16*.

CG93, SERVICE DES ESPACES VERTS, 1997, *Note concernant l'incidence d'un éventuel passage de l'autoroute A16 dans le parc de La Courneuve*.

CG93, 2015. Stratégie d'éducation relative à l'environnement 2015-202 de la direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité. Conseil général de la Seine-Saint-Denis. 24p.
CONSEIL GENERAL DE SEINE-SAINT-DENIS, **OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL**, **APUR**, 2010, « Portrait de la Seine-Saint-Denis », *Cahiers de l'observatoire*, 2.

CRBPO, 2014a, *Protocole STOC Capture*, Paris, MNHN/CNRS, 11 p.

CRBPO, 2014b, *Protocole SEJOUR halte migratoire*, Paris, MNHN/CNRS, 8 p.

DUBREUIL C., 2006, *Une expérience de développement durable : la gestion harmonique dans les parcs départementaux de la Seine-Saint-Denis*, Mèze, BIOTOPE, 144 p.

FCPN, 2008, *Créer un Club Nature*, Boult-aux-bois, Fédération nationale des clubs CPN (Connaître et Protéger la nature)/La Hulotte, 16 p.

IAURIF, 2009, « La desserte en espaces verts, un outil de suivi de la trame verte d'agglomération. » 16 p.

LA COURNEUVE ENVIRONNEMENT, 1995, *Danger A16*, La Courneuve, 5 p.

LPO FRANCE, 2012, *Rapport d'activité 2012*, Rochefort, Service édition LPO, 52 p.

Liste des figures

Figure 1 : le parc de La Courneuve (3) est le troisième plus grand espace planté de la petite couronne de la Région Ile-de-France, après le bois de Vincennes (1) et le bois de Boulogne (2) et le plus grand qui ne soit pas accessible aux voitures (source : Google map) 36
Figure 2 : Le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis (figuré en vert clair sur cette carte départementale) comprend 15 entités (le parc Georges Valbon est le nouveau nom du parc de La Courneuve). 36
Figure 3 : Le parc de La Courneuve est en partie coupé des villes voisines par des infrastructures de transport (seules les principales sont représentées sur la carte) (source : Google map). 38
Figure 4 : Localisation de la plaine de France par rapport à Paris, à partir de la carte de Cassini de 1756. Les limites actuelles de la capitale sont ajoutées en gris. 59
Figure 5 : Extrait de la carte Delagrive (1730). Atlas du Patrimoine de Seine-Saint-Denis. Les cours d'eau sont entourés de prairies humides figurées en pointillés. 60
Figure 6 : Extrait de la carte hydrologique de 1862, Atlas du patrimoine de Seine-Saint-Denis. La pente s'accentue en arrivant près du fond de la vallée entre Dugny et Stains (rapprochement des courbes de niveau). 60
Figure 7 : Cette image montre un champ couvert de cloches de verre, qui permettent d'accumuler la chaleur à la manière des serres. A droite, les châssis, parois de verre soutenues par des piquets juste au-dessus des cultures, jouent le même rôle. Carte postale 1917, Bobigny, vue générale, www.tourisme93.fr 66
Figure 8 : Evolution démographique des communes de Saint-Denis, La Courneuve, Dugny et Stains au cours du temps (1793 – 2010). La population de Saint-Denis augmente plus tôt du fait de son urbanisation plus précoce. (Source des données : EHESS/CNRS/INED, www.cassini.ehess.fr) 70
Figure 9 : Plan directeur de Paris, extrait. Atlas du patrimoine de Seine-Saint-Denis (à gauche : 1873, à droite : 1933). Sur la période logements et usines augmentent fortement leur emprise sur l'espace. 70
Figure 10 : Cartes postales des années 1900. Les paysages rustiques voisinent avec les scènes urbaines, les moulins avec les usines (a) La Courneuve, Le moulin Févron, la vanne (1900 – 1910). Editeur : E.L.D. (Archives Départementales 93) La rivière est bordée d'herbes et de saules. (b) La

Courneuve, Avenue Victor Hugo, 1905. Editeur : Roeb (Delcampe.fr). Les arbres alignés ont encore leurs tuteurs. 77
Figure 11 : Plan du parc de La Courneuve, Albert Audias, 1968 (CG93, 2008) La première phase d'aménagement est indiquée en vert. Sur ce plan on repère le « canal de la Vieille mer » encore à découvert, l'aire de jeux pour enfants prévue qui deviendra un boulodrome. Il est prévu de relier le parc des Sports et le Parc de La Courneuve par une passerelle au-dessus de l'avenue Roger Salengro (ou RN301) qui ne sera jamais réalisée. 89
Figure 12 : Article du 21 avril 1961 dans le Journal d'Aubervilliers, archives municipales de La Courneuve 90
Figure 13 : Couverture du magazine *Igloos* publié par l'association ATD Quart Monde (ATD Quart Monde, 1968). L'illustration représente le bidonville de la Campa, un enfant tire une petite carriole sur le sol boueux, une baraque occupe l'arrière-plan, au loin se trouve la route bordée d'arbres. 97
Figure 14 : Extrait d'une série de photos publiée dans Igloos intitulée « les aspects cachés de la résorption des bidonvilles », représentant les opérations de destruction menées à la Campa (ATD Quart Monde, 1968, p.20) 97
Figure 15 : « Un croissant vert » de 5.250 hectares dans la banlieue nord (Le parisien libéré, 23 novembre 1977) 102
Figure 16 : Le grand parc au nord de Paris, l'une des opérations d'aménagements d'espaces verts lancées sous Giscard D'Estaing : « réalisation d'un grand parc prennent appui sur le parc de La Courneuve et s'étendant notamment jusqu'à l'aéroport du Bourget » (Article du 22 mars 1975 dans Le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment, André Larquie) 102
Figure 17 : Lors de la construction du parc, un champ se retrouve cerné par les remblais (archives personnelles de Gilbert Samel). 107
Figure 18 : Plan de plantation du vallon écologique (archives du parc de La Courneuve). Les mélanges semés sont nommés par rapport aux milieux qu'ils sont censés représenter. 130
Figure 19 : Disposition des plantes dans les « carrés de plantation », l'assemblage d'essences à pousse plus ou moins rapide autour d'un arbre central plus âgé a pour but de donner rapidement un rendu naturel. 134
Figure 20 : Disposition des carrés de plantation le long des courbes de niveaux. L'irrégularité de la disposition permet d'éviter l'effet de pépinière 134
Figure 21 : Carte des communes signataires de la charte de l'ODBU (directement (gris) ou par l'intermédiaire de communautés d'agglomérations (gris pâle)) 155

Figure 22 : ensemble des grandes entités du site Natura 2000 « sites de Seine-Saint-Denis ». Ce site est l'un des seuls d'Europe à se situer intégralement en milieu urbain, il repose en partie sur des parcs qui ont été construits de toute pièce.....162
Figure 23 : Panorama des observatoires Vigie-Nature classés par public (extrait du dossier de presse 2014, P. Conversy, comm.pers.).....169
Figure 24 : L'Indicateur issu des données du suivi Temporel des Oiseaux communs fait partie des 15 indicateurs « phare » du Développement Durable au niveau national. Les niveaux sont arbitrairement fixés à 100 en 1989, la figure montre une homogénéisation des communautés d'oiseaux, avec une augmentation de l'abondance pour les espèces généralistes et une baisse pour les spécialistes. http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr. consulté le 1/06/2015...169
Figure 25 : L'ornithologue de la LPO reporte ses observations sur une photographie aérienne de l'étang des brouillards. Les mouvements d'un mâle et d'une femelle partant du même endroit permettent de localiser le nid.....184
Figure 26 : carte des « milieux » du parc : les prairies, en orange sont surtout nombreuses dans la partie nord du parc.....223
Figure 27 : Verso de la planche de reconnaissance du PROPAGE. Les noms de familles sont encadrés « Nymphalidés ». Les noms français désignent des espèces (1), des genres (2) ou des regroupements de genre (3). Sur.....265
Figure 28 : Extrait du guide floristique « La clé des champs » : chaque fiche comporte, en plus du texte illustré, des repères graphiques simples qui permettent de circuler dans le guide. Les critères de détermination principaux sont aussi légendés sur les illustrations, page de droite.....270
Figure 29: extrait de la fiche habitat PROPAGE, un codage aussi précis qu'ambigu de la végétation. Par exemple « 4313 » correspond à un gazon tondu plus de 10 fois par an, sans arbre avec composition de plantes vivaces. Les grandes classes d'habitats sont au nombre de 8 : prairie ; friche ; square urbain ; gazon ; jardin horticole/potager ; cimetière ; bords d'infrastructure ; lisière de bois ou forêt.....273
Figure 30 : Fête de l'Humanité, plan de 1975 (Archives départementales de Seine-Saint-Denis) On voit sur ce plan que l'événement occupe déjà en 1975 une partie importante des allées du secteur Audias, seule partie déjà ouverte au public à l'époque. La grande scène se trouve sur la pelouse circulaire.....286
Figure 31: principales activités pratiquées dans le parc, en % des réponses données, plusieurs réponses possibles. A partir d'un échantillon de 500 répondants, représentatif d'une semaine d'utilisation du parc. (Synequa, 2009, p.26).....292

Figure 32 : Carte des équipements sportifs du Parc de La Courneuve. Le parcours sportif représente un circuit jalonné par des bornes en bois permettant de pratiquer divers mouvements de gymnastique. Il a été en partie démonté ces dernières années pour raisons de sécurité. Les circuits d'équitation, piste cyclables et parcours de course à pied sont matérialisés par un marquage au sol. Pour l'instant le tracé des parcours est superposé à la carte de fréquentation. 300
Figure 33 : Visuels des 24h de la biodiversité de 2011 à 2014. Les éléments représentant la nature apparaissent peu à peu, d'abord presque invisibles et très stylisés puis plus clairement identifiables. 332
Figure 34 : Emboitement de perspectives, Le flashcode de l'application Observ'acteurs comporte en son centre, le petit avatar à l'appareil photo qui lui-même, capture l'image d'un oiseau. Pour accéder à l'application il faut prendre en photo cette image avec son téléphone portable relié à Internet (le lecteur de ce texte peut d'ailleurs s'il le souhaite essayer).....347

Liste des tableaux

Tableau 1 : Bilan des personnes rencontrées lors de l'enquête (* pour les usagers, la raison principale de leurs visites au parc est indiquée). 46
Tableau 2 : Composition du conseil scientifique de l'ODBU en 2014 155
Tableau 3 : Nombre de signataires de la charte de l'ODBU par catégorie. Les associations et acteurs publics territoriaux sont largement majoritaires 155
Tableau 4 : Expositions organisées au Parc de La Courneuve en 2011 414
Tableau 5: Bilan des groupes reçus en 2011 (Les « Autres groupes » rassemblent principalement : Lycées, maison d'arrêt, maison de retraite, professionnels de l'enseignement, centres médico-psychologiques). Les chiffres totaux ne correspondent pas au tableau 1 car tous les groupes « centres de loisir » et « autres » ne sont pas inclus dans le bilan thématique) 414
Tableau 6 : bilan thématique des animations au Parc de la Cournueve en 2011, l'effectif correspond à des visites uniques, certaines animations sont incluses dans des cycles où les participants reviennent plusieurs fois. 415
Tableau 7 : Animations grand public gratuites organisées au Parc Georges Valbon le dimanche, pour l'année 2011 416

Liste des Photos

Photo 1 : Crapaud calamite (R. Pavisse)..... 125
Photo 2 : Panneau de bois pyrogravé installé en 2007 sur une mare du parc de Sevran pour expliquer les raisons de sa clôture. (Comm. pers. Grégoire Loïs)..... 125
Photo 3 : l'entrée du Vallon écologique (M. Legrand, hiver 2012). Le panneau pédagogique installé à l'entrée porte comme sous-titre « une nature préservée » et détaille les différents milieux présentés : « les côteaux », « l'étang et sa roselière », « la prairie sauvage ». 130
Photo 4. 176
Photo 5 : Carte postale éditée par le Conseil général de Seine-Saint-Denis. © Marc Gibert, le bar Floréal, Parc départemental de la Courneuve, 1988. Floraison de faux aloès *(Knippholia galpinii).* Cette image vise à illustrer la mise en valeur des fleurs dans la communication faite autour du parc dans les années 1980. 212
Photo 6 : Dans cet enclos de la vallée des fleurs, les lavandes mortes à droite, ont laissé la place à des herbes, finalement admises par la technicienne à condition d'en dessiner les contours (M. Legrand, juin 2013)..... 212
Photo 7 : les roselières de l'étang des brouillards ont été entièrement redessinées (M. Legrand, juin 2014). 225
Photo 8 : la tentative d'installation d'un nichoir à Martin-pêcheur se solde par un échec (M. Legrand, juin 2012). 225
Photo 9 : le lac des oiseaux en voie d'être repensé, pour y diversifier les habitats, ici inspecté par le bureau d'étude (M. Legrand, juin 2012). 231
Photo 10 : une mare à Crapauds calamites, à sec (M. Legrand, septembre 2012)..... 231
Photo 11 : Panneau annonçant le projet de « reconquête écologique » du Lac des Oiseaux (M. Legrand, printemps 2013). 233
Photo 12 : Un troupeau d'une centaine d'oies broute la pelouse près du grand lac. Les gardes sont chargés d'en surveiller les effectifs. (juin 2014) – ci-dessus en haut. 250
Photo 13 : Trois gardes et un animateur examinent la situation des poussins de bernaches. L'un des gardes tient une épuisette. (mai 2013) – ci-dessus en bas. 250
Photo 14 : Un oiseau adulte arrive et prend les poussins sous son aile (mai 2013) – ci-contre en haut. 250

Photo 15 : les quatre axes du métier d'Eco-garde : sécurité, prévention, l'accueil et médiation, présentés dans une exposition sur la DNPB accrochée dans le parc lors de l'inauguration d'un nouveau secteur (avril 2013) – ci-contre en bas. 250
Photo 16 : Les participants à la formation PROPAGE comparent le papillon, posé sur le couvercle de la boîte loupe, aux modèles de la planche d'identification. Celui qui tient la boîte et pointe du doigt est un animateur départemental, ancien participant au projet. Pendant le même temps, l'un des participants le prend en photo. 270
Photo 17. Dans l'enceinte du théâtre fermé par des grilles, de jeunes arbres poussent dans les gradins qui s'affaissent. (juin 2015)..... 292
Photo 18. Scène de mariage plaine Marville (M. Legrand) 306
Photo 19. Promeneurs en famille au bord du grand lac (M. Legrand)..... 306
Photo 20. La voie « Serater » bordée de talus en prairie, est un lieu de passage, le plus souvent désert. (M. Legrand)..... 307
Photo 21. Colline en herbe en surplomb de l'étang des brouillards. Au loin l'animateur qui cherche à capturer un papillon. (M. Legrand) 307
Photo 22. Lors de l'animation sur la faune aquatique, le kit d'observation confié aux binômes contient une bassine, un aquarium, une épuisette, un pinceau et une pince, de quoi récolter et trier les spécimens prélevés dans le plan d'eau. 314
Photo 23. Après avoir mis un coup d'épuisette dans l'eau, Dylan et Liêm examinent leur butin. Plus loin derrière le saule, un autre groupe fait la même chose..... 314
Photo 24. Comparaison entre l'escargot vivant et la planche d'identification. A : le groupe se rassemble autour de l'affiche. B : la main d'une animatrice tend l'escargot vers la feuille pour trouver le bon modèle dans la galerie d'images..... 338

Liste des encadrés

Encadré 1 : La Seine-Saint-Denis est un territoire jeune et métissé, dont les habitants ont plus de difficultés économiques que les départements voisins. Du point de vue environnemental le site Natura 2000 contraste avec l'importante pollution héritée de l'ère industrielle. 34
Encadré 2 : le projet de Parc Pétain, en 1942, prévoit déjà plusieurs plans d'eau, de grands parkings et un point de vue, comme le montre une carte du jointe à l'enquête publique en 1942 (Archives municipales de La Courneuve). 86
Encadré 3 : Un article de l'Humanité sur la création de la ZNIEFF au parc de La Courneuve présente la présence du Crapaud calamite comme une renaissance due au travail du Conseil général. 158
Encadré 4 : Vigie-Nature, panorama des observatoires. 170
Encadré 5 : le baguage ornithologique est une pratique très codifiée qui repose sur un ensemble de savoir-faire au service de la standardisation des données. 175
Encadré 6 : La confrontation des regards sur l'écologie du lapin dans le parc et les actions de régulation possibles 217
Encadré 7: l'organisation du travail des gardes vise à assurer une présence permanente sur la surface du parc, pendant l'ensemble des heures d'ouverture. 237
Encadré 8 : lors de la mort de l'oie Aglaé, les rapports affectifs des gardes à certains animaux du parc entrent en confrontation avec les procédures impersonnelles de gestion de la faune morte. 247
Encadré 9 : extrait du carnet de terrain : formation FLORILEGES au parc de La Courneuve, été 2014. Une transmission des savoir-faire botaniques. 268
Encadré 10 : extrait du carnet de terrain, formation au PROPAGE, parc de La Courneuve, été 2013. 269
Encadré 11 : En parcourant un secteur du parc, un aperçu me parvient de l'utilisation des différents lieux 294
Encadré 12 : En restant assise longtemps au même endroit, je repense aux précédentes observations que j'y ai faites, je suis attentive à l'atmosphère. Je note les trajectoires des passants. 295
Encadré 13 : La marche nordique, entre attention au corps et à l'environnement 298
Encadré 14 : l'acquisition d'un vocabulaire et d'une méthodologie d'investigation scientifique lors d'une animation dédiée aux scolaires 316

Encadré 15 : Sortie 24h au parc Jean Moulin les Guilands, 2012, sur le thème de l'histoire du parc. Extrait du carnet de terrain concernant le rôle des gardes dans la sortie (12 06 09). Les gardes prennent de plus en plus d'initiative au cours de la sortie. 335
Encadré 16 : Extrait du carnet de terrain, sortie 24h de la biodiversité au parc de la Légion d'Honneur à Saint-Denis. Le thème de la sortie sur un thème général. Les escargots font partie des objets d'observation. Le fait que personne ne les connaisse bien semble avoir un effet rassembleur et donner lieu à un moment ludique. 339
Encadré 17 : Extrait du carnet de terrain (réunion du comité scientifique en juillet 2014). La présentation de l'outil de saisie en ligne de l'Observatoire au comité scientifique donne lieu à une discussion quant aux finalités et aux modalités de saisie et de restitution. 351
Encadré 18 : Le conflit autour d'un projet de lotissement dans le parc de La Courneuve, un objet de recherche pour articuler conservation de la biodiversité et droit à la ville. 367

Annexes

Annexe 1 : photo aérienne du parc de La Courneuve



(source : Service du parc)

Annexe 2 : Fréquentation des animations et expositions organisées au parc de La Courneuve

(Source : service du parc)

Période	Thème	Nombre de visites
Janvier	Le scrapbooking	375
Février	Les oiseaux d'eau	317
Mars (deux semaines)	Plumes de nuit	184
Avril	L'Arbre, la forêt	329
Mai	Des fleurs, du miel et des abeilles	455
Juin	L'eau H20	302
Juillet	Zéro pesticides	306
Aout	Cheval de trait	692
Septembre		
Octobre	Champignons	505
Novembre		
Décembre	Route du cacao	573
TOTAL		**4038**

Tableau 4 : Expositions organisées au Parc de La Courneuve en 2011

Type de groupe	Nombre d'animations	Nombre de groupes	Effectif
Primaires	147	87	3621
Centres de loisirs	87	87	1800
Collèges	39	29	975
Autres groupes	33	18	402
TOTAL	**306**	**221**	**6798**

Tableau 5: Bilan des groupes reçus en 2011 (Les « Autres groupes » rassemblent principalement : Lycées, maison d'arrêt, maison de retraite, professionnels de l'enseignement, centres médico-psychologiques). Les chiffres totaux ne correspondent pas au tableau 1 car tous les groupes « centres de loisir » et « autres » ne sont pas inclus dans le bilan thématique)

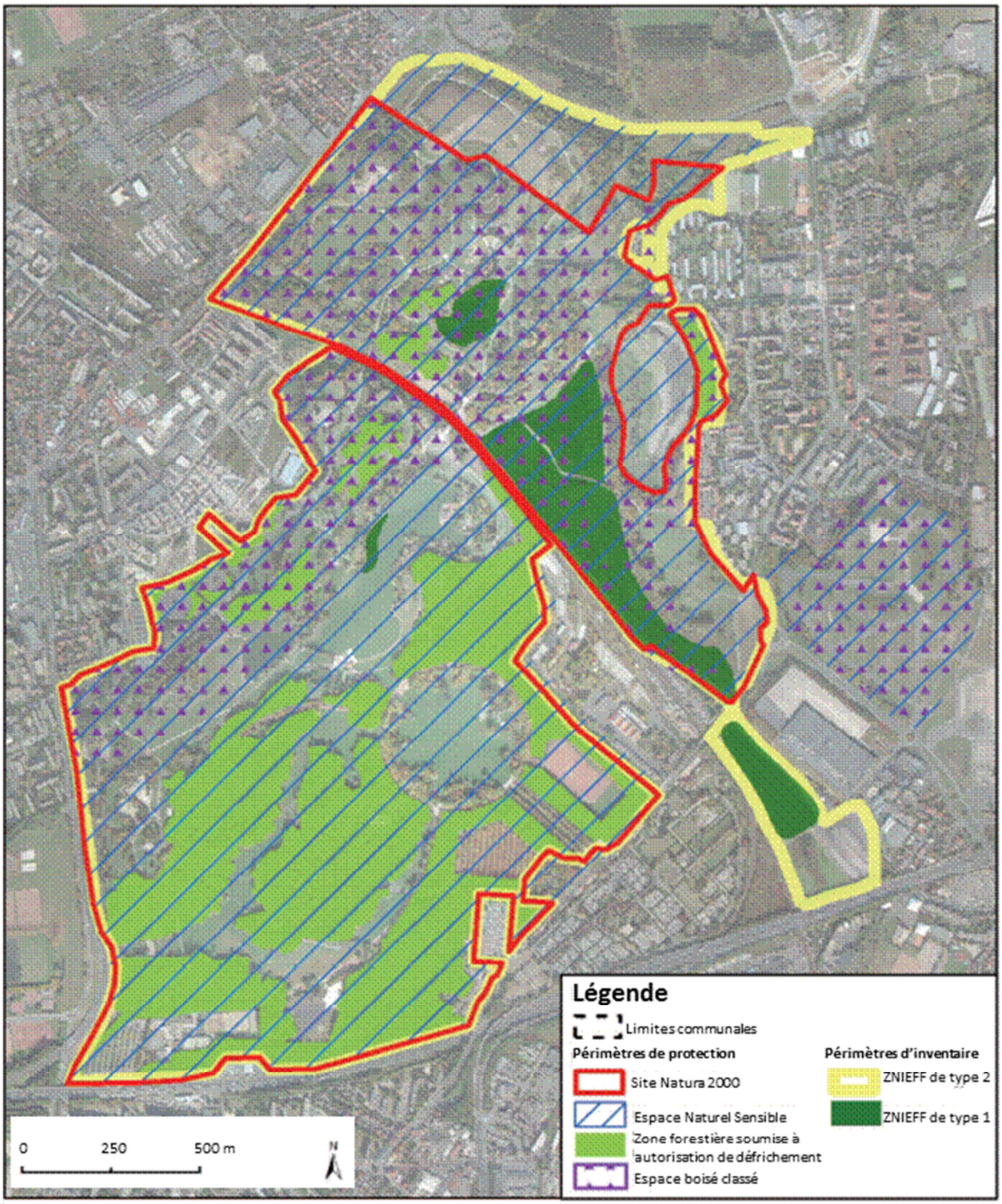
Thème		Nombre d'animations	Effectif
Faune et flore		**146**	**3259**
	Arbres	63	1403
	Oiseaux	35	754
	Faune du sol	19	477
	Papillons	8	166
	Champignons	8	163
	Traces	4	89
	Animaux des bois	4	85
	Animaux aquatiques	3	75
	Plumes et fruits	1	24
	Animaux du grand lac	1	23
Agriculture		**47**	**974**
	Le chocolat	16	372
	De la graine à la graine	15	350
	Apiculture	9	174
	Jardinage	7	78
Paysage		**14**	**330**
	Découverte du parc	11	230
	Histoire de l'eau et des paysages	3	100
Autres		**9**	**203**
	5 sens	3	78
	Eau et biodiversité	3	75
	Eco-gestes	2	30
	Ressources pédagogiques	1	20
TOTAL		**216**	**4766**

Tableau 6 : bilan thématique des animations au Parc de la Cournueve en 2011, l'effectif correspond à des visites uniques, certaines animations sont incluses dans des cycles où les participants reviennent plusieurs fois.

Thème		Nombre d'animations	Effectif
Faune et flore		**25**	**256**
	Oiseaux	7	84
	Champignons	3	29
	Arbres	3	29
	La nuit	2	25
	Pelotes de réjection	1	18
	Odonates et plantes aquatiques	1	15
	Reproduction des fleurs	1	14
	Papillons	1	10
	Faune du sol	1	10
	Traces et indices	1	8
	Chants d'amour	1	6
	Nids	1	4
	Animaux de la grande prairie	1	4
Thèmes agricoles et potagers		**10**	**221**
	Porte ouverte du jardin pédagogique	4	66
	Animation sur le cacao	2	46
	Visite du rucher et de la miellerie	2	24
	Porte ouverte du rucher	1	80
	Conférence sur le miel	1	5
Création		**6**	**51**
	Scrapbooking nature	2	16
	Fabrication de nichoirs	1	20
	Fabrication de couronnes de noel	1	15
	Fabrication de mangeoires	1	0
	Dessin	1	0
Sport		**5**	**1 335**
	Arcobranche	2	1286
	Marche nordique	2	30
	Randonnée	1	19
Autre		**6**	**561**
	Fête des jardins	1	300
	Jouer au jardin!	1	200
	Visite guidée de l'exposition "éco geste"	1	30
	Jeu de piste nichoir	1	18
	T'es à l'ouest!	1	9
	Le parc au fil du temps	1	4
TOTAL		**52**	**2 424**

Tableau 7 : Animations grand public gratuites organisées au Parc Georges Valbon le dimanche, pour l'année 2011

Annexe 3 : Périmètres d'inventaire et de protection du patrimoine naturel concernant le parc de La Courneuve



(Source : service du parc)

Résumé : En France, l'intérêt des collectivités locales pour la gestion écologique des parcs et jardins s'est structuré dans les années 1980. Cela se traduit par la création d'un nouveau modèle paysager, qui acompagne la rencontre, dans les territoires urbains, de deux dynamiques, la transformation de l'aménagement urbain sous le regard des sciences biologiques, et celle de l'élargissement du spectre de la conservation de la nature à l'aune de la biodiversité urbaine. L'objectif de cette thèse a été d'analyser les rapports entre pratiques locales, construction des savoirs et production du paysage, autour de la tentative d'une collectivité locale de faire cohabiter dans un même espace loisirs urbains et conservation de la biodiversité. Cette réflexion s'appuie sur une étude de cas en Seine-Saint-Denis, où c'est sous le terme de « gestion harmonique » que le Conseil général a affiché son intérêt pour la biodiversité urbaine. Ce modèle a formé le point focal d'une enquête ethnographique centrée sur un parc d'environ 400 hectares construit dans les années 1960, dont la gestion a changé suite à un conflit autour de la préservation d'un étang. Celui-ci accueille aujourd'hui 2 millions de visiteurs par an. L'intérêt les acteurs naturalistes locaux pour les espèces rares d'oiseaux et d'amphibiens qu'il abrite, qui fut d'abord le fait d'associations naturalistes locales, lui vaut finalement d'être désigné comme site Natura 2000. L'histoire de la construction du parc est étroitement liée à l'influence de l'idéologie hygiéniste sur l'aménagement de la banlieue de Paris. La redéfinition de l'action publique et son appropriation de la question de la biodiversité comme objectif de gestion constitue un tournant par rapport à cette historie, au travers d'un remplacement du modèle paysager institutionnel des espaces verts par un nouveau modèle institutionnel, celui de l'espace naturel urbain, dont la gestion emprunte à l'horticulture et à la restauration écologique. La redéfinition du statut des lieux se traduit par des modes de sélections nouveaux des savoirs et des pratiques légitimes, à l'aune de l'écologie scientifique. La rationalisation de l'action publique en faveur de la biodiversité s'accompagne de déplacements des contraintes qui pèsent sur les pratiques citadines, et produisent de nouveaux dispositifs de surveillance qui restent néanmoins toujours lacunaires.

Mots-clés : anthropologie de l'environnement, biodiversité, action publique environnementale, parcs urbains, paysage, savoirs, écologie urbaine

Summary : In France, local public authorities have taken a growing interest in ecological landscape management of urban parks and gardens since the 1980's. It results in the emergence of a new landscape model that embodies the encounter between two tendencies in urban territories. First, the growing influence of biological sciences on urban planning through the "urban ecology" political horizon. Second, the enlargement of nature conservation policies, that starts to include ordinary nature and urban biodiversity. The aim of this PhD was to analyse the relations between local practices, knowledge construction and landscape production, implied by the attempt of a local public authority to reconcile urban leisure and biodiversity conservation in the same place without segregation. This work was based on an ethnographic study in the Seine-Saint-Denis district near Paris, where a local model was created to express this idea, the "harmonious management" model. It emerged after a conflict about the preservation of a marsh in a large park built in the 1960's. Today the 400 ha of the park welcome more than 2 million visitors per year. The fact that the park shelters rare birds and amphibian species, pointed at local associations, has led to the integration of this place to a Natura 2000 site. The park history is closely linked to the influence of the hygienist ideology on the urbanisation of Paris region. In contrast with this history, the redefinition of the environmental public action is associated to the implication of local public authorities in considering biodiversity as a management objective. It leads to the creation a new institutional landscape model, which management is at the confluence between horticulture and ecosystem restoration. This redefinition goes along with the reconfiguration of knowledge and practices legitimacies, where scientific approaches gain influence. The rationalisation of public action toward biodiversity conservation also goes along with the production of new constraints for city-dweller practices, and surveillance devices, which are nonetheless never complete.

Key-words: environmental anthropology, biodiversity, public action, ecological landscape design, urban parks, landscape, knowledge, urban ecology